This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 07137388 4

DA
Index

LE VIEUX PAPIER

BULLETIN

de la Société

Archéologique, Historique & Artistique.

LE VIEUX PAPIER

Paraissant tous les deux mois.

TOME CINQUIÈME

1907

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

LILLE
IMPRIMERIE LEFEBVRE-DUCROCQ
88, rue de Tournai, 88

1907

Prix de ce fascicule : 3 francs.

BULLETIN

de la Société

Archéologique, Historique & Artistique.

LE VIEUX PAPIER

Paraissant tous les deux mois.

Huitième Année

FASCICULE N° 40

1er JANVIER 1907

A PARIS

Fascicule N° 40. Tome V. — 1re Livraison. 1er Janvier 1907.

SOMMAIRE

Trente-deuxième réunion : 23 octobre 1906. — Ex-libris modernes, par M. J.-C. WIGGISHOFF.
Trente-troisième réunion : 27 novembre 1906. — Billets d'enterrement et pièces funéraires, par M. Paul FLOBERT.

Mémoires et Communications :

Jules PELLISSON : Les Bonbons d'autrefois.
Henry VIVAREZ : Les Collèges de l'ancien Paris.
Léon QUANTIN : Ex-libris Bourguignons (suite).
A. DEVAUX : Papiers et Parchemins timbrés de France (suite).
Armand DELPY : Essai d'une bibliographie spéciale des livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique (suite).

Avis divers.
Variétés.
Bibliographie.

Les communications concernant la Société doivent être adressées :

pour la partie administrative : à M. H. VIVAREZ, Président, 12, rue de Berne, Paris VIIIe.
pour le Bulletin : à M. P. FLOBERT, Secrétaire général, 4, rue de Berne, Paris VIIIe.
pour les cotisations : à M. Alexis TUMBEUF, Trésorier, 4, rue Robert-Lecoin, Paris XVIe.

Les opinions émises dans le Bulletin n'engagent que leurs auteurs. La Société n'en assume pas la responsabilité.

— TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS —

Cotisation annuelle et abonnement au Bulletin . . . . **12 francs.**

Moyennant un supplément de **8 francs** par an, soit une cotisation annuelle de 20 francs, les adhérents ont droit à un exemplaire supplémentaire du Bulletin sur papier vergé.

La réunion de ces exemplaires, qui seront livrés à la fin de l'année, permettra de faire relier le Bulletin en un beau volume de luxe, et d'utiliser les exemplaires ordinaires pour le travail courant.

Le service des exemplaires de luxe sera continué d'office, chaque année, à ceux des adhérents à qui il aura été fait, à moins d'avis contraire avant le 1er décembre.

Les membres de la Société qui désirent profiter de cette combinaison sont donc instamment invités à en prévenir le plus tôt possible le Secrétaire général.

Pour l'acquisition des numéros antérieurs des années 1900, 1901, 1902, 1903, 1904 et 1905, s'adresser au Secrétaire général.

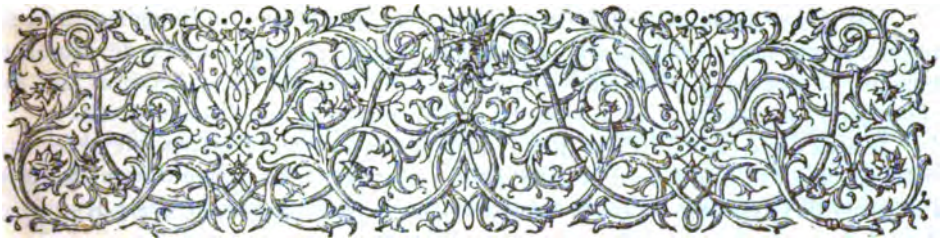

RÉUNIONS MENSUELLES

Trente-deuxième Réunion. — 23 octobre 1906.

Assistaient à la réunion : MM. Amelin, de Bermingham, Dr Cabanès, Couderc, Mrs. de Crauzat, M. Debacq, Mme et M. Decrais, MM. Devaux, Dujardin Marius, Dujardin Victor, Flobert, Fournier, Halphen, Havette, Henry-André, Hullen, Lacroix, Langlassé, Lecerf, Le Senne, L'Esprit, Mareuse, Martin, Moutaillier, de Nerville, Parès, Raulet, Redon, Renaud, Rey, Saffroy, Tausin, Toraude, Tumbeuf, Vivarez et Wiggishoff, soit 38 assistants, chiffre éloquent qui marque combien nos réunions sont suivies.

Le menu était illustré de deux ex-libris de la collection Wiggishoff.

A neuf heures, M. Vivarez ouvre la séance par ces mots :

Mes chers Collègues,

Avant de donner la parole à M. Wiggishoff pour sa communication, permettez-moi d'exprimer un sentiment qui est certainement dans le cœur de chacun de nous : la satisfaction de nous retrouver après cette longue période d'été. Je souhaite que, tous, nous ayons pu profiter des vacances, au grand bénéfice de nos santés et aussi de nos collections. Si l'hiver est la bonne époque des échanges, la belle saison est celle du furetage dans les bourgades ignorées et quelquefois celle des découvertes vraiment inédites.

Je n'ai malheureusement, en ce qui me concerne, rien de tel à vous annoncer, mais je vous dois un rapide compte rendu d'un court voyage que j'ai fait à Milan où, vous le savez, quelques membres de la Société ont fait des envois à la Section rétrospective de l'Exposition.

J'ai trouvé là l'accueil le plus cordial de notre collègue M. Bertarelli, à qui nous devons des remerciements chaleureux pour la peine qu'il a prise de classer et d'installer nos envois, bien modestes, malgré l'importante contribution de M. Quinet, à côté des 150 cadres dans lesquels il a personnellement exposé d'innombrables pièces relatives aux moyens de transports dans le passé.

J'ai trouvé également matière à admiration dans la section française qui a été organisée par notre collègue M. D'Allemagne, dont je suis heureux de saluer, en passant, la récente promotion dans la Légion d'honneur. Ses collections ont une réputation universelle. J'en ai trouvé à Milan de magnifiques échantillons.

Je suis donc rentré à Paris plein d'agréables souvenirs, et ma joie serait sans mélange aujourd'hui, si je n'avais surpris, en arrivant, un nuage d'inquiétude sur l'aimable physionomie de notre trésorier. Je ne puis résister au désir de vous en dire la cause.

Mes chers Collègues, la marche ascendante de notre Société continue sans arrêt ; les adhésions nouvelles arrivent régulièrement. Le zèle de beaucoup d'entre nous s'emploie à en augmenter le nombre. Notre *Bulletin* jouit d'une estime générale, non seulement parmi nous, mais aussi dans tous les cercles d'érudition, mais nos maigres recettes ont peine à équilibrer nos dépenses et c'est là un grave sujet de préoccupation pour votre Bureau. Il ne voit pas arriver sans inquiétude la fin de cette année.

A plusieurs reprises déjà, je vous ai, au risque d'être ennuyeux, entretenu de cette situation qui demande aujourd'hui un effort.

Nous avons vainement jusqu'ici sollicité une subvention, cherché à tirer profit de notre médiocre publicité, inventé des chétifs expédients pour augmenter nos revenus.

La nécessité de plus en plus impérieuse de donner plus d'extension et de relief à notre publication, les frais divers qu'entraînent nos réunions, les mille riens de notre administration, absorbent et au delà les ressources que nous apportent les cotisations des membres de la Société. On nous a dit : Elevez le montant de cette cotisation; nous nous y sommes refusés par la crainte de défections possibles et aussi parce que nous croyons que notre salut viendra, non de l'élévation de cette cotisation, dont le taux est suffisant, mais du grand nombre futur de nos adhérents.

En attendant il faut vivre et progresser comme nous l'avons fait depuis l'origine.

Je suis donc obligé de faire appel au dévouement de tous les membres de la Société pour qu'ils nous donnent en ces circonstances un actif concours moral et.... matériel. Je ne parle pas seulement de celui qui consiste à enrôler d'autres adhérents sous notre drapeau; il est nécessaire, mais il n'est pas suffisant, et il serait désirable qu'il pût se manifester de plus tangible façon par une augmentation volontaire d'un certain nombre de cotisations.

Ne s'adressant à personne en particulier, ma prière ne peut être taxée d'indiscrète, puisque je fais appel aux contributions libres, anonymes ou non, de ceux qui seront en état de nous consentir généreusement un sacrifice, si modique soit-il, anonyme ou non, à la volonté de chacun.

Et je vous la présente sans honte parce qu'elle a pour but le succès d'une œuvre qui nous est chère à tous.

Je l'adresse surtout à tous ceux de nos collègues, de Paris et de province, qui ne sont pas avec nous ce soir et qui verront ces lignes dans le *Bulletin* de janvier.

Ils prouveront ainsi qu'ils l'ont lu attentivement, que rien de ce qui y est inscrit ne leur a échappé, et qu'ils ont entendu notre appel.

Mais je ne veux pas insister davantage sur ce sujet délicat et je me hâte de répondre à votre légitime impatience d'entendre M. Wiggishoff.

Non toutefois sans avoir salué les nouveaux membres qui nous font le plaisir d'assister à cette réunion : MM. Havette, Toraude, Hullen, L'Esprit.

Ex-libris modernes.

Avant de proposer à notre aimable secrétaire de faire une causerie sur les ex-libris modernes, j'avais été pris d'un scrupule. Je craignais que ce mot « modernes » ne jurât quelque peu avec notre titre *Le Vieux Papier*; mais, en y réfléchissant, je me suis convaincu que ces mots « vieux papier » ne signifiaient pas forcément, papier ancien, et qu'ils s'appliquaient surtout à tout papier qui a terminé son rôle. Le billet de théâtre pour une première représentation, est déjà du vieux papier lors de la seconde; les tickets, prospectus, affiches, etc., etc., subissent bien vite aussi le même sort; et l'ex-libris, détaché du livre dont il avait pour but d'indiquer le propriétaire, tombe, pour la même raison, quoique moderne, quelquefois même très moderne, dans notre domaine déjà si vaste.

L'usage des ex-libris imprimés remonte au XVIe siècle (car l'ex-libris manuscrit a dû exister de tous temps) mais si la chose est ancienne, le nom « ex-libris » que nous lui donnons, d'après les deux mots qu'on y rencontre généralement, paraît tout à fait moderne. Existait-il en 1844? C'est douteux, car le baron de Reiffemberg, qui écrivit, dans le *Bulletin du bibliophile belge*, un article sur les objets qui nous occupent, les appelle « marques et devises mises sur leurs livres par les amateurs ». Et vers 1873, un libraire de la rue de Clichy, P. Mahé, le premier qui en fit ouvertement le commerce, se croyait encore obligé d'expliquer au public dans ses annonces ce que c'était que des « ex-libris ».

Vous savez tous, Messieurs, avec quelle ardeur, et quelquefois quelle frénésie, les collectionneurs se livrent depuis une vingtaine d'années à la recherche des ex-libris anciens; il s'en faut de beaucoup, cependant, qu'ils offrent une aussi grande variété de formes et de sujets à la curiosité que les modernes. Ils sont surtout intéressants pour les héraldistes et les généalogistes, dont ils complètent les armoriaux. Mais, au point de vue artistique, sauf ceux gravés par les Collin, de Nancy, et Ollivault à Rennes, bien peu seraient à conserver, car quoi qu'en dise la *Grande Encyclopédie*, Gravelot, Eisen, Marillier, Choffard, etc., se sont peu adonnés à ce genre de travaux, presque tous accomplis, en province surtout, par des artisans; mais ils ont produit un nombre infini de charmantes compositions, têtes de pages, culs-de-lampe, etc., qu'on trouve encore bien facilement et qui se vendraient à des prix fous... si c'étaient des ex-libris! De ceux-ci, il en est cependant un assez grand nombre gravés avec goût, et la belle et rare collection que M. Tausin nous a présentée l'année dernière, nous a mis à même de le constater; mais, je le répète, c'est à leur ancienneté, et surtout à la rareté de quelques-uns d'entre eux, que sont dus les prix élevés qu'ils atteignent dans les ventes. C'est un peu la faute des collectionneurs d'ailleurs, si on donne aujourd'hui pour l'ouvrage d'un

graveur de vaisselle le même prix qu'on aurait donné, il y a cinquante ans, d'un Callot ou d'un Rembrandt, car s'ils ont eu raison de se réunir en sociétés, ils ont peut-être eu tort de publier des Revues dans lesquelles ils ont appris aux marchands un tas de choses que ceux-ci ignoraient. en même temps qu'ils éveillaient la curiosité du collectionneur transatlantique, pour lequel les dollars ne sont que des pièces de vingt sous, et le résultat a été celui que nous voyons. C'est un peu ce que nous faisons nous-mêmes au *Vieux Papier*, mea culpa ! mea culpa ! Frappons-nous la poitrine, mes frères, et... continuons.

***

La Révolution avait trouvé l'ex-libris en plein essor, elle faillit le tuer complètement : elle proscrivait les signes héraldiques, et, comme je vous l'ai dit, l'ex-libris généralement n'était que cela. Cependant, petit à petit, des étiquettes typographiques vinrent remplacer les fastueux emblèmes ; puis, avec Napoléon, l'établissement de la noblesse impériale, et le retour de la monarchie, beaucoup de choses reprirent leur cours, et l'ex-libris fut de celles-là.

L'ex-libris moderne non héraldique commença à se propager; il prit les allures gothiques que l'école romantique avait mises à la mode; c'est l'époque des reliures dites « à la cathédrale » ; les ex-libris, eux aussi, ont des encadrements à ogives, quelques-uns avec une pointe macabre. Sous Louis-Philippe et Napoléon III, rien de bien saillant; l'ex-libris n'est assez souvent composé que d'un chiffre entouré d'une jarretière.

De nos jours, les ex-libris revêtent toutes les formes, emploient tous les procédés, et avec la diversité infinie de leurs sujets, on peut dire qu'ils sont assurément plus amusants que dans le passé. Il ne faudrait pas croire cependant qu'ils sont moins rares que leurs devanciers, car si quelques bibliophiles, et surtout nos voisins d'outre-Rhin, ont pris l'habitude de les échanger et d'en faire une espèce de carte de visite, il en est d'autres, plus jaloux de leur possession, qui pensent, avec raison d'ailleurs, qu'ils n'ont été faits que pour être collés sur leurs livres. De ceux-là, il faut un hasard heureux pour s'en procurer un exemplaire, soit du graveur ou du dessinateur, soit d'un relieur qui habille à neuf un volume, ou réunit deux volumes en un seul, d'où un ex-libris sans emploi et non réclamé, etc., etc. Ceux-là ne passeront pas non plus en vente publique, la bibliothèque à laquelle ils appartiennent étant souvent peu importante et restant dans les familles; car il y a lieu de remarquer que les bibliomanes possesseurs de grandes bibliothèques s'en sont peu servi : du moins, ne connaissons - nous pas d'ex-libris aux noms des *Boulard*, *Dinaux*, *Huzard*, *Rouard*, *Taylor*, et bien d'autres ; et cela se conçoit, car on y regarde avant de faire tirer cinquante mille exemplaires d'un cuivre qui serait fatigué à la moitié

du tirage, et enfin de les coller sur un même nombre de volumes. Il est d'ailleurs une assez grande quantité d'ex-libris qui ne portent pas le nom de leurs propriétaires, et restent dans les collections à l'état d'énigmes, en y perdant une partie de l'intérêt que leur composition pourrait présenter.

*
* *

Au point de vue des moyens de production, les ex-libris modernes peuvent se ranger en quatre catégories :

1° L'inscription manuscrite sur le plat intérieur du livre, c'est l'ex-libris de l'écolier, le plus nécessaire de tous (si c'est un livre donné en prix, l'étiquette extraite du « palmarès » lui en tient lieu); ou la signature sur le titre avec ou sans les mots « ex-libris », c'est l'ex-libris populaire et celui des gens qui n'en veulent point d'autre. Voici par exemple ceux de *Royer-Collard*, du savant *Boissonnade*, de *Bureaux-Pusy*, du pasteur *Coquerel*, du député *Hipp. Maze*, etc.

Fig. 1. — Ex-libris Stirling.

2° Les étiquettes manuscrites ou imprimées, ne comportant qu'une ou plusieurs lignes souvent insérées dans un cartouche banal ou passe-partout (Ex-libris *Andry-Vital*, *Beurard*, *Desaint*, *Estadieu*, *Chambois*, *G. Roux*, *etc.*)

Il est inutile de dire que tous les caractères sont indifféremment employés dans ces étiquettes; mais M. *Stirling* (fig. 1), a trouvé le moyen d'échapper à la banalité ordinaire en copiant un genre d'étiquettes-adresses lithographiées dont on a vu quelques exemples il y a une quarantaine d'années; il s'agit de mots entrecroisés les uns sur les autres et composés de lettres extrêmement grêles, mais hautes de 4 ou 5 centimètres; à première vue, cela ressemble à une toile d'araignée, mais si on porte la feuille de papier presque horizontalement à la hauteur de l'œil, cela devient très lisible.

3° Ceux qui reproduisent un dessin par les différents procédés de

gravure ou de photogravure, et que nous passerons en revue tout à l'heure.

4° Tous ceux qui ne rentrent pas dans les trois catégories précédentes, c'est-à-dire: la bande du journal des gens économes, qui a l'avantage de nous indiquer leur résidence *(Motte*, à Sarrelouis) ; l'inscription au pochoir ou vignette à jour *(A. Philippe, Gand)*, délaissée depuis longtemps ; les timbres secs ou humides *(de Cayrol, Ch. Henneguier, de S^t - Albin, Hureau de Villeneuve, Gung'l*, le bibliographe *Apollin Briquet*, etc.); les étiquettes en relief imitant le cachet de cire *(Oury, Em. Darce)*; des inscriptions estampées en léger relief, dans le genre du papier à lettres *(Paillet)*; enfin, les estampages de fers à dorer, employés comme ex-libris, au lieu de l'être à l'extérieur *(Dr Béclard, Paul Clermont, James Hartmann, La Bédoyère, de Mandre, P. de S^t -Victor*, etc.); puis le papier de gardes, fabriqué spécialement aux chiffre, armes ou emblèmes de l'amateur *(Von Dassel, Dr Bouland)*. Ces deux dernières formes d'ex-libris sont les plus élégantes, et celles qui s'harmonisent le mieux avec une reliure de luxe; car on imagine aisément la désagréable impression que produirait un carré de papier, même des plus artistiques, collé sur des plats doublés de tabis ou de maroquin plein.

Considérés dans leur origine, les ex-libris modernes peuvent se classer en trois catégories: ceux qui sortent des officines des graveurs en cachets tenant boutique, qui sont souvent dus à des artistes de talent, mais ne portent que le nom de la maison qui les a fournis. Ils sont, en majorité, héraldiques.

Ceux que j'appellerai « artistiques » (sans dénier cette qualité aux précédents) et qui sont signés d'artistes connus comme illustrateurs de livres, ne travaillant pas ordinairement pour le public, mais pour leurs amis artistes, littérateurs, etc.; ceux-là sont rarement héraldiques. Enfin, ceux qui sont l'œuvre de leurs propriétaires eux-mêmes ou d'un amateur; ce ne sont pas, naturellement, les meilleurs.

* * *

A tout seigneur, tout honneur : bien qu'il n'y ait plus de seigneurs, nous commencerons la revue des **Ex-libris** illustrés par les **héraldiques.**

En règle générale, les armoiries se composent d'un écu supporté par des figures d'hommes ou d'animaux, et surmonté d'un casque ou d'une couronne. C'est ainsi qu'on les trouve dans les armoriaux; mais, partout ailleurs et de tout temps, les graveurs y ont ajouté des motifs de leur invention : socles, cartouches dans le style de leur temps, objets extérieurs, etc., etc. Seul, le style Louis XV a osé toucher à la forme de l'écu en le contournant, et le présentant même quelquefois de trois quarts.

A notre époque, les graveurs héraldistes répètent tous les styles passés. Voici, dans le goût du XVIIe siècle, l'ex-libris du comte *de Soultrait* par Serin ; très nombreux sont ceux du style Louis XV ou « rococo ». Voici ceux de MM. *de Cauville* et *d'Hulst*; enfin, un joli échantillon de Louis XVI,

celui de M. *Salieron* par Agry. Quant aux styles du XIXe siècle, on ne les rencontre généralement que dans les pièces datant de l'époque même, ou s'y rattachant par le titre conféré. Sous l'Empire, nous voyons *Roederer*, *Pajol*, *Cte Treilhard*, *Cte Lanjuinais*, avec les toques remplaçant les couronnes. A ce sujet, on peut remarquer que beaucoup de membres de la noblesse impériale ont remplacé la toque par la couronne (*Bon de Marbot*), ce qui est plus décoratif et paraît reculer l'époque de l'anoblissement. Il y a des exceptions, car voici un ex-libris (non héraldique) du *Vte de Pelleport-Burète*, qui ajoute à ce titre « Baron de l'Empire ».

De la Restauration, nous remarquons *Talleyrand*, *duc de St-Simon*, *La Roche Lacarelle*, et le bel ex-libris *Berryer*, gravé par Oblin (fig. 2), servilement copié par L. Campion pour un ex-libris aux initiales H. B.

De l'époque Louis-Philippe et Napoléon III, l'orateur *Berryer*, *de Lormeau*, *Pastoret* et le marquis *de Magny* (Claude Drigon) avec, en quinze lignes, l'énumération de ses titres et qualités !

Fig. 2. — Ex-libris Berryer, gravé par Oblin.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, et encore de nos jours, les graveurs héraldistes n'observent plus beaucoup les règles du blason ; ils ont tendance à supprimer les supports et à entourer les armes d'un encadrement circulaire (*Vicomtesse de Bonnemains*, *Tascher de la Pagerie*, *de Braux*, *E. de Rozière*, *La Béraudière*) ou d'en faire des sceaux ou médailles (*C. Schefer*, *de Samareio*, *de Boury*). Les armoiries ne sont quelquefois qu'un motif dans l'encadrement (*de Cailly*, *de La Cuisine*) ; les tenants sont des personnages de fantaisie (*de Bouteiller* et quelques ex-libris allemands). Madame *de Nadaillac* n'emploie que le cimier de ses armes ; la baronne *Nathaniel de Rothschild* accole ses armes personnelles à celles de l'abbaye des Vaux de Cernay ; enfin la plus grande liberté règne à cet égard. Il ne

faut pas s'en étonner à notre époque démocratique où les ducs naissent comme des champignons : le pittoresque y gagne, et nous sommes loin de le déplorer. Cependant, quelques dessinateurs héraldistes, le comte de Dachenhausen, en Allemagne (ex-libris *de Sartorio*), et Ed. Des Robert, de Nancy, dont les compositions en couleurs se rapprochent des vitraux anciens, cherchent à rendre à l'héraldique ses formes primitives, et de cela on ne peut les blâmer; on trouve la même tendance dans quelques ex-libris allemands qui les suivent.

Les ex-libris de MM. *Jean de Bonnefont*, *de Casademunt* et *de Gachéo* nous montrent que l'art nouveau a risqué un pied dans l'héraldique ; mais

Fig. 3. — Ex-libris Boutmy d'Huart, gravé par Demengeot.

cette chose du passé paraît s'accommoder assez mal de ce voisinage ; cela nous semble être un de ces mariages disproportionnés qui sont destinés à n'être pas très féconds.

***

Nous passons maintenant aux **Ex-libris non héraldiques.** Ici, les sujets varient à l'infini — et bien qu'il en existe bien peu qui soient datés — ils portent, dans leur ornementation ou leurs sujets, l'empreinte de l'époque qui les a vu naître. En voici quelques-uns de l'Empire et de la Restauration qui sont reconnaissables, les étiquettes à leur encadrement octogone ou en forme d'écu ogival, et ceux à figures à leurs réminiscences de l'antiquité (*Parthey*, *Sauzey*, *Houbigant*, *Martinet*).

De l'époque romantique et de Louis-Philippe, voici l'ex-libris *Thiry*, des livres sur une table couverte d'un tartan écossais (c'est l'époque de la traduction par Defauconpret des romans de Walter Scott), puis les ex-libris à

encadrements gothiques (*Aimé Leroy*, *Couvent des Oiseaux*), des ruines (*Charbonnier ; J. Morel* de Lyon, 1843, etc.).

Sous le second Empire, les ex-libris illustrés ne se distinguent par rien de caractéristique ; en voici quelques-uns que j'attribue à cette époque : le chanteur *Marié*, *Pardonneau*, *Parent de Rozan*, le bibliographe *Madden* ; ils paraissent même se raréfier, et ce n'est, croyons-nous, que la recherche des ex-libris anciens, à laquelle on commençait à se livrer, qui les a remis en faveur.

Dans le dernier quart du siècle écoulé, les graveurs mettent à la mode les lettres gothiques, se détachant en blanc sur des tableaux en forme d'enseignes (*Ch. Morel*, *Alf. Bovet*, *J. Dufay*, *H. Vigneaux*, *A. Barthélemy*).

Aujourd'hui tous les genres sont employés, mais, comme on pouvait s'y attendre, l'art nouveau ou plutôt le « modern style », pour ne pas

Fig. 4. — **Ex-libris de Madame Marie Pastor.**

appliquer le mot « art » à ces productions bizarres, n'a pas plus épargné l'ex-libris que les gares du Métro parisien. Sauf de rares exceptions, quant à l'ornementation, cela ne sort pas des lacets zigzaguant autour d'une flore géométrique et d'animaux inconnus des naturalistes. En ce qui concerne les figures, elles sont généralement imitées des primitifs, à moins qu'elles ne soient empruntées au plus vulgaire réalisme : les cheveux des femmes paraissent être en vermicelle, ou se terminent en lanières, en racines et en délinéaments sans nom ; les caractères des inscriptions affectent des formes bizarres. Voici quelques échantillons français du genre, deux assez jolis de M. *Layus*, et d'autres de MM. *Léon Dufour*, *D. Segré*, *E. Sedeyn*, *Favreaud*, *E. Olive*, *H. Chapron*, *Marie Pastor* (fig. 4), *Martin*, *Goury*. Chez

nos voisins d'outre-Rhin, tout cela se complique des ténèbres de la nuit et de sujets dantesques, souvent incompréhensibles. J'aurais pu décupler les spécimens que je vous soumets, mais vous ne me l'auriez pas pardonné.

Heureusement, pour effacer l'impression de ces excentricités, je puis faire passer sous vos yeux des pièces d'un art plus agréable et plus... français, que j'ai choisies, pour la plupart, comme spécimens des maîtres de l'eau-forte et du burin :

Aglaüs Bouvenne. — Ex-libris : *Castillon*, *Jules Cousin*, *Alice Ozy*.

Bracquemond. — *Asselineau*, *Ph. Burty*.

H. Catenacci. — *Capron*.

Paul Chenay, le beau-frère de Victor Hugo. — *F. Solar*.

J. Chéret. — *de Crauzat*.

Fr. Courboin. — *Aimé Mottin*, *Couderc de Foulongne*, *de Gayffier*, *Boulay de la Meurthe*.

Demengeot. — *A. Descamps*.

Giacomelli. — *L. Conquet*, *Joly-Bavoillot*.

Lalauze, le charmant artiste mort la semaine dernière. — *Aubert Raymond*, *F. Périer*, *Edg. Mareuse* et *un anonyme*.

Lebègue. — *René Pincebourde*.

Manesse. — *A. Collette*.

Monnier. — *I. Poinat*, *Aimé Mottin*.

Robida. — *Daragon*.

Thiriez. — *René Pincebqurde*.

Van Muyden. — *Curtis*.

Ad. Varin. — *Greslé*.

E. Varin. — *Eug. Deullin*.

O. de Rochebrune. — *Clouzot*, *R. de Rochebrune*, *Benj. Fillon*.

Voici encore des compositions de Detaille, de Mme M. Georgel (*H. Tausin*), Henry André, le plus fécond des producteurs d'ex-libris actuels (*Bargallo'*, *Le Bayon*, *A. Picard*, *Bonsergent*, etc., etc.), de Laubadère (*P. Clermont*), Léandre (*Wallach*), H. Pille (*Tabouriech*) (fig. 5), Claudius Popelin (*Dubois de l'Estang*), Troncy (*Des Robert*), puis quelques dessins originaux d'ex-libris par Bracquemont et Régamey ; et enfin des eaux-fortes d'amateurs : du *Dr Bonnejoy* pour lui-même, de Lorédan Larchey (*de Mandre*).

Puis de jolis ex-libris allemands : *Benkard*, par Behrens ; *Ratajczak*, par Hortsmeyer ; *Bramberger*, par Goltz ; *Neumann*, par Hoenig ; *Grunau*, par Jensen ; *Strauss*, par Stassen ; *P. Busse*, par Hirzel ; — un anglais : *Allsopp*, par Simpson ; — un italien : *J. Gelli*, par Pasini ; — des espagnols : *A. de Ricquer*, par lui-même ; *Puig-y-Valls* et *J. Miracle*, par Triado ; — des américains finement gravés, etc.

Les mots « ex-libris » qui ont fourni le nom des objets qui nous occupent, sont le plus souvent les seuls qui s'y rencontrent. Cependant, il y a des exceptions. Comme le faisait Charles Nodier, le Dr *Levade* emploie la forme « Ex-museo » ; le Dr *Gorgon* « Tabulaire du Dr Gorgon ». Nos confrères du *Vieux Papier*, MM. *Vivarez*, *Mautouchet*, *Tumbeuf*, « Ex-libris et collectis ». M. *Goury*, de Nancy, fait parler son livre : « J'appartiens au citoyen Georges Goury », et il y ajoute : « Liberté, égalité, fraternité ou la mort. » (Brrrr !)

M. *Clériceau* appelle ses livres ses amis : « Ex amicis A. Clériceau ». A l'exemple de Grolier, *Adrien de La Fage* dit : « A. de La Fage et ses amis » ; par contre M. *Arnauldet* ajoute à son nom : « Nunquam amicorum », on est averti ! M. *G. Duval* est un peu plus libéral : « Nec unquam amicorum ». L'écrivain Bacon-Tacon : « Ex-libris antiquissimæ familiæ Bacon-Tacon » ; Mme *Campan* inscrit seulement ces mots : « A Mme Campan ».

Fig. 5. — Ex-libris de M. E. Tabouriech, par Henri Pille.

L'historien *A.-H. Dampmartin*, mort en 1825, nous y apprend que sa bibliothèque a été commencée en 1775 ; *Victor Advielle*, l'historien artésien, nous dit que sa bibliothèque fut inventoriée en 1889. C'est peut-être le seul exemple d'ex-libris contenant une large place vide que le possesseur remplissait de notes relatives au livre auquel il était destiné. Ajoutons que les ex-libris de MM. *Havette* et *Potin* portent des inscriptions sténographiques, écriture familière à ces amateurs.

Enfin, je connais un ex-libris que je ne possède pas, mais qui évite à son propriétaire de prêter ses livres, car il est ainsi libellé : « Ce livre a été volé à M. X... ».

Les ex-libris poétiques sont assez rares ; on en trouve cependant quelques-uns qui renferment un plus ou moins grand nombre de vers qui, heureusement, ne sont pas de ceux dont les livres ont tant à craindre. Dans cette catégorie, voici l'ex-libris de *François de Neufchateau*, à la louange de Napoléon (il réservait probablement sa prose pour flatter Louis XVIII) ; puis celui de Mlle *de Weigel*, poète d'Arras, morte en 1808 (c'est le livre qui parle) ; celui de l'*English library* de l'avenue Hoche (recommandations rimées aux lecteurs) ; ceux de MM. *Ch. Mehl*, de Strasbourg, *Alfred Piat*, de *Jan-des-Vignes*, et d'un allemand, M. *Dillmann*.

Nombreux sont les ex-libris dont le sujet est pris du nom du possesseur, de sa profession, de ses goûts.

Voici une série dont les sujets sont empruntés au nom du titulaire. M. *Em. Blémont*, une tige de blé; *Champfleury*, un champ parsemé de fleurs ; notre confrère *Chanut*, un chat et un *nu* (ν) grec ; M. *Des Bouillons*, un pot au feu ; M. *Favre*, un forgeron (Faber) ; M. *Lefol*, un fou ; M. *Marc*, le lion de Saint-Marc ; feu *Alexis Martin*, un ours (l'ours Martin) ; notre confrère le comte *Antoine de Mahuet*, l'érudit ex-libriographe (le mot n'existe pas, mais il devient nécessaire), saint Antoine que tente une jeune femme, non avec son corps, mais avec un beau livre : c'est la tentation avouable, traduction *ad usum* ; et plusieurs autres, tant français qu'étrangers. C'est quelquefois dans la devise que réside le nom du titulaire, comme dans celui où on lit : *Viva res inter res vivas*, qui est celui de notre sympathique président.

Pour les professions : voici des médecins avec buste d'Hippocrate et le serpent emblématique (Drs *Lemercier*, *Dugas*, *Requin*, *Cazenave*, *Bouland*); des militaires avec figures de soldats (commandant *Servant*, notre confrère le commandant *Martin*, le capitaine *de Malleray*, avec un ex-libris très curieux colorié dans le genre des images d'Épinal); des relieurs dans leur atelier (MM. *Girard* d'Angers, et *Gruel* de Paris) ; un imprimeur danois, M. *Franckel* (buste de Gutenberg); M. *Borderel*, bibliophile et charpentier (branches de chêne et de sapin) ; l'architecte *Vivenel* (instruments d'arpentage et ruines) ; *Ruggieri* (un artificier) ; l'archéologue alsacien *Reiber* (une tige de houblon dont il faisait le commerce); *Elzear Pin* (son insigne de sénateur); l'abbé *Loth*, curé de Saint-Maclou de Rouen (vue de son église) ; M. *Girard*, bibliophile et pharmacien (un mortier et son pilon) ; M. *Delahaye*, organiste à Douai (un buffet d'orgues) ; M. *Henry-André*, avec les ustensiles du dessin et de la gravure; M. *Quinet*, receveur des postes (vues de moyens de communications) ; M. *Hornung* (buveur de bière); M. *Fournier*, instituteur (un A B C et une férule), etc., etc. Quand ce n'est pas leur profession, ce sont leurs goûts que certains bibliophiles nous révèlent par leur ex-libris : MM. *Bucaille* et *Cossmann*, par la représentation de coquillages ; notre confrère *Chamboissier*, par une vue des différents

moyens de transports ; notre confrère *Le Senne*, des vues de Paris ; MM. *Pilastre*, avoué, et *Mottin*, le premier pour la chasse au fusil, le second pour la chasse à courre ; MM. *Paul Lacombe*, *Richemont* et notre confrère *Tumbeuf*, leur amour des livres par des vues des quais de Paris. Quant à ceux qui nous montrent des livres, épars ou rangés, ouverts ou fermés, grands ou petits, on ne peut les compter, ils sont légion.

Au XVIIIe siècle, l'ex-libris avec portrait était excessivement rare, mais il est plus répandu maintenant; en voici d'assez nombreux exemples : l'acteur *Grassot*, portrait charge ; MM. *J. Fougères*, *Paul Beuve*, sous-conservateur de la maison de Victor Hugo ; *Maurice Tourneux*, par Courboin ; deux reproduisent les traits de M. *Convents*, par de la Pinelais ; le baron *Pichon*,

Fig. 6. — Ex-libris de Madame Moy, par Henry-André.

vu de dos, dans son salon de l'hôtel Lauzun ; M. *Henri Bouchot*, le sympathique conservateur que la mort vient d'enlever subitement au Cabinet des estampes ; MM. *Th. Vibert* père et fils; M. *Massicot*; M. *Georges Vicaire*, directeur du *Bulletin du Bibliophile*, en cuisinier (il est l'auteur d'une *Bibliographie culinaire*); le regretté Dr *Lesouef*, sur une échelle dans sa bibliothèque, boulevard Beaumarchais ; M. *Porcherot*; Mme *Moy*, « *Ce livre est à moi, comme Paris au roi* », par H. André (fig. 6) ; notre confrère M. *Lecerf*, entre son père et sa femme. Voici maintenant une douzaine d'allemands : le baron *de Kœnig*, en pied; M. *Drobner* ; M. *Dillmann*, au

fond de sa bibliothèque ; Mlle Fiffi *Kuhn* (Fiffi doit être un petit nom familier). On peut y ajouter ceux de M. *Henri d'Ideville* avec ses enfants, et de Mme *Baillien*, par Sulpis.

Assez souvent, c'est la vue de la demeure ou de la ville habitée par le titulaire, ou d'un objet qu'il affectionne, que nous présente son ex-libris. Voici les châteaux de Cassan, de la Rousselière et de Neuville ; de M. *Benoît*, les églises de Berthelming et de Saint-Jean de Basel ; M. *Charpentier*, celle de Pontoise ; M. *Albert Brière*, sa maison de Thuang-Kong ; M. *R. Hélot* une vue du vieux Rouen, et une de Metz du Dr *Bouland*. De M. *Fabre*, une vue de Lyon, l'*abbaye de Kreuzmunster*, l'intérieur de sa bibliothèque, par G. Otto ; M. *Cochon* adopte la vue d'un cuir repoussé, de sa collection ; M. *Engelmann*, celle d'un vitrail aux armes de sa famille, très joli chromo qui nous rappelle qu'il est le petit-fils de l'inventeur de ce procédé, etc., etc.

Les bibliothèques publiques ne peuvent coller un ex-libris sur leurs trop nombreux volumes ; elles se contentent d'y apposer un cachet indélébile sur l'une des pages de chaque volume ; cependant, elles en font souvent exécuter pour les livres qui leur ont été légués ou qui forment un fonds spécial. En voici un (don du Dr *Guillié*), un autre du Dr *Moreau*, professeur à la Faculté de Paris, qui porte les dates de sa naissance et de sa mort, et qui a probablement la même cause ; puis une demi-douzaine appartenant à l'université de Californie.

Les ex-libris collectifs sont assez rares ; en voici quelques-uns : *Xavier et Charles Cardot*, étudiants à Vesoul (probablement deux frères) ; Dom *Bernard* et Dom *Auger*, instituteurs associés ; les frères *Benoit* de Berthelming ; *Jeanne et Jeannine Marchand* ; puis des époux : *M^r^ et Mme Blanchet-Magon* ; *Ernest de Rozière et Marie des Isnards* ; *M^r^ et Mme Brettauer*, de Trieste, et le plus connu de tous, celui des frères *de Goncourt*, gravé par Jules de Goncourt, d'après Gavarni.

Jadis, aucun bibliophile ne possédait plus d'un ex-libris, ou bien c'était le même, tiré en plusieurs formats. Je crois que celui qui inaugura les ex-libris multiples, si nombreux de nos jours, fut un citoyen de Carpentras nommé *Cottier*, qui se faisait faire un nouvel ex-libris, une simple étiquette en quelques lignes, pour chacune des fonctions qu'il a remplies ; de sorte que c'est toute sa biographie en même temps qu'une petite histoire en raccourci de son époque. D'abord, M. Cottier, fonctionnaire du pape, dont il était le sujet ; puis le citoyen Cottier, juge au tribunal criminel, puis membre de la Légion d'honneur, etc., etc. Il y en a comme cela plus de vingt ; je n'en ai que six et j'ai trouvé que c'était assez. Mais de nos jours, celui qui tient ce qu'on appelle aujourd'hui le « record », c'est assurément le comte de *Leiningen-Westerburg*, qui se fait exécuter chaque année plusieurs ex-libris par les premiers dessinateurs et graveurs allemands, anglais, russes, etc. :

MM. Barlœsius, Behrens, Krahl, Rheude (de Ratisbonne), P. Voigt (de Berlin), Volkert (de Munich), Simpson (d'Édimbourg). Je n'en puis vous montrer qu'un peu plus d'une quinzaine, dont je dois la moitié à sa libéralité, mais je suis loin de tout posséder [1].

Naturellement, le format des ex-libris varie beaucoup suivant la fantaisie de leurs propriétaires; je vous en soumets de minuscules, et d'autres qui laissent supposer que les bibliothèques auxquelles ils appartiennent ne possèdent que des in-folio *(L. Kimmig*, *Monsalvatje*, *Les Augustines* d'Offenburg, Mme *M. Strauss*, ce dernier mesure 23 centimètres).

Les **ex-libris féminins** qui vont vous passer sous les yeux, vous montreront que les Allemandes en possèdent plus que les Françaises ; les uns et les autres sont généralement enjolivés de fleurs. Pour les Françaises, voici ceux de Mmes *Marie Georgel,* par elle-même; *Marie Bucquet* et *de Vilmorin*. Pour cette dernière, les fleurs sont peut-être une marque de reconnaissance, car on sait la grande fortune faite par la maison Vilmorin en vendant leurs graines.

Je ne connais pas d'**ex-libris d'enfants** français autres que celui du *duc de Chartres*. C'est une simple étiquette qui nous montre que le roi-citoyen était très économe (c'est une vertu qui se perd beaucoup chez nos gouvernants). A l'étranger, il existe un certain nombre de ces ex-libris ; voici ceux des enfants *Allen*, *Elwood*, *Kimball*, Américains, et d'une jeune Espagnole, *Mlle Monsalvatje*.

Heureusement en petit nombre, on trouve des **ex-libris à sujets humoristiques ou grotesques**, en voici quelques-uns: celui de M. *Dietsch*, dont la syllabe « tsch », répétée dix fois forme, paraît-il, le nom; de M. *Benkard*, une main arrêtant un voleur de livres; de M. *Couraud*, un coq et une poule occupés à la reproduction de l'espèce; les rébus de MM. *Milsand*, de Dijon (1000 et 100); *Émile Collet*, avoué (le nombre 1000, un col, deux haies); de M. *Devaulx* ; des caricatures pour MM. *Goury*, *Monsalvatje*, etc.

C'est peut-être pour réfréner l'excès de gaîté que ces pièces ont l'intention de nous procurer, que d'autres nous ramènent à des idées plus tristes avec leurs sujets **macabres.**

Bien que Rabelais ait dit que « mieux vaulx de ris que de larmes escripre », ceux-là sont plus nombreux que les précédents; en voici une douzaine, parmi lesquels ceux de MM. *Ch. Guinot*, *Bonamen*, *Miguet*, *Mercier*, *A. Monnier*, *G. Deci*, et une demi-douzaine d'allemands.

Voici quelques pièces qui se recommandent du nom de leurs titulaires: *Guilbert de Pixérécourt*, *Émile Chasles*, l'académicien victime de Vrain-Lucas,

---

1. La nouvelle de la mort du comte Leiningen-Westerburg nous est parvenu e pendant l'impression de cet article.

le bibliophile Jacob (*P. Lacroix*), *Théophile Gautier*, *Victor Hugo*, *de Lesseps*, *Ch. Monselet* (livres amoncelés !), *A. de Montaiglon*, avec sa devise si vraie et si triste « De jour en jour en apprenant, mourant », *Asselineau*, avec la légende « La femme qui n'est pas la colombe et le roseau est un monstre ». Ce peut être une opinion personnelle, mais on se demande ce qu'elle vient faire là. Mlle *Pellechet*, l'une des rares femmes bibliographes ; *Camille Doucet*, *Nadar*, *François Coppée*, *Jules Claretie*, *Barthou* (fig. 7), etc.

En voici deux qui, pour appartenir à des personnalités peu connues, n'en sont pas moins intéressants : le premier est celui d'un coiffeur du nom de *Baillarguet* (les ex-libris doivent être rares dans cette corporation) ; l'autre d'un homme de lettres de Saïgon, M. *Truong-Vinh-Ky*, en caractères cochinchinois.

Des personnalités bien connues ont eu souvent des ex-libris de la plus

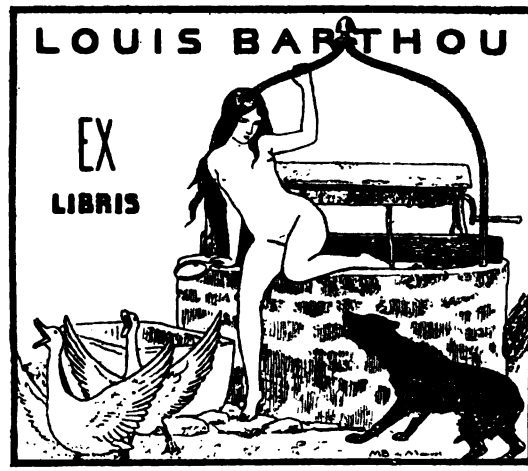

Fig. 7. — Ex-libris de M. L. Barthou, par M.-B. de Monvel.

grande simplicité. Témoins ceux de *Lakanal*, le fondateur des écoles de la Révolution ; *Stanislas de Girardin*, l'élève de J.-J. Rousseau ; l'astronome *Ch. Burckardt*, *Férussac*; *Guizot :* un simple cachet à l'encre grasse, mais on y voit le collier de la Toison d'or qui n'est pas à la portée de tout le monde; *Viollet-le-Duc*, le collectionneur de poésies, père de l'architecte ; *Louis Ulbach*, le bibliographe *Madden*, le savant *Letronne*, etc., etc.

Quelques bibliophiles attachent la plus grande importance à la composition de leurs ex-libris et vont, lorsqu'ils l'offrent, jusqu'à faire imprimer une notice explicative du sujet (nous en avons vu tout à l'heure une série qui en aurait eu bien besoin), tels sont, MM. *Hirzel*, de Berlin et *Von Dassen;* pour un Anglais, M. *Aylward,* cette notice comprend trois pages. Un homme de lettres, M. *Ch.-Fr. Maurice* avait probablement toujours le sien dans l'esprit, puisqu'il le crayonnait sur les murs d'une cellule de la maison d'arrêt de la

garde nationale, ainsi que je l'ai trouvé reproduit dans l'ouvrage de H. de Lasalle : *l'Hôtel des Haricots*.

Par contre, il est des gens plus indifférents qui ne cherchent pas bien longtemps le sujet de leurs ex-libris ; feu *L. Benoit* de Berthelming avait adopté un dessin que je crois de Traviès ; M. *Goury*, un de Grandville ; M. *Boyveau*, de Grasse, copie celui de *Boyveau-Laffecteur* dont il doit être le parent ; le Dr *Fourès* utilise celui du notaire *Martinet*, en changeant l'inscription « Code » en « Codex ».

Les imprimeurs français des XVe et XVIe siècles ne pensaient assurément pas que leurs marques fourniraient tant de sujets d'ex-libris au XIXe.

M. *Alfred Petit* et l'éditeur *A. Lainé* copient la marque de l'imprimeur Jehan Petit, de Paris, fin du XVe siècle ; M. *de Fleury*, celle de Conrad Bade ; M. *Weyler*, celle de Constantin Fradin, de Lyon ; M. *Duval*, celle de Michel Toulouse ; M. *Hirth*, celle des frères de Tournes, de Lyon ; un Anglais, M. *Blore*, une de celles de l'éditeur parisien Jehan Bonfons ; un autre Anglais, M. *Harry Soane*, copie en partie celle de Nicolas du Chemin ; enfin, le comte *de Bastard* (château de Pominet), la marque toute moderne de la librairie Bachelin-Deflorenne. Quant à M. *Ernest Petit*, il laisse circuler le sien avec une « coquille » (ex-liblris avec deux L).

Fig. 8. — Ex-libris J.-C. Wiggishoff.

L'amateur vendant lui-même son propre ex-libris est assez rare, il existe pourtant ; en 1897, une pianiste de Munich, Mlle Lili Burger, offrait le sien, dans une revue parisienne, au prix de 6 fr. 25. Je ne crois pas que beaucoup aient passé la frontière.

Il est une catégorie d'ex-libris qui ne doit point trouver place dans les collections, c'est celle des « imaginaires » qu'un libraire du quai Saint-Michel a publié il y a une dizaine d'années et attribués aux personnages les plus connus de l'histoire moderne ; des collectionneurs débutants peuvent s'y tromper. En voici deux, l'un attribué à Danton, l'autre à Marat. On a aussi, dans ces derniers temps, fabriqué un ex-libris faux de *Gambetta*, copié sur un véritable dont il s'est peu servi d'ailleurs.

Il faut se méfier aussi de certaines marques commerciales et d'imprimeurs, des culs-de-lampe, têtes de lettres, etc., dont le sujet se prête quelquefois à une fausse attribution et que des gens ignorants ou peu scrupuleux mélangent quelquefois parmi des ex-libris, mais cela est peu à craindre pour

les ex-libris modernes, où cette petite industrie serait peu lucrative. Néanmoins, c'est par ce conseil que je terminerai cette causerie déjà trop longue, et en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.

J. C. WIGGISHOFF.

M. Wiggishoff émaille sa conférence de spirituelles et amusantes observations et fait circuler une quantité considérable d'ex-libris qui font l'admiration des assistants et dont nous avons reproduit quelques specimens.

M. Vivarez communique ensuite un très bel ex-libris de M. Goury, exécuté par M. Raphaël Kirchoer, artiste viennois fixé à Paris. M. Goury, qui ne dispose que d'un petit nombre de pièces d'échange, les échangerait contre de belles pièces gravées.

Au cours de la réunion, on distribue des ex-libris de MM. Havette, baron Guillibert, Hornung et P.-E. Masson, et la carte de changement d'adresse très originale de ce dernier. Nous remercions chaudement ces confrères de leurs si aimables dons, excellent moyen de resserrer les liens de cordialité qui nous unissent si étroitement.

PAUL FLOBERT.

Trente-troisième Réunion. — 27 novembre 1906.

Assistaient à la réunion : MM. Baguenier-Desormaux, Bargallo, de Bermingham, Brunschwicg, Chamboissier, Chanut, Couriot, de Crauzat, Creste, Debacq, Madame et M. Decret, MM. Dujardin Marius, Dujardin Victor, Madame et M. Flobert, MM. Fournier, Halphen, Hartmann, Henry-André, Lacroix, Langlassé, Lecerf, Le Senne, Martin, Mareuse, Meunié, de Nerville, Niessel, Perrot, Raulet, Rey, Tumbeuf, Vivarez et Wiggishoff.

Le menu du dîner était encadré d'un motif de billet d'enterrement d'Arras (1792), dont on trouvera plus loin la reproduction hors texte [1].

Notre Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à MM. Meunié et Niessel, nouveaux membres qui assistent à la séance, et donne la parole à M. Paul Flobert pour l'étude du sujet de la réunion, qu'il accompagne d'une quantité considérable de documents.

1. Nos confrères rectifieront sans peine l'erreur de date commise dans la légende de la planche en question.

Billets d'enterrement et pièces funéraires [1].

Voici longtemps que j'hésitais à vous produire le sujet que nous avons à étudier dans cette réunion, tant il est étendu. La riche variété des documents qu'il offre, et les incursions que l'on est amené à faire dans le domaine des mœurs, font du billet d'enterrement une des branches les plus intéressantes que l'on puisse entreprendre dans l'étude des vieux papiers. Je vais m'efforcer de vous faire partager le goût que j'y ai pris, goût qu'il est d'ailleurs facile de satisfaire, car on en rencontre très fréquemment dans les liasses de papiers anciens. Je vous signale même, en passant, qu'autrefois les notaires utilisaient les placards comme chemises de dossiers, et c'est à cela que nous devons la conservation de la plupart d'entre eux.

L'intérêt du billet d'enterrement nous a été révélé par M. Pellisson, dans les nombreuses études qui ont paru dans le premier volume de notre *Bulletin*. Le sujet m'ayant séduit aussi, j'ai eu les honneurs de la lecture d'un *Essai sur l'histoire des billets d'enterrement*, au Congrès des Sociétés savantes, en 1902. Enfin, je vous rappelle l'excellente monographie de M. Esquieu sur *Les billets rennais* pour vous montrer l'attrait que ce sujet a provoqué parmi nous.

Pour rendre à peu près complet ce court résumé, je dois d'abord vous dire quelques mots des Recommandeurs des trépassés et des Officiers jurés crieurs qui sont les créateurs du billet d'enterrement.

*
* *

Le premier document officiel que nous rencontrons sur les crieurs date de 1268, sous le règne de saint Louis. Mais, à cette époque surtout, une réglementation suppose une existence déjà bien antérieure, et

1. Les lettrines, vignettes et quelques-unes des planches qui ornent cette étude sont tirées des collections de notre imprimeur, M. Léon Lefebvre, auquel nous adressons tous nos remercîments pour cette aimable contribution. Ces vignettes sont ou ont été, par conséquent, d'usage pour orner les billets lillois.

je ne suis pas éloigné de faire remonter leur origine au XIIe siècle, avec la première organisation sociale de la France, l'établissement des communes.

Quoi qu'il en soit, au XIIIe siècle, lorsqu'un décès se produisait, le soin de l'annoncer était dévolu au **Clocheteur** ou **Recommandeur des Trépassés** qui existait dans chaque ville, et même presque dans chaque commune. Le souvenir en est à peu près disparu, mais j'ai retrouvé leurs traces un peu partout.

Cette fonction se présentait sous plusieurs formes :

Il y avait en premier lieu les Clocheteurs qui, la nuit précédant les grandes fêtes, en particulier à la Toussaint, se promenaient gravement et, s'arrêtant devant les maisons, agitaient une clochette et clamaient d'une voix lugubre et sur un ton lamentable :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés.
Pensez à la mort.

ou autres formules analogues.

On les appelait dans le Nord *Clocheteurs* ou Cloqueteux des Trépassés ; Réveilleurs ou Rebeilhous dans le Midi ; Réveillés dans les Vosges ; Éveillés à Limoges, etc. On les chargeait parfois de recommander l'âme de telle ou telle personne, d'où le nom de *Recommandeurs*, et dans ce cas, à la suite de la prière générale, ils ajoutaient :

On recommande à vos prières...

Dans certains endroits, cette promenade nocturne avait lieu tous les lundis, dans d'autres même chaque nuit, et alors le clocheteur faisait en même temps office de veilleur de nuit.

On devine l'effroi que devait produire cette mélopée lugubre débitée dans e silence de la nuit, ce falot blafard et ces monotones tintements de la clochette.

Un poète du XIIIe siècle, Guillaume de Villeneuve, leur consacre déjà quelques vers :

Quand mort i a homme ne femme
Criez orrez : Proiez por s'ame
A la sonete par les rues.

et au XVIIIe siècle, Saint-Amand s'en lamente dans

LA NUIT

Le clocheteur des trépassés,
Sonnant de rue en rue,
De frayeur rend les cœurs glacés.
Bien que le corps en sue ;
Et mille chiens, oyant sa triste voix,
Lui répondent à longs abois.

« Lugubre courrier du destin,
Effroi des âmes lâches,
Qui si souvent, soir & matin,
Et m'éveilles, et me fâches,
Va faire ailleurs, engeance de démon,
Ton vain et tragique sermon. »

Le clocheteur avait ensuite pour mission d'annoncer les décès. Il parcourait la ville, s'arrêtait à chaque carrefour, et, après avoir agité sa sonnette, parfois une simple cliquette, il annonçait :

Messieurs et Dames,

Vous êtes priés d'assister au convoi, service et enterrement de.....

Il précédait le convoi vêtu d'une robe noire chargée d'emblèmes funéraires sur la poitrine et dans le dos.

Enfin, les confréries religieuses et professionnelles et surtout les charités normandes avaient un crieur chargé de faire les menues commissions de la corporation et de prévenir les membres associés du décès de l'un d'eux. Il revêtait également un costume funéraire aux armes de la confrérie et sonnait devant le corps : je vous montre quelques reproductions de leurs curieux costumes.

*
* *

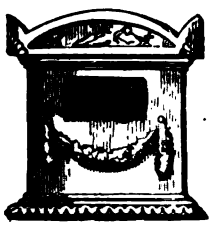

A Paris, l'annonce des décès était faite par la corporation des **Jurés Crieurs de Corps et de Vins** dont les statuts furent enregistrés par Étienne Boileau en 1268. Crier des enterrements et du vin semble un amalgame plutôt bizarre. Cela s'explique pourtant si l'on se souvient du droit immémorial dont jouissaient les marchands de vins d'envoyer chaque matin un crieur annoncer dans la rue, au son de la cloche, le vin à vendre, en vantant sa qualité et son bon marché et en offrant de le déguster. L'usage de la clochette, et les loisirs de cette profession, les amenèrent à joindre celle des enterrements et, le soir venu, ils revêtaient une dalmatique noire et parcouraient les quartiers en annonçant les décès ainsi que l'heure du service. C'est ce que l'on appelait *faire les semonces*. Au XIVe siècle, ils sonnent autour du corps et commencent à louer des objets de deuil.

Il faut croire que le métier était lucratif car Charles V dut réduire leur nombre à 24 officiers. Ils doivent « crier les corps et aller quérir et reporter les robes, chaperons et manteaux pour les obsèques et funérailles ». Ils n'avaient le droit de crier qu'un décès par jour et recevaient 5 sols par semonce. Les grands personnages seuls pouvaient se faire crier deux fois : il leur en coûtait alors 8 sols. Les jurés crieurs eurent également le privilège de crier les objets et les enfants perdus.

Louis XIII les porta à 30 officiers, et l'édit de 1690 crée 20 nouvelles charges à Paris et 2 dans les principales villes du royaume.

A partir du XVIe siècle, ils ne s'occupent plus que des enterrements e le revenu annuel de leurs charges, au profit du trésor royal, atteint 250.000 livres en 1650.

Mais la noblesse n'employait pas la semonce et faisait présenter par un laquais, chez ses amis, un billet manuscrit annonçant le décès, puis un autre indiquant l'heure des obsèques : c'est ce que l'on appelait *faire courir le billet*, et l'usage s'en conserva jusqu'au commencement du XVIIe siècle. A ce moment, l'imprimerie vint mettre à la portée de tous l'annonce imprimée que l'on peut répandre à profusion et qui s'adresse directement à la personne que l'on veut aviser. Notons pourtant que l'annonce verbale se fait encore, dans beaucoup de petites villes, de porte en porte.

VOVS estes priez d'assister au Seruice de deffunte Marie de Meaulx, veufue en premieres nopces de deffunct Monsieur Deshayettes, viuant Lieutenant d'vne Compagnie d'vn Regiment commandé pour le seruice du Roy par feu Monsieur de Chappes ; Et en secondes de Monsieur Bourgeois, viuant Bourgeois de Paris : qui se dira Lundy 27me iour de Septembre 1660. à dix heures precises du matin, en l'Eglise saint Geruais sa Paroisse : où elle est inhumée. Auquel lieu Messieurs & Dames se trouueront s'il leur plaist.

Collection Chamboissier.
Dimensions de l'original : Texte 23 × 14 ; papier 34 × 23.

Le plus ancien billet imprimé qui ait été signalé est celui conservé à la bibliothèque de Gand et daté de 1645. On cite ensuite celui de Pascal en août 1662. Pareille aubaine ne nous est pas encore arrivée ; mais en voici un, reproduit ci-dessus, d'un personnage inconnu, mais antérieur de deux années (1660); il appartient à notre collègue M. Chamboissier. Peut-être quelqu'un d'entre vous va-t-il en montrer de plus anciens encore.

Il est certain qu'à cette date l'usage en était tout récent, mais il se répandit vite puisqu'en 1671 les Bureaux de la Ville arrêtent un *Etat et Tarif des Droits, salaires et vaccations attribuez aux Jurés Crieurs de Corps et de Vins en cette Ville et Faubourgs de Paris*, dans lequel nous trouvons :

Pour la vaccation de l'homme qui portera les billets, pour chacun jour. 30 s.
Pour chacun cent desdits billets qui auront servi à la semonce des obsèques et convois :
Pour ceux qui seront en petit papier . . . . . 40 s.
Pour ceux qui seront en moyen papier . . . . . 50 s.
Et pour les autres billets qui auront été faits en grand papier . . . 3 liv.

L'édit de 1690, qui créa des offices dans chaque ville, fut suivi de tarifs établis par les intendants dans chaque généralité.

Les jurés crieurs avaient donc le monopole des billets d'enterrement et ils le conservèrent jusqu'à la fin, sauf à Paris où, à la suite d'un procès avec un imprimeur, le Conseil d'État, en 1752, rendit libre l'impression et la distribution des billets. A cette époque, les jurés crieurs tiraient un bénéfice annuel de 60.000 livres, rien que sur la distribution des billets, et il fut un moment question de les imprimer sur papier timbré.

Avec la Révolution, les offices disparurent; mais ils se transformèrent en administrations des pompes funèbres régies ou concédées par les municipalités.

*
* *

Les cérémonies funéraires ont, de tout temps, été l'objet de nombreuses manifestations. La piété de nos aïeux les incitait naturellement à aider le défunt à gagner le paradis, et l'Église même, agitant le spectre de l'enfer, exerçait sur les vivants une action se traduisant par des dons et des legs beaucoup plus temporels que spirituels. Non seulement les services commandés par la famille étaient riches et nombreux ; mais les vivants eux-mêmes réglaient d'avance leurs funérailles, et établissaient des fondations de messes pour le repos de leur propre âme, legs auxquels, il faut bien le dire, la vanité et l'ostentation n'étaient pas étrangères. Au XVIIe et au XVIIIe siècle surtout, les testaments commencent régulièrement, après un acte de contrition, par les dispositions à prendre pour le service funèbre du testateur. Je vous donne lecture d'un spécimen de ce genre, daté de 1713, qui indique de la façon la plus précise les détails de la cérémonie et les messes qui devront être dites.

Cette mode nous a valu naturellement des invitations aux divers services commémoratifs qui variaient suivant les régions.

En y rattachant nos coutumes actuelles, un décès peut donner lieu à l'impression des pièces suivantes :

Avis du décès.
Invitation aux obsèques.
Billet de faire-part.

Invitations aux services commémoratifs.
Carte de remercîments.
Memento.
Pièces diverses portant des signes de deuil.

*
* *

Avant d'aborder l'étude particulière de chacun de ces documents et des modifications que le temps et les mœurs (la mode, pourrait-on dire plutôt), y ont apporté, il y a lieu d'en considérer le format, les marques distinctives et le libellé général.

Les billets d'enterrement ont été longtemps imprimés en *placards*. C'est une règle absolue jusqu'au commencement du XIXe siècle où ils furent remplacés par la feuille in-4° double, aujourd'hui en usage, qui servait au XVIIIe siècle exclusivement aux services commémoratifs. Toutefois l'emploi du placard subsiste encore à Rennes, et accidentellement à Lille, Rouen et Verdun; et surtout en Belgique, Hollande et Italie; mais sa disparition est prochaine.

Ainsi qu'on a pu le remarquer sur le tarif cité plus haut, il y avait trois formats de placards : le grand, le moyen et le petit papier, il y en eut même de format extraordinaire, pour les personnes qualifiées et constituées en dignité ; mais aucune règle ne déterminait l'emploi du format qui était laissé à la liberté du client. Ils étaient imprimés sur papier blanc, mais on en rencontre souvent sur bleu.

La vue de ces grandes feuilles de papier ne laisse pas que de nous surprendre ; mais il est facile de l'expliquer, si l'on se rend compte de l'évolution naturelle du placard substitué au crieur. Le but étant, avant tout, de prévenir le plus de monde possible, le placard servait surtout d'affiche que l'on collait à la maison mortuaire, à l'église, et dans les principaux carrefours. Comme le tirage des affiches nécessaires était fort réduit et que l'impression était coûteuse, on fit imprimer un plus grand nombre d'affiches dont on faisait distribuer le surplus à ceux que l'on désirait inviter personnellement. De là l'origine certaine du billet d'enterrement. Aujourd'hui encore, on ne fait pas autrement lorsqu'on emploie le placard.

Depuis la Restauration, le placard n'a plus de format régulier et les billets ont parcouru toute la gamme des mesures ; on en a fait atteignant 88 $^{c}/_{m}$ × 69 $^{c}/_{m}$, tandis que d'autres s'imprimèrent sur un format de cartes de visite. Quand au format in-4° double, il est resté communément employé jusqu'à nos jours, sauf quelques rares exceptions.

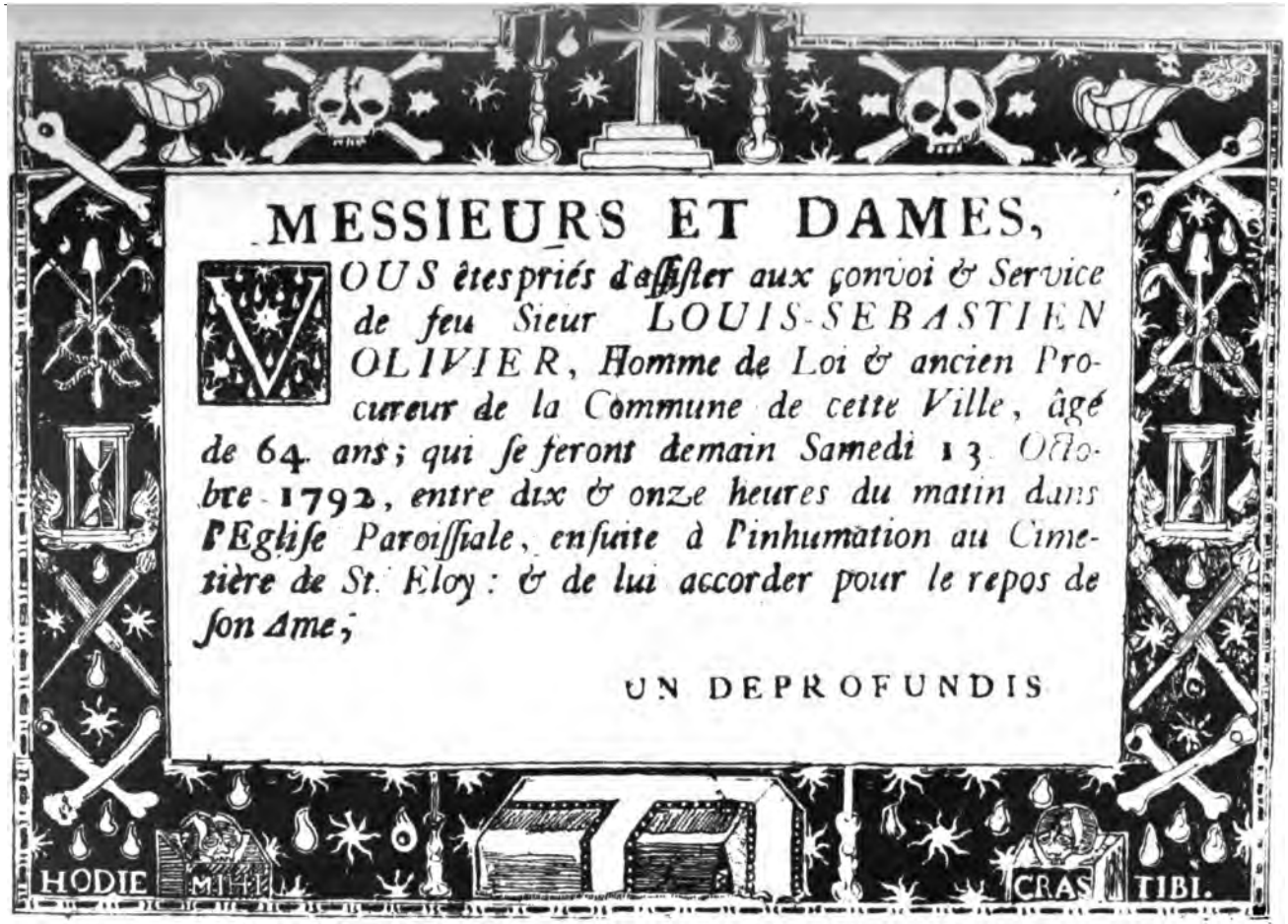

MESSIEURS ET DAMES,

VOUS êtes priés d'assister aux convoi & Service de feu Sieur LOUIS-SEBASTIEN OLIVIER, Homme de Loi & ancien Procureur de la Commune de cette Ville, âgé de 64 ans; qui se feront demain Samedi 13 Octobre 1792, entre dix & onze heures du matin dans l'Eglise Paroissiale, ensuite à l'inhumation au Cimetière de St. Eloy: & de lui accorder pour le repos de son Ame;

UN DEPROFUNDIS

HODIE MIHI CRAS TIBI.

MESSES DES BANNIERES PENDANT LE SERVICE.

Du Très-Saint Sacrement.
Du Sacré-Cœur de Jesus.
De la Sainte Vierge.
Des Ames.
De Saint Roch.
De Saint Julien.

BILLET D'ENTERREMENT *(ARRAS 1789) Coll.* P. FLOBERT

Pl. I.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX, AND
TILDEN FOUNDATIONS

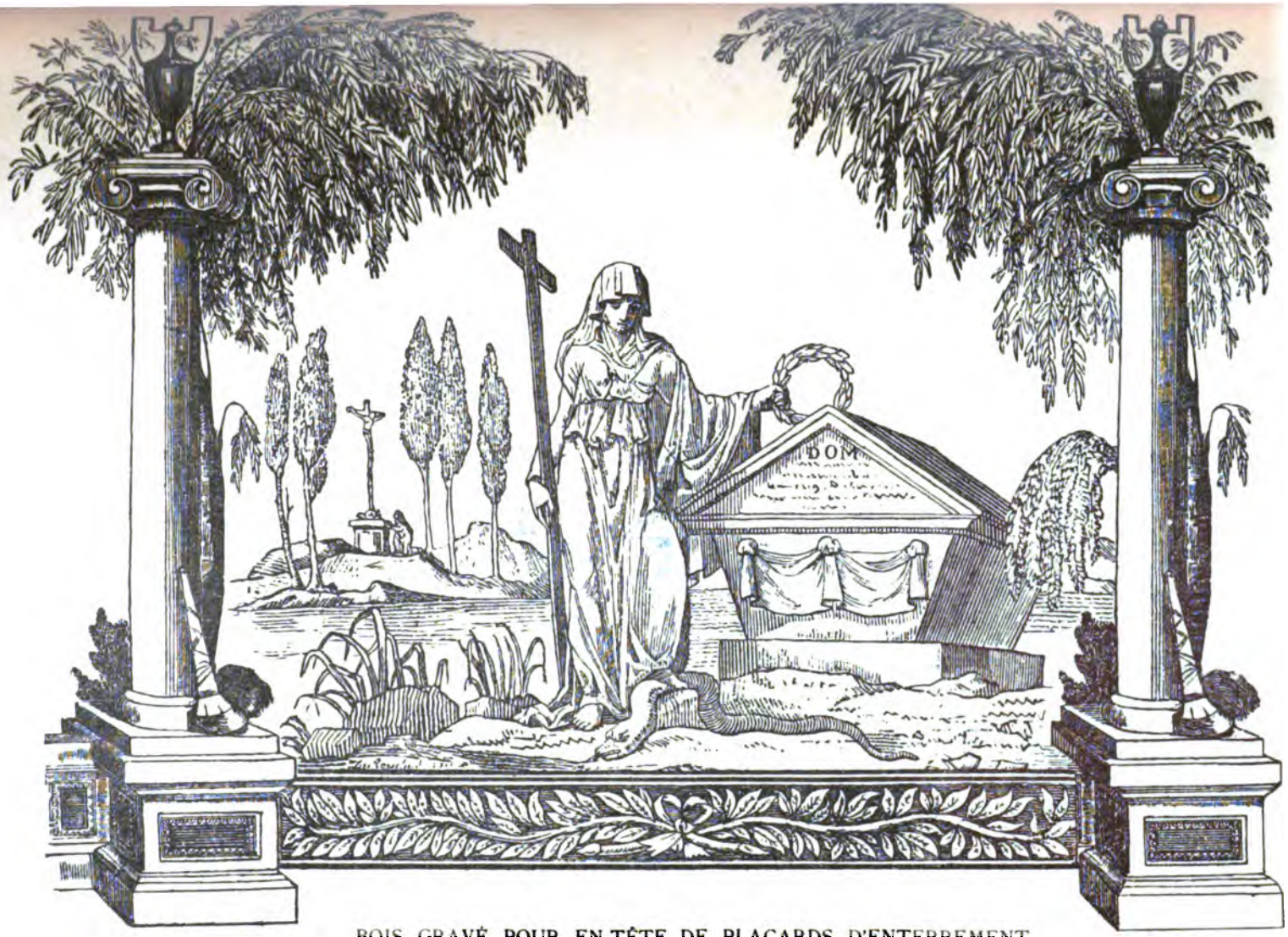

BOIS GRAVÉ POUR EN-TÊTE DE PLACARDS D'ENTERREMENT

(En usage à Lille au commencement du XIXe siècle).

Bois de Du Rouchail, 1815. (*Collection Léon Lefebvre*).

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

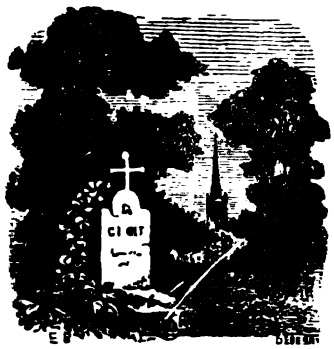

*
* *

L'illustration, si l'on peut appeler ainsi les emblèmes qui garnissent les billets, mérite quelques observations. A l'origine, les placards sont nus et ne portent que le texte imprimé ; mais l'ornementation s'y introduit bien vite ainsi qu'en fait foi ce passage du *Mercure Galant* de Boursault (1683) bien connu de vous :

Mais Monsieur, jusqu'ici, les billets nécessaires
Pour inviter le monde aux convois mortuaires
Ont été si mal faits qu'on souffrait à les voir,
Et, pour le bien public, j'ai tâché d'y pourvoir.
J'ai fait graver exprès, avec des soins extrêmes,
De petits ornements de devises, d'emblêmes,
Pour égayer la vue et servir d'agréments
Aux billets destinés pour les enterrements.
Vous jugez bien, Monsieur, qu'embellis de la sorte,
Ils feront plus d'honneur à la personne morte,
Et que les curieux, amateurs de beaux arts,
Au convoi de son corps viendront de toutes parts.

D'abord réduits aux grandes initiales M (*Messieurs...*) et V (*Vous êtes priés...*) les billets se garnirent, au XVIIIe siècle, d'emblèmes funéraires de toutes sortes : crânes et ossements, sabliers, urnes et obélisques, mîtres et couronnes, larmes, catafalques, tombeaux, voire même des scènes de la résurrection. Chaque imprimeur possède une collection de bois destinés à cet usage, car la disposition est variée à l'infini et comporte soit des vignettes en tête et aux angles de la feuille, soit des encadrements complets d'attributs entremêlés de devises du genre de celle-ci : *Hodie mihi*, *Cras tibi*. (Pl. I).

Nous nous étonnons de voir qu'en un siècle aussi policé, où les plaisirs et la joie de vivre tiennent la plus grande place dans l'existence, on ait attaché autant d'importance aux manifestations accompagnant la mort. Le deuil était réglé avec une minutie extrême et bien plus sévèrement que de nos jours. Au XVIIIe siècle, tout est pour les signes extérieurs et la douleur est tenue de s'exprimer par le costume dans ses menus détails ; par la décoration funèbre, pendant un temps déterminé, de l'appartement du défunt, voire même de son carrosse ; par les nombreuses messes commémoratives, pendant que le défunt, après la pompe du service religieux, souvent même avant, est jeté nuitamment au charnier, sans même y être accompagné de ses proches. Aujourd'hui, le service est rarement fait avec magnificence, l'observance du deuil jouit de la plus grande latitude, et tout est reporté sur le souvenir du défunt. Chacun a sa tombe ornée de monuments et parée de fleurs. On veut disparaître simplement, sans bruit, et journellement des

personnes prescrivent qu'à leur funérailles il ne sera pas envoyé d'invitations et que l'on ne devra apporter ni fleurs, ni couronnes ; tandis que, par un excès contraire, nos aïeux ordonnaient eux-mêmes le nombre de cierges, de chantres et de pauvres qui devaient leur faire cortège. Cette ostentation, qui se manifeste par l'illustration exagérée des billets, nous la retrouverons dans leur libellé.

Avec la Révolution, comme sur tout ce qui marque cette époque, les attributs disparaissent, et le billet redevient simple et nu ; mais la Restauration, qui affecte de reprendre les coutumes de l'ancien régime, fait revivre l'illustration des billets, et alors se produit une double transformation. La haute société, abandonnant le placard, lui substitue notre in-4° double sans aucune ornementation, tandis que l'art romantique couvre les placards, et parfois même l'in-4°, de vignettes typographiques quelconques qui atteignent rapidement l'exagération. Les sujets y tiennent plus de place que le texte, et perdent presque tout caractère religieux : ce ne sont plus qu'amantes éplorées, cimetières dont les saules abritent mélancoliquement des tombes, chiens couchés sur les cercueils, etc. (Pl. II).

L'apparition de la bande noire fait disparaître presque toute l'illustration. Seule la vignette de tête subsiste, mais pour diminuer rapidement et s'effacer devant l'M majuscule coupée d'une croix qui tend elle-même à disparaître maintenant.

La bande noire, née vers 1820, est à l'origine un simple filet, soit intérieur, soit en bordure de la feuille. Fixée définitivement au bord, elle s'élargit de plus en plus pour atteindre de nos jours des proportions exagérées. Signalons en passant quelques récentes tentatives pour modifier l'uniformité de l'encadrement noir, soit en interposant des bandes d'argent, soit par une imitation de crêpe, de soie, etc.

*
* *

Le **libellé** des billets n'offre que peu d'observations générales. Au début, ils reproduisent uniquement la semonce verbale ; puis les plus proches parents se firent inscrire au bas du billet comme faisant part du décès ; enfin le XIXe siècle introduisit la mode d'y faire figurer toute la famille jusqu'aux arrière-cousins à peu près inconnus du défunt.

Il y aurait là matière à philosopher sur la vanité humaine qui trouve un beau terrain pour se développer. Le placard fut, à l'origine, exclusivement réservé au défunt. Passe encore que, pour dernier hommage, on étale tout au

CITOYENS ET CITOYENNES,

VOUS êtes priés de la part du Citoyen Réné-Claude-Maximilien ***CAPITANT****, ancien Conseiller au ci-devant Châtelet d'Orléans, & de la Citoyenne Joseph-Elisabeth* ***DECUVE****, son Épouse, d'assister aux Convoi, Service & Enterrement du Citoyen* ***CAPITANT****, leur Pere & beau-Pere, ancien notaire audit Orléans, qui se feront Mardi 15 Janvier 1793, à dix heures, dans l'Église Saint-Paterne, sa Paroisse, & son Corps sera inhumé au Cimetière Saint-Jean.*

Vous vous y trouverez, s'il vous plaît, & direz, pour le repos de son Ame,

De profundis.

De l'Imprimerie de DARNAULT & MAURANT, rue [illegible] N°. 20.

(Collection Fougeu).

long ses titres et qualités précédés au besoin de « Haut et puissant seigneur, Monseigneur....», mais les veuves, croyant les tenir également d'héritage, faisaient rejaillir sur elles la gloire de leur défunt mari. Au XVIIIe siècle on rencontre souvent le libellé suivant :

Vous êtes priez d'assister aux convoi.... de Demoiselle X...., veuve de X....

dont tous les titres sont énumérés sans en omettre aucun, si bien qu'il semble que ce soit lui seul qu'il faille regretter. Ajoutons que, de nos jours, cela n'a guère changé, notamment pour les veuves d'officiers généraux, et n'insistons pas, tout en regrettant que, loin de disparaître, cet étalage de vanité s'introduise, timidement encore il est vrai, sur deux autres documents de la vie privée, la carte de visite et le billet de mariage.

Le billet d'enterrement a conservé une formule immuable depuis son origine. Précédé de l'annonce verbale : « Messieurs et Dames », dont il ne subsiste plus que l'M capitale, il se termine par les mêmes formules : « Requiescat in pace — De profundis », etc., qui étaient plutôt une invitation à joindre une prière pour le repos de l'âme du défunt.

La Révolution ne fit que substituer pendant peu de temps les mots *Citoyens et Citoyennes* à Messieurs et Dames, et supprimer parfois tout terme religieux. J'en reproduis un spécimen tiré de la collection de M. Fougeu, et un très intéressant avis lillois de la collection Léon Lefebvre. (Pl. IV).

Notons enfin que l'on ne fait de billets mortuaires pour les enfants que depuis 1850 environ, et passons à l'examen détaillé de diverses pièces.

* * *

Avis de décès. — Le billet imprimé annonçant le décès est fort rare. Cela s'explique, au XVIIIe siècle surtout où l'inhumation était faite souvent le jour même du décès et au plus tard le lendemain, et l'avis devenait inutile, car il ne pouvait précéder que de quelques heures l'invitation aux obsèques [1].

J'en ai rencontré pourtant l'usage de nos jours dans certaines villes, à Aix, Louviers, Mantes, et aussi à Chartres et à Troyes où l'avis est imprimé sur une petite carte que l'on distribue à domicile.

1. Dans son étude sur les Billets d'enterrement (*Annuaire du Conseil héraldique*, 1897), le vicomte de Poli reproduit, n° 11, l'avis du décès, le 20 février 1775, de M. de Bèze du Lys. Nous avons consulté avec fruit ce très copieux travail où l'auteur a reproduit 331 billets de personnalités ; nous regrettons seulement qu'il se soit borné à citer le libellé, sans donner aucun détail sur le format, l'illustration, etc.

MESSIEURS ET DAMES,

Nous vous annonçons avec la plus vive douleur la mort de Marie-Joseph CORMAN, *notre mère, veuve de Jean-Baptiste-Joseph* VANDAME, *décédée le 22 avril 1797, vieux style, âgée de 53 ans; nous la recommandons en vos prières.*

Salut et fraternité,

Les enfans VANDAME, *frères et sœurs, marchands brasseurs, place de l'arbalète.*

LES PAINS SERONT DISTRIBUÉS:

Chez
- Vatecant, place de l'arbalète.
- Veuve Duhaut, rue du molinel.
- Vardervosse, rue du metz.
- Vancheneur, place du moulin.
- Colpart, marché aux fleurs.
- Lemayeur, rue d'angleterre, coin de celle marais.

Lille, le 23 avril 1797.

De l'imprimerie de LÉONARD DANEL.

AVIS DE DÉCÈS DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

(Communiqué par M. Léon Lefebvre). Grandeur originale.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

Invitation aux obsèques. — C'est la pièce la plus commune. Elle offre deux formules :

Vous êtes priés d'assister.... de la part de....

c'est l'ancienne semonce, ou bien :

MM. (ici la famille).... vous prient d'assister....

en ce cas elle sert en même temps de faire part.

Autrefois les catholiques seuls faisaient des invitations aux services religieux, et elles étaient envoyées par la famille. Rarement des sociétés faisaient imprimer des billets pour cette cérémonie. Aujourd'hui cela est devenu plus commun et les associations tiennent souvent à rendre hommage à leurs membres défunts en assistant à leurs obsèques. Nous avons donc à noter les billets d'invitation des différents cultes, puis des sociétés d'essence philosophique et des sociétés ou administrations qui invitent leurs membres à conduire l'un d'eux à sa dernière demeure.

Les *billets d'enterrement protestants* ne diffèrent des billets catholiques que dans le remplacement de la prière : De profundis, par des versets de la Bible.

Les enterrements *israëlites* ne comportant qu'une courte cérémonie religieuse intime au domicile du défunt et au cimetière, le billet n'en fait pas mention, et l'indication comporte simplement l'invitation à accompagner le cortège de la maison au cimetière.

Les plus curieux parmi les *billets* imprimés par les associations sont ceux envoyés par les loges *maçonniques* au décès de leurs membres. J'ai pu en réunir à grand'peine un certain nombre auxquels j'ai joint la reproduction de quelques autres que l'on m'a communiqués, et j'avais l'intention de les publier dans notre *Bulletin*; j'y ai renoncé provisoirement, car la publication ne pouvait comporter que des reproductions de documents, très intéressants à la vérité, mais manquant des commentaires indispensables pour les accompagner. Je me borne donc à vous les faire passer sous les yeux.

J'ai noté aussi d'autres billets dont la rédaction est particulièrement curieuse, ceux des Chevaliers du Temple et de la Croix, dont je dois la communication à M. Esquieu.

Viennent ensuite les enterrements civils de libres penseurs parfois sur papier rouge, de fouriéristes, fusionnistes, de sociétés de compagnonnage, etc., sujets qui demanderaient à être amplement développés. Les billets en sont très rares, étant tirés à petit nombre et distribués à des adeptes qui ne s'en séparent pas. Je vous signale enfin les billets de l'Armée du Salut qui, paraît-il, sont bordés de rouge.

Tout cela est moderne et s'applique généralement aux billets de Paris; mais nous avons à examiner aussi les coutumes spéciales à chaque région et à chaque époque.

Il n'y a guère que cinquante ans que l'on indique sur les billets l'âge du défunt.

Sans revenir sur l'emphase des libellés, rappelons qu'au début l'invitation était anonyme et que sous l'ancien régime, sauf pour ce que j'ai dit au sujet des veuves, le texte concerne le défunt, et seulement au bas est inscrit : De la part de.... (la veuve ou les enfants) ; mais les enfants en bas âge n'y figurent jamais.

Une mode récente prétend exclure des billets d'enterrement les femmes qui ne devraient, paraît-il, figurer que sur le billet de faire part. Sans vouloir discuter cette idée qui ne repose que sur l'ancienne coutume de ne jamais laisser les femmes assister aux enterrements, bien qu'elles figurent sur les billets en placards, j'estime que cela n'a aucune raison d'être maintenant où elles y assistent, et même plus souvent que les hommes.

Certaines contrées ont conservé des formules spéciales. Ainsi à Poitiers, l'invitation est faite pour l'église, elle est anonyme : *De la part de la famille*, et suivie de l'avis *Les Dames s'y trouveront, s'il leur plaît.* Ailleurs elle indique : *A la maison ; A l'église*, voire même : *Les personnes en retard sont priées de se rendre à l'église.* Dans le Nord, on va même jusqu'à indiquer sur le billet les boulangers chez lesquels les pains seront distribués aux pauvres.

On rencontre ainsi nombre d'avis qui se rattachent à des coutumes locales qu'il serait intéressant de recueillir et d'étudier, car elles sont sur le point de disparaître, le modèle du billet de Paris tendant à être adopté partout.

Enfin, sous l'ancien régime, l'invitation porte toujours que l'inhumation aura lieu à l'église. Il ne faudrait pas en déduire que le corps s'y trouve enterré, car cela était rare et réservé aux grands personnages et aux bienfaiteurs de la paroisse. En réalité, je le répète, aussitôt après le service, le corps était conservé dans l'église jusqu'à la nuit et porté au charnier. Il arrivait même la plupart du temps que, pour lui donner plus de pompe, le service n'était célébré que plusieurs jours après l'inhumation. Cela concorde d'ailleurs avec la teneur des placards où l'on invitait toujours à se rendre à l'église, et jamais à la maison mortuaire, pour accompagner le corps.

Billets de faire part. — Sauf pour les communautés religieuses, où il exista sous une autre forme que nous verrons plus loin, le billet de faire part ne remonte guère au delà du premier Empire, vers 1810. Auparavant on n'envoyait que des invitations aux obsèques ou aux services commémoratifs. De même forme que le billet d'enterrement, il en a suivi les mêmes errements. Là s'épand, dans l'ordre le plus rigoureux, la nomenclature de toute la famille. Mais cet abus présente un intérêt historique que l'on ne soupçonnerait pas, car en raison de sa précision même, c'est un document de toute utilité pour les recherches généalogiques. Il serait même à souhaiter que le Gouvernement provoque, ou même impose, par une loi, le dépôt dans les archives communales ou départementales d'un ou deux exemplaires des billets de faire part,

afin d'éviter la perte de ces documents qui seront précieux pour l'histoire future.

Comme nous l'avons dit, le faire part se confond souvent avec le billet d'enterrement. Il s'emploie également, de nos jours, pour inviter au service célébré en mémoire de ceux dont le corps a disparu, militaires, marins, explorateurs morts au loin, ou pour les victimes des grands accidents.

Services commémoratifs. — Ils ont toujours donné lieu à des invitations, et, sous l'ancien régime, c'était le complément obligatoire des obsèques.

Selon les usages locaux, il y avait, sous le nom général d'*obits*, des messes de vigiles, de bannières, de huitaine, de bout du mois, de trentaine, de quarantaine, de six semaines, etc., qui existent encore communément dans le Nord, et enfin la messe de bout de l'an célébrée le jour anniversaire du décès, et qui est aujourd'hui d'usage général.

Sur le billet d'enterrement figurent aussi les messes qui se disaient le jour de la cérémonie, de huit heures à midi et parfois pendant plusieurs jours consécutifs. Les grands personnages avaient aussi la messe avec oraison funèbre. Voici celle du prince de Condé (1779) de la collection Devaux. Les compagnies, confréries, corporations, invitaient également à une messe de corps pour le repos de l'âme de leurs membres défunts.

Le format en a presque toujours été celui de notre in-4° double et c'est l'origine de son emploi : il existait sous l'ancien régime et sans autre vignette que l'M capitale. Depuis quelque temps, on lui substitue un carton bordé de noir de format plus réduit.

Enfin les sociétés dites commémoratives font célébrer chaque année un service solennel qui donne lieu à des invitations. L'origine ne doit pas remonter au delà du second Empire et le billet est différent : c'est un carton bordé de noir de formes et de couleurs semblables aux pièces officielles dont nous parlerons plus loin. Il porte souvent un cachet ou la vignette dont se sert habituellement la société.

Cartes de remercîments.— L'usage courant doit en remonter également vers 1850, mais M. Lefebvre, notre imprimeur, en a signalé à Lille, en 1772 [1]. Elle est adressée aux personnes qui ont assisté aux obsèques. C'est généralement une petite carte bordée de noir portant simplement le nom des plus proches parents. Le Midi de la France a employé une carte toute noire avec impression blanche ou argent. On y ajoute parfois le mot « Remercîment » ou même une phrase : « vous remercient bien cordialement pour la sympathie que vous leur avez témoignée à l'occasion de leur deuil ». Cette pièce n'est jamais datée.

1. A consulter le très intéressant mémoire de M. Léon Lefebvre publié dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, 6e année, nos 10 et 11, et ayant pour titre : *Le Deuil d'un bourgeois de Lille en 1772*.

emento ou **Souvenir mortuaire.** — Il faut en voir l'origine dans les *Rouleaux des Morts* que les communautés religieuses employaient dès le IXe siècle, chaque fois qu'un de leurs membres était décédé. C'était un rouleau de parchemin en tête duquel était écrit l'avis du décès, le panégyrique du défunt, et une demande de prières. Un frère partait, muni de ce rouleau, et le portait dans toutes les communautés du même ordre. Celles-ci, en le recevant, y ajoutaient quelques mots, les prières ordonnées, et recommandaient aussi leurs défunts. Cet usage, courant jusqu'à la Révolution, s'est conservé dans quelques ordres sous la forme d'un billet de part in-8° précédé ou suivi d'une demande de prières, ce qu'on appelle « lettre circulaire ».

Le memento civil était employé au XVIIe siècle, mais n'a donné lieu qu'à de très rares imprimés. C'était, en somme, nos billets de faire part. On les appelait *Billets de recommandation*, parce que la formule était celle prononcée par les prêtres au prône de la messe : « On recommande à vos prières... » encore employé de nos jours [1].

Mais la pièce dont nous usons diffère sensiblement des précédentes. C'est une carte de 117 × 75 m/m, imprimée au dos d'une image religieuse assez souvent bordée de noir, et dont le libellé commence par : « Souvenez-vous dans vos prières de... » généralement suivi de citations de pères de l'Église, et souvent ornée du portrait du défunt. Elle est originaire des pays flamands et était en usage au milieu du XVIIIe siècle. On les imprimait autrefois sur parchemin. L'usage s'en est très peu répandu en France avant 1870 et le memento français le plus ancien que je possède est de 1843.

Le clergé de Paris en fit distribuer en souvenir des prêtres fusillés pendant la Commune, ce sont les premiers mementos à portrait. Depuis l'emploi s'en est généralisé, et je vous signale ceux de Napoléon III, du prince impérial et des victimes du Bazar de la Charité.

Invitations officielles. — Quelques mots sur ces pièces qui se distinguent par leur format ou leur disposition. Lorsque le Gouvernement ou un corps de l'État se charge des obsèques d'un grand personnage nécessitant un cortège officiel, il fait imprimer des billets d'invitation de la forme ordinaire et rédigés en son nom, et des cartes destinées à marquer la place de chacun dans le cortège. Pour la facilité de l'organisation, ces cartes bordées de noir, ont des formes et des couleurs différentes. Elles ne présentent

---

1. Le vicomte de Poli, *loc. cit.*, reproduit, sous le n° 126, un billet de recommandation de 1694, qui semble avoir tenu lieu en même temps d'avis de décès.

aucune illustration. La plus ancienne que j'ai rencontrée est en l'honneur du général Joubert (1799), conservée au Cabinet des estampes.

En général, d'ailleurs, tous les grands enterrements nécessitent des pièces similaires.

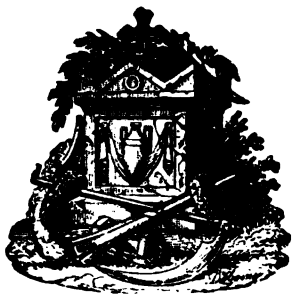

Pièces de deuil étrangères. — J'ai recueilli quelques billets d'autres contrées que la France. Je vous les montre sans y ajouter d'observations, car cela demanderait des développements trop considérables. Comme dans le nord de la France, la Belgique se fait remarquer par l'abondance de ses services commémoratifs. En Italie et en Espagne l'exagération du noir est encore plus grande que chez nous et la fantaisie s'y introduit sous forme d'imitations de cuir ou de fleurs estampés. L'Allemagne et l'Autriche ont conservé la forme en placard un peu plus grand que notre in-4° avec large bordure noire de fantaisie. Je vous prie enfin de remarquer deux circulaires de 1841 envoyées par la cour d'Italie pour prescrire des deuils de cour en raison du décès de membres de familles régnantes.

Pièces de deuil facétieuses. — Tout le monde connaît les « Testaments » politico-burlesques que les camelots débitent sur les boulevards à l'occasion d'évènements politiques. J'ai fait dans notre *Bulletin* une monographie de ceux sortant de chez Hayard. Mais il n'avait que fait revivre un genre de satire aussi ancien que les billets d'enterrement.

Le plus ancien qui soit venu à notre connaissance est celui composé pour le cardinal de Mazarin, publié par Guy Patin, et que je recopie ici.

Le 4 février 1661 on glissait sous les portes un faire part ainsi conçu:

Vous êtes priés d'assister aux convoi, service et enterrement de feu Monseigneur l'Eminentissime cardinal Mazarin, duc et pair de France, duc de Nivernois et Rételois, duc de Mayence, etc., grand ministre d'Etat, etc., le 21 mars prochain ou au plus tard le 21 septembre, etc.

et Mazarin, bon prince, mourut quelques jours après, le 9 mars.

J'en rencontre un autre, quelques années après, en 1690, dans une estampe répandue en France sur une fausse rumeur annonçant la mort de Guillaume III:

Vous êtes priéz d'assister au convoy, service et enterrement du très haut, très grand et très infâme Prince infernal, grand statouder des Armées diaboliques de la ligue d'Augsbourg, et insigne usurpateur des royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, décédé dans l'Irlande au mois d'Aoust 1690, qui se fera ledit mois dans sa paroisse infernale, où assisteront Dame Proserpine, Radamante et les Ligueurs.

Les Dames lui diront, s'il leur plaist, des injures.

Sous la Révolution, je crois que l'on dut s'abstenir de manifester ses sentiments sous cette forme, mais en 1804, en 1815, en 1852, nous voyons

réapparaître sous la même forme des satires sur la disparition du régime antérieur. Je regrette de ne pouvoir vous en faire passer aucun sous les yeux, car je n'en ai pas encore rencontré bien qu'il en existe.

Nous avons ensuite le *Billet farce* qui s'envoie encore au 1er avril, tissu d'inepties dont personne ne regrettera la disparition. Les *billets de faire part du départ de la Classe* sont de création toute récente; le plus ancien que je possède est de 1897. Ils sont conçus dans la forme ordinaire des billets et tous les noms sont pris des meubles, ustensiles et armes du soldat.

Enfin quelques pièces diverses : un *menu* de banquet de croque-morts et une réclame du cabaret du Néant, pièces contemporaines assez amusantes.

Pièces diverses. — Sous cette rubrique nous mentionnerons les documents accessoires marqués d'un signe de deuil.

Avant l'usage courant de l'enveloppe (1850) les lettres étaient pliées et cachetées, et les personnes en deuil employaient un *cachet de cire* ou un *pain à cacheter noir*.

Le *papier à lettres de deuil* remonte au milieu du XVIIIe siècle et était en usage dans les pays de langue allemande. Il se bornait à la tranche du papier qui était noire, et s'envoyait, non pas par les personnes en deuil, mais bien à celles qui venaient d'être frappées dans leurs proches affections. On leur marquait ainsi l'affliction que l'on en ressentait. La bordure noire s'introduisit en France en même temps que sur le billet de décès, vers 1820. Le papier à lettres de deuil a été atteint par la fantaisie qui règne depuis quelques années sur le papier à lettres.

La *carte de visite de deuil* doit remonter à 1850. Elle semble nous venir des contrées du midi de l'Europe, et suivit la mode du billet de décès. On en rencontre même, comme les cartes de remercîments, noires avec caractères blancs ou argent.

A l'occasion de deuils publics, les *journaux* sont encadrés de bandes noires. Je crois vous en montrer le plus ancien exemple dans les numéros de journaux de 1824 qui annoncèrent la mort de Louis XVIII. Peut-être même, si l'on ne trouve pas de pièces antérieures, est-ce là l'origine de l'emploi de la bande noire en France, quelque imprimeur ayant eu l'idée d'utiliser cette ornementation simple pour les billets d'enterrement.

Les journaux insèrent aussi les *avis de décès* pour les particuliers et cela remplace l'envoi de billets. Généralement ces insertions sont encadrées de bandes noires. On en faisait déjà du temps de Mercier.

Nous mentionnerons également les *publications nécrologiques*, les *affiches*, *cartes postales*, *chansons d'actualité*, etc., qui ont aussi adopté la bande ou le filet noir.

Nous trouvons encore parmi les documents marqués d'un signe de deuil les *prospectus* et *catalogues* distribués par les administrations de pompes funèbres, et par les commerçants en vêtements de deuil et en couronnes.

Ensuite les *lettres circulaires* bordées de noir adressées par des commerçants à leur clientèle pour faire part du décès du propriétaire et qui en profitent pour faire des offres de service.

Enfin la réclame, qui ne perd jamais ses droits, a su profiter du sentiment d'attention qui nous gagne toujours lorsque nous avons entre les mains une feuille de papier marquée du signe distinctif du deuil, pour nous glisser sous cette forme de vulgaires prospectus. J'ajoute que, pour employer un moyen pareil, il faut être doué d'un esprit assez original, et le texte de ces prospectus le recèle surabondamment comme vous le verrez par les pièces que je vous montre.

Voilà à peu près tous les documents que nos mœurs ont employé pour marquer le deuil. Il y a forcément des variétés infinies que je n'ai pas rencontrées et que vous allez me révéler.

Ce résumé de l'étude des Billets d'enterrement et des pièces funéraires n'est, naturellement, qu'une ébauche destinée à vous donner une idée de l'importance et de l'intérêt de cette collection. Je n'ai pu, en si peu de temps, qu'effleurer le sujet : il reste maintenant à l'étudier en détail, et à suivre l'exemple de M. Esquieu en publiant des monographies locales. Pour ma part, je m'efforce de réunir les documents nécessaires pour écrire l'histoire du billet d'enterrement à Paris, que je ferai précéder d'une étude assez développée sur les Crieurs des Trépassés et les offices de Jurés Crieurs qui en sont la préface obligée. Et, suivant notre bonne habitude de nous entr'aider toujours, je fais appel à votre concours pour mener à bien cette tâche, et je rendrai grâce à ceux de nos confrères qui voudraient bien rechercher et me communiquer les renseignements et les pièces qu'ils pourraient découvrir en fouillant les archives communales, les archives départementales et aussi les archives de confréries.

PAUL FLOBERT.

Cette étude a été complétée par la vue de nombreuses pièces tirées des collections de MM. Devaux, Fougeu, Bertarelli, Vivarez, Lacroix, Tumbeuf, Raulet, Hornung, Chamboissier et Langlassé.

La plupart de ces collections présentant un intérêt particulier, nous avons demandé à leurs possesseurs des notes qui seront publiées dans le prochain fascicule et la réunion de tous ces documents offrant un ensemble intéressant, nous nous proposons d'en faire faire un tirage à part.

Les Bonbons d'autrefois [1]

On pourrait croire, au premier abord, qu'en fait de bonbons l'archéologie perd ses droits. Il existe des collections de jouets ; mais qui donc serait en mesure d'exhiber une collection de bonbons? Chez un marchand d'antiquités, telle épée nous remettra en mémoire les vers de *Ruy Blas* :

> La poignée est de Gil, le fameux ciseleur,
> Celui qui le mieux creuse, au gré des belles filles,
> Dans un pommeau d'épée une boîte à pastilles.

Mais les pastilles où sont-elles? Où sont « les mets sucrés, secs, en pâte ou liquides », énumérés dans une satire de Boileau? Où sont les Abd-el-Kader en sucre et en chocolat que nos collègues nés vers 1835 ont vus dans leur enfance aux vitrines des confiseurs ? Neiges d'antan que tout cela!

Nous sommes obligés de chercher dans les vieux livres et dans les annonces des vieux journaux la nomenclature et la description de ces monuments de l'art du confiseur. Les catalogues des bouquinistes nous donnent parfois l'indication d'opuscules rarissimes dont le texte seul fait venir l'eau à la bouche :

Description du dessert figuré et allégorique qui a été servi à la table de M. le duc d'Albe, au sujet de la naissance du prince des Asturies, composé en sucre, chocolat et canelle, et mis au jour par Ant.-Barthélemy Gondar, natif d'Arles-en-Provence, chef d'office de M. le duc d'Albe (Paris, 1707). In-4° de 4 pages.

Tableau du premier jour de l'an; esquisse des mœurs parisiennes. A l'Ile-des-Bonbons, chez Friandet (vers 1820), in-18, figure pliée.

---

1. Cette étude a paru pour la première fois dans la *Gazette des Bains de mer de Royan* des 21 et 28 décembre 1884, 4 et 11 janvier 1885. Je la réimprime avec des additions et des reproductions de vignettes. On pourra consulter une note de M. Grand-Carteret : « Le jour de l'an et les bonbons », dans la *Revue encyclopédique* du 1er janvier 1892, et du même auteur, *Vieux Papiers, Vieilles Images*, 1896, chapitre XVIII; « Les Etrennes, Empire et Restauration » de M. Henri Bouchot, *le Livre et l'Image*, tome II, 1893 ; « Histoire du bonbon. — Le bonbon à travers les âges » par M. Louis Forest, *Gaulois du Dimanche*, 24-25 décembre 1898.

Sans remonter aux Grecs et aux Romains, faisons une excursion dans le passé aux approches du jour de l'an. Voyons quelles furent en France les particularités curieuses des bonbons et des étrennes.

Le Grand d'Aussy, dans l'*Histoire de la vie privée des Français* (Paris 1815), tome II, page 310, nous apprend qu'à l'entrée que Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, fit dans Paris en 1467, la ville lui présenta, entre autres choses, dit Comines, *plusieurs drageouers, tous pleins d'épiceries de chambre et belles confitures*. Le drageoir était une boîte d'or, d'argent, ou de vermeil, ainsi nommée du nom des dragées, l'une des principales choses qu'elle

Étiquette-prospectus de 1780-1790. (*Coll. Georges Baillière*).

contenait. Lors de la même cérémonie, les bourgeois de Paris présentèrent à la reine *un beau cerf en confitures, qui avoit les armes d'icelle noble royne pendues au col*.

La mode du drageoir se continua au XVIe siècle. M. Alfred Franklin dit, dans sa magistrale introduction au *Journal du siège de Paris en 1590* (Paris, Willem, 1876) : « A la ceinture pendait le drageoir, boîte d'argent qui

renfermait des dragées ou des fruits confits. Le duc de Guise tenait son drageoir à la main au moment où il fut frappé par ordre de Henri III.»

En 1600, de Serres écrivait qu'on faisait en pâte de sucre des cervelas, des jambons et des rubans d'Angleterre.

Les dragées n'ont jamais cessé d'être en vogue. On lit dans le *Dictionnaire François* de Richelet, édition de 1680 : « DRAGÉE, s. f., sorte de pois couvert de sucre. Les dragées de Verdun sont les meilleures ». Le même auteur définit le drageoir : « espèce de coupe ».

Autrefois comme aujourd'hui, les enfants attendaient le premier de l'an avec impatience. M. Louis Greil, qui a publié en 1882 *le Budget de la ville de Cahors en 1650*, y a trouvé ce détail bien curieux : « Pour la dragée qui se donne à la maison de ville le premier dimanche de l'an aux petits enfants escoliers des basses classes, suivant la coustume : deux livres. »

En 1666, le poète François Colletet, une des victimes de Boileau, publia à Paris, chez Antoine Rafflé, un petit volume en vers burlesques, *le Tracas de Paris*, bien utile à consulter pour l'histoire des mœurs et des usages du temps. Au chapitre « les Estrennes » on trouve l'énumération des friandises qui faisaient alors la joie des enfants :

En ce lieu on voit des tablettes
Toutes couvertes d'allumettes,
De petits pains, de harans secs,
Qu'on nomme des *harans sorets*,
De bouteilles, par cent rangées,
Que l'on a farcy de dragées
Pour estrenner petits et grands,
Et surtout les petits enfants.
Là le marchand qui songe au lucre
Vend des petits hommes de sucre,
Des charrettes et des chevaux
Qui ne souffrent pas grands travaux,
Et que, sans trouver trop estrange,
Un enfant à déjeuner mange ;
Icy ce sont les gauffriers
Avecque leurs petits foyers.

Les confiseurs célébraient leur fête patronale le 2 février, jour de la Purification. Ils ont compté dans leurs rangs de véritables artistes, qui excellaient à fabriquer les ouvrages en sucre de petite et de grande dimension, imitant tantôt un oiseau ou une fleur, tantôt un paysage ou une scène de chasse. Ils étaient d'une fécondité inépuisable, et toujours, comme nous le verrons, à la recherche de ce que nous appelons aujourd'hui l'actualité. Le dix-huitième siècle, qui nous a laissé tant de merveilles en tout genre, a produit des confiseurs de grand talent, et ceux qui s'imaginent que l'art de travailler le sucre est une création récente seraient bien surpris en lisant les annonces du *Mercure de France*. Lisez le numéro de janvier

1756, et dites-moi si Chervain était bien inférieur, sous le rapport de l'invention, à nos artistes contemporains :

Chervain, ci-devant officier de maison, actuellement négociant à Paris, donne avis que depuis vingt ans qu'il a imaginé les bijoux en sucre, ayant toujours travaillé dans le dernier goût, il est parvenu encore à se faire connaître avantageusement par les nouvelles pièces qu'il a composées cette année, lesquelles réunissent l'utile et l'agréable tout ensemble ; il ose se flatter d'avoir poussé les ouvrages en sucre au dernier degré ; il a surtout une pièce, surnommée le Palais de Bacchus, couronnée d'un treillage rempli de raisins ; le petit tonneau sur lequel Bacchus est en triomphe répand toutes sortes de liqueurs, les plus fines et les plus excellentes, sans que la liqueur gâte ni n'humecte le sucre ; ses barils sont de différentes façons.

Il a aussi une botte d'asperges, imitant le naturel à s'y méprendre ;

Un groupe d'enfans portant une corbeille de fleurs ;

Une corbeille nouvelle garnie des fleurs les mieux choisies, avec de l'artifice aux quatre coins, fait et exécuté par le sieur Gautier, artificier ordinaire du roy et de ses menus plaisirs ;

Et un pot d'ornement en façon de la manufacture royale de Vincennes, des petits paniers à jour, des petits buffets de trente-deux façons, des tabatières en sucre, tant rondes que quarrées, peintes en mignature dans le dernier goût, des tabatières de Bergamotte peintes aussi en toutes sortes de beaux camayeux ; toutes sortes d'ouvrages au cabriolet, et autres que l'on ne peut détailler ; vingt-neuf à trente façons de petits pastillages des plus excellens, pour remplir les ouvrages qu'il vend. Il tient chez lui magasin de dragées de Verdun, toutes sortes de fruits, figures et ouvrages à devises, toutes sortes d'attrapes dans quelque genre qu'elles puissent être.

Ces sortes de bijoux s'envoient dans les provinces par la précaution que l'on a de faire faire des étuis pour chaque pièce. Il est connu pour vendre en conscience. Il fait aussi les envois de toutes les marchandises qu'on lui demande : le tout à juste prix.

Il demeure rue Montmartre, au coin de la rue du Jour, près St-Eustache, la porte cochère vis-à-vis le notaire, à Paris.

C'est ce même Chervain qui avait imaginé une combinaison que nos confiseurs modernes devraient bien remettre en honneur. En 1762, il demeurait rue Tiquetonne, *au Grand Mazarin,* et vantait ses étrennes, qui consistaient notamment en dragées à surprises ou tablettes de chocolat, qu'il suffisait de casser pour offrir aux regards de petits almanachs reliés (Pouy, *Nouvelles recherches sur les almanachs et calendriers à partir du XVIe siècle*. Amiens, Douillet, 1879, in-8° .)

Voici maintenant un limonadier qui fait appel à sa clientèle, dans le *Mercure de France* de novembre 1779 :

François, maître limonadier à Paris, rue Sainte-Anne, butte St-Roch, à la Croix de Chevalier vis-à-vis la rue Clogeorgeot, tient grande fabrique de chocolat de santé, de vanilles de toutes de façons, pistaches et diablotins, et à juste prix.

Deux sentences de police, des 23 avril 1751 et 7 septembre 1753, rendues au profit de la communauté des limonadiers contre le corps des marchands

il tombait un dimanche, la réaction fut complète. On se dédommagea en une fois de huit années d'abstention ; tous les bijoutiers, tous les confiseurs du Palais-Royal et de la rue des Lombards, illuminés à outrance, pleins de séductions irrésistibles avec leurs étalages qui les eussent fait guillotiner en 94, furent pris d'assaut et dévalisés. »

Les confiseurs ne se recommandaient pas seulement à la clientèle par la publicité des journaux et la notoriété de leurs enseignes ; ils annonçaient encore leurs produits dans des affiches de grand format placardées sur les murs, dont il existe certainement des échantillons dans l'étonnante collection d'affiches illustrées commencée il y a environ soixante ans par M. Dessolier et comprenant plus de sept milles pièces. Ils répandaient aussi des prospectus dans le public, et faisaient dessiner ou graver des vignettes qu'ils appliquaient sur leurs boîtes de dragées, et qui étaient comme une autre enseigne de leur maison, que le client emportait à domicile et avait sous les yeux toutes les fois qu'il puisait à cette source de douceur. Ces vignettes, avant longtemps, seront aussi rares que les fameuses adresses gravées des dix-septième et dix-huitième siècles, dont le baron Pichon a fait une collection iconographique d'un si grand intérêt.

En fait de vignettes du dix-huitième siècle, je ne possède que celle de Gouet, confiseur à Bordeaux, dont je donne une reproduction. Il est mentionné dans l'*Almanach de Commerce, d'arts et métiers pour la ville de Bordeaux et de la province pour l'année bissextile mil sept cent quatre-vingt-quatre*. A Bordeaux, chez Bergeret, libraire, rue et vis-à-vis l'Eglise de la Mercy, petit in-12. Les confiseurs de Bordeaux étaient alors au nombre de vingt-cinq [1].

Cette vignette donne lieu à une observation intéressante sur l'orthographe du mot « Bonbon » s'écrivant encore avec un trait d'union. Cette orthographe, conforme à celle du dictionnaire de Richelet, est tombée depuis longtemps en désuétude ; elle semble pourtant plus rationnelle que celle qui a prévalu ; « l'étymologie du mot « bonbon », dit M. Louis Forest, dans son article du

---

1. Voici l'en-tête d'une facture du 16 décembre 1824, où nous voyons un épicier bordelais joindre à son commerce quelques articles de confiserie :

AU MAGASIN GÉNOIS,
Rue St-Rémy, N° 12, ci-devant maison David, à Bordeaux.
P. VILLARET ET Cie

Tiennent un assortiment de toute espèce de denrées, soit du Levant, d'Italie, de Gênes et de Provence, telles que Vermicelle, Macaroni, et autres pâtes assorties ; Fromage Parmezan, Marasquino de Venise, Liqueurs assorties, Fruits à l'Eau-de-Vie, Ecorce de Citrons, Confitures et Fruits confits ; Vins tant en bouteilles qu'en barriques, comme Vin muscat Frontignan, Lunel, Lacote, Rivesalte, Calabre, Chypre, Rota, Malaga, Alicante, Porto, Madère, Champagne, Blanquette de Limoux, etc., etc. ; Eau de fleur d'orange double et triple, Eau de Cologne, Eau de la Reine d'Hongrie, Eau de lavande et de senteur de toute espèces ; Essences et Parfumerie de Grasse, Fruits secs, tels que Figues, Raisins, Noisettes, Amandes en coques et concassées ; Pistaches, Prunes brignolles et d'ente ; Saucissons de Provence et de Bologne ; Moutarde d'Italie et de Provence ; Olives, Anchois, Câpres, Cornichons et autres Fruits au vinaigre en barils et en flacons ; Thon mariné et Huile d'olive de toute qualité, etc.

Gaulois du Dimanche, est simple comme l'âme d'un enfant. Depuis la plus haute antiquité, tout bambin qui veut exprimer ses désirs ou ses besoins par une expression susceptible d'attirer fortement l'attention s'empare d'un monosyllabe qu'il redouble. C'est ainsi que nous avons « papa, tata, maman. »

Le Consulat fut pour les confiseurs une ère de prospérité. Le *Grand Vainqueur* avait repris son enseigne du *Grand Monarque*, et la police s'y opposait d'autant moins

> Que du premier consul, déjà, par maint endroit,
> Le front de l'empereur brisait le masque étroit.

Je lis sur la couverture du *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature*, du 10 nivôse an XI, cette très curieuse annonce qui prouve qu'au début du dix-neuvième siècle les confiseurs tenaient à honneur de continuer les traditions du siècle qui venait de finir :

AU GRAND MONARQUE, RUE DES LOMBARDS,

Magasins d'étrennes.

Duval, confiseur, encouragé par l'accueil favorable que l'on a fait au sujet qui décorait son magasin l'année dernière, s'est appliqué à composer, pour la présente année, un sujet de chasse de cerf dont voici la description :

Sur un dormant de 150 pieds carrés est une forêt assez bien percée; on aperçoit soixante chevaux, de forme ou genre anglais, hauteur de dix pouces en tête; quarante-cinq sont montés, tant en maîtres que piqueurs, sous-piqueurs, donnant du cor, et palefreniers conduisant des chevaux de relais ; une meute de chiens, tant en course qu'en relais. On voit des chasseurs changer de chevaux; des généraux et autres personnes sont de la chasse. L'animal, cerné par des limiers, et ensuite lancé, paraît cinq à six fois dans la course, toujours des chiens à sa suite ; il se précipite dans une pièce d'eau : là il paraît nager ; les chasseurs arrivent au galop, et environnent l'étang. Ce coup d'œil offre beaucoup d'intérêt. A peu de distance, le cerf, sorti de l'eau, paraît forcé par les chiens ; un piqueur, arrivé à temps, paraît plonger son arme dans le flanc de l'animal, et lui donner le coup de la mort : ensuite paraissent tous les chasseurs, ce qui forme une illusion très frappante.

On sait combien, tous les ans, le magasin du dit Duval offre de diversité pour tout ce qui concerne les étrennes. On y trouvera différents bonbons, tels que médailles transparentes, *à la Bonaparte*, allégories à l'amitié, à l'espérance, au génie laborieux ;

L'Amour en équilibre, l'Amour des armées, Olive, etc.

Autres bonbons, tels que bonbons du désir, bonbons coquards, bonbons trouvés, bonbons de la petite Angélique, bonbons Roza, bonbons *garde-à-vous*, demandes et réponses, bonbons du commerçant, etc

Pistaches, papillottes dans tous les goûts.

Il a aussi une collection de toutes sortes de vases pour les desserts. L'on trouve toujours chez lui des assortimens très variés de boîtes de baptême.

Je n'ai pas sous les yeux les journaux de l'Empire ; mais on peut tenir

pour certain que les confiseurs s'inspirèrent des grandes batailles et des héros du jour.

Sous le premier Empire, dit M. Grand-Carteret dans sa note de la *Revue Encyclopédique*, les boutiques des confiseurs se remplissent de canons de sucre, de shakos et de bonnets fourrés, de pistaches à la bombe, de dragées à la Wagram, de papillottes à l'Austerlitz.

Arrivons aux journaux de la Restauration où il y a beaucoup à glaner. On lit en tête du *Journal des Campagnes et des Villes*, du 1er janvier 1819 :

Avis pour les étrennes. — Boules de neige des Montagnes russes et bonbons de Psyché à la vanille, à la rose et à la fleur d'oranger, enveloppés dans des sujets tirés de l'histoire de France, pour l'instruction des enfants, dont la collection est composée de seize gravures.

On ne trouvera ces deux bonbons nouveaux qu'à *la Toilette de Psyché*, rue Coquillière, n° 43, avec un assortiment de bonbons ordinaires; ces deux bonbons ont été mis en vente le jour de la Noël.

Le jeu des montagnes russes faisait alors fortune. J'ai sous les yeux une gravure coloriée intitulée: *Les Montagnes russes au théâtre des Variétés*. Elle sert de frontispice aux *Ricanneries* ou *Le Sabat des Lurons*, recueil d'anecdotes, bons mots, réparties ingénieuses, épigrammes, calembours, etc., la plupart neufs et inédits, recueillis et mis en ordre par Lem..., ex adjudant-major. A Paris, chez Lécrivain, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, 1817, in-16. Cette précieuse petite estampe nous tient au courant des curiosités du Paris de ce temps-là : Un Anglais se promène dans la foule devant le jeu des montagnes russes, et ce dialogue s'engage :

— *Pourriez-vous me dire si je suis les Montagnes rousses? — Milord veut dire: s'il est aux Montagnes russes? — Yes, yes, ji étois venu à Paris pour voir le cavalerie qui dansait la gavotte, le genttiman qui soupait avec des souris, le monsieur qui fesait des cannals avec des bouteilles, la petite veau qui tétait, et le café des milliers de Colonnes.*

Tout était prétexte aux confiseurs pour baptiser leurs nouvelles friandises du jour de l'an; tantôt, ils leurs donnaient le nom d'un jeu à la mode, tantôt celui d'un roman en vogue, tantôt celui d'une pièce de théâtre qui avait tenu longtemps l'affiche. Le 18 juillet 1818, le théâtre Favart avait donné la première représentation d'une comédie en vers, de Merville, *la Famille Glinet* ou *les Premiers Temps de la Ligue*. Cette pièce, pleine d'allusions malignes contre le parti ultra-royaliste, fut honorée de la protection de Louis XVIII, — on prétendit même qu'il y avait collaboré, — et eut un succès énorme et très prolongé. Les confiseurs s'en emparèrent, et le *Mémorial de l'Homme public*, ou *le Défenseur des Libertés françaises*, dans sa livraison de décembre 1818, entonna en ces termes une tirade dithyrambique sur les étrennes:

Avez-vous vu la *Famille Glinet?* On l'a mise en bonbons. Connaissez-vous le

Champ d'asile? Il est en bonbons. Voulez-vous retrouver dans de petites gravures d'un goût exquis la *Mort de Poniatowski*, les *Merveilles militaires de la Jeunesse française*, l'*Enseignement Mutuel*, l'*Entrée d'Henry IV à Paris*, et ce *Soldat français* qui, sous le feu de l'ennemi, auquel il ne veut pas se rendre, *se fait de son drapeau une sépulture* plus magnifique que celle des plus puissants rois? *Achetez des bonbons*.

Aimez-vous à parcourir, au milieu des plaisirs d'amour des couplets qui ravissent l'âme pour la patrie et pour la liberté? *Achetez des bonbons* rue Coquillière, n° 43, à *la Toilette de Psyché*.

Le propriétaire de cet établissement a su mettre à contribution nos poètes lyriques les plus aimables, les plus spirituels et les plus patriotes. Vous trouverez dans sa collection de jolis portraits de toute la famille royale et des couplets charmants qui les accompagnent. Il n'a pas oublié Henri IV, ce bon Henri qui introduisit en France la coutume des étrennes. C'est un tribut de reconnaissance que le confiseur devait naturellement porter au pied du trône des Bourbons. Mais il s'est bien gardé de comprendre, dans le choix qu'il a fait, l'image du farouche Tibère, qui s'absentait de Rome pour se dispenser de recevoir et de donner des étrennes. Le méchant! il avait poussé l'indignité au point de ne les permettre que le premier de janvier!... Heureusement que ses successeurs ont prorogé, en faveur de la courtoisie, la distribution jusqu'au 1er février, et qu'en gens qui s'y connaissent les Français ont adopté cet usage.

A quoi bon cette digression? allez-vous me dire? Quel rapport ont les étrennes et les bonbons avec la politique?

Achetez des bonbons, mon cher don Carlos, et vous verrez que dans toutes les situations de la vie, sous le chaume comme dans les palais, le Français, après s'être rassasié de gloire, trahit, dans les plus petites choses, le besoin qui le tourmente et le dévore, et ce qu'il veut transmettre pour héritage à ses enfants... Il a faim..., il a soif de liberté! Et comment les ministres ne s'en aperçoivent-ils pas? Comment ne saisissent-ils pas avec empressement cette heureuse occasion de s'emparer des esprits et des cœurs? En tous cas, s'ils ne savent pas où nous en sommes, qu'ils achètent des bonbons rue Coquillière, n° 43, et que, surtout, ils lisent avec fruit les couplets et les devises.

On voit avec quelle habileté les confiseurs et les journalistes mettaient la vie publique en bonbons. Le jour de l'an, les allusions politiques avaient cela de commun avec les dragées qu'elles se trouvaient dans toutes les bouches. Les journaux de la Restauration sont bien curieux à lire aujourd'hui: que de renseignements précieux pour l'histoire de l'art sous toutes ses formes! quelle mine d'anecdotes! et, pour nous en tenir à notre sujet, quel arsenal de sucreries! Écoutons le *Constitutionnel* du 29 décembre 1819:

Les approches du jour de l'an se font sentir; les almanachs chantants, les calendriers nouveaux, pleuvent de toutes parts, et les confiseurs se mettent l'imagination à la torture pour inventer des dragées nouvelles; on a mis Lavater en sucre; cent gravures différentes enveloppent des pastilles, et l'on a tour à tour l'ambitieux en diablotin, le tartufe en sucre d'orge, et la précieuse en praline. On peut même faire un petit cours d'histoire et de botanique avec deux cornets de bonbons; dans le *Voyage à Paris*, recueil de dragées sentimentales, si jamais il en fut, on trouve, à la place de devises insignifiantes, un conte moral intitulé:

Paris, cinq jours et vingt-deux ans. Avant peu vous verrez que tous les ouvrages de nos publicistes seront reliés en sucre. Mais le comble de l'art, ce sont les figues et les noisettes de M. Boucher, rue Coquillière, n° 43 : elles ne sont pas plus fraîches sur l'arbre où on les cueille dans les beaux jours de l'été.

C'est un petit chef-d'œuvre de goût et d'imagination.

M. Terrier, à l'ombre de ses *deux palmiers*, rue Saint-Honoré, n° 154, ne brille pas moins par l'invention. Tous les jeux de l'enfance, tous les ustensiles de ménage, il n'est rien qu'il n'imite avec un égal succès: il a reculé les bornes de son art.

Un de leurs rivaux, M. Lalouette, rue Saint-Honoré, n° 145, semble avoir

Étiquette de boîte de dragées de la Restauration. (*Coll. Paul Flobert*).

épuisé toutes les combinaisons de l'art des métamorphoses en sucreries: il ne s'est point renfermé dans les limites étroites de notre territoire ; il a mis à contribution tous les fruits et toutes les fleurs de l'Europe, de l'Inde et de l'Amérique. On peut, en savourant ses pastilles, devenir aussi botaniste que Linnée et Tournefort.

Nos braves y trouveront de quoi flatter leurs glorieux *souvenirs*, les âmes tendres pourront s'y approvisionner de *regrets*, les coquettes de *sensitive sympathique*, et les artistes de *bonbons à la Galathée*.

M. Lalouette fait même des épigrammes en sucre ; il nous annonce des bonbons ministériels ; ce sont des pastilles un peu amères recouvertes de miel et de sucre. Pour répondre parfaitement à son titre, il a mis la charte en papillottes.

Le lendemain, le *Constitutionnel* revient à la charge et termine sa revue des magasins de confiserie par une nouvelle allusion malicieuse aux travaux des grands ouvriers, qui ne sont autres que les ministres, travaux dont l'utilité ne lui paraît pas bien démontrée :

Décidément, dit-il, le sucre est devenu l'objet d'une industrie réelle, et nous aurons des artistes en sucre, comme des artistes en fleurs, en émaux, en cristaux, etc. M. Lange, boulevard Montmartre, n° 16, qui, l'an dernier, se distingua par les plus agréables produits, et notamment par sa jolie *bonbonnière en sucre*, nous donne cette année des *oranges*, des *œufs*, des *prunes*, des *abricots* et les *bonbons des piqûres*, qu'accompagne une chanson *piquante* de M. A. Gouffé. Les œufs renferment un petit flacon d'essence de rose, un almanach et une chanson (c'était une réminiscence des dragées à surprises de Chervain); d'autres contiennent de petits jeux de dominos; les oranges sont l'étui d'un jeu de quilles.

Les prunes et abricots, remarquables par une imitation parfaite de la nature, y joignent l'avantage d'un goût délicieux. Le magasin de M. Lange est un véritable lieu de féerie, et toutes sortes de métamorphoses y surprennent l'amateur autant par la variété des formes que par la finesse des produits.

Chez M. Raymond, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n° 17, on trouve aussi une collection de fruits très bien imités, des modèles de la colonne de la place Vendôme, et une *Galatée* qui, plus heureuse que son modèle, invite elle-même la critique à mordre, sans que pour cette fois l'auteur se plaigne de ce nouveau genre de succès.

C'est au magasin qui s'est fait connaître avec tant d'éclat sous la désignation de *la Toilette de Psyché* qu'on trouve les *noisettes* et les *figues* dont nous avons parlé hier. Nous avions oublié de faire remarquer que ces *figues*, par leur saveur exquise et leur qualité pectorale, sont un véritable bonbon de saison, et qui réunit *l'utile à l'agréable*, merveilleux secret que nos confiseurs devraient bien communiquer à d'autres grands ouvriers dont les travaux sont souvent inutiles, et ne plaisent pas toujours à tout le monde.

(*A suivre*). JULES PELLISSON.

Les Collèges de l'ancien Paris

Distribution de Prix et Palmarès.

La vénérable institution des distributions de prix tend, de plus en plus, à perdre de son importance, de sa solennité d'autrefois.

Dans leur hâte à partir pour la mer et pour la montagne, dès les premières chaleurs ressenties, les familles sacrifient volontiers une cérémonie pour laquelle la majorité d'entre elles n'éprouve aucune curiosité, aucun intérêt. Voir le succès d'autrui n'est pas un agrément.

Pour les mêmes raisons, et d'autres encore, les enfants sont aussi pressés que leurs parents de prendre la clef des champs.

Ceux qui ont lutté pour obtenir les palmes et les couronnes, les zélés, les travailleurs, ne forment qu'une minorité restreinte et, dans un temps où le poids du nombre est l'*ultima ratio*, où le niveau de l'égalité est de plus en plus pesant, ne serait-ce pas de leur part une prétention bien audacieuse, que de vouloir retenir les impatients de liberté pour la seule satisfaction d'amour-propre de quelques lauréats ?

L'institution est bien malade et le vieil édifice montre déjà de nombreuses lézardes.

La première des distributions de prix de Paris et de la France, le Concours général, a disparu il y a peu d'années. Le temps n'est pas loin, sans doute, où celles des lycées auront aussi vécu.

Elles avaient pourtant bien du charme, ces cérémonies familiales qui réfrénaient l'ardeur, d'ailleurs légitime, des écoliers, pour célébrer le savoir des meilleurs d'entre eux. Et avec quelle émotion et quel regret d'un passé pour toujours évanoui, ne reportons-nous pas les yeux sur ces vénérables livres de notre jeunesse, qui furent la récompense de notre labeur et en restent le témoignage, grâce aux petits documents généralement collés sur le plat intérieur de la couverture, qui résument, en peu de mots, les circonstances dans lesquelles ces prix nous ont été accordés !

Les ex-libris consacrent le droit de propriété des livres. Ceux-ci, plus précieux, disent quelque chose de plus. Ils attestent que tout ouvrage qui les porte est entré dans notre bibliothèque par droit de conquête.

***

Qu'on les appelle *palmarès, ex-donos, certificats de prix*, ces bouts de

papier méritent, malgré un caractère artistique plutôt médiocre, qu'on les recherche et qu'on les conserve. Leur ensemble permet de reconstituer, en quelque sorte, l'histoire de l'instruction publique en France depuis le commencement du XVIIe siècle.

Antérieurement à cette époque, les récompenses accordées au travail étaient peu de chose, un menu objet choisi dans le bagage ordinaire des écoliers : un écritoire, un petit canif, etc.

Les distributions de prix elles-mêmes paraissent n'avoir été en usage qu'assez tard, dans l'Université, à l'imitation des Jésuites. Toutefois, auparavant, et probablement dès le règne de François Ier, il existait, dans les collèges de Paris, un concours spécial de fin d'année scolaire.

Plus tard, c'était le 25 août, jour de la Saint-Louis, qu'il avait lieu. La cour du collège et les arbres étaient tendus de draps blancs, rehaussés de guirlandes de feuillage, sur lesquels on fixait les copies, soigneusement calligraphiées et ornées de lettres en couleur, des meilleurs élèves.

Chacun d'eux se tenait près de son travail, prêt à recevoir ainsi les éloges et les critiques des visiteurs.

Dans la salle d'honneur, soigneusement décorée de tentures, les élèves de philosophie et de rhétorique discutaient entre eux sur des *positions* affichées d'avance dans les rues de la ville, ou concouraient par écrit sur un sujet fixé, la veille, par le président de la cérémonie.

La récompense était ordinairement un bonnet d'étudiant.

*
* *

C'est seulement quand la découverte et les progrès de l'imprimerie eurent vulgarisé les livres, et les eurent rendus accessibles aux bourses les plus modestes, qu'on vit naître l'usage de donner en récompense aux élèves des ouvrages généralement choisis parmi les classiques latins et grecs ou parmi les livres de piété.

A quelle époque remonte-t-il et quel est le plus ancien *palmarès* connu ?

Je ne sais si la question a été déjà posée et examinée. J'inclinerais volontiers à croire que c'est aux Jésuites, venus en France en 1545, et, peu d'années après, propriétaires du grand établissement scolaire qui s'appela d'abord collège de Clermont, et ensuite collège Louis-le-Grand, qu'on en doit la création.

En tous cas, parmi celles de ces pères que j'ai pu réunir, la plus ancienne porte la date de 1631 et provient du collège des Jésuites de Châlons. Elle est manuscrite, soigneusement calligraphiée, et munie d'un sceau ovale estampé sur un papillon de papier collé sur un grand pain à cacheter.

Il porte les mots : † RECT. COLL. CATALAUNENSIS. SOCI. JESU. disposés autour du I H S caractéristique.

Le texte est rédigé en latin. Cette habitude, qui résulte manifestement

du caractère ecclésiastique de l'instruction, qu'elle fût donnée par les Jésuites ou par l'Université, subsista pendant de longues années.

Il faut, dans ma collection, aller jusqu'en 1770 pour trouver le premier texte français.

Voici celui du palmarès de 1631. Je ne fais pas à mes lecteurs l'injure d'en donner la traduction :

Ego Dyonysius Denyse, Collegii Cathalaunensis Societatis Jesu, studio. Præfect. Testor Ingenuum adolescentum, Claudium Grant hoc primum præmiū Strictæ orationis in tertia classe meritū et consecutum esse coqz liberalitate et munificentia DD rei salariæ apud Cathalaunensies præfectorū publice donatum fuisse in cujus rei fidem monumentû hoc Collegii nū sigillo et Chyrographo nobili ad perpetuam diligentiæ memoriam illi concessimus 9e septembris 1631.

Diony. Denise.

*
* *

De nos jours, avec la diffusion croissante de l'instruction et le nombre grandissant des établissements scolaires de tout ordre, les palmarès sont nombreux et il n'est pas difficile d'en recueillir une grande quantité. Ils n'ont, du reste, rien qui les rende particulièrement captivants et rentrent dans la catégorie des étiquettes typographiques.

Ceux qui remontent au second Empire et aux règnes précédents, se rencontrent encore assez abondamment au lieu où viennent échouer les épaves des bibliothèques, je veux dire les quais. Ils s'éclaircissent, cependant, par suite de la préoccupation excessive et qui fait sourire, que les propriétaires des livres ont de faire disparaître toute inscription pouvant révéler leur origine. Ils craignent qu'un nom propre suive dans la misérable promiscuité des boîtes à bouquins le volume sur lequel il est inscrit, et ils ont vite fait de déchirer le palmarès qui le porte.

En deçà du XIXe siècle, la matière se fait plus rare ; c'est déjà une *petite* joie pour le fureteur lorsqu'il met la main sur un certificat de prix de la Révolution, des règnes de Louis XVI et Louis XV.

Cette petite joie peut devenir grande, lorsqu'il découvre un de ces papiers qui remonte au XVIIe siècle.

J'ignore s'il en existe de plus anciens et je compte sur la complaisante érudition de mes collègues pour me renseigner sur ce point.

*
* *

Parmi les palmarès du XVIIe et du XVIIIe siècle, une catégorie intéressante est celle qui se rattache aux collèges de Paris.

Les origines de l'instruction publique dans la capitale remontent à des dates fort anciennes. Le vieux Paris comptait déjà, au XIVe siècle, de nombreuses écoles publiques et collèges.

Les premières existaient certainement avant 1357, car, en cette année, fut promulgué un règlement d'après lequel les sexes étaient séparés, les garçons étant instruits par des maîtres, les filles par des maîtresses, sauf décision spéciale du chantre de Notre-Dame qui était le grand maître de cette institution et le dispensateur des autorisations annuelles nécessaires. Chaque élève rétribuait son professeur, et les professeurs le chantre, obligation onéreuse contre laquelle les maîtres s'insurgèrent. En 1380, ils se réunirent en une sorte de congrès, qui comprenait quarante-un maîtres et vingt-deux maîtresses, pour secouer le joug qui leur pesait. En même temps se créèrent des écoles clandestines et lointaines dites *écoles buissonnières*. Naturellement, le chantre de Notre-Dame fit une vive opposition à ces tendances. Il ne put empêcher la création d'écoles gratuites ou de charité (1699) qui, après un entr'acte pendant la Révolution, sont devenues les écoles des frères de la Doctrine chrétienne.

*
* *

En même temps que se fondaient les petites écoles dont nous venons de parler, de nombreux collèges furent créés à Paris, la plupart au moyen de legs ou de dons généreux faits par des ecclésiastiques. A cette époque, la classe moyenne n'existait pas encore. Au-dessous des nobles, ignorants de parti pris, les artisans vivaient dans une misère noire dont ils ne pouvaient espérer sortir qu'en entrant dans les rangs du clergé.

Celui-ci favorisa ces dispositions en créant des établissements qui étaient à l'origine plutôt des maisons de charité, des hospices ou des auberges que des collèges, et dans lesquels quelques boursiers étaient accueillis, logés, nourris, habillés et recevaient, en outre, une instruction rudimentaire [1].

On a souvent fait le tableau de l'existence précaire que menaient les clercs, obligés quelquefois à mendier par les rues pour compléter leurs misérables ressources.

Il fallait vivre d'abord : *Primo vivere, deinde philosophare.*

D'autres élèves, logés à l'extérieur, associés en chambrées ou livrés à eux-mêmes, se joignaient aux boursiers.

Quant aux professeurs, ils étaient, comme les boursiers, nourris et logés.

---

1. L'instruction qui y était donnée était laissée à l'arbitraire de chaque établissement. En 1599, au collège de Narbonne, l'enseignement classique portait sur cinq années avec une lenteur dont on jugera par ce qui suit :

En 6me, les élèves apprenaient les genres et les déclinaisons des noms.

En 5me, les prétérits et les supins des verbes en repassant le programme de 6me.

En 4me, la syntaxe, la quantité, la grammaire grecque et révision des années précédentes.

En 3me, la quantité, les figures et révision.

Point de seconde.

En rhétorique, étude approfondie du grec, versification, lecture d'auteurs.

A cette époque, le Parlement de Paris enregistra un règlement d'unification des études préparé par une commission qui comptait au nombre de ses membres Harlai, de Thou, Molé, le Lt civil Séguier.

Ce règlement a été la base des statuts universitaires modernes.

Ce n'est que sous François Ier qu'ils reçurent une rétribution de leurs élèves, payée en deux termes, à l'occasion desquels maîtres et élèves se réunissaient en agapes nommées *Minervalia*.

On doit penser ce qu'étaient la propreté et l'hygiène de nos vieux collèges. Pas d'autre siège dans les classes que la chaise du professeur. De la paille en hiver, de l'herbe en été [1], servaient de siège aux élèves. La crasse des collèges devint proverbiale. Pendant les repas, on interdisait aux clercs de soulever leur bonnet par crainte des insectes qui gîtaient sur leurs têtes.

Voici comment Rabelais parle du collège de Montaigu, fondé en 1314, en vertu du testament de Gilles Aicelin, archevêque de Rouen: Grandgousier voyant que Gargantua, en se peignant, faisait tomber des boulets de canon pris dans sa chevelure, et les prenant pour des poux, lui dit : « *Nous as-tu apporté jusqu'icy les esparviers de Montagu ? Je n'entendoys que là tu feisse residence.*

» *Adonc Ponocrates respondit : Seigneur, ne pensez que je l'aye mis au collège de pouillerie qu'on nomme Montagu ; mieulx le eusse voulu mettre entre les guenaux de St Innocents* [2], *pour l'enorme cruaulte et villenie que je y ai cogneu; car trop mieulx sont traictez les force entrez les Maures et Tartares, les meurtriers en prison criminelle, voire certes les chiens en vostre maison que ne sont ces malautruz au dict collège. Et si j'estoys roy de Paris, le diable m'emport si je ne metoys le feu dedans et faysoys brusler et principal et regens qui endurent cette inhumanité devant leurs yeulx être exercée* ». (Gargantua, I, XXXVII).

Et plus loin (Pantagruel, IV, XI), il revient sur ce sujet à propos d'un certain Tempeste qui était principal de ce collège :

« *Tempeste, dit-il, feut un grand fouetteur d'escholiers au collège de Montagu. Si par fouetter paoures petits enfans, escholiers innocents, les pedagogues sont damnez, il est, sur mon honneur, en la roue de Ixion, fouettant le chien courtault qui l'esbranle* ».

La condition matérielle et morale des collèges s'améliora petit à petit. A la fin du XVIe siècle, une commission réunie à cet effet, imposa aux collèges un programme uniforme et opéra une réforme complète qui a servi de base aux organisations postérieures.

(A suivre). HENRY VIVAREZ.

---

1. La rue du *Fouare* était nommée alors rue du *Feurre*, d'un mot qui signifie *paille*; elle fut ainsi appelée, dit-on, à cause de la paille qui servait à garnir l'École des Arts qui y était située pour faire asseoir ou coucher les élèves.

En 1358, l'Université se plaignit du mauvais état de cette rue. Les portes de l'école étaient fréquemment enfoncées, on y introduisait des femmes de mauvaises mœurs, qui y passaient la nuit et y déposaient des ordures « souillant de leurs excréments les lieux où se plaçaient les écoliers ainsi que la chaire du professeur ».

On dut fermer la rue par deux portes pour mettre fin à ces incongruités.

2. Mendiants qui se réunissaient au cimetière des Innocents.

Ex-Libris Bourguignons.

(*Suite*)

Lamartine (de), fin du XVIIIe siècle.

Inscription dans un cadre de style Louis XVI. Gravé. Dim.: 41 × 56.

Cartouche de même style, avec guirlande de feuillage et draperie. Gravé. Dim.: 32 × 43.

Lamonania (Bibliotheca), voy. **Monnoye** (La).

Lamothe, fin du XVIIe siècle.

Anonyme héraldique: *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois glands du même.* Devise: ET PRAVA COQUENDO REFORMAT. Gravé. Dim.: 89 × 69. (Fig. 14).

Langeron (Comte de), voy. **Andrault.**

Languet, commencement du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique: *D'azur à un triangle vidé et renversé d'or, chargé sur les angles de trois molettes de sable.* Gravé. Dim.: 61 × 74.

Languet (Jean-Baptiste-Joseph), XVIIIe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim.: 21 × 44.

Languet de Sivry (Charles), XVIIIe siècle.

Héraldique. Dessiné par Beau fils, gravé par Ét. Fessard. Dim.: 109 × 83.

Lantin, milieu du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique: *D'azur à une couleuvre d'argent, ondoyante en pal; au chef d'or.* Gravé. Dim.: 69 × 83.

Larcher, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique: *D'azur à trois fasces ondées d'argent, surmontées d'un arc-en-ciel au naturel, en fasce.* Gravé. Dim.: 76 × 52.

Léaulté de Vivey, milieu du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé sur bois. Dim.: 78 × 50.

Lebault, XVIIe siècle.

Anonyme héraldique: *D'or à un rencontre de bœuf d'or.* Gravé. Dim.: 74 × 41.

Leblanc, milieu du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique: *D'azur à un cygne d'argent nageant dans une eau du même; au chef de gueules, chargé de trois roses du second.* Dessiné par C. Cochin fils, gravé par C. O. Galimard. Dim.: 65 × 63.

Legouz, XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *De gueules à la croix dentelée d'or, cantonnée de quatre fers de lance d'argent.* Gravé. Dim.: 103 × 72.

Anonyme héraldique du XIXe siècle : *Écartelé : aux 1 et 4 de* Legouz ; *aux 2 et 3 d'azur à trois molettes colletées d'or* (Gagne). Gravé. Dim. : 68 × 70.

Autre anonyme héraldique du XIXe siècle. Armes simples. Devise : H. I. C. VINCIT. Couronne de vicomte. Gravé. Dim.: 28 × 26.

Autre état du précédent avec couronne de marquis. Dim.: 30 × 28.

Legrand, fin du XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *Écartelé : au 1 d'azur à trois molettes d'or* (Canonville) ; *au 2 d'azur à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même, cinq dans chaque canton du chef, 2, 1 et 2, et quatre dans chaque canton de la pointe, 2 et 2* (Choiseul) ; *au 3 d'argent à la fasce de gueules* (Béthune) ; *au 4 d'or au lion de sable* (Flandre). *Sur le tout vairé d'or et de gueules* (Legrand). Devise : IN VARIIS NUNQUAM VARIUS. Gravé. Dim.: 75 × 66.

Fig. 14. — Ex-libris de Lamothe (XVIIe siècle).
(Cliché de MM. Emile Paul et fils et Guillemin).

Lépine (C.), XIXe siècle.

Croix de la Légion d'honneur dans une jarretière. Lithographié. Dim.: 39 × 26.

Lépine (C -L.), docteur en médecine, XIXe siècle.

Serpent enroulé autour d'une massue. Gravé. Dim.: 39 × 32. Papier blanc ou rose.

Lesage (D. D.), milieu du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé Dim.: 74 × 53.

Même planche avec d'autres armoiries.

Lesage (F.), XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 53 × 66.

Leseure, XVIIIe siècle.
Inscription. Cuivre découpé. Dim : 6 × 39.

Leseure, avocat, XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 28 × 55.

Leseure, docteur en médecine, à Paris, première moitié du XIXe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 30 × 55.

Leseure fils, à Autun, XIXe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 28 × 68.

Leveillé-Desfossés (Franç.), chanoine à Autun, 1728.
Héraldique. Gravé sur bois. Dim.: 98 × 86.

Lhomme, première moitié du XIXe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 31 × 64.

Loge (La), fin du XVIIe siècle.
Anonyme héraldique: *Écartelé: aux 1 et 4 d'azur à un ours passant d'or, surmonté de trois pommes de pin rangées du même* (la Loge); *aux 2 et 3 d'azur à une aigle essorante d'argent sur un rocher du même, et fixant un soleil d'or, mouvant de l'angle dextre du chef* (Durand). Gravé sur bois. Dim.: 46 × 40.

Loge du Bassin (Pierre de la), XVIIIe siècle.
Héraldique. Armes simples. Gravé. Dim.: 79 × 68.
La même planche a eu la banderole effacée; à la place la devise: PRO FAMĀ LABOR. en écriture ancienne, ainsi que le nom du nouveau propriétaire: Hugo Delaloge. Dim.: 74 × 68.

Loireau (L.), première moitié du XIXe siècle.
Inscription dans une couronne formée de deux branches de laurier. Gravé sur bois. Dim.: 47 × 45.

Loireau-Feuchot, première moitié du XIXe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 20 × 50.

Loisy (de), voy. **Carrelet.**

Lombard de Buffières, XIXe siècle.
Anonyme héraldique : *Écartelé: aux 1 et 4 d'azur au lion d'argent, tenant de ses deux pattes une massue du même* (Lombard); *aux 2 et 3 d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles du même* (Barthelot). Devise : LONG, BARBU, FIER. Ex-libris de Rambuteau. Gravé. Dim.: 82 × 56.

Loppin de Masse, milieu du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim.: 75 × 55.

Loppin de Montmort, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim.: 60 × 58.

Lorin, XIXe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 67 × 127.

Lucan, fils, au Quartier, XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 50 × 76.

Lucinge (Comte de), XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 72 × 52.

Lux (Château de), voy. **Saulx**.

Mac-Mahon, milieu du XIXe siècle.
Anonyme héraldique: *D'argent à trois lions léopardés de gueules, l'un sur l'autre, la tête contournée.* Devise: SIC NOS SIC SACRA TUEMUR. Gravé par Agry. Dim.: 45 × 49.
Héraldique de la même époque. Gravé. Papier bulle. Dim.: 53 × 40.

Macheco, XVIIe siècle.
Anonyme héraldique: *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de perdrix arrachées du même.* Devise: J'AY BON BEC ET BON ONGLE. Gravé. Dim.: 134 × 124.
Anonyme héraldique ecclésiastique du XVIIIe siècle. Gravé. Dim.: 45 × 49.
Autre anonyme du même genre. Supports: deux coqs. Gravé. Dim.: 61 × 83.
Autre anonyme héraldique ecclésiastique. Gravé sur bois. Dim.: 60 × 56.

Magaud (P.-M.), prêtre, XIXe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 28 × 50.

Magdelaine (La), commencement du XVIIe siècle.
Anonyme héraldique: *Écartelé: au 1 d'hermine à trois bandes de gueules, chargées de onze coquilles d'or, posées 3, 5 et 3* (la Magdelaine); *au 2 d'or à la croix ancrée de gueules* (Damas); *au 3 de gueules à trois bandes d'argent*; *au 4 bandé d'or et d'azur et à la bordure de gueules* (Bourgogne ancien). Les émaux ne sont pas indiqués. Mitre et volute de crosse. Gravé. Dim.: 150 × 115.

Maignien (Pierre), prêtre de l'ordre de Cîteaux, XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 27 × 48.
Autre étiquette. Dim.: 30 × 57.

Maigret, XIXe siècle.
Deux écus accolés. — I. *Écartelé: au 1 d'or à l'aigle éployée de sable, languée de gueules; au 2 d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules; au 3 d'argent au lion de gueules; au 4 de gueules au sautoir d'argent. Sur le tout de* Maigret *qui est d'azur à la fasce d'or, accompagné de trois coquilles du même.* — II. *D'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois trèfles de sable* (Chandon de Briailles). Gravé par Stern. Dim.: 67 × 60.

Maillard-Chamburc (Charles-François-Bonaventure), commencement du XIXe siècle.
Étiquette sans cadre. Dim.: 32 × 51.
Timbre humide portant dans un cercle les lettres M. C. Dim.: 12 × 12.

Maillardière (Vicomte de la), voy. **Febvre** (Le).

Mailly-Châteaurenaud (de), XVIIIe siècle.
Héraldique. Dessiné par Ch. Eisen, gravé par E. de Ghendt. Dim.: 85 × 75.

Mainsonnat, XVIIIe siècle.
Anonyme, monogramme G. M. Gravé. Dim.: 83 × 51.

Mainsonnat (Gilbert), XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 83 × 52.

Mairetet de Thorey (Madame), milieu du XVIIIe siècle.
Inscription dans un cadre de style Louis XV. Cuivre découpé. Dim. : 25 × 51.

Malvin de Montazet, XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique ecclésiastique : *Écartelé : aux 1 et 4 d'azur à trois étoiles d'argent* (Malvin) ; *aux 2 et 3 de gueules à deux balances d'argent, l'une sur l'autre* (Montpezat). Gravé sur bois. Dim. : 69 × 63.

Malyvert (Comte de), XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *Bandé d'argent et de gueules.* Gravé. Dim. : 67 × 60.
Le même avec le nom.

Mancel (Ém.), XIXe siècle.
Héraldique. Gravé par Trouchon. Dim. : 64 × 47.

Manche (de), XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 87 × 56.

Mandat, XIXe siècle.
Anonyme héraldique : *D'azur au lion couronné d'or ; au chef d'argent, chargé d'une hure de sanglier de sable, entre deux roses de gueules.* (Les meubles sont contournés par erreur). Gravé. Dim. : 45 × 43.

Mandat, comte de Grancey, XIXe siècle.
Héraldique. Deux écus accolés. Gravé. Dim. : 80 × 64.

Mansiot XXe siècle.
Nymphe avec dieu Terme. Gravé. Dim. : 168 × 106.

Marbeuf (de), évêque d'Autun, XVIIIe siècle.
Héraldique ecclésiastique. Gravé. Dim. : 78 × 53.

Marc (Henri), fin du XIXe siècle.
Lion de Saint-Marc. Zincogravure. Dim. : 75 × 82.
Autres formats. Dim. : 55 × 54 et 42 × 40.

Marchant (Dr Louis), seconde moitié du XIXe siècle.
Bannette de faïence. Gravé. Dim. : 65 × 100.
Paysage avec dolmen. Gravé par L. G. Dim. : 58 × 98.

Mareste, XVIIe siècle.
Anonyme héraldique : *D'azur à trois fasces ondées d'argent ; au sautoir de gueules brochant sur le tout.* Devise : A DIEU SEUL JE MARESTE. Gravé. Dim. : 87 × 70.

Mareste (de), XIXe siècle.
Étiquette avec cadre. Lithographiée. Dim : 44 × 63.

Marin, fin du XVIIe siècle.
Anonyme héraldique : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois croissants d'argent, et en pointe d'un coq du second, becqué et membré de gueules.* Gravé. Dim. : 82 × 82.

Marron (N. N. de), milieu du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 108 × 80.

Marron (François-Alex. de), milieu du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 108 × 80.

Martin (P.), à Mâcon, 189?.
Étiquette sans cadre. Dim.: 40 × 55.

Martine, commencement du XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *De gueules au chevron, accompagné en chef d'un croissant et en pointe d'une étoile, le tout d'argent.* Gravé. Dim. : 70 × 61.

Massol, XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *Coupé : au 1 d'or à l'aigle éployée de sable, languée et onglée de gueules; au 2 de gueules à un dextrochère armé d'or, mouvant d'une nuée d'argent et tenant un marteau d'armes d'or.* Gravé par P. S. Dim. : 87 × 65.
Héraldique de la même époque. Gravé. Dim. : 65 × 60.
Autre héraldique de la même époque. Gravé. Dim. : 71 × 72.

Massol de Serville (Georges, marquis de), lieutenant-colonel de cavalerie, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé par Durand. Dim. : 108 × 72.

Masson, XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois glands du même.* Légende : C. M. D. Gravé. Dim. : 53 × 48.
Autre anonyme héraldique. Devise : EST SALVATI GLORIA CIVIS. Gravé. Dim. : 85 × 59.

Masson, chevalier d'Autume, 1714.
Héraldique. Gravé par Ingouf junior. Dim. : 74 × 49.

Maurier (Jean-Baptiste), conseiller au parlement de Dombes, première moitié du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 90 × 60.
Le même avec inscription du bas coupée, devient anonyme : *D'argent à trois mûres de sinople.* Devise : SERO NON SERIO. Dim. : 56 × 60.

Meaux, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 171 × 138.
Même genre, autres formats. Dim. : 159 × 104 et 79 × 53.
Variété du plus petit, de 1738. Gravé par S. F.

Menassier, à Semur, XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim. : 33 × 57.

Mercier (J.-B.), 1902.
Paysage, armes. Dessiné par L. Chapuis. Lithographié. Dim. : 154 × 108.
Autres formats. Dim. : 108 × 75 et 63 × 44.
Tête de mort sur livres, amour. Dessiné par E. Moya, 1905. Zincogravure. Dim. : 95 × 110.

(A suivre). LÉON QUANTIN.

Papiers et Parchemins timbrés de France

(*Suite*).

B. — *Augmentation apposée à l'aide d'une griffe, à droite de la marque de 1687 pour tous les formats, sauf le quart et quelquefois la demi-feuille où l'augmentation est en dessus ou en dessous de la vignette.*

SIX = DEN	AVG^{ON} — 2 D
HVIT = DEN	» — 2 D
VN = SOL	» — 4 D
DIX HVIT = DENIERS	» — 6 D
DEVX = SOLS	» — 8 D

EXTRA = ORDIN AVGVEMA — NTATION

PARCHEMINS

CINQ = SOLS	AVG^{ON} — 20 D
SIX = SOLS	» — 2 S
DIX SOLS = DE^{X} ROOLE	» — 3 S. 4 D.
EXTRA = ORDIN	AVGVEMA — NTATION

Ces mêmes papiers et parchemins contremarqués du timbre suivant.

Il existe des contrefaçons de la marque de 1687 augmentée et notamment de la vignette à SIX = DEN. AVG^{ON} — 2 D.

1697

PAPIERS

HVIT DEN.
DIX DEN.
VN SOL 4 D.

DEVX SOLS
DEVX S. 8 D.
EXTRAO.

PARCHEMINS

SIX S. 8 DEN.
HVIT SOLS
13 S. 4 D.
EXTRAO.

Les mêmes papiers et parchemins contremarqués du timbre suivant.

1703
1er octobre

PAPIERS

HVIT. DEN
DIX. DEN
SEIZE. DEN
DEVX. SOLS
DEVX. S. 8. D.
TIMB. EX-RE.

PARCHEMINS

6 SOLS. 8 DEN
HVIT. SOLS
13. S. 4. D.
TIMB. EX-RE.

Les mêmes papiers et parchemins contremarqués de la contremarque suivante de 1706.

Les mêmes pourvus ou non de cette contremarque et contremarqués du timbre suivant. (Rares, employés vers le milieu de l'année 1707).

1706
1er octobre

Contremarque ayant servi au nouveau fermier à timbrer les papiers et parchemins du précédent bail qui ont été utilisés jusqu'à épuisement, la marque nouvelle n'ayant paru qu'en décembre 1706.

1706
ecembre

PAPIERS

.8. DENI. et 8. DENIE.
.DIX. DENI.
.16. DENI.
.2. SOLS.
.2. SOL. 8. DEN.
.EXTRAORDI.

PARCHEMINS

.6. SOLS. 8. D.
.8. SOLS.
.13. SOLS. 4. D.
.EXTRAORDI.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1712
ctobre

PAPIERS

HUIT DENI
DIX DENI
VN S. 4 DEN
» (sur moyenne feuille).
DEVX SOLS
DEVX S. 8 DE
EXTRAORD

PARCHEMINS

.....
HVIT SOLS
13 S. 4 DEN
EXTRAORD

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1715
1er octobre

PAPIERS
HVIT DEN.
DIX. DEN.
VN SOL 4 D.
2. SOLS
.....
EXTRAO.

PARCHEMINS
.....
HVIT SOLS
13 S. 4 DE.
EXTRAO.

Les mêmes papiers et parchemins contremarqués du timbre suivant.

1717
1er octobre

PAPIERS
.HVIT. DENIER
.DIX. DENIER
SEIZE DENIER
DEVX SOLS
G. P. DEVX S. 8. DEN
EXTRAORDIN

PARCHEMINS
.....
HVIT SOLS
13. S. 4 DENIER
EXTRAORDIN

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1723
1er octobre

PAPIERS

HUIT DEN. P. QUART
DIX DENIERS LE FEUILL.
UN S. 4 DEN. LA FEUILLE
DEUX SOLS LA FEUILLE
DEUX SOLS HUIT D. LA F.
EXTRAORDINAIRE

PARCHEMINS

SIX SOLS 8.....
HUIT SOLS
13 SOLS 4 DEN. LA F.
EXTRAORDINAIRE

Les mêmes papiers et parchemins contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS

HUIT DENI
DIX DENI
SEIZE DENI
DEUX SOLS
DEUX S. 8. DEN.
EXTRAORDIN.

PARCHEMINS

SIX. S. 8 DEN
HUIT SOLS
13. S. 4. DEN.
EXTRAORDIN.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

PAPIERS

HUIT DEN.
DIX DEN.
UN SOL 4 DEN.

DEUX SOLS
2 SOLS 8 DEN.
EXTRAORDIN.

PARCHEMINS

SIX S. 8 DEN.
HUIT SOLS
13 SOL. 4 DEN.
EXTRAORDIN.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1744
1er octobre

PAPIERS

HUIT DEN.
DIX DEN.
UN SOL 4 DEN
DEUX SOLS
2 SOLS 8 DEN.
EXTRAORDIN.

PARCHEMINS

SIX S. 8 DEN.
HUIT SOLS
13 SOL. 4 DEN
EXTRAORDIN

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1750
1er octobre

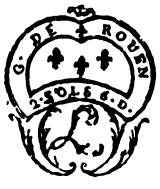

PAPIERS

DIX DEN.
12 DEN $\frac{1}{2}$
1 SOL 8 D.
2 SOLS 6. D.
3 SOLS 4 D.
EXTRAORD.

PARCHEMINS

8 SOLS 4 D.
DIX SOLS.
16 SOLS 8. D.
EXTRAORD.

Les mêmes contremarqués du timbre de 1756 ci-après.

FERMES

.....
REG. DES FER DU ROY SEUL.
EXTRAORD.

PAPIERS

UN SOL.
1. SOL 3. DEN.
DEUX SOLS
TROIS SOLS
QUATRE SOLS
EXTRAORDI.

Les mêmes sur papier bleuté.

PARCHEMINS

DIX SOLS
DOUZE SOLS
VINGT SOLS
EXTRAORDI.

Ces mêmes papiers et parchemins contremarqués du timbre de 1780.

FERMES

5

EXPED. DES FERM. DU ROY.
REGIST. DES FERM. DU ROY.
Q DES TAILLES UN SOL

1774
Mars

PARCHEMIN
35 SOLS

Le même contremarqué du timbre suivant.

1780
1er octobre

PAPIERS

Q D. F. 1 SOL 2 D.
D. F. 1 SOL 5 D $\frac{1}{2}$
P. P. 2 SOLS 4 D.
M. P. 3 SOLS 6 D.
G. P. 4 SOLS 8 D.
EXTRAORDI.
Q. D. TAI. 1 S. 2 D. (Quittance des Tailles).

Les mêmes sur papier bleuté.

PARCHEMINS

Q. 11 SOLS 8 D
ROLLES 14 SOLS
F. D. P. 23 SOLS 4 D
35 SOLS
EXTRAORDI

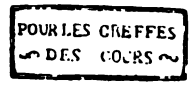

Marque Pour les Greffes — des Cours *apposée à gauche ou à droite de la vignette du timbre précédent.*

ROLLES 14 SOLS	POUR LES GREFFES — DES COURS
F. D. P. 23 SOLS 4 D	»

FERMES

EXPEDI. DES FERM. DU ROY T. D. D.
REGIST. DES FERM. DU ROY T. D. D.

RÉGIE GÉNÉRALE

EXPEDITIONS.

OCTROIS TARIFS & TIMB. EXTRAORD,

GÉNÉRALITÉ DE CAEN

1674
1er octobre

La première marque de la généralité de Caen est employée au début concurremment avec les papiers timbrés de NORMANDIE qui n'ont été épuisés que dans le courant de l'année 1675.

Cette marque a toujours été timbrée à l'angle gauche de la feuille.

Les quarts de feuille de papier et les parchemins portent sur deux lignes l'indication du format et de leur valeur en petits caractères romains, les autres formats du papier sont indiqués en grosse italique, et la valeur en petit romain.

Entre les deux lignes, signature et paraphe manuscrits de l'employé de la formule.

De cette marque, deux timbrages ne différant l'un de l'autre que par la composition dans l'indication du format et de la valeur.

PREMIER TIMBRAGE

PAPIERS

quart de feuille — six deniers (16 × 13,5)
Petit Papier — viii d po. dem, feul, (16 × 27)
Petit » — »
» » — xii d. pour feuille
Petit » — »
quart de feuille — six deniers (20 × 17,5)
Moien Papier — xviii d. pour feuille (20 × 35)
» — » feuilles
Grand papier — Deux sols pour feuille,

PARCHEMINS

Po grefrs & Notres — Cinq sols po. Rol,
» » — Six sols
» » — Dix sols po. feuille

(A suivre). A. DEVAUX.

Essai d'une Bibliographie spéciale

des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique

(*Suite*).

06. **Jeu** de L'adventure et devis facétieux des hommes et des femmes, auquel par élection de feuillet se rencontre un propos pour faire rire la compagnie, le tout par quatrains. Un vol. in-32, sans date.

La disparition complète de certains livres est vraiment inexplicable ! Le Jeu de l'adventure, s'il faut en croire Du Verdier, a été souvent imprimé soit à Paris, soit à Lyon ; et cependant un seul exemplaire de ces nombreuses éditions a survécu. Ce petit livre, qui doit être fort curieux, n'a été connu pendant longtemps que par une courte mention de la *Bibliothèque française*. Une communication récente d'un de mes correspondants à l'étranger me signale la découverte d'un exemplaire du Jeu de l'adventure (édition de Paris de 1514).

07. **Jeu** (Le) et Mystère de la Sainte-Hostie par personnages au nombre de 25, d'après Philomneste Junior, et de 26 d'après Brunet et le catalogue La Vallière. Paris, Jehan Bonfous, sans date, pet. in-8°.

On ne connaît pas d'exemplaire complet de cette édition. Celui de M. de Soleinne était incomplet et Méon ne possédait qu'une copie figurée.

08. **Jeu** (Le) et Mystère de la Sainte-Hostie à 26 personnages. Paris, sans date, in-8° goth.

Le seul exemplaire connu, relié en maroquin rouge, a été adjugé 102 livres à la vente La Vallière.

09. **Jeux** d'esprit ou de mémoire ou conversations plaisantes avec les personnes les plus distinguées de l'état, par leur génie et leur rang, avec quelques particularités qui se sont passées sous le règne de Louis le Grand, par M. L. M. D. C. (Le marquis de Châtre). Cologne, Frédéric le Jeune, 1694. Un vol. in-12.

Une seconde édition en 1697.

Cet ouvrage n'est peut-être pas introuvable, mais il est rare, bien qu'en

témoignage de Bayle, il en ait été vendu plus de 6.000 exemplaires. C'est à raison de cette circonstance qu'on le cite.

1.210. **Joannes Chrysostomus.** Homiliæ in Mathæum latine, George Tropozuntio, interprète. Moguntia, J. Fust, 1468, in-f°.

Plusieurs anciens bibliographes citent cette édition, avec des précisions qui sembleraient ne pas pouvoir permettre de douter de son existence; Brunet cependant la conteste et, ce qui pourrait donner quelque crédit à son opinion, c'est qu'elle ne figure pas aux *Incunabula typographia* de 1688.

1.211. **Joannes Chrysostomus.** Incipiunt sermones Johannis Chrysostomi. Nuremberg, 1471, in-f°.

Hain et Panzer citent une édition de cette date renfermant 68 feuillets.

Le seul exemplaire qui soit passé sous les yeux de Brunet n'avait que 28 feuillets et paraissait complet.

1.212. **Joannes de Cirejo** abbas cisterciensis. Collectanea quorundam privilegiorum ordinis cisterciencis. Divione, per Magistrum petrum Metlinger, 1491, in-4° goth.

Cet ouvrage figurait au catalogue La Vallière (n° 1116) sous le titre Collectio privilegiorum, et fut adjugé, non pas 20 livres comme le dit Brunet, mais 11 livres 19 sous.

On l'a longtemps considéré comme le premier livre imprimé à Dijon, bien que l'abbé Papillon cite dans sa *Bibliothèque de Bourgogne* le Capitulum Generale Cistercense, imprimé à Dijon en 1490.

1.213. **Jordanus** de Quedlinburg. Meditationes de vita et passione Jesu-Christi. Anvers, Gérard Leen, 1487, in-16 de 112 feuillets avec 75 figures sur bois.

Ce petit incunable rarissime, dont je ne sais s'il existe encore un exemplaire complet, a donné lieu à une erreur bibliographique bonne à signaler. Il avait été relié à la suite d'un psautier et le rédacteur du catalogue Lelong, ne s'apercevant pas que deux ouvrages étaient réunis dans le même volume, n'en inscrivit qu'un seul, dont il composa le titre avec celui du psautier et le colophon des Méditations de Jordanus.

Il créait ainsi un livre qui n'a jamais existé et son erreur s'est longtemps perpétuée grâce à plusieurs bibliographes, notamment Hain et Panzer, qui ont fidèlement ou plutôt servilement reproduit sa mention.

(Voir Campbell: *Annales de la typographie néerlandaise.*)

1.214. **Jorger** (Jean-Quentin). Joannis Quintini comitis Jorger de Tollet et Zagging, intimi status Minutii Cœsarei, commentarii historici de rebus memorabilibus sui temporis. Sans lieu ni date, 8 vol. in-8°. Jorger, né en 1624, est mort en 1705.

Cet ouvrage, d'après Peignot, fut au moment même de sa publication, supprimé très exactement par ordre de l'empereur d'Autriche. Cette

suppression fut ordonnée parce qu'il renfermait des secrets d'État, qu'on ne voulait pas voir divulguer.

215. **Joseph** ou l'esclave fidèle, poème par le père D. Morillon bénédictin. Turin, 1679, 1 vol. in-12.

Tous les exemplaires de ce petit poème ayant été retirés de la circulation, j'ignore pour quelle cause, il est devenu introuvable.

216. **Joseph** (Flavius). De la bataille judaïque, imprimé nouvellement. Paris, Anthoine Vérard, 1492, in-f°.

Est-ce la première édition de cette traduction française ? Oui, dit Brunet qui considère comme apocryphe l'édition de 1480 citée par Maittaire. D'après lui les presses de Vérard n'ont pas roulé avant 1485, date de la publication du Décaméron de Boccace. Cette affirmation ne concorde pas avec celle de Panzer citant des éditions de Verard au cours des années 1480 et 1481.

217. **Joseph** (Flavius). Antiquitatum Judaicarum libri XX, adjuncta est simul Josephi Vita ab ipso litteris mandata. Omnia a Sigismundo Gelenio e grœco in sermonem latinum conversa. De bello Judaico libri VII. Græcorum codicum collatione per sig. Gelenium cartigatissimi facti. Contra apionem libri II. Lugduni, apud hœredes Jacobi Junctæ, 1566, 1 vol. in-f° de 6 feuillets, 702 pages et XIV feuillets d'index, figures sur bois.

Voilà un livre absolument précieux, dont un seul exemplaire a échappé à la destruction. Il était conservé dans la bibliothèque de M. Ambroise-Firmin Didot.

La destruction de cet ouvrage important ne remontant qu'à la fin du XVIe siècle, ne peut s'expliquer que par les troubles politiques et religieux qui ensanglantèrent Lyon à l'époque de sa publication.

En 1667, en effet, plusieurs imprimeries de Lyon furent saccagées ; et il y a tout lieu de croire que celle des héritiers de Jacques Junta ne fut pas épargnée.

218. **Josephina**, tragedia de Miguel de Carvajal.

Bien que j'aie cru devoir exclure de cet essai bibliographique tous les livres de langue étrangère, je ferai une exception pour l'exemplaire unique de l'édition de 1540 de la Josephina de Miguel de Carvajal. M. de la Sizeranne, heureux possesseur de ce livre, a bien voulu me le signaler. De minutieuses recherches dans les principales bibliothèques de l'Europe attestent que c'est bien un exemplaire unique et d'autant plus précieux, que le texte de l'édition de 1540 est beaucoup plus complet que celui des éditions postérieures. Cette plaquette de format in-4°, éditée en 1540 à Palencia par Diégo Fernandez de Cardova, se compose de quatre cahiers de huit feuillets chacun et d'un cinquième cahier de six feuillets.

L'exemplaire de M. de la Sizeranne est incomplet de quatre feuillets du premier cahier.

1.219. **Josion** (Jean), Responce au libelle de Pierre Sapets appelé la découverte de la Cène, par Jean Josion, ministre de la parole de Dieu, en l'église réformée de Castres. Castres, Pierre Fabry, 1605, un vol. pet. in-4°.

Ce livre, qui serait le premier imprimé à Castres, a été longtemps considéré comme perdu. On ne le connaissait que par une mention de Borel, dans ses Antiquités de Castres.

Le seul exemplaire retrouvé est signalé par Claudin.

(Voir *Archives du bibliophile*, 8e série, n° 84.406.)

1.220. **Jouan** (Abel). Recueil et discours du voyage du roy Charles IX accompagné des choses dignes de mémoire faites en chacun endroit, faisant son dit voyage ès ses pays et provinces de Champaigne, Bourgoigne, Daulphiné, Provence, Languedoc, Gascoigne, Baionne et plusieurs aultres lieux ès années 1564 et 1565, recueilli par Abel Jouan. Paris, J. Bonfous, 1566, pet. in-8°.

Le seul exemplaire connu figurait à la vente Pixérécourt.

1.221. **Jourdain de Blaves.** Les faitz et prouesses de noble et vaillant chevalier Jourdain de Blaves, fils de Gérard de Blaves, lequel en son vivant conquesta plusieurs royaulmes sur les Sarrazins. Paris, Michel Le Noir, 1520, in-f° goth.

L'exemplaire de ce livre, qui figurait au catalogue La Vallière sous le n° 4.054, a reparu à la vente Heber.

1.222. **Journal** du voyage en Hollande. Paris, imprimerie de Claude-François Simon, 1730, 1 vol. in-4° de 171 pages.

Ce journal anonyme, attribué par Brunet à un riche financier ou à un homme de qualité, n'aurait été tiré qu'à un tout petit nombre d'exemplaires destinés aux amis de l'auteur. Inutile de dire qu'il est introuvable. Le texte de cette relation et le nom de l'imprimeur justifieraient de la fausseté de la date (1730) figurant sur le titre, puisque le voyage en Hollande n'aurait commencé que le 27 juin 1731 et que l'éditeur Claude-François Simon n'aurait été reçu que le 28 mars 1738.

1.223. **Journal** de la Marche du Marquis de Tracy contre les Iroquois de la Nouvelle France. Paris, 1667, in-4°.

Cet ouvrage n'est cité que par le Père Lelong. On n'en a retrouvé aucun exemplaire ; aussi M. Harrisse s'est demandé si le Père Lelong n'avait pas confondu la relation de M. Du Tracy, avec celle des pères Jésuites parue en 1666. Il me paraît difficile d'admettre cette opinion, car les indications de la bibliothèque Le Long sont ordinairement très exactes; et celle-ci est précisée non seulement par la date, mais surtout par le nom de l'auteur.

1.224. **Journal**. Le second livre Journal ou comptoir, contenant la vraye

narration du voyage faict par les huict navires d'Amsterdam, au mois de mars l'an 1598 soubs la conduicte de l'amiral Jacques Corneille et du vice-amiral Wibrant de Warwig. Amsterdam, 1600, 1 vol. in-f°.

Important ouvrage, dont il ne reste plus trace qu'aux catalogues des foires de Francfort.

225. **Journée** (La) de la bataille faicte près de Ravene le 11me jour d'avril 1512 jour de Pasques, avec l'ordonnance faicte à Milan à l'entrée du corps de Monsieur de Nemours, dont Dieu ait l'âme. 1 vol. pet. in-8°, sans lieu ni date.

Récit absolument introuvable de la bataille de Ravenne, cité par Brunet sans la moindre référence.

226. **Jours** (Les) heureux et périlleux de l'année révélés par l'ange au bon saint Job. 1 vol. in-8°, sans lieu ni date.

Petite plaquette gothique dont on ne trouve plus trace depuis la vente La Vallière. Elle faisait partie d'un recueil de pièces catalogué sous le n° 3.097 signalé comme étant en très mauvais état et adjugé neuf livres.

Dans un recueil figurant au catalogue La Vallière sous le n° 1.333 se trouvait aussi une plaquette qui pourrait bien faire double emploi avec la précédente ;

227. **Jours** (Les) et heures périlleux de l'année révélés par l'ange au bon saint Job. 1 vol. in-8° goth. Le recueil contenant cette plaquette avec seize autres pièces de la même époque fut adjugé 20 livres.

228. **Jouvencel** (Le). Cy finist le Jouvencel imprimé à Paris par Antoine Verard le 26ème jour de mars 1493. 1 vol. pet. in-f° goth.

Un exemplaire de cet introuvable roman allégorique fut adjugé 75 livres à la vente La Vallière.

229. Verard a-t-il donné une seconde édition de ce roman en 1497 ? C'est possible, puisque la Bibliothèque impériale de Vienne conserve un exemplaire sur vélin portant cette date.

230. **Jouvencel** (Le livre de) traictant de diverses matières Belliques et munitions tant pour assiéger forteresses que duire gens au fait de guerres, selon Végèce, Frontin, Spartien et autres auteurs antiques. Paris, 1520, 1 vol. in-4°. Edition cité par Panzer.

231. On peut encore citer au nombre des éditions rarissimes du Jouvencel, celle de 1529, donnée à Paris par Philippe Le Noir, qui fut adjugée mille francs à la vente Soler.

(A suivre). A. DELPY.

Avis divers

Nous rappelons à nos confrères que nous publions un tirage de luxe du *Bulletin* sur papier de Hollande en nombre très limité, au prix de 20 francs l'année, soit une augmentation de cotisation de huit francs. Nous prions les souscripteurs de bien vouloir se faire inscrire le plus tôt possible.

Avec ce *Bulletin* sont distribués les titres, tables et couverture du quatrième volume. Nous y avons joint une nouvelle édition de la liste des membres mise à jour au 1er décembre 1906. Nous rappelons que cette liste donnant la nomenclature des collections a un caractère confidentiel et qu'elle n'est remise qu'aux membres de la Société. Nous prions de s'y rapporter pour y trouver tous les nouveaux membres et les changements d'adresse et et de collections.

Nous prions nos collègues de bien vouloir adresser au Trésorier, M. Al. Tumbeuf, 4, rue Robert-Lecoin, Paris XVIe, leur cotisation pour l'année 1907 (12 fr. ou 20 fr. pour l'édition de luxe). Nous leur faisons remarquer l'intérêt général qu'il y a à les adresser directement par mandat ou bon de poste, car, en 1906, nous avons dû faire recouvrer par la poste un certain nombre de cotisations, ce qui occasionne des frais dont le montant serait mieux employé.

Pour continuer la série des petits documents que nous ne cesserons de développer, nous remettrons en échange une quittance qui sera appréciée. Elle est dûe à la plume d'un fort aimable artiste, M. Popot, que nous remercions sincèrement de cette marque de sympathie pour notre Société.

Nous avons adressé à tous nos collègues la carte de membre du *Vieux Papier* pour 1907. Elle est ornée d'un encadrement Louis XVI, dont le cliché nous a été offert par M. Paul Flobert. Le président, le secrétaire général et le trésorier ont cru devoir y joindre leur carte de souhaits individuelle avec laquelle ils adressent leurs meilleurs vœux à tous pour l'an 1907.

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de notre confrère M. Henri Mestraud, lieutenant au 92e d'infanterie, à Clermont-Ferrand. Son éloignement de Paris l'empêchait de prendre une part active à nos travaux, mais c'était un collectionneur érudit et passionné et sa mort est une véritable perte pour notre Société.

Nous continuons à faire appel à nos collègues pour les prier de retourner au Secrétaire général les numéros qu'ils auraient en double et qui nous sont précieux pour compléter nos collections qui s'épuisent, et en particulier les suivants: fascicules 3, 22, 28, 34.

Nous avons fait procéder à la réimpression du fascicule n° 1, des tables, titre et couverture du tome 1er de notre *Bulletin* qui étaient réclamés depuis fort longtemps pour compléter les collections de nombreux collègues. Le tirage en a été limité à 25 exemplaires, aussi engageons-nous vivement ceux qui voudraient l'acquérir à s'inscrire de suite pour que l'envoi puisse leur en être fait immédiatement.

Nous avons profité de la présence à Paris de notre si généreux et aimable confrère M. Bertarelli, de Milan, pour réunir autour de lui quelques-uns de ses amis du *Vieux Papier*. Nous n'avions pu en aviser tous nos collègues, malgré cela nous étions vingt et un convives à dîner, le 8 décembre, au café des Variétés: MM. Barabino, de Bermingham, Bertarelli, Chamboissier, Couriot, Creste, D'Allemagne, Daymard, Dujardin Marius, Dujardin Victor, Madame et M. Flobert, MM. Hartmann, Langlassé, Martin, Moutaillier, Perrot, Rey, Tumbeuf, Vivarez et Wiggishoff.

Madame Flobert avait composé à la hâte quelques menus dessinés et coloriés à la main, représentant symboliquement l'union du collectionneur italien et des français se confondant dans les couleurs de leurs drapeaux.

M. Vivarez, atteint d'un enrouement, n'a pu qu'en quelques mots exprimer le plaisir que nous avions de nous trouver réunis auprès de notre convive; puis M. Wiggishoff lui a adressé quelques paroles aimables au nom de la Société des collectionneurs d'ex-libris dont M. Bertarelli est le vice-président.

Pour marquer le souvenir de cette soirée, une adresse est rédigée, signée de tous les membres et remise à M. Bertarelli, qui, trop ému pour parler, charge M. Flobert d'exprimer toute sa gratitude à ses confrères et amis.

Enfin, pour ne pas en perdre l'habitude, quelques collègues avaient apporté des documents qu'ils font circuler: M. Vivarez, une belle série de lettres de compliments de tambours et ses cartes d'entrée au Museum; M. Hartmann, une fort belle collection de titres et frontispices du XVIe au XVIIIe siècle; M. Daymard, de superbes menus illustrés; M. Chamboissier, quelques autographes, et M. Langlassé, de très curieux documents divers.

Le 23 décembre, M. Mareuse avait convié ses amis à visiter la magnifique bibliothèque qu'il vient de faire édifier dans son hôtel, 81, boulevard Haussmann. Voilà bien le sanctuaire du savant si aimable et si accueillant. Au premier étage la collection de cartes et de plans, admirablement rangés et classés : on sait que M. Mareuse a réuni en ce genre la plus belle collection qui existe. Au second étage, des livres. Au troisième étage, la grande salle formant hall, avec une galerie circulaire supérieure où s'alignent trente mille volumes composant une collection inestimable d'ouvrages sur Paris et sur la géographie générale, et comprenant d'insignes raretés. Toutes les sommités savantes de Paris étaient venues féliciter M. Mareuse, et nous y avons rencontré nombre de nos confrères du *Vieux Papier*, MM. Le Senne, Wiggishoff, Gruel, Perrot, Baguernier-Desormaux, Dujardin, Meunié, Fromageot, Tumbeuf, etc.

PAUL FLOBERT.

Prochaines Réunions

35e dîner, le mardi 22 janvier 1907. La réunion qui suivra aura pour objet : **Documents se rapportant au jour de l'an et aux étrennes.** (Confiserie et bonbonnerie ; souhaits de nouvel an et objets d'étrennes ; et en général toutes les pièces sur l'épicerie et l'alimentation).

36e dîner, le mardi 26 février. La réunion qui suivra aura pour objet : **Les documents religieux** autres que l'imagerie. Pièces d'état-civil et relatives aux actes religieux dans la vie ; pièces sur l'organisation religieuse et les ministres des cultes ; le culte privé (prière, etc.), public (églises, miracles, etc.), extérieur (processions, pèlerinages, etc.). M. Vivarez présentera le sujet et les documents qu'on lui communiquera.

37e dîner, le mardi 26 mars. Il sera suivi d'une **Causerie sur la Lithographie**, par M. G. Moutaillier, qui prie ses collègues de vouloir bien lui indiquer, le plus tôt possible, les pièces qu'ils possèdent sur ce sujet, particulièrement sur les origines.

38e dîner, le mardi 23 avril. La réunion qui suivra aura pour objet : **L'Iconographie du costume militaire en France,** présentée par le Commandant Martin. Le conférencier se bornera à parler des principaux ouvrages sur le costume, l'estampe et l'imagerie militaire devant faire l'objet d'une réunion spéciale.

Variétés

Une vignette révolutionnaire à La Réole.

Un sous-préfet qui signe la vignette de son papier administratif, voilà un fait peu ordinaire. Si ce sous-préfet porte un nom historique et si la vignette appartient à l'époque révolutionnaire, ce sera une curiosité de plus. Le fait s'est produit à La Réole, et le sous-préfet était Constantin Faucher, frère de César Faucher. Connus sous le nom de *Jumeaux de la Réole* où ils naquirent en 1760, ils se distinguèrent dans les guerres de la Révolution et furent nommés généraux sur le champ de bataille. Ils reprirent du service pendant les Cent jours et ayant refusé de reconnaître l'autorité des Bourbons, ils furent condamnés à mort et fusillés à Bordeaux le 27 juillet 1815.

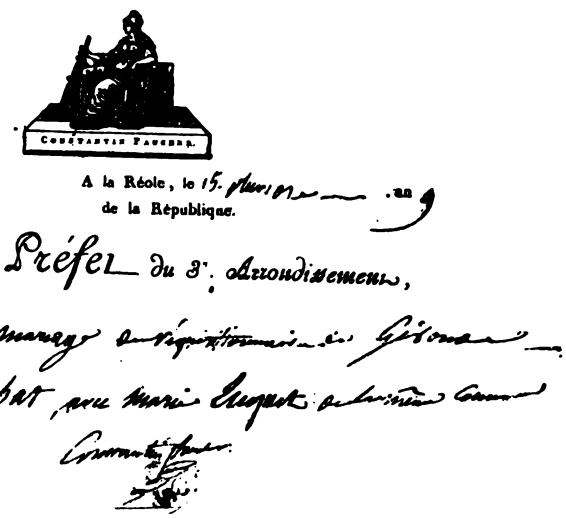

La vignette dont voici la reproduction n'a rien de remarquable, mais le nom du possesseur lui donne quelque valeur au moment où les vignettes révolutionnaires sont l'objet d'une étude approfondie.

JULES PELLISSON.

Une fête patriotique à Périgueux en l'an VI.

Ce placard, qui mesure 37 × 31 centimètres, fait partie de ma collection. Une particularité qui mérite d'être signalée, c'est qu'il servit de lettre d'invitation à ceux à qui il fut adressé.

FÊTE

DE

LA RECONNAISSANCE
ET DES VICTOIRES,

Qui sera célébrée dans la Commune de Périgueux, le 10 Prairial, an 6 de la République.

La loi vous appelle à célébrer la Fête des Victoires et de la Reconnoissance : l'Europe vaincue, le reste de la terre surpris de nos succès, le territoire de la République agrandi, l'Empire Français affermi, les Etats voisins recevant de vous la Liberté, ou les conditions de la paix, sont les témoins et les monumens du courage indomptable de nos Soldats, et de l'ascendant vainqueur de la République sur l'un et sur l'autre hémisphère ; mais si les Nations libres, ou vaincues par nous, éprouvent l'étonnement et l'admiration, nous Français, nous fiers de composer la grande Nation, nous devons mêler à ces sentimens, celui de la sensibilité et de la reconnaissance pour nos braves Concitoyens à qui nous devons tant de gloire, et avec qui nous partageons une si brillante célébrité.

PLAN DE LA FÊTE.

Elle sera annoncée la veille par le son des cloches et le bruit des tambours.

A 5 heures de l'après-midi, les Corps constitués Civils et Militaires, les Jurés et Professeurs d'Instruction publique, les Administrateurs des Hospices d'humanité et les défenseurs blessés ou retirés honorablement des armées, se rendront à la maison commune.

Les Militaires de toutes armes se rangeront sur la place de la Clôtre.

A cinq heures et demie precises, le Cortége partira dans l'ordre accoutumé, pour se rendre sur la Pelouse, en passant par la rue Taillefer.

Un Trophée soutenu par quatres Militaires, sera entouré de quatorze Défenseurs, portant chacun un fanion qui désignera une des Armées qui ont contribué à la gloire de la République.

Il sera formé un enceinte par des bancs, autour de l'Arbre de la Liberté, pour placer les Autorités et les Militaires blessés, la Force armée bordera cette enceinte.

Après une Musique militaire et des Chants patriotiques analogues à la circonstance, le Président de l'Administration municipale prononcera un Discours suivi de la publication que toutes les armées de la République ont bien mérité de la Patrie.

Il placera une Couronne sur chacun des fanions, et il donnera l'accolade fraternelle, avec une branche de chêne, à chaque Défenseur blessé.

Une bruyante fanfare terminera cette auguste Cérémonie, et le Cortége défilera, dans le même ordre, vers la maison commune.

Fait en séance publique, le 5 Prairial an six de la République française, une et indivisible.

Signés *Germillac*, Président ; *Sauveroche*, *Lapeyrière*, *Lacoste*, *Bloy*, *Limousi*, Administrateurs municipaux ; *Delmilhac*, Commissaire provisoire du Directoire exécutif, et *Beleymes*, Secrétaire en chef.

Le présent Programme servira de lettre d'invitation à ceux à qui il sera adressé.

A PERIGUEUX
De l'Imprimerie du Républicain Dupont, imprimeur du département.

Pour Copie conforme :

Jules PELLISSON.

BIBLIOGRAPHIE

Parmi les revues avec lesquelles nous échangeons notre *Bulletin*, il en est peu qui présentent autant d'intérêt, même pour les profanes à la médecine, que la **Chronique médicale** si intelligemment dirigée par notre érudit collègue et ami, le docteur Cabanès.

Nous n'avons pas à en faire l'éloge, non plus que de ses ouvrages de haute curiosité sur la médecine historique, littéraire et anecdotique, qui sont si recherchés ; mais nous avons le devoir de signaler ses études dans le domaine des vieux papiers. Il a été question déjà dans notre *Bulletin* (fasc. 34, p. 80), du travail de M. Picard sur les *billets d'enterrement de médecins*, paru dans le numéro de la *Chronique* du 1er novembre 1905, reproduisant cinq billets dont celui de Beaumarchais ; étude suivie d'une longue addition avec reproduction de deux billets dans le numéro du 15 février 1906. Signalons également l'étude, accompagnée de nombreux clichés, de notre confrère Henry-André, sur les *Ex-libris de médecins*, parue dans les numéros du 1er juillet, 1er septembre et 1er novembre 1906. D'ailleurs chaque numéro de la *Chronique* offre quelques illustrations et nous rencontrons à chaque instant des reproductions d'autographes, de cartes-adresse, de prospectus, etc., qui nous intéressent particulièrement.

Ajoutons enfin que par une gracieuseté dont nous lui sommes très reconnaissants, le docteur Cabanès offre aux membres du *Vieux Papier l'abonnement à la Chronique médicale à raison de 9 fr. au lieu de 10 fr.*, et ses *ouvrages avec une réduction de 25 %* sur le prix fort mais *port en sus*, sous la condition *expresse* de s'adresser *directement* aux bureaux de la Revue, 9, rue de Poissy.

P. F.

Nous tenons à faire mention d'une œuvre que publie notre excellent confrère, M. Eugène Halphen, le *Journal inédit de Arnauld d'Andilly*, personnage qui a joué un rôle important sous Louis XIII. La publication est faite par volumes dont le sixième est sous presse, et le tirage est limité à vingt-cinq exemplaires. Cet ouvrage fourmille de détails curieux et précieux pour l'histoire de cette époque.

M. Henry d'Allemagne nous a gracieusement offert le très intéressant *Catalogue* qu'il a été chargé d'établir de la *Section française rétrospective des Transports à l'exposition de Milan*. On sait que M. Henry d'Allemagne a été le président et l'ami même de cette section, et que grâce à son activité et à sa compétence, elle a fait très bonne figure à côté des merveilles exposées par l'Italie. Ce catalogue est fort bien conçu, avec méthode et clarté, et il est relevé par de très belles planches qui rappelleront à ceux qui sont allés à Milan le souvenir de cette très brillante manifestation, à laquelle quelques-uns de nos collègues ont pris part. Nous citerons notamment, parmi les exposants, MM. V. et M. Dujardin, qui avaient envoyé leur collection de tickets et billets de transport. Un enthousiaste adepte, M. Gian. Curti, lui a fait l'honneur d'un long article de revue, publié aussi en une brochure, qui est le développement de la conférence que ces collègues nous ont faite l'an dernier. P. F.

Notre collègue, M. René Havette, dont on connait la compétence en matière sténographique, vient de publier la *Bibliographie de la Sténographie française*, qu'il a bien voulu nous offrir. C'est une bonne œuvre, non seulement parce que c'est le premier ouvrage de ce genre publié en France, mais surtout parce qu'au lieu de se borner à la nomenclature des ouvrages, il accompagne presque chacun d'eux de notices biographiques et documentaires. Nous regrettons seulement que la nomenclature, faite par ordre alphabétique, n'ait pas été complétée d'une table chronologique permettant au lecteur de connaître en même temps l'histoire et le progrès des études sténographiques.

L'ouvrage, de plus de deux cents pages, est très bien édité, et orné de vingt planches hors texte et de vignettes. On sait que l'iconographie sténographique est très rare, et cette réunion de titres, portraits, ex-libris, etc., lui donne un attrait précieux dont nous félicitons l'auteur. P. F.

La revue *La Révolution française*, dont le directeur est M. Aulard, a publié, dans son numéro du 14 novembre dernier, une notice sur notre Société, et l'a accompagnée d'une reproduction *in extenso* du sommaire des 24 premiers numéros de notre *Bulletin*.

Nous avons été vivement touchés de cet acte de bonne confraternité qui montre assez l'intérêt de nos études pour l'histoire, et nous sommes heureux d'en remercier M. Aulard et aussi notre collègue M. Noël Charavay.

Le Gérant : PAUL FLOBERT.

Prix de ce fascicule : 3 francs.

BULLETIN

de la Société

Archéologique, Historique & Artistique.

LE VIEUX PAPIER

Paraissant tous les deux mois.

Huitième Année

FASCICULE N° 41

1er MARS 1907

A PARIS

Fascicule N° 41. Tome V. — 2e Livraison. 1er Mars 1907.

SOMMAIRE

Trente-quatrième réunion : 18 décembre 1906. — Histoire de la Corporation des Graveurs, par M. H.-R. D'ALLEMAGNE.

Trente-cinquième réunion : 22 janvier 1907. — Confiserie et documents sur le jour de l'an.

Supplément à la Réunion du 27 novembre 1906 sur les Billets d'enterrement et pièces funéraires.

Mémoires et Communications :

JULES PELLISSON et PAUL FLOBERT : Congés et permissions militaires.

HENRY VIVAREZ : Les Collèges de l'ancien Paris (fin).

PAUL FLOBERT : Cartes de souhaits de nouvel an.

JULES PELLISSON : Les Bonbons d'autrefois (fin).

LÉON QUANTIN : Ex-libris Bourguignons (suite).

ARMAND DELPY : Essai d'une bibliographie spéciale des livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique (suite).

Avis divers.

Variétés.

Bibliographie.

Les communications concernant la Société doivent être adressées :

pour la partie administrative : à M. H. VIVAREZ, Président, 12, rue de Berne, Paris VIIIe.
pour le Bulletin : à M. P. FLOBERT, Secrétaire général, 4, rue de Berne, Paris VIIIe.
pour les cotisations : à M. Alexis TUMBEUF, Trésorier, 4, rue Robert-Lecoin, Paris XVIe.

Les opinions émises dans le Bulletin n'engagent que leurs auteurs. La Société n'en assume pas la responsabilité.

— TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS —

Cotisation annuelle et abonnement au Bulletin . . . . **12 francs.**

Moyennant un supplément de **8 francs** par an, soit une cotisation annuelle de 20 francs, les adhérents ont droit à un exemplaire supplémentaire du Bulletin sur papier vergé.

La réunion de ces exemplaires, qui seront livrés à la fin de l'année, permettra de faire relier le Bulletin en un beau volume de luxe, et d'utiliser les exemplaires ordinaires pour le travail courant.

Le service des exemplaires de luxe sera continué d'office, chaque année, à ceux des adhérents à qui il aura été fait, à moins d'avis contraire avant le 1er décembre.

Les membres de la Société qui désirent profiter de cette combinaison sont donc instamment invités à en prévenir le plus tôt possible le Secrétaire général.

Pour l'acquisition des numéros antérieurs des années 1900 à 1906, s'adresser au Secrétaire général.

RÉUNIONS MENSUELLES

Trente-quatrième Réunion. — 18 décembre 1906.

Le trente-quatrième dîner a réuni quarante-quatre convives, dont cinq dames, chiffres éloquents en faveur de ces réunions si attrayantes et si cordiales.

Y assistaient : MM. Barabino, de Bermingham, Bertarelli, Chamboissier, Mme et M. Chanut, MM. Couderc, Couriot, D'Allemagne, Daymard, Debacq, Mme et M. Decret, M. Devaux, Mme et M. Victor Dujardin, MM. Marius Dujardin, Féron, Mme et M. Flobert, M. Fromageot, Mme et M. de Gruchy, MM. Hartmann, Hédé-Haüy, Henry-André, Hornung, Lacroix, Langlassé, Lecerf, Le Senne, Mareuse, Martin, Masson, Meunié, Moutaillier, Niessel, Perrot, Raulet, Rey, Robin, Toraude, Tumbeuf et Vivarez.

Après avoir remercié les dames qui nous font le grand honneur d'apprécier ainsi nos travaux, souhaité la bienvenue à MM. Hédé-Haüy et Robin, nouveaux membres présents, ainsi qu'à MM. Bertarelli et Masson, que nous avons le plaisir de voir parmi nous, M. Vivarez donne immédiatement la parole à M. Henry D'Allemagne qui a si gracieusement offert le superbe menu du dîner, tiré d'un bois d'Abraham Bosse.

Histoire de la Corporation des Graveurs

Nous ne pouvons pas avoir la prétention, Messieurs, au cours d'une causerie qui ne peut dépasser les limites habituelles, de faire une histoire complète et didactique de la gravure et des différentes branches qui dépendent de cet art ; nous allons simplement tâcher de vous donner une idée de ce que fut autrefois cette corporation d'artisans qui ont travaillé pendant si longtemps pour notre plus grand bonheur à nous tous, collectionneurs de vieux papiers.

A quelle époque exactement remontent les premiers graveurs ? C'est là une question qu'il est beaucoup plus facile de poser que de résoudre. En effet, le premier artisan qui, traçant sur un métal relativement mou un dessin quelconque à l'aide d'un stylet, a eu l'idée, pour se rendre compte de son travail, d'étendre sur cette matière gravée un peu de noir de fumée mélangé de colle et de presser ensuite contre cette plaque une feuille de papier ou de parchemin, celui-là a été, sans s'en douter, le premier des graveurs en taille-douce.

C'est évidemment parmi les artisans travaillant le métal que la taille-douce doit avoir eu son berceau. A ce sujet, je puis vous raconter une anecdote assez curieuse qui vient à l'appui de mon assertion.

Il y a quelques années, à Aix-la-Chapelle, on eut l'occasion de démonter la magnifique couronne de lumière qui est placée au centre du dôme, et, en nettoyant les plaques gravées servant de réflecteurs aux luminaires, on eut l'ingénieuse idée de passer un rouleau d'encre d'imprimerie sur ces plaques et d'en tirer ensuite des épreuves sur une presse de lithographe. On fit de la sorte quelques douzaines d'exemplaires qui forment maintenant un recueil absolument introuvable ; et, au point de vue de l'histoire qui nous occupe, on peut dire que ce sont les plus anciennes gravures en taille-douce puisque cette magnifique couronne de lumière a été exécutée vers le XIIe siècle.

Un peu plus tard, il y a eu toute une série d'artisans qui firent de la taille-douce sans le savoir. Ce sont les fabricants de nielle. On sait, en effet, que la nielle consiste à inciser le métal, ordinairement de l'argent, et à faire couler ensuite un émail noir qui remplit une certaine partie de la surface et forme ainsi ces jolies images d'orfèvrerie si recherchées, aujourd'hui, des amateurs.

Bien souvent les artisans, pour se rendre compte de ce que donnerait leur ouvrage une fois émaillé, eurent recours au procédé des graveurs et tirèrent de véritables épreuves leur permettant de juger de l'état d'avancement de leur travail.

On trouve encore dans le commerce, bien rarement, malheureusement pour les collectionneurs, des spécimens de ces épreuves qui furent tirées de la sorte. Dans la fameuse collection Destailleurs, qui fut dispersée aux enchères il y a quelques années, il existait un certain nombre de ces spécimens fort curieux. Pour en finir avec les épreuves que l'on peut assimiler à la taille-douce, nous parlerons de ces merveilleux travaux de serrurerie qui étaient si en honneur au commencement du XVIIe siècle. L'ouvrage le plus célèbre sur ce sujet est celui de Mathurin Jousse de La Flèche. On voit à chaque page de ce précieux recueil des entrées de serrures et des entrées de coffres très finement gravées et dont le travail se prêtait admirablement à ce genre de tirage analogue à celui de la taille-douce.

Je ne voudrais pas avoir l'air de prêcher pour mon saint et ramener

tout à l'histoire des cartes à jouer dont je me suis occupé tout dernièrement ; cependant, il est une opinion très accréditée et que pour ma part je crois absolument probante, c'est que les premières gravures sur bois ont été faites pour reproduire le trait en noir des jeux de cartes. Vous savez, sans doute, que les premières cartes à jouer étaient d'un prix considérable et que chaque jeu étant exécuté à la main avec la perfection et la minutie des miniatures, revenait à un prix que l'on pourrait estimer à plusieurs milliers de francs de notre monnaie.

Quand la passion du jeu se fut développée, on chercha naturellement à produire des cartes dans des conditions de bon marché permettant la diffusion de ce que les moralistes ont qualifié « d'empoisonnement du genre humain », mais de ce qui fait, aujourd'hui, sous la forme du « bridge », le bonheur des gens les plus sérieux et des convives les plus aimables.

Pour arriver à faire le trait de la carte à un prix relativement très bon marché, on eut l'idée d'inciser des planches de bois demi-dures de façon à laisser en relief les traits qui devaient venir ensuite en noir sur le papier. Disons en passant que cette invention de la gravure sur bois destinée à l'usage des cartes est intimement liée à l'histoire du coloriage à l'aide du patron qui a permis d'habiller le trait et d'imiter les cartes traitées, autrefois, dans le genre des miniatures.

La gravure sur bois a été traitée de la façon la plus remarquable pendant tout le XVIe siècle et la magnifique planche que notre collègue, M. Hartmann, nous a passée au début de notre dernière réunion, vous montre jusqu'à quel point les graveurs sur bois étaient habiles dans cet art.

Pour dire quelques mots de la gravure sur cuivre, nous rappellerons qu'elle fut connue dès le premier quart du XVe siècle, mais que son véritable essor ne date que d'une époque un peu postérieure, et que ce fut grâce au perfectionnement et à l'habileté de l'Italien Masso Finiguerra qu'elle arriva à s'élever à la hauteur d'un art. Les Français furent loin d'être les premiers à se distinguer dans l'art de la gravure au burin et à l'eau-forte et les premiers essais qui furent faits chez nous étaient une imitation évidente de la manière italienne. C'est à la ville de Langres en 1485 que revient l'honneur d'avoir donné le jour au premier graveur français sur métal digne du nom de maître graveur que fut Jean Duvet.

Au XVIe siècle, Paris n'était pas encore considéré comme le centre de tous les arts et de toutes les sciences. Beaucoup de provinces avaient formé des écoles renommées, et parmi les plus illustres il est bon de citer celles de Lyon, d'Orléans, de Fontainebleau. L'un des plus habiles graveurs de la Renaissance française fut Étienne Delaune, qui appartenait justement à l'école d'Orléans. L'école la plus célèbre peut-être à l'époque de la Renaissance fut l'école de Fontainebleau, où François Ier avait attiré les meilleurs artistes qui étaient alors connus. Ce centre artistique était dirigé par deux

maîtres, dont l'un surtout jouit d'une gloire universelle : nous avons nommé Rosso et le Primatice. Les graveurs de cette école les plus célèbres furent Antonio Fantuzzi, Léonard Tiry, René Boyvin.

Un peu plus tard, au XVIIe siècle, nous voyons apparaître avec Jacques Callot un nouveau genre de gravure qui est connue universellement sous le nom de gravure à l'eau-forte. Ce genre fut popularisé par Israël Sylvestre et le fameux Abraham Bosse, qui a bien voulu, peut-être à son insu, graver le programme qui sert justement à notre réunion de ce soir. Abraham Bosse naquit à Tours en 1602 et fut l'élève de Callot. Parmi ses œuvres les plus célèbres nous citerons « Les Heures du jour », « Les Quatre Saisons », « Les Cinq Sens », et un recueil d'*Estampes pour servir à l'histoire des plantes*. Bosse maniait aussi facilement la plume que le burin, et on lui doit des traités relatifs à la perspective et à l'architecture. Il fit notamment le traité très curieux sur les *Diverses manières de graver en taille-douce*, et nous avons précisément le plaisir de vous faire passer quelques pièces de la collection de M. Hartmann, représentant les frontispices de cet ouvrage qui fut imprimé en 1645 et en 1701. Le succès de ce travail fut considérable. Il fut réédité en 1758 par Cochin.

Tout le monde connaît les merveilleux travaux d'Israël Sylvestre, qui a popularisé, à l'aide de son burin, les plus beaux monuments du grand règne.

Au XVIIIe siècle ce furent les œuvres de Watteau qui occupèrent le plus continuellement les graveurs. Parmi les plus habiles, nous rencontrons Benoît Audran, Laurent Cars ; Nicolas Cochin, dont nous parlions tout à l'heure, Michel Aubert, le fameux de Larmessin, Lebas, chacun de ces maîtres a sa spécialité et les tableaux de Chardin tentèrent plus particulièrement le talent de Cochin, de Lebas et de Laurent Cars. D'autres, tels que Aubert et Audran, et quelquefois aussi Lebas, s'adonnèrent à la gravure des cartes, des plans et des jeux en tableaux dans le genre des jeux de l'oie.

C'est au milieu du XVIIIe siècle que l'on voit apparaître dans la gravure un genre tout à fait nouveau : nous voulons parler de la vignette. La vignette se distingue des autres gravures en ce qu'elle est plus petite de dimension et qu'elle s'intercale facilement dans le texte. C'est ce genre qui maintenant est le plus répandu et qui se trouve communément dans la plupart des livres illustrés. Grâce à la vignette, les auteurs sont arrivés à forcer un peu l'esprit du lecteur à s'attarder plus longtemps aux passages du livre qu'ils désiraient mettre particulièrement en relief. Le plus célèbre dessinateur de ce genre fut Henri Gravelot. Ses compositions furent interprétées par L. Cars, Philippe Lebas, Duflos, Choffard et A. de Saint-Aubin. Un autre artiste qui composa des planches fut Eisen, dont les dessins furent gravés par Nicolas Ponce, Delaunay et Bacquoy.

A notre dernière séance on vous a montré un grand nombre de gravures de P. P. Choffard. Nul plus que lui n'avait le chic pour tracer un

cul-de-lampe, composer un en-tête de page, mais son triomphe était dans l'agencement de cartouches destinés à recevoir soit une adresse de marchand, soit une invitation. Il a gravé en outre un grand nombre de ces jolis encadrements destinés à indiquer dans les cartes de géographie le titre de la planche.

On prétend que l'art de la gravure en taille-douce fut introduit à Paris en l'année 1573. C'est du moins ce qui ressort d'une sorte de plaidoyer qui fut prononcé lors d'un procès engagé entre les imprimeurs de livres et le sieur Melchior Tavernier. Ce dernier réclame pour son père l'honneur d'avoir introduit à Paris en 1573 l'art de la gravure en taille-douce :

« Gabriel Tavernier, père du défendeur, a, le premier, apporté en ceste Ville de Paris l'art de graver, imprimer en taille-douce, s'y étant venu habiter l'an 1573. Il n'y avait lors personne en ce royaume qui eut connaissance de cet art, encore moins sur l'excellence d'icelui, ainsi que le père du défendeur. Depuis 1573 jusqu'à 1614 il a toujours en qualité de marchand, graveur-imprimeur en taille-douce, imprimé et vendu à boutique ouverte toutes sortes de livres en figures en taille-douce, comme de géographie, géométrie, fortification, perspective, fleurs, avec les discours nécessaires pour l'explication des figures. Ces discours imprimés par les imprimeurs en lettres communes à ses dépens, comme aussi toutes sortes de cartes tant petites que grandes, en forme de livres, feuillets ou placards. »

Devant les avantages que les autres corporations d'artisans retiraient de leur formation en corporations, les graveurs cherchèrent, en 1633, à fonder une communauté formée des divers maîtres de leur métier. Ils rédigèrent des statuts qui ne furent pas, malheureusement pour eux, acceptés par le roi, qui motiva son refus en déclarant qu'il fallait laisser libre la culture de cet art. Un peu plus tard, le 7 février 1660, le sieur Lavenage, graveur, présenta un placet au roi, demandant « à obtenir la formation en communauté de métier des graveurs en taille-douce, au burin, et à l'eau-forte, imprimeurs et étalleurs d'images dans la Ville de Paris. »

Dans son projet, cette communauté devait comprendre deux cents maîtres. Cette seconde proposition ne fut pas plus heureuse que la première, et, le 26 mai de la même année, le roi la rejeta en disant que ce serait asservir la noblesse de cet art à la discrétion de quelques particuliers que de le réduire à une maîtrise dont on ne pouvait faire d'expérience régulière et certaine, puisque la manière de chaque auteur de la gravure est différente de celle d'un autre, la diversité y étant aussi grande et aussi nombreuse qu'il peut y avoir de dessins.

En 1677, les graveurs en taille-douce qui tenaient imprimerie de gravure et se livraient à l'impression de leurs planches et de celles gravées par leurs collègues étalliers, se séparèrent de ces derniers et adressèrent une requête au

Roi, dans le but d'obtenir l'autorisation de se former en communauté sous le titre d'imprimeurs en taille-douce. Cette autorisation leur fut accordée en février, mais bientôt ces maîtres, délaissant l'art de la gravure, se contentèrent d'imprimer les travaux de leurs collègues ou des compagnons graveurs qu'ils entretenaient dans leurs ouvroirs. A cette époque, les graveurs-imprimeurs n'étaient simplement qu'au nombre de trente. L'article 1er de ce règlement spécifie: « que les fonctions des dits maîtres-imprimeurs en taille-douce, » consisteraient à imprimer toutes sortes d'estampes, images, portraits, » paysages, thèses et autres semblables expressions, représentations non » prohibées mais honnêtes et civiles, curieuses, pieuses et agréables, archi- » tecture, cartes de géographie, de blasons, de mathématiques, grotesques, » tant sur papier que sur toutes sortes d'autres étoffes et matières. » Ces statuts ne comprennent pas moins de quatorze articles. L'aspirant était reçu maître, après avoir fait chef-d'œuvre, par les jurés et en présence de quatre anciens maîtres de la corporation. Il devait naturellement payer à chacun des jurés trois livres pour les frais de réception et à chacun des anciens maîtres de la corporation trente sous. Malheureusement pour la curiosité des bibliophiles modernes, ces statuts ne nous disent pas en quoi consistait le chef-d'œuvre.

Un peu plus tard, en 1694, nous retrouvons un remaniement des statuts dans lesquels il est dit que « nul ne pouvait être à l'avenir reçu à la maîtrise » qu'il ne soit de la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'il n'ait » fait apprentissage chez les maîtres pendant un temps de quatre ans et servi » en qualité de compagnon pendant deux ans. »

Les statuts qui furent accordés par le roi en 1677 furent homologués au mois de février de la même année. La communauté ne devait comprendre que trente maîtres, ainsi que nous l'avons vu. Pour parvenir à la maîtrise, on n'admettait que les ouvriers ayant exercé la profession durant vingt ou trente ans, mais comme à toute règle il faut des exceptions, on avait prudemment admis que l'on pourrait tout de même recevoir comme maîtres ceux auxquels leurs professeurs avaient enseigné le secret et l'intelligence du métier. Avec cette légère restriction, la porte restait ouverte pour tous ceux que l'on désirait faire entrer sans qu'ils eussent le temps de stage indiqué. Les maîtres ne pouvaient avoir qu'un apprenti engagé pour cinq ans.

La fête de la communauté avait lieu le jour de la Saint-Jean-Porte-latine. Les règlements entraient dans les détails les plus minutieux. Ainsi, il était spécifié que l'encre devait être fabriquée avec de l'huile de noix absolument pure. D'autre part, les presses devaient être d'une solidité à toute épreuve et garnies de bons rouleaux et de bonnes tables sous peine de confiscation.

Les graveurs en taille-douce eurent de nombreux procès avec toutes les corporations voisines et nous citerons, entre autres, les difficultés avec les potiers d'étain, auxquels ils ne reconnaissaient pas le droit de graver leurs

bibelots quand ces objets étaient d'une autre matière que l'étain. Nous n'avons malheureusement pu savoir quelle suite avait été donnée à cette prétention, mais la grande cause de procès consistait dans les empiètements faits sur les privilèges accordés à tels ou tels graveurs de reproduire, soit les œuvres des peintres les plus en renom, soit les châteaux royaux.

Dès la seconde partie du XVIIe siècle, nous rencontrons de nombreux arrêts régissant cette matière; nous trouvons, notamment, le 22 décembre 1667 un arrêt du Conseil d'Etat du roi interdisant à tous graveurs et imprimeurs de graver et imprimer « les plans et vues des maisons royales, tableaux et » figures antiques, s'ils n'ont été choisis et nommés à cet effet par Monsieur de » Colbert ». Enfin, les graveurs passaient leur temps, je parle de ceux qui n'étaient pas parfaitement honnêtes, à se contrefaire les uns les autres. Nous retrouvons à la date du 8 mai 1726 une plainte déposée par les sieurs Daudet et Parisot, graveurs en taille-douce, contre le sieur Charpentier, graveur à Paris, qui contrefaisait leurs travaux. Les demandeurs prenaient un titre assez étrange et se déclaraient « novateurs de la découpure en grand, propre à orner les salles et paravents. » 8 mai 1726. — Nous pensons qu'il s'agit là de ce travail un peu spécial qui est connu, je ne sais trop pour quelle raison, sous le nom de « travail de Sécretan ». Vous en avez, vous tous, Messieurs, probablement rencontré des spécimens au cours de vos recherches dans les cartons des brocanteurs ou au milieu des étalages plus ou moins baroques des marchands de bibelots. Ces travaux de découpures étaient des images gravées sur cuivre, puis coloriées au patron qui étaient ensuite découpées au canivet avec un soin et une perfection tout à fait remarquables. On créait de la sorte des éléments que l'on employait ensuite un peu comme des esquisses de décors de théâtre. On découpait des arbres, des maisons, des terrains, des oiseaux, des animaux, des personnages variés, puis tous ces éléments étaient soigneusement placés en face de l'opérateur, il composait son tableau suivant les surfaces qu'il avait à garnir. Une fois l'ensemble établi, toutes ces découpures étaient collées à même le fond et recouvertes ensuite d'une très épaisse couche de vernis qui lui permettait d'adhérer d'une manière très intime et évitait les décollements provoqués par l'humidité. Ce genre de travail a été très souvent et fort improprement du reste, appelé « vernis Martin »; je ne sais d'où a pu venir ce nom car le vernis Martin était un vernis primitivement employé sur les panneaux des voitures (Martin étant, en effet, un peintre spécialiste dans ce genre), et recouvert ensuite d'un grand nombre de couches de vernis d'une très belle qualité qui donnait à l'ouvrage un lustre spécial.

L'une des sources de procès les plus fréquentes entre les graveurs en taille-douce et les imprimeurs consistait en ce que les derniers voulaient empêcher les graveurs de se servir de lettres mobiles pour l'inscription de leurs légendes; ils poussaient même la tyrannie jusqu'à leur défendre

l'emploi du marbre pour leurs presses servant à imprimer les planches gravées. Voici en quels termes ils décrivent la machine à imprimer les gravures en taille-douce :

« La presse à imprimer en taille-douce est composée de deux petites » jumelles de la hauteur de quatre pieds environ, avec une table de noyer » ou autre bois, sous laquelle est un rouleau et un dessus; le tout de bois » avec les blanchets entre lesquels se posent la figure et le papier, et à force » de bras ou au moyen d'un moulinet la table passe au travers des deux » rouleaux et ainsi est la figure empreinte sur le papier. Quant à la gravure » en taille-douce, elle se fait sur cuivre bien poli et par le moyen d'un burin » d'acier se gravent en fond telles figures que l'on désire pour faire épreuve » de laquelle figure ainsi gravée, on use de certaines encres faites avec » lie de vin brûlée et broyée avec de l'huile de noix. »

Un siècle plus tard, environ, en 1725, les imprimeurs en taille-douce s'avisèrent de vouloir faire interdire aux graveurs l'emploi des presses à imprimer les épreuves de leurs planches ; ceux-ci relevèrent vivement cette prétention dans un long mémoire disant en substance que le droit d'imprimer leur appartient, car il est aisé de concevoir que les inventeurs de l'art de la gravure sont en même temps les inventeurs de la machine ou presse par le moyen de laquelle on tire des estampes.

Pour remédier à toutes ces vexations, un certain nombre de graveurs se firent autoriser à faire imprimer leurs planches où bon leur semblerait. Nous relevons, en effet, à la date du 17 avril 1763, un arrêt du Conseil du roi autorisant les sieurs Audran, Picart le Romain et Giffard, graveurs faisant partie de l'Académie, de faire imprimer leurs planches où et par qui bon leur semblerait sans que les jurés de la communauté des imprimeurs puissent y mettre d'empêchement à peine contre eux de 100 livres d'amende.

Les grèves ne datent pas de nos jours et on voit que dès le commencement du XVIIIe siècle, les graveurs eurent maille à partir avec leurs compagnons. Malgré les règlements qui régissaient les assemblées de compagnons, et bien qu'ils fussent extrêmement sévères, ceux-ci trouvèrent cependant le moyen de faire la loi à leurs patrons. Pour vaincre leur résistance, les graveurs décidèrent qu'à l'avenir, pour parvenir à la maîtrise, les compagnons seraient tenus de respecter les anciens statuts, c'est-à-dire, qu'après leurs six mois d'apprentissage, ils devraient travailler encore pendant deux ans chez leur maître en qualité de compagnon. Le procès-verbal de cette séance qui eut lieu le 18 mai 1720 ne manque pas d'un certain intérêt car il porte les signatures de tous les principaux maîtres graveurs de l'époque : Patté, Mignot, Dupré, C. Bérain, J. Le Roux, C. Mavelot, L. Bureau, Charpentier, Chollet, E. A. Dupuis, N. Garrier, C. Rousselet, J. Vallancier, Pelletier, Louis Auger, Bourgeois, Louis Delure et Lancret.

Repos hebdomadaire.

Dans le premier tiers du XVIIIe siècle, on eut déjà l'idée de réformer l'état de choses existant et d'obliger les gens à se reposer souvent malgré eux. Vous voyez que le repos hebdomadaire est loin d'être une invention moderne et, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que cette mesure, qui aurait dû être considérée comme fort agréable pour tout le monde, provoqua, tout comme chez nous, d'innombrables récriminations. En effet, le 14 novembre 1736, le lieutenant de police, M. Hérault, ayant pris un arrêté interdisant aux graveurs étalliers, marchands d'estampes, de laisser leur boutique ouverte le dimanche et les jours de fête, ceux-ci protestèrent en déclarant que c'était les condamner à la misère ainsi que leur nombreuse famille. Ils ajoutaient, pour colorer d'un prétexte religieux leur réclamation, qu'en les obligeant à fermer leur boutique, on empêchait le peuple de faire plus ample connaissance avec les Saints, car c'est le jour où le commerçe des objets de piété était le plus actif. Les graveurs furent plus heureux que beaucoup de nos commerçants et industriels actuels, car ils obtinrent gain de cause et on leur concéda le droit d'ouvrir boutique, même le dimanche.

Comme pour la plupart des métiers il existait dans Paris un certain nombre d'endroits où les graveurs pouvaient travailler en franchise, c'est-à-dire sans être astreints à la surveillance des jurés. Les principaux endroits privilégiés étaient les galeries du Louvre, les Gobelins et l'Académie royale de sculpture et de peinture.

Parmi les lieux privilégiés le plus célèbre de tous était le Louvre.

Le roi exprima en ces termes la pensée qui avait présidé à cette institution :

« Cette galerie, dit-il, devait être agencée en telle forme que nous y » puissions commodément loger quantité de maîtres ouvriers et plus suffisam- » ment maîtres qui se pourraient recouvrer de plusieurs et excellents arts. » Ce qui veut dire, en français du XXe siècle, que le roi avait voulu donner une leçon de choses à ses fidèles sujets et installer dans cet enclos les ouvriers les plus réputés chacun dans leur métier, qui devaient, là, travailler, sous les yeux du public, de façon à pouvoir, d'une part, satisfaire les besoins royaux, et d'une autre, à accepter les ordres qu'ils pouvaient recevoir du public formant l'élite de la ville.

Ces maîtres de la galerie du Louvre jouissaient d'un privilège bien précieux, puisqu'ils pouvaient, s'ils venaient à quitter la galerie du roi, s'installer comme maîtres dans telle ville qui leur convenait et leurs apprentis eux-mêmes, au nombre de deux, devaient être reçus maîtres dans les villes, sans être tenus à faire de chef-d'œuvre, ni rien payer comme droit d'entrée dans la corporation dont ils exerçaient le métier. Les enfants de ces maîtres devaient eux-mêmes être reçus dans les mêmes conditions. Le

plus ancien maître graveur en taille-douce dont nous relevons le nom parmi les artisans de la galerie du Louvre est un nommé Claude Mellan, qui y était installé dès 1671. Il avait pour collègues les peintres : Charles Erard, Jean Noiret, Antoine Stella, Benoît Sarrazin, enfin, l'illustre Théophraste Renaudot ; le père du journalisme occupait également ses loisirs dans ce lieu privilégié à titre d'historiographe.

L'une des plus grandes préoccupations était alors d'empêcher les graveurs d'éditer des œuvres qui fussent contraires à la morale et aux bonnes mœurs. Ainsi, au début du XVIIe siècle, avant même que les graveurs ne fussent réunis en corporation, les artisans de ce métier devaient subir, tous les mois, à des dates indéterminées, des visites qui avaient pour but « de » saisir tous les dossiers, planches, tableaux, histoires contre l'honneur de » Dieu, de la Vierge, des saints et de l'Eglise ou au mépris de Sa Majesté, » des princes, seigneurs et principaux ministres de l'Etat ». On était loin, dans ce temps-là, de la liberté dont nous jouissons aujourd'hui, et on n'avait pas encore cru qu'il fût nécessaire de fonder une ligue contre la licence des rues. Notre excellent sénateur, dont tout le monde connaît le proverbial surnom, n'aurait certainement pas fait ses affaires à cette époque.

Le point important pour les graveurs était l'obtention des privilèges leur concédant le droit de graver tels ou tels sujets, mais pas toujours de leur plein gré. Il y avait, ainsi que les choses étaient du reste nommées, des privilèges tout à fait exclusifs en faveur de tel ou tel graveur. Nous voyons, entre autres que, en 1661, Robert Nanteuil ayant remontré au roi qu'il aimerait beaucoup à graver et faire graver plusieurs de ses propres ouvrages au crayon, pastel, peinture ou autres manières, si Sa Majesté le protégeait contre les contrefaçons de ses collègues, le roi lui accorda le privilège de graver ses œuvres pendant vingt ans et ordonna des poursuites contre les contrefacteurs avec peine de confiscation et de 3.000 livres d'amende.

En 1685, 26 juillet, nous apprenons que Pierre Aveline obtient du roi le privilège de graver en taille-douce ce que, dit l'arrêté royal « il y a de plus curieux dans nos maisons royales ».

Nous voyons dès cette époque apparaître le dépôt légal, grâce auquel nos bibliothèques publiques peuvent se tenir au courant des productions littéraires de notre époque. Le privilège accordé à Aveline déclare, en effet, que celui-ci déposerait pour chacune de ses planches deux exemplaires dans la bibliothèque publique du roi, un au cabinet du Louvre, un à la bibliothèque de M. Le Tellier, chancelier de France.

D'après le privilège accordé à Aveline, nous voyons qu'il avait alors l'intention de mettre en vente 39 vues de Versailles, 11 de Fontainebleau, 2 de Marly, 1 de Vincennes, 4 de Saint-Germain, 1 de Monceau, 6 de Saint-Cloud, 11 de Chantilly, 4 de Meudon, 4 de Liancourt, 2 de Verneuil, 6 de Vaux, 24 de Paris compris l'Arc-de-triomphe du Faubourg-Saint-Antoine.

Aveline s'était fait probablement délivrer ce privilège pour pouvoir vendre plus facilement son fonds de commerce, car nous voyons que le 12 août 1685, il cède son privilège avec sa maison à Nicolas de Poilly. Nous retrouvons, du reste, ce Nicolas de Poilly comme graveur de cartes à jouer et les jeux qu'il édita comptent parmi les plus intéressants et les plus curieux du XVIIe siècle.

La question du dépôt légal dont nous parlions, il n'y a qu'un instant, parut toujours un impôt très lourd à supporter à ceux qui y étaient soumis. Ainsi, au milieu du XVIIIe siècle, nous assistons aux différends qui s'élevèrent entre les graveurs et les libraires parce que ces derniers s'arrogeaient le droit d'exiger la remise à titre de dépôt légal de huit des exemplaires des ouvrages exécutés par les graveurs. La requête fait observer que ce dépôt, loin d'aller enrichir les bibliothèques publiques ou privées, ainsi que devait se pratiquer la chose suivant l'esprit de la loi, était, au contraire, pris par les libraires qui le vendaient à leur profit. C'est, du reste, la seule manière d'expliquer que nos bibliothèques publiques ne soient pas aujourd'hui plus riches qu'elles ne le sont, étant donné que depuis plus de deux cents ans, toutes les œuvres gravées ou éditées d'une manière quelconque devraient se trouver représentées dans nos dépôts publics par sept ou huit exemplaires. Ce petit détail montre qu'à toutes les époques il y a eu du coulage, pour ne pas dire mieux.

Ce n'est pas sans raison que les graveurs se plaignaient des exactions des libraires puisque ces derniers, non seulement prélevaient le dépôt légal sur les œuvres éditées en France, mais qu'ils prenaient, en outre, la même dîme sur les gravures importées de l'étranger. Chez le sieur Basan on avait ainsi pris huit exemplaires de chacune des plus belles estampes qui lui étaient adressées de l'étranger et il avait été frustré de la sorte de plus de deux cents livres. Les libraires prétendant obliger les graveurs à prendre un privilège pour tous leurs travaux, ces derniers protestèrent vivement, déclarant qu'ils se souciaient peu de cette protection plus ou moins illusoire ; ils ajoutaient que dans la plupart des cas, le temps et la dépense nécessités pour faire une planche étaient suffisants pour former un véritable obstacle à la contrefaçon. Prendre un privilège, c'était dans la plupart des cas aller à la ruine, car les gens au pouvoir n'hésitaient pas, pour une planche qui valait de 20 à 25 livres, à leur faire dépenser plus du double pour les frais du privilège.

Quoi qu'il en soit, le dépôt légal n'en persista pas moins et un arrêt du Conseil d'Etat du 17 août 1704 ordonna aux imprimeurs et graveurs de Paris de déposer huit exemplaires de leurs ouvrages aux gardes de la librairie qui devaient être ainsi répartis : deux exemplaires à la bibliothèque du roi, un au cabinet du Louvre, un à la bibliothèque du chancelier, un pour l'examinateur des ouvrages et trois pour les archives de la communauté.

Gravure à l'eau-forte.

Ce genre de gravure était depuis longtemps employé par les armuriers dans le travail de la damasquinerie, quand vint l'idée de l'appliquer à la gravure des estampes. La plus ancienne eau-forte que l'on connaisse est peut-être le saint Jérôme d'Albert Dürer qui porte la date de 1512.

Le cuivre sur lequel on doit opérer a quelques millimètres d'épaisseur. Pour vernir on saisit la planche avec un étau muni d'une poignée en bois et on l'expose au-dessus de la flamme d'un réchaud. Dès que la planche est suffisamment échauffée, on promène sur la face polie une boule de vernis généralement enveloppée dans une poche de soie et au moyen d'un tampon on étale le vernis jusqu'à ce qu'il forme une couche bien égale.

La planche une fois refroidie, on enfume la couche de vernis au moyen d'un flambeau ou d'une mèche jusqu'à ce qu'on ait obtenu un noir brillant ; cette teinte devient terne par le refroidissement, mais elle permet de distinguer très nettement le dessin que la pointe y trace et qui apparaît rouge sur fond noir, c'est-à-dire de la couleur du cuivre mis à nu.

Quand le vernis est préparé sur la plaque à graver, on fait sur sa couche un calque du dessin à reproduire, comme on le ferait sur du papier, en passant au dos de la feuille une décharge de sanguine. Cette préparation terminée, la pointe dessine sur le vernis en suivant tous les contours du calque avec autant de facilité que la plume ou le crayon le feraient sur le papier.

Lorsque le dessin est reproduit en creux dans la cire, qu'il a été corrigé, nettoyé des parcelles de vernis qui pourraient masquer certains traits, on procède à la morsure.

Autrefois on se servait comme mordant d'un mélange d'acide azotique et d'acide chlorhydrique ; aujourd'hui on se sert d'acide azotique à 40 degrés.

Lorsque la planche est trop vaste pour être mise dans une cuvette on la borde avec de la cire molle puis on verse dessus le mordant en ayant bien soin que la quantité soit suffisante pour recouvrir entièrement le dessin.

Quand on juge la morsure suffisante, c'est-à-dire au bout de cinq à dix minutes, il suffit de laver la planche avec de l'essence de térébenthine pour dissoudre le vernis et alors la gravure apparaît nettement. Souvent une légère retouche à la pointe est nécessaire pour faire disparaître les bavures ou accentuer les noirs.

Gravure au burin.

Le graveur au burin opère sur le cuivre nu ; le plus souvent il débute par mettre en place son sujet en indiquant les ombres au moyen d'un calque tracé légèrement sur la planche vernie puis mordue à l'acide.

En général le burin est une petite barre d'acier bien trempé, carré ou

en losange, dont le bout est coupé en biseau : il présente ainsi une pointe et un angle coupant.

Pour faciliter le travail du graveur, la planche est posée sur un coussinet, ce qui permet de la tourner dans tous les sens suivant la direction des tailles ; ces dernières sont ébarbées au moyen du grattoir.

Gravure à la manière noire.

On est peu d'accord sur l'origine des procédés de la gravure à la manière noire, ce que l'on appelle la « mezzo tinto. » On prétend que ce fut le prince Rupert qui l'inventa et la pratiqua pendant quelques années en se jouant, mais d'autres écrivains, entre autres le baron Heinecken en 1767, l'ont attribuée au colonel hessois Siegen. L'une des plus curieuses gravures en mezzo tinto représente l'exécution de saint Jean-Baptiste où l'on voit écrit sur l'épée : « R.P.F. Rupertus princeps fecit » et au-dessus une couronne électorale. Toutefois, ce procédé de la gravure à la manière noire n'eut pas un succès très durable et si Smith n'avait pas, par son grand talent, relevé ce genre, elle serait morte en plein oubli.

En France, ce fut Isaac Sarrabat qui, le premier, osa aborder ce mode de gravure. A la même époque Sébastien Barras se distingua dans ce genre et un Mécène, Boyer d'Anguilles, l'attacha à sa personne et lui fit reproduire la plus grande partie de la galerie de tableaux qu'il avait réunis à Aix.

La planche dont on se sert pour la gravure à la manière noire est un cuivre grené au moyen d'un outil nommé berceau, dont la partie tranchante forme un demi-cercle taillé en biseau sur une de ses faces et portant sur cette face une série de traits droits et fins, serrés et gravés au burin. C'est en promenant cet instrument à la surface du cuivre d'abord dans les deux sens parallèles à ses arêtes, puis en diagonale que l'on obtient un grené bien uni : on doit passer cet outil environ vingt fois dans chaque sens.

Le cuivre une fois préparé de la sorte, le graveur détruit au moyen du brunissoir ou du grattoir le travail du berceau dans toutes les parties lumineuses de la gravure projetée et dans une mesure proportionnelle au blanc qu'il veut obtenir. C'est à peu près comme s'il dessinait avec un crayon blanc sur un fond noir.

Gravure en manière de crayon.

Ce genre de gravure a été inventé au milieu du XVIIIe siècle par François et perfectionné par Demarteau ; il permet de produire des estampes ayant l'aspect d'un dessin au crayon.

Pour donner aux traits de la gravure l'aspect que le grain du papier donne aux traits d'un dessin au crayon, on se sert d'une pointe divisée en parties inégales ou de roulette qui présente à sa surface des aspérités inégales. La roulette tournant sur un axe par des mouvements de va-et-vient sur le

cuivre nu produit une sorte de pointillé qui donne au tirage le grain voulu imitant le crayon.

Lorsque ce grain est obtenu, l'artiste reprend sur le cuivre nu les traits qu'il désire accentuer.

De la gravure en couleur à l'imitation de la peinture.

Un graveur du nom de Jacques-Christophe Le Blond, qui mourut dans un âge extrêmement avancé, le 16 mai 1741, avait inventé un genre de gravure en couleur à l'imitation de la peinture, qui était extrêmement curieux. Nous possédons à la bibliothèque de l'Arsenal une tête de jeune fille qui a été faite par ce procédé. On voit les huit ou dix états différents de la planche, suivant que l'on a ajouté une couleur à celle qui avait été précédemment obtenue. On réalise par ce système une vivacité dans les teintes, un relief qui jouit d'autant d'éclat que de velouté. On peut regarder indéfiniment ce genre de travail et, si l'on n'était prévenu d'avance, il serait impossible de ne pas croire qu'on a sous les yeux un admirable pastel. Le Blond, avait, paraît-il, appliqué son procédé à la fabrication des papiers de tenture qui devaient être admirables et laissaient bien loin ceux que Jean Papillon avait commencé à mettre en vogue en 1688. Puisque nous faisons une digression sur les papiers peints, rappelons que Révillon en fit de merveilleux, et Madame de Genlis raconte qu'elle en vit dans sa fabrique pour lesquels il avait fallu 80 planches. Aussi, ajoute-t-elle, coûtaient-ils aussi cher qu'une tenture des Gobelins. Au prix où est la tapisserie aujourd'hui je crois que l'assertion de la célèbre écrivain ne se vérifierait plus aussi exactement.

La gravure en couleur à l'imitation de la peinture fut une conséquence naturelle de la gravure en manière de crayon. Les planches dont se servait l'inventeur étaient gravées comme pour la manière noire et étaient soigneusement repérées pour arriver à une superposition des plus exactes. L'idée de ce genre de gravure dut être suggérée à Leblond par les gravures en clair-obscur et il tenta ainsi d'appliquer à ce procédé la théorie de Newton sur les trois couleurs dites primitives : le jaune, le bleu et le rouge.

Le graveur Gauthier Dagoty ajouta le noir en 1753, mais le véritable maître à cet égard est Philibert Debucourt.

Gravure en couleur de Ph. Debucourt.

A la fin du XVIIIe siècle, et au commencement de la Révolution, on fit de délicieuses gravures en couleur et les plus célèbres sont peut-être celles qui sont attribuées à Louis-Philibert Debucourt. Tout le monde connaît cette magnifique pièce qui fut publiée sous le nom de « La Promenade à Longchamps » et qui est un des tableaux les plus vivants des mœurs de l'époque. Ces gravures en couleur étaient obtenues avec des clichés en cuivre gravés qui étaient imprimés successivement. La grande difficulté

consistait dans un encrage parfait et surtout dans un repérage absolument exact permettant de donner l'illusion complète du lavis. Puisque nous en sommes sur ce chapitre, je vous dirai un mot de ce que l'on appelle l'impression des gravures à la poupée. C'est de cette façon que sont tirées la plupart de ces belles gravures anglaises représentant des scènes de chasse. Le tirage de chacune de ces planches demande de la part de l'artiste une habileté consommée. Tout le talent consiste dans l'encrage de la planche car, à l'encontre de ce que nous disions tout à l'heure, pour les planches imprimées successivement dans le travail à la poupée l'épreuve sort du premier coup malgré les différentes couleurs et cela à l'état tout à fait parfait. Pour faire ce travail, l'opérateur garnit l'extrémité de chacun de ses doigts de longs cornets de papier un peu dans le genre de ces allégradors qui servent à allumer le feu. Cette première opération terminée et après avoir placé devant lui les planches qui doivent être encrées, il trempe l'extrémité de chacun de ces petits pinceaux de papier dans un godet contenant une encre de couleur différente et il vient toucher avec ces pinceaux improvisés la partie de la gravure qui doit recevoir telle ou telle teinte. J'ai à peine besoin d'appeler votre attention sur la difficulté que présente un pareil travail, car il faut être un véritable artiste pour faire par un procédé aussi peu commode une véritable aquarelle sur la planche qui doit être encrée. Quand tout se trouve convenablement garni de couleur l'artiste place sa planche sous une presse et du premier coup obtient ainsi un travail parfait. L'épreuve une fois tirée, il ne lui reste plus qu'à laver la planche et à recommencer à l'encrer à nouveau.

Maintenant que nous avons passé en revue d'une manière bien incomplète et bien rapidement les anciens procédés de gravure, nous allons vous dire un mot des procédés modernes destinés à la reproduction des images.

Gravure à l'aquatinte.

Généralement le trait du dessin est d'abord gravé à l'eau-forte avant de procéder au grenage de la planche, c'est-à-dire que l'on a tracé les contours principaux de la composition ou de la figure que l'on désire reproduire.

L'opération du grenage consiste à recouvrir la planche d'un vernis séchant moins facilement que le vernis ordinaire et à maintenir le cuivre assez chaud pour que la couche de vernis ait l'apparence d'une nappe d'huile. On saupoudre alors la surface de sel marin finement pulvérisé et très sec ; le sel s'attache au vernis et pénètre jusqu'au cuivre. Après avoir débarrassé la planche de l'excédent de sel, on la pose sur un réchaud pour faire recuire un peu le vernis, puis, sans attendre son complet refroidissement, on la plonge dans un bain d'eau pour faire dissoudre et disparaître toute trace de sel. Ceci fait, on place la planche dans un bain d'acide qui mord le cuivre à travers les petites cellules laissées par le sel et on obtient

ainsi un fond grené d'une vigueur proportionnée à la durée de l'action du mordant. Le graveur, une fois la planche débarrassée de son vernis, retouche au moyen de la pointe ou de la roulette les parties qu'il ne trouve pas satisfaisantes.

On se sert aussi, pour obtenir un fond grené, de résine, de poudre d'os calcinés ou de sable fin. Le mordant au soufre donne un grain d'une très grande finesse.

Ce fut Jean-Baptiste Leprince qui inventa ce procédé vers 1787 et ses premières estampes furent souvent prises pour des dessins au lavis.

Gravure au lavis.

D'habitude les traits principaux du dessin sont d'abord gravés à l'eau-forte, puis la planche dévernie et nettoyée est de nouveau recouverte de vernis appliqué au pinceau, mais seulement aux endroits qui ne doivent point marquer au tirage et la planche est de nouveau soumise à une nouvelle morsure très légère qui donne une première teinte générale de lavis. Cette teinte est ensuite accentuée dans les parties voulues par des morsures successives de façon à présenter des gradations de tons noirs selon les effets que l'on veut obtenir.

Gravure sur acier.

La gravure sur acier n'est pas d'invention anglaise comme on le croit généralement. Elle est due à un Français nommé Simon qui, de son métier, était graveur sur pierres fines. Le grand avantage de ce genre de gravure réside dans la solidité incomparable de la planche qui permet à la fois, et un travail très fin et, ce qui est plus précieux encore, un tirage illimité.

La gravure sur acier fut en faveur au commencement du XIXe siècle; depuis quelque cinquante ans elle a beaucoup diminué en raison de la cherté de ce mode de gravure.

Pour graver sur acier, on se sert de plaques d'acier décarbonisé en les soumettant à une très haute température. Cette opération a pour but de rendre le métal plus malléable aux outils des graveurs et il est facile, après le travail de gravure, de restituer à la plaque sa dureté primitive.

L'eau-forte agit vivement sur l'acier, aussi faut-il l'employer très dilué.

Le travail sur l'acier est le même que sur le cuivre.

Gravure en camaïeu.

La gravure en camaïeu ou en clair-obscur fut inventée en Allemagne au début du XVIe siècle. Son but primitif était de reproduire en fac-simile des dessins colorés ou lavés au pinceau. Elle s'opérait au moyen de deux, trois ou quatre planches, dont l'une servait à imprimer les contours de la gravure à reproduire et les ombres noires, tandis que les autres donnaient les teintes et les demi-teintes généralement en bistre, quelquefois en orangé ou en verdâtre.

Au début, tous les tirages s'effectuaient au moyen de planches en bois; plus tard la planche donnant le trait fut gravée en creux sur le cuivre afin d'obtenir plus de finesse et de netteté, les planches en couleur restant toujours en bois.

Gravure sur bois. — Zincographie.

La gravure sur bois, telle qu'on la fait depuis quelque dizaine d'années, diffère totalement des procédés du moyen âge. On sait qu'autrefois on gravait sur la planche coupée suivant son fil; c'est certainement la première idée qui s'est présentée à l'esprit du graveur et le travail d'incision était plus facile, mais les planches gravées de cette manière ne pouvaient avoir une bien grande durée et s'usaient vite. On eut l'idée, à une époque relativement récente, de transformer complètement les choses et de graver sur du bois debout. La matière employée pour cela est du buis, mais comme on ne pourrait avoir des morceaux de buis assez gros pour les grandes gravures qui illustrent les journaux, on renferme dans un cadre en fer solidement boulonné un assez grand nombre de cubes de buis placés en bois debout et le graveur peut exécuter son travail en toute sécurité, les différences d'un morceau de bois à un autre ne se sentiront pas. Cette manière de procéder a un grand avantage surtout pour les journaux; elle permet de confier une planche esquissée à un assez grand nombre d'ouvriers qui exécutent chacun la partie qui leur a été confiée, il ne reste plus alors qu'à remettre les carrés suivant l'ordre de l'esquisse et à regréer par quelques hachures savamment appliquées les bords des différents ouvrages exécutés séparément.

Ce genre de la gravure sur bois donnait des résultats magnifiques, mais il avait comme grand inconvénient d'être assez long à exécuter et par suite de revenir assez cher. Avec les progrès extraordinaires faits par la photographie, on a cherché un procédé économique qui permît d'aller beaucoup plus vite et par suite d'obtenir un prix de revient infiniment meilleur marché. Le procédé le plus courant et le plus habituel est ce que l'on appelle la zincographie ou le « gilotage » du nom de M. Gilot, qui en fut sinon l'inventeur du moins le vulgarisateur.

Ce procédé de la gravure sur zinc a l'immense avantage de pouvoir être monté dans les cadres d'imprimerie exactement à la même hauteur que les lettres formant la composition et par suite d'être tiré en même temps que le texte. On voit d'ici l'avantage qui résulte de ce système qui permet d'employer les machines d'impression qui débitent beaucoup plus rapidement que les machines à imprimer les planches en taille-douce.

Pour bien vous faire comprendre ce procédé de la gravure sur zinc, je vous ai apporté des spécimens des différents états de la planche. Quand vous confiez à un industriel une gravure quelconque à reproduire, il commence par la photographier, mais par l'ancien procédé, sur du collodion

humide qui a l'avantage d'être beaucoup moins cher que les plaques au gélatino-bromure et surtout de donner des épreuves beaucoup plus fines. La photographie une fois obtenue sur verre, on fait couler dessus une dissolution de caoutchouc qui donne au collodion une certaine consistance; on détache ensuite les pellicules de façon à pouvoir renverser l'image pour que le cliché, à l'impression, redonne exactement l'objet à reproduire dans le même sens. Une fois la pellicule obtenue, on se sert de plaques de zinc bichromatées que l'on place sous la pellicule exactement comme vous placez une feuille de papier sensible sous un cliché pour en tirer une épreuve. Vient ensuite l'opération de l'insolation, c'est-à-dire de la mise au jour ou dans les temps sombres de la mise à la lumière électrique. Quand le bichromate de potasse a été atteint par la lumière d'une manière suffisante on retire la plaque et on la plonge dans un acide qui ronge toutes les parties qui n'ont pas été frappées par la lumière. C'est ainsi que tous les blancs viennent en creux tandis que tous les noirs restent en relief. Ce travail de la morsure à l'acide est assez délicat, car il faut qu'il soit vigoureux pour que les fonds soient complètement baissés sans toutefois que l'on aille jusqu'à laisser manger par l'acide les traits qui doivent former le modelé et par suite subsister en relief. On retire la plaque de l'acide et on la remet entre les mains du graveur chargé à l'aide du burin de nettoyer proprement la plaque. Pour cela il doit repasser dans les détails de façon à enlever toutes les bavures et à redonner des lumières dans les blancs qui seraient empâtés.

Comme vous pourrez l'apercevoir sur une de ces plaques, aux endroits où il doit y avoir de grands blancs, on laisse subsister une masse de matières qui sont dénommées porte-rouleaux; ainsi que l'indique leur nom, ces supports sont destinés à empêcher le rouleau d'imprimerie de fléchir et d'imprimer plus fortement certaines parties au détriment des autres. Pour tirer les épreuves, les graveurs recouvrent à l'aide de petits morceaux de papier blanc tous ces porte-rouleaux et tirent leurs épreuves à plat sur d'anciennes presses lithographiques, car c'est là où vont s'échouer maintenant toutes les anciennes presses qui servaient autrefois à tirer les épreuves sur pierre. Quand le travail est complètement terminé, en cloue une certaine épaisseur de bois sous la plaque de zinc de façon à ce que le cliché ainsi monté ait exactement la même hauteur que les lettres d'imprimerie.

Ce procédé de la zincographie est maintenant le plus répandu et le moins coûteux; on vous fait de très bon travail à raison de 0,03 centimes le centimètre carré; il y a une quinzaine d'années, ce même travail était payé 0,10 et même 0,12 centimes.

La similigravure.

On ne peut reproduire à l'aide de la zincographie que les modèles soit d'anciennes gravures, soit les dessins à la plume, soit encore certains dessins

au crayon exécutés sur un papier spécial, muni d'un certain grain, et qui permet à la photographie de laisser des points clairs et des points obscurs facilitant le travail de la morsure à l'acide.

Si vous voulez reproduire une photographie ou un dessin en couleur, vous êtes obligé d'avoir recours à la similigravure; cette dernière se fait sur cuivre et l'on interpose entre l'objectif et l'objet à reproduire une glace quadrillée divisée en un certain nombre de carrés qui forment environ de 130 à 150 points au centimètre carré. Le travail s'exécute à peu près comme pour la zincographie mais il est beaucoup plus délicat et il nécessite de très nombreuses retouches au burin. On obtient par ce procédé des reproductions absolument exactes des photographies. Le seul inconvénient est cette trame qui subsiste toujours et qui dénote comment l'objet a été reproduit. C'est par ce procédé de la similigravure que sont faites, en général, les reproductions des journaux illustrés actuels.

L'héliogravure.

L'héliogravure est une gravure en taille-douce exécutée par un procédé photographique. Le début est le même que celui que nous vous indiquions précédemment, mais le travail qui est exécuté ensuite transforme la gravure en une gravure en creux au lieu d'être une gravure en relief. Ce procédé donne des résultats superbes et l'une de celles qui font le mieux est la maison Dujardin. Le grand inconvénient de cette manière d'opérer est le prix de revient qui est très élevé, car pour une planche d'une certaine dimension, environ 9 sur 12, il faut compter de 100 à 150 francs. De plus, le tirage ne peut se faire que par les procédés habituels de tirage des planches en taille-douce. On réserve généralement ce procédé pour les travaux particulièrement soignés et les reproductions d'objets d'art de grand luxe.

La phototypie.

La phototypie, ou pour parler un langage plus clair, l'impression sur gélatine, est ce qui, maintenant, a le plus de vogue au point de vue des productions mécaniques des anciennes gravures ou même des photographies actuelles. Ainsi que je vous l'expliquais, le cliché qui sert à l'impression est simplement de la gélatine; il n'a donc pas la consistance d'un cliché métallique et ne peut supporter qu'un tirage restreint; encore ce tirage set-il subordonné aux influences climatériques et hygrométriques de la température.

Pour faire des phototypies, on se sert de clichés imprimés sur gélatino-bromure ; ces clichés sont pelliculés et retournés comme je vous l'expliquais précédemment. On réunit généralement un certain nombre de clichés pour monter une planche in-4° raisin. Quand le négatif est ainsi obtenu, on l'applique contre une dalle de cristal préalablement enduite de gélatine sensibilisée, on imprime au jour, on développe et on fixe ce positif qui, par un procédé

525015 A

spécial, obtient certains reliefs à peine perceptibles à l'œil mais qui néanmoins suffisent à donner les valeurs relatives du blanc et du noir. Le cliché ainsi obtenu est monté sur une machine munie de rouleaux encreurs et on tire des épreuves avec une rapidité à peu près équivalente au tirage des machines à imprimer à plat. C'est par ce procédé que sont faites un grand nombre de cartes postales et la plupart de ces reproductions si fidèles des anciens livres d'architecture du XVIIIe siècle.

***

Par ce rapide exposé, vous pouvez voir, Messieurs, que la gravure à notre époque subit une grande transformation. Maintenant on n'accomplit plus de ces merveilleux travaux qui demandaient des mois et même des années avant de voir le jour; on fait vite, très vite, et surtout très bon marché. Qu'est-ce que l'art gagnera à ce changement ? Bien peu, à mon avis, mais, malheureusement, il faut suivre le mouvement, et ceux qui voudraient abandonner la manière industrielle pour revenir aux anciens procédés me rappelleraient l'histoire de ces anciens armateurs d'il y a cinquante ou soixante ans qui, refusant de reconnaître les progrès accomplis par les bateaux à vapeur, s'obstinaient à conserver leurs vieux voiliers et préféraient marcher droit à la ruine plutôt que de transiger avec ce qu'ils considéraient comme étant leur croyance, avec ce qui avait fait la fortune de leurs ancêtres et qu'ils ne pouvaient se décider à abandonner.

Nous vivons maintenant un peu en égoïstes, car nous autres, collectionneurs de vieux papiers, nous recherchons et mettons soigneusement de côté tout ce qu'ont fait les générations de ceux qui nous ont précédé, mais nous travaillons vraiment peu pour nos petits-neveux qui maudiront peut-être un jour les machines à imprimer rotatives et autres modes accélérés de faire le travail, car ces dernières ne permettront plus aux amateurs futurs d'avoir le bonheur de rechercher toutes les jolies vignettes qui font la joie de tous les collectionneurs actuels.

HENRY-RENÉ D'ALLEMAGNE.

Au cours de sa conférence, M. D'Allemagne a fait circuler une fort belle série de documents sur l'histoire de la gravure, appartenant à MM. Hartmann et Langlassé.

Puis il a présenté de splendides épreuves de gravures à divers états. Ces curieuses suites d'illustrations faisaient partie de la remarquable collection de M. Hédé-Haüy se rapportant aux fables de La Fontaine. On a particulièrement admiré les dessins originaux et les eaux-fortes d'Oudry, le célèbre graveur du XVIIIe siècle.

Trente-cinquième Réunion. — 22 janvier 1907.

Quarante membres assistaient à la réunion : MM. Barabino, Bargallo, de Bermingham, Brunschwicg, Chanut. Couderc, Couriot, de Crauzat, Creste, Daymard, Debacq, Mme et M. Decret, MM. Defaux, Marius Dujardin, Mme et M. Flobert, M. Fournier, Mme et M. de Gruchy, MM. Havette, Henry-André, Hornung, Lacroix, Langlassé, Lecerf, Le Senne, de Nerville, Niessel, Perrot, Portier, Raulet, Redon, Renaud, Rey, Schwab, Tumbeuf, Vieillard et Vivarez.

Le menu du dîner était illustré d'une vignette de compliment de tambour de la garde nationale, de la collection H. Vivarez.

Notre Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à MM. Portier et Vieillard, nouveaux membres présents, et annonce que M. Bertarelli ayant appris, au cours de son séjour parmi nous, l'état précaire de nos finances, nous a très généreusement envoyé dès son retour un chèque de *deux cents francs*. Les applaudissements de l'assemblée marquent combien cette générosité est appréciée, et M. Vivarez souhaite que son exemple soit suivi, même par de plus modestes dons, afin que nous puissions nous tirer du fâcheux pas où se trouve notre caisse.

Le Président donne ensuite la parole à M. Paul Flobert qui explique en quelques mots l'objet de la réunion.

Confiserie et documents sur le jour de l'an.

Le temps des étrennes vient de se terminer accompagné du cortège habituel de cadeaux et de souhaits dont la coutume n'est pas près de s'éteindre.

Il aurait été intéressant d'agrémenter notre réunion d'un aperçu de ce qu'ont été dans tous les temps les étrennes et des évolutions qu'elles ont subi. Notre érudit confrère M. Pellisson fait en ce moment dans le *Bulletin* une incursion dans le monde des bonbons, qu'il enveloppe des curieuses digressions dont il est coutumier. Ce soir notre but n'est pas d'embrasser tous les articles en papier qui sont spéciaux à cette époque : les lettres de compliments, les cartes de souhaits ayant déjà été étudiées ici ; mais nous en reverrons sans doute avec plaisir. Nous nous arrêtons seulement à la confiserie qui n'est pas un des côtés les moins curieux de la question, remettant à plus tard les jeux et jouets en papier.

Je vais me borner à vous signaler les principaux objets qui rentrent dans nos collections et à vous faire passer sous les yeux le peu que je possède.

La boîte de bonbons, que l'on peut confondre avec la boîte de baptême, est le premier et le principal objet que nous rencontrons. Elle est intéressante à plus d'un titre par son format et par son illustration.

Souvent le couvercle est orné d'une vignette de fantaisie ou de la marque du fabricant toujours présentée avec art. Parfois elle se trouve à l'intérieur du couvercle et c'est alors une étiquette de forme appropriée à celle de la boîte.

A l'intérieur nous trouvons le papier dentelle, pièce très intéressante mais

difficile à collectionner en raison de sa fragilité. Les bonbons peuvent être encore offert dans des poches, dans des sacs ou dans des cornets.

Nous rencontrons ensuite les papillottes avec vignettes enveloppant le bonbon, et les cosaques contenant des coiffures grotesques en papier qui ont subsisté jusqu'à nous.

Il fut un temps aussi où les boîtes et les papillottes contenaient des livres ou des jeux de cartes minuscules ou même de petits almanachs ; mais on y trouvait surtout des devises, des rébus qui eurent surtout une grande vogue de 1815 à 1830, des charades et des horoscopes.

Dans la confiserie nous pouvons noter encore l'enveloppe du bâton de sucre de pomme, chromolithographie très curieuse, et les billets pour tirer les rois en usage dans le nord de la France.

Enfin nous devons comprendre la partie purement commerciale de la question, les cartes adresses, étiquettes, papier à lettres, factures, images réclames, etc., des confiseurs, glaciers et chocolatiers.

A l'appui de cette note, M. Flobert fait circuler un dossier comprenant des couvercles de boîtes de baptême des principaux confiseurs, des billets de rois, rébus, vignettes de papillottes et des cartes adresses.

M. Portier, notre nouveau collègue, nous a montré ensuite quelques cartons de la très importante collection qu'il a réunie sur ce sujet, tant en boîtes qu'en modèles, et dont les magnifiques pièces ont fait l'admiration des assistants. M. Devaux les a accompagnées de très intéressantes observations.

La collection débute par des découpures pour boîtes à bonbons du XVIIIe siècle, d'Augsbourg et de Paris. Puis viennent des moules à confiserie, en cuivre, à devises, particulièrement en usage dans la première moitié du XIXe siècle, mais dont quelques-uns portent des attributs de l'époque Louis XIV. M. Portier a réuni près de 300 moules. Après viennent les petites vignettes qui se mettaient dans les boîtes : quelques-unes sont ravissantes et d'autres fort curieuses, comme les feuilles à découper illustrées par Daumier. Les enveloppes de papillottes sont de petits chefs-d'œuvre de gravure et de coloris : elles eurent leur pleine vogue vers 1830 et les modèles en sont très variés. Nous voyons ensuite des sacs à monter, une feuille de splendides cornets de l'époque Louis XV et une magnifique série de couvercles de boîtes à bonbons du XVIIIe siècle à nos jours, notamment des estampages blancs et coloriés, des imitations de cachemire et des chromos du second Empire.

M. de Nerville fait ensuite circuler une belle série de cartes de nouvel an échangées par les bureaux postaux et télégraphiques des cinq parties du monde et M. Daymard quelques cartes de souhaits d'artistes dont deux aquarelles originales.

M. Langlassé nous montre un important dossier de toutes ces pièces dont nous nous occupons ce soir, M. Schwab une curieuse lettre de compliments du personnel d'un bureau télégraphique, de 1865, et M. Creste

termine la séance par des couvertures de catalogues d'étrennes des grands magasins parisiens.

Au cours de la soirée, on distribue des pièces de confiserie envoyées par M. Masson, M. Couderc offre des cartes postales de l'hôtel qu'il habite et MM. Chanut, Daymard et Rey. quantité de petites pièces diverses.

PAUL FLOBERT.

Supplément à la Réunion du 27 novembre 1906 sur les billets d'enterrement et pièces funéraires.

Il est un chapitre dont je n'ai pas parlé mais qui se rattache directement à notre sujet, c'est celui des certificats et extraits mortuaires délivrés par les hôpitaux civils et militaires.

Notre collègue, M. Devaux, m'en a confié une fort belle série. Vous y remarquerez surtout ceux des hôpitaux de Paris au XVIIIe siècle, un « billet de mort » de l'hôpital de Saint-Denis (isle de Bourbon) 1784, et ceux des campagnes du premier Empire.

A ce dossier est joint un très beau lot de placards, la plupart de libraires parisiens et comprenant notamment le billet d'enterrement de Coypel, de format extraordinaire, un faire-part officiel manuscrit, encadré de noir, du décès de la comtesse douairière de Questemberg à Vienne, 1778, une fort jolie série de billets in-4°, des mémentos religieux, des testaments maçonniques et des pièces diverses très intéressantes.

* * *

J'ai reçu de M. Condamin de Clumanc un document du plus grand intérêt : c'est une lettre par laquelle le roi Victor-Emmanuel fait part du décès du duc de Gênes, 1855. Elle est remarquable non seulement par la signature et le cachet royal, mais aussi par le libellé qui est d'une grande élévation de pensées. En voici ci-dessous la traduction :

Le Roi de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem.

Fidèle et Bien-aimé Sujet, (plus littéralement):

Fidèle et bien-aimé Notre. Les douleurs s'ajoutent aux douleurs, les calamités aux calamités. Mon bien-aimé Frère, — celui qui fut mon compagnon sur les champs de bataille — celui qui, par ses actes et ses conseils, fut toujours une aide et un soutien; — celui auquel j'étais lié, en dehors des liens du sang, par les plus forts sentiments d'une chaude et réciproque amitié, — celui-là n'est plus. Il a rendu le dernier soupir hier, au soir, un peu après dix heures. C'est avec le cœur déchiré que Nous vous faisons part de Notre nouvelle affliction qui sera profondément ressentie, Nous en sommes certain, dans toute la Nation, qui non seulement admirait dans le Duc de Gênes le Prince de grand conseil et de courage indomptable, mais voyait encore en Lui un splendide exemple de toutes les vertus. — Nous vous prions de communiquer la nouvelle de cette mort aux Tribunaux de 1re Instance de votre juridiction, et dans tous (*ou* et partout), Nous en avons la certitude, de ferventes prières monteront vers le Ciel pour le repos de cette âme élue, et pour Notre consolation. Nous prions instamment le Seigneur qu'Il vous conserve.

Donné à Turin, le 11 février 1855.

Signé: VICTOR-EMMANUEL.

Sceau royal.

***

M. Fougeu m'a également confié le soin de vous montrer une partie de sa collection de placards orléanais, si riche que je pense bien le voir un jour en publier la monographie complète. Il l'accompagne de la copie d'un document fort curieux ; c'est l'extrait d'une délibération de la Commune d'Orléans en 1798, enjoignant aux imprimeurs de supprimer sur les billets le titre *Messieurs et Dames* qui doit être remplacé par *Citoyens et Citoyennes* « le plus beau » titre que puisse porter un républicain ». Sa collection en comporte d'ailleurs plusieurs specimens.

La collection de M. Wiggishoff présente un intérêt spécial : elle comporte, en grande partie, des invitations et cartes de cérémonies officielles et on y trouve des souvenirs de tous les grands enterrements parisiens, de 1880 à 1900 environ.

M. Lacroix nous montre une partie de sa très curieuse collection de documents uniquement relatifs à des centenaires, qui comprend naturellement des billets d'enterrement. Ensuite, une série de billets et de pièces sur les morts brutales et tragiques, et des caricatures, car la satire n'a pas épargné la terminaison de notre existence.

MM. Tumbeuf et Langlassé avaient apporté des dossiers fort intéressants de pièces françaises et étrangères. M. Chamboissier, un billet d'enterrement socialiste sur papier rouge, un billet de décès de chien, et des documents sur les frais funéraires, dont on trouvera plus loin une note *in extenso*.

Nous terminons le compte rendu de cette intéressante soirée par des notes sur d'autres pièces communiquées, sur les collections de MM. Bertarelli et Vivarez, et remettons au prochain *Bulletin* une longue étude de M. Raulet dont nous devons retarder la publication en raison des récentes découvertes qu'il vient de faire sur notre sujet.

M. Edgard Fournier nous signale que, sous la Révolution, il existait un discours passe-partout adressé à la Nature, destiné à suppléer aux mérites littéraires des officiers municipaux et qu'ils prononçaient à tous les enterrements.

La ville de Suresnes conserve le sien dans son deuxième Registre des délibérations.

***

M. Hornung nous a communiqué un dossier fort intéressant de billets actuels provenant d'une petite ville d'Italie, Fiorenzuola. Ils comprennent :

1° De grands placards de 65 × 50 cent. en papier *noir glacé*. Un large encadrement typographique entoure l'avis imprimé en caractères d'affiches dans le sens de la longueur. Cette impression est faite en *or* et en *argent*.

2° Un autre genre de placards de 60 × 45 cent. de même disposition mais imprimés en noir sur papier blanc.

3° Une série de billets in-4° à bordure de haute fantaisie : bandes imitant la moire ou le crêpe où sont jetées des chrysanthèmes.

4° Des cartes de remercîments soit sur cartes noires, impression or ou argent, soit sur carte blanche avec bordure noire et sur le côté gauche une croix ornée frappée en argent sur la partie blanche.

***

M. Elie Léon-Dufour nous a offert le cliché ci-après dont l'original est imprimé en or sur papier noir glacé. C'est un billet espagnol, de format peu commun, invitant à l'enterrement d'une dame de Madrid. Il ne comporte ni date, ni nom d'imprimeur, mais tout porte à croire que c'est une pièce contemporaine ; enfin nous n'y voyons pas figurer de service religieux, bien qu'il y ait une demande de prières. En voici d'ailleurs la traduction : *Madame Juana Alcade de Graells est décédée. Son mari, ses fils, frères et autres parents vous prient de bien vouloir la recommander à Dieu, et d'assister à la translation de son corps de sa demeure, rue de Fuencarral, n° 80, 2e à droite, au cimetière, demain 5 janvier, à onze heures.*

PAUL FLOBERT.

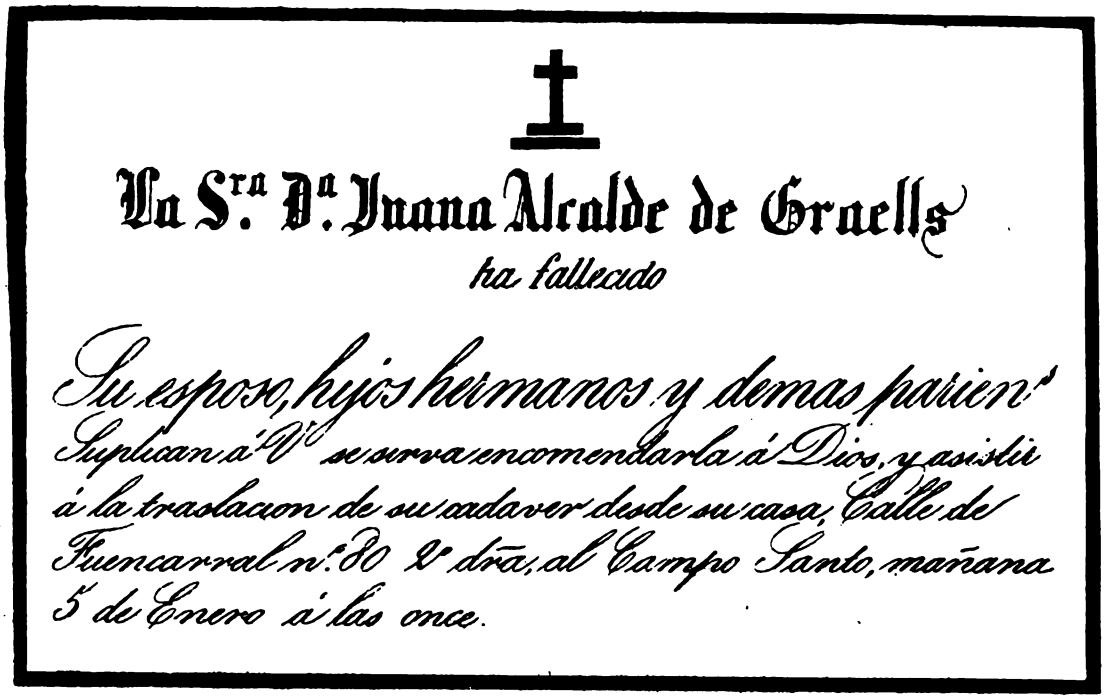

La Sra. Da. Juana Alcalde de Graells

ha fallecido

Su esposo, hijos hermanos y demas parien.

Suplican á V. se sirva encomendarla á Dios, y asistir á la traslacion de su cadaver desde su casa, Calle de Fuencarral nº 80 2º dra, al Campo Santo, mañana 5 de Enero á las once.

Billet espagnol (*Coll. Léon-Dufour*).

Documents de la collection Bertarelli.

Notre excellent collègue, M. Bertarelli, a, encore une fois, écrêmé ses cartons en notre faveur.

Il nous a envoyé un dossier de curieuses pièces de deuil du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle, dont voici les plus intéressantes.

Ce sont d'abord douze souvenirs mortuaires allemands du XVIIIe siècle, jolies pièces finement gravées qui représentent, pour la plupart, des monuments funèbres, rehaussés d'armoiries, mais qui ne semblent pas commémorer la mort d'un personnage déterminé. Le plus grand nombre ne porte aucune inscription, quelques-uns présentent une maxime latine ou allemande, un seul le nom d'une femme. Quel était l'usage de ces vignettes ? C'est un petit problème à résoudre.

Viennent ensuite des billets de deuil italiens dont le plus ancien remonte à 1730 et est relatif au décès de Jean-Baptiste Venuti de Cortona, mort à Breslau, le 27 janvier 1730, à son retour de la Cour de Moscou, où il avait été envoyé en compagnie de l'ambassadeur de S. M. Catholique. Plusieurs autres sont datés de 1748, 1753, 1756, 1764, 1771, 1806. Ces billets, encadrés d'ornements funèbres gravés sur bois, sont d'une exécution pittoresque mais assez grossière. Ils rappellent, en petit, nos placards de deuil des époques correspondantes.

Les plus modernes de ces pièces, 1813, 1821, 1822, 1835, 1838, sont des plus simples avec de simples encadrements typographiques. Ils sont tous imprimés. A signaler une pièce de 1815 à encadrement gravé où le nom de la personne à laquelle le billet est adressé est en blanc dans le texte et rempli à la plume.

Un document imprimé très simple, sans aucun ornement et daté de Plaisance 21 mai 1802, est l'avis de décès d'un moine. Il a ceci de particulier que le caractère du défunt y est analysé avec éloges et que des détails y sont donnés sur la maladie dont il est mort.

M. Bertarelli possède d'autres pièces du même genre.

Du reste, l'usage de mentionner, dans les lettres de faire-part, les causes du décès devait être habituel en Italie. Ainsi en témoigne une lettre en français datée de Parme, 4 décembre 1813, ainsi conçue :

Jean-Baptiste Bodoni, adjoint à la mairie de Parme et chevalier de l'Ordre Impérial de la Réunion, atteint d'une violente maladie catarrale, mêlée de goutte, a succombé à ses attaques le 30 novembre dernier, à sept heures et demie du matin.

Sa Veuve a l'honneur de vous faire part de cette perte irréparable pour elle et pour l'art typographique.

Un certain nombre de documents sont relatifs à des décès dans les familles souveraines d'Italie et d'Autriche.

Ce sont : l'avis de la mort de Don Ferdinand Ier et prescription d'un deuil d'un an. Plaisance, 13 octobre 1802, accompagné d'un placard indiquant minutieusement les costumes d'hommes et de femmes pendant les six premiers mois du deuil et ensuite de deux en deux mois.

L'avis de la Cour de Parme annonçant, de la part du duc, la mort de son père, l'Empereur François Ier d'Autriche, 23 février 1838. Même carte pour la mort de sa mère Marie-Thérèse impératrice d'Autriche, 6 avril 1839.

Un placard relatif à la cérémonie funèbre pour l'âme de François IV, duc de Modène.

Une lettre pour service funèbre pour Marie-Louise. Plaisance 19 mars 1848.

***

Comme curiosités plus modernes, je citerai une carte belge de 1841 avec dessin argent et impression or, sur noir ; le dessin malheureusement assez effacé.

Enfin, une affiche portant ces mots : *Per la morte di SS. Leone XIII*, qui fut apposée, le 24 juillet 1903, sur les portes des maisons à l'occasion de la mort du pape Léon XIII.

Documents de la collection Henry Vivarez.

I. — AVIS DE DÉCÈS.

1° Placards. — Quelques placards choisis en raison de leurs particularités :

1. Placard passe-partout avec sujets funèbres, squelettes, têtes de mort, cercueils, larmes, etc. — 1746. — Pas d'indication de lieu.
2. Placard annonçant la mort du peintre Joseph Vernet. — 1785.
3. Placard avec mention : *Citoyens et Citoyennes*. Orléans, — 1er floréal an VI.
4. Placard avec encadrement macabre. — Dampierre, 1818.
5. Placard avec grandes figures. — Lille, 1819.
6. Grand placard orné. — Lille, 1830.
7. Petit placard avec entourage orné. — Angers, 1831.
8. Petit placard avec entourage orné. — S. l. n. d.

2° Lettres de faire-part.

1. Messe de Bout de l'an de M. Duval, marchand épicier et Grand messager de l'Université. — Paris, 5 décembre 1752.
2. Service de Bout de l'an de Demoiselle Delaune, épouse de M. Paul Morru. — Paris, 17 may 1754.
3. Service et Enterrement de Mme J. Guyosin, décédée le 12 ventôse an XIII. — Reims. Petit placard avec encadrement.
4. Lettre et Carte. Funérailles de Mme de Novilars. — Besançon, 4 juin 1807.
5. Invitation du Préfet de la Seine au maire du VIIIe arrondissement à se rendre aux Thuileries pour jeter de l'eau bénite sur le corps du feu Roi.
6. Lettre de faire-part du décès de la Maréchale Macdonald, Duchesse de Tarente. — 14 avril 1825.
7. Lettre de faire-part du décès de Mlle Marguerite-Charlotte Robespierre. — 1er août 1834.
8. Lettre d'invitation aux funérailles d'Adolphe Adam. — 3 mai 1856.
9. Lettre d'invitation aux funérailles d'Halévy. — 24 mars 1862.
10. Lettre d'invitation aux funérailles de Meyerbeer. — 6 mai 1864.
11. Lettre d'invitation aux funérailles de Rossini. — 21 novembre 1868.

3° Cartes:

1. Petite carte de part. — 1840.
2. Carte d'admission aux funérailles de Meyerbeer. — 1864.
3. Carte d'invitation aux funérailles des victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique. — 30 mai 1887.
4. 18 cartes de faire-part de décès belges et hollandaises. — Commencement du XIXe siècle.

4° Avis de funérailles.

1. Invitation (passe-partout) à M....., conseiller-secrétaire du Roi, du service qui aura lieu le 29 août 1786, en l'église des Célestins pour défunt M. Pierre-Michel Creuzé, leur confrère.

2. Vignette avec crâne et maximes appropriées au sujet, sans indication de date ni de lieu, sans doute pièce de congrégation religieuse annonçant la mort d'un des adhérents.

5° Avis de décès, comique.

Nous avons la douleur de vous annoncer la mort de votre tante....
Ses dernières paroles ont été :

On tourne la page et on lit :

Je désire que mes héritiers achètent toujours leurs chaussures: Telle maison, telle adresse.

II. — CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES.

1. Service anniversaire pour le repos de l'âme de Marie-Antoinette, dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis, le 16 octobre 1819.
2. Service anniversaire célébré à Lyon pour le repos des âmes des 209 victimes des terroristes à la suite du siège de Lyon. — 30 novembre 1820.
3. Service pour le roi Louis XVI et la reine Marie-Antoinette, célébré dans l'église royale de Saint-Denis, le 21 janvier 1828.
4 Service commémoratif de la mort du roi Louis XVI dans l'église Saint-Jean de Malte. — Aix-en-Provence.
5. — Pièce analogue.
6. Obsèques de S. S. Pie IX. — Notre-Dame de Paris, 15 février 1878.
7. Invitation aux funérailles de l'amiral américain Jones. — 6 juillet 1905.

III. — CÉRÉMONIES POUR LES AMES DES MORTS.

Reçus de messes dites dans diverses églises d'Italie pour le repos des âmes du purgatoire. — 14 pièces, de 1706 à 1840.

IV. — POMPES FUNÈBRES.

1° Déclarations d'inscription au registre des décès.

1. Hôpital général de la Charité, à Lyon. — 20 décembre 1790.
2. Église Saint-Nicolas. — Rome, 17 juillet 1814.
3. Église Saint-Laurent. — Rome, 3 mars 1815.
4. Église Saint-Jean-Baptiste. — Florence, 29 janvier 1826.
5. Église Saints-Celse-et-Julien. — Rome, 30 avril 1836.

2° Notes de frais funéraires.

1. Mémoire pour un petit convoy de M. Perrin, ancien Palefrenier à la grande écurie du Roi. — Versailles, 27 mai 1779.
2. Mémoire pour un convoi de 6me ordre. — Notre-Dame de Versailles, 22 décembre 1782.
3. Église métropolitaine Saint-Étienne. — Toulouse, 25 août 1835.
4. Église Saint-Augustin. — Rome, 30 décembre 1875.

3° Prospectus de bureaux de pompes funèbres.

1. Prospectus du citoyen Bobée, directeur des inhumations de la commune de Paris. — S. d.

2. Prospectus d'une maison de Paris. Lettre aux concierges pour les engager, moyennant des primes graduées, à lui notifier sans retard les décès survenus dans leurs maisons.

Note de M. Léon Chamboissier

La collection des vieux documents sur les enterrements nous permet aussi de voir les prix de ces cérémonies, les nombreux détails auxquels elles donnaient lieu, les coutumes d'un autre âge qu'elles entretenaient. Nous pouvons ainsi comparer avec les usages de nos jours et étudier la transformation qui s'est heureusement faite.

Ainsi, en 1776, à Paris, l'inhumation de Mme Cejuigaut née Chomet, épouse d'un entrepreneur de bâtiments, à Saint-Benoist, a coûté:

Pour les droits de l'église paroissiale de Saint-Benoist	239 l.	16 s.
Pour les fournitures de deuil nécessaires au convoi faites par le Bureau des officiers jurés-crieurs.	255	04
Pour crespes *(sic)* et gants fournis par le négociant spécialiste . .	90	02
166 livres au marchand pour la cire nécessaire au luminaire *(sic)* .	166	»
Et 52 livres pour 700 billets de mort sur grand papier surfin, ci. .	52	»
soit en tout	802	25

En 1772, *Le mémoire spécificatif des droits funéraux (sic)* de Mme Detilleux, inhumée dans la paroisse de Saint-Eloy de la ville de Dunkerque ne s'élevait qu'à 66 livres 4 sols.

Ces mémoires longs et détaillés demanderaient à être reproduits intégralement.

Mais que de chemin parcouru depuis. Nos agences funéraires aujourd'hui suppriment tous ces accessoires et tout se réduit à une simple question de classe.

Déjà, en 1810, il y avait à Paris une administration des inhumations et pompes funèbres, mais on payait encore pour des hommes de suite en habit de deuil, une paire de pleureuses, des paires de gants de maître, des crêpes fins, etc.

En 1832, les classes existaient, du moins pour le service des églises, et une facture de M. le Vicaire, receveur des convois de la paroisse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Paris, établit que la 3e classe coûtait 196 francs.

Les prix ont augmenté depuis, assurément. Ils ont subi en cela la loi générale du progrès, qui, en améliorant, enchérit tout.

Congés et permissions militaires.

NOTRE *Bulletin* a reçu de nombreuses communications sur les congés militaires. En voici deux, tirés de ma collection. Ils n'ont aucune ornementation, mais ils sont assez rares parce qu'ils appartiennent à des corps d'élite. Le premier est un passe-partout in-4° oblong : le second, de très petit format, est entièrement manuscrit et porte un cachet de cire fruste ; le cachet à timbre humide est aux armes de France avec cette légende : « Gardes du corps du Roi ».

I

COMPAGNIE DE LUXEMBOURG

GARDES-DU-CORPS DU ROI

CONGÉ D'ABSENCE PENDANT *trois mois*

Nous, Duc de Luxembourg, maréchal de Camp, Pair de France, Capitaine des Gardes-du-Corps du Roi, etc., etc.

Accordons à Mr *De Lamballerie* [1] *Brigadier* un congé *indéfini* pour se rendre à *Rouffiac par Lagrolle* Département de *La Charente*.

Il devra être rentré à la brigade dont il fait partie le du mois.

Donné à *Paris* le *30 décembre* 1814.

Le sous-aide Major,
Marquis DEVILLAINES.

---

1. Dans son certificat de pension militaire il est qualifié « Lamballerie (Nicolas), chef de bataillon, né le 25 juin 1757 ». Voici la lettre qui lui fut adressée sur la liquidation de cette pension :

GARDES-DU-CORPS DU ROI

COMPAGNIE DE LUXEMBOURG

A Paris *le* 1er Novembre *1815*.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que Sa Majesté vous a accordé votre pension de Retraite qu'elle a fixée à la somme de dix huit cents francs, comme une juste récompense de vos bons et loyaux services.

Je me félicite, Monsieur, d'avoir à vous annoncer cette nouvelle faveur du Roi, et tout en regrettant que vous ne fassiez plus partie de ma compagnie, je me plais à vous assurer que je conserverai toujours le souvenir des services que vous y avez rendus.

Agréer je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le duc de LUXEMBOURG.

Monsieur Lamballerie, maréchal des Logis.

Cet autographe est tiré de mes cartons.

II

BRIGADE DE MONSIEUR

—

Permission de huit jours pour s'absenter en attendant que le lieu de rassemblement de la Compagnie soit connu.

Compagnie a cheval des Gentilshommes du Périgord

Il est permis à Monsieur le Comte Philip de Saint-Viance, chef de section de la seconde Compagnie, de s'en absenter pour huit jours, vu la difficulté des logements et des vivres, en attendant que le lieu du rassemblement soit connu et où il se rendra tout de suite.

A Veiler, près Arlon, le 13 octobre 1792.

Le Marquis de Foucauld Lardimalie, Commandant deuxième de la Compagnie à cheval du Périgord.

Approuvé par nous mareschal de camp commandant l'escadron,
le Marquis de Verteillac.

Régiment
BATAILLON
COMPAGNIE.
PERMISSION DE
Il est permis au
d'aller à
Le Commandant de la place,
Le Colonel,

Fig. 1. — Coll. J. Pellisson.

Le congé militaire avait sa contre-partie, c'était la défense de s'absenter. En voici un spécimen tiré de mes cartons, pièce manuscrite in-folio avec ce cachet de cire rouge aux armes de France : « 1re Compagnie de Mousquetaires de la Garde du Roi ».

MAISON MILITAIRE DU ROI

1re COMPAGNIE DE MOUSQUETAIRES

Nous soussignés, membres du Conseil d'administration de la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi.

Certifions que Monsieur Prosper-Charlemagne Janvier, remplissant les fonctions de Secrétaire du Trésorier de la dite Compagnie ne peut sous aucuns prétextes s'absenter du Bureau, sa présence y étant indispensablement nécessaire et exigée journellement pour la liquidation.

Paris, le 1er novembre 1816.

Le Baron de Villers
Le Chevalier de Varumel
Membre du conseil d'administration et commandant au 2ème d'infanterie de la Garde.

*
* *

Moins intéressantes que les congés proprement dits, les permissions militaires méritent d'être recueillies, surtout lorsqu'elles sont historiées. En voici une du second Empire qui fait partie de ma collection (fig. 1).

JULES PELLISSON.

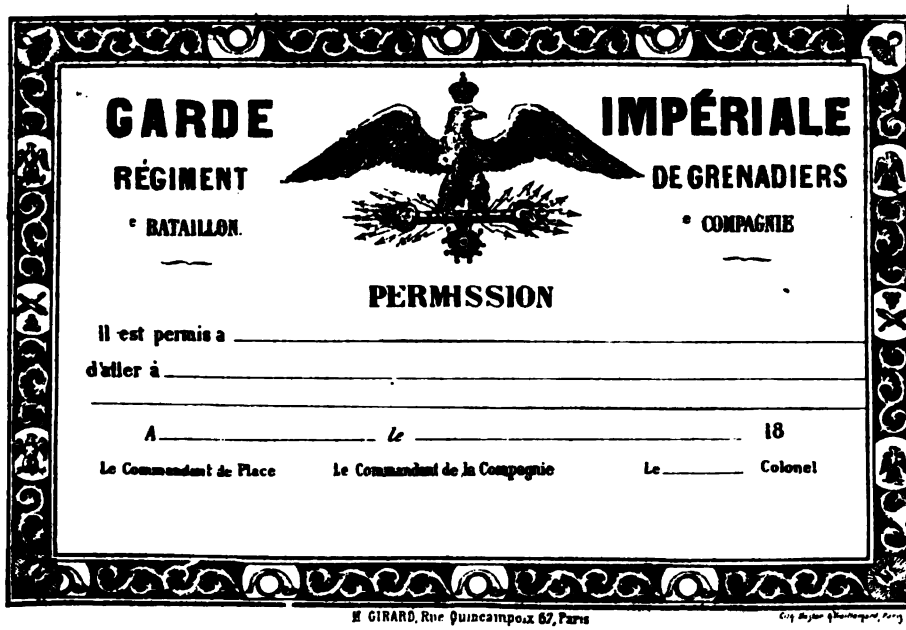
GARDE IMPÉRIALE
RÉGIMENT DE GRENADIERS
e BATAILLON. e COMPAGNIE
PERMISSION
Il est permis à _____
d'aller à _____
A _____ le _____ 18
Le Commandant de Place Le Commandant de la Compagnie Le _____ Colonel
H GIRARD, Rue Quincampoix 67, Paris

Fig. 2. — Coll. Cottreau.

*
* *

La permission militaire, reproduite par M. Pellisson, m'a donné l'idée d'en rechercher d'autres ; mais ma moisson n'a guère été fructueuse puisque je n'ai pu y ajouter que trois pièces.

Je tiens d'abord à prévenir les collectionneurs de documents militaires qui voudraient en recueillir, que leurs recherches ne les mèneront pas bien loin.

Avant 1873, les permissions étaient à peu près inconnues. Pour s'absenter, ne fût-ce que quelques heures, il fallait invoquer des raisons sérieuses, et les soldats, pas plus que les sous-officiers d'ailleurs, ne se risquaient pas souvent à le demander. Dans les circonstances graves, mort d'un père, par exemple, on accordait huit ou quinze jours de permission ; quant au congé de semestre, ou de six mois, on ne le donnait, aux bons soldats, que dans la cinquième ou sixième année de service. Et c'était tout. On ignorait les congés de moisson et les permissions de théâtre.

Depuis, on a beaucoup étendu le principe des permissions qui sont de deux sortes : la permission dépassant deux jours d'absence est une pièce administrative dont il serait intéressant d'étudier le libellé ; la petite permission, dont seule nous nous occupons aujourd'hui, autorise des absences de la journée, de minuit, de la nuit, ou de vingt-quatre heures. D'ailleurs tout cela est prévu de façon très précise dans les règlements sur le service intérieur.

Le « titre » remis aux militaires pour leur accorder de très courtes absences est un papier qui n'a pas grande valeur administrative. Généralement, on le vend dans les cantines de casernes et ces petites feuilles sont imprimées par les librairies militaires ou les fabricants de petit équipement, ainsi que le papier à lettres à vignette. Comme elles sont souvent données gratuitement à la cantinière qui les vend trois pour un sou, c'était du moins le tarif de mon temps, leur décoration n'est pas riche et ne comprend que

Fig. 3. — **Coll. Paul Flobert.**

des filets typographiques. Il n'y a d'ailleurs jamais eu le moindre intérêt à leur donner un cachet artistique quelconque, et l'habitude est si bien prise que celui qui s'aviserait de présenter une permission illustrée risquerait fort de la voir déchirée immédiatement. D'ailleurs, depuis quelques années, les petites permissions sont fournies directement par le corps, et c'est le fourrier qui est chargé de les « établir ».

Un autre motif qui explique la rareté des permissions est que les militaires, en rentrant au quartier, doivent les remettre à leurs chefs, et elles sont aussitôt détruites, car elles n'ont plus aucune utilité ; aussi les spécimens que nous rencontrons ne peuvent avoir servi.

Pourtant il faut convenir qu'il y a quelques exceptions à leur banalité normale, et les trois titres que nous reproduisons le prouvent.

La pièce de M. Pellisson provient de Périgueux et tout porte à croire qu'elle fut utilisée dans cette garnison. Elle a fort grand air avec son aigle aux ailes éployées et son encadrement de lauriers.

M. Cottreau n'a retrouvé dans ses cartons que celle de la Garde Impériale (fig. 2), dont les dimensions sont beaucoup plus grandes 19 ½ × 12 ½ et qui est imprimée sur papier bleu violacé. D'après cet érudit collectionneur il y eut des permissions semblables pour les Voltigeurs de la Garde. On remarquera dans l'encadrement, les N rayonnants et couronnés, les aigles, les grenades et les cors de chasse.

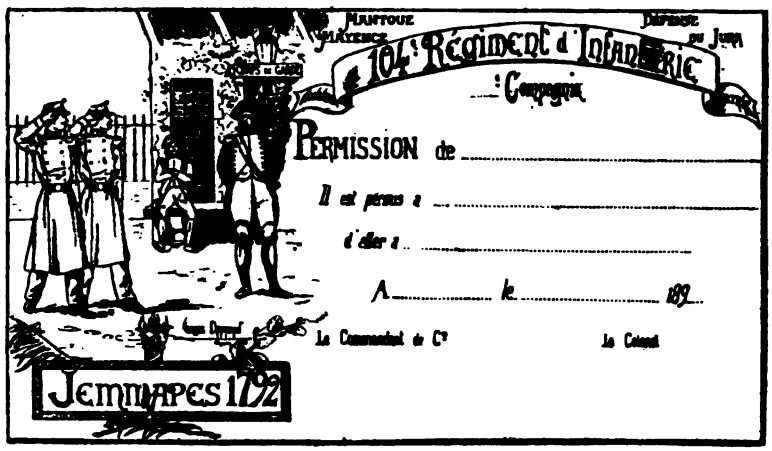

Fig. 4. — Chamonin del. et sc. — Coll. A. Niessel.

Enfin les deux dernières (fig. 3 et 4), sont d'aujourd'hui, on les emploie dans deux régiments d'infanterie de Paris. Leur composition est assez réussie, et nous serions heureux de voir cet exemple se propager. L'iconographie militaire que j'appellerai « intime » lorsqu'elle émane des corps eux-mêmes, comprend déjà des programmes de musique et de fêtes de régiments ; les permissions pourraient aussi bien prendre place dans cette galerie qui a pour principal attrait l'originalité avec laquelle ces petites estampes sont conçues, car les auteurs sont soit des officiers, soit des militaires en service.

On m'a signalé enfin, mais je n'ai pu en voir le modèle, que, tout récemment, une société de tempérance distribuait dans les casernes de Paris des petites permissions du modèle ordinaire, dont le verso était garni de maximes et de conseils contre l'alcoolisme.

En existe-t-il d'autres encore? Nous serions heureux qu'on veuille bien nous les communiquer.

PAUL FLOBERT.

Les Collèges de l'ancien Paris.

(Fin).

Il n'entre pas dans le cadre modeste de cette étude de passer en revue l'histoire des divers collèges de Paris. Ils étaient extrêmement nombreux puisque une trentaine furent créés dans la première moitié du XIVe siècle. Citons parmi les principaux: le collège des Danois, le collège des Lombards, de Tournai ou d'Italie, le collège des Bons Enfants, le collège du cardinal Le Moyne, le collège de Constantinople, le collège des Grassins, le collège de Navarre (devenu l'École polytechnique), le collège de Bourgogne, le collège de la Marche, le collège d'Harcourt, (lycée Saint-Louis), le collège de la Sorbonne, le collège de Clermont ou de Louis-le-Grand, le collège Royal de France, le collège du Mans, le collège de la Merci, le collège de Sainte-Barbe, le collège Mazarin ou des Quatre-Nations, le collège de Bourbon (lycée Bonaparte et Condorcet), etc.

J'en passe et me borne à rappeler les traits principaux de l'histoire de quelques-uns d'entre eux pour accompagner la reproduction de palmarès qui en émanent.

***

La Sorbonne compte parmi les plus anciens.

En 1253, le chapelain du roi saint Louis, Robert Sorbon, affligé de la peine que les clercs éprouvaient à mener à bonne fin leurs études théologiques, acheta une maison pour les y installer. Peu après, le roi, désireux de s'associer à cette œuvre, ajouta à la première une maison voisine du Palais des Thermes (1256), puis deux autres (1258). En outre, il accorda aux étudiants quelques subsides. Le collège reçut d'abord le nom de *pauvre maison*, les professeurs celui de *pauvres maîtres*.

Parti de médiocres débuts, le collège prospéra. Mais, au XVIIe siècle, ses bâtiments étaient en si mauvais état que le cardinal de Richelieu, élève reconnaissant de cet établissement, les fit reconstruire et agrandir (1629-1639).

Un peu plus tard (1647), le collège Du Plessis (fondé en 1322) fut réuni à la Sorbonne qui prit le nom de collège de Plessis-Sorbonne.

J'ai raconté dans le *Bulletin* de la Société [1], la bonne fortune qui m'a fait découvrir un prix de Sorbonne délivré en 1786 à Louis-Michel-Amédée

1. Volume 1er, page 606.

Le Pelletier de Saint-Fargeau, le futur conventionnel. Le livre porte sur le cuir de sa couverture les initiales P.S. (Plessis-Sorbonne). J'ai donné le texte du palmarès. Je n'y reviendrai pas.

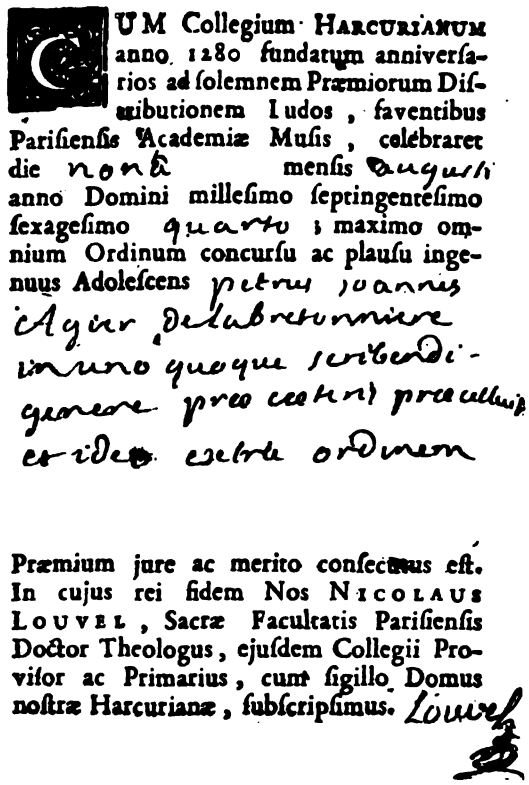

CUM Collegium HARCURIANUM anno 1280 fundatum anniversarios ad solemnem Præmiorum Distributionem Ludos, faventibus Parisiensis Academiæ Musis, celebraret die nona mensis augusti anno Domini millesimo septingentesimo sexagesimo quarto; maximo omnium Ordinum concursu ac plausu ingenuus Adolescens petrus joannes Agier de labretonniere in uno quoque scribendi genere præ cæteris præcellens et ideo extra ordinem

Præmium jure ac merito consecutus est. In cujus rei fidem Nos NICOLAUS LOUVEL, Sacræ Facultatis Parisiensis Doctor Theologus, ejusdem Collegii Provisor ac Primarius, cum sigillo Domus nostræ Harcurianæ, subscripsimus. Louvel

Fig. 1. — Palmarès du collège d'Harcourt, 1764. (*L'original a 15 c. × 9 c.*).

Le collège d'Harcourt était aussi un des plus vieux collèges de Paris. Un docteur en droit et chanoine de l'église de Paris, Raoul d'Harcourt, le fonda en 1280 pour recevoir les pauvres écoliers originaires des diocèses de Coutances, Bayeux, Évreux et Rouen.

A cet effet, il acheta quelques maisons, mais mourut avant d'avoir pu les transformer. Son frère, évêque de Coutances, joignit ses libéralités à celles de son frère, et fit terminer les travaux.

Le collège reçut vingt-huit étudiants en philosophie et douze en théologie. Les premiers reçurent deux sous par semaine, les autres trois sous [1] pour leur entretien.

Le lycée Saint-Louis occupe aujourd'hui son emplacement.

1. Il s'agit vraisemblablement du sou d'argent qui valait douze deniers.

Le collège de la Marche date de 1420. Jean de la Marche avait, en 1362, loué les bâtiments de l'ancien collège de Constantinople pour en faire un établissement d'éducation. Son neveu Guillaume de la Marche, mort en 1420, chargea son exécuteur testamentaire, Beuve de Winville, d'employer sa fortune à l'agrandissement de ce collège qui prospéra et exista jusqu'à la Révolution. Il était situé place Maubert.

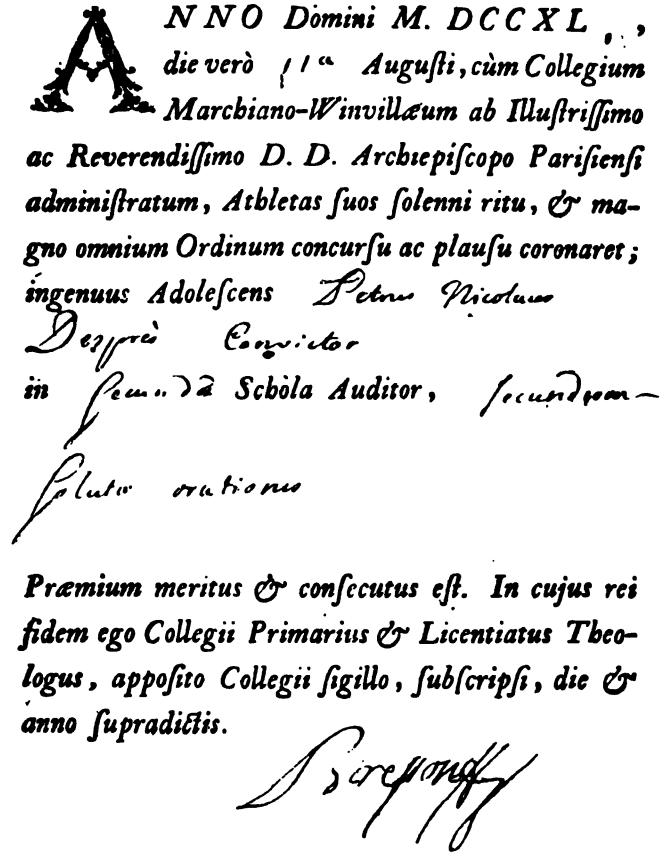

ANNO Domini M. DCCXL, die verò 11a Augusti, cùm Collegium Marchiano-Winvillæum ab Illustrissimo ac Reverendissimo D. D. Archiepiscopo Parisiensi administratum, Athletas suos solenni ritu, & magno omnium Ordinum concursu ac plausu coronaret; ingenuus Adolescens Petrus Nicolaus Desprès Convictor *in* Secunda *Schola Auditor,* secundum solutæ orationis *Præmium meritus & consecutus est. In cujus rei fidem ego Collegii Primarius & Licentiatus Theologus, apposito Collegii sigillo, subscripsi, die & anno supradictis.*

Fig. 2. — Palmarès du collège de La Marche, 1740. (*L'original a 22 c. × 16 c.*).

Le collège de Mazarin est parmi les plus récents. Il fut fondé en vertu du testament du cardinal de Mazarin (6 mars 1661), et destiné à recevoir soixante jeunes gentilshommes du territoire de Pignerol, d'Alsace et pays d'Allemagne, de Flandres et du Roussillon.

De là son nom de collège des Quatre-Nations.

Des lettres patentes de Louis XIV (1665), ordonnent l'exécution de ce testament.

L'emplacement du collège Mazarin est occupé aujourd'hui par l'École des Beaux-Arts.

Le collège Louis-le-Grand est, de tous les collèges de Paris, le seul qui, à travers les vicissitudes de l'histoire, ait conservé le nom que ses fondateurs, les Jésuites, lui donnèrent en 1674.

Il portait auparavant celui de collège de Clermont, en l'honneur de son fondateur, Guillaume Duprat, évêque de Clermont, qui avait introduit quelques pères Jésuites en France, à son retour du concile de Trente.

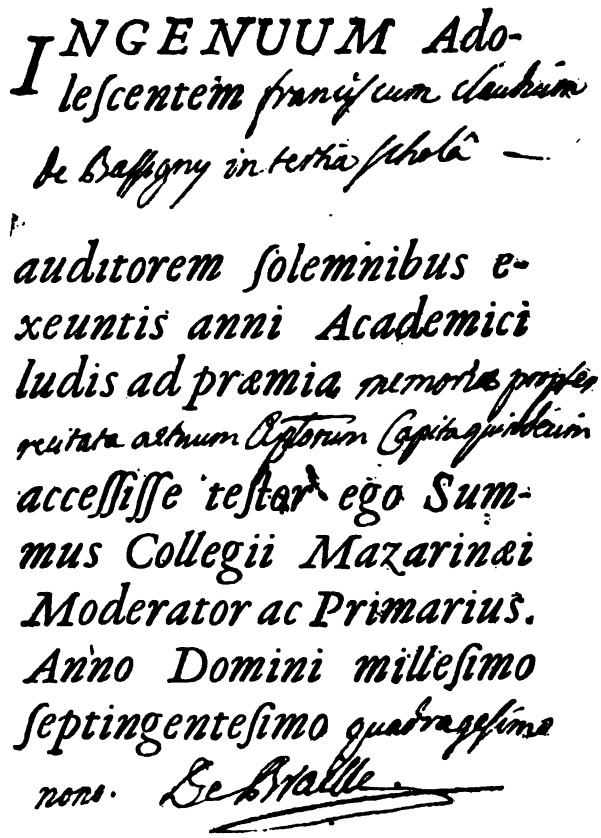
INGENUUM Adolescentem franciscum claudium de Bassigny in tertia scholâ —
auditorem solemnibus exeuntis anni Academici ludis ad præmia memoriæ propter recitata actuum Aptorum Capita quindecim accessisse testor ego Summus Collegii Mazarinæi Moderator ac Primarius. Anno Domini millesimo septingentesimo quadragesimo nono. De Braille

Fig. 3. — Palmarès du collège Mazarin, 1749. (*Grandeur exacte*).

Malgré l'opposition du Parlement et de la Sorbonne, les Jésuites obtinrent l'autorisation de s'établir en France (1561), et achetèrent, rue Saint-Jacques, une grande maison où, en dépit d'un procès perdu contre l'Université, ils obtinrent du roi la permission d'enseigner la jeunesse (1564). Leur collège prit le nom de Collège de Clermont de la Société de Jésus.

Expulsés de France à la fin de 1594, ils y rentrèrent en 1603, après huit années de bannissement; mais ce n'est qu'après la mort d'Henri IV, sous le règne de Louis XIII, en 1618, qu'ils eurent l'autorisation de revenir dans leur collège qu'ils reconstruisirent, après en avoir posé la première pierre le 1er août 1628, et dont ils augmentèrent l'importance grâce à la munificence de Louis XIV.

En 1674, le grand roi ayant assisté à une tragédie jouée par leurs élèves se déclara très satisfait et consacra le succès de la séance en disant : « Faut-il s'en étonner, c'est mon collège ». Le recteur, suspendu aux lèvres du monarque, ne manqua pas de recueillir cette parole. Le soir même, il faisait enlever

EGO INFRASCRIPTUS

IN REGIO LUDOVICI MAGNI COLLEGIO

SOCIETATIS JESU

PRIMARIUS

TESTOR NOBILEM ET INGENUUM ADOLESCENTEM

Josephum Petrum Dufoit.

CONVIÇTOREM IN DICTO COLLEGIO

PALMARE HOC VOLUMEN

quartū solutæ ORATIONIS LATINÆ PRÆMIUM

IN sextâ EJUSDEM COLLEGII CLASSE

Meritum esse, & in solemni convictorum confessu consecutum anno millesimo septingentesimo sexto Die octauâ mensis Junii cujus rei fidem meo chirographo, sigilloque feci.

Fig. 4. — Palmarès du Collège Louis-le-Grand, 1709. (*L'original a 25 c. × 18 c.*).

l'inscription qui ornait l'entrée de l'établissement et faisait mettre, à la place, une plaque de marbre noir sur laquelle on lisait ces mots, en lettres d'or :

Collegium Ludovici Magni.

Cet acte d'adulation, qui était en même temps un acte d'ingratitude envers la mémoire du fondateur de la maison, ne s'accomplit pas sans protestation. Un jeune élève du collège, âgé de seize ans, composa ce distique :

Sustulit hinc Jesum posuit que insignia Regis
Impia Gens alium nescit habere Deum.

Ce qui veut dire : Tu ôtes le nom de Jésus pour y substituer les armes du roi, race impie qui ne connaît d'autre dieu que lui.

L'écolier paya cher son audace. Il fut mis à la Bastille, puis à l'île de Ré et de nouveau à La Bastille, et resta incarcéré pendant trente-un ans.

Le collège de Lisieux, fondé en 1336, fut plus tard réuni au collège Louis-le-Grand (1762), lorsque les Jésuites eurent été expulsés une seconde fois. L'ouverture de l'établissement réorganisé eut lieu en grande cérémonie le 10 octobre 1764. H. VIVAREZ.

Des cartes de souhaits de nouvel an.

La nouvelle année est revenue avec son cortège de congratulations, d'étrennes, de visites qu'il faut subir comme une habitude parfois ennuyeuse, souvent aussi fort agréable, ramenant aussi une coutume que nous ne sommes pas prêts de voir disparaître, celle des cartes que l'on échange pour se rappeler au souvenir d'amis éloignés. Le *Vieux Papier* n'y manque pas, car le principe de ses membres est d'entretenir l'excellent esprit de camaraderie que nous apprécions tous et que nous cherchons toujours à développer.

L'échange des cartes se manifeste actuellement sous plusieurs formes : la carte de visite d'abord, si banale à notre époque, les collectionneurs le savent assez, qui est le simple accusé de réception de celle que l'on a reçu. Souvent, en vertu d'une tolérance de la poste, elle est accompagnée de quelques mots aimables, cinq au plus, qui dénotent de la part de l'envoyeur un sentiment déjà plus marqué.

Lorsqu'on ne veut pas employer le carton en usage à notre époque, le commerce offre deux articles spéciaux pour manifester ses vœux : la carte postale illustrée, qui n'a produit jusqu'ici, à cet égard, que de bien laides compositions en se complaisant dans les emblèmes d'essence sentimentale : pensées, trèfle 4 feuilles, cloches, bouquets; et la carte christmas, importée dans nos mœurs par les Anglais, mais fabriquée surtout en Allemagne et à Vienne. La France n'a pas su encore créer des compositions pouvant rivaliser avec celles de nos voisins, et cela est regrettable, car il est certain que notre goût aurait dû montrer sa supériorité sur les productions étrangères qui n'ont de mérite que leur bon marché. Si, parfois, certaines arrivent à former un objet assez gracieux et agréable à voir, cela tient surtout aux procédés d'impression qui, en Autriche, ont acquis une valeur méritée. Quoi qu'il en soit, cela est toujours banal, car il suffit d'en faire choix chez un papetier pour marquer à ses amis qu'on leur fait un petit cadeau ; mais c'est un échelon de plus dans l'art de la bienséance.

Au *Vieux Papier*, des collectionneurs ne pouvaient s'en tenir là. Notre rôle n'étant pas seulement d'écrire l'histoire des documents d'autrefois, mais aussi d'essayer de réformer ceux qui sont dans le marasme de l'art, nous cherchons, dans notre petite sphère, à développer le goût de composer, comme carte de souhaits, des productions qui ont surtout le mérite de sortir de la banalité. Notre ancêtre, à cet égard, dans le *Vieux Papier*, est M. L. P. Couraud qui, depuis quelques années déjà, nous a envoyé de petites cartes ornées d'une fleur en chromolithographie, avec l'expression désuète mais toujours curieuse :

Visite de L. P. Couraud.

Nous avons avons signalé dans le *Bulletin* celles reçues les années dernières ; mais cette fois-ci, le nombre s'en est accru considérablement, et le but de cette note est de décrire celles qui ont marqué le premier jour de l'an 1907.

M. Masson se distingue au premier rang par une carte qui ne manque pas d'originalité dans le genre macabre. Le sujet principal est un squelette debout appuyé sur une pelle, entouré d'un bel encadrement Renaissance tiré d'un bois italien de la fin du XVIe siècle. Le texte est ainsi libellé :

PRÉDICTION

Pierre-Eugène Masson, en vous offrant ses meilleurs vœux pour 1907, se montre à vous tel qu'il se présentera au monde dans cent ans, pour lui demander ce qu'il a fait de ses vieux papiers.

Notre Président, M. Henry Vivarez, qui fit dans le *Bulletin* une si intéressante étude sur le physionotrace, a imaginé de nous adresser son portrait photographié à la manière du physionotrace.

M. Hartmann a envoyé des reproductions en bistre du château de Conflans en 1320, dont il habite une aile.

M. Bridoux a fait graver un fort joli motif Louis XVI dont il ornemente sa carte, et il se fera un plaisir d'en adresser à ceux qui lui en feront la demande ; M. Chanut encadre la sienne d'un portique gothique flamboyant, et M. J.-B. Renaud de guirlandes de fleurs frappées en argent, tandis que M. Le Masurier emploie de minces feuilles de bois, et que M. L. P. Couraud nous envoie ses souhaits personnifiés aussi bien par les fleurs d'été qui la surmontent que par le paysage de Noël finement gravé au bas de sa carte de grand format.

M. Tumbeuf a un excellent ami, M. Popot, l'auteur de notre quittance de cotisation, qui a su tirer de sa physionomie et de ses travaux une charge très réussie. Des vieux papiers plein les poches, notre Trésorier, qui est attaché au service des transports de la préfecture de la Seine, traîne en laisse un tramway et un fiacre minuscules.

M. Fr. Morel, de Lyon, sur de vieilles cartes à jouer, nous adresse la liste humoristique de ses collections.

M. Léon Galle orne sa carte de souhaits de la reproduction de la maison de Rontalon en 1550, curieuse petite vue lyonnaise.

M. Wiggishoff a utilisé un ancien bois, servant de cul-de-lampe à un ouvrage sur l'abbaye de Montmartre, pour nous envoyer ses vœux sur une carte conçue dans le meilleur goût.

M. Arrigo Fraus a une carte de visite dont la rédaction en français est surmontée de la traduction en langue turque.

M. Georges Goury, de Nancy, a fait tirer sur carte postale son portrait-charge.

M. Léon-Dufour a adopté le format de la lettre. Il nous y souhaite :

> Que durant tout le cours de l'an 1907
> Les heures ne sonnent pour vous, au
> Cadran de votre destinée, qu'avec une
> Douceur de velours....
>
> Tristan CLOELO.
>
> *Poète-Trimardeur.*

Et sous une curieuse vignette, le poète errant se souhaite à lui-même :

> Bonne équipée au « Chevalier de la Mélancolie »
> Que « Belle Estoile » pose sur le front de l'Errant
> La lueur opaline qui éclaire les sentes brumeuses du Rêve.

M. J. Cochon nous a adressé ses vœux sous une forme particulièrement originale en nous envoyant l'en-tête d'une lettre d'estafette de Savoie du commencement du XIXe siècle dont il a rempli les blancs, de telle sorte qu'elle s'approprie fort bien à un envoi de souhaits, tandis que M. Condamin de Clumanc nous a écrit sur du beau papier à dentelles, à l'usage de MM. les militaires.

Enfin nous terminons cette rapide revue qui ne comprend que les cartes qui nous sont parvenues, — peut-être d'autres ont-elles été émises — par celles de M. Porcherot.

La première est une jolie petite eau-forte de P. A. Bouroux, graveur de talent, élève de Luc-Olivier Merson, qui représente la maison du sage, enfouie sous les glycines et les roses.

La seconde demande une assez longue explication. Elle est l'œuvre de G. Richard, lithographe à Dijon. Nous allons la donner au complet, car elle intéressera tous nos confrères en relation avec son aimable auteur.

La partie supérieure est occupée par un sujet assez badin, une accorte soubrette poursuivie par un bouffon armé de sa marotte, et surmonté du chiffre 1. Dans le bas une devise : *Gaudium in diversis*, et le nom et adresse de notre collègue avec le titre de membre du *Vieux Papier*, précédé de « Président de l'A.S.S.T. »

Affligé de douleurs arthritiques, notre collègue, abdiquant toute ambition, occupe depuis bientôt quinze ans le bureau d'enregistrement de Saint-Seine. Il a su y grouper un noyau d'amis qui se réunissent tous les jours de cinq à sept pour faire la partie de tarot. Je passe maintenant la plume à M. Porcherot : « Ce jeu, nous l'avons étudié sous toutes ses faces, » avec ses nombreuses combinaisons, si bien que dans la région on a appelé » notre réunion l'Académie Saint-Seinoise du Tarot, d'où A.S.S.T., dont » je suis le Président. La figurine de la partie supérieure représente le I » d'atout que j'ai choisi pour concorder avec le 1er janvier. Notre jeu n'est » pas celui dont on se sert ordinairement : les figures sont curieuses et les » cartes sont minces. » Une cagnotte, prélevée sur les bénéfices, est employée à faire chaque année, en été, une excursion réunissant une dizaine de membres qui visitent une localité intéressante des environs. Et voilà la courte histoire d'une carte et de l'A.S.S.T. Elle est bien connue dans la Côte-d'Or, ainsi que son Président qui, malgré ses souffrances, a su garder toute sa gaîté et a trouvé dans ses collections et ses amis le refuge aux misères humaines.

Enfin votre Secrétaire, abdiquant toute modestie, a cru devoir s'en remettre aux fracas des roulements de tambour d'un garde-champêtre pour vous envoyer ses vœux et ses souhaits ; et il s'est permis d'y associer sa femme qui, manifestant un goût immodéré pour le *Vieux Papier* et les vieux papiers, s'est chargée de la composition et de l'enluminure.

Ainsi, nous voici dix-huit révolutionnaires décidés à persévérer et à envoyer désormais une carte de nouvel an avec autre chose qu'un nom gravé sur un carton blanc. Je suis persuadé que l'an prochain leur nombre sera devenu formidable : il n'en coûte pas beaucoup plus, et il est si agréable de recevoir ce petit bout de papier, où le collègue et l'ami auront ajouté un petit peu de leur esprit et de leur âme.

PAUL FLOBERT.

Les Bonbons d'autrefois

(Fin).

Le *Constitutionnel* continue, dans son numéro du 1er janvier 1820, ce dénombrement homérique, en l'accompagnant de piquantes révélations :

Aimez-vous les pommes d'amour ? vous en trouverez d'excellentes chez M. Genessaux, confiseur, rue du Bac. Il vous fournira aussi des choux-fleurs et autres légumes d'un goût exquis et d'une imitation parfaite.

Voulez-vous capter les suffrages de quelques gourmets ? vous trouverez chez M. Gay, grande cour du Palais-Royal, n° 18, qui fabrique d'excellente eau de Cologne, quelques vieilles bouteilles d'extrait d'absinthe de Neufchâtel, un assortiment de bonbons patriotiques, c'est-à-dire de bonbons choisis, d'un goût et d'un aspect admirables.

N'oubliez pas dans le même but le curaçao de Hollande, de M. Cognac, rue Saint-Roch, n° 12. Ce distillateur nous offre d'ailleurs de quoi flatter tous les goûts.

(On ne dira pas que ce distillateur ne portait pas un nom prédestiné).

Il paraît qu'une plaisanterie, sur les *bonbons ministériels* de M. Lalouet, rue Saint-Honoré, n° 145, a attiré quelques reproches à ce confiseur, qui, pour justifier le titre de ses bonbons, avait mis, disions-nous, *la charte en papillottes ;* de sévères *constitutionnels*, qui ont pris la chose au pied de la lettre, ont trouvé que *mettre la charte en papillottes* était une licence un peu précoce et qui ne convenait point *encore* aux confiseurs. Qu'ils se rassurent sur les intentions de M. Lalouet ; elles sont aussi pures que le sucre de ses bonbons.

Nous en dirons autant de M. Auger, chocolatier, marché Saint-Honoré, n° 33, qui offre aux amateurs le *chocolat des Jésuites*, les *pastilles du bon chrétien*, le *chocolat du père La Trappe*, les *pastilles des illuminés*, etc., etc. Si les étiquettes de M. Auger semblent, dans leur bizarrerie, n'appeler l'attention que des estomacs dévôts, nous sommes persuadés que de fort honnêtes mondains s'en accommoderont à merveille.

Quant aux chocolats de la fabrique du colonel Noël Girard, rue du Bac, n° 40, ils se recommandent par eux-mêmes, franchement et sans détour comme les braves qui se sont livrés à cette utile industrie.

Je termine ces citations du *Constitutionnel* par deux entrefilets sur les étrennes de 1821 (numéro du 29 décembre 1820) :

Voulez-vous pour étrennes d'excellents bonbons de toute sorte, de formes élégantes et variées? Allez chez M. Genesseaux, rue du Bac, n° 21; chez M. Terrier, rue Saint-Honoré, n° 254; chez M. Lemoine, au Palais-Royal. Voulez-vous encore de nouveaux bonbons à la charte, de jolies petites boîtes qui contiennent la *botanique des belles*, de la façon de M. Etienne Jourdan? vous en trouverez partout, et notamment chez M. Corbi-Audard, rue des Lombards. Enfin, voulez-vous d'autres étrennes d'un autre genre et du meilleur goût? allez chez M. Alphonse Giroux, rue du Coq-Saint-Honoré. Quant au gros bonbon à la Charte, il ne se trouve que rue de Richelieu, n° 83.

Voisin, confiseur, rue Quincampoix, n° 8, ayant fait paraître l'an passé sa médaille à la charte, pour joindre à sa galerie militaire, aux braves et à la colonne, vient d'y ajouter le bonbon d'Anacréon et celui des Templiers, ainsi qu'une nombreuse nomenclature de divers bonbons de toutes formes.

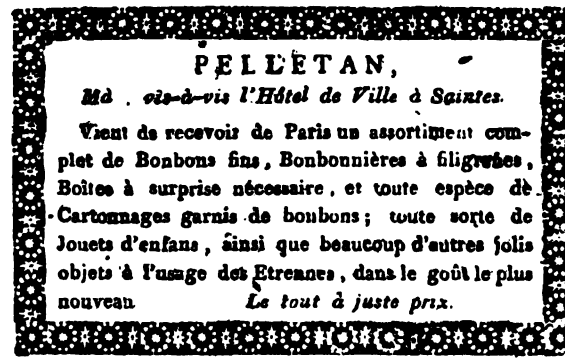
PELLETAN,
Md . vis-à-vis l'Hôtel de Ville à Saintes.
Vient de recevoir de Paris un assortiment complet de Bonbons fins, Bonbonnières à filigranes, Boîtes à surprise nécessaire, et toute espèce de Cartonnages garnis de bonbons; toute sorte de Jouets d'enfans, ainsi que beaucoup d'autres jolis objets à l'usage des Etrennes, dans le goût le plus nouveau *Le tout à juste prix.*

Carte-réclame. (*Coll. Couraud*).

Vous avez peut-être remarqué que le *Fidèle Berger* ne figure pas sur la liste du *Constitutionnel ;* ne croyez pas qu'il eût fermé boutique. Attribuez plutôt cette omission aux opinions ultra-royalistes de la clientèle habituelle de ce célèbre établissement. Il tenait toujours bon, et Balzac, en 1826, écrivait dans son *Petit Dictionnaire Critique et Anecdotique des Enseignes de Paris*, par un Batteur de pavé : « Qui ne connaît ce riche et doux établissement? c'est là que l'hypocondre vient chercher des pistolets en chocolat; que le parrain court acheter les dragées de baptême; et que l'auteur de vingtième ordre apporte ses charades, ses énigmes et ses rébus. Afin de conserver son antique vogue, M. Desrosiers place au jour de l'an des gendarmes à sa porte.»

Nous ne savons pas, dit Édouard Fournier, dans son *Histoire des Enseignes de Paris*, si M. Desrosiers était encore le patron du *Fidèle Berger* au jour de l'an 1838; mais, le 6 janvier de cette année-là, on représenta pour la première fois, au théâtre de l'Opéra-Comique, une pièce en trois actes intitulée *le Fidèle Berger*, dont Adam avait fait la musique. Le poème, composé par Scribe et Saint-Georges, fut si mal reçu du public, que la représentation se termina au milieu du tumulte et

des sifflets, et c'est à peine si le chanteur Chollet, qui s'était surpassé dans son rôle, put nommer les auteurs. On accusa le propriétaire du magasin et de l'enseigne du *Fidèle Berger* d'avoir monté la cabale qui fit tomber cette pièce, où la confiserie parisienne semblait tournée en ridicule. Ce fut en vain qu'on essaya de la relever dans les représentations suivantes ; la cabale des confiseurs était toujours à son poste, et *le Fidèle Berger* dut disparaître de l'affiche du spectacle sans avoir porté atteinte à la vieille renommée de l'enseigne de la rue des Lombards.

Quelle était donc cette enseigne ? me direz-vous. Attendez un peu : Edouard Fournier, qui savait tout, va nous le dire : « L'enseigne du *Fidèle*

Etiquette de boîte de baptême de MM. Dufresne frères. (*Coll. de l'auteur*).

Berger, rue des Lombards, date du milieu du dix-huitième siècle ; elle avait été peinte par un élève de Boucher, et le confiseur qui tenait ce célèbre magasin de bonbons fut longtemps le fournisseur obligé de la moitié des baptêmes de Paris. Le sujet de cette enseigne, où l'on voyait une bergère en costume d'opéra comique, la houlette en main, assise au milieu de ses moutons et recevant de son fidèle berger une boîte de dragées, n'était que la marque de fabrique de cette maison de confiance ».

N'est-ce pas Diderot qui a dit qu'il faut être enthousiaste de son art, lors même qu'on ne ferait que des épingles? Ne soyons donc pas scandalisés de la cabale des confiseurs au théâtre de l'Opéra-Comique.

Dans son *Petit Dictionnaire* déjà cité, Balzac a donné la nomenclature et la description des enseignes les plus remarquables existant à Paris en 1826. Voici celles des confiseurs :

A la Belle Angélique, boulevard des Italiens, n° 23.
A la Belle Marraine, boulevard du Temple, n° 47.
Au Cacaotier, boulevard des Italiens, n° 20.

Étiquette de confiseur en passe-partout. (*Coll. de l'auteur*).

Au Chat Noir, rue Saint-Denis, au coin de la rue de la Reynie.
Au Chocolatier, passage de l'Ancre.
Au Fidèle Berger, rue des Lombards.
A la Fidélité, rue de la Paix, n° 5.
Au Paradis Terrestre, rue Montorgueil, n° 21.
A la Petite Gourmande, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 13.
Aux Petites Danaïdes, boulevard Saint-Martin, n° 57.
A Vert-Vert, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 91.

On ne peut écrire sur les bonbons sans dire un mot des devises qui les accompagnaient, tantôt leur servant d'enveloppe, tantôt cachées à l'intérieur,

comme les Grecs dans le cheval de Troie. Il y avait des devises patriotiques, des devises morales, des devises galantes. En voici deux, tirées de ma collection, qui appartiennent à cette dernière catégorie et qui paraissent dater du dix-huitième siècle. Elles sont bien dans le goût du temps :

Air : *Nous jouissons dans nos hameaux.*

Avec tant d'appas précieux,
Doit-on être rebelle :
Le Ciel, pour faire un malheureux,
Ne t'a point fait si belle ;
Que mon sort serait glorieux
Et bien digne d'envie,
Si je lisais dans tes beaux yeux
Le bonheur de ma vie !

***

Air : *L'Amour vient de naître.*

D'un enfant que j'adore,
Amour, j'entends les cris !
Aide-moi, je t'implore,
A calmer ses soucis.
Quand une flamme extrême
Redouble ses soupirs,
On doit, de ce qu'on aime,
Redoubler les plaisirs.

Voici une autre devise plus moderne que j'ai trouvée en feuilletant un vieux paroissien :

Appréciez moins bien la vie,
Si vous voulez en mieux jouir,
Avec trop de philosophie,
On parviendrait à la haïr.
Ou désirs, ou regrets, voilà notre partage;
Mais sous ce triste aspect pourquoi l'envisager ?
Vivre, dit-on, c'est voyager ;
Dans les distractions achevons le voyage ;
Le sommeil vient sans y songer.

Au Fidèle Berger, rue des Lombards, à Paris.

Il y eut aussi des devises dévotes. Mme Émile de Girardin écrivait, le 10 janvier 1847, dans ses *Lettres parisiennes :* « Nous devons vous dénoncer les bonbons à la mode pour les étrennes de cette année. Ce sont tout bonnement des sacrilèges sucrés. Ils représentent la sainte Vierge et l'enfant Jésus. La devise qui accompagne chacun de ces bonbons est une prière fervente : Sainte Mère du Christ... O Vierge immaculée !... »

Les confiseurs de la Restauration marchèrent sur les traces de leurs

devanciers en ornant leurs boîtes de dragées de jolies vignettes recherchées des amateurs. Je reproduis deux pièces de ma collection, la vignette de Dufresne frères et celle d'un confiseur qui m'est inconnu, son nom ayant été imprimé sur une face de la boîte qui n'a pas été conservée. Il s'agit probablement de Cretaine, ainsi mentionné dans l'étude de M. Henri Bouchot, publiée par *Le Livre et l'Image* : « Cretaine a dans ses ateliers de la rue Montorgueil des boîtes historiées où, sur les vignettes, se déroule la vie entière des bourgeois parisiens depuis le mariage jusqu'au baptême ».

Avant de passer à un autre ordre d'idées, je tiens à mentionner, en 1827, les bonbons à la girafe.

Sous la Restauration, les amateurs de friandises s'étaient régalés de bonbons à la Charte; c'est aussi en soulevant le couvercle d'une tabatière à la Charte, que nos grands-pères humaient une prise. Sous le gouvernement de Juillet, la charte qui succéda à celle de 1814 fut tellement prodiguée que je

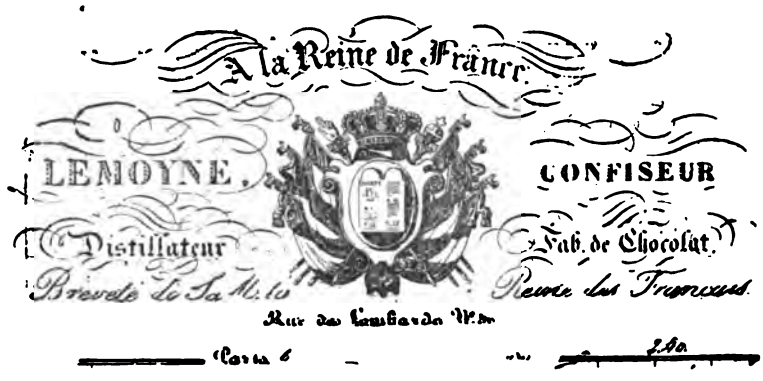

En-tête de facture vers 1840. (*Coll. de l'auteur*).

l'ai vue gravée jusque sur un verre à boire. Il n'est donc pas surprenant de la trouver fréquemment sur les factures, et surtout sur celles des fournisseurs de la Cour. Sur cette période, je possède deux factures dont je reproduis les en-têtes, celle de Lemoyne, breveté de la reine Amélie, et celle de Prévost jeune, chocolatier à Bordeaux, datée du 9 décembre 1837. Sa maison existe encore à Bordeaux, allées de Tourny, 4, avec succursale à Paris, boulevard Bonne-Nouvelle, 39.

On trouvera dans la collection du *Livre et l'Image*, et dans le livre de M. Grand-Carteret, *Vieux papiers, vieilles images*, la reproduction du couvercle de la boîte à bonbons représentant le baptême du comte de Paris, avec cette adresse : « Lemoyne, confiseur, fournisseur de Sa Majesté la Reine, n° 50 et 52 rue des Lombards, Paris ».

Pendant les dernières années du règne de Louis-Philippe, les boîtes de dragées furent ornées des portraits sous verre des célébrités du jour. Je vois

d'ici les bustes de Victor Hugo, de Lamartine, de Béranger. Je retrouve aussi dans mes souvenirs d'enfance l'inévitable petite boîte à pastilles en carton recouvert de papier argenté, figurant une pile de pièces de cinq francs à l'effigie de Louis-Philippe.

Dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle les confiseurs se sont inspirés de leurs ancêtres. On n'a pas perdu le souvenir de ces étalages du jour de l'an où les trois règnes de la nature étaient mis à contribution, où le troupier français, fusil au poing et sac au dos, coudoyait le général Changarnier et le maréchal Bugeaud. Variété, actualité, voilà en deux mots l'histoire de la confiserie contemporaine. Les théâtres ont pris l'habitude de jouer, sous le nom de revues, des fantaisies désopilantes sur les évènements de l'année. Les confiseurs aussi ont leurs revues, où les grands hommes de la terre deviennent les *petits hommes de sucre* qui, au dix-septième siècle, attiraient déjà l'attention du poète Colletet. Un jour, le vieillard qui conduira son petit-fils à la foire aux étrennes, lui dira, en lui mettant dans la main la statuette éphémère de quelque célébrité du jour : « Je me souviens pourtant d'avoir mangé Thiers en sucre et Gambetta en pain d'épices ! » [1]

A propos de Thiers, je réédite un mot qui fit fortune en 1863, quand l'auteur de l'*Histoire du Consulat* était le concurrent de Devinck aux élections législatives de Paris : « Le nom de Thiers est inscrit sur les tablettes de l'Histoire ; celui de Devinck n'est inscrit que sur ses tablettes de chocolat. »

*
* *

C'est ici que se terminait l'étude que j'ai publiée il y a vingt-deux ans dans la *Gazette des Bains de mer de Royan*. Je regrette que d'autres travaux et des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'aient pas permis de continuer mes recherches jusqu'à nos jours pour traiter mon sujet avec les développements qu'il comporte. Après avoir parlé presque exclusivement de Paris, j'aurais aimé à faire des excursions en province où M. Monmarché nous a appris avec ses étiquettes des distillateurs de Voiron et de Chambéry qu'on peut découvrir des trésors inconnus. En fait de pièces valant un peu la peine d'être reproduites, je ne vois guère dans mes cartons que la jolie étiquette de Barandon, pâtissier-confiseur à Bergerac, et la vignette du *Fidèle Berger* à Vichy, que j'ai prise sur une boîte de fer blanc datant d'au moins quarante ans.

---

1. On lit dans un article du *Gaulois* du 18 mars 1904 sur la foire de Paris :

« A signaler encore les boîtes à bonbons en carton-pâte affectant la forme de têtes de personnages connus : MM. Combes, Waldeck-Rousseau, Pelletan, Lépine, etc... Jadis nous avions les têtes de pipes ; aujourd'hui nous avons les têtes politiques-boîtes à bonbons ».

On fait aujourd'hui des boîtes de baptême et des sacs de bonbons très artistiques; je laisse le soin d'en parler à nos collègues parisiens, bien mieux documentés que moi, car je n'ai dans cette série qu'une jolie vignette genre moyen âge représentant la cérémonie du baptême avec les noms de l'enfant, du parrain et de la marraine (18 novembre 1890).

J'ai rapporté de l'exposition de 1900 des adresses de confiseurs intitulées « spécialités de baptêmes »; j'y remarque le *Chat noir*, maison fondée en 1780, et surtout le *Fidèle Berger* dont le prospectus très illustré est accompagné d'une notice historique où je lis : « Dès 1720, écrit Grimod de la Reynière, un nommé *Berger*, à qui la maison doit sa naissance, eut l'heureuse idée de

Étiquette de confiseur. (*Coll. de l'auteur*).

faire précéder son nom de l'épithète *Fidèle* et ces deux mots réunis ont produit cette enseigne tout à la fois ingénieuse et simple et qui depuis a acquis tant de célébrité ».

Je ne veux pas terminer sans dire quelques mots des prospectus contemporains qui se font de plus en plus ingénieux. Vers 1885, il fut de mode de distribuer des prospectus qui parodiaient les actes d'huissier, en faisant sommation aux gens de prendre part à un bal de souscription, d'assister à la représentation d'une revue, d'acheter un objet de consommation. Voici une de ces pièces encartée dans la *Revue illustrée* du 1er janvier 1886 :

L'an mil huit cent quatre-vingt-six, le 1er Janvier.

A la requête de M. ou Mme Bienvenue-Désirés Gourmets, pour qui domicile est élu à Paris, à partir du présent jour.

Sommation.

J'ai, Aimé Bouf-Bouf, huissier près les Tribunaux de la Dégustation séant à Paris, y demeurant,

Fait sommation à M. Conninvite Toulemonde, demeurant un peu partout et autre part, ou étant et parlant à sa bourse,

D'avoir, dans le plus bref délai possible, à se rendre au magasin de gaufrettes et biscuits de luxe de la Mon Bugard et Cie, 111, Boulevard de Sébastopol, à Paris (Usine à Nantes), pour s'y faire servir à son choix des Biscuits et Gaufrettes Nantaises, ainsi que de la Confiserie fine et du Chocolat Lombart, qui se vend partout 2 fr., au prix exceptionnel de 1 fr. 70 le 1/2 kilo, qu'il lui plaira de payer de suite, et pour tous dommages il leur sera dit : Goûtez et comparez. Lui faisant remarquer le grand tort qu'il fait à lui-même s'il ne profite pas de cet avantage.

A ce qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, laissé cette copie qui ne lui coûtera que la peine qu'il prendra de la lire, sauf d'autres frais, y compris la feuille du timbre spécial dont le coût est de ce qu'il voudra dépenser au magasin de détail, 111, Boulevard Sébastopol et 1, Rue du Caire.

Aimé Bouf-Bouf.

Enregistré à Paris le 1er Janvier 1886.
Reçu pour Bon assortiment 2 fr.
(*signé*) : Illisible.

L.-A. Pinaud, rue St-Sauveur, 18, Paris.

De la littérature, le réalisme s'est introduit graduellement dans le prospectus. Autrefois le prospectus était une feuille volante dont il fallait lire au moins l'intitulé pour savoir de quoi il s'agissait. Puis sont venus les prospectus illustrés dont les vignettes nous avertissent à première vue que nous sommes sollicités par un cordonnier, par un tailleur, par un menuisier. On ne s'en est pas tenu là, voici qu'on fait des prospectus qui nous mettent dans la main la représentation exacte de l'objet recommandé. De là ces cartons découpés dont les sinuosités figurent un chapeau, un soulier, un éventail, une voiture automobile, un couteau à papier, les deux battants d'une porte d'armoire, une tête émergeant d'un paletot qu'il faut ouvrir pour lire le nom du tailleur. Ces exemples sont fréquents dans la grande série des comestibles. C'est un enfant qui prend son chocolat ; un marchand de marée qui imprime sa réclame sur un poisson ; un boulanger qui nous donne son boniment au verso d'une lame étroite de carton dont le recto représente un pain d'une couleur appétissante. Je lis simplement « L. U., Petit-Beurre, Nantes » sur une petite feuille de carton dont la forme, la couleur et la dimension représentent à s'y méprendre une gaufrette.

Devant ce carton si bien torturé, je songe aux remarques si judicieuses que les prospectus actuels ont inspirées à M. le docteur Baillière dans ses

articles de notre *Bulletin*. Ne pouvant passer en revue toutes les sucreries, je prendrai pour thème de mes observations le biscuit, et son frère le macaron.

Dès le dix-septième siècle, le biscuit tient une place honorable dans l'histoire anecdotique des mets sucrés. On connaît les vers célèbres de Boileau sur le pâtissier Mignot :

> Car Mignot c'est tout dire, et dans le monde entier
> Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier.

Que fit Mignot pour se venger ? Il voulut d'abord intenter un procès à Boileau, mais voyant que les rieurs ne seraient pas pour lui, il fit imprimer à ses frais *La critique désintéressée sur les satires du temps,* de l'abbé Cottin, une des victimes de Boileau, où le grand satirique était très maltraité, et il

En-tête de facture, 1837. (*Coll. de l'auteur*).

se servit des feuilles de ce livre pour envelopper tartes et biscuits. Boileau prenant bien la chose, acheta désormais ses gâteaux chez Mignot.

Nous avons à Périgueux le biscuit Saint-Martin dont l'enveloppe, qui ne mesure pas moins de 69 centimètres de longueur sur 26 de largeur, est ornée d'une grande vignette représentant saint Martin coupant son manteau pour le partager avec un pauvre. Quel rapport, me direz-vous, peut-il y avoir entre ce grand saint et un biscuit? Aucun, assurément, mais sachez qu'on a construit dernièrement à Périgueux une église sous son vocable et qu'un de ses vitraux reproduit la scène du partage du manteau. Voilà ce qui nous a valu le biscuit Saint-Martin, pendant que la rue qui portait ce nom est devenue, signe des temps, la rue Gambetta.

Nous n'en sommes plus à compter dans toutes les branches de l'industrie les réclames versifiées de façon à rendre jaloux le bon Loret, s'il était encore de ce monde. Les fabricants de biscuits et de macarons s'en sont donné à

cœur joie. Vers 1875, à Barbezieux, un pâtissier-confiseur a intercalé dans la prose de son prospectus la chanson des macarons qui débute ainsi :

Allons, amis, la coupe est pleine!
Engloutissons
Les macarons!
Petits!.... Cela se sent à peine!
C'est réjouissant,
Appétissant!
Faut en manger à la douzaine,
Tous frais, tous ronds,
Les macarons.
Oh! mes amis, la bonne aubaine,
Les macarons!
Waltier-Migeons.

En 1897, le Suprême Pernot imprimait au verso de sa vignette des quatrains où un amant se demande ce qu'il pourra offrir à sa belle pour la charmer. Elle refuse de beaux écus, un peigne d'or, une aigrette en diamants, un voyage à Paris :

« — Non, dit la belle, ce que j'aime
Est bien meilleur que tout cela
C'est une boîte de Suprême...
Tenez, justement, en voilà... »
Elle en eut dix à l'instant même,
Et, — vertu que le Suprême a, —
Aussitôt la belle que j'aime
(O bonheur suprême) m'aima.

Les biscuits Leroy ont voulu donner leur note dans ce concert :

Debout! les gourmets de la terre,
Debout! et quand nous aurons faim,
Trempons des *Leroy* dans un verre
Rempli de notre meilleur vin
Du passé faisons table rase,
Pour ces biscuits, debout! debout!
Car l'on peut dire sans emphase
Que s'ils n'étaient rien, ils sont tout.

Refrain :

Dans la lutte finale
Leroy fit, c'est certain,
La pâte idéale,
Le biscuit le plus fin.
} *bis.*

Les biscuits Olibet ne se sont pas mis en frais d'imagination, du moins dans les réclames de ma collection, car il peut y en avoir bien d'autres. Ils ont réimprimé tout bonnement *Cadet-Roussel*, *Marlborough s'en va-t-en guerre*, *Au clair de la lune*, *Le chat de la mère Michel*, *J'ai du bon tabac*, *Le roi Dagobert*, tout cela tiré en rouge avec accompagnement de vignettes grotesques; c'est un moyen comme un autre d'attirer l'attention.

Arrivons aux prosateurs. Je mentionne rapidement les réclames illustrées de la Biscuiterie nantaise, des biscuits Guillout, des biscuits Ducasse et Guibal, de la manufacture des biscuits de luxe Bugard, de la maison Laporte, Thoumazeau, Bruyère et Cie, Bègles-Bordeaux ; usine du moulin d'Ars, avec une vue du moulin, des biscuits Germain à Lyon, des biscuits des Femmes de France, des biscuits Lefèvre-Utile. Avec de telles ressources, qui pourrait aujourd'hui s'embarquer sans biscuits ?

La pastille, qui nous rappelle les innombrables réclames de Géraudel, s'est piquée d'émulation, elle a voulu avoir sa chanson. Voici le premier couplet d'une élucubration qui porte en marge, au timbre caoutchouc : « Périgueux, 1904. Médaille de vermeil ».

BONBONS AU MIEL PUR DU PÉRIGORD

VIENS PASTILLE

Air : *Viens Poupoule*

Dédiée à M. le Président du *Rucher du Périgord*.

Il existe, Mesdames, Messieurs,
Un bonbon délicieux
Qui régale jeunes et vieux,
C'est un bonbon fameux,
Au miel pur du Périgord.
Il est bien le plus fort.
Contre la toux, les maux de cou
On l'adopte surtout.
C'est ainsi,
Mes amis,
Que partout chacun s'écrie :
Viens pastille, viens pastille, viens,
Mon doux bonbon au miel,
Tu n'as pas ton pareil.
Ah !
Viens pastille, viens pastille, viens,
Soulager mon cou
Et viens guérir ma toux.

Nos industriels ne dédaignent pas les petits moyens pour attirer la clientèle. La maison Félix Potin colle sur le tarif de ses chocolats des timbres-poste étrangers. C'est une prime en miniature offerte aux philatélistes.

On sait le succès qu'a obtenu la collection des timbres commémoratifs auxquels s'annexent les timbres commerciaux. Dans le n° 2 (juillet-août 1904) de l'*Investigateur illustré*, notre collègue M. Clément Drioton nous donne la délicieuse vignette des Anis de l'Abbaye de Flavigny.

***

Où s'arrêteront les progrès de la réclame et le développement de ses moyens de séduction ? Nul ne pourrait le dire. Depuis le berceau jusqu'à la tombe, nous sommes assaillis par les prospectus. Que dis-je, depuis le

berceau ? Nous ne sommes pas nés que la sage-femme envoie son prospectus à nos parents. Un enfant peut naître avant terme, de là les prospectus de couveuses. Nous sommes encore en nourrice que déjà un maître de pension songe à nous apprendre à lire. Voici venir les prospectus de jouets et dans quelques années, ceux des fournitures de première communion. Ainsi de suite jusqu'à notre dernier soupir qui nous délivrera enfin de cette avalanche de papiers dont on pourrait dire avec une variante aux vers de Béranger :

Les prospectus vous égalent en nombre,
Fleurs d'acacias qu'éparpillent les vents.

Étiquette de confiseur. (*Coll. de l'auteur*).

Quand nous serons sur notre lit de mort, tout ne sera pas fini, car il y a encore les prospectus des entrepreneurs de pompes funèbres et ceux des marchands de couronnes. Quand on possède comme moi un lot de réclames funéraires parmi lesquelles il en est une, imprimée en 1900, qui débute ainsi : « Pourquoi s'obstiner à vivre? quand on peut se faire enterrer confortablement pour seulement 45 f. 95. », et une autre qui nous dit : « Convois funèbres absolument gratuits — Plus rien à payer. »; quand on entend vanter les avantages d'un cercueil capitonné, comment pourrait-on s'étonner de voir la Renommée emboucher sa meilleure trompette pour célébrer les douceurs des dragées, des pralines et des marrons glacés?

JULES PELLISSON

Ex-Libris Bourguignons.

(*Suite*)

Mesgrigny, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique: *Écartelé: au 1 d'azur à trois fleurs de lis d'or et à la bordure engrêlée de gueules* (Courtenay moderne); *contre-écartelé d'or à trois tourteaux de gueules* (Courtenay ancien); *au 2 parti: A. d'azur à deux pointes d'or posées en chevron; au chef d'argent, chargé de trois couronnes de gueules* (Estampes); *B. de gueules à trois coquilles d'or, pendantes du chef à trois chaînettes du même* (Chesnay); *au 3 parti: A. d'azur à trois fasces d'argent; B. d'azur à six besants d'argent* (Regnier de Guerchy); *au 4 parti: A. de gueules à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or* (Spifame); *B. d'azur au chevron d'or, accompagné de trois trèfles du même et surmonté d'un croissant d'argent* (le Prestre de Vauban). *Sur le tout d'argent du lion de sable, armé et lampassé de gueules* (Mesgrigny). Gravé. Dim.: 69 × 55.

Michaud, XXe siècle.

Anonyme. Monogramme M. P. sur un livre ouvert, lampe, encrier, etc. Gravé. Dim.: 63 × 41.

Michel (Pierre), président au présidial de Bourg, XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: (?).

Michodière (de la), seconde moitié du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 72 × 58.

Midan (Louis), premier quart du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé sur bois. Dim.: 65 × 70.

Migneret (Simon), XVIIIe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim.: 25 × 72.

Millet de Montarby, milieu du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique: *De sinople à cinq losanges d'argent, posées en croix, aboutées et accolées*. Gravé. Dim.: 104 × 70.

Milsand, XIXe siècle.

Anonyme, écu de fantaisie: seringue et chiffres 1000-100. Dessiné par Chapuis. Lithographié. Dim.: 35 × 42.

Autre anonyme du même genre. Gravé. Dim.: 12 × 10.

Autre avec seulement les chiffres 1000-100. Dim.: 44 × 40.

Autre variété. Dim.: 43 × 43.

Milsand (Phil.), XIXe siècle.
Table, livre et trois chats, écu de fantaisie. Lithographié par A. Gerin, Dijon. Dim. : 57 × 60.

Minard (Claude), médecin et fabricien de Notre-Dame dè Semur, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 88 × 64.

Minard de Velars (Madame), XVIIIe siècle.
Étiquette sans cadre. Dim. : 50 × 68.

Moingeon, XXe siècle.
Timbre humide. Anonyme. Forme de sceau, monogramme, signe *moins* et trois joncs. Dim : 27 × 18.

Molesme (Abbaye de), XVIIIe siècle.
Héraldique. Forme de sceau ovale. Cuivre découpé. Dim. : 41 × 34.

Fig. 15. — **Ex-libris Le Mulier (XVIIIe siècle).**
(Cliché de M. de la Perrière).

Mondésir (Comte de), voy. **Thiroux.**

Monge (J.-M.), XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim. : 19 × 43.

Monnoye (de la), commencement du XVIIIe siècle.
Étiquette sans cadre : Bibliotheca Lamonania. Dim. : 20 × 68.

Montherot, milieu du XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *De gueules à une aigle d'argent en pointe, regardant un soleil du même, mouvant de l'angle dextre du chef.* Gravé. Dim. : 62 × 49.

Montholon (Mgr de), XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 51 × 41.

Montille (L. de), voy. **Bizouard.**

Montillet (Cristine de), capitaine de cavalerie, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 104 × 80.

Montillot (Benoît), prêtre, commencement du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 80 × 60.

Montmoyen (Château de), voy. **Bonneau du Martray.**

Morand (Rufin-Marie-Joseph), conseiller au parlement, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 78 × 55.

Moreau (Fr.-Jos.), né à Auxonne, 1789, professeur à la Faculté de médecine de Paris, etc , seconde moitié du XIXe siècle.
Monogramme F. J. M. dans une jarretière. Gravé. Dim. : 95 × 64.

Moreau (Henri), recteur de Saint-Étienne de Mâcon, XVIIIe siècle.
Étiquette. Cuivre découpé. Dim. : 56 × 83.

Morel de Corberon, XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim. : 20 × 57.

Fig. 16. — Ex-libris de G.-M. Myette (XVIIIe siècle).

Moyria, XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *D'or à la bande d'azur, accompagnée de six billettes du même, rangées en orle.* Gravé. Dim. : 59 × 61.

Muguet de Varanges, première moitié du XIXe siècle.
Anonyme héraldique : *Parti : au 1 de gueules à un phénix sur son immortalité d'or, fixant un soleil du même, mouvant de l'angle dextre du chef ; au 2 coupé d'or sur sable, au lion couronné de l'un en l'autre.* Devise : POST FATA SUPERSTES. Gravé. Dim. : 46 × 45.

Mulier (Jacques-Jean-Anne le), à Dijon, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé par Durand. Dim. : 85 × 63.

Mulier (Jean-François le), conseiller au parlement de Bourgogne, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 77 × 62 (Fig. 15).

Murard, XIXe siècle.
Héraldique. Bibliotheca de Bresse. Gravé. Dim. : 73 × 59.

Muteau, seconde moitié du XIXe siècle.

Anonyme. Ancre et deux écussons partant chacun une lettre grecque. Lithographié. Dim. : 34 × 26.

Muteau (Joseph-Étienne-François), première moitié du XIXe siècle.

Écu avec inscription. Gravé sur bois. Dim. : 55 × 47.

Myette (G.-M.), XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 54 × 37 (Fig. 16).

Narbonne, fin du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique. Deux écus accolés. — I. *De gueules plein* (Narbonne). — II. *D'azur à un mouton d'or, surmonté de trois quintefeuilles rangées d'argent* (Montholon). Gravé. Dim. : 47 × 40.

Nardot (D.), milieu du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé par Durand. Dim. : 88 × 64.

Nicolas, procureur du roi, XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 88 × 58.

Nivelles, XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *Écartelé : aux 1 et 4 semé de fleurs de lis d'or et sur le tout un écusson bandé d'or et d'azur et à la bordure de gueules* (abbaye de Citeaux) ; *aux 2 et 3 d'azur à un rencontre de cerf d'argent, ayant entre les ramures une croisette pattée du même* (Nivelles). Gravé par Firens. Dim.: 137 × 120.

Nodot (C.), pharmacien, XIXe siècle.

Massue entortillée d'un serpent. Gravé. Dim. : 43 × 38.

Nogent du Breuil, XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *De gueules au chevron d'argent*. Gravé. Dim.: 81 × 64.

Nouvellet (Joseph), à Saint-André de Corcy (Ain), XIXe siècle.

Héraldique. Lithographié. Dim.: 50 × 33.

Origny, XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 83 × 54.

Orry de Fulvy, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *De pourpre au lion d'or, rampant contre un rocher d'argent, mouvant du flanc dextre de l'écu*. Gravé. Dim.: 60 × 56.

Palluat de Besset, XIXe siècle.

Héraldique. Lithographié. Dim. : 62 × 52.

Palluat de Besset (Comte), XIXe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: (?).

Papillon, milieu du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé par de Monchi. Dim.: 58 × 69.

Papinot-Leroy, à Chalon-sur-Saône, XIXe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim.: 28 × 60.

Parc (du), XIXe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 66 × 53.

Parc (Comte Maurice du), chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, XIXe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim.: 65 × 47.

Parise (P.), professeur au collège de Chalon-sur-Saône, XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 46 × 89.

Parisot (Étienne), XIXe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 33 × 77.

Pasquier de Messange, 1792.
Héraldique. Gravé. Dim.: 76 × 60.
Le même sans date ou avec la date manuscrite.

Pechpeyrou-Comminges, XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *Écartelé : aux 1 et 3 d'or au lion couronné de gueules* (Pechpeyrou) ; *aux 2 et 3 de gueules à quatre otelles d'argent, posées en sautoir* (Comminges). Gravé. Dim. : 49 × 50.
Autre anonyme héraldique du XIXe siècle. Gravé. Dim.: 55 × 59.
Héraldique de la même époque. Bibliothèque d'Epoisse. Gravé. Dim.: 67 × 56.

Ex libris Petri Claudii Perrot

Fig. 17. — Ex-libris de Pierre-Claude Perrot (XVIIIe siècle).

Pechpeyrou-Comminges (Comte Achille de Guitaud), XIXe siècle.
Héraldique. Lith. de F. d'Olincourt à Bar-le-Duc. Dim.: 44 × 39.

Peincedé (Louis), prêtre, fin du XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 50 × 60.

Périer (François-Louis), président au présidial de Bourg, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim.: 74 × 61.

Perrenet (P.), fin du XIXe siècle.

Console portant des livres, médaille suspendue à une bélière. Gravé par Revellat. Dim.: 60 × 74.

Perreney, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique: *D'azur semé d'étoiles d'or.* Gravé sur bois. Dim.: 83 × 83.

Autre anonyme héraldique de la même époque. Gravé. Dim.: 138 × 125.

Perreney de Grosbois (Claude-Irénée-Marie-Nicolas), premier Président, etc., seconde moitié du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 84 × 75.

Perreney de Grosbois (Mme), commencement du XIXe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim.: 36 × 93.

Perrin (P.), XVIIIe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim.: 33 × 59.

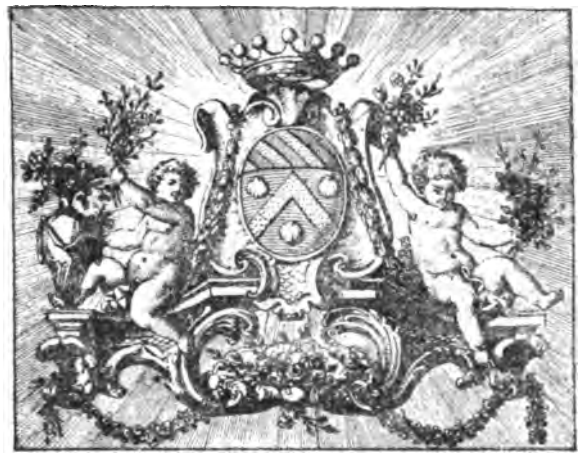

Fig. 18. — Ex-libris de la Poix de Fréminville (XVIIIe siècle). (Cliché de MM. Émile Paul et fils et Guillemin).

Perrin de Cypierre, XVIIIe siècle.

Héraldique. Bibliothèque de Chevilly. Gravé. Dim.: 65 × 84.

Perrin de Saux (A.), XVIIIe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim.: 16 × 72.

Héraldique. Gravé par Guillot. Dim.: 87 × 72.

Perrot (Pierre-Claude), XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 91 × 64 (Fig. 17).

Petey de la Charmois, 1784.

Héraldique. Gravé par A. Sergent. Dim.: 63 × 50.

Petit (Ernest), seconde moitié du XIXe siècle.

Forme de sceau; deux queues de parchemin. Dessiné par E. Picard, gravé sur bois par Montigaud à Dijon. Dim.: 76 × 57.

Variété avec une seule queue de parchemin. Dim.: 76 × 45.

Peuthey, première moitié du XIXe siècle.

Anonyme. Pierre de taille, livre, feuillage, etc., Gravé sur bois. Papier jaune. Dim.: 32 × 59.

Autre anonyme de la même époque. Rouleau de papier tenu par une femme, attributs maçonniques, ceps de vigne, etc. Lithographié. Dim.: 55 × 95.

Picardet (Henri-Claude), chanoine de Saint-Jean, à Dijon, XVIIIe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim.: 82 × 73.

Piogey, milieu du XIXe siècle.

Anonyme. Monogramme J. P. dans un écu. Gravé. Dim.: 43 × 28.

Autre anonyme de la même époque. Même genre, monogramme G. P. Dim.: 40 × 30.

Pitiot (J.-F.), de Dracy-le-Fort, XIXe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim.: 34 × 57.

Poilly (Louis de), voy. **Drias**.

Poix de Fréminville (la), XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même ; au chef bandé de gueules et d'or.* Gravé. Dim.: 59 × 75. (Fig. 18).

La même planche plus usée a servi au XIXe siècle, le chevron d'or est devenu d'argent.

Polvet, XIXe siècle.

Anonyme. Écu avec monogramme A. L. P. Devise : LUCEM EX TENEBRIS. Lithographié. Dim.: 63 × 50.

Pommereu (Armand-Michel de), milieu du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 70 × 53.

Porcherot (G.), receveur de l'enregistrement, fin du XIXe siècle.

Intérieur de bureau avec portrait du titulaire. Gravé par A M (Antoine Monnier). Dim.: 92 × 62.

Potet, XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur à trois pots d'or, remplis chacun de trois lis de jardin d'argent.* Gravé. Dim.: 70 × 75.

Pracomtal (Comtesse de), XVIIIe siècle.

Héraldique. Deux écus accolés. Gravé. Dim. : 69 × 54.

Pradier d'Agrain, fin du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur à trois lions couronnés d'or.* Gravé. Dim.: 85 × 61.

Autre anonyme héraldique de la même époque. Gravé. Dim.: 78 × 53.

Quantin, 1894.

Forme médaille. Initiales G. L. Q. Devise : SÇAVANT NE PUIS, CURIEULX SUIS. Dessiné par Henry-André. Zincogravure. Dim.: 69 × 69.

Quarré, XVIIe siècle,

Anonyme héraldique : *Échiqueté d'argent et d'azur ; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de sable, armé, lampassé et couronné de gueules.* Gravé. Dim.: 44 × 62.

Autre anonyme héraldique de la même époque. Cadre. Gravé. Dim.: 68 × 97.

Copie du précédent sans cadre. Dim. : 65 × 94.

Anonyme héraldique du XVIIIe siècle. Gravé. Dim.: 91 × 102.

Autre anonyme héraldique de la même époque. Gravé. Dim.: 50 × 45.

Quarré de Monay (Abbé), chanoine d'Autun, 1776.
Héraldique. Gravé. Dim.: 77 × 63.

Rabut (F.), seconde moitié du XIXe siècle.
Homme agenouillé tenant un listel. Gravé sur bois par Montigaud. Dim.: 60×49.

Raffin, XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois fusils de la Toison d'or d'argent.* Gravé. Dim.: 70 × 51.

Rambuteau (Château de), voy. **Lombard de Buffières**.

Regnard de la Roncière (C.-N.), marquis de Crusy, Laignes et Griselles, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim.: 106 × 79.

Reine, gardien des Cordeliers, à Dijon, XVIIIe siècle.
Étiquette sans cadre. Dim.: 103 × 33.

Requeleyne, seconde moitié du XVIIe siècle.
Anonyme héraldique : *D'azur à deux béliers rampants et affrontés d'or sur une ferrasse de sinople ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.* Gravé. Dim.: 62 × 43.

Fig. 19. — Ex-libris de Richard de Ruffey (XVIIIe siècle).

Requeleyne, première moitié du XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *D'azur à une nuée mouvante des angles du chef et périe en demi-cercle d'argent, à laquelle est attachée avec une chaînette d'or, une toison du même, et de laquelle tombe une pluie aussi d'or.* Gravé. Dim.: 46×46.

Reuillon, maître des comptes, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim.: 86 × 72.

Reydellet (Edouard-Nicolas), XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim.: 95 × 67.

Riambourg (B.), prêtre, première moitié du XIXe siècle.
Étiquette sans cadre. Dim.: 4×50.

(A suivre). LÉON QUANTIN.

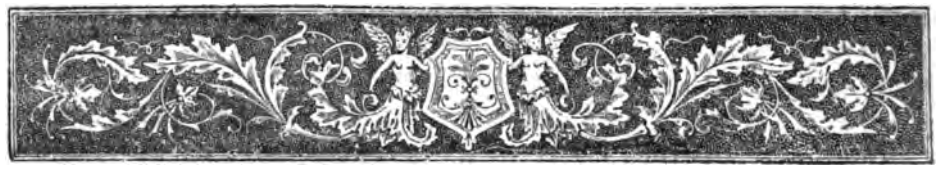

Essai d'une Bibliographie spéciale

des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique

(*Suite*).

1.232. **Joyes.** Cy-après s'ensuivent les joyes et douleurs que la glorieuse Vierge Marie eut de son benoist fils Jhésus, en matière contemplative, ou est en substance continuée la passion de Jhésus-Christ, avec aultres matières. Lesquelles sont en méditant dévotes et pour le salut de l'âme fructueuses. Petit in-f° goth. sans lieu ni date.

Qu'est devenu l'exemplaire porté sous le n° 2918 au catalogue La Vallière et vendu trois livres ?

1.233. **Joyeux** (Le). Bouquet des belles chansons nouvelles, qu'on chante à présent. Lyon, 1583, 1 vol. in-16.

Cité par Brunet et signalé comme perdu par Philomneste Junior.

1.234. **Joyeux** (Le). Devis récréatif de l'esprit troublé, contenant plusieurs ballades, épistres, chansons. Paris, 1538, in-8°.

Édition qui n'est citée que par De Bure dans sa *Bibliographie instructive.*

1.235. Du Verdier signale une autre édition aujourd'hui perdue du même ouvrage, qui aurait été donnée à Paris par Alain Lotrian.

1.236. **Joyeuses** (Les). Narrations advenues de nostre temps. Lyon, 1596, 1 vol. in-16. Le seul exemplaire connu a été adjugé 125 francs à la vente Derq.

Voir *Bulletin du Bouquiniste*, tome XXII, page 390.

1.237. **Jugement** (Le) de Paris, dialogue joué à Anguien-Le françois nommé par cy-devant Nogent-le-Rotrou, à la naissance du comte de Soissons fils du Prince Loys de Bourbon, duc du dict Anghien prince de Condé et de princesse françoise d'Orléans. Plus un cartel avec quelques stanzes et sonets faictz pour le tournois à Valéry, le tout dédié à mon dict seigneur le Prince de Condé, par N. de R. H. T. Sans lieu, 1567, pet. in-8°.

Cette plaquette figure au catalogue La Vallière sous le n° 3395 et est attribuée à Florent Chrestien. Elle fut adjugée 6 livres 1 sol.

1.238. **Julian** (Anselme). L'épistre de Dioclès envoyée à Antigonus, contenant

le régime de santé pour obvier à toutes maladies, avecques aultres petits traitez en cette matière, traduict du latin en françois par Ancelme Juliani : item une recette pour préserver ceux et celles qui se sentiront frappez de la maladie de la peste. Paris, Alain Lotrian, 1546, petit in-8°.

Volume introuvable, qui n'est du reste cité ni par La Croix du Maine, ni par Du Verdier.

1.239. **Julian** (Anselme). De l'art et jugement des songes et visions nocturnes, avec la physionomie des songes et visions fantastiques des personnes et l'exposition d'iceux selon le cours de la lune. Paris, sans date, 1 vol. in-16.

Livre perdu, dont l'existence est révélée par Du Verdier.

Je possède un traité des songes et des visions nocturnes, ainsi qu'un traité de la physionomie, imprimés à Lyon en 1693 à la suite du Palais de la fortune et donnés au public par le sieur V. V. de la Colombière.

Je ne serais pas surpris que ces deux petits traités publiés sous le nom de Marc Vulson de la Colombière, mort en 1648, aient été inspirés par l'ouvrage perdu d'Anselme Julian.

Marc Vulson de la Colombière a écrit plusieurs ouvrages héraldiques qui sont devenus introuvables.

Julyot (Ferry). Élégies de la belle fille lamentant sa virginité perdue, avec plusieurs épistres, épigrammes, instructions morales. Bezanson, 1557, in-8°.

1.240. Ce livre a-t-il été imprimé à Besançon, comme l'indique l'auteur du Supplément ? Pour répondre à la question, il faudrait avoir sous les yeux le seul exemplaire complet connu, qui, de la bibliothèque de Charles Nodier, était passé dans celle de M. Yeménitz. D'après Brunet le titre ne porterait pas d'indication de lieu, mais il résulterait d'une note au revers du frontispice, que le livre aurait été imprimé par Jacques Estange ! et Estange imprimait à Bâle en 1562. Il serait intéressant de savoir si la présence de cet imprimeur à Besançon en 1557, est signalée par les historiens franc-comtois.

La bibliothèque de Besançon possède un exemplaire de l'ouvrage de Ferry Julyot ; mais il est incomplet du titre et des pages 7 et 8.

1.241. **Jussie** (Jeanne de). Le levain du calvinisme où commencement de l'hérésie à Genève, faict par révérende sœur Jeanne de Jussie, lors religieuse à Sainte-Claire de Genève et après sa sortie abbesse au couvent d'Anyssi. Chambéry, Geoffroy du four, sans date, 1 vol. petit in-12.

Le seul exemplaire connu figurait à la vente Potier.

1.242. **Juvenal.** Toutes les anciennes éditions de Juvenal, à partir de celle de 1470 sont presque introuvables ; et je pourrais en citer plus de vingt ayant droit de figurer dans cette bibliographie. Il vaut mieux s'abstenir.

1.243. **Juvencus.** Presbyter imensam evangelice legis majestatem heroicis versibus concludans. Pet. in-4° goth.

Cette édition, que l'on croit imprimée à Deventer vers 1490, est introuvable.

D'après l'auteur du Supplément, une autre édition de 1500, aussi de format in-4°, ne l'est pas moins.

1.244. **Juvencus** (Caius-Vestius-Aquilinus). Presbyter, opéra. Anvers, 1498, in-4°.

Livre perdu connu par sa mention au catalogue de la bibliothèque des Jésuites de Tournai.

K

1.245. **Kalendrier** des Bergiers. Voir au mot Compost.

1.246. **Kanutus**. Quædam breves expositiones et legum et jurium concordantie et alligationes circa leges Jutiæ, impressus Haffnie per Gotfridum de Ghemen. 1508, in-4°.

Le seul exemplaire connu de ce recueil de l'ancien droit des provinces septentrionales figurait à la vente Heber.

1.247. **Keinspeck** (Michaelis). Musici Alexandrini, Lilium musice plane. Bâle, Michel Furter, 1496, in-4°.

Livre introuvable, dont Panzer cite une autre édition de 1498.

1.248. **Kendall** (John). Litteræ indulgentiarum, frater Johannes Kendall Turcipelerinus Rhodi. 1 vol. in-4°, sans lieu ni date (1480).

Le seul exemplaire connu de ce livre, dont l'impression est attribuée à Caxton, se trouve au British Museum.

1.249. **Kerguelen** de Tremarec. Relation de deux voyages dans les mers australes et les Indes, faits en 1771 et 1773 pour la vérification d'une nouvelle route à la Chine. Paris, 1782, 1 vol. in-8°.

Presque tous les exemplaires de ce livre ayant été saisis, j'ignore pour quelle cause, par ordre du roi, il est devenu introuvable.

1.250. **Kerner** (Jean-Simon). Le raisin, ses espèces et variétés dessinées et coloriées d'après nature. Stuttgart, 1803, 1 vol. in-f°.

Ce magnifique ouvrage n'a été tiré qu'à quelques rares exemplaires; et on se l'explique facilement, lorsqu'on sait que les 144 planches qui le composent ont toutes été dessinées ou peintes à la main.

Le même auteur a publié, dans les mêmes conditions, l'ouvrage suivant qui est tout aussi rare :

1.251. Hortus semper virens, exhibens icones plantarum selectiorum quotquot ad vivorum exemplorum normam reddere licuit. Stuttgart, 1798-1811, 27 parties in-f°.

1.252. **Kimchi** (David). Liber scaracim seu hebraicerum radicum. Naples, 1490, 1 vol. in-f°.

Le seul exemplaire connu serait à Florence dans la bibliothèque Laurentine.

1.253. Une autre édition de Naples, 1491.

Enfin M. de Rossi cite dans ses *Annales hébraïques*, une édition antérieure à 1490, dont on ne connaît plus d'exemplaire.

1.254. **King** (William). Opera Guil. King L.L.D Aulæ B.M.V apud oxonienses, olim principum. Sans lieu, 1754, 1 vol. in-4°.

L'auteur ne voulut point publier ses œuvres après les avoir fait imprimer et ses héritiers firent détruire l'édition.

1.255. **Klepisii** (Georges). Poetæ. L. Casarii theatrum emblematicum. Francfort-sur-le-Mein, 1623, 1 vol. in-4°.

Ouvrage connu par une mention de Cicognara.

1.256. **Korb**. Itinerarium Moschoviæ per illustris domini de Guariant à Leopoldo 1° ad tzarum et magnum ducem petrum alexiovicium anno 1698 ablegati extraordinaris; descriptum a Jo. Georgio Korb : accessit reditus suæ tzareæ Majestatis a provinciis Europeis ad proprios limites periculosæ rebellionis Streliziorum et latæ in cordem sententiæ, cum subsecuta sanguinea executione: Nec non præcipuorum Moschoviæ rerum compendiosa et accurata descriptio, cum figuris æneis. Vienne (Autriche), Léopold Voigt, 1700, 1 vol. in-f°.

Sur la demande du czar Pierre 1er, cet ouvrage, cependant, très élogieux pour lui, fut supprimé par ordre de la cour de Vienne et presque tous les exemplaires ont été détruits. Voir Peignot, *Dictionnaire des livres condamnés*.

1.257. **Krafft**. La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tragédie saincte, ornée de musique et de tous ses spectacles, tirée des quatre évangélistes par J. L. Krafft, représentée pour la première fois au Grand-Théâtre de Bruxelles, le 8 d'avril 1727, devant S. A. I. Marie-Élisabeth, archiduchesse d'Autriche... et pour la seconde fois le 6 d'avril 1732. Bruxelles, chez Simon T'Serstevens, 1736, in-8°.

Le seul exemplaire connu doit se trouver au château de Chantilly, puisqu'il appartenait à M. Cigongne.

1.258. **Krantz** (Albertus). Regnorum aquilonarium Daniæ, Sueciæ, Norvegiæ chronica. Francfort-sur-le-Mein, Wochel, 1583, in-f°.

Certains bibliographes citent une édition de Francfort de 1575, dont on ne connaît pas, je crois, d'exemplaire.

1.259. **Kurkilla** (La) ou le mariage précipité, comédie en trois actes en prose. Utrecht, 1713, 1 vol. in-12.

Je ne connais pas d'exemplaire de cette pièce citée par De Beauchamps, et qui était d'après lui, dirigée contre Mme Dunoyer, auteur de mémoires et de lettres connues.

Mme Dunoyer s'étant réfugiée en Hollande, cette comédie satirique fut jouée pendant le congrès d'Utrecht en 1713.

1.260. **Kyriander**. Guillemi Kyriandri jurisconsulti et syndici Trevirensis Augusta Trevirorum annales et commentarii historici quibus urbis et universo terrorum orbe antiquissimæ origo et status, ab anno mundi 1966, usque ad hanc nostram ætatem ex ipsis archivis conscript. Cologne, 1576, 1 vol. in-f°.

L'archevêque de Trèves, Jacques de Heltz, fit saisir et détruire tous les exemplaires de ce livre chez l'imprimeur de Cologne, qui l'éditait clandestinement, à cause des attaques que contenait l'ouvrage contre les archevêques de Trèves. Voir Peignot, *Dictionnaire des livres condamnés*.

Brunet n'est pas d'accord avec Peignot, puisqu'il indique que c'est Jacob, archevêque de Cologne, qui fit acheter et non saisir tous les exemplaires pour les détruire.

L

1.261. **La Barre** (René-Laurent de). L'origine des étrennes, à M. D'Assérac, par R. L. De la Barre. Paris, 1582, pet. in-8°.

Cette curieuse petite plaquette n'est jamais passée en vente. Elle est signalée par Brunet, sans la moindre référence.

1.262. **La Bassecour**. Piété de l'âme fidèle. Amsterdam, 1649, 1 vol. in-12.

Voilà bien un livre perdu, puisqu'on n'en connaît point un seul exemplaire et qu'il figure aux deux catalogues officinaux des Elzéviers de 1674 et de 1681. Voir Wilhems, *Les Elzéviers*.

1.263. **Labé** (Louise Charly dite). Œuvres de Louise Labé Lionnaize. Lyon, Jean de Tournesi, 1555, pet. in-8°.

Toutes les premières éditions de Louise Labé sont introuvables, mais je crois que celle donnée à Rouen par Jean Goron, en 1556, 1 vol. in-16, détient le record de la rareté, puisque le seul exemplaire bien complet connu se trouve au château de Chantilly.

1.264. **La Boétie** (Étienne de). Voir au mot Boétie, n° 219.

1.265. **Laborde** (Léon-Joseph-Simon-Emmanuel, marquis de). Voyage dans le Fayoum lac Natron par le fleuve Belama. Paris, 1829, 1 vol. in-8°.

On ne connaît pas un seul exemplaire de cet opuscule, dont on ne saurait cependant contester la publication, puisque le marquis de Laborde lui-même l'a fait figurer dans la liste de ses œuvres placée à la suite de sa biographie dans *Le Panthéon des illustrations françaises*, 1865, 1 vol. in-4°.

.266. **Laborde** (Marquis de). Des différentes combinaisons typographiques pour l'impression de la musique, 1840, 1 vol. in-4°.

Ce livre introuvable figure aussi dans la liste des ouvrages du marquis de Laborde.

Je dois ces renseignements à la gracieuse obligeance de M. Félix Chambon, l'érudit conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris, qui a bien voulu me fournir d'autres indications précieuses, dont j'aurai encore à faire usage.

.267. **La Bruyère**. *Les Miscellanées bibliographiques*. Paris, 1878 (voir tome 1er, pages 3, 4 et 5), signalant dans la bibliothèque de M. de V***, le seul exemplaire *non cartonné* de l'édition originale des *Caractères* de La Bruyère. (Paris, Estienne Michallet, 1688). Dans tous les autres exemplaires, d'après la note des *Miscellanées*, on retrouverait dix-huit cartons aux pages 61, 97, 155, 177, 187, 191, 221, 251, 257, 263, 273, 311, 317, 333, 353 et 360.

La constatation de l'existence de ces cartons serait facile à faire, puisque l'éditeur se serait borné à couper les feuillets incorrects, ne laissant que des onglets sur lesquels furent collés les feuillets corrigés.

.268. **La Caille** (Nicolas-Louis). Astronomiæ fundamenta, novissimis solis et stellarum observationibus stabilita. Paris 1757, 1 vol. in-4°.

Ouvrage introuvable, qui n'a jamais été dans le commerce, parce que l'auteur n'en fit tirer que quelques rares exemplaires distribués à des amis.

.269. **Lacombe** (Francis). La France et l'Allemagne sous le premier empire. Napoléon et le baron de Stein. Paris, Poulet-Malassis, 1859, 1 vol. in-12.

Cet ouvrage fut mis au pilon à cause de quelques passages défavorables à Napoléon, à l'exception de deux exemplaires que se réserva Poulet-Malassis. Que sont-ils devenus ?

Voir *Bibliographie raisonnée et anecdotique des livres, édités par Poulet-Malassis, de 1853 à 1862*, par le comte Gérard de Contades. Paris, Rouquette, 1885, 1 vol. in-8°, tiré à cent exemplaires.

Voir aussi *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (XLVIII, page 308).

.270. **Lactance**. Lactantii firmiani opera seu de divinis institutionibus adversus gentes libri VII. In Monasterio sublacensi, 1465, 1 vol. in-f°.

De Bure, dans sa *Bibliographie instructive*, dit que le seul exemplaire connu se trouvait dans le cabinet du Président de Cotte ; mais d'après Brunet, plusieurs autres auraient été retrouvés depuis cette époque.

(*A suivre*). A. DELPY.

Avis divers

Le pressant appel que nous avions fait à nos confrères pour nous aider à soulager notre budget n'a pas été vain. M. Bertarelli nous a envoyé *deux cents* francs; M. Halphen et plusieurs autres amis, parmi lesquels un de nos collègues de l'Ouest, ont envoyé *cinquante* francs pour leur cotisation ; et bien d'autres ont augmenté le montant de leur quittance.

Nous leur sommes profondément reconnaissants de cette excellente marque de solidarité; mais nous ne cachons pas que cet effort est encore insuffisant pour rétablir l'équilibre de nos finances.

Pour y parvenir, et considérant que les réunions mensuelles constituent un avantage très appréciable pour ceux qui peuvent y venir sur nos collègues éloignés de Paris, nous avons élevé à cinq francs le prix du dîner. De plus, sur la proposition de nombre de nos collègues qui se font un *devoir* d'assister régulièrement aux dîners et qui s'imposent ainsi un véritable sacrifice pour soutenir cette institution dont l'utilité est incontestable, nous avons décidé de demander à ceux qui, pour un motif quelconque, ne peuvent dîner avec nous, mais viennent pour la réunion, de verser au trésorier la même somme de cinq francs perçue pour le dîner. Cette mesure nous semble des plus équitables, et nous sommes sûrs qu'elle sera hautement approuvée par tous nos collègues : le plaisir d'assister aux réunions le justifie assez, et il en découlera un léger supplément de recettes dont tous profiteront.

Notre érudit confrère M. Henri Tausin vient de faire paraître un *Dictionnaire des Devises ecclésiastiques* en un volume in-8 de 324 pages et 3 planches hors texte, au prix de 6 francs.

Cet ouvrage comprend la presque totalité des devises des prélats français du XIXe siècle, un très grand nombre de celles des évêques des siècles précédents et beaucoup d'autres prises dans les divers rangs de la hiérarchie et dans le monde entier. Deux tables complètent l'ouvrage : l'une est purement onomastique, l'autre est consacrée aux noms de lieux.

En faveur des membres de la Société *Le Vieux Papier*, notre collègue le livrera franco au prix spécial de *cinq francs*.

Adresser les demandes à M. Henri Tausin, 45, rue de Paris, à Taverny (Seine-et-Oise).

Nous avons annoncé, à son apparition, le remarquable ouvrage de M. de Guilhermy sur Montmartre, édité par la Société *Le Vieux Montmartre*, d'après le manuscrit original de l'auteur, en un beau volume in-8 de 164 pages, avec portrait.

Cet ouvrage, qui est indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Paris, étant presque épuisé, *Le Vieux Montmartre* désirant en faire profiter nos collègues du *Vieux Papier* avec lesquels il entretient de si cordiales relations, leur cédera le volume au prix de trois francs au lieu de cinq.

S'adresser au siège de la Société, 42, rue d'Orsel, XVIIIe.

Notre érudit confrère, M. Edg. Mareuse, nous prie d'informer ses collègues qu'il sera très heureux de les recevoir et de leur montrer ses collections, le mardi et le vendredi matin, 81, boulevard Haussmann.

Notre collègue, M. L. Esquieu, place du Château, 17, Brest, désire céder une collection d'*Affiches illustrées* (plus de 500 pièces). Également plusieurs collections de revues cyclistes illustrées.

Vendre ou échanger contre machine parlante à disques.

Prochaines Réunions

37e dîner, le mardi 26 mars.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

qui sera suivie d'une causerie de M. Cottreau :

Aperçu des recueils de costumes militaires français, de Louis XIII à nos jours.

38e dîner, le mardi 23 avril. Il sera suivi d'une

Causerie sur la Lithographie,

par M. G. Moutaillier.

ADHÉSIONS NOUVELLES

MM. FOUGERON (Paul), 55, rue de la Bretonnerie, à Orléans (Loiret).
PRÉAU (G.), 42, rue Etienne-Marcel, à Paris (IIe).

MM. COMTESSE (Alfred), 15, Schaenzlistrasse, à Berne (Suisse).
RAISIN (Frédéric), O.✻, avocat du Consulat général de France, 8, rue Sénebier, à Genève (Suisse).
DECROIX (Pierre) ✪, président de l'Union photographique du Nord, 126, rue Royale, à Lille (Nord).
VANDERHEYM (Gaston), 42, rue du Général-Foy, à Paris (VIIIe).
HÉDÉ-HAÜY (André), 8, rue de Turin, à Paris (VIIIe).
MARTINEAU (Maurice), 22, rue de l'Ancien-Palais, à Saintes (Charente-Inférieure).
SADOUL (Charles), ✪, docteur en droit, 29, rue des Carmes, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
d'ARJUZON (Vicomte Félix), secrétaire général de la Société artistique des Amateurs, 12, rue Dupont-des-Loges, à Paris (VIIe).
PORTIER (Louis), 82, rue du Dessous-des-Berges, à Paris (XIIIe).
ANGÉRARD (Edmond), ✪, président de la Société d'Études diverses de l'arrondissement de Louviers, inspecteur de l'Association normande, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, à Louviers (Eure).
MORIONDI (Charles), ingénieur, ancien professeur de l'Université de Zurich, directeur des Papeteries de Gassicourt, près Mantes (Seine-et-Oise).
von ZUR VESTEN (Walter), ✻, président de la Société allemande d'Ex-libris, Schöneberger Ufer 36c, à Berlin, V. 35.
FERRY (Émile), éditeur, 9, rue de la Motte, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

CHANGEMENTS D'ADRESSES

et rectifications à la liste des membres.

MM. HALPHEN (Eug.), 81, avenue Victor-Hugo, à Paris (XVIe).
LACHÈVRE (F.), 2, route de la Cascade, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
M. et Mme DÉCRET, **60**, rue Cortambert (et non 40).
MM. LEVÊQUE DE VILMORIN, 23, quai d'Orsay, à Paris (VIIe).
MEUNIÉ, **24**, rue de Turin (et non 22).
MEYER, **31**, rue Chanzy (et non 50).
KOCZYNSKI (Stefan), I. R. Conseiller aulique, Altgasse n° 23a, à Vienne (Autriche).

Variétés

Un acrostiche.

On appelle acrostiches des vers dont les premières ou les dernières lettres forment par leur réunion soit un, soit plusieurs mots offrant un sens quelconque.

Ce jeu d'esprit ne date pas d'hier. Un poète famélique ayant fait hommage à Henri IV d'un acrostiche qu'il avait composé en son honneur, le roi, qui ne pensait pas qu'on pût faire, de pareils vers, métier et marchandise, lui dit : « Que faites-vous, mon ami? — Sire, je fais des acrostiches, mais je suis très pauvre. — Cela ne m'étonne pas, répliqua le Béarnais, car vous faites-là un pauvre métier. »

Il y a encore aujourd'hui des faiseurs d'acrostiches, mais dans cette profession qui décline tous les jours,

Pégase est un cheval qui porte
Les poètes à l'hôpital [1].

J'ai vu un de ces pauvres diables à Cognac il y a bien des années. Il parcourait la province, exploitant de préférence les professions libérales, se présentant chez les notaires, comme un ancien clerc qui avait eu des malheurs; chez les médecins, comme un étudiant en médecine entravé dans ses

1. On lit dans *le Gaulois* du 18 octobre 1906 :

Paris est, par excellence, la ville des métiers les plus étranges. Et ce serait un curieux livre que celui qui serait consacré aux prodiges de l'ingéniosité parisienne.

Saviez-vous, par exemple, qu'il existât des poètes pour mariages? Non, n'est-ce pas. Eh! bien, ils existent cependant, ces « amants des muses », comme on disait au dix-huitième siècle, et, moyennant quelques francs, ils vous confectionnent des épithalames et des acrostiches.

Se tenant à la porte des mairies, ils guettent les jeunes gens qui aspirent à convoler en justes noces. D'un coup d'œil ils les reconnaissent et leur font, avec une courtoisie mélangée de quelque fierté, leurs offres de services.

Évidemment, ces « œuvres » ne sont pas des chefs-d'œuvre, mais il faut considérer que le prix en est fort modeste, puisqu'il oscille entre dix et vingt francs. Pourtant, il arrive quelquefois qu'un « client » se montre plus généreux, et un des poètes pour mariage les plus répandus des vingt mairies de Paris nous racontait hier qu'une certaine pièce de sa composition lui avait rapporté cent francs! Mais, ajouta-t-il avec mélancolie, ces bonnes fortunes sont rares!

projets d'avenir par des embarras d'argent. Si votre nom commençait par G, vous pouviez être sûr d'avoir un acrostiche qui débutait ainsi :

Grandeur d'âme et bonté composent sa devise.

S'il commençait par un H, c'était :

Honneur et probité composent sa devise.

Les acrostiches furent à la mode lorsque les feuilles de compliments étaient en faveur. Voici une de ces feuilles de grand format, illustrée en couleur d'une fleur de grenadier, avec ce titre calligraphié :

Des grenadiers voici la fleur.

On lit au bas :

ACROSTICHE A M' GUICHARD

G uidé par le devoir, mais bien plus par l'honneur,
U nissant la prudence à la rare valeur,
I ncapable de craindre et tout couvert de gloire,
C ompagnon de celui qui guidait la victoire,
H abitué dans les camps, et préférant la mort
A la perte du bien qui vaut mieux que de l'or
R empli de qualités et de vertus sans fard,
D ans ce portrait, lecteurs, reconnaissez (M') GUICHARD.

ARMAND CLAVAUD

J'aurais toujours ignoré quel pouvait être le Guichard qui avait inspiré un si beau compliment si je n'avais trouvé dans le même lot de papiers cette pièce portant la signature autographe du maréchal Soult :

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Bureau de la Gendarmerie

Le Ministre Secrétaire d'État de la Guerre, prévient M. Guichard (Jean Mathieu) lieutenant de gendarmerie de la résidence de La Réole (Gironde), en ce moment détaché au 2me escadron provisoire de cette arme, qu'il est titulaire en la même qualité, de la lieutenance de gendarmerie d'Orthez (Basses-Pyrénées) au commandement de laquelle il devra se rendre immédiatement après que sa présence ne sera plus nécessaire audit escadron.

Paris, le 6 mai 1834.
Maréchal Duc de Dalmatie.

Pour copie conforme :
JULES PELLISSON.

En feuilletant un livre de prières imprimé en allemand à Strasbourg, j'ai trouvé ce passe-partout dans un joli petit encadrement :

Sign. Comm. paschalis Ecclesiæ in Schillgheim *anno 1848.*

Ce doit être un certificat de communion pascale. Pourrait-on m'en donner la signification exacte et me dire si on connaît des pièces analogues ?

JULES PELLISSON.

Les Marques postales sous la Révolution.

En feuilletant le *Journal officiel*, j'ai trouvé dans le numéro du 3 mars 1878 la reproduction d'un curieux procès-verbal, dont un passage intéresse les collectionneurs de marques postales :

L'an 1789, le samedi 5 septembre, à six heures et demie de relevée, en l'hôtel et par devant nous Jean-Thomas Dufresne, etc., est comparu Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, etc., lequel en ajoutant aux plaintes qu'il nous a précédemment rendues contre les auteurs d'écrits anonymes, injurieux et calomnieux faits et répandus contre lui dans le public, leurs fauteurs, complices et adhérens, nous a dit et déclaré qu'aujourd'hui à onze heures du matin il lui a été adressé par la petite poste une lettre dont la suscription, d'une écriture droite paraissant contrefaite, est en ces termes : Monsieur, Monsieur Beaumarchet, Vieille rue du Temple à Paris, *avec différents timbres de la poste dont un entr'autres rouge*: B. 55 ; *en noir*: 5, *le tout sur l'enveloppe, et* B. 20 *entouré d'un cercle noir du côté du cachet* qui était en pain à cacheter. Cette lettre lui ayant été remise, il l'a ouverte et a vu que c'était la moitié d'un billet d'enterrement ployé en deux, que l'un des côtés blancs contenait....

Le procès-verbal était signé par Caron de Beaumarchais et par le commissaire Dufresne.

MARIUS DUJARDIN.

Vieux Papiers.

Les affiches électorales, ainsi que beaucoup d'autres choses, ont leur destin. Après avoir tapissé nos murs, elles s'en vont mélancoliquement à l'égoût....

Il ne faudrait pas croire, cependant, que les proclamations mirobolantes des candidats à la députation disparaissent ainsi, à tout jamais, dans le néant. La Bibliothèque nationale recueille avec soin deux exemplaires de chaque papillon, de chaque colombier. Les « conservateurs » de cette maison hospitalière aux imprimés s'efforcent de collectionner tous les placards et toutes les brochures que la période électorale fait éclore. Et tout cela, soigneusement relié en volumes in-8°, in-4° et in-folio, grossit à l'usage des chercheurs du siècle prochain, les dépôts déjà si encombrés de la Nationale.

(*L'Univers-Monde* du 30 mai 1906).

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur l'Imagerie d'Epinal. Son origine et ses créations. Ses collections. Une visite à l'imagerie. Son personnel, *par François MATHIAS, chef des travaux typographiques à l'Imagerie d'Epinal. Illustrée d'anciennes gravures extraites des bois du temps. Prix* **0** *fr.* **50.** *Épinal, Imprimerie Pellerin et Cie, 1904, in-8°, 32 pages.*

Notre but constant étant d'accompagner les articles de notre *Bulletin* d'illustrations, nous avions pensé à reproduire quelques spécimens d'images d'Epinal pour joindre à la note bibliographique de M. Raulet. Nous avons donc demandé à MM. Pellerin et Cie s'ils voulaient bien se charger de tirer pour notre compte quelques épreuves de leurs vieux bois. En réponse, nous avons reçu les deux planches ci-contre dont l'une reproduit un des modèles d'horloges qui commencèrent l'essor de la fabrique, l'autre contient deux Mayeux, une scène de contes, deux soldats pontificaux et un saint Hubert.

Nous ne savons comment témoigner à MM. Pellerin notre reconnaissance pour ce si gracieux don. Qu'ils soient assurés que dans notre Société, qui comprend la plus grande partie des amateurs d'imagerie populaire, cette généreuse contribution à nos travaux sera fort appréciée, et que chacun saura le leur exprimer.

P. FLOBERT.

L'imagerie populaire est certainement une branche intéressante des collections de portefeuille et plusieurs « vieux papiéristes » ont réuni des séries fort curieuses de ces images. Il y a déjà une bibliographie du sujet que notre collègue M. Wiggishoff a donné dans le *Bulletin* de la Société (III, p. 23) [1], on peut y joindre : *L'imagerie d'Épinal* par Lucien Descaves ; Revue encyclopédique (Larousse), 1899, page 825 ; *L'imagerie populaire*, par Paul Beurdeley ; Revue universelle (Larousse), 1904, pages 425 et 553, sur les fabrications d'Orléans, de Nantes, de Rennes, de Chartres, du Mans et de Caen et *L'imagerie populaire et enfantine*, par Paul Flobert, dans le *Bulletin* de notre Société (III, 1905, page 345).

Notre regretté collègue M. Beurdeley préparait un ouvrage complet sur cette matière et en attendant un ouvrage de ce genre pour remplacer ceux de Garnier et de Champfleury, les monographies des fabrications locales d'imagerie faciliteront le travail définitif ; aussi celle que nous annonçons sur l'imagerie d'Épinal vient à point pour nous renseigner sur l'historique de cette fabrication qui est comme la caractéristique de l'image populaire.

On trouvera dans cette brochure l'histoire de la fabrication créée il y a plus d'un siècle, en 1796 [2], par l'horloger Jean-Charles Pellerin, établi à

1. On pourrait rectifier la cote de l'ouvrage de Cerquand sur l'imagerie d'Avignon, *Bibliothèque nationale*, 8° V. 6174 au lieu de 8749.

2. Garnier, *Histoire de l'imagerie populaire à Chartres*, donne la date de 1790, la véritable est 1796, et il dit que le créateur Pellerin était fabricant de cartes, puis imagier, tandis que d'après l'historique fait par la maison, ce n'est qu'après 1822 que ses successeurs Nicolas Pellerin, son fils,

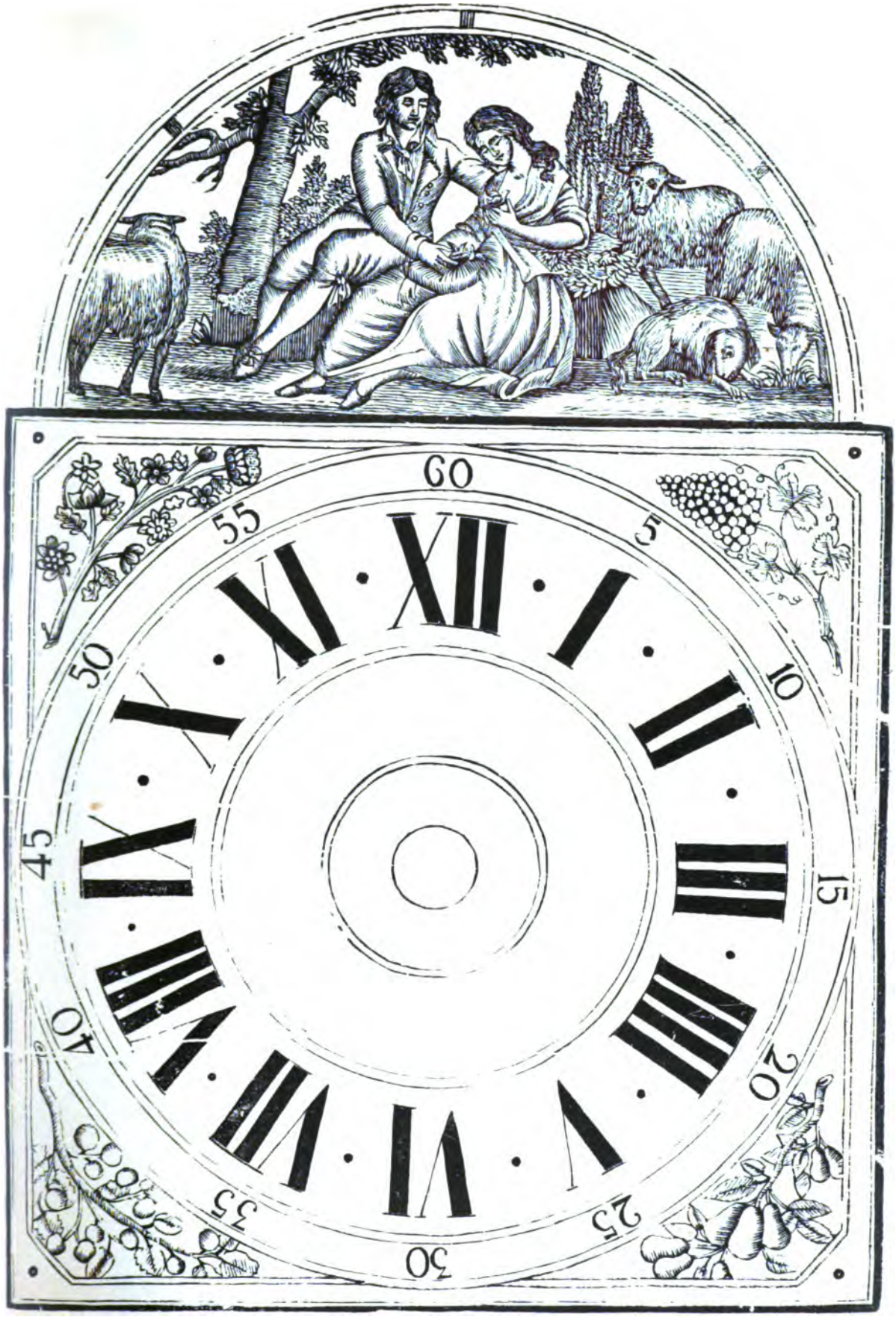

Réimpression sur bois original de l'IMAGERIE D'ÉPINAL

YORK
PUBLIC LIBRARY

Réimpression
de l'IMAGERIE

sur bois originaux
d'ÉPINAL

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX
TILDEN

Épinal où il faisait des cadrans et peignait sur émail des sujets de piété. C'est à cette époque qu'il eut l'idée de faire des cadrans sur papier, imprimés et coloriés, et ensuite des images coloriées de sainteté et de piété.

Nous renvoyons à cette monographie, abondamment illustrée de trente-quatre gravures dont quatre hors texte et rédigée par un des chefs du personnel de la maison Pellerin, d'après les archives et les traditions de cette maison.

Il paraît, et nous ajoutons cette note pour les collectionneurs de numéros de conscrits, que la suppression du tirage au sort ne sera pas la fin de ce genre de collection, la maison d'Épinal nous ayant annoncé qu'elle continuerait à en faire de nouveaux tirages. A la révision, ces vignettes, à la place du numéro, porteront les mentions : Bon pour le service, Réformé, Ajourné, Auxiliaire, etc., autant de mentions qu'il y aura de cas.

LUCIEN RAULET.

A propos de Boileau.

Il n'est si petits détails qui n'aient leur intérêt lorsqu'il s'agit de nos grands hommes. Les poètes en particulier n'ont pas échappé à la dissection de leurs œuvres, et la critique littéraire est du plus grand secours lorsqu'on veut pénétrer leurs conceptions. Notre satiriste Boileau, plus que tout autre, a besoin d'être accompagné de remarques et d'explications nécessaires pour comprendre la portée de ses traits. De son vivant, il eut trois amis qui se sont attachés à cette tâche. L'un d'eux, Brossette, publia en 1716, cinq ans après la mort du poète, une édition avec des commentaires qui ont été utilisés dans toutes les éditions postérieures. Les deux autres, Le Verrier et Marais sont peu connus, leurs travaux n'ayant pas été publiés.

La plus grande partie de ce vide vient d'être comblée par notre érudit collègue *M. Fr. Lachèvre* qui a eu la bonne fortune d'acquérir le manuscrit de Le Verrier et vient de le faire paraître sous le titre de *Les Satires de Boileau commentées par lui-même et publiées avec des notes. — Reproduction du commentaire inédit de Pierre Le Verrier avec les corrections autographes de Despréaux.* Le titre suffit à indiquer toute la valeur de l'ouvrage, puisqu'il comporte les corrections du commentateur faites de la main même de l'auteur.

Le Verrier, pour rédiger ses commentaires, qui se rapportent aussi bien aux explications historiques qu'aux sources et aux modifications apportées à chaque vers, avait fait intercaler des feuillets blancs dans une édition du poète, et il y notait jour par jour tous les détails intéressants qu'il voulait bien lui communiquer. Il les montrait ensuite à Boileau qui les rectifiait lui-même.

---

et Vadet, son beau-frère, entreprirent la fabrication de cartes à jouer à laquelle ils renoncèrent lors de l'augmentation exhorbitante des droits, peut-être en 1871 ; pourtant Descaves dans son article sur l'imagerie d'Epinal, cite des Pellerin fabricants de cartes à jouer à Epinal vers le milieu du XVIIIe siècle.

L'ouvrage est imprimé de telle sorte que, à la suite de chaque vers, se trouvent les remarques de Le Verrier et les corrections de Boileau en caractères différents, et de nombreuses notes de M. Lachèvre marquent les différences avec Brossette. C'est donc là une œuvre infiniment utile pour l'étude du poète, car elle permet de le suivre pas à pas, ce qui n'est pas un mince plaisir, et elle est même complétée par des notes de Marais sur plusieurs Satires et Épîtres.

M. Lachèvre a fait éditer luxueusement cet ouvrage et a reproduit une page du manuscrit.

Les « amis du XVIIe siècle », parmi lesquels il a bien voulu nous comprendre en nous offrant un exemplaire, lui seront reconnaissants de cette précieuse contribution à notre histoire littéraire.

PAUL FLOBERT.

Médecine documentaire.

L'histoire de la médecine et des médecins compte parmi nous de nombreux amateurs. Si profane soit-on dans ces sciences, on ne peut s'empêcher d'être intéressé par les travaux de ces savants qui se délassent de leurs occupations en s'amusant à remonter l'histoire des pratiques de leurs devanciers, et, en matière médicale, ce n'est pas une mince curiosité.

Notre collègue M. C. Vieillard s'est attaché à l'urologie et aux médecins urologues. Il a publié le résultat de ses recherches dans un substantiel volume de près de 400 pages [1] orné de très curieuses illustrations tirées d'ouvrages anciens.

Rien n'est plus curieux que de pénétrer les mœurs médicales des médecins d'autrefois dont l'analyse des urines était le principal instrument de diagnostic et où ils y découvraient les choses les plus étranges ; aussi trouvons nous dans cet ouvrage bien des documents qui intéressent le vieux papier.

La partie historique est suivie de la réimpression des œuvres du médecin Gilles de Corbeil et d'études sur les maîtres salernitains, et le tout est accompagné de notes nombreuses qui marquent l'érudition de l'auteur. On voit que cet ouvrage ne manque pas d'agréments et que, loin d'être une œuvre technique, c'est un livre intéressant et amusant.

Par une faveur toute particulière dont nous lui sommes très reconnaissants, M. C. Vieillard offre aux membres du *Vieux Papier* de leur céder quelques exemplaires avec une très forte réduction de prix, en s'adressant directement à lui, 5, rue Viollet-le-Duc (Paris IXe).

PAUL FLOBERT.

1. *L'urologie et les médecins urologues dans la médecine ancienne. — Gilles de Corbeil, sa vie, ses œuvres*, etc., par C. Vieillard, avec préface du professeur Raphaël Blanchard. Un volume in-8° illustré de 38 figures.

Le Gérant : PAUL FLOBERT.

Prix de ce fascicule : 3 francs.

BULLETIN

de la Société

Archéologique, Historique & Artistique.

LE VIEUX PAPIER

Paraissant tous les deux mois.

Huitième Année

FASCICULE N° 42

1er MAI 1907

A PARIS

Fascicule N° 42. Tome V. — 3e Livraison. 1er Mai 1907.

SOMMAIRE

Trente-sixième réunion : 26 février 1907. — Les documents religieux, par M. HENRY VIVAREZ.

Trente-septième réunion : 26 mars 1907. — Assemblée générale. — Aperçu des principales suites d'estampes relatives aux transformations du costume militaire français de Louis XIII à nos jours, par M. GABRIEL COTTREAU.

Supplément à la Réunion du 27 novembre 1906 sur les Billets d'enterrement et pièces funéraires, par M. RAULET.

Mémoires et Communications :

PAUL FROMAGEOT : Les papetiers Jollivet.

L. CHAMBOISSIER : Essai historique de la dette publique en France, pour servir au classement des vieux papiers s'y rapportant.

HENRY VIVAREZ : Les fêtes et récompenses scolaires dans les Collèges de Jésuites avant la Révolution.

LÉON QUANTIN : Ex-libris Bourguignons (suite).

PAUL FLOBERT : Une heure dans la rue.

A. DEVAUX : Papiers et parchemins timbrés de France (suite).

Avis divers.

Variétés.

Bibliographie.

Les communications concernant la Société doivent être adressées :

pour la partie administrative : à M. H. VIVAREZ, Président, 12, rue de Berne, Paris VIIIe.
pour le Bulletin : à M. P. FLOBERT, Secrétaire général, 4, rue de Berne, Paris VIIIe.
pour les cotisations : à M. Alexis TUMBEUF, Trésorier, 4, rue Robert-Lecoin, Paris XVIe.

Les opinions émises dans le Bulletin n'engagent que leurs auteurs. La Société n'en assume pas la responsabilité.

— TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS —

Cotisation annuelle et abonnement au Bulletin . . . . **12 francs.**

Moyennant un supplément de **8 francs** par an, soit une cotisation annuelle de 20 francs, les adhérents ont droit à un exemplaire supplémentaire du Bulletin sur papier vergé.

La réunion de ces exemplaires, qui seront livrés à la fin de l'année, permettra de faire relier le Bulletin en un beau volume de luxe, et d'utiliser les exemplaires ordinaires pour le travail courant.

Le service des exemplaires de luxe sera continué d'office, chaque année, à ceux des adhérents à qui il aura été fait, à moins d'avis contraire avant le 1er décembre.

Les membres de la Société qui désirent profiter de cette combinaison sont donc instamment invités à en prévenir le plus tôt possible le Secrétaire général.

Pour l'acquisition des numéros antérieurs des années 1900 à 1906, s'adresser au Secrétaire général.

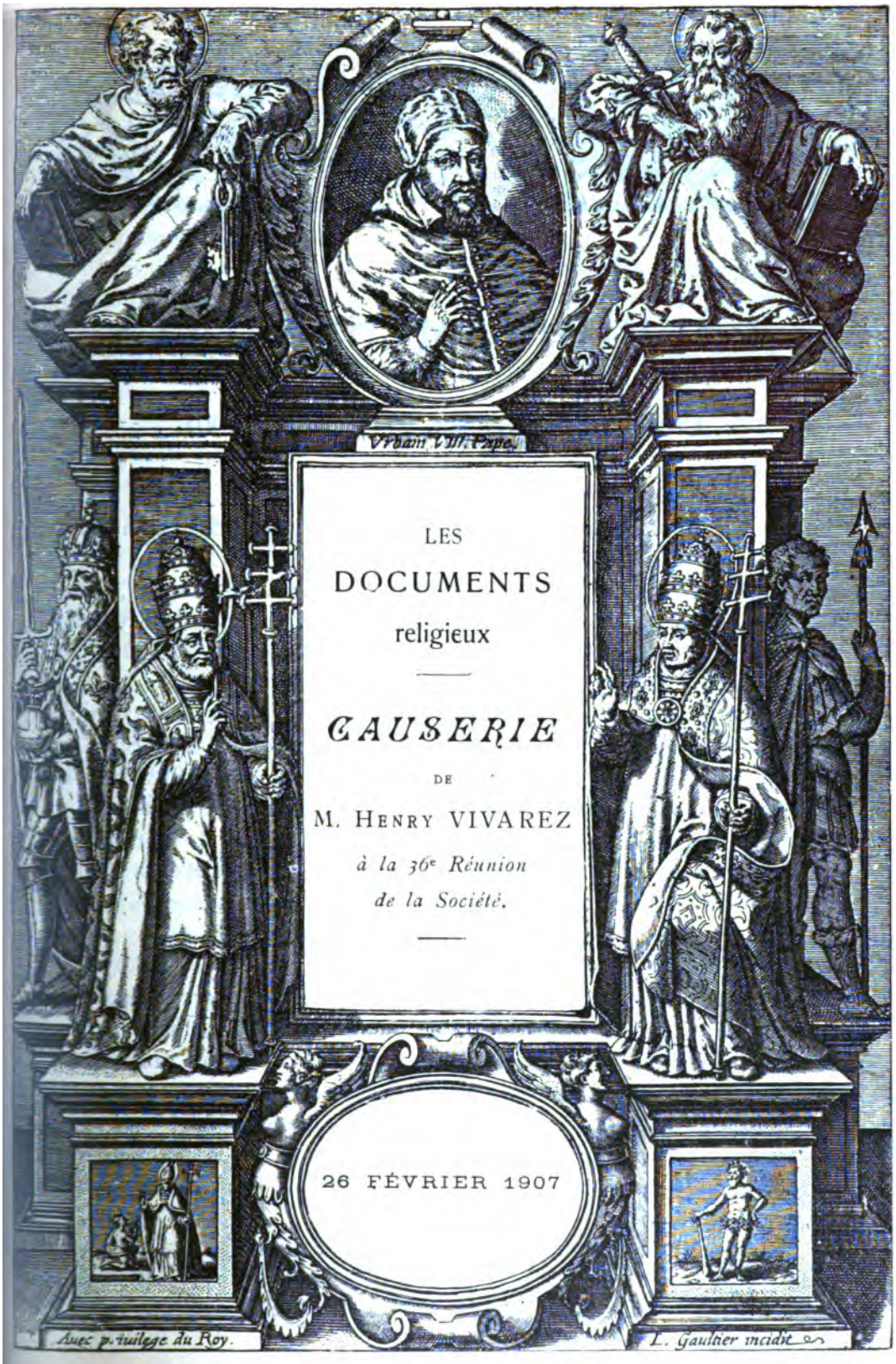
Vrbain VIII. Pape.
LES
DOCUMENTS
religieux
CAUSERIE
DE
M. HENRY VIVAREZ
à la 36e Réunion
de la Société.
26 FÉVRIER 1907
Avec p.tuilege du Roy.
L. Gaultier incidit

RÉUNIONS MENSUELLES

Trente-sixième Réunion. — 26 février 1907.

Étaient présents à la réunion : MM. Bargallo, de Bermingham, Brunschwicg, Causon, Chamboissier, Chanut, Cottreau, Couderc, Couriot, de Crauzat, Daymard, Debacq, Mme et M. Decret, MM. Delucq, Marius Dujardin, Flobert, Mme et M. de Gruchy, MM. Halphen, Henry-André, Lacroix, Langlassé, Lecerf, Lemasle, Mareuse, Moriondi, Niessel, Parès, Perrot, Raulet, Tausin, Tumbeuf, Vivarez et Wiggishoff.

Le menu du dîner était encadré d'un très beau titre de Léonard Gaultier, tiré d'un ouvrage religieux édité en 1680 par " la veufve N. Buon, rue St-Jacques, à Paris, à l'enseigne St-Claude et de l'Homme Sauvage ", que l'on voit reproduite au bas. Cette belle pièce appartient à M. Vivarez.

Notre Président, après avoir souhaité la bienvenue à M. Moriondi, qui assiste pour la première fois à nos séances, présente ainsi l'objet de la réunion :

Les Documents religieux

Il est certainement arrivé à chacun de vous, d'empiler, au hasard de ses trouvailles, de précieux papiers de même famille dans un carton qui s'enfle, petit à petit, et qu'on n'ouvre pas une seule fois sans se dire : Il faudra que je mette un peu d'ordre là dedans.

Le temps passe et le carton grossit de plus en plus!

Enfin, un jour vient où il est plein à éclater et où la nécessité d'une classification n'est plus d'une urgence prochaine. Elle s'impose comme immédiate.

Et c'est alors un travail passionnant qui met en jeu les qualités les plus délicates de l'esprit, qui fait naître maint petit problème subtil et constitue certainement un des charmes les plus vifs de cette vie de collectionneur qui abonde en joies si exquises.

Ce charme, je l'ai éprouvé à l'égard des documents que je vais aujourd'hui faire passer sous vos yeux.

Ce sont les vieux papiers qui, de près ou de loin, touchent à la vie religieuse.

J'en exclus, bien entendu, l'imagerie, cette abondante iconographie qui, à elle seule, est tout un monde, et peut suffire à remplir un musée de ses polychromies éclatantes.

En des temps moins sceptiques que le nôtre, elle a gonflé les ballots de milliers de colporteurs qui en ont inondé les plus petites communes.

La production a été énorme et, malgré le déchet qu'entraîne le temps, particulièrement cruel aux vieux papiers, il en survit encore de quoi former de riches collections.

Nous en verrons, sans doute, défiler certaines devant nous, pour la plus grande joie de nos yeux.

Mon ambition est plus modeste.

J'ai, comme je le disais tout à l'heure, laissé dormir, pendant plusieurs années, dans un dossier, que j'avais qualifié hâtivement de dossier religieux, des documents divers dans lesquels il m'a bien fallu, un jour, me décider à mettre un peu d'ordre.

Comment ?

Je me suis dit que la vie religieuse s'encadre entre quatre termes principaux : le fidèle, le prêtre, le culte, la divinité.

Et j'ai eu ainsi, dès l'abord, les quatre colonnes d'une classification, qui m'a conduit à quatre dossiers.

Analysons-les rapidement l'un après l'autre.

* * *

Le premier concerne l'être humain dans l'accomplissement de ses actes religieux.

C'est ce qu'on pourrait appeler son état civil religieux. Il débute à la naissance par son acte de baptême et va même au delà de la mort par les cérémonies expiatoires qui ont pour objet d'assurer la paix de l'âme dans une autre existence. Il comprend, entre ces termes extrêmes, tout ce qui touche aux actes religieux de la vie : la confession, la communion, la confirmation, le mariage.

* * *

Le second terme de ma classification embrasse tout ce qui a trait aux ministres du culte, considérés individuellement, comme éléments d'une hiérarchie progressive, ou comme groupés en ordres religieux divers d'hommes et de femmes, fermés ou entr'ouverts aux laïques, congrégations, confréries, etc.

Vous voyez quel horizon s'ouvre ici et quel vaste champ s'étend devant nous.

L'exercice du culte n'est pas moins varié quant à ses manifestations. Il a, à sa base, la prière, prière aux fins spirituelles, prière aux fins temporelles, guérisons de maux, disparition d'épidémies, dérivation de calamités publiques. Prières individuelles, prières et cérémonies collectives dans les églises, en procession, en pèlerinage, etc., etc...

***

Enfin, la divinité, qui est l'objet du culte, se présente, tout au moins pour la religion catholique, sous le multiple aspect de Dieu, de Jésus-Christ, de la Vierge, des saints.

De là l'iconographie considérable dont je parlais tout à l'heure et que j'ai dû, pour cause de trop grande abondance, éliminer de mon sujet.

Je n'en conserverai que les manifestations actuelles de la divinité, c'est-à-dire les miracles et les reliques, objets d'un culte spécial.

***

Ayant ainsi défini mon sujet par ses grandes divisions, je vais faire passer sous vos yeux les meilleures parmi les pièces que j'ai recueillies.

L'ensemble eût été maigre si je n'avais eu le précieux appoint du concours de deux de nos collègues, celui de M. Bertarelli, qui se manifeste d'une façon éclatante par l'abondance des pièces italiennes, celui de M. Tausin, dont la richesse en documents religieux est bien connue de vous.

***

Je vous demande la permission de vous présenter d'abord les miens, pour faciliter la réintégration des biens de chacun dans ses cartons.

Parmi les *certificats de baptême*, j'appelle votre attention sur une pièce, datée de 1743, rédigée en allemand et ornée d'une vignette curieuse représentant la cérémonie. Elle est accompagnée de quelques documents du même genre, italiens, dont le plus ancien est de 1789, ornés pour la plupart de bois assez curieux.

La France n'est représentée dans cette série que par deux pièces de médiocre intérêt.

Les souvenirs de *première communion*, conservés avec soin dans les familles, ont, plus que tous autres, échappé à la destruction. Vous en verrez tout à l'heure, dans les pièces communiquées par M. Tausin, une réunion importante. Je ne vous aurais pas apporté les quelques-unes que j'ai recueillies et qui sont banales, si l'une d'elles, qui remonte à 1791, ne méritait un coup d'œil de votre part.

Mes pièces de *mariage* sont des pièces italiennes, de même origine que les autres; elles émanent d'églises de Rome et remontent, pour la plupart, au commencement du XVIIIe siècle.

Remplaçons le mot *mariage* par le mot *décès*, la joie par la douleur. Les pièces qui suivent, italiennes aussi, ont même aspect que les précédentes, qui sont, comme celles-ci, des certificats passe-partout où l'on inscrit à volonté les évènements heureux ou malheureux de l'existence.

Voici, maintenant, une série abondante que je dois encore à la libéralité de M. Bertarelli. C'est une suite de reçus de sommes touchées dans différentes églises d'Italie pour la célébration de messes. Ils s'échelonnent depuis 1706 jusqu'à 1872 et offrent un ensemble intéressant par les vignettes gravées sur bois dont ils sont ornés.

*
* *

Avec les pièces qui suivent, nous entrons dans le second chapitre de ma classification : les ministres du culte; mais je suis loin de pouvoir vous offrir des documents propres à en garnir toutes les subdivisions.

En ce qui concerne le prêtre seul, je n'ai à montrer qu'une affiche relative au serment civique de neuf vieux ecclésiastiques, le 2 prairial an III de la République, à Quimper.

Les associations religieuses me fournissent quelques certificats d'affiliation, des pièces de confréries italiennes; mais je m'arrête surtout à un document particulièrement décoratif qui est un vœu de religieuse bénédictine.

Ces vœux, formulés par écrit et signés, sont ordinairement des imprimés. Le mien est un superbe parchemin manuscrit, en lettres d'or, orné d'enluminures éclatantes. Il est daté de 1779 et montre les portraits de saint Benoît et de sainte Scholastique, sa sœur.

Je vous présente enfin deux mandements. L'un, de l'évêque de Meaux, (1632), est relatif aux Quinze-Vingts de Paris. J'en ai donné le texte dans le *Bulletin*. L'autre est un mandement de l'évêque d'Angers (1735), portant permission de manger des œufs pendant le carême.

*
* *

Nous voici maintenant *au culte* et tout d'abord à ce qui en constitue le rudiment : la prière. Mon dossier en contient beaucoup. J'en ai apporté un petit nombre seulement, savoir :

1° Une oraison miraculeuse pour se préserver du tonnerre.

2° Une oraison très dévote à Notre-Dame de Bonne Délivrance, pièce sans date ornée d'une grande image gravée sur bois.

3° La couronne du Sacré-Cœur de Jésus.

4° Une prière italienne à l'Ange gardien (1792).

5° Une autre prière italienne à sainte Anne (1793).

6° Une prière pour l'heureuse bénédiction des maisons du divin nom et adorable des bienheureux saints rois Gaspar, Melchior et Balthazar.

*
* *

Voici maintenant, à l'autre extrémité de la série des cérémonies religieuses, un document relatif à une messe pontificale qui, pour être récent, n'en a pas moins un réel intérêt : C'est une invitation à la première messe pontificale du pape Pie X, le 9 août 1903.

Les documents qui suivent méritent que nous nous y arrêtions. Ils sont relatifs aux processions. On sait que cette pratique religieuse, imitée de certaines cérémonies païennes, remonte à un âge très reculé. Au moyen âge, les processions étaient nombreuses ; certaines mêmes, comme celle des Flagellants, eurent le caractère de véritables débordements populaires, inquiétants pour la paix publique.

A Paris, la procession de la châsse de sainte Geneviève eut, de tout temps, une grande vogue.

Le document que je vous présente et dont le titre est : *Les Antiquitez et Cérémonies qui s'observent avant et au jour de la Descente et Procession de la châsse de Sainte Geneviève avec le jour et les années qu'elle a été portée, depuis 1206 jusqu'en 1725*, expose dans quelles circonstances et de quelle façon cette descente doit être ordonnée.

C'est, dit-il, *au sujet des nécessitez publiques comme sont celles des pertes, guerres, famines, inondations, maladies de rois, ruines notables des biens de la terre, faute de pluye ou de beau temps*.

A côté de ce programme général, voici deux mandements de l'abbé de Sainte-Geneviève, en vue de deux processions, l'une, le 7 juillet 1725, « pour obtenir de Dieu la cessation des pluyes continuelles », l'autre, le 25 avril 1731, « pour demander à Dieu de la pluye ».

Le succès de ces processions fut-il toujours aussi complet que le prétend mon programme ? Le *Journal de l'Étoile*, dit Dulaure, raconte qu'en 1603 une longue sécheresse détermina le corps de la ville à faire descendre la châsse de sainte Geneviève afin d'obtenir de la pluie. On choisit fort prudemment, pour aider au miracle désiré, la veille du jour où la lune devait changer de quartier. Mais ni la châsse ni la lune ne firent pleuvoir.

Le programme de 1725 est muet sur cet incident. Il dit que, le 1er juin de cette année, la procession eut lieu pour la santé de Monseigneur le Dauphin ; *comme la procession s'en retournoit, il s'y rencontra par le chemin une chaîne de Galériens, l'un desquels ayant souhaité en son cœur de baiser la châsse de sainte Geneviève, les chaînes se rompirent à la vue de toute l'assistance qui demanda pour lui la liberté que le Ciel lui accordoit*.

Dulaure explique autrement cet incident.

Un autre genre de procession est celle dont il est question dans mon second vieux papier intitulé :

L'ordre et la marche de la procession des captifs français, rachetés dans le royaume d'Alger en 1785.

Les pères de la Merci s'étaient voués au rachat des captifs dans les États barbaresques. La procession de 1785 fut la dernière qu'ils organisèrent. D'après un compte rendu de cette cérémonie, qu'un hasard heureux m'a fait découvrir dans le *Magasin pittoresque* de 1860, 700.000 francs avaient été employés à ces opérations de rachat. L'auteur de l'article se complait à relater la générosité de la foule, le désintéressement des mendiants eux-mêmes qui ramassaient des louis tombés sur le sol et les remettaient aux religieux, les incidents pathétiques qui mirent des femmes en présence de leurs maris, des mères en présence de leurs fils, après de longues années de séparation et de captivité.

Le programme est curieux à lire et plein de menus détails ingénus. Il se termine par l'avertissement suivant :

Le public est prévenu que, depuis que les captifs sont arrivés en France, diverses personnes se disant autorisées par les deux ordres (Chanoines Mathurins et Pères de la Merci), se sont répandues dans les maisons pour recueillir des aumônes en faveur des captifs ; on prie le public de se tenir en garde contre de tels aventuriers ainsi que contre ceux qui courent la ville et les provinces, sous le faux titre de captifs rachetés par l'un ou l'autre des deux ordres.

Quand je vous aurai maintenant montré quelques documents relatifs à l'obtention d'indulgences, des *authentiques* de reliques dont une curieuse pièce imprimée en rouge et en bleu, de Notre-Dame de Lorette (Italie), et une attestation du miracle de saint Janvier, le 19 septembre 1855, j'aurai épuisé la petite collection de pièces religieuses que j'avais à vous communiquer ce soir.

*
* *

Je vous présente maintenant les pièces que m'a confiées M. Tausin.

C'est d'abord un bel ensemble de souvenirs de première communion dont le plus ancien remonte à 1768 et dont les autres se succèdent jusqu'à la période contemporaine, montrant ainsi les différents aspects que ces documents ont revêtus aux différentes époques, puis des billets de confession, des prières et une superbe pièce en couleurs, prestation de vœux d'une religieuse de l'ordre de Cîteaux.

Voici enfin un ensemble de belles pièces envoyées par M. Bertarelli pour vous être présentées au cours de cette séance.

Leur origine seule suffit à les recommander à l'attention. Ce sont tout d'abord de nombreux billets de communion et de confession, du commencement du XIXe siècle, et des reçus relatifs à la célébration de messes. Quatre de ces derniers remontent au XVIIe siècle. La plupart de ces derniers documents sont ornés de vignettes et de gravures sur bois d'une facture naïve et originale.

Vient ensuite une très remarquable série de souvenirs d'entrée de jeunes filles en religion. Ces documents sont, suivant un usage très répandu en Italie, accompagnés d'un sonnet de circonstance. Dans les plus anciens (1699) le sonnet en question est en gros caractères au centre d'un encadrement gravé sur bois. Dans les autres (1709), il est au bas de belles gravures symboliques.

L'usage des sonnets est, comme je viens de le dire, très répandu en Italie. Il le fut même davantage dans le passé. A ma prière, M. Bertarelli m'a donné, à ce sujet, quelques renseignements intéressants. Il y a très longtemps qu'on a pris l'habitude d'imprimer des sonnets sur des feuilles volantes, à propos de toutes les circonstances de la vie, mariages, morts, premières messes de prêtres, etc. Dans la République vénitienne, l'accession aux charges politiques, la nomination aux fonctions d'ambassadeur à l'étranger étaient l'occasion de publication de sonnets luxueusement décorés de vignettes et souvent réunis pour une même circonstance en une collection (Raccolte) connue sous ce nom générique. On y joignait le portrait du titulaire gravé en grand format, à mi-buste et presque toujours d'une façon uniforme. Ces documents sont devenus rares et sont très recherchés aujourd'hui.

Cette mode disparut, naturellement, à la chute de la République de Venise, et n'est plus suivie que pour les circonstances ordinaires de la vie et, particulièrement, pour les morts. Ces sonnets sont répandus et exposés dans les magasins de la ville.

A Bologne, on continue à publier des sonnets en l'honneur des médecins et surtout des chirurgiens à l'occasion des grandes opérations qu'ils pratiquent. Ces sonnets sont imprimés aux frais de la famille des patients et affichés dans les rues, par une survivance curieuse d'anciens usages.

***

Suivent de nombreuses pièces illustrées du XVIIIe siècle relatives à des inventions, à des cérémonies, des billets d'entrée au Vatican, etc., etc.

Le chapitre des miracles et reliques est largement représenté par une suite de certificats consacrés à Notre-Dame de Lorette, diplômes ou enveloppes accompagnées de fragments d'étoffes, brins de bois, poussières et débris divers.

Enfin le remarquable envoi de M. Bertarelli est complété par une série de grandes pièces religieuses ornées de gravures. Ce sont des pièces d'agrégation à des confréries.

* * *

L'encadrement du menu de notre dîner est emprunté à une catégorie de vieux papiers religieux qui est une mine abondante de curiosités et que nous avons laissée de côté, en raison de son abondance même : l'illustration du livre religieux. Nous nous bornons à cet unique échantillon que nous avons choisis à cause de la richesse de sa gravure due au burin du célèbre Léonard Gaultier.

HENRY VIVAREZ.

M. Couderc fait ensuite circuler une série de belles gravures anciennes ; M. Daymard des menus de baptême et de mariage et des aquarelles originales de certificats de première communion.

M. Couriot nous montre une superbe reliure d'Office du XVIIIe siècle, des brevets de la république de Venise et un rare souvenir de mariage lyonnais de 1664. Enfin, M. Langlassé fait passer un volumineux dossier de pièces sur les confréries, les pèlerinages, etc., etc.

Trente-septième Réunion. — 26 mars 1907.

Quarante personnes assistaient à la réunion : MM. Barabino, Bargallo, Chamboissier, Chanut, Cottreau, Couriot, Creste, Daymard, Debacq, Mme et M. Decret, MM. Devaux, Féron, Mme et M. Flobert, MM. Fournier, Henry-André, Lacroix, Langlassé, Lecerf, Lemasle, Le Senne, Letestu, Mareuse, Mme et M. Martin, M. Meunié, Mmes et M. Moriondi, MM. Niessel, Parès, Perrot, Portier, Raulet, Rey, Schwab, Tumbeuf et Vivarez.

Le menu, que M. Cottreau nous a gracieusement offert, était illustré du beau titre gravé de **la Pyrotechnie** de *Hanzelet Lorrain*, remarquable ouvrage de sa collection, dont on trouvera plus loin la reproduction.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A neuf heures, M. Vivarez ouvre la séance et prononce l'allocution suivante :

Ma harangue, mes chers collègues, sera brève.

Sept ans se sont passés, rapides comme un rêve,
Depuis que, concentrant nos communes ardeurs
A scruter du lointain passé les profondeurs,

Dans un sol, préparé par mes mains inhabiles,
Nous avons déposé notre graine débile,
Si petite, si frêle et de si peu d'espoir,
Qu'on pouvait redouter de ne jamais la voir
Paraître à fleur de sol, en une pousse d'herbe.

Sept ans se sont passés ! Et voici que, superbe,
Un arbre s'est dressé, sans cesse grandissant,
Du pauvre germe obscur fils robuste et puissant !

Quel dieu, clément pour nous, accomplit ce miracle ?
Quelle protection, en dépit des obstacles,
A, si pieusement, couvert notre arbrisseau,
Et, si jalousement, a, depuis son berceau,
Rendu notre union si vivace et féconde ?

Il n'est plus de miracle aujourd'hui. Sur le monde
Les dieux n'exercent plus leur pouvoir suranné,
Et des cieux obscurcis, à l'ombre condamnés,
Ainsi que Prométhée, épaississant les voiles,
Les ministres français ont éteint les étoiles.

Notre force est en nous et ne vient pas d'ailleurs ;
Pour conquérir un sort qui fut toujours meilleur,
Il a suffi qu'en nous, nous ayons confiance,
Et que notre courage et que nos espérances
Aient trouvé leur appui dans la fraternité.
Vous savez pratiquer avec simplicité
(Loués en soyez-vous !) cette vertu si rare ;
On la vante toujours, bien souvent on s'en pare,
Mais on la voit, fort peu, fleurir comme chez nous,
Souveraine maîtresse et nous inspirant tous ;
Elle fait notre force et je salue en elle
La loi suprême, à qui nous resterons fidèles,
Le guide sûr, par qui nous suivons le chemin
Qui nous a conduit hier, nous conduira demain !

Donc, pour user aussi d'une autre métaphore,
Notre barque navigue et doit voguer encore
Sur une mer paisible, à l'abri des dangers,
Propice à l'équipage ainsi qu'aux passagers.
Vous ne saurez jamais avec quel soin, quel zèle,
Pour vaincre des calculs obstinément rebelles
Et suivre notre route à l'écart des écueils,
Nous avons affronté d'intimidants accueils,
Tendu la main, risqué des réponses pénibles,
Offert notre amour-propre à l'instar d'une cible,
Sollicité, prié, sans pudeur imploré,
Pour que notre budget puisse être équilibré.

Problèmes angoissants, cruelle incertitude !
Cauchemar odieux, mortelle inquiétude,
Vous remplissiez nos cœurs d'un terrible souci !

Aussi, de quel transport vous disons-nous merci,

Mécènes généreux, dont la main tutélaire
Nous a déjà versé la manne nécessaire.
Que, par d'autres encor, votre exemple imité
Nous assure la paix et la sécurité !
Votre ardeur fut louable et votre geste auguste !
Mais notre caisse est pauvre et nos comptes fort justes,
Pour ne pas dire plus ; vous allez le savoir,
Notre exact trésorier va vous les faire voir.

Il faut donc à ma voix une force nouvelle,
Pour aller, par vos cœurs, jusqu'à vos escarcelles,
Et c'est pourquoi, cédant à mes instincts pervers,
J'abandonne la prose et je mendie en vers.

Rapport du Secrétaire Général

MES CHERS CONFRÈRES,

Je ne puis hélas ! continuer à emprunter les accents de Polymnie pour célébrer Clio. Ma tâche est plus matérielle, et je vous prie de descendre avec moi des hauteurs du Parnasse pour entendre un bien prosaïque compte rendu des faits et gestes de notre société pendant l'année 1906.

Le nombre des adhérents s'est accru dans de bonnes proportions, et l'augmentation en est régulière. Au 1er janvier, nous étions 186 ; nous avons terminé l'année avec 237 membres, en déduisant les décès et démissions de MM. Corre, Hue, Elie et Paul Lesourd, Nourry, Pourlier et de la Bibliothèque de Saint-Étienne. Cela fait une augmentation nette de 51 ; mais, depuis le commencement de cette année, des adhésions nouvelles nous permettent de vous annoncer que nous avons heureusement doublé le cap de 250 membres, dont 110 à Paris, 125 en province et 15 à l'étranger.

C'est là un fort beau résultat dont nous pouvons nous enorgueillir, et chacun peut être fier d'avoir concouru à une œuvre aussi considérée.

Aussi considérée, je le répète, car le *Vieux Papier* n'est plus un inconnu dans le monde savant, nous le voyons chaque jour par les marques d'estime et de sympathie que l'on nous prodigue. Je ne crois pas mieux faire, pour meilleure preuve, que de vous faire part de l'adhésion de la Bibliothèque du Cercle de la Librairie et de la Bibliothèque royale de Bruxelles, qui viennent s'ajouter à celles de Grenoble, de Lille et de la ville de Paris.

D'ailleurs, en parcourant la liste que nous venons de publier, on peut se réjouir d'y rencontrer des noms que l'on ne trouve pas dans d'autres sociétés similaires. Mais il en manque encore, et beaucoup, et je ne puis qu'insister pour vous inviter tous à faire la plus active propagande en faveur de notre œuvre, qui le mérite bien.

Bulletin. — Notre *Bulletin*, qui est la base fondamentale de la Société, a subi une augmentation assez sensible : le tome IV constitue un volume de près de 500 pages renfermant 268 illustrations et 24 planches hors texte.

Nous devons des remercîments particuliers à MM. Bertarelli, D'Allemagne,

Debacq, Leclair, Nicolaï, Quantin, Duris, Vivarez et tant d'autres, qui ont pris des clichés à leur charge ou nous ont gracieusement offert les planches qui embellissent notre *Bulletin*.

Parmi les travaux publiés, nous ne pouvons passer sous silence ceux de : M. Debacq, sur les documents pharmaceutiques ; MM. Vivarez et Raulet, sur les en-têtes de la Révolution ; M. Vivarez, sur le physionotrace ; MM. Quenaidit et Quantin sur diverses branches de l'ex-libris, études qui ouvrent des jours nouveaux sur certaines de nos collections. Ainsi chaque année verra se développer quelques sujets peu connus encore, et nous nous efforcerons de les présenter dans les meilleures conditions en rapport avec nos ressources.

Dîners. — Nos dîners mensuels se sont poursuivis avec un succès toujours croissant, tant par le nombre des auditeurs que par la valeur des conférenciers qui se sont dévoués pour nous faire connaître les sujets les plus divers. C'est ainsi que nous avons à remercier MM. Couriot, pour les diplômes et brevets, Chanut, pour Victor Hugo, D'Allemagne, pour les cartes à jouer et les graveurs, Wiggishoff, pour les ex-libris modernes, dont la grande autorité en ces matières nous a fait passer des heures charmantes.

Nous avons étudié en outre les documents sur la médecine et la pharmacie, sur les vignettes de papiers administratifs de la Révolution, sur les cérémonies publiques, sur les documents électoraux, sur les billets, programmes et affiches de théâtre, sur les documents de sports et sur les billets d'enterrement, sujets qui, tous, par l'abondance et la variété des documents apportés par chacun, ont présenté un intérêt qui ne s'est pas démenti.

Ces dîners sont toujours accompagnés de menus illustrés se rapportant autant que possible au sujet à traiter, et nous devons aussi manifester notre reconnaissance à M. D'Allemagne, qui nous a offert deux splendides menus sur les cartes à jouer et sur les graveurs, et ne pas oublier M. Moutaillier, à qui nous devons la quittance, la carte de membre et la jolie carte de souhaits.

Enfin, nous avons eu le plaisir de visiter le Musée Victor Hugo sous la conduite de son érudit conservateur, M. Koch, et nous avons pris quelque part à l'Exposition rétrospective des Transports de Milan.

Pour cette année, nous avons en perspective des travaux qui ne le céderont pas aux précédents. Les collections de chacun se complètent, les recherches permettent d'étudier plus à fond certains sujets ébauchés, et, grâce au grand esprit de camaraderie qui ne cesse de nous animer, les auteurs trouvent toujours auprès de leurs confrères une collaboration utile pour mener à bien les études qu'ils entreprennent.

De plus, M. Niessel a obtenu du général Niox l'autorisation spéciale de visiter le Musée de l'Armée, où nous vous inviterons bientôt.

Enfin, j'ai à vous annoncer que nous allons pouvoir, je l'espère, donner cette année même un élan considérable à toutes nos collections et montrer leur grand intérêt.

Cet été, de juillet à octobre, aura lieu, au Grand Palais, une Exposition du Livre et de toutes les industries qui se rattachent à l'impression, papeterie, fabrication du papier, publicité, etc.

Elle comportera une Exposition rétrospective, à laquelle le Commissaire général, M. May, désire donner un grand développement, et qui comprendra deux sections : le livre et tous les documents imprimés. On m'a demandé d'organiser cette dernière et je vous prierai de m'apporter votre concours. Presque toutes nos

collections de portefeuille s'y trouveront représentées, et il est certain que notre Société peut en retirer une notoriété considérable sans que, officiellement, elle y intervienne.

Je compte m'occuper personnellement de la réception et du retour des documents, ainsi que de leur mise en place, et ils seront assurés de toutes les garanties possibles ; d'ailleurs, des renseignements plus complets seront envoyés à tous les membres du *Vieux Papier*

Pour en revenir à nos moutons, j'ai à vous donner des explications sur notre situation financière, sur les craintes qu'elle nous a inspirées et sur les moyens que nous avons dû prendre pour y parer.

En voyant la Société se développer, nous avons songé naturellement à en faire profiter tous nos collègues, et nous avons pensé tout d'abord au *Bulletin*, qui a subi depuis deux ans une augmentation considérable. Après avoir donné un premier volume en trois ans et un deuxième en deux ans, le troisième s'est facilement composé des 420 pages d'une seule année, et vous avez le quatrième avec 500 pages. Le tirage du *Bulletin* a subi une augmentation proportionnelle, et tous les frais accessoires ont suivi la même ascension, si bien que nous nous trouvons en présence d'un déficit que nous ne pouvions pas prévoir et où nous avons été forcément entraînés.

Nous nous en sommes naturellement alarmés et nous avons avisé aux moyens d'y porter remède.

A mon avis, la cause initiale et capitale de ce déficit provient d'un seul point : le *Bulletin* que nous vous donnons représente une dépense supérieure à la cotisation que vous versez.

Faut-il donc augmenter le montant de la cotisation ? Nous ne nous sommes pas arrêtés à cette idée : nous n'avons pas voulu que dans une société où règne une si parfaite entente, où toutes les positions se trouvent représentées, un relèvement de la cotisation puisse détacher de nous quelques membres qui se sont dévoués à notre œuvre.

L'excédent de dépenses provenant donc surtout de l'augmentation du *Bulletin*, devions-nous le diminuer ? Pour ma part, je réponds non, mais en ajoutant : il ne sera pas augmenté désormais. Nous comptons le maintenir à six fascicules de 80 pages, en sorte que la dépense n'en sera pas supérieure à ce qu'elle fut l'an dernier.

Ceci arrêté, nous avons dû songer à combler le déficit avec des ressources extraordinaires.

Nous avons d'abord fait un appel à votre bonne confraternité : il a été entendu par de généreux collègues.

Nous vous demandons quelques ressources dans les réunions dont profitent surtout les Parisiens : cette contribution volontaire sera certainement bien accueillie, car elle est une compensation très équitable aux avantages que l'on en retire, et elle n'aura sans doute qu'une courte durée.

Nous espérons surtout en votre propagande, qui nous amènera l'élément principal de nos ressources, les cotisations, et nous permettra de ne pas songer à l'augmenter. D'ailleurs, nous remarquons que la plupart des nouveaux membres souscrivent à l'édition de luxe. Que cet exemple soit suivi : le léger bénéfice que nous en retirons, s'il vient à s'étendre, nous permettra aussi de mieux équilibrer notre budget.

Enfin, une de nos ressources accessoires, la vente des volumes antérieurs, tend malheureusement à disparaître, par suite de l'épuisement de certains

fascicules dans nos réserves. Nous faisons tous nos efforts pour reconstituer des collections complètes et cela ne peut se faire maintenant qu'avec votre aide. Nous vous prions donc à nouveau, et avec beaucoup d'insistance, de nous remettre tous les numéros que vous auriez en double. Le sacrifice est bien minime, mais il est intéressant, si l'on songe que nous avons porté à 100 francs la collection des quatre premiers volumes et que les demandes affluent.

Voilà, un peu longuement exposé, l'état de notre situation. Vous voyez que nous faisons tous nos efforts pour qu'elle soit indemne de tout risque et qu'elle puisse s'élever encore. Aidez-nous y par tous les moyens, ils seront tous profitables, et nous trouverons bientôt le moyen de faire plus et mieux.

PAUL FLOBERT.

Rapport du Trésorier

MES CHERS CONFRÈRES,

Après ce que vient de vous dire d'une façon si charmante notre Président, après les appels de fonds que vous avez pu lire dans nos derniers *Bulletins*, vous ne serez pas étonnés d'apprendre que nous n'avons pu faire face à nos dépenses en 1906.

Cela tient à différentes causes que nous examinerons rapidement dans un instant.

Au 31 décembre 1906, *le Vieux Papier* comptait 237 membres.

RECETTES

Solde en caisse au 1er janvier 1906			32 65
Compte cotisations :			
237	214 cotisations à 12 fr.	2.568 »	3.027 »
	16 cotisations à 20 fr.	320 »	
	1 cotisation à 13 fr.	13 »	
	1 cotisation à 28 fr.	28 »	
	1 cotisation à 50 fr.	50 »	
	4 cotisations non recouvrées	(mémoire)	
4 cotisations de 1905		48 »	
Compte divers :			
Vente de collections du *Bulletin* et numéros séparés			384 70
Dons			103 »
Papier à lettre			73 55
Vente de clichés			15 35
Annonces			84 85
Divers			15 10
Remboursement d'avances			9 »
Total des recettes			3.745 20

Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'année précédente, nous voyons que nos recettes ont augmenté de plus de 1.000 francs. Cette augmentation porte principalement sur le compte cotisations pour 500 francs, sur celui des dons pour 100 francs, puis sur la vente des collections du *Bulletin* pour 130 francs, sur les annonces pour 80 francs, etc.

Mais si nous avons tout lieu de nous réjouir de voir cette progression constante et rapide de nos recettes, notre joie n'est que relative puisque nos dépenses ont suivi une marche plus rapide encore et que nous nous trouvons en présence d'un déficit.

DÉPENSES

Bulletin :		
Composition et tirage	2.117 30	2.691 30
Clichés	574 »	
Réunions mensuelles :		
Composition et tirage des menus	296 50	466 95
Frais d'envoi des menus de 1905	45 55	
» » 1906	51 95	
Invitations	28 »	
Frais de convocations	44 95	
Visite au Musée Victor-Hugo, carte d'invitation		15 »
Compte divers :		
Recouvrement des cotisations	20 05	49 55
Timbrage des reçus	20 »	
Remboursement de frais pour l'Exposition de Milan	19 70	
Papier à lettre	81 50	
Tirage du reçu de 1907	14 50	
Propagande	11 10	
Colis divers	69 50	
Correspondance	208 20	
Facture Florence	16 20	
Facture Martin	24 90	
Divers	6 90	
Solde en caisse au 31 décembre 1906		79 40
Total égal.		3.745 20

Je viens de vous dire : solde en caisse au 31 décembre : 79 fr. 40.

Tout serait pour le mieux dans le meilleur des budgets si je pouvais arrêter là mon compte rendu.

Malheureusement je suis obligé d'ajouter que si cette somme est restée dans notre caisse c'est qu'elle était insuffisante pour solder les factures des dépenses engagées.

***

Depuis la fondation du *Vieux Papier* nous arrêtions nos comptes au 31 décembre et nous ne soldions que les factures qui nous étaient parvenues à cette époque, de sorte que l'année qui commençait se trouvait déjà grevée de dépenses faites pendant les dernières semaines de l'année écoulée et dont le relevé ne nous parvenait que dans le courant de janvier ou de février. Cela avait été nécessaire au début, à une époque où nous n'étions encore que peu nombreux et où les recettes étaient faibles.

Cette manière de procéder aurait dû disparaître peu à peu et nous y serions facilement parvenus si nous avions continué à faire des *Bulletins* semblables à ceux du début.

Mais, poussés par l'importance que notre Société prenait dans le monde des collectionneurs, poussés aussi par les nombreux manuscrits qui nous arrivaient

sans cesse et par la multiplicité des sujets à traiter, poussés enfin par une illustration qui devenait forcément de plus en plus abondante et par conséquent de plus en plus coûteuse au fur et à mesure du développement des sujets traités, nous n'avons pu, avec nos ressources ordinaires, non seulement liquider le passé, mais même faire face aux dépenses de 1906.

Pour ne pas vous fatiguer et ne pas retarder trop longtemps le plaisir d'entendre M. Cottreau, je ne vous citerai que quelques chiffres.

Sur l'année courante nous avons payé, comme nous l'avions toujours fait jusqu'ici, le dernier *Bulletin* de l'année précédente ainsi que les tables, titre, liste des membres, etc., du troisième volume, qui ont paru avec le numéro de janvier. De ce fait notre budget s'est trouvé immédiatement grevé de 435 fr. 25.

J'appelle votre attention sur un autre chapitre des dépenses, celui occasionné par nos réunions mensuelles dont le montant s'élève à 466 fr. 75. — Et cependant les deux plus jolis menus de notre série de 1906 nous ont été gracieusement offerts par M. d'Allemagne.

Un dernier chiffre : nous avons payé 2.117 fr. 30 à notre imprimeur, alors que l'année précédente nous ne lui avions versé que 1.481 fr. 20.

***

Nous aurions pu boucler notre budget sans recourir au pressant appel que nous avons adressé et que nous renouvelons. Il suffisait de ne faire paraître que cinq numéros au lieu de six ou de réduire notablement l'importance des *Bulletins*. Nombre de sociétés savantes, plus riches que le *Vieux Papier* cependant, usent du procédé. Nous ne l'avons pas voulu et nous avons préféré vous demander un peu d'or pour empêcher notre publication de s'anémier.

Je suis heureux de constater que notre appel a été entendu.

Déjà, l'an dernier, un généreux anonyme nous avait fait remettre 100 francs.

Je ne puis vous citer tous ceux qui, depuis, nous ont envoyé leur obole. Qu'ils reçoivent ici l'expression de toute notre reconnaissance.

Merci à notre éminent et généreux ami M. Bertarelli qui, en plus de sa cotisation, nous a envoyé 200 francs. Merci à notre vénérable collègue M. Halphen, lequel nous a remis 100 francs. Merci enfin à tous nos autres collègues qui ont répondu à notre appel et que je ne puis citer — ils sont trop.

Grâce à ce généreux élan nous pouvons, dès maintenant, amortir environ la moitié de notre arriéré.

C'est bien, mais ce n'est pas encore assez et nous continuerons à tendre la main sans honte, puisque ce qui nous viendra de quelques-uns ira à tous et que nous ne mendions que pour la prospérité et la grandeur de notre cher *Vieux Papier*.

A. TUMBEUF.

Le Président met aux voix les rapports du Secrétaire général et du Trésorier qui sont approuvés à l'unanimité.

Personne n'ayant d'observations à présenter, la séance est levée et le Président donne la parole à M. Gabriel Cottreau qui accompagne sa conférence, dont on trouvera plus loin le résumé, de très intéressantes digressions et de magnifiques ouvrages illustrés de sa collection, qui font l'admiration des auditeurs.

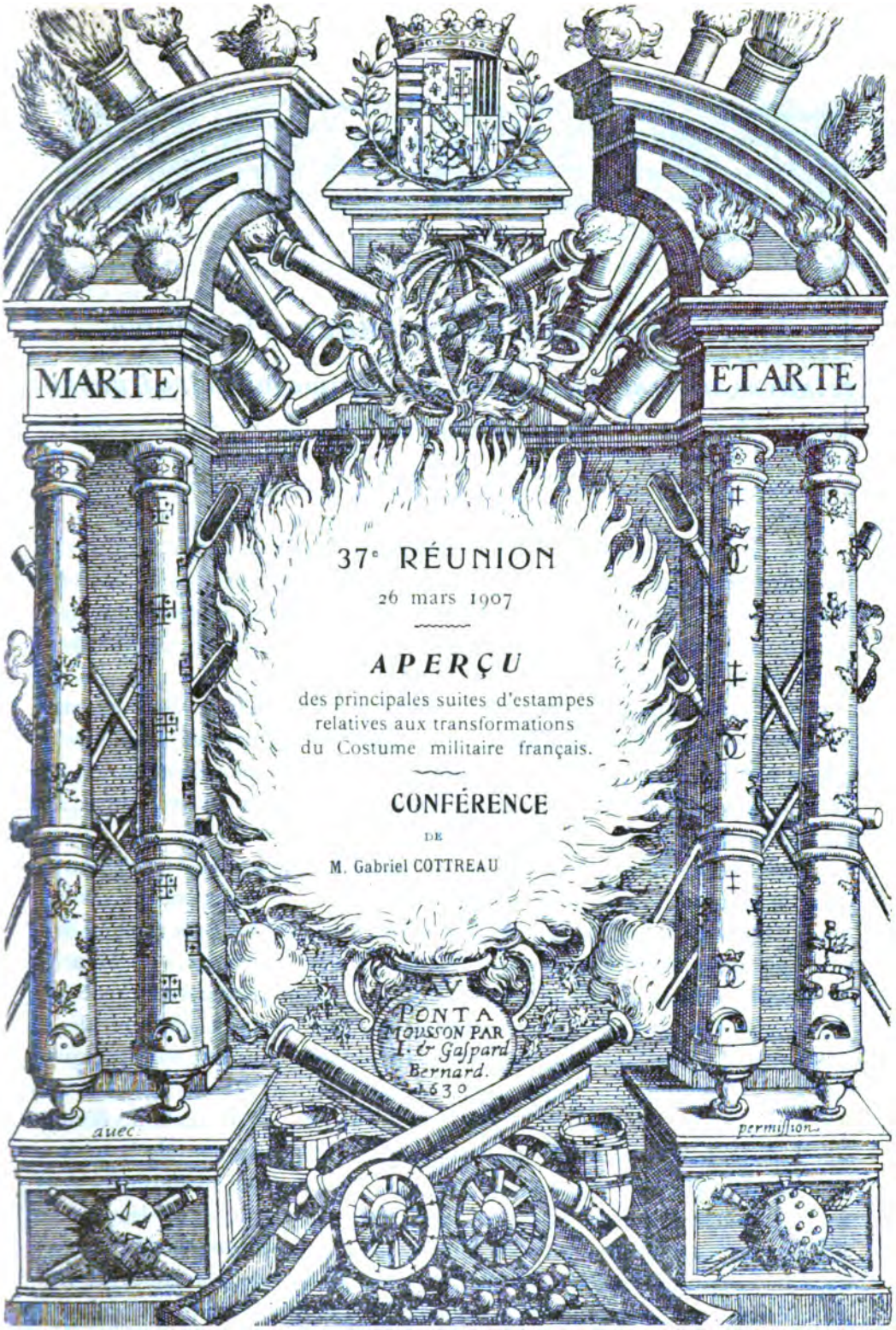

FRONTISPICE DE LA PYROTECHNIE, d'Hanzelet Lorrain
(*Coll. G. Cottreau*).

Aperçu des principales suites d'Estampes

relatives aux transformations du costume militaire français

de Louis XIII à nos jours.

Je ne puis prétendre, dans une simple causerie, décrire toutes les estampes relatives aux tenues qu'ont successivement portées les armées françaises. Ce travail demanderait un volume, qui a d'ailleurs été fait, comme nomenclature, par mon collègue de la Sabretache, M. Glasser, pour la seconde moitié du XVIIIe et pour le XIXe siècle.

Je veux seulement passer en revue les recueils principaux qu'il est utile de connaître, dont la réunion suffit pour être convenablement renseigné et que je souhaite aux collectionneurs, mes confrères, de conquérir tous, tâche difficile aujourd'hui et passablement onéreuse, au prix où se paient les estampes.

Nous commencerons à la période où, avec l'uniforme, la régularité dans l'armement, l'administration et les manœuvres a commencé à s'introduire dans les armées françaises. En réalité cet ensemble, qui existait déjà à peu près dans les armées suédoises, hollandaises et allemandes, sous Maurice de Nassau et Gustave-Adolphe, n'a été complètement réalisé en France que par Louis XIV et surtout par la fermeté de Louvois, son ministre de la guerre. En remontant jusqu'à Louis XIII, nous assistons aux premiers essais de l'uniforme.

On prétend que c'est au siège de la Rochelle que l'on tenta de donner sinon un uniforme, au moins des signes distinctifs aux troupes de la maison du roi. Nous croyons que pour ces troupes, l'uniformité de l'armement et de l'équipement précéda la tenue proprement dite qui, pour les gardes françaises, par exemple, consista longtemps en bas, en nœuds d'épaule ou en manches de pourpoints imposés par les capitaines aux hommes de leur compagnie, aux couleurs desdits capitaines, choisies par eux avec un reste de cette galanterie qui faisait porter aux chevaliers du moyen âge la couleur de leur dame. Les couleurs variaient d'une compagnie à l'autre et les officiers ne s'y astreignaient pas. Les officiers généraux et supérieurs

s'habillèrent à leur guise longtemps encore après la fin du règne de Louis XIV et il fallu cinquante années d'ordonnances et de règlements, se répétant les uns les autres au cours du XVIIIe siècle, pour amener les officiers subalternes à porter la tenue de leur corps et à la conserver, sauf à faire de la fantaisie lorsqu'ils étaient en semestre; et ils ne s'en privaient pas, ainsi qu'en témoignent maints portraits et autres documents probants.

La première suite d'estampes qui ouvre la série des costumes militaires français est celle des « figures au naturel tant des vêtements que des postures des gardes françoises du roi très chrétien », en neuf feuilles, frontispice compris, difficiles à réunir. Il en existe deux tirages, non signés et dont l'un au moins a paru en 1631. Cette série est due au crayon d'Abraham Bosse, artiste qui renseigne admirablement sur l'époque à laquelle il vivait.

Les us et coutumes d'alors dans les diverses classes de la société, tous les corps de métiers ont été dépeints par lui avec une verve réelle qui n'exclut pas dans son œuvre une précieuse exactitude.

Les gardes françaises ont un costume si élégant qu'on se demande ce que devenaient en campagne ces frisures, ces panaches et ces dentelles. Après deux ou trois nuits de bivouac, ce devait être propre ! Du reste, Bosse n'a pas dissimulé l'état de misère des troupes à cette époque, car dans les remarquables figures du maniement du mousquet et de la pique qu'il a exécutées pour le livre du sieur de Lostelnau « le Maréchal de bataille » paru à Paris en 1647, on voit des fantassins loqueteux sur les vêtements desquels l'artiste plein de conscience a dessiné des échantillons de la vermine qui les dévorait. Tandis que les gardes françaises possédaient des tambours et des fifres, coiffés de casquettes d'ordonnance assez bizarres, que leurs piquiers portaient le pot en tête ou le feutre empanaché avec cuirasse, brassards et cuissards tous semblables, ainsi que les bandoulières de leurs mousquetaires, on voit dans les fantassins de l'armée, dépeints dans « le Maréchal de bataille » une variété de chapeaux, des pourpoints riches ou déchirés, des équipements disparates qui donnent un aperçu de ce qu'était l'infanterie d'alors. Celle-ci, dont la majeure partie, levée pour une campagne, était licenciée aussitôt après, tenait plus du chemineau que du militaire.

Après les gravures d'Abraham Bosse, il nous faut franchir un demi-siècle et pénétrer assez avant dans le règne de Louis XIV sans rencontrer un véritable recueil de costumes militaires et encore celui dont nous allons parler est-il assez sommaire. C'est un petit album en largeur intitulé : « Livre à dessiner. Les exercices de Mars dédiés et présentés à Monseigneur le duc de Bourgogne, à Paris, chez N. Guérard, dessinateur et graveur, rue Saint-Jacques, à la Reine-du-Clergé ». Il est composé d'un titre gravé et de vingt-trois feuilles, le tout numéroté de un à vingt-quatre. Comme cet album est destiné à des commençants, les figures des premières feuilles sont répétées

deux fois, au trait d'abord, puis ombrées. On y voit défiler ainsi des types des différentes armes, infanterie et cavalerie ; ensuite le jeune dessinateur affermi dans son art peut copier les scènes militaires qui suivent et qui sont fort curieuses : intérieur d'un corps de garde, punition du piquet pour les cavaliers qui, à la tête du camp, pendant le temps prescrit pour la punition, la main à la hampe du guidon de la compagnie fiché en terre, ont un pied déchaussé placé sur un piquet pointu. Il y a aussi le cheval de bois pour libertins et coureuses suivant l'armée, chevauchée peu tendre sur un tréteau exposé à la vue de tous avec boulets aux pieds du délinquant pour maintenir son assiette sur cette monture à angle aigu. On y voit une marche d'infanterie avec les ustensiles de campement, la levée d'un cantonnement où les militaires, avant de partir, font contribuer le bonhomme en vivres et liquides. Cet album dut avoir du succès, car nous en possédons un tirage allemand paru en 1700 et dédié à Georges-Guillaume, prince héréditaire de Brandebourg, qui est une contrefaçon complète et absolue. Cette date nous prouve que l'édition française est un peu antérieure.

Je cite pour mémoire les travaux de Mars d'Alain Manesson, Mallet où l'on voit naturellement des militaires, mais accessoirement, dans les planches de cet ouvrage encyclopédique où la fortification, l'artillerie, les formations des différentes armes tiennent la principale place, ainsi que divers recueils de maniement des armes ou d'escrime. Le plus intéressant est « L'art militaire français pour l'infanterie » contenant l'exercice et le maniement des armes, Paris, Giffart, 1696, contenant quatre-vingt-cinq figures en hauteur du format in-12. Chaque feuille représente en noir un officier ou un soldat du régiment des gardes françaises dans un mouvement du maniement d'armes.

Il nous faut maintenant parcourir un long espace de temps sans rien rencontrer sur le costume militaire, depuis le commencement du XVIIIe siècle jusqu'à la bataille de Fontenoy. Sans doute « L'école de Mars », de Guignard, parue sous la Régence, « L'histoire de la milice française », du Père Daniel, donnent un très petit nombre de figures de militaires des différentes armes, mais c'est tout à fait insuffisant. Le Mau de la Jaisse, dans sa grande carte du militaire de France parue en 1730, donne, avec tous les drapeaux des corps en noir, quelques types des militaires d'alors, grands comme le petit doigt et également insuffisants.

Nous ne reprenons pied et partiellement encore qu'avec le « Recueil des troupes légères de France présenté à Monseigneur le Dauphin », par Chereau, et dessiné par de la Rue en 1747, comprenant un titre frontispice, une feuille de dédicace, et douze feuilles in-4°, en noir ; et celui de la « Maison du roi », d'Eisen, paru en 1757, un titre gravé, un feuillet de dédicace et treize feuilles de costumes en noir. Ces deux séries sont fort intéressantes. Quelques exemplaires seulement ont été coloriés à l'époque même et se rencontrent

rarement. Des mercantis modernes en ont barbouillé d'autres et essayent de faire passer pour anciens les coloris faux qu'ils ont fait exécuter par quelque galérien du pinceau. Au bas de chaque feuille est gravé un texte décrivant les couleurs de la tenue représentée. On voit, aux troupes légères, ces extraordinaires hulans du maréchal de Saxe, vêtus à la turque, les bras nus jusqu'au coude. L'un d'eux menait en postillon la voiture en osier de l'hydropique maréchal à la bataille de Fontenoy. Le « Recueil de la Maison du roi » est fort beau de gravure et précédé d'un fort joli titre frontispice.

De là, nous sautons encore par dessus les premières campagnes de la Guerre de Sept ans avant de rencontrer un recueil d'un dessin barbare, mais enfin colorié, bien qu'assez crûment et sans souci artistique, paru à l'étranger, mais qu'il faut avoir parce qu'il n'en existe pas d'autre sur cette époque-là.

C'est le « Recueil de toutes les troupes qui forment les armées françoises, dessiné et enluminé d'après nature à Nuremberg, chez Gabriel-Nicolas Raspe ». Il en existe deux éditions, l'une de 1761, l'autre de 1762, quoique cette dernière porte aussi la date inexacte de 1761. Elles ne font pas double emploi parce que les nombreux changements de tenue survenus à la fin de la Guerre de Sept ans sont notés dans la deuxième édition, qui contient ainsi des planches différant totalement de celles de la première et en outre des rectifications pour divers détails de tenue, notamment pour les habits de la grosse cavalerie, pour laquelle nous croyons qu'au premier tirage on a fait la faute grave d'appliquer aux habits des cavaliers représentés à pied les galons de livrée qui ornaient exclusivement les tapis de selle de leurs chevaux.

Chaque feuille donne un officier et un soldat du régiment représenté et chaque corps de troupes a sa planche. Au-dessous de chaque groupe de régiment, des colonnes verticales contiennent le nom du corps, son rang dans son arme, la date de sa création, le nombre des bataillons, des escadrons, le nom du colonel. L'édition de 1761, comme celle de 1762, comporte deux cent vingt planches. Toutes deux sont rares et, malgré la barbarie du dessin et la crudité de la couleur constituent un document précieux pour l'étude. Avant d'aller plus loin, je veux courir au devant du reproche que l'on pourrait me faire de ne pas avoir parlé des gravures de Parrocel, qui dessina diverses attitudes d'infanterie et de cavalerie entre 1730 et 1750. Ces études sont intéressantes et très artistiques, mais elles ne constituent pas un ensemble sur l'armée française; elles sont exécutées pour la plupart en vue de présenter les mouvements et allures des chevaux ; je ne les mets donc pas sur ma liste.

Enfin nous arrivons, avec l'année 1772, au recueil de Montigny intitulé « Uniformes militaires, etc. », se vend à Paris, chez l'auteur, enclos du Temple, cour du Lion, 1772, cent soixante-quatorze planches coloriées in-12.

Ce recueil méthodique présente une feuille pour chaque corps de la maison du roi et de l'armée, représentant un militaire à pied ou à cheval,

ayant derrière lui les drapeaux et étendards du corps auquel il appartient. Au bas de chaque planche, des explications sur la tenue, en haut, la date de création de chaque corps.

Sauf de très petites erreurs, ce recueil précieux donne d'excellents renseignements. Les tenues sont celles du règlement de 1767 déjà modifié pour certains régiments, car, au XVIIIe siècle, les changements de tenue, les changements de numéros des corps entre eux sont d'une fréquence telle qu'on s'y perd. Les numéros sont inscrits sur les boutons depuis 1762.

Montigny a représenté toute l'infanterie coiffée du casque qu'on allait adopter mais, par un de ces revirements si fréquents à cette époque, on y renonça pour en doter seulement les fusiliers du régiment du roi et de quelques autres corps, l'infanterie en masse conservant le chapeau. Il ne faut donc pas le prendre à la lettre pour cet article. Il y a bien aussi quelques petites fautes dans certaines couleurs ou dispositions de drapeaux, mais tout cela est minime ; ce recueil est précieux et il n'en existe qu'une édition. Les cavaliers y sont montés, ce qui permet de bien voir l'équipage du cheval, et les fantassins sont dans diverses attitudes de maniement d'armes et de l'escrime. Il y en a même un, excellent philosophe, qui, assis au pied d'un arbre, tient d'une main un livre dont il fait la lecture et de l'autre un verre de ratafia dont il va s'humecter le gosier, mêlant ainsi l'utile à l'agréable.

Un autre recueil contemporain de celui de Montigny et assez rare est celui des « Uniformes de l'Infanterie française suivant le réglement arrêté par le roy le 25 avril 1767. Paris chez Lattré, graveur ordinaire de Mgr le Dauphin, rue Saint-Jacques, près la fontaine Saint-Séverin, à la ville de Bordeaux », un titre gravé et quatre-vingt-dix-neuf planches coloriées in-12. Ce recueil présente un grenadier au port d'armes pour chaque régiment d'infanterie ; cette collection est fort bien gravée et coloriée. Raspe, à Nuremberg, l'a contrefaite en 1775 et y a ajouté la cavalerie en se servant de types autrichiens coloriés aux couleurs françaises. Cette contrefaçon est grossière.

Nous passons maintenant à l'important recueil de Juillete « graveur rue de Bièvre, vis-à-vis le troisième réverbère, près la place Maubert ». Il paraît avoir été édité par livraisons en 1778 et est complet en cent soixante-six feuilles in-8°. Les cavaliers sont montés. Une deuxième édition parue en 1780 donne les tenues de l'ordonnance de 1779. Il comporte cent quatre-vingt-deux planches. La maison du roi, qui figure dans les deux éditions, existe aussi tirée à part avec un titre frontispice particulier, plus grand que les feuilles. Nous croyons ce tirage de 1780. Le titre porte « rue de Bièvre, place Maubert, s'adresser à la marchande de tabac ». Les recueils de Juillete, fort exacts, sont extrêmement intéressants. On les rencontre rarement.

Enfin, Isnard, ancien officier, a fait paraître en 1780, à Strasbourg, un autre recueil d'uniformes affreusement exact, je dis affreusement parce que

ses bonshommes gravés sur bois sont fort laids et peu artistiques. Le coloris est vrai mais peu flatteur. Il y a un bonhomme par régiment, la cavalerie est à pied, ce qui ne renseigne pas sur le harnachement. Ce recueil est fort rare ; nous avouons en rougissant que nous ne le possédons pas, n'ayant pu nous le procurer en 36 ans de recherches.

Il est temps maintenant de parler de Nicolas Hoffmann, auteur des plus belles estampes de costumes militaires qui aient jamais paru en France.

Les détails biographiques manquent absolument sur ce dessinateur, né à Darmstadt en 1740 et venu en France à une date indéterminée. Il y était certainement en 1775 puisque, cette année-là, il publiait un fort beau grenadier des gardes suisses, gravé et colorié par lui, qu'il dédiait au comte d'Affry.

Il paraît avoir encore habité Paris en 1807, date de ses dernières gravures, puis ensuite il disparaît, ayant, croit-on, quitté la France pour achever son existence dans son pays natal ; mais, de 1775 à 1808, il ne cesse de dessiner, graver et colorier des costumes militaires français qui, si l'on pouvait les réunir tous, donneraient l'ensemble des tenues portées par nos troupes de Louis XVI au premier Empire, y compris la Révolution, période sur laquelle il existe si peu de choses comme documents français !

Il paraît certain que tous les dessins d'Hoffmann n'ont pas été gravés ; la série complète unique de ces dessins coloriés de la main d'Hoffmann existait à la bibliothèque du Louvre qui périt tout entière dans l'incendie allumé par les communards en 1871. Malheureusement, personne n'avait songé à prendre copie de ces dessins, on n'en a même pas la liste.

La Bibliothèque nationale possède plusieurs centaines de planches d'uniformes gravées et publiées par Hoffmann de 1775 à 1808, mais elle ne les a pas toutes.

Les collectionneurs ont des fractions plus ou moins importantes de ces séries ou des feuilles isolées, objets d'ardentes compétitions où les marchands trouvent leur compte, car ils profitent de ces convoitises pour hausser chaque année le prix de ces rares images dont chacune se vendra bientôt mieux que des tableaux de maîtres. Le lot le plus important de dessins d'Hoffmann, surtout pour la période antérieure à la Révolution, est à Darmstadt, dans la bibliothèque du grand-duc, Le prince de Hesse-Darmstadt, commandant le régiment d'infanterie de son nom au service de France sous Louis XVI, était un amateur de costumes militaires. Il avait fait exécuter par Hoffmann, son compatriote et sujet, des dessins gouachés en couleurs, des tenues et projets de tenues françaises d'alors et les envoya à sa bibliothèque de Darmstadt, heureuse ville où des sauvages ne se sont pas jusqu'à présent rués sur les livres et les estampes pour les pétroler sous prétexte de révolution.

Hoffmann a exécuté des séries ou albums des différents corps de la Maison du roi dont les exemplaires offerts aux grands personnages ou peints par lui sur commande sont admirables, les têtes gouachées des person-

nages sont délicieuses. Pour la vente au public ordinaire, les têtes et les mains sont simplement lavées d'aquarelle et le coloris en général est moins soigné. Il faisait aussi des portraits de militaires en peignant la tête du modèle spirituellement gouachée ; le reste, gravé et colorié d'avance, restait tel quel et il est probable que ces portraits étaient d'un prix modique. C'est ainsi qu'on trouve des Hoffmann avec un nom écrit à la plume au-dessous de la planche ; ce nom s'applique au personnage dont la tête est représentée. La vanité des soldats citoyens aidant, ce procédé dut être lucratif lors de la création de la garde nationale, en 1789 ; nous possédons une gravure d'Hoffmann ainsi préparée pour le portrait avec des blancs dans la légende pour y mettre le numéro du bataillon et de la compagnie du garde national représenté. L'examen de toutes ces feuilles présente encore d'autres particularités mais il faut nous arrêter sous peine de devenir trop prolixe.

Pour la Révolution française, nous n'avons rien, on presque rien. Sur cette période les documents français sont d'une pauvreté désolante.

En 1796, Labrousse et Grasset Saint-Sauveur publièrent une série à l'aquatinte où l'on voit quelques feuilles des tenues de l'état-major, de la marine, de la cavalerie, au nombre de dix-huit. Quelques exemplaires sont coloriés mais la publication a été faite en noir. A côté des militaires, on voit les étonnants costumes des autorités civiles et judiciaires. Ce recueil a eu plusieurs éditions avec variantes. Une autre suite, par Garnerey, des panachards du Directoire, comporte aussi quelques militaires. Chaillot de Prusse a gravé officiellement de précieux détails de broderies, épaulettes, baudriers, etc., pour les règlements des ans VIII et XII sur la tenue des généraux et des états-majors.

Sous le Consulat, Jean, rue Jean de Beauvais, a publié en grand format quelques bonnes feuilles qui se trouvent aussi avec l'adresse de Chataignier, rue Saint-Jacques n° 54. Les premiers tirages sont bons, exacts et fort curieux. On les reconnaît aisément au coloris et au papier qui est épais tandis que les tirages subséquents sont sur papier mince et d'un coloris de plus en plus problématique, étant devenus de simples images pour l'amusement des enfants.

En général, si l'on veut étudier nos soldats à l'époque de la Révolution française, il faut s'adresser aux documents allemands. Ils abondent et sont très vrais. En France, on ne voyait guère de soldats, ils étaient aux frontières et le goût des artistes n'était pas aux actualités militaires. En 1793, le graveur Duflos annonçait dans le journal du citoyen Gournay, devenu depuis le journal officiel militaire, qu'il allait publier le recueil complet des costumes militaires français. Il fit paraître le titre et quatre feuilles fort jolies, mais qui probablement ne se vendirent point, et l'affaire en resta là.

Nous voici arrivés au premier Empire. Là nous rencontrons un document de choix, le seul qui donne des renseignements complets sur les tenues si

variées de tous les régiments de l'armée; c'est la collection Martinet, publiée chez l'éditeur de ce nom, à Paris, de 1807 à 1814. Elle est fort difficile à réunir aujourd'hui. On peut estimer qu'avec trois cents planches environ de cette collection, judicieusement choisies, on aurait ce qu'il est indispensable de connaître; mais, si l'on veut avoir toutes les différences de coloris pour les plumets, les sabretaches, les bonhommes dans des poses différentes, il faut presque doubler ce chiffre. Ces variantes ne sont pas oiseuses.

Martinet, assis à son comptoir de la rue du Coq, faisait colorier ou coloriait lui-même ses planches au fur et à mesure des besoins de la vente; il se tenait au courant des changements et rectifiait ainsi les erreurs. Il faut voir ses corrections et ses scrupules inscrits en marge des épreuves d'essai des coloris et parfois des dessins originaux, en majeure partie introuvables aujourd'hui. Assurément les militaires de Martinet ne sont pas dessinés par des artistes de premier ordre, les chevaux sont parfois assez bizarres, mais quelle naïveté dans les compositions et les attitudes et quelle vérité dans les physionomies toutes différentes de celles qu'on a prêtées depuis aux grognards, à force de vouloir leur donner un air de férocité qu'ils n'avaient pas, le militaire du premier Empire ayant plutôt l'air bonhomme, plus goguenard que sentimental le plus souvent, avec une figure rasée de près. La bravoure n'avait pas besoin alors d'être moustachue pour être admirée.

Les images de Martinet, que je payais trente à trente-cinq centimes lors de mes débuts comme collectionneur, à la fin de 1871, se vendent aujourd'hui huit francs la feuille au moins, chez les marchands les plus modérés. A l'heure actuelle, on arriverait encore à se procurer les feuilles de la garde impériale tirées à plus grand nombre que les autres, mais pour avoir la série complète des uniformes de la ligne, la cavalerie surtout, cela est fort difficile.

A la première Restauration, Martinet a publié les portraits du duc de Berry en tenue de colonel-général des lanciers et du duc d'Orléans en colonel-général des hussards, plus la maison militaire du roi, en plusieurs feuilles très soignées dont quelques-unes présentent cette particularité que la figure et les mains sont tirées en couleurs.

En 1816, il fit paraître la collection de la garde royale dessinée par Gaudissart de Cari et revue en 1822 pour présenter les modifications introduites depuis peu dans divers détails de la tenue. En 1816 également parut l'infanterie des légions départementales pour laquelle Martinet utilisa en les modifiant les planches du premier Empire et édita trois planches tout à fait nouvelles.

C'est donc surtout sur l'époque impériale que cette collection est absolument complète et constitue un document indispensable.

Une autre collection commencée en 1815 et poursuivie en 1816 est aussi

d'un grand intérêt. C'est celle de Genty, éditeur à Paris, 14, rue Saint-Jacques. Plus rare encore que celle de Martinet, mieux dessinée et très bien coloriée, d'une netteté extrême, du format grand in-8°, elle est presque impossible à réunir au complet.

Grâce à quelques dessins inédits que nous possédons, nous pouvons en suivre les péripéties contrariées par les évènements politiques.

Avant les Cent-Jours, Genty commençait sa série par les tenues de la garde nationale parisienne, dont deux feuilles avaient paru lorsque l'empereur, revint de l'île d'Elbe; il ne publia pas un officier de la garde nationale dont le hausse-col aux armes de France ne cadrait plus avec le changement de gouvernement. J'ai ce dessin terminé, mis en couleurs et prêt à être gravé. Sans perdre un instant, Genty publia une série de l'armée impériale qui débute par un portrait en pied de l'empereur sur le quai de Porto Ferrajo, vêtu de la légendaire redingote grise. Suivent dix-sept feuilles fort curieuses de l'armée des Cent-Jours. Après Waterloo, impossible de publier quatre types d'infanterie légère tous prêts pour la gravure que j'ai dans ma collection et un fusilier de la ligne qui faisait partie de celle de feu M. Millot.

Dès la création de la garde royale, Genty reprenait ses travaux et publiait en 1816 l'armée de la deuxième restauration. Il existe soixante-sept feuilles de l'armée de 1816 et quelques dessins inédits. Le soin avec lequel ces planches ont été gravées est tel qu'on y voit parfaitement les ornements des hausse-cols, des ceinturons, des plaques de baudriers, etc. Le même éditeur publiait en même temps, avec un soin et une précision irréprochables, une importante collection des uniformes des armées alliées qui couvraient alors de leurs masses le nord et l'est de la France.

En 1818, le commandant Mallet, artiste de talent, dessinait une série de douze feuilles, in-folio, d'uniformes de l'infanterie française de la garde royale, lithographiées au Dépôt général de la guerre et qui devaient, croyons-nous, être l'amorce d'une série officielle des uniformes de notre armée, mais qui ne fut pas poussée plus loin. Nous en possédons deux dessins originaux aquarellés par Mallet, qui n'ont pas été lithographiés en raison de changements dans les tenues qui en ont empêché le tirage. Il est fâcheux qu'on n'ait pas continué cette collection dessinée avec beaucoup de goût et de soin. En 1818, également, Charlet publiait, chez Delpech, une série de vingt-huit lithographies, imitant le dessin à la plume, de militaires du premier Empire et de la Restauration dont plusieurs planches sont fort rares. C'est, avec de grandes lithographies de types et d'épisodes militaires du premier Empire parues à la même époque, ce que cet artiste a fait de mieux. Il avait encore la mémoire toute fraîche des types militaires de l'épopée impériale et a fait très vrais alors ses soldats de l'Empire.

Nous n'avons nullement la pensée de contester le talent de Charlet qui

est éclatant et souvent admirable, mais, sauf la série de l'ex-garde parue chez Delpech et les onze feuilles d'infanterie du premier Empire éditées chez Motte, ses autres dessins où figurent des soldats de l'Empire ne donnent plus le type sincère et ne sont plus des documents. A force d'outrer les vieux grognards, Charlet perdit la notion vraie et cela est sensible à mesure qu'il avance en âge. Je dis cela surtout pour la série parue chez Auguste Bry et qui fut interrompue par la mort de l'artiste.

En 1820, Aubry et Lœillot publièrent vingt très bonnes lithographies coloriées de la garde royale, puis Aubry seul faisait paraître, en 1823, trente lithographies coloriées, in-folio, des tenues de toute l'armée. Ce premier ouvrage, qui avait des attaches officielles, fut suivi d'un second, c'est-à-dire d'une édition plus complète encore en quatre-vingt-quatre planches, plus un supplément paru en 1828. Cet ensemble est difficile à réunir et, au point de vue documentaire, il est préférable au recueil de Bellangé qui, paraissant par livraisons, comprenait cent-huit feuilles au moment de la Révolution de 1830 avec addition de huit autres après cette révolution et en 1831, et modification de plusieurs lithographies pour les remettre aux tenues du moment.

Citons encore l'ouvrage d'Eugène Lami qui comprend une série des costumes militaires français de 1789 à 1814 et une autre, moins nombreuse comme nombre de feuilles, de 1814 à 1824. Ces lithographies sont très jolies mais fort incomplètes en ce qui concerne les tenues de la Révolution et de l'Empire, la Restauration vaut mieux et le tout ne constitue en somme qu'un document de deuxième ordre, malgré le talent de l'artiste et de Carle et Horace Vernet qui ont fait quelques dessins de cette suite, entreprise pour racheter Eugène Lami de la conscription.

Citons enfin, pour la Restauration, deux séries de lithographies de Raffet dont plusieurs feuilles sont fort rares et dont la seconde était en cours de publication lorsque la révolution de 1830 vint l'interrompre; mais l'artiste retoucha diverses pierres, composa d'autres sujets et il en résulta en 1832 une fort belle suite intitulée « Collection des costumes militaires de l'armée et de la marine française depuis 1830 » parue par livraisons chez Frerot, professeur de dessin. Elle se compose de trente-deux lithographies coloriées très intéressantes.

L'éditeur Basset préparait aussi à la fin de la Restauration une collection dans le format de Martinet, qui devait donner tous les uniformes de l'armée française; quelques feuilles avaient paru, un grand nombre d'autres allaient paraître; je crois en avoir la série unique qui compte plus de cent-vingt planches. Après juillet 1830, ce travail fut en grande partie perdu; on transforma quelques sujets, on en grava d'autres, et il en résulta une suite de cinquante-quatre feuilles très soignées et bien coloriées des tenues portées dans les premières années du règne de Louis-Philippe.

Deux collections importantes en lithographies coloriées dues au crayon

de Lalaisse parurent sous Louis-Philippe. La meilleure, dont les dernières feuilles ont paru après la révolution de 1848, est composée de groupes représentant plusieurs personnages sur la même feuille; elle est en largeur, très exacte et d'un coloris agréable. L'autre, moins soignée et en hauteur, comprend cent-vingt-quatre planches in-4° coloriées. Ces deux séries ont paru chez Hautecœur-Martinet. Enfin, Janet-Lange publia chez Aubert, de 1846 à 1848, soixante-quatre belles planches lithographiées in-folio, par ordre du ministre de la guerre, collection très précise dont les exemplaires coloriés sont fort beaux.

De la République de 1848 à la guerre de 1870, Lalaisse règne en maître pour les publications de costumes militaires.

Citons cependant un ouvrage officiel considérable, par Armand Dumarescq, grand in-folio, en deux recueils, l'un de cinquante-cinq feuilles pour la Garde impériale, en 1857, l'autre de cinquante-quatre pour l'armée de ligne, en 1861. Ces deux ouvrages, exécutés pour le ministère de la guerre, n'ont pas été mis dans le commerce, ils sont précieux par leur exactitude et par les détails du harnachement principalement. Les originaux sont au Musée de l'armée.

Nous ne donnerons pas la liste de toutes les suites publiées d'après les dessins de Lalaisse, il faut les avoir si l'on veut être bien renseigné sur les costumes militaires du second Empire.

On ne peut regretter qu'une chose, c'est qu'aucun éditeur n'ait songé à publier les aquarelles que cet artiste a exécutées d'après nature et dont il existe plusieurs albums qui ont été dispersés après sa mort. Elles sont d'une vigueur extrême et d'une largeur d'exécution qui laissent loin derrière elles les lithographies éditées d'après des dessins de commande forcément froids et beaucoup moins bons.

Sous la troisième République, Lalaisse dessina une dernière série de lithographies de costumes militaires bien médiocre et pas toujours exacte, dont nous ne parlerons pas, et Moltzheim, ancien officier du train d'artillerie, fit paraître en 1875, chez Dusacq, une suite de trente-deux grandes lithographies en hauteur intitulée : « La nouvelle armée française ».

C'est un ensemble très exact et précis mais peu gracieux, parce que Moltzheim a constamment au bout de son crayon un type laid et vulgaire de soldat, au nez épaté, la tête dans les épaules; cette monotonie dans la laideur dépare ses dessins d'ailleurs très consciencieux.

En ce moment, Hautecœur édite un ouvrage de luxe : « L'armée actuelle », par Lalauze. C'est un recueil très artistique et en même temps d'une rigoureuse exactitude. Il restera comme un tableau fidèle de l'armée française à l'aurore du XX° siècle.

Pour clore notre petite étude, il ne nous reste plus à parler que de deux ouvrages d'ensemble sur les costumes militaires français.

C'est d'abord la collection des costumes militaires français de 1439 à 1815, par MM. de Marbot et de Noirmont, parue chez Clément à Paris, il y a quelque cinquante ans. Cet ouvrage considérable forme trois volumes in-folio, contenant quatre cent cinquante planches en lithographie coloriée à la main, avec plusieurs personnages sur chaque planche et, à la fin du deuxième volume, un tableau synoptique donnant les couleurs et dispositions des uniformes de tous les corps de 1720 à 1788 et qui manque souvent dans les exemplaires. Il parut en 1854.

Ce recueil est très bon jusqu'à la Révolution française, il réunit des renseignements difficiles à rassembler; sans doute, il ne donne pas absolument tout ce qui a existé comme costumes militaires en France, mais il est fort utile à consulter pour des périodes comme le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe sur lesquelles il y a si peu de chose. Je ne ferai pas le même éloge du troisième volume qui contient la Révolution et l'Empire. D'un dessin et d'un coloris moins soignés que les parties précédentes, cette série est incomplète, beaucoup de costumes intéressants ne s'y trouvent pas ou ne sont pas présentés avec cette rigoureuse exactitude que l'on est en droit d'attendre quand on consulte un ouvrage important et d'un prix élevé.

Le second et dernier ouvrage d'ensemble dont nous avons à parler est celui de notre grand peintre militaire Detaille sur l'armée française de 1790 à nos jours. C'est un véritable monument élevé à la gloire et à l'honneur de nos armées. Le talent de l'artiste, dont l'éloge n'est plus à faire, s'y joint à une précision impeccable pour tous les détails de la tenue et de l'équipement militaires. On ne peut regretter qu'une chose, c'est que les trois cent quatre-vingt-dix dessins dans le texte soient en noir; or, en matière de costume la couleur est un élément d'information indispensable.

GABRIEL COTTREAU.

Les Billets mortuaires

Bibliographie. — Collections. — Antériorité — La bordure noire du papier à lettre. Billets protestants. — Varia [1].

Lorsque par notre question sur la bordure noire des lettres, se posait pour la première fois dans notre *Bulletin* (t. I, juillet 1900, p. 62), l'étude des vieux papiers concernant le deuil, nous nous promettions d'entrer aussi en lice et de faire connaître les documents que nous avions déjà recueillis ; mais devant les articles intéressants et fort bien documentés publiés par plusieurs de nos collègues : MM. Pellisson, Vivarez, Flobert, Bridoux, Chamboissier, etc., nous nous réservâmes, ne voulant pas concourir à un endeuillement exagéré du *Bulletin*. Aujourd'hui nous profiterons de l'objet de notre réunion mensuelle consacré aux *billets mortuaires*, pour sortir de nos cartons une partie des notes relatives à ces billets, et principalement ce qui concerne la bibliographie, les collections publiques et privées, l'antériorité de ces billets, la bordure noire du papier à lettre, les billets protestants, et nous remettrons à plus tard un article sur les démêlés des jurés-crieurs de Paris avec les imprimeurs-libraires au sujet de ces billets.

L'intérêt de ces documents n'est plus à démontrer, les articles de notre *Bulletin* ayant servi certainement à développer ce genre de collections et à en faciliter l'étude.

Bibliographie. — Une bibliographie des billets mortuaires nous semble devoir être mise au seuil de cette notice, car il est admis aujourd'hui qu'on ne peut entreprendre un travail quelconque sur un sujet donné sans en connaître la bibliographie. Notre collègue M. Wiggishoff, dans sa *Bibliographie du vieux papier* (*Bulletin*, III, 1905, p. 21), a bien relevé quatre ouvrages les concernant de 1861 à 1898, mais on peut en ajouter d'autres, surtout ceux parus depuis sa publication.

---

1. Communication faite à la réunion mensuelle de novembre 1906. Voy. *Bulletin*, pp. 19-35, 103-110.

Nous n'avons pas la prétention d'établir une bibliographie complète jusqu'à ce jour, mais un simple essai et nous comptons bien sur nos collègues pour en combler les lacunes. C'est surtout dans les périodiques, les revues, les bulletins de sociétés de Paris et de la province que l'on pourra trouver les premières manifestations de curieux, de collectionneurs, d'érudits, en faveur des billets qui sont en ce moment à l'ordre du jour de notre Société. Le *Magasin pittoresque*, qui est un précurseur dans plusieurs branches du « vieux papier », ne paraît pas s'en être occupé.

Nous relevons en 1855 que Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), parlant d'un recueil d'épitaphes parisiennes conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, fait remarquer « que le collecteur de ces épitaphes avait inséré en original un nombre de billets de mort », il donne le texte de quatre de ces billets d'artistes aux noms assez obscurs, et ajoute « qu'il voudrait pouvoir reproduire avec leur caractère solennel d'étiquette et d'apparat qui fait honte à la mesquinerie et au sans-façon de nos bilboquets mortuaires » [1]; mais c'est à l'abbé Pelletier que nous devons la première monographie :

Essai historique et critique sur les billets d'enterrement orléanais. Abbé Victor Pelletier. Orléans, 1861, in-8, 16 p. Ce travail a paru d'abord, moins complet, dans le *Journal du Loiret*.

Monographie des anciens billets de mort à Bourges. Hippolyte Boyer, bibliothécaire à Bourges. Compte rendu des travaux de la Société du Berry à Paris, 9e année, 1861-1862, pp. 191-210. Voici un ouvrage qui, pour beaucoup de nos collègues, sera une révélation, car il n'est cité nulle part, et dont, croyons-nous, il n'a pas été fait de tirage à part. Nous en connaissions le titre, mais nous l'avions cherché en vain; c'est grâce à M. Soyer, ancien archiviste départemental du Cher, aujourd'hui archiviste du Loiret, que nous avons pu le retrouver.

Dans les *Causeries d'un curieux*, de Feuillet de Conches, t. II, 1862, pp. 174-175, il est parlé de billets d'enterrement.

Les feuilles volantes. Billets de naissance, de mariage, d'enterrement, etc. Ferd. Pouy. Amiens, 1862, in-8, 35 p.

Des billets d'enterrement au XVIIIe siècle. P. Clauer (pseudonyme du R. P. Carlos Sommervogel). Lyon, 1878. Extrait de la revue *Études religieuses*, XII, 1877, pp. 374-385.

Les Frères Lenain, à propos d'un recueil mortuaire. Étienne Arago. Dans l'*Art*, t. I, 1879, pp. 305-309, avec trois reproductions de billets mortuaires (1648-1677) et d'un cartouche funèbre.

Billets de décès du XIXe siècle, 1823-1880. État-civil d'artistes français. Billets d'enterrement ou de décès depuis 1823 jusqu'à nos jours, réunis et publiés par Hubert Lavigne. Paris, 1881, in-8, VI-216 p. Publication de la Soc. de l'Hist. de l'art français.

---

1. *Épitaphes des artistes dans les anciennes églises de Paris. Revue universelle des Arts*, Bruxelles, t. II, 1855, p. 35. Une table des matières de cette intéressante revue est en préparation par les soins de la Société française de Bibliographie.

État-civil des peintres et sculpteurs de l'Académie royale. Billets d'enterrement de 1648 à 1713, publiés d'après le registre conservé à l'École des Beaux-Arts. Octave Fidière. Paris, Charavay frères, 1883, in-8, XI-94 p.

Mœurs et coutumes de la France. La famille d'autrefois. Bouchot. Paris, 1887. Dans la troisième partie : La Mort. Des origines jusqu'à la Révolution (pp. 205-319), il est parlé des billets d'enterrement et l'on donne un fac-simile d'un billet de 1673.

Billet d'invitation aux obsèques de Théodore de Bèze (1605), par Charles Read. *Bull. de la Soc. de l'Hist. du protestantisme français*, 36e année, 1887, pp. 78-82, avec fac-simile.

Vieux papiers, vieilles images. John Grand-Carteret. Paris, 1896, grand in-8. Voy. chap. III : Billets et lettres de part, etc.

Vieux us et coutumes. Billets d'obsèques et lettres de faire-part. Oscar de Poli, *Annuaire du Conseil héraldique de France*, année 1897, pp. 99-213. Cette étude contient le texte de 331 lettres mortuaires, d'après le Cabinet des Titres de la Bibl. Nat. et la collection du marquis Granges de Surgères.

Billets d'enterrement dans *la Petite Estampe.* Ernest Maindron, *Revue encyclopédique*, 2 janvier 1897.

Les billets d'enterrement de la collection Jolly-Guignard, à Poitiers. X. Barbier de Montault. Saint-Maixent [1898], in-8. Un seul billet poitevin de 1779, les autres sont parisiens.

Les Menus et Programmes illustrés. Léon Maillard. Paris, 1898. Voy. chap.: *Les billets funéraires*, pp. 123-131, avec reproductions.

L'Exposition rétrospective de la papeterie, en 1900, organisée par M. Grand-Carteret, avait montré une suite de lettres d'obsèques, d'invitations de messes. Nous n'avons pas encore vu de rapport sur cette partie de l'Exposition universelle de 1900.

Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « Le Vieux papier », t. I à V, 1900-1907. On trouvera dans le *Bulletin* de notre Société, et surtout dans le t. I, 1900-1902, de nombreux articles sur le deuil en général et sur les billets de décès en particulier; nous en indiquons quelques-uns ci-après.

Bilboquets d'autrefois. Billets de décès. Louis Morin, dans l'*Intermédiaire des Imprimeurs*, Lyon, 1900, pp. 30-32 et 46-50, avec reproduction de plusieurs billets de Troyes, Langres, Châlons.

Avis mortuaires imprimés au dos de cartes à jouer. Henri Lemattre. *Bull. de l'Union Faulconnier*, Société historique de Dunkerque, 31 décembre 1900.

A propos des lettres de deuil. Jules Pellisson, *Bull. Soc. Vieux papier*, t. I, 1901-1902, *passim.*

Faire-part de décès. Henry Vivarez, *Bull. Soc. Vieux papier*, I, 1901, 150-152.

Essai sur l'histoire des billets d'enterrement. Paul Flobert. Lecture faite au Congrès des Sociétés savantes, 1902. Cette étude de notre secrétaire général n'a pas été publiée à cette époque, mais on la retrouvera dans l'exposé fait par lui à la réunion mensuelle du 27 novembre 1906 (Voy. ci-après).

Quatre billets d'enterrement (1691-1700). Georges Bridoux, *Bull. Soc. Vieux papier*, I, 1900-1902, p. 507.

Illustration des lettres de faire-part de deuil. J. Cochon, *Bull. Soc. Vieux papier*, I, 1902, p. 608.

La pompe funèbre de Crébillon (1762). Georges Monval, *Bull. Soc. hist. du théâtre*, I, 1902, pp. 45-49, avec fac-simile.

Vieux papiers rennais. Les placards mortuaires. L. Esquieu. Rennes, 1904, in-8, 112 p., 25 planches. Extr. du t. XXXIII des *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine.* Cet ouvrage donne la description de 125 placards en 41 variétés, de 1736 à 1853.

La lettre de faire-part de Beaumarchais [29 floréal an VII], par C. J. $\frac{T}{S}$ dans l'*Amateur d'autographes*, 38e année, 1905, pp. 248-250, avec fac-simile.

Lettre de deuil périgourdine (1789). A. Dujarric-Descombes, *Bull. Soc. hist. et arch du Périgord*, XXXII, 1905, pp. 102-106, avec fac-simile.

Ce qu'on trouve dans les vieux papiers. Billets d'enterrement de médecins du XVIIe au XIXe siècle. L. Picard, *La Chronique médicale*, XII, 1905, pp. 689-707, avec reproductions. Il y a un tirage à part.

Billets d'enterrement du XVIIe au XIXe siècle. Suite à la publication ci-dessus par divers correspondants. *La Chronique médicale*, XII, 1906, p. 120.

Les excentricités du deuil. Jules Pellisson, *Bull. Soc. Vieux papier*, t. IV, 1906, pp. 194-197.

Les billets d'enterrement d'artistes huguenots de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture. Lucien Raulet, *Bull. Soc. hist. du protestantisme français*, LVI, 1907, pp. 53-69, avec fac-simile.

Billets d'enterrement et pièces funéraires. Exposé fait à la réunion mensuelle de la Société « Le Vieux papier », 27 nov. 1906, par M. Paul Flobert. *Bull. de la Société*, V, 1907, 19-35, avec gravures et planches hors texte.

Supplément à la réunion du 27 nov. 1906. Voy. même *Bulletin*, 103-110. Notes de divers membres de la Société.

La présente notice que nous publions, communication faite à la même réunion.

Nous aurions pu augmenter ces notes bibliographiques en insérant certains ouvrages concernant des personnages comme Blaise Pascal, Gui Patin et autres, dans lesquels les auteurs ont donné soit le texte de leurs billets mortuaires, soit le fac-simile.

Il faut recourir également à l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* qui s'est occupé à plusieurs reprises de ce sujet. (Voy. Table générale 1864-1896 et tables annuelles pour les années suivantes.)

Collections publiques et privées. — Nous croyons utile de faire suivre la bibliographie d'une liste de certaines collections qui contiennent des billets mortuaires.

Les premières collections nous paraissent avoir été faites par les d'Hozier, les Clairambault, les Chérin et autres généalogistes et n'avaient d'autre but que de faciliter leurs travaux sur la noblesse des familles. Ces billets, ainsi conservés, se retrouvent pour la plupart au Cabinet des Titres de la Bibliothèque nationale ; mais, à part ce milieu dont nous venons de parler, à quelques exceptions près, on ne devait pas beaucoup collectionner ces

documents, si nous en croyons un correspondant du *Journal de Paris* (4 avril 1783) : « J'ai vu dans le cabinet d'un magistrat le billet imprimé d'enterrement de Pascal et celui du service de Descartes, mis sous verre et gardés comme des *pièces d'autant plus rares qu'on ne s'occupe point d'en conserver l'existence*. Je vous en envoie copie, et vous engage à les consigner par la voie de l'impression. »

Voici les collections publiques que nous croyons devoir signaler, en faisant remarquer qu'aucune n'a été formée pour le billet lui-même, pour son histoire, sa contexture, son libellé :

Bibliothèque nationale. Département des Imprimés. — Collection de lettres de faire-part, mariages, enterrements, etc., rangées par ordre alphabétique (A-Z). Elle est contenue, en ce moment, dans plus de 120 cartons et ne comprend que les lettres de format courant. Sa cote est L n [1] 77. Les grands formats ou placards forment une série à part, portant le même numéro, avec l'indication : g[d] format. Cette dernière série doit être importante, mais, estampillée en partie, elle n'est pas facilement communicable.

Ce même Département des Imprimés conserve un recueil fort intéressant pour l'étude des billets de faire-part *(Recueil de lettres de décès, de naissances et de mariages de la famille de Jean Villain, bourgeois de Paris, de 1643 à 1820)* [1]. Ce volume est relié en chagrin noir, le papier de garde est noir et la tranche en a été noircie; il contient 210 feuillets, quelques-uns avec deux ou trois pièces ; plusieurs pages ne sont pas foliotées. Ce recueil concerne principalement les familles Villain et Andry, bourgeois de Paris, épiciers, apothicaires, puis médecins. Ces billets sont exclusivement parisiens, à part quelques-uns imprimés à Beauvais. Ce sont les billets de décès qui dominent; malheureusement pour notre étude, l'ordre chronologique absolu n'a pas été suivi. Pour montrer l'intérêt de ce recueil, dont le premier document est de 1643, deux années avant celui indiqué par M. Grand-Carteret, on y trouve par exemple, en 1728, cinq billets pour le même défunt, celui envoyé par la famille et quatre autres pour services de la part de différentes corporations et confréries.

On se demande comment de telles collections n'ont pas été conservées en plus grand nombre ; ce serait fort attachant si la plupart des familles avaient un recueil de ce genre. Nous aurons l'occasion, par la suite, de renvoyer à ce volume.

Au *Département des Estampes*, les vignettes et gravures funéraires des billets de décès n'ont pas été prévues, il n'en a été fait aucun recueil. Les quatre volumes des œuvres du graveur Papillon, E[e] 2 à 2[c], contiennent plusieurs vignettes et lettres ornées, gravées en 1756-1772 pour ce genre de billets, et au tome I f° 73, d'après le catalogue de Papillon : « Grand quadre

1. Bibl. nat. L m [3] 901.

billet d'enterrement fait en 1766 pour la veuve Vatar et fils, imprimeurs à Nantes. » Cette gravure, non signée, a pour fronton le Temps, à gauche squelette avec une étole, et à droite squelette avec une croix ou décoration, ce qui veut dire, apparemment, que le clergé et la noblesse ne sont pas à l'abri de la mort.

Le *Département des Manuscrits* possède de nombreux billets mortuaires; ils sont répartis par noms de famille dans les volumes qui composent le cabinet des titres. M. Oscar de Poli, en 1897, *loco citato*, en a donné le texte d'un assez grand nombre. C'est dans cette série que nous avons trouvé le plus ancien billet connu, celui de 1634, dont nous parlerons plus loin. Le manuscrit du fonds français n° 22155 contient: *Billets de mariage et d'enterrement des libraires et imprimeurs* (1762-1788), adressés à d'Hennery, Inspecteur de la librairie (113 pièces rangées par ordre chronologique).

Archives nationales. — Série AD XX^{c} 78/89. Lettres de faire-part de décès ou de mariage, 11 cartons pour les lettres de décès, un seul pour lettres de mariage. Ces lettres sont classées par ordre alphabétique ; elles proviennent, pour la plus grande partie, des dossiers des commissaires du Châtelet. Le plus ancien billet de cette collection nous paraît être de 1656. C'est un bout de l'an dont nous reparlerons à cause de son antériorité.

Bibliothèque de l'Arsenal. — Manuscrits 4615/4622. *Épitaphes et lettres d'enterrement*. Cette collection en huit volumes contient environ 67 billets mortuaires parisiens, de 1697 à 1727, la plus grande partie de 1718 à 1723, il y en a un d'Amiens de 1695. Le classement de ces billets comme des épitaphes est fait par paroisses; celles de Saint-Eustache et de Saint-Jacques la Boucherie sont largement représentées.

Bibliothèque historique de la Ville de Paris. — Cette collection, qui provient en grande partie du cabinet d'Hozier, comprend environ 359 billets d'enterrement et 27 billets pour service (1704-1823), ainsi que 31 billets de mariage, invitation et faire-part (1750-1823). Les lettres de mariage qui ne sont pas datées l'ont été par d'Hozier fils.

Bibliothèques de l'École des Beaux-Arts. — Dans les archives de cette bibliothèque, sous le n° 137, est conservé un recueil fort curieux et des plus intéressants pour le sujet que nous traitons; en voici le titre manuscrit:

Billets d'enterrement et de Service de Messieurs de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture qui sont morts depuis l'Établissement d'icelle en 1648 *jusqu'à l'année courante.*

Recueillis et mis en ordre par Antoine Reynès, concierge de l'Académie.

C'est un registre grand in-folio composé de feuilles de carton sur lesquelles le concierge Reynès[1] a collé les billets par ordre chronologique en commençant

1. Huissier et concierge de l'Académie royale de peinture et de sculpture, de 1701 à 1738.

par ceux des deux frères Louis et Antoine Le Nain enterrés à deux jours de distance, 24 et 26 mai 1648, quelques mois seulement après la fondation de l'Académie qui date du 1er février de cette même année 1648.

Le titre est encadré dans une intéressante vignette mortuaire: Dans le haut, deux enfants en pleurs ; au-dessous, catafalque, crâne et deux torches renversées; sur les côtés, quatre médaillons: *Les Honneurs passent*, sceptre et couronne; *la Beauté passe*, une fleur fanée sur une tige qui se penche; *les Richesses passent*, vase brisé avec pièces de monnaie qui s'échappent; *le Temps passe*, un sablier dont la partie supérieure est vide.

Le recueil contient 145 billets d'invitation aux obsèques, 7 invitations pour service ou bout de l'an et 32 notes manuscrites sur les académiciens dont les billets n'ont pu être joints. Ce recueil, dont les feuillets ne tiennent plus à la reliure, s'arrête par un billet d'enterrement de 1713, sans qu'on sache si Reynès avait continué sa collection jusqu'à la fin de ses fonctions, en 1738. Le dernier feuillet collé sur la garde contient les billets de son prédécesseur, Pérou, huissier concierge (1701), et de sa femme (1718).

On peut se demander à quel sentiment obéissait le concierge Reynès en réunissant tous ces billets. Était-ce un simple collectionneur? Nous le pensions d'abord mais un document de la Bibliothèque nationale [1] nous a facilement convaincu que cette collection n'avait pour but que de recueillir la date de décès des académiciens et à en dresser un tableau pour faire pendant avec celui des académiciens vivants.

Cette collection a été explorée par MM. Étienne Arago (1879), Octave Fidière (1883), et par nous-même (1907), voy. *Bibliographie*.

Bibliothèque de l'Institut. — Dans le fond Huzard, composé de plusieurs centaines de volumes, se rencontre un certain nombre de billets mortuaires ne remontant pas, croyons-nous, au delà de la Révolution. Nous avons reculé devant un dépouillement de plus de 400 volumes. M. L. Picard dans ses *Billets de décès de médecins*, a donné le texte de plusieurs de ces billets.

Il y a en province plusieurs collections dans les établissements publics qu'il serait intéressant de faire connaître avec détail, nous signalerons seulement:

Bibliothèque d'Agen. — Collection de plus de 30.000 pièces, ailleurs nous avons vu 3.000, léguées à la ville par Mme la comtesse de Raymond. Nous n'avons pas reçu les renseignements demandés sur cette collection.

Bibliothèques de La Rochelle, Périgueux, Rouen, etc. — Archives départementales de la Seine-Inférieure. Dans la série F une quarantaine de faire-part (décès), datant de la seconde moitié du XVIIIe siècle, concernent la ville de Rouen. (Renseignement donné par l'archiviste départemental).

Pour les *Collections privées*, notre *Bulletin* en a déjà mentionné un

1. Bib. nat. Imprimés L n 10 1.

certain nombre, celles de nos collègues MM. Esquieu, Flobert, Cte de Saint-Saud, Vivarez, Pellisson, etc. On a cité autrefois celle de Bazot, pour Amiens et ses environs, celle d'Adrien de Longpérier, membre de l'Institut, qui a fait la matière de l'ouvrage de M. Hubert Lavigne (1881).

Nous pouvons en signaler une fort importante, celle de notre nouveau collègue M. Armand Boucher de Crèvecœur, d'Abbeville; elle comprend actuellement 30.289 billets mortuaires, sans compter 9.330 mariages et 3.271 naissances, ainsi qu'un grand nombre de lettres étrangères, belges (1.400), italiennes, allemandes, espagnoles, polonaises, arméniennes. L'Angleterre n'est pas représentée; on sait, nous dit ce collectionneur, que l'usage des billets de décès n'y a pas pénétré.

En ce qui concerne l'étranger, nous citerons la collection de notre collègue M. Bertarelli, mais nous ne nous occuperons que de celle de la Bibliothèque de l'Université de Gand, parce qu'elle était signalée comme possédant le plus ancien billet de décès connu (1645). Son bibliothécaire en chef, M. Fernand Van der Haegen, avec une bonne grâce dont nous le remercions infiniment, a bien voulu nous renseigner sur le sujet qui nous intéresse. La collection des lettres de faire-part est assez importante, mais ce n'est que dans ces derniers temps qu'on a séparé des dossiers se rapportant aux familles les lettres antérieures au XIXe siècle, et beaucoup y sont encore. La majeure partie de ces documents concerne la Belgique et particulièrement la ville de Gand; il y en a aussi qui proviennent d'autres pays. Nous reparlerons de cette collection lorsque nous étudierons l'antériorité des billets mortuaires et la bordure noire du papier à lettre, mais en réponse à certaines personnes qui pourraient trouver que l'objet de l'étude que notre Société entreprend est de peu d'importance, il nous suffira d'y opposer ce que nous écrit notre honoré correspondant, l'un des plus savants bibliothécaires de l'Europe : « En parcourant quelques boîtes de notre collection, je constate que ces documents pourraient donner lieu à un travail des plus intéressants. »

L'*antériorité des billets mortuaires* est certainement une des questions les plus importantes que doit se poser le collectionneur : à quelle époque le billet imprimé a-t-il succédé aux annonces verbales faites par les jurés-crieurs et sans doute aux billets manuscrits? La réponse faite il y a quelques années par M. John Grand-Carteret [1] était que le plus ancien billet connu se trouvait à la bibliothèque de l'Université de Gand, annonçant le décès d'une religieuse et portant la date du 27 juin 1645. Cette date doit être considérablement reculée, jusqu'en 1605, et le document qui le constate n'est pas inédit, mais il avait échappé aux historiens des billets mortuaires.

---

1. *Vieux papiers, vieilles images*, 1896, p. 65.

Ce billet est celui de Théodore de Bèze [1]; c'est une invitation à ses obsèques qui eurent lieu à Genève le 13 octobre 1605. Il en existe deux exemplaires à la Bibliothèque nationale, Département des manuscrits. (Collection Dupuy, vol. 348, f° 220, et vol. 415, f° 221), l'un d'eux était adressé à M. le Cons^r de Bullion. Un autre exemplaire se trouve à la Biblio-

Quod nauigantibus eſt portus, hoc migratio in aliam vitam iis, quorum pretioſa mors in oculis Domini. Quum igitur, heſternâ die, magnum illud Eccleſiæ lumen, R. vir D. Theodorus Beza, annis confectus, ex hac momentanea & ærumnoſa vita ad illam, in qua eſt, ſine perturbatione, æterna felicitas, placidè tranſlatus ſit, hodie verò ſepulturæ mandandus, rogantur, Paſtorum ac Profeſſorum nomine, Illuſtres ac Generoſi Domini Comites, Barones, Nobiles, omnes denique litterarum ſtudioſi, qui in hac Academia verſantur, vt hodie, horâ duodecimâ, poſtremum hunc honorem, tanto viro, ac tam piè defuncto, debitum, tribuant, vt funus ipſius proſequantur. Cujus quidem corpus, vt omnium in Chriſto defunctorum, ἀπείρε) ἐν φθορᾷ, ἐγερθήσε) ἐν ἀφθαρσίᾳ: ita vt neque mors, neque vita, nos ſeparet ab illa dilectione, qua Deus ſuos proſequitur in Domino noſtro Ieſu Chriſto, qui ſuos à morte ad vitam tranſmittit. Obiit XIII. die Octobris, anni CIↃ. IↃC. V.

BILLET DE TH. DE BÈZE (1605).

thèque de la Société du protestantisme français, il a été reproduit dans le Bulletin de cette Société, t. XXXVI, 1887, pp. 78-82, avec l'article de Ch. R. Charles Read) : *Billet d'invitation aux obsèques de Théodore de Bèze*. Cette invitation universitaire ou académique est naturellement, pour l'époque, en latin ; nous en donnons la traduction d'après M. Charles Read :

Telle l'arrivée au port pour les navigateurs, telle l'entrée dans une autre vie, pour ceux dont la mort est précieuse aux regards du Seigneur. La journée a vu s'éteindre le grand flambeau de l'Eglise, le très vénérable et très docte Théodore de Bèze....

Aujourd'hui auront lieu les obsèques. C'est pourquoi, au nom des Pasteurs et des Professeurs, il est fait appel aux illustres et généreux Seigneurs, Comtes, Barons, Nobles, et à vous, Gens d'étude et de lettres, faisant partie de cette Académie, pour que, ce dit

1. Né à Vézelay (Yonne) le 24 juin 1519, décédé à Genève le 13 octobre 1605, l'un des chefs du parti calviniste et l'un des piliers de l'Eglise réformée, suivant l'expression de Bayle. On connaît le rôle important qu'il joua au Colloque de Poissy en 1561.

jour d'aujourd'hui, à la douzième heure, on vienne rendre les honneurs suprêmes dus à cet homme éminent, dont la fin a été édifiante, en assistant à ses funérailles.....

Le décès a eu lieu le 13e jour d'Octobre de l'an 1605.

Nous donnons la reproduction un peu réduite (texte 14 × 13) de cet antique et vénérable billet d'après l'original conservé à la Bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français, et que nous devons à l'obligeance de son érudit bibliothécaire, M. Weiss, qui a bien voulu nous signaler ces documents.

On trouvera reproduit un billet pour les mêmes obsèques, de même teneur, mais sous un autre format, avec un bandeau typographique différent et l'addition de cet en-tête en caractères gras : *Programma rectoris*, dans l'*Histoire de l'Université de Genève, l'Académie de Calvin (1559-1798)*, par Charles Borgeaud. Genève, 1900, grand in-4, p. 313.

Il existe dans la Bibliothèque de l'Université de Gand une lettre imprimée dans laquelle l'infante Isabelle d'Autriche, en 1621, annonce le décès de son époux, l'archiduc Albert, et en même temps, qu'elle reprend le gouvernement des Pays-Bas; c'est un faire-part doublé d'une proclamation. Dans cette même bibliothèque, une autre lettre, en latin, du 10 octobre 1643 : c'est celle annonçant le décès de Catherine de Courterville, abbesse de Messines (Belgique), antérieure, comme on voit, de deux années, à celle anciennement connue de la même bibliothèque.

Mais ces billets de 1605, 1621 et 1643 sont étrangers ; repassons la frontière et voyons maintenant dans notre pays si nous pouvons remonter à une date plus ancienne que 1645.

On peut se demander si l'usage des billets de décès imprimés est une innovation parisienne ou provinciale, et, *a priori*, il est à supposer que cette coutume a dû s'implanter dans la capitale avant de se fixer dans les autres villes.

C'est ce que nous pouvons constater, actuellement du moins, par le billet parisien du 3 juin 1634 que nous reproduisons, grandeur originale, d'après un calque [1].

Voici bien le billet dans toute sa simplicité : aucune vignette, le V, non orné, n'embrasse que deux lignes, il a peu de marges et nous n'y trouvons pas de formule pieuse, sans pouvoir assurer que ce billet et les suivants n'ont pas été rognés.

Ce billet de juin 1634 serait donc pour le moment, en attendant de nouvelles découvertes, le billet mortuaire français le plus ancien connu.

Nous avons également sous les yeux les calques de deux autres billets :

V. estes pr. d'as. au c. s. et ent. de feu Mosieur de Périgny, vivant, Conseiller du Roy, et Receveur des Décimes à Sens..... (22 juillet 1634).

Où les Dames se trouveront s'il leur plaist [2].

---

1. Ce billet est conservé à la Bibl. nat., Dépt des Mss. Pièces originales 2355, f° 537.
2. Bibl. nat., Mss. Pièces originales, 2236, f° 44.

VOvs estes priez d'assister au conuoy, seruice, & enterrement de feu Messire Nicolas Potier, viuant, Cheualier, Seigneur du Blanc-Mesnil, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat, & Priué, second President au Parlement, & Chancelier de la Royne Mere du Roy, decedé en sa maison, ruë Neufue S. Mederic. qui se fera Samedy troisiesme iour de Iuin 1634. à dix heures du matin, en l'Eglise Sainct Mederic, sa parroisse : Les Dames se trouueront à l'Eglise, s'il leur plaist.

BILLET D'ENTERREMENT de 1634 (*Coll. de la Bibliothèque nationale*).

V. estes pr. d'as. au convoi et enterrement de feu Messire Gédéon de Vic, vivant, Chevalier, Seigneur, Vicomte d'Armenonville, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Cornette..... (27 février 1636)... [1]

Dans ce billet-ci il n'est pas parlé des dames, mais on remarquera qu'il n'est pas question de service, l'inhumation a dû se faire directement dans les « caves » de l'église Saint-Sauveur et le service a dû être célébré un des jours suivants.

Ces trois billets, qui concernent des gens de noblesse, sont identiques comme impression, le V non orné embrassant deux lignes ; il semble qu'ils sortent de la même imprimerie.

Nous retrouvons ensuite le même billet, mais dans la classe bourgeoise ; c'est un service de bout de l'an pour « feu honorable homme Jean Villain, vivant bourgeois de Paris qui se fera le 19 décembre 1643. » Le texte oblong est de 12 × 6 1/2 [2].

Aux Archives nationales nous avons rencontré un billet de même genre, avec cette seule différence que le texte s'agrandit (16 × 8), pour le service et bout de l'an « de deffunte Dame Marguerite Besson, vivante, femme de Me Jacques Plastrier, notaire et garde-nottes du Roy au Châtelet de Paris qui se dira mardy 27me jour de juin 1656.... » [3]

Un autre billet de 1657 semblable à ces derniers et à celui que nous reproduisons de 1634 :

V. estes pr d'ass. au c. s. et ent. de François Villain décédé en la maison de Monsieur Villain son père, Marchand Espicier, à present Consul et Bourgeois de Paris, rue des Lombards qui se fera Lundy 26e jour de Février 1657.... [4]

Il eût été intéressant de connaître l'âge du fils Villain, mais on remarquera qu'il n'y est pas mentionné de *feu*, ni de *vivant*, coutume qui persiste encore quelques années et c'est *vivant* ou *vivante* qui disparaît le premier.

Ces six billets nous paraissent être du type primitif, c'est le véritable « *billet* » par son format, qui n'est que la reproduction imprimée d'une note écrite, et c'est à ce billet « dépourvu de petits ornements, de devises, d'emblèmes » que faisait allusion, en 1683, le personnage du *Mercure galant* de Boursault, l'imprimeur Boniface :

[Qui serait] bien faché que l'on ne mourut pas,
[Ne pouvant] être heureux qu'à force de trépas,

et demandant au rédacteur du Mercure que :

.... dans un long article avertir les défunts,
De ne plus se servir de billets si communs.

---

1. Bibl. nat., Mss. Pièces originales, 2982.
2. Bibl. nat., L m 3, 901.
3. Arch. nat., ADXXe 87, Ve Plastrier.
4. Bibl. nat., L m 3, 901.

(*A suivre*). LUCIEN RAULET.

Mémoires et Communications

Les Papetiers Jollivet.

Nous avons eu l'occasion de nous occuper à diverses reprises des belles étiquettes gravées de papetiers parisiens au XVIIIe siècle.

Notre collègue M. F. Duris en ayant retrouvé deux concernant des Jollivet, nous nous sommes empressés de les reproduire et, en présence de cette quantité de Jollivet ayant des enseignes ou des adresses différentes, nous avons demandé à notre très érudit confrère, M. Paul Fromageot, de bien vouloir nous donner le mot de ces énigmes.

On sait que M. Fromageot, dans une étude consciencieuse et très détaillée, vient de publier, dans le *Bulletin* de la Société historique du VIe arrondissement de Paris, la monographie de « La rue de Buci et ses habitants ».

Voici l'article qu'il a bien voulu nous envoyer à ce sujet ; nous l'avons accompagné de notes se rapportant aux documents que nous avons déjà reproduits.

Au XVIIIe siècle, il a existé à Paris, dans différents quartiers, plusieurs papetiers du nom de Jollivet. Quel était exactement leur lien de parenté ? Quel fut le chef de cette sorte de dynastie industrielle ? — Nous ne saurions le dire. Ce qui nous paraît seulement certain, c'est qu'à une époque antérieure à 1712, un papetier nommé Jollivet occupait déjà une boutique dans la maison qui venait d'être construite rue de Buci, sur l'emplacement de l'ancien jeu de paume du *Cheval d'or* (n° 10 actuel), appartenant alors à Françoise-Élisabeth de Lamoignon, mariée à Aymar Nicolay, marquis de Goussainville, Premier Président à la Chambre des comptes. L'enseigne du *Cheval d'or* avait disparu, remplacée par celle de l'*Image Notre-Dame* reproduite sur la belle et grande étiquette commerciale que l'on connaît, ornée aux quatre angles des armes royales et de celles du Dauphin et de la Dauphine. Ces deux derniers écussons font présumer que la maison Jollivet devait remonter à une date antérieure à 1712, puisque le duc et la duchesse de Bourgogne moururent tous deux dans le mois de février de cette même année [1].

Un grand nombre de fournitures portant cette étiquette, de 1730 à 1774, prouvent que ce Jollivet, ainsi que ses fils et petits-fils, continuèrent d'exploiter le commerce de papeterie dans la même maison et sous la même enseigne jusqu'au temps de Louis XVI.

1. Nous avons donné deux reproductions de cette étiquette : la première, fascicule n° 7, juillet 1901, d'après la collection des Archives de la Seine ; la seconde, fascicule n° 38, septembre 1906, d'après l'original de M. Delpy, passé depuis dans les cartons de M. Marius Dujardin.

Mais, il y avait en même temps d'autres Jollivet, descendant peut-être de celui établi en 1712, voués aussi à la papeterie. On trouve d'abord, à partir de 1756 tout au moins, dans la même rue de Buci, au coin de gauche de la rue Bourbon-le-Château (n° 28 actuel), un Jollivet se disant *l'aîné* tenant une papeterie à l'enseigne de l'*Image Sainte-Geneviève*, dont la belle étiquette est connue aussi. Il devait avoir succédé directement ou indirec-

tement à un nommé Louvet, dont l'intéressante étiquette, datée de 1708, nous a été révélée par notre collègue M. P. Flobert [1]. Ce Louvet, *vendant toutes sortes de papier*, indiquait en effet ainsi son adresse : *A l'image Sainte-Geneviève*, *rue de Buci*, *près le petit marché*, et l'on sait que *le petit marché* était au bout de la rue, à quelques pas de là.

1. Cette étiquette est entièrement typographiée et ne présente d'autre intérêt que d'être datée.

D'autre part, nous connaissons encore un Jollivet, papetier à l'enseigne de *l'Espérance vis-à-vis la petite porte Saint-Honoré* [1], et enfin un autre rue du Dragon [2].

1. C'est l'étiquette reproduite ci-contre, page 203.

2. Nous pouvons en signaler encore une autre : *Jollivet et Robert, à Sainte-Geneviève, rue de la Vieille Draperie, proche le Palais à Paris ;* reproduite dans notre *Bulletin* n° 8, page 223. A remarquer la similitude de cette étiquette avec celle des Archives de la Seine. L'enseigne est diffé-

Ceux de l'*Image Notre-Dame* firent assurément de bonnes affaires, car le 7 février 1767, Claude-François Jolivet acheta, moyennant 33.000 livres, une première maison rue de Buci près de sa boutique, puis, le 14 juillet 1774, moyennant 44.000 livres, la maison même où il demeurait, et le 2 mai 1777, moyennant 27.000 livres, une troisième maison située entre sa demeure et la première propriété acquise par lui.

En 1781, Honoré-François Jolivet, probablement fils et successeur du précédent, fut nommé relieur-papetier-colleur priviligié du roi, suivant la cour. Quelques années plus tard, il céda son fonds de commerce au sieur Cabaret, venu de la rive droite se fixer rue de Buci, avec son enseigne *du Griffon*. La fusion de ces deux maisons fit disparaître *l'Image Notre-Dame* remplacée par *le Griffon* qui a survécu jusqu'à nos jours [1].

Sous la Révolution, Jollivet, retiré des affaires, mais demeurant toujours dans sa propriété rue de Buci, n° 1510 (correspondant au n° 10 actuel), fut nommé administrateur municipal du Xe arrondissement. Thoinan, dans son ouvrage sur *les Relieurs français*, raconte que cet ancien relieur privilégié du roi, désirant peut-être faire preuve de civisme, sinon de bon goût, offrit à la Convention de se charger d'enlever l'or des armoiries appliquées sur les beaux livres de la Bibliothèque nationale, moyennant deux sous par volume !

Enfin le dernier Jollivet de *l'Image Sainte-Geneviève* céda sa papeterie, vers l'époque de la Révolution, à un sieur Quentin [2], zélé patriote, qui s'empressa de supprimer cette enseigne conpromettante. Elle reparut passagèrement, sous la Restauration, sur les étiquettes du nouveau possesseur de la maison, mais ce fonds de commerce cessa d'exister après 1827 et fut remplacé par un café littéraire célèbre [3].

P. FROMAGEOT.

---

rente mias l'ornementation générale est quasi identique, sauf dans les armoiries : Jollivet de l'Image Notre-Dame est marchand ordinaire du Roy et de Madame la Dauphine, tandis que Jollivet et Robert sont marchands ordinaires du Roy et de Monseigneur le Dauphin.

1. Celle du *Griffon* appartient actuellement à notre collègue M. Elleaume. Nous avons reproduit sa belle étiquette de 1792, fascicule n° 8, page 226.

2. Nous donnons une reproduction de l'étiquette de Quentin, dont l'original mesure 26 × 19 c/m. M. Fromageot en a donné, dans son ouvrage, une variante : elle est de format plus petit, la composition de l'enseigne figurée est inversée et l'encadrement est un peu différent.

3. En nous envoyant les deux étiquettes qui font l'objet de cet article, M. Duris l'accompagne des renseignements suivants :

A la mort de leur père, les frères Jollivet n'ayant pu s'entendre, le frère cadet s'établit vis-à-vis la porte des petits Saint-Honoré. Pour faire connaître son nouveau domicile, il fit faire une magnifique carte-adresse qu'il distribua aux principaux clients de la maison paternelle. Son aîné, vexé du procédé, fit graver alors une adresse destinée à éclipser celle de son concurrent. En ayant obtenu l'autorisation, il l'illustra des blasons de France et de Navarre et de la Dauphine, Marie-Adélaïde de Savoie, épouse du Dauphin (Louis, duc de Bourgogne) et l'envoya à sa noble clientèle, le 1er janvier 1712.

Cette réclame aurait eu d'autant plus de succès qu'il avait fait ajouter au dernier moment qu'il vendait *des marchandises nouvelles et à juste prix*. Mais la roche tarpéienne est près du Capitole. Le décès de la Dauphine survint peu après et l'adresse-réclame fut mise au rebut.

Essai historique de la Dette publique en France

pour servir au classement des vieux papiers s'y rapportant.

Dans mes recherches, j'ai souvent trouvé des papiers et parchemins ayant trait à notre Dette publique, et j'avoue qu'il ne m'était pas toujours facile de les classer. D'autre part, les assignats ayant fait partie de la Dette publique, j'ai pensé que nos collègues, qui les collectionnent, recherchaient en même temps ces vieux souvenirs de l'ancienne Dette et, pour en faciliter le classement, je crois être utile en leur livrant mon étude sur la Dette publique de notre pays.

Avant le XIIe siècle, le royaume de France n'existait pas. Les Capétiens, sortis de la domination franque, étaient restés sous la tutelle des nobles qui les avaient élus pour être leurs chefs.

Jusqu'à Louis le Gros (1108), il n'y avait pas d'État. Par suite, aucune règle précise ne garantissait l'équilibre entre les revenus et les dépenses. Aidé par *Suger*, son ministre, il créa une autorité royale qui donna naissance à l'action gouvernementale. Et son successeur médiat, Philippe-Auguste (1180), continuant son œuvre, créa le royaume. Il l'agrandit et l'enrichit.

Louis VIII et saint Louis assurèrent cette prospérité. Mais le besoin d'argent commença bientôt à se faire sentir; car Philippe le Bel, petit-fils de saint Louis (1285), fut, dès son avènement, obligé d'emprunter. On possède un mandement royal remontant à l'année 1287, émané de lui, par lequel il ordonne à son trésorier de Normandie de rembourser des emprunts précédemment contractés, pour son compte, dans la généralité de Rouen. C'est le premier roi de France qui ait eu recours à l'emprunt. Ses banquiers étaient deux Florentins, qui lui avancèrent des sommes considérables contre le droit de prélever pour eux les impôts dans plusieurs provinces. Leur avidité abusa de ce privilège et rendit de plus en plus indispensables leurs nouveaux services. Un autre document établit que dans le bailliage de Blois « des » hommes de bonne volonté furent chargés de dresser, sous la foi du ser- » ment, les listes des gens en état par leur fortune de prêter au roy ». Qu'il me soit permis de souligner cette idée de Philippe le Bel, en 1293, d'emprunter sur le revenu (car c'est la même chose), quand depuis si longtemps

on nous donne comme nouveau l'éternel projet d'impôt sur le revenu.

Après un si beau commencement, il fallait continuer. Et jusqu'à François Ier (1515) nos rois se livrèrent ainsi à des emprunts usuraires qui amenèrent des abus de toutes sortes. Ils affectaient tout pour promettre le remboursement. Ainsi, en 1370, Charles V, dit cependant le Sage, gage un prêt que lui font les habitants de Rouen sur « les Aides qui sont ordon- » nées pour la guerre en la ville et diocèse de Rouen ». En l'année suivante, un groupe de marchands d'Avignon, obligé de fournir une somme de 100.000 livres, reçoit l'engagement de garantie des princes du sang, du prévôt des marchands de la ville de Paris et du trésorier du Dauphiné.

Le pouvoir souverain, qui s'était réservé la fabrication des monnaies, semblait ne l'avoir fait que pour ruiner ses débiteurs et ses créanciers par les nombreuses altérations de ces monnaies habilement calculées qui se succédaient suivant ses besoins. Et sans nul doute, il se fut usé à ces procédés, sans les lumières et les secours de quelques hommes éminents comme Jacques Cœur et surtout ceux de la municipalité parisienne qui eut souvent le coûteux honneur d'être la providence de ses souverains en détresse.

François Ier ne put continuer longtemps ces errements. Après avoir épuisé la bonne volonté des différents corps de l'État et continué à faire succéder les emprunts aux emprunts, il perdit toute confiance. Le besoin cependant était grand. Sa guerre pour le Milanais était commencée, et il lui fallait des sommes considérables. Inspiré par le chancelier Duprat, il eut l'idée de constituer solennellement, sous une forme régulière, la Dette publique, en créant des rentes sur l'Hôtel de ville. Il commença, par lettres patentes d'octobre 1522, contre l'imposition du « Pied Fourché et de la » Boucherie de Beauvais », à vendre à la ville de Paris 25.000 livres tournois de rente en échange d'un capital de 200.000 livres de même espèce, Le prévôt et les échevins firent appel aux souscripteurs en promettant un intérêt de 100 livres pour 1.200 livres baillées comptant; c'était l'emprunt public et régulier. Et voici la teneur de l'édit, signé à Saint-Germain, qui le consacra solennellement : « Promettons en parolle de Roy et par notre foy, pour nous » nostre couronne et successeurs en icelle, ne convertir, ne employer à » nostre proffict, ne de nos successeurs, ne en autre usaige, ne choses quel- » conques, les dictes fermes et aydes, et obligeant spéciallement aux choses » dessus et à chacune d'elles nostre propre et privé patrimoine présent et » advenir et nonobstant toutes ordonnances faites par nos prédécesseurs..... »

Les commissaires royaux négocièrent avec le prévôt et les échevins de la ville de Paris, le 17 novembre 1536, un nouvel emprunt au taux de 8,33 % ou de 12 livres, une livre contre l'impôt « du poisson de mer et du » vin détaillé au quartier des Halles ». C'était la Dette publique fondée par cette création de rente perpétuelle.

Le cardinal de Lorraine, le chancelier de l'Hospital, le marquis d'O, le

duc de Sully, le cardinal de Richelieu, Mazarin, le surintendant Fouquet usèrent et abusèrent de ce procédé : tantôt en supprimant les intérêts et en prenant des arrangements pour le capital, tantôt en pressurant le clergé pour avoir l'argent convoité, parfois même en s'emparant violemment de l'argent affecté aux rentes de l'Hôtel de ville et en allant même jusqu'à en suspendre le paiement, comme d'Emery.

Colbert arriva à temps pour arrêter les honteux trafics de Fouquet. Il organisa une comptabilité qui établit un nouvel ordre de choses. Mais malheureusement les résultats furent inutiles, grâce aux dépenses d'un luxe désordonné et le poids écrasant d'un état de guerre pompeusement entretenu. Il lutta contre les difficultés que lui créaient tous ces besoins. Pour combattre l'usure, il fonda la Caisse d'emprunt où chacun pouvait verser et retirer la somme prêtée au denier vingt.

Mais le roi persévérait dans sa voie ruineuse et Colbert mourut à la peine presque discrédité par son maître qui lui devait cependant tout.

L'intègre Claude Lepelletier trouva la succession de Colbert trop lourde et la déposa entre les mains de M. de Pontchartrain. Pendant dix ans celui-ci alimenta le Trésor par des tontines ou rentes viagères, les lettres d'anoblissement et les inévitables créations d'offices.

Le créancier de l'État, comme titre, avait un contrat grossoyé par devant notaire. Il ne pouvait exiger le remboursement, et l'État s'engageait à lui servir à perpétuité les arrérages de la rente représentative du capital fourni. Toutes les ressources du pays avaient été aliénées pour garantir le service de ces rentes : les tailles, les aides, les gabelles, etc., etc.

On obtenait ce contrat en effectuant au Trésor royal, au moment d'un emprunt, un versement constaté d'abord par une reconnaissance du caissier, puis par une quittance de finance enregistrée au contrôle général des finances de France. On trouve de ces quittances imprimées sur parchemin et remplies à la main. Sur le vu de cette quittance, un notaire dressait la minute du contrat de constitution. Cet acte, après avoir été revêtu de la signature du prévôt des marchands, était renvoyé au notaire qui le faisait signer par la partie et le conservait dans son étude. Ces contrats étaient aussi imprimés et remplis à la main au nom du futur rentier. Le notaire expédiait ensuite la grosse sur parchemin timbré et la délivrait au rentier. Il en faisait une autre copie en ampliation, sur papier timbré, qui devait être fournie au payeur et produite à la Chambre des Comptes.

On pouvait aussi l'obtenir par achat fait à un autre rentier. Pour cela, on versait le capital au Trésor. Celui-ci remboursait le rentier vendeur et donnait une quittance à l'acquéreur pour faire un contrat de reconstitution.

Les payeurs étaient à l'Hôtel de ville où se faisait le service de la rente.

On procédait de même pour une rente viagère que pour une rente perpétuelle, de même aussi pour une « tontine » ou « rente viagère spéciale ».

Ce mode d'emprunt avait été créé par Tonti, le compatriote de Mazarin. Comme pour la rente viagère, les souscripteurs étaient groupés en dix classes. Les décès survenus parmi les membres d'une classe accroissaient progressivement la part des co-intéressés survivants, dont le dernier devait avoir la jouissance du tout de sa classe pour, après lui, faire retour au roi.

Le légendaire Chamillard succéda à M. de Pontchartrain. Le crédit avait tellement disparu qu'il fut obligé d'emprunter à des taux fabuleux : en souscrivant 32 millions, il touchait le quart, soit 8 millions.

Desmaretz, neveu de Colbert, heureusement arriva. Il put péniblement subvenir un peu aux frais du Trésor. Il créa, à cet effet, un prélèvement indistinct d'un dixième sur tous les revenus, y compris les rentes de toutes origines. Cela n'empêcha pas le Grand Roi de laisser en mourant une dette de près de trois milliards et demi (3.408.700.000 francs), avec anticipation de trois années sur les revenus.

C'est alors que les procédés consacrés dans les siècles précédents, ne réussissant pas au régent, on essaya de l'empirisme financier, dans le projet infaillible de l'Écossais Law. Un moment, le duc d'Orléans put croire au salut dans cette banque colossale qui avait absorbé la Compagnie des Indes. De 1716 à 1719, un dépôt de 10.000 livres produisit un million ; de 500, les actions montèrent à 20.000. Et en exécution d'un arrêt du Conseil du 30 août 1719, les rentiers échangèrent leurs titres contre des assignations sur le caissier de la Banque. Le domaine des rêves remplaçait pour eux les tailles et aides, mais aussitôt, les réalisations de quelques-uns déconcertèrent la hausse, et le retrait de trois fourgons d'argent, par le prince de Conti, en échange du paquet de billets qu'il possédait, jeta l'alarme dans le public ému de cet acte de défiance. Law, maudit, fut obligé de se retirer, et ses 509.000 déposants perdirent du 1/6 au 19/20, suivant les décisions du tribunal d'enquête. C'était la ruine.

Le cardinal Dubois commença la réaction qui devait suivre l'échec du faux système. Il prit des mesures pour assurer la transmission régulière des actions de la Compagnie des Indes, échappées au naufrage de la Banque royale. Il fit cesser les réunions irrégulières et tumultueuses des trafiquants. Et Paris-Duvernoy, son successeur sous le ministère nominal du duc de Bourbon, réglementa la matière par un arrêt du Conseil. Ainsi il créa la Bourse des valeurs. Le vieux cardinal Fleury vint ensuite. Il voulut opérer la réduction traditionnelle de la rente ; il échoua. Il en fut de même de la tentative du contrôleur général Machault, qui avait rêvé d'éteindre la Dette publique en créant un fonds d'amortissement, puisé dans un impôt du 1/20 sur tous les revenus (ordonnance de mai 1749). Mais son action en fut entravée par les facilités accordées aux gros possesseurs de s'en faire exempter. Ces avis de décharge sont communs. M. de Séchelles lui succéda. M. de Laverdy, M. Maynon d'Invau se succédèrent sans plus de résultat.

Celui-ci avait proposé au Conseil, qui refusa, une loterie de 100 millions, dont les souscriptions s'effectueraient : moitié en espèces, moitié en effets royaux, et dont les lots seraient des livres en rentes viagères. Au lieu d'amortir, on empruntait, on anticipait. L'abbé Terray prit le contrôle général en 1769 et employa à son but tous les moyens ; la réduction des dettes et la banqueroute intermittente déguisée. Tous les contribuables furent pressurés avec une extrême cruauté.

Et, à l'avènement de Louis XVI, le découvert n'était que de 21 millions et demi par an. Turgot, l'ancien intendant de Limoges, rompit avec les errements du passé et tenta de réduire la dépense au-dessous de la recette. Mais ses suppressions de la corvée, des maîtrises et jurandes lui créèrent des ennemis et il fut disgracié. Son successeur, Clugny, intendant de Bordeaux, détruisit, en six mois qu'il vécut, tout le bien que son prédécesseur avait fait. Après avoir mis en avant un projet de loterie royale, il mourut au milieu d'un désordre complet. Necker, appelé à lui succéder, rétablit l'ordre et sut se rendre populaire par son fameux *compte rendu*, en créant un excédent de recettes de 18 millions. Mais, comme Turgot, il se créa des ennemis, qui ne pouvaient plus vivre des abus qu'il détruisait, et il céda sa place aux complaisants de la Cour. MM. Joly de Fleury et d'Ormesson ne surent ou ne voulurent pas jouer le rôle de courtisan qu'on leur demandait, comme M. de Calonne qui leur succéda. Avec une audace inouïe, ce contrôleur gaspilla l'argent du Trésor, doubla le découvert et joua une comédie financière au bénéfice de la Cour. Mais, malgré son talent oratoire, il échoua devant l'assemblée des notables pour son plan d'impôts sur le timbre et sur la propriété foncière.

L'archevêque Loménie de Brienne lui succéda. Il reprit son projet devant le Parlement. Mais un magistrat, Me Duval d'Espréménil, repoussa avec énergie toute immixtion de la justice dans les questions d'impôts, en attribuant à la nation seule, représentée par les *États généraux*, le droit d'établir les charges publiques et d'en déterminer la répartition ; ce refus le fit exiler à Troyes, par lettres patentes du 25 août 1787. C'est ainsi que le Parlement obligea la convocation des États généraux qui renversèrent l'ancien régime.

La royauté le sentait et regardait cette convocation comme une mesure dangereuse. Aussi l'annonçait-elle pour une époque reculée, en 1792. Mais l'insuccès de Brienne l'obligea à se retirer et ramena Necker, désigné par le vœu général. Dès lors, aucun procédé avouable n'étant possible, on réunit les États généraux le 5 mai 1789, à Versailles. Le 17 juin, ils se transformaient en *Assemblée nationale*. Les députés du Tiers y affirmèrent immédiatement les devoirs de l'État envers ses créanciers « qui sont placés sous » la garde de l'honneur et de la loyauté française ». Necker, disgracié, fut renvoyé en Suisse (11 juillet), le peuple y répondit par la prise de la Bastille

14 juillet); le roi le rappela aussitôt. Mais il fallait des fonds au Trésor pour soulager la misère du peuple et acquitter les arrérages. Les dons patriotiques, amenés par les sacrifices spontanés de la nuit du 4 août, furent insignifiants. Les emprunts de 30 millions et de 80 millions échouèrent, et il fallut avoir recours au prélèvement d'un quart sur le revenu de chacun pour un an seulement. L'Assemblée le vota, grâce à l'intervention de Mirabeau. C'était un impôt nouveau.

Talleyrand, reproduisant le plan conçu sous Charles IX, fit accepter les frais du culte par l'Assemblée constituante. Il fit acheter un premier lot de 400 millions de biens du clergé par les municipalités chargées d'en effectuer graduellement la vente. Le prix en fut soldé en bons payables à leurs propres caisses (19 et 21 décembre). Ce furent ces assignations qui devaient alimenter la caisse dite de « l'Extraordinaire », spécialement créée à cet effet, et, sans attendre la fin des adjudications, le Trésor émettait des assignats sur cette caisse jusqu'à concurrence des immeubles à vendre. Ces assignats avaient ainsi un caractère de bon immobilier, réellement garanti par un capital territorial existant effectivement. Ils rapportaient intérêts, payés par la caisse de l'Extraordinaire.

En attendant qu'ils fussent imprimés, on émit des promesses d'assignats qui devaient être échangées contre les vrais après leur fabrication. Et le 22 avril, l'Assemblée nationale décréta que les billets de la Caisse d'escompte, créée en 1770, en tiendraient lieu. Mais ils devinrent bientôt papier d'État et papier-monnaie, avec cours forcé par décret du 17 avril 1790. Dès lors, ils ne portèrent plus d'intérêts. Necker désapprouva ce procédé, donna sa démission, et retourna en Suisse.

Son successeur, Lambert, joua un rôle très effacé. Il y avait 2 milliards exigibles; Mirabeau fit décréter le remboursement immédiat par une émission de 800 millions d'assignats, applicables au paiement de domaines nationaux, et destinés à être brûlés à mesure de leur rentrée au Trésor. Ce furent tous des assignats de 1.000 et 500 livres. Le 6 mai 1791, on ordonna la fabrication de 100 millions en assignats de 5 livres. La Constituante avait ainsi voté pour 1.800 millions d'assignats. L'Assemblée législative en ajouta pour 900 millions en moins d'un an et la Convention, plus tard, en fit émettre pour 7.800 millions.

On conçoit, dès lors, les embarras multiples qu'amenait une semblable profusion, les difficultés pour la fabrication, les dépréciations, les contrefaçons créées par les faussaires et contre lesquels on créa des primes à la délation. On afficha les marques auxquelles on reconnaissait les faux assignats, etc. Les colonies, suivant l'exemple de la métropole, émettaient aussi du papier-monnaie, comme la Guadeloupe, Saint-Domingue, etc. En réalité, il fut émis, de 1789 à 1795, pour 47 milliards d'assignats. Leur dépréciation avait commencé dès 1792. L'année suivante, le 11 avril, un décret punit

de prison la vente du numéraire ; et, le 5 septembre suivant, un édit menaça de mort tous ceux qui refuseraient de recevoir des assignats en paiement. Mais ces mesures ne firent rien. On avait grand'peine à opérer l'échange des assignats à face royale contre les assignats républicains, tant le gouvernement s'efforçait de conserver un crédit à ceux-ci. Les 2 juin et 15 juillet 1795, on démonétisa tous les assignats portant les empreintes de la royauté. Les fameuses lois du *maximum*, qui fixait le tarif le plus élevé auquel devaient être vendues les marchandises, n'eurent pas plus de succès. Le Comité des finances condamnait lui-même son système en ordonnant de poursuivre les recouvrements en numéraire dès le 28 fructidor an II, se refusant ainsi à recevoir les assignats en paiement. Les émissions néanmoins se succédèrent jusqu'au 23 décembre 1795, où on ordonna la destruction de la planche aux assignats. Mais elle fut seulement détruite le 19 février suivant, sur la place Vendôme ; et, dans l'intervalle, on avait encore tiré pour 2 milliards d'assignats.

Voici, sous forme de tableau, le catalogue avec dates chronologiques des assignats émis :

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DATES D'ÉMISSION	VALEURS		DATES D'ÉMISSION	VALEURS	
	livres	sols		livres	sols
1789. — 19-21 décembre créés.	1.000	»	1792. — 21 novembre (an I).	400	»
Emis le 16-17 avril 1790.	300	»	Id. — 14 décembre	50	»
(Avec coupons d'intérêts)	200	»	1793. — 23 mai	»	50
1790. — 29 septembre.....	2.000	»		»	15
	500	»		»	10
	200	»	Id. — 6 juin	25	»
	100	»	An II. — 7 vendémiaire	250	»
	90	»		125	»
	80	»	Id. — 10 brumaire	5	»
	70	»	Id. — 20 pluviôse.....	500	»
	60	»	An III. — 18 nivôse.....	10.000	»
	50	»		2.000	»
1791. — 6 mai, 28 sept., 1er nov.	5	»		1.000	»
Id. — 19 juin.....	500	»		750	»
	100	»		500	»
	90	»		100	»
	60	»	*Inscriptions*		
	50	»			
Id. — 12 septembre.....	300	»	An IV. — 21 nivôse	1.000	»
	200	»		500	»
Id. — 16 décembre.....	25	»		250	»
	10	»		100	»
1792. — 4 janvier.....	»	50		50	»
	»	25		25	»
	»	15			
	»	10	*Promesses de mandats territoriaux.*		
Id. — 4 avril (30).....	5	»			
Id. — 1er mai.....	200	»	An IV. — 28 ventôse.....	500	»
	50	»		250	»
Id. — 27 juin.....	5	»		100	»
Id. — 31 juillet.....	100	»		25	»
	50	»			
	5	»	*Mandats territoriaux.*		
Id. — 31 août.....	200	»			
	50	»	An IV. — 28 ventôse.....	5	»
Id. — 24 octobre (an I).....	25	»	*Emprunt forcé de l'an IV*		
	10	»			
	»	15	Titre nominatif détaché d'un registre à souche.		
	»	10			

A ces nombreuses créations d'assignats, nous croyons devoir ajouter le tableau de concordance du calendrier républicain et grégorien pour rendre leur étude plus facile :

CALENDRIER RÉPUBLICAIN	AN II 1793-94	AN III 1794-95	AN IV 1795-96
1er vendémiaire	22 septembre 1793	22 septembre 1794	23 septembre 1795
1er brumaire	22 octobre —	22 octobre —	23 octobre —
1er frimaire	21 novembre —	21 novembre —	22 novembre —
1er nivôse	21 décembre —	21 décembre —	22 décembre —
1er pluviôse	20 janvier 1794	20 janvier 1795	21 janvier 1796
1er ventôse	19 février —	19 février —	20 février —
1er germinal	21 mars —	21 mars —	21 mars —
1er floréal	20 avril —	20 avril —	20 avril —
1er prairial	20 mai —	20 mai —	20 mai —
1er messidor	19 juin —	19 juin —	19 juin —
1er thermidor	19 juillet —	19 juillet —	19 juillet —
1er fructidor	18 août —	18 août —	18 août —

La Convention, pour employer ces assignats, fit le fameux emprunt forcé de l'an IV, souscrit en assignats au centième de leur valeur. Ce taux nécessita le remaniement monétaire et obligea d'établir le cours de la pièce d'or de 24 livres. Mais ce fut encore un échec.

On eut alors recours aux *mandats territoriaux*, gagés aussi par des promesses de mandats territoriaux. C'était de nouveaux assignats qui n'eurent, en réalité, qu'un passage éphémère. Le Directoire exécutif envoyait tous les cinq jours aux provinces le cours de ces mandats, suivant les déclarations de la Trésorerie nationale. Et, en attendant, en vertu de l'arrêt du 21 nivôse an IV, on émettait des bons de rescription au porteur, payables en valeurs métalliques sur les produits de l'*emprunt forcé*.

C'en était assez, le 14 février 1797 une loi proclamait la démonétisation du papier-monnaie de la République, et tout le matériel nécessaire à sa fabrication était vendu aux enchères publiques.

Il s'était créé des *caisses* et des *banques* pour échanger gratuitement les assignats qui, dès le début, représentaient des sommes trop élevées. Le commerce, en effet, était dans le plus grand embarras en raison du cours forcé et du manque de numéraire. Ce furent d'abord la Caisse patriotique, la Caisse générale de la rue Saint-Avoye, celle de la rue des Bons-Enfants, la Maison de secours de la rue des Filles-Saint-Thomas, la Caisse d'utilité du passage du Théâtre Feydeau, celle d'échange rue des Petits-Champs, la Caisse hypothécaire, qui acceptait des affectations hypothécaires sur immeubles, etc.

Une grande partie des municipalités créèrent, à cet exemple, des caisses de confiance qui émirent des bons appelés : Bons de confiance, de commune, de secours, patriotiques, etc., etc. La collection comprend plusieurs milliers de variétés.

Le président du Comité des finances, Cambon, par son brillant rapport à la Convention du 15 août 1793, fut le père du Grand-Livre de la Dette publique. Il fut voté par la loi du 24 août 1793. Sa création déplaisant aux agioteurs, Bourdon, de l'Oise, fit destituer Cambon de membre du Comité par la Convention, le 14 germinal an III, pour être ensuite mis hors la loi le 2 prairial. Mais il put s'échapper, et l'amnistie du 4 brumaire an IV lui permit de rentrer à Montpellier. Mais le Trésor ne pouvait pas payer ses rentiers. Les assignats au pair, lorsqu'ils représentaient le 1/6 de leur valeur, ne faisaient pas leur affaire, pas plus que les mandats territoriaux reposant sur le revenu gage, ni les récépissés au porteur (2 ventôse an V) appelés bons du 1/4 (numéraire) et bons des 3/4 (biens nationaux ou créances sur l'État). Et les échéances s'accumulaient, quand, grâce à une loterie autorisée, l'an VI apporta les recettes de 464 à 616 millions. Le déficit était encore de 172 millions, on rétablit l'équilibre en éliminant les 2/3 de la dette, que l'on remboursa en bons au porteur admissibles au paiement de domaines nationaux, et l'on paya l'autre 1/3 sans retenue à partir du deuxième semestre de l'an V. Ce fut le *tiers consolidé*, qui fut changé par la loi de floréal (21) an X en 5 pour cent consolidé payable par le produit des contributions.

C'est là l'origine de ce livre formidable, qui grossira encore, mais qui, déjà, mérite le nom que lui donna Cambon, de Grand-Livre de la Dette publique.

L. CHAMBOISSIER.

Les Fêtes et Récompenses scolaires dans les Collèges de Jésuites

AVANT LA RÉVOLUTION

PENDANT le XVIIe siècle et la plus grande partie du XVIIIe, de leur réintégration, en 1603, jusqu'à leur expulsion, en 1763, les Jésuites ont eu, en France, le monopole presque absolu de l'instruction de la jeunesse.

Et, quelle que soit l'opinion qu'on professe à leur sujet, qu'on soit leur ami ou leur ennemi (on échappe difficilement à cette alternative) on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils ont exercé, avec maîtrise, leur rôle d'éducateurs, grâce à l'érudition et à la science de leurs maîtres et à l'action qu'ils ont su exercer sur leurs élèves par un habile mélange de discipline inflexible et d'autorité paternelle.

A la rigueur brutale des pédagogues des vieux collèges [1], ils surent faire succéder un régime dans lequel les jeux, les distractions, l'émulation, avaient une large part. Ce sont eux qui ont organisé les distributions de prix et en ont fait des cérémonies solennelles dont l'éclat était rehaussé par des concours publics et par l'exécution de pièces de théâtre, souvent composées par les maîtres et jouées par les élèves [2].

*
* *

Les collectionneurs qu'intéressent les choses de l'instruction publique ne manquent pas de recueillir avec soin les anciens programmes ou placards qui annonçaient les concours de fin d'année et les tournois littéraires qui

1. Lorsque les Jésuites prirent la direction de l'instruction publique en France, la notion de discipline était inséparable de l'emploi du fouet. Aussi ne le supprimèrent-ils pas complètement; mais ce n'étaient plus les maîtres qui se chargèrent des exécutions; elles furent confiées à des fouetteurs en titre et, comme le dit Quicherat (*Histoire de Sainte-Barbe*), elles passèrent au second plan.

2. Dans les anciens collèges, on donnait, il est vrai, des représentations théâtrales. Mais elles étaient, le plus souvent, satiriques, et mal vues de l'autorité. Plus habiles, les Jésuites surent éviter cet écueil. Il y avait chez eux la grande et la petite comédie: la première se composait de tragédies latines, la seconde de pièces françaises.

mettaient aux prises les sujets les plus distingués du collège. On retrouvait généralement leurs noms dans la distribution des rôles des tragédies qu'ils interprétaient devant leurs familles attentives et charmées.

Je possède deux pièces de ce genre qui émanent, à quarante ans de distance, du collège des Jésuites de Chaumont, Collegii Calvomontani [1]. Ce sont, non les seuls, mais les plus anciens de mes cartons. L'un, figure 1, est le programme d'un drame : *Le fils repentant*, qui fut représenté le 5 janvier

FILIUS RESIPISCENS

DRAMA

DABITUR IN THEATRUM

A SELECTIS HUMANISTIS COLLEGII
Calvomontani Societatis JESU.

PERSONÆ ET ACTORUM NOMINA.

PAMPHILUS.	FRANCISC. DUBREUIL, *Villeriacus ad Matronam.*
TITUS, *Filius Pamphili.*	PET. MAUR. LAPPRE, *Calv.*
ERASTUS, *alter filius Pamphili.*	JOSEPH. GAUCHEROT, *Arcubar.*
EUGENIUS, *Amicus Titi.*	PETR. LUD. CADIE', *Calvom.*
LYSANDER, *amicus Erasti.*	PETRUS MILLOT, *Calvom.*
LÆLIUS.	FRANC. COQUEY, *Calvom.*

In Aulâ Minore ejusdem Collegii die veneris 5ª Januarii, anni 1714 horâ nonâ maturinâ cum quadrante.

Fig. 1.

1714 dans la petite cour du collège. Le second, figure 2, est une liste de quatre jeunes gens, tous originaires de Chaumont, *humanistes choisis*, c'est-à-dire élèves choisis dans la classe des humanités, qui doivent *colloquer*, c'est-à-dire discourir ensemble sur un sujet fixé d'avance, le 9 février 1753 [2].

De hauts personnages présidaient généralement ces cérémonies. Le roi Louis XIV lui-même, grand protecteur des Jésuites, ne dédaigna pas d'assister

1. En latin *Calvus mons*, le mont chauve.

2. Remarquer les dates de ces fêtes qui avaient lieu au commencement de l'année.

à l'une de leurs fêtes, en 1674, dans une circonstance mémorable que j'ai rappelée précédemment [1].

Les prix donnés aux lauréats de ces concours étaient presque invariablement des œuvres d'auteurs classiques grecs et latins, quelquefois des livres de piété, plus rarement des ouvrages d'auteurs français. C'est, du moins, la remarque qui me paraît résulter de l'expérience que j'ai acquise en plusieurs années de chasse aux vieux bouquins.

En général, ces livres étaient dus à la libéralité de quelque grand seigneur, prince de l'Église ou magistrat, bienfaiteur du collège.

COLLOQUENTUR
DE FABULA
SELECTI HUMANISTÆ

FRANCISCUS ANTONIUS TAILLIER Calvomontanus,
JOANNES BAPTISTA MENNESSON Calvomontanus,
JOANNES BAPTISTA LECLERC Calvomontanus,
LUDOVICUS GEORGIUS HENRY Calvomontanus.

In Aulâ Minore Collegii Calvomontani Societatis JESU, die nonâ Februarii, horâ post meridiem secundâ, anno Domini 1753.

CALVOMONTI, Ex Typographia GABRIELIS BRIDEN, Typographi & Bibliopolæ Urbis ac Collegii Societatis Jesu.

Fig. 2.

Tel fut ce président au Parlement de Bourgogne, Jean de Berbizey, dont j'aurais, en quelques lignes, rappelé l'œuvre de sollicitude scolaire, si je ne préférais laisser ce soin à notre collègue M. Quantin, qui, ayant bien voulu, à ma prière, se livrer à des recherches sur ce sujet, a été récompensé de sa peine par la découverte, aux Archives départementales de la Côte-d'Or, d'un volumineux dossier justement consacré aux distributions de prix au collège des Godrans, à Dijon.

Ses recherches feront prochainement l'objet d'un article spécial [2].

1. *Bulletin de la Société Le Vieux Papier*, année 1907, page 120.

2. Voir, sur le collège des Godrans : *Les écoles et collèges de France avant 1789*, par C. Muteau, Bibl. nat. 8° R. 3906.

***

Les étiquettes qui ornent les livres donnés en prix, constituent, lorsqu'elles sont réunies en nombre, une collection qui, en dépit de son aridité apparente, présente un véritable intérêt documentaire.

Dans la période qui nous occupe, les certificats de prix des collèges de province offrent, plus que ceux des collèges de Paris, une variété d'aspect divertissante et instructive, tant par les libellés que par les armoiries et vignettes symboliques qui les décorent.

Il n'est pas jusqu'aux certificats manuscrits qui ne puisent un intérêt spécial dans la liberté de rédaction à laquelle se complaisent quelquefois leurs auteurs.

Tel est celui dont je reproduis ci-après le texte :

Ex Liberalitate ac munificentia amplissimi Senatus Insulensis.

Insulensis c'est l'Ile, c'est-à-dire Lille.

La mention du prix est suivie de trois vers latins :

Scribere perge pias felix Ludovici in ima
Hesperia lauros. Sapho tibi ludere tanti
Principis acta dedit nomenque extollere ad astra.

Ce qui veut dire :

Continue à célébrer avec le même bonheur les hauts faits de Louis dans cette incomparable Hespérie. Sapho te permet d'exercer ta lyre à chanter les triomphes d'un aussi grand prince et de porter son nom jusqu'aux nues.

Ce dithyrambe est daté de 1756. Sept ans plus tard, les Jésuites étaient expulsés de France. Ils n'auraient probablement pas célébré la gloire de Louis XV avec autant d'enthousiasme, s'ils avaient pu prévoir l'évènement.

***

Un grand nombre de ces petits documents portent des armoiries de villes ou des armoiries épiscopales.

Ceux que représentent les figures 3 et 4 présentent cette particularité, que leurs dates encadrent, à peu d'années près, celle de l'expulsion des Jésuites.

Ils sont pour le même collège (celui de Cahors), le palmarès d'avant et le palmarès d'après.

La vignette est la même : un pont à quatre arches surmontées de cinq tours fleurdelisées.

Ceux qui sont familiarisés avec les curiosités archéologiques de la

vieille cité cadurcienne ne manqueront pas de reconnaître, dans ces bois grossiers, le symbole plutôt que l'image fidèle du célèbre pont Valentré qui traverse le Lot à l'entrée de la ville.

*
* *

Il me serait facile de multiplier de tels exemples.

J'aime mieux terminer ces notes par la mention d'un certificat de prix à la fois remarquable par sa date, car c'est le plus ancien que j'ai rencontré

Fig. 3.

jusqu'à présent, et par le nom du lauréat, car il ne s'agit pas moins que de l'élève Pierre Corneille !

En 1618, le futur poète avait douze ans; il était élève de troisième au collège des Jésuites de Rouen et il obtint, à la distribution des prix, présidée par Charles d'Albert de Luynes, le 11 février de cette année, le second prix de discours latin.

De ce fait témoigne une double inscription manuscrite, conçue en termes presque identiques et qui figure, d'une part sur le plat intérieur de la couverture, d'autre part sur la feuille de garde d'un petit volume in-12 qui porte la date de 1611 et fut édité à Lyon chez la veuve d'Antoine de Harsy.

Ce petit volume, dont le titre est à la fois en grec et en latin, et qui contient une colonne de texte grec accompagnée d'une colonne de traduction latine, est le livre VIII de l'histoire d'Hérodien.

Il est remarquable par sa reliure qui porte des armes qui sont vraisemblablement celles de Charles d'Albert, seigneur de Luynes, devenu duc de Luynes [1].

Voici le texte du double certificat :

hunc librum
In secundum strictæ orationis
latinæ præmium in tertia
Classe Collegii Rothomagensis
Societatis Jesu meritus et
Consequutus est PETRUS CORNEILLE
eoque publice donatus splendidissimo
in theatro ex liberalitate ac
munificentia nobilissimi
D D. DE LUYNES anno Domini
MDCXVIII xii februari
Quod ego infra scriptus studiorum.
præfectus testor.
Signe Jacobus (nom illisible).

L'autre libellé, sur le plat de la couverture, ne diffère de celui-ci que par l'absence de signature et la mention de l'épithète *generosissimi viri* après celle de *nobilissimi*.

Remarquez également l'épithète de splendide qui qualifie le théâtre sur lequel se faisait la distribution des prix.

Un tel document a, on le comprend, une valeur de curiosité de tout premier ordre. Il est entré récemment, par voie d'achat, à la Bibliothèque nationale où il est catalogué sous la cote I. 3006.

Tandis que pénétré d'une émotion presque religieuse, je tenais en mes mains cette vénérable relique du plus grand de nos poètes, je songeais aux hommes éminents dont, depuis trois siècles, la France conserve la mémoire et qui, pour la plupart, furent, pendant leur jeunesse, les premiers parmi leurs pairs.

---

1. Ces armes ont été identifiées, à ma demande, avec la plus grande complaisance, par M. d'Auriac, de la Bibliothèque nationale, à qui je renouvelle mes remerciements.

Quelle bibliothèque inestimable ne formerait-on pas avec des livres ayant été donnés en récompense à Racine, à Molière, à La Fontaine, à Bossuet, à Voltaire, à Napoléon, à Victor Hugo, et à tant d'autres !

Mais le temps, *edax rerum*, destructeur des choses et surtout de cette matière fragile qu'est le papier, et le vandalisme, ont fait leur œuvre.

ANNO DOMINI 1767, Die 13. Menſis Auguſti. Præfecto Urbis Nobili viro D. D'HELYOT. Conſulibus D. D. MAISONNEUVE, D'AZEMAR, ISSALA & MAILHES, in ſolenni Præmiorum Diſtributione, in Collegio Regio Cadurcenſi factâ, hoc à munificâ Urbe Præmium meritus, ac conſecutus eſt,

Fig. 4.

C'est à peine si, de loin en loin, une épave surnage et peut être recueillie.

Lorsqu'elle concerne une des plus pures illustrations de la France, comme celle dont je viens de parler, ce n'est pas seulement avec curiosité qu'elle doit être regardée ; elle mérite d'être saluée avec un profond respect.

HENRY VIVAREZ.

Ex-Libris Bourguignons.

(*Suite*)

Riccé, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique. Deux écus accolés. – I. *D'argent à trois châtaignes de sinople, tigées et feuillés du même, hérissées d'or* (Riccé). — II. *D'azur à un mont isolé d'argent, chargé de cinq fleurs tigées au naturel* (Yon). Devise : PREMENTEM PUNGO. Gravé. Dim.: 86 × 71.

Le même avec le nom remplaçant la devise.

Richard d'Ivry, 1809.

Anonyme héraldique : *D'azur ; au chef de gueules, chargé de trois besants d'or.* Devise : VIRTUTE NON AURO. Gravé par Fontanals à Dijon. Dim.: 62 × 64.

Richard de Ruffey, fin du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur ; au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.* Gravé. Dim.: 51 × 40. (Fig. 19).

Autre anonyme héraldique de la même époque. Dim.: 70 × 48.

Richard de Ruffey, président à la Chambre des comptes, seconde moitié du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé par Scotin. Dim.: 95 × 70.

Richard de Vesvrotte (Comte), première moitié du XIXe siècle.

Héraldique. Gravé par J.-B. Scotin. Imprimé en noir ou rouge. Dim. 95 × 70.

Le même, lithographié en rouge par A. Gerin.

Richard (Marc), comte de Vesvrotte, première moitié du XIXe siècle.

Forme de sceau. Héraldique. Gravé. Dim.: 61 × 61.

Richard (Charles-Marc-Rodolphe), vicomte de Vesvrotte, première moitié du XIXe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim. : 90 × 74.

Autre format. Dim. : 65 × 51.

Héraldique. Devise : QUO JUSTIOR EO DITIOR. Gravé. Dim.: 233 × 285.

Anonyme héraldique. Forme de sceau. Deux écus accolés. — I. Richard. — II. *D'or à trois fasces de sable, frettées d'argent* (l'Epine). Devises : 1° QUO JUSTIOR EO DITIOR ; — 2° DIEU ET LE ROI. Dessiné par L. Ch., lithographié par Richard à Dijon. Dim.: 65 × 65.

Rigoley, commencement du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un faucon du même.* Gravé. Dim.: 87×65 (Fig. 20).

Autre anonyme héraldique de la même époque. Gravé. Dim.: 60 × 72.

Rigoley de Juvigny (Jean-Antoine), XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim : 80 × 63.

Riverieulx de Varax (Claude), fin du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 74 × 53.

Robelin, commencement du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, et en chef une nuée d'argent, supportant un bélier d'or.* Gravé. Dim.: 65 × 54.

Fig. 20. — **Ex-libris de Rigoley, XVIIIe siècle.**

Robin (Albert), XIXe siècle.

Héraldique. Gravé. Papier chamois. Dim. : 57 × 48.

Robin (Pierre-Antoine), première moitié du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 109 × 88.

Autre héraldique de la même époque. Gravé. Dim.: 78 × 63.

Roche (François), première moitié du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé par Durand. Dim. : 76 × 56.

Roche Lacarelle (La), XIXe siècle.

Anonyme héraldique : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent à trois fasces de gueules ; aux 2 et 3 d'or au chevron d'azur, accompagné de trois croisettes du même.* Devise : SUBLIMI FERIAM SIDERA VERTICE. Lithographié. Dim.: 65 × 58.

Inscription, nœud de rubans et guirlandes. Imprimé en or sur rouge. Dim. : 30 × 26.

Roche-Lacarelle (Baron de la), XIXe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 68 × 58.

Rochechouart (Comtesse de), voy. **Fuligny-Damas**.

Rochefort (Mr de), XVIIIe siècle.
Le nom en une seule ligne. Cuivre découpé. Larg. : 61.

Roger (Simon-Robert), avocat, commencement du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 114 × 81.
Autre héraldique du même genre. Dim. : 75 × 61.

Rolland (Martial), pharmacien et chimiste à Bourg, première moitié du XIXe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim. : 32 × 56.

Roullier, XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim. : 34 × 49.

Roullier (Miss), milieu du XIXe siècle.
Lettre R dans un ovale, cœurs, flambeaux, colombes, etc. Devise : FIDELITY, CONFIDENCE, LOVE, FRIENDSHIP. Gravé. Dim. : 77 × 50.

Routy (F.), XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 57 × 52.

Routy (J.), XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 55 × 49.

Routy de Grésigny (Louis), XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim. 18 × 58.

Rouxel de Médavy, XVIIe siècle.
Anonyme héraldique : *Écartelé : au 1 d'argent à trois coqs de gueules, becqués et crêtés d'or* (Rouxel) ; *au 2 de gueules à trois maillets d'or* (Monchy) ; *au 3 échiqueté d'or et de gueules* (Auxy) ; *au 4 d'azur à trois fasces ondées d'argent* (Hautemer) ; Crosse et Cordelière. Gravé. Dim. : 134 × 84.

Ryard (Jean-Antoine), conseiller du roi à Chalon, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé par C. Phelippeau. Dim. : 86 × 71.

Rymon, XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique ecclésiastique : *D'azur à la fasce d'argent, chargée de trois alérions de gueules et accompagnée de trois étoiles d'or.* Gravé. Dim. : 80 × 71.

Rymon (Philibert), chanoine à Chalon, 1730.
Héraldique. Gravé. Dim. : 80 × 71.
Autre héraldique de 1740. Gravé. Dim. : 93 × 77.

Saint-Amour (Château de), voy. **Balmondière** (La).

Saint-Georges, XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *Écartelé : aux 1 et 4 d'argent à la croix de gueules* (Saint-Georges) ; *aux 2 et 3 fascé-nébulé d'argent et de gueules* (Rochechouart). Devise : NITITUR PER ARDUA VIRTUS. Gravé. Dim. : 34 × 34.

Saint-Trivier (Ville de), fin du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 92 × 73.

Saint-Vivant (Monastère de), XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Cuivre découpé. Dim. : 41 × 60.

Sallier (Claude), XVIIIe siècle.
Ovale surmonté d'une couronne de fleurs. Gravé. Dim. : (?).

Sappey, médecin à Cerdon, commencement du XIXe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim. : 34 × 66.

Sappey-Duhamel, à Bourg, XIXe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim. : 53 × 78.
Autre étiquette du même genre. Dim. : 38 × 73.

Saucières, XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *De gueules au lion couronné d'or.* Gravé. Dim. : 33 × 53.

Saulx, XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *D'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.* Gravé. Dim. : 63 × 45.
Autre anonyme héraldique de la même époque. Gravé sur bois. Dim. : 64 × 63.
Héraldique du milieu du XIXe siècle. Deux écus accolés. — I. Saulx. — II. *D'azur à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même, cinq dans chaque canton du chef, posées 2, 1 et 2, et quatre dans chaque canton de la pointe, posées 2 et 2* (Choiseul) ; *Sur le tout d'or à trois tierces de sable* (Gouffier) ; Château de Lux. Lithographié en noir ou or. Dim. : 38 × 38.

Savalette de Buchelay, milieu du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 96 × 66.

Savalette de Buchelet, milieu du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 66 × 55.
Anonyme héraldique de la même époque. Deux écus accolés. — I. *D'azur au chevron, accompagné en chef de deux besants et en pointe d'une molette, le tout d'or* (Sanlot). — II. *D'azur à un sphinx d'argent surmonté d'une étoile d'or* (Savalette). Gravé. Dim. : 51 × 40.

Savigny de Moncorps (Vicomte de), XIXe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 51 × 38.

Sayve, XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique : *D'azur à la bande d'argent, chargée de trois couleuvres de gueules.* Gravé. Dim. : 64 × 66.
Autre anonyme héraldique de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Écu en losange. Gravé par Desloges. Dim. : 52 × 60.

(A suivre). LÉON QUANTIN.

Une heure dans la rue.

Nous avons déjà été instruits de l'intérêt que présente le prospectus. Notre aimable confrère, M. Georges-J.-B. Baillière, qui s'est spécialisé dans cette collection, nous a décrit ceux qu'il avait recueillis pendant une année, en choisissant ceux qui présentaient une curiosité spéciale au point de vue artistique ou documentaire.

Ma tâche aujourd'hui sera moins élevée. Dernièrement, faisant des courses dans Paris, je me suis amusé à mettre dans ma poche ce que les distributeurs m'ont tendu : le soir venu, j'ai étalé tout cela sur ma table, et c'est le dépouillement de ce petit tas de papiers que je vais décrire. Tous les Parisiens peuvent en faire autant, et l'idée viendra peut-être à certains de m'imiter : ils ne regretteront pas, j'en suis sûr, le geste qui consiste à tendre la main et à mettre le papier dans la poche.

Parti des Variétés, j'ai traversé le boulevard Montmartre pour jeter un coup d'œil sur la petite galerie de notre ami M. Maury. Bien que je ne sois pas adepte de la philatélie, j'ai toujours plaisir à regarder dans les vitrines les nouvelles émissions, dont les récentes deviennent fort artistiques, les vieilles marques postales et toutes les curiosités de timbres qui s'y trouvent étalées.

J'ai commencé ma collecte par un spécimen de sa revue que l'on m'a gracieusement offert à la porte. En sortant de ce musée en plein air (le mot n'est pas trop gros), j'ai recueilli au coin du faubourg Montmartre un prospectus qui vaut d'être cité en entier. Les bizarreries humaines sont toujours bonnes à reproduire, et puis ce petit bout de papier, comme tant d'autres, n'aura qu'une durée éphémère et, dans quelques jours, qui pourrait le retrouver ?

La Philosophie Nouvelle

créée en 1906 et 7

par H. LASBENNES

Candidat aux prochaines élections législatives dans toute la France

Recto

s'étend non seulement chez le Peuple Français, mais sur tout l'Univers, et s'adresse aux générations futures comme aux générations présentes ; vu les circonstances et la violation des plus grands établissements de l'essence essentielle de la vie humaine, elle sera vendue au prix de 100 francs dans toutes les Puissances.

S'adresser à l'*Administration de Monflanquin (Lot-et-Garonne)* où le bataillon réclamé doit aller résider.

H. LASBENNES,

ÀVIS A TOUS LES PARTIS

La philosophie Nouvelle est seule capable de transformer les nations en leur naturel déformée par les fausses œuvres les fausses sciences et les faux progrès.

Sa préface c'est qu'elle s'adresse qu'aux gens intelligents et non aux savants, car ils sont trop des ignorants.

Sa première partie est une vibrante appel a tous les peuples.

La deuxième se compose de la culpabilité de la médecine officielle autorisée.

Verso. La troisième c'est l'Internationalisme du XX' Siècle jugé et apprécier a sa juste valeur. La quatrième la dénonciation des erreurs et des décadences. La cinquième et dernière car elle ne compte que trente deux pages, c'est la Franc-maçonnerie dévoilées et ses secrets dévulgués. Que sa future disparition sera une heureuse digestion.

Vous m'en donnerez des nouvelles Chers citoyens qu'en vous aurez approfondi ma philosophie. H. Lasbennes anciens candidat de nouveauté aux élections législatives en 1906 dans l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, département du Lot-et-Garonne. Mon pays natal, c'est la France.

La France aux Français. Voilà ma devise [1].

En face le théâtre du Gymnase, on me tend une carte qui me recommande l'achat d'une « découverte merveilleuse », un bec à pétrole dont je vous fais grâce des qualités. Au verso, un dessin circulaire confus ainsi annoncé : Prime à tout acheteur trouvant cette énigme : il a droit à une lampe à pétrole, etc., etc. En regardant de plus près le dessin, je m'aperçois qu'il est composé de « mots entrecroisés les uns sur les autres et composés de lettres extrêmement grêles. A première vue cela ressemble à une toile d'araignée, mais si on porte la feuille de papier presque horizontalement à la hauteur de l'œil, cela devient très lisible » [2]. Voilà une petite excentricité de l'image, peu commune, mais curieuse.

Devant le magasin des Nouvelles Galeries, l'affluence est considérable, et un monsieur vient très poliment m'offrir une brochure de seize pages dans laquelle un Institut dentaire fait l'éloge d'un produit insensibilisateur, avec articles de journaux à l'appui, précédé d'une intéressante étude sur les dents. Les prospectus de dentistes sont aujourd'hui les plus fréquents : il faut croire que le métier est bon et que l'on « s' » arrache les clients comme les dents, car, rue de Rivoli, près du Pont-Neuf, on peut en recueillir de six à dix différents.

Vingt mètres plus loin, à la porte d'une boutique, un aboyeur cherche à attirer des amateurs de cinématographe et il offre le programme à tout venant. Ce genre de spectacle est fort à la mode et il ne se passe pas de jour

1. Nous en avons scrupuleusement conservé l'orthographe. De plus, dans l'original, le prix du (?) — on ne sait vraiment pas ce que l'auteur vend — est de 500 francs, que l'on a rayé à la main et remplacé par 100.

2. Je cite mot à mot la description qu'en a donné M. J.-C. Wiggishoff dans notre *Bulletin* n° 40, page 5, à propos d'un ex-libris composé dans le même genre.

que l'on ne voie s'ouvrir une nouvelle salle. Le programme de celui-ci n'est pas très alléchant et les scènes comiques y dominent.

Derrière la porte Saint-Denis, un homme sandwich me tend une carte pneumatique assez bien imitée, adressée à Monsieur et Madame Tout le Monde : je l'ouvre et lis à l'intérieur une réclame de tailleur.

Encore un cinématographe : vous voyez que la concurrence ne chôme pas. Celui-ci offre un spectacle « incomparable » et on nous avertit que la salle étant au rez-de-chaussée, il n'y a ni à monter ni à descendre. Le programme comporte entre autres une scène aux arènes de Séville. Cela me semble la seule partie intéressante, car la vue d'évènements d'actualités et des scènes vécues sont un régal suffisant pour ceux qui ne peuvent en voir la réalité. — Mais je suis pressé et je ne m'attarde pas à en juger.

Je n'ai pas fait vingt pas qu'un monsieur, marquant plutôt mal, s'approche et me vante à voix basse les mirifiques spectacles et les sensations alléchantes que je puis goûter dans un endroit voisin. Il me glisse un papier dans la main ; c'est tout ce que je désirais, car la collection des prospectus de brasseries de femmes est peu banale et notre ami M. Rey le sait assez. Voilà un genre de distractions qui eut son heure de vogue, mais qui disparaît sans regrets, et sans autre souvenir que des prospectus souvent curieux. Celui que j'ai nous dit : « Venez tous au Chat noir, rendez-vous (!!) de Paris qui s'amuse ». On y parle toutes les langues étrangères et le service est fait par des dames costumées. Quel bouge cela doit être !

En haut des marches du théâtre de la Porte Saint-Martin, autre aboyeur qui attire un cercle de badauds. Je tends la main vers le prospectus. C'est le Cabaret des Adrets où le bruyant Alexandre nous invite à l'entendre chanter Biribi. Je n'acquiesce pas à son offre et m'enfuis loin des horribles peintures de la devanture, tout juste dignes d'un musée des horreurs de la foire.

Me voici arrivé au but de ma course, et je traverse le boulevard pour suivre mon itinéraire.

Aussitôt un marchand de parapluies m'offre un cartonnage découpé représentant une femme, jupes retroussées, à moitié cachée sous un parapluie où la réclame court tout autour des branches rouges et blanches.

A l'angle du boulevard Sébastopol, la foule est dense, les distributeurs sont nombreux et je recueille en passant : 1° un grand placard sur papier à chandelle, imprimé en rouge, où un périodique illustré, « Le Témoin », qui se distingue par ses virulentes attaques politiques, annonce des révélations sensationnelles sur l'emprunt russe ; 2° un prospectus de photographe avec vue de la porte Saint-Martin ; 3° un autre sur des affections *très speciales*, précédé de l'avis : « Lire attentivement cette notice », et où l'on vous prévient que le docteur opère lui-même et non « des élèves assistants qui viennent y compléter leur instruction médicale » ; enfin, un marchand de

meubles, qui emploie un truc assez en faveur en ce moment, consistant à se servir de la « Loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire : Appel aux ouvriers et employés. — Dans un but de solidarité et pour le repos de tous, n'achetez rien le dimanche » (je cite textuellement)....., mais venez tous les samedis m'acheter ma camelotte, semble-t-il ajouter.

Me voici dans le boulevard Sébastopol. Sa descente jusqu'à la Seine m'offre un nouveau regain de la publicité du trottoir. Au coin de la rue Blondel, je vais m'extasier devant une boutique peinte en vert tendre. Elle est gardée par deux personnages en plâtre appliqués sur la façade, une danseuse et un incroyable dont un bras remue grâce à un mouvement d'horlogerie qui fait tourner aussi une japonaise en plâtre placée dans la montre. Encore une des dernières brasseries de femmes. Mon insistance attire le rabatteur qui me glisse le prospectus traditionnel. Il n'est pas illustré, mais celui-ci est plus curieux que le premier. En voici le texte :

Paradis Japonais, 16, rue Blondel

VENEZ TOUS VOIR

LE JIU-JITSU

Grand succès de la race jaune

LUTTES exécutées par les célèbres Champions Japonais

NOUVELLES ATTRACTIONS

Les Visions Célestes et TABLEAUX vivants

Bock : 30 centimes

Le service est fait par une Troupe Japonaise.

Près de la rue Turbigo on me donne une image de modiste représentant la coiffure Directoire, faisant partie d'une série assez bien faite de l'histoire de la coiffure féminine.

Puis un pharmacien me recommande de fumer des cigarettes à l'eucalyptus; un coiffeur, qui a forcément un « Grand Salon », et qui rase pour quatre sous et taille pour six, offre un ticket prime à tous les clients. Voici un prospectus plié en deux dont le premier feuillet porte seulement en gros caractères : « Lire attentivement ». J'ouvre, naturellement, et j'apprends que les « Grands Magasins de X..., s'inspirant sans doute des traditions qui ont fait sa réputation, a l'honneur de porter... vingt mois de crédit » et qui finit par « Discrétion absolue ».

Ensuite, un pharmacien me garantit l'efficacité de pilules purgatives et de pastilles contre le rhume; une corsetière m'apprend qu'elle fait des corsets : du matin, de ville, de grossesse, de nourrice, des corsets jupon et de spéciaux pour vélocipédistes, etc., ce que je ne savais pas.

Voici maintenant un prospectus remis sous bande, encore un truc pour qu'on l'ouvre et peut-être qu'on le lise. Il intéresse les messieurs seulement et il y est question de certaines maladies.

J'étais arrivé au but de ma course, et je pensais ma tâche terminée, lorsqu'on me tendit... un billet de banque. On connaît ce genre de prospectus qui est encore assez souvent employé, malgré la loi. Il est bien difficile de s'y méprendre ; malgré cela on prend, on regarde le papier, bien convaincu de la supercherie ; mais, en regardant, on lit malgré soi, et le dentiste qui vous l'a fait glisser a atteint son but : vous avez fatalement lu et retenu son adresse.

Ainsi, dans une courte heure, j'ai recueilli une moisson de papiers dont la plupart méritent vraiment un instant d'attention. La publicité est devenue l'âme du commerce. Ses moyens sont infinis, ils se développent sans cesse et l'ingéniosité des commerçants s'y montre d'une façon toute particulière lorsqu'elle est appliquée au prospectus de la rue. Voyez quelle richesse d'imagination pour vous faire accepter cette réclame et pour que vous la lisiez avant de la jeter : un boniment, une curiosité graphique, une carte pneumatique, un découpage original, un pseudo billet de banque, des avis importants, ce papier sous bande, cette image, ces boniments aux titres ronflants, autant de moyens de vous faire avaler la pilule, quand ce n'est pas un immense carton que vous jetterez aussitôt reçu, mais que vous serez forcé de lire par terre, vous ou celui qui vous suivra.

Nos amis de province envient cet incessant moyen que les Parisiens ont de récolter de la paperasse. En ce qui concerne le prospectus, cela est vrai, et j'aurais mauvaise grâce à cacher les moments de douce jouissance de collectionneur que j'éprouve souvent à attraper au vol ces curieux papillons qui, demain, seront d'introuvables vieux papiers.

PAUL FLOBERT.

19 janvier 1907.

Papiers et Parchemins timbrés de France

(*Suite*).

DEUXIÈME TIMBRAGE

Quart de feuille — Six deniers
Petit Papier — VIII d. po. dem. feul,
» — Douze d. po. feul,
Quart de feuille — Six deniers (20 × 17,5)
Moien Papier — XVIII d. po. feul,
Grand Papier — Deux Sols pour feuille,

Variété.

Les deux lignes plus rapprochées et sans signature ni paraphe de l'employé de la formule.

Quart de feuille — Six deniers (16 × 13,5)

PARCHEMINS

..... — .....
Cinq sols — pour Rolle
Po. Grefrs & Noters — Cinq sols po. Rol,
» Notres — »
» » — Six sols
» » — Dix sols, po. feuille

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Marque au milieu et en haut de la feuille.

PAPIERS				*Deux formats* Ancien		Nouveau
Petit = *Papier*	—	*Six d.* =	*le quart*	16 × 13,5	—	18 × 12,5
» »	—	*huit d.* =	*la die feuille*	16 × 27	—	18 × 25
» »	—	*Vn sol* =	*la feuille*	»	—	»
Moyen = »	—	*dix huit d.* =	*la feuille*	20 × 35	—	22 × 33
Grand = »	—	*deux sols* =	*la feuille*	.....		.....

PARCHEMINS

Pour = Greffiers — et nottaires = Six sols
Greffiers et = nottaires — dix sols = la feüille
Lettres de = Chancellerie — Six = sols
Lettres = d'ordres — dix = sols
Lettre = d'Université — Quinze = Sols

Pour servir au papier = Terrier et non a — autres actes = Cinq sols la feuille.

1687
1er octobre

PAPIERS

SIX DEN
HVIT DEN
VN SOL
DIX HVIT DEN
DEVX SOLS

PARCHEMINS

CINQ SOLS
SIX SOLS
DIX SOLS
.....
LETTRE D'ORDRE DIX SOLS
COLLATIONS DE BENEFICES QVINZE SOLS

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1690
1er juin

Il n'a pas été créé de contremarque indiquant sur le timbre précédent l'augmentation résultant de la déclaration du Roy du 18 avril 1690, mais une marque portant la totalité des droits.

PAPIERS

HVIT DEN = LE QVART
DIX DENLA = DE MYE FEVILLE
SAIZE DEN = LA FEVILLE
DEVX SOLS = LA FEVILLE
. . . . . .
EXTRA OR = DINAIRE

PARCHEMINS

SIX SOLS = HVIT DEN
HVIT = SOLS
TREIZE. S. QV = ATRE DEN PO — DEVX = ROLES
EXTRA OR = DINAIRE
LET. DE CH = ANCELLERIE — HVIT = SOLS
LET. DORDRES = TREIZE SOL — QVATR = E. DEN
LET. DUNIVERSITE = VINGT SOLS

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

591
tobre

PAPIERS

SIX	= *DEN*	— *POVR*	= *QVART*	2 D
HVIT	= *DEN*	— *LE FE*	= *VILLET*	2 D
VN	= *SOL*	— *LA FE*	= *VILLE*	4 D
DIX	= *HVIT*	— *DENI*	= *ERS*	6 D
DEVX	= *SOLS*	— *LA FE*	= *VILLE*	8 D

. . . . . .

PARCHEMINS

CINQ	= *SOLS* —	1 S 8 D
SIX	= *SOLS* —	2 S
DIX	= *SOLS* —	3 S 4 D

. . . . . .

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

597
tobre

PAPIERS

HVIT	DEN
DIX	DEN
UN S	4 D
DEVX	SOLS
2 SOL	8 DEN
EXT	RAO

PARCHEMINS

6 SOL 8 DEN
HVIT SOLS
13 S 4 D
EXT RAO

Les mêmes avec la mention manuscrite Pour nouveau timbre *et en dessous la signature d'un employé de la formule.*

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1700
1er janvier

PAPIERS

HVIT DEN
DIX DEN
SEIZE DEN
DEUX SOLS
. . . . . .
TIMB. EX. RE

PARCHEMINS

6. S. 8. D.
HVIT SOLS
13. S. 4. D.
TIMB. EX. RE

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1703
1er octobre

PAPIERS

HVIT DEN
DIX DEN
SEIZE DEN
DEUX SOLS
.....
TIMB. EX. RE

PARCHEMINS

.....
HVIT SOLS
TREIZE. SOLS 4 D.
TIMB. EX. RE.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

'07
nvier

PAPIERS

HVIT = DENI.
DIX = DENI.
VN SOL = 4 DEN.
DEUX = SOLS.
2 SOLS = 8 DEN.
.....

PARCHEMINS

SIX S. = 8 DEN.
HVIT = SOLS
13 S. = 4. DEN.
VINGT = 7 SOLS
.....

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

13
bre

PAPIERS

HVIT DEN.
DIX DEN.
VN S. 4 D.
2 SOLS
.....
EXTRAO.

PARCHEMINS

.....
8 SOLS
13 S. 4 D.
20 SOLS
EXTRAO.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1715
1er octobre

PAPIERS

HVIT DEN.
DIX DEN
VN SOL 4 DEN.
DEUX SOLS
DEUX S. 8 D.
EXTRAOR.

PARCHEMINS

.....
HVIT SOLS
13 SOLS 4 D.
.....
EXTRAOR.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1718
1er octobre

PAPIERS

HVIT DEN
DIX DEN.
VN SOL 4. DEN
DEUX SOLS
DEUX S. 8 DEN.
.....

PARCHEMINS

SIX S. 8 DEN.
HVIT SOLS
13 S. 4 DEN.
.....

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1723
octobre

PAPIERS

HUIT DEN. P. QUART
DIX DENIERS LE FEUILL
UN S. 4 DEN. LA FEUILLE
DEUX SOLS LA FEUILLE
DEUX SOLS HUIT D. LA F.
EXTRAORDINAIRE

PARCHEMINS

.....
HUIT SOLS
13 SOLS 4 DEN. LA F.
EXTRAORDINAIRE

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1727
janvier

PAPIERS

HVIT DENI
DIX DENI
SEIZE DENI
DEUX SOLS
.....
EXTR ORDIN.
EXTR ORDIN. PAPIER POVR
LINTENDANCE

PARCHEMINS

.....
HUIT SOLS
13. S. 4 DEN.
EXTR. ORDIN.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1738
1er octobre

PAPIERS

HUIT DEN.
DIX DEN
UN S. 4 D.
DEUX SOLS
2 SOL 8 D.
EXTRAORDIN

PARCHEMINS

6 SOL 8 D.
HUIT SOLS
13 S. 4 D.
EXTRAORDIN

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1744
1er octobre

PAPIERS

HUIT DENIERS
DIX DENIERS
1 SOL 4 DENIERS
DEUX SOLS
2 SOLS 8 DEN
EXTRAORDIN.

PARCHEMINS

SIX S. 8 DEN.
HUIT SOLS
13 SOLS 4 DEN.
EXTRAORDIN

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1744
octobre

PAPIERS

DIX DEN.
12. DEN. 1/2
1. SOL. 8 D.
2. SOLS 6. D.
3. SOLS 4. D.
EXTRAORD.

PARCHEMINS

8. SOLS 4. D.
DIX SOLS
16. SOLS 8. D.
EXTRAORD.

Les mêmes contremarqués du timbre de 1756 ci-après.

FERMES

REGIST. DES FERM. D. ROY.
EXPED. DES FERM. D. ROY

1756
octobre

PAPIERS

UN SOL
1. SOL. 3. DEN.
DEUX SOLS
TROIS SOLS
QUATRE SOLS
EXTRAORD.

PARCHEMINS

DIX SOLS
DOUZE SOLS
VINGT SOLS
EXTRAORD.

1773
1er avril

Création d'un nouveau timbre pour les parchemins, contretimbrage des feuilles en usage.

PARCHEMINS

DIX SOLS
DOUZE SOLS
VINGT SOLS (2 formats)
.. ..

1774
Mars

PARCHEMINS

35 SOLS

Les papiers et parchemins ci-dessus furent aussi contremarqués du timbre suivant.

1780
1er octobre

PAPIERS

Q. DE F. 1 SOL 2 D.
D. F. 1 SOL 5 D. 1/2
P. P. 2 SOLS 4 D.
M. P. 3 SOLS 6 D.
G. P. 4 SOLS 8 D.
EXTRAORDI.
Q. D. TAI. 1 S. 2 D.

PARCHEMINS

Q II SOLS 8 D.
ROLLES 14 SOLS
F D P. 23 SOLS 4 D
35 SOLS.
EXTRAORDI

EXPEDI. DES FERM. DU ROY.T.D.D.
REGIST DES FERM. DU ROY.T.D.D.

RÉGIE GÉNÉRALE

EXPÉDITIONS

OCTROIS TARIFS & TIMB EXTRAORD.

(*A suivre*).

A. DEVAUX.

Avis divers

La Société vient de faire une perte que ressentiront plus particulièrement les Membres de la Société résidant à Paris. A chaque réunion mensuelle on voyait entrer ce bon gros garçon, **Raoul de BERMINGHAM,** le visage souriant, la main tendue à tout le monde.

Collectionneur passionné, ses relations avec les Membres de la Société ne se bornaient pas à nos réunions; nombreux sont ceux d'entre nous qui sont allés fouiller ses cartons dans sa demeure si cordialement ouverte : il donnait comme il achetait sans compter.

Par tradition de famille, il avait embrassé la carrière militaire. Officier de cavalerie, il était récemment entré dans la vie civile pour des raisons d'ordre privé; dès lors il s'était donné entièrement à ses goûts de collectionneur; tout ce qui avait trait à l'armée l'intéressait. Livres, costumes, estampes, s'accumulaient chez lui; chercheur patient et avisé, connaissant son sujet à fond, il était arrivé, jeune encore, à posséder une très belle collection de documents militaires.

Il était de ceux sur lesquels nous pouvions compter pour perpétuer longtemps, après les anciens, les traditions de bonne camaraderie, de sympathie et d'estime réciproque qui sont le principal attrait de notre Société; il n'aurait pas failli à la tâche. Qu'il emporte tous nos regrets, il les mérite bien.

DAYMARD.

Nous nous associons aux regrets exprimés par M. Daymard, et nous adressons à la famille de notre collègue l'expression de notre sympathie émue.

M. de Bermingham est décédé à Paris, le 2 avril dernier, âgé de 37 ans. Plusieurs de nos collègues assistaient à la cérémonie et ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure ce collègue si distingué et si aimable, dont la perte cause un véritable vide dans notre Société où il ne comptait que des amis.

LE BUREAU.

Nous avons à adresser de chaleureux remerciements à M. Giannino Curti qui a écrit sur notre Société un très aimable article dans la Revue *La Beneficenza* de Milan, à propos de la collection de tickets de transport de M. Marius Dujardin.

Nous prions à nouveau nos confrères de bien vouloir adresser au Trésorier leur cotisation pour 1907 (12 francs édition ordinaire ou 20 francs édition de luxe).

Les cotisations non envoyées avant le **31 mai** seront recouvrées par la poste du 1er au 15 juin mais nous insistons auprès de nos confrères pour qu'ils nous *évitent les frais* bien inutiles du recouvrement.

Prochaines Réunions

39e dîner, mardi 28 mai.

Les Marques de libraires.

40e dîner, mardi 25 juin.

Causerie sur l'Iconographie militaire en général et l'Imagerie, par le commandant E. Martin.

ADHÉSIONS NOUVELLES

MM. von ZUR VESTEN (Walter), ✠, président de la Société allemande d'Ex-libris, Schöneberger Ufer 36c, à Berlin, V, 35.

FERRY (Émile), éditeur, 9, rue de la Motte, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

de MORLAINCOURT (René), Direction d'Artillerie de Belfort (Territoire de Belfort).

Bibliothèque royale de Bruxelles.

Bibliothèque technique du Cercle de la Librairie, 117, boulevard Saint-Germain, à Paris (VIe).

BOUCHER de CRÈVECŒUR (Armand), ancien vice-président de la Société d'émulation d'Abbeville, secrétaire de la Commission admintstrative des Musées d'Abbeville, membre de plusieurs sociétés savantes, 23, rue de la Tannerie, à Abbeville (Somme).

BERTIN (Georges), bibliothécaire-archiviste de la Société *La Sabretache*, Cottage Alexander, à Cannes (Alpes-Maritimes).

TILLETTE DE CLERMONT-TONNERRE (Le baron), 6, place de Cerisey, à Abbeville (Somme).

CHANGEMENT D'ADRESSE

M. MORIONDI (Charles), directeur de la Papeterie de Nanterre, 53, avenue Jules Quentin, à Nanterre (Seine).

Variétés

Documents relatifs aux déserteurs.

Pour faire suite aux documents signalés par notre collègue M. Pellisson, relativement aux déserteurs, voici une pièce de ma collection qui ne manque pas d'intérêt.

C'est un passeport accordé à un déserteur des troupes du roi de Sardaigne en 1790.

La pièce, entièrement manuscrite, porte en tête une vignette représentant un globe avec trois fleurs de lis, surmonté de la couronne royale, accoté de deux ailes et entouré de deux branches de laurier auxquelles pend une croix du Saint-Esprit.

Au-dessous sont imprimés ces mots :

JOSEPH ESPRIT GIRARD DUDEMAINE
Chevalier, Conseiller, du Roi, Commissaire des
Guerres, Employé par les Troupes de la
Division de Provence,

et le texte ci-après, à la plume :

Certifions qui le nommé Jean-Louis Demilli, dit Demilli, natif de la ferre en Picardie agé de 22 ans, déserteur des troupes du Roi de Sardaigne où il s'était réfugié après avoir déserté du Régiment de Barrois, depuis environ quinze mois, s'est présenté par devant nous, pour obtenir le Pardon que Sa Majesté venait d'accorder à ses troupes, Lui ayant été expédié, à cet effet, un passeport, par le Consul français à Gènes et visé de MM. les Officiers Municipaux d'Antibes, Nous avons cru devoir lui donner le présent pour lui servir de passeport jusqu'à Aix, où il recevra les ordres de M. le Marquis de Miran Lieutenant Général de la Division et Commandant en Provence, Pour mieux connaître si Sa Majesté à accordé aux déserteurs de ses troupes une nouvelle amnistie ultérieure à celle du 14 Août 1789.

Fait à Marseille le Douze février 1790.
Dudemaine.

Armes de
J. E. G. Dudemaine.

H. VIVAREZ.

Documents sur les Contributions patriotiques pendant la Révolution.

(1790-1799).

Ces pièces font partie de la collection de M. Couraud.

I

MUNICIPALITÉ
DU
BOURG SAINT-ESPRIT

N° 66
du Registre des Déclarations

N° 20
du Registre de Recette

CONTRIBUTION PATRIOTIQUE

Monsieur D'Alexandre pour le *premier* terme de sa souscription.

Nous Soussignés Officiers Municipaux, Commissaires délégués par délibération du Corps Municipal, en date du *2 du mois de Juin 1790* pour procéder aux recouvrements des fonds de la souscription patriotique; reconnaissons avoir reçu de *Monsieur D'Alexandre* la somme de *cent soixante-six livres treize sols huit deniers* pour le *premier* terme ou payement de sa contribution, suivant sa déclaration du *28 Mars 1790*, laquelle somme sera par nous versée, ce jour et à sa décharge, dans la Caisse du Corps Municipal, particulière à la Contribution patriotique. Fait en la Maison commune du Bourg Saint-Esprit, le *8 Juillet 1790, ledit payement nous ayant été fait en trois coupons de 24 livres chacun de la lotterie d'avril 1783 et 94 livres treize sols huit deniers en argent.*

LATTARRADE, Commissaire.

DESCLAUX,
Officier municipal.

II

Comme preposé du rolle du don patriotique de la ville de Cognac pour L'année 1790, j'ai reçu de Monsieur Esrable, président de l'Election de Cognac, la somme de Cent Livres pour le premier terme de son don patriotique, ainsy qu'il se trouve imposé sur le dit rolle article 44 dont quittance.

A Cognac, ce 16 Septembre 1790.

Pour duplicata :
ROUX.

III

CONTRIBUTION PATRIOTIQUE

Je soussigné, *trésorier* de *la ville de Sainte-Marie* [1] en l'année 1791, reconnois avoir reçu de Monsieur *Lafforest*, la somme de *quarante sols*, pour le (*second*) tiers de sa Contribution patriotique, conformément à sa déclation du *5e Janvier* 1790 et employé à l'article *279e* du rôle arrêté par MM. les Officiers Municipaux de la ditte paroisse, *la dite somme reçue avec un coupon d'assignat de 4 livres 10 sols et rendu l'excédent.*

Fait à *Sainte-Marie* le *12 Aoûst* mil sept-cent quatre vingt *onze*.

B. CASAMAYOR, trésorier.

1. Les mots *trésorier* et *ville* surchargent dans ce passe-partout les mots *collecteur* et *paroisse*.

IV

A Saint Jean D'Angely, 11 floréal an 7.

L'article 25 de la Loi du 28 germinal, vous laisse la faculté Citoyen, de vous rendre de nouveau utile à la patrie, l'administration municipale vous invite à luy faire part de votre intention à cet égard dans 24 heures.

Salut et fraternité.

PAROCHE-DUFRÈNE.

FAURE. LEVALLOI. BRILLOUIN.

Suscription :

Au Citoyen Maillet,
Capitaine au 1er Bataillon des Sapeurs,
Maison Ravau, à Saint-Jean d'Angely.

Pour copie conforme :
JULES PELLISSON.

Châtiments d'autrefois.

De par le Roy,

Le Conseil de Guerre estant assemblé au Chasteau de Massilhargues, dans la Chambre de M. de Bonafoux, Lieutenant Général, Garde-Coste, Commandant audit Département, & Capitaine d'une Compagnie franche de Fusiliers de la Province, en quartier audit Massilhargues, dans lequel ont assisté le Sr. Thomas de Mirabel, le Sr. de Reboul, le Sr. De Meirney, le Sr. de Seuilhac, le Sr. de Pacheq, le Sr. de Massanes, & le Sr. de Vedel, tous Capitaines de ladite Capitainerie, signez au pied de ladite Sentence.

Veu la Requeste de plaintes du Sr. Deydier Capitaine d'une Compagnie Garde-Coste audit Département, contre le nommé Clarissac Sergent de ladite Compagnie : Les Informations faites en conséquence pardevant le Sr. de Vilat Major Général de ladite Capitainerie : le Rapport de Me Gautier Chirurgien sur l'état des blessures dudit Sr. Deydier ; Le Verbal du Ban battu à la porte de la maison dudit Clarissac, & dans la Place publique dudit Lanfargues, pour se remettre dans trois jours dans les Prisons de Massilhargues, par le Tambour de la Compagnie de mondit Sr. de Bonafoux : le Racolement fait desdits Témoins pardevant ledit Sr. de Vilat, Major ; ensemble ses Conclusions. Nous avons déclaré la Contumace bien instruite contre ledit Clarissac ; & le déclarons atteint & convaincu d'avoir donné un coup de pied & un coup de bayonete audit Sr. Deydier son Capitaine : pour réparation de quoi l'avons condamné à avoir le poing coupé par l'Exécuteur de la Haute-Justice, & pendu & étranglé ensuite jusqu'à ce que mort s'ensuive : Et sera la présente sentence exécutée par effigie, en un tableau qui sera attaché en un Poteau qui sera dressé à cet effet à la Place publique dudit Lansargues, où la Compagnie dudit Lieu sera sous les armes pour voir faire ladite exécution.

Fait à Massilhargues le sixième jour du mois de juin mil sept cent onze. Signé, REBOUL, Thomas DE MIRABEL, SEUILHAC, MASSANES, MEIRNEY, DE VILAT, PACHEQ & BONAFOUX Lieutenant Général Garde-Coste au Département d'Aiguemortes.

Pour copie conforme :
LÉON GUIZARD.

Une carte adresse historique.

Le prolongement de la rue du Louvre jusqu'à la rue d'Aboukir, aujourd'hui décidé, va faire disparaître une maison historique.

C'est celle qu'habita Charlotte Corday lorsqu'elle vint de Caen pour tuer Marat.

Au moment où on arrêta l'arrière-petite-fille de Corneille, qui crut délivrer la patrie en immolant le farouche tribun cause de tous ses maux, on la trouva porteuse d'une carte ainsi libellée :

MADAME GROLLIER
Tient l'Hôtel de la Providence,
rue des Vieux-Augustins, n° 19, près la Place
de la Victoire-Nationale.
On y trouve des appartements meublés à tout prix.
PARIS Corday.

Dans le coin de cette carte la signature de celle qu'un poète a surnommée *l'Ange de l'assassinat.*

(*Le Gaulois*, novembre 1906).

BIBLIOGRAPHIE

Notre Société compte assez d'archéologues et d'amoureux du vieux Paris pour que nous ne croyons pas inutile de leur recommander l'excellente série d'ouvrages réunis sous le titre général de **Bibliothèque du Vieux Paris** et que publie la librairie Daragon.

Voici par exemple une monographie que M. Ernest Lemarchand a écrite sur *Le Château royal de Vincennes*, de son origine à nos jours.

En dépit des inexcusables mutilations qu'il a subies à différentes époques, le château demeure un précieux spécimen de l'architecture militaire au moyen âge. De plus il a servi de théâtre à un grand nombre d'évènements importants et a abrité une longue suite de monarques jusqu'à la construction de Versailles.

L'auteur a divisé son ouvrage en dix-neuf chapitres dont chacun se rapporte à une époque de notre histoire. Il nous conte sa construction, ses embellissements, sa splendeur et les principaux évènements qui s'y sont déroulés en y joignant ce qui peut se rattacher à l'histoire de la commune de Vincennes, le tout puisé aux meilleures sources.

M. Lucien Lambeau, l'éminent secrétaire de la Commission du *Vieux Paris* vient d'y publier une histoire de *La Place Royale*, 1 vol. in-8, orné de 4 planches et d'un plan, où l'on trouve toutes les qualités de précision et de documentation qui distinguent cet écrivain. Il nous raconte l'origine de la place et de ses constructions symétriques, les destinations successives qu'elle a reçue, les avatars de sa statue, les duels qui y eurent lieu, les scandales dont ses hôtels furent le théâtre et enfin la part qu'a cette place dans l'histoire de Paris.

Voici enfin : *L'Hôtel de Transylvanie*, d'après des documents inédits, par Léon Mouton, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

C'est l'historique complet, depuis sa fondation et avec tous ses habitants, d'un hôtel célèbre entre tous et bien connu du public, mais au théâtre seulement. C'est dans cet hôtel que se passe l'un des actes de Manon ; ce qu'il y a d'original dans le travail de M. Léon Mouton, c'est qu'il fait revivre à la lumière de l'Histoire, avec pièces et documents en main, une maison qui n'a jamais été considérée qu'à la lumière de la rampe, et comme sortie de toute pièce de l'imagination de l'abbé Prévost. Or, elle a existé très réellement et elle existe même encore. Bâtie vers 1625 par un conseiller au Parlement, elle a abrité toute une série de personnages marquants, maréchaux de France, ministres, grands seigneurs, prétendants même puisque c'est Rakoczi, prince de Transylvanie, dont les tziganes nous jouent la valse bien connue, qui lui donna son nom. Les documents relatifs à la période révolutionnaire y sont particulièrement intéressants ainsi que les souvenirs d'un salon qui tint une grande place dans la société parisienne, celui de la marquise de Blocqueville qui occupa les appartements mêmes où trichait Des Grieux.

Tous ces ouvrages sont édités avec luxe et illustrés de belles planches hors texte d'après des gravures anciennes.

P. F.

La Société des Bibliophiles Lyonnais, dont nous avons l'honneur de compter parmi nous le président, M. L. Galle, nous annonce la prochaine publication, par ses soins, de l'**Armorial des Bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes** par W. Poidebard, J. Baudrier et L. Galle. L'ouvrage se composera d'un volume petit in-folio d'environ 730 pages, imprimé par la maison Protat, de Mâcon, sur papier teinté, contenant 760 notices, 1.000 figures dans le texte (dont 615 reproductions *d'ex-libris* et 385 dessins de fers de reliures), 42 planches hors texte et une table alphabétique des noms de personnes et de lieux. Tirage : 300 exemplaires. Prix : **60 francs**. (Après l'apparition du volume le prix sera porté à 75 francs). Adresser les souscriptions au Président de la Société, rue du Plat, 2, à Lyon.

Le Gérant : PAUL FLOBERT.

Prix de ce fascicule : 3 francs.

BULLETIN

de la Société

Archéologique, Historique & Artistique.

LE VIEUX PAPIER

Paraissant tous les deux mois.

Huitième Année

FASCICULE N° 43

1er JUILLET 1907

A PARIS

la compréhension artistique, la main, l'équivalence des couleurs dans le ton du noir, mais encore l'intelligence du sujet et la pointe satirique dirigée au bon endroit.

Vous connaissez parfaitement l'époque de notre histoire et la sensation de retard dans l'art en général quand ce procédé parut en France : la fin prétentieuse du XVIII• siècle avait sanctionné, malgré Diderot, que tout l'art devait se cantonner en quelques méthodes de travail : tous les amours devaient s'incarner aux amours de Boucher, tous les ornements préciser et accentuer l'époque de Huet, tous les portraits conserver la rubiconde beauté des coloris de Natoire.

La Révolution donne d'autres préoccupations et laisse tout en suspens ; la tourmente passée, l'art tout entier est froidement à la dévotion du maître.

Vous verrez tout à l'heure comment s'opéra l'arrivée de la lithographie en France, la difficulté qu'elle eut à s'y fixer — et la place qu'elle dut remplir dans notre vie morale et politique.

Toutes les fois qu'un sentiment de regret ou d'espoir paraît dans notre histoire, un homme en laissera avec son crayon une trace, trace peu considérable, semblable à celle que laisse en notre esprit léger un évènement politique.

Ce sentiment n'inspire pas l'homme au point de lui permettre de fixer son idée d'une manière posée comme à l'aide de la peinture et de la gravure. L'esprit semble plus alerte, plus léger, plus frondeur ; il a besoin d'aller vite à un but qu'il ne veut pas préciser dans la peur des ciseaux de M. d'Argout. Le dessin, par son unité, ne permet pas de diffuser l'idée. La lithographie, par sa multiplicité de reproduction, lui donne satisfaction.

C'est en cela que la lithographie est un art absolument français.

Les grotesques figures de Boilly raillent-elles les restaurés ?

Les petits soldats de Vernet ou l'Empereur de Charlet voulaient-ils rappeler qu'on avait su se battre en France et regretter qu'on ne sût plus le faire ?

Pouvaient-ils penser à renverser la monarchie, ces taquineurs malicieux et incessants des gouvernements de Charles X et de Louis-Philippe ?

Pensaient-ils à une restauration de l'empire, les hommes comme Raffet et Bellangé qui ont pris tant de soin et de cœur à rappeler l'époque du premier Empire ?

A toutes ces questions, il y aurait presque une réponse.

***

Avant d'examiner l'héritage de ce moyen de reproduction, je vous demanderai la permission de vous dire quelques mots sur la pratique du procédé lui-même.

Comme son nom l'indique, le procédé d'impression lithographique a, comme agent principal, une pierre de composition spéciale.

Cette pierre se trouve dans les terrains jurassiques, aux couches de l'oolithe supérieur et est presque exclusivement composée de carbonate de chaux (92 %).

Les colorations différentes sont dues aux sels de métalloïdes ou de métaux ; d'une manière générale, on peut dire que les sels de métaux, dans la proportion de 10 %, augmentent la qualité de la pierre dans le but de l'impression et que les sels de métalloïdes la diminuent.

Les principaux gisements sont ceux de Solenhofen, près de Munich, de Châteauroux, maintenant épuisé, du Vigan, de Burniquel et du Ravin bleu, près de Batna.

Cette pierre, qui est l'agglomération de petits grains accolés les uns aux autres comme des œufs de poisson, a comme propriété particulière d'être très poreuse aux matières grasses et à l'eau. La matière grasse se fixe dans les pores d'une manière particulière et forme même avec le carbonate agglomérant un composé nouveau retenant les matières grasses et ne laissant pas mouiller.

Au pis aller, on pourrait obtenir, sans autres opérations, des épreuves d'un tracé de graisse sur une pierre, mais ces épreuves seraient grises à cause de la protection mécanique de l'eau que l'on serait obligé de déposer à la surface. Pour obvier à cet inconvénient, on a recours à une légère acidulation azotique qui, dans toutes les parties non protégées par le corps gras, change la composition de la surface en azotate de chaux. Cette surface n'est pas encore parfaite à cause du lissage de l'acide ; on complète l'opération par l'emploi d'une dissolution de gomme arabique. Il se forme alors, pourvu qu'il y ait humidité, une acidulation permanente, due à deux acides contenus dans la gomme, dont l'action faible se rapproche beaucoup de celle de l'acide formique, et qui protège la pierre des matières grasses.

En partant de ces principes que je vous expose sommairement, vous pouvez vous faire une idée des métiers du lithographe.

Le premier de ces métiers (celui de plumiste) consiste à dessiner (à l'envers naturellement) sur une pierre lithographique poncée, à l'aide d'une plume et d'une encre grasse composée de cire, savon, gomme laque, suif et autres ingrédients. — Aciduler et gommer la pierre.

Si l'on remplace la plume par un crayon gras et qu'à l'aide d'un sablon on obtienne la surface de la pierre grenue, on obtient la lithographie au crayon. C'est ce mode de lithographie qui a laissé les plus belles épreuves dont nous nous occuperons tout à l'heure.

Dans un autre ordre d'idées, si au lieu de dessiner sur pierre, on dessine sur un papier préparé de façon que l'encre ne soit pas absorbée par le papier mais reste à la surface d'un enduit, on peut, par pression et par un procédé

semblable à la décalcomanie, incorporer le dessin dans les pores de la pierre. Ce procédé est l'autographie.

Si le papier employé a un encollage plus épais et qu'on ait pu y obtenir un grain, on peut se servir d'un crayon lithographique et avoir l'avantage de dessiner à l'endroit.

A ces quatre méthodes de travail, il faut ajouter une autre d'un ordre d'idées différent : c'est la gravure sur pierre.

Dans la gravure sur pierre, après avoir grainé et poncé la surface, on la prépare à la solution azotique et à la gomme. Cette gomme séchée et enlevée, le tracé fait, le problème consiste à enlever à la pointe, à l'échoppe ou au burin la surface qui a été transformée par l'acidulation. Cette opération faite, la pierre est couverte d'huile dont le gras s'attache aux parties de la pierre incisée. La différence qui existe entre la gravure sur pierre et celle sur métaux est qu'elle ne doit pas être creuse. Pour tirer les épreuves de la gravure, on se sert du tampon pour remplir les tailles et du rouleau pour unifier l'encrage et dégager les parties blanches.

Quand je faisais allusion tout à l'heure à l'action de l'acide métagummique dans l'acidulation, je ne croyais pas avoir à citer aussi vite un exemple de sa propriété : pour la préparation de la pierre destinée à la gravure, beaucoup de graveurs ont substitué, à l'acidulation azotique, le gommage répété. Le résultat est plus parfait, surtout dans les pierres contenant des sels d'alumine.

Maintenant que nous connaissons les manières d'opérer générales, nous allons examiner les procédés qui en dérivent et, en premier lieu, le report ou transport.

Quand on possède une matrice dont on peut tirer une épreuve, que ce soit une pierre gravée, dessinée ou crayonnée, une planche de taille-douce, une planche en relief ou des caractères mobiles et que l'épreuve a été tirée sur un papier préparé dans le genre du papier autographique, on peut la décalquer à nouveau sur une autre pierre. Ce moyen permet non seulement tous les assemblages possibles, mais encore la multiplication des épreuves sur une même pierre de tirage ; le papier généralement employé est le papier de Chine encollé à l'amidon.

Je me permettrai de vous faire passer une épreuve dans laquelle les blancs, échoppés d'une manière bizarre, permettent des effets imprévus.

D'un autre côté on arrive, par un procédé semblable, à l'obtention des épreuves négatives.

Nous en aurons terminé avec les procédés directs de lithographie quand je vous aurai cité la gravure à l'eau-forte sur pierre et l'aquatinte, tous deux ressemblant aux mêmes procédés du cuivre.

L'aquatinte sur pierre eut surtout un gros partisan dans Motte, l'imprimeur, qui en fit user par ses principaux lithographes :

Orschwiller, 1830; *Paul Huet*, 1832; *Charlet*, 1833; *Johannot*, 1833; *Deveria*, 1832.

Enfin, nous arrivons aux procédés modernes, qui sont tous compris sous le nom de photolithographie.

Je ne voudrais pas vous décrire tous les procédés, mais je suis obligé de vous dire qu'ils se décomposent en deux séries bien distinctes : les procédés directs et les procédés par report.

Les procédés directs ont été les mieux étudiés à cause de leur préparation à la chromophotolitho pour éviter les variations des supports de transport. Les solutions insolables sont : le bitume de Judée, la gélatine ou l'albumine bichromatée.

*
* *

Nous allons donc enfin pouvoir aborder l'histoire de la lithographie.

Il faut, pour cela, commencer par la vie de Senefelder, auquel l'usage veut que l'invention de l'imprimerie soit attribuée.

Je sais que, pour beaucoup de personnes, cette phrase est sacrilège, mais je ne puis passer sous silence des essais antérieurs ayant pour but de faire des clichés en relief à l'aide de la pierre attaquée par l'acide. Ces essais sont au Musée de Munich. Vous allez voir comment Senefelder transforma ces essais informes.

Senefelder naquit à Prague en 1772 d'un père acteur au théâtre de Munich. Après des études de droit à Ingolstadt, la mort de son père l'obligea à se faire lui-même acteur et à se croire auteur. Les déboires ne lui permirent pas de se faire imprimer. Aussi essaya-t-il de le faire lui-même en se servant de la taille-douce sur cuivre et ensuite sur pierre. Je ne vous rappellerai pas les histoires plus ou moins vérifiables de la contre-marque du théâtre ou de la note de la blanchisseuse. L'acidulation moins forcée permit à Senefelder de trouver la véritable lithographie — on peut la placer vers l'année 1798, grâce à l'aide financière du compositeur Gleissner.

Coup sur coup, Senefelder complète son invention par le décalque, c'est-à-dire l'autographie, et par la gravure sur pierre telle qu'elle se pratique encore aujourd'hui.

En 1799, il obtient le privilège d'imprimeur lithographe en Bavière. La même année, *André*, un Français, établi éditeur de musique à Offenbach, décide Senefelder à fonder cinq établissements. Les trois frères d'André devaient gérer ceux de Paris, de Londres et de Berlin. André restait à Offenbach et Senefelder allait à Vienne. Les résultats ne sont pas brillants : l'affaire de Paris, gérée par Frédéric André, ne laissa que de la musique et des animaux, elle passa entre les mains de plusieurs personnes, disparut, et un lot de pierres fut adjugé à M. de Lasteyrie.

De l'affaire de Londres, je n'aurais pas à parler, s'il n'en était resté des

lithographies d'un prince français, le *duc de Montpensier*, conservées au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale et dont l'une, de 1805, représente le duc d'Orléans, qui sera plus tard le roi Louis-Philippe, avec la perruque à queue.

Senefelder s'associe alors avec M. Hartl, de Vienne, pour fonder une imprimerie dans cette ville qui ne réussit pas et une imprimerie d'indiennes à Pottendorf qui fut ruinée par le blocus continental.

Le pauvre Senefelder, mal garanti par son brevet, qui ne le protégeait qu'en Bavière, voit se former à Stuttgard une imprimerie sous la direction de Strohhofer, commandité par le baron de Cotta.

Ses frères même le desservent à Munich où ils donnent une licence à M. Mitterer, moyennant une rente annuelle de 700 florins, de fonder une imprimerie à l'Ecole gratuite de dessin.

Après un autre essai infructueux avec le baron d'Arétin, Senefelder, désabusé, accepte en Bavière une place d'employé à la confection des cartes, aux appointements de 1.500 florins par an. Ce fut peut-être les deux meilleures années de cet homme, toujours malheureux. Sa femme, après peu de temps de mariage, meurt en couches.

Son énergie ne pourra lui rendre courage qu'en 1819, où il vient à Paris une fois. L'année suivante il y reviendra deux fois pour essayer de perfectionner certains cartons ou certains zincs destinés à remplacer la pierre soit dans l'impression à plat, soit dans l'impression à l'aide d'une presse ronde qu'il avait inventée en Bohême.

L'établissement ne réussit pas, et Senefelder le vendit à M. Knecht qui, sous la firme *Senefelder et Cie*, entreprit des travaux de lithographie commerciale. Le travail le plus important qui sortit de ces presses était une série sur la flore du Brésil. Dépité par ses insuccès commerciaux, Senefelder retourna à sa sinécure honorifique des plans de Munich, où il mourut en 1834.

Pour ne pas rompre la vie du pauvre inventeur, j'ai laissé de côté les différents essais de formation d'imprimerie lithographique en France.

Pendant qu'André gère l'affaire de Senefelder à Paris, deux imprimeries essayent de s'y former.

La première est celle de M. Pleyel, éditeur de musique, qui avait cru pouvoir utiliser les services d'un ami des frères de Senefelder, M. Nidermayer, dont les connaissances n'étaient pas assez développées.

La deuxième n'est connue que par un prospectus d'offres de services, lithographié, de l'imprimerie de M. Bergeret, élève de David, établie 24, rue Saint-Sébastien. Ce prospectus est conservé au cabinet des Estampes.

Nous avons vu André retourner en Allemagne en 1805. En 1806, l'armée française occupe Munich. La grande victoire d'Austerlitz donnait au vainqueur quelque répit. C'est à ce moment que le *général Lejeune*, aide-de-camp de Berthier, visita l'imprimerie de Senefelder, y dessina un cosaque

IMPRIMERIE

PLANCHE I

LITHOGRAPHIE DE CHARLET

Si l'Bourgeois y est pas
Les presses y ne va pas,
Voyez chez le Md. de Vin!

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX, AND
TILDEN FOUNDATIONS

dont Senefelder lui fit tirer cent épreuves. Lejeune, qui revenait à Paris, soumit ces épreuves à l'Empereur. L'année suivante, le *colonel Lomet* employa le même moyen pour intéresser à la lithographie l'Empereur et M. Denon, directeur des Musées impériaux. La tentative des deux militaires fut infructueuse.

En 1813, le comte Charles-Philibert *de Lasteyrie*, qui possédait le lot de pierres de Frédéric André, était allé en Allemagne pour se documenter et chercher des ouvriers, mais la guerre l'obligea à revenir. En 1814, il put réussir dans son projet, et, un an plus tard, il fondait une imprimerie rue du Bac, à Paris.

De son côté, *Engelmann*, de Mulhouse, qui, dès 1813 avait vu des épreuves allemandes, étudia le nouveau procédé pendant l'hiver 1813-1814, fit en juin 1814 le voyage de Munich et revint à Mulhouse avec pierres, presse et procédés.

On a souvent représenté ces deux hommes comme opposés et jaloux d'avoir apporté en France le procédé lithographique ; leurs caractères s'opposent à cette fable.

Le comte de Lasteyrie était un homme aux idées larges et curieuses. Il s'intéressait à toutes choses pouvant favoriser notre industrie, sans emballement, avec un chic spécial que pouvaient lui permettre et le milieu où il vivait et l'acquit d'un homme de cinquante ans passés. La lithographie fut, sous son impulsion, un amusement coquet où *Denon* et *Horace Vernet* intéressaient les dames.

Engelmann envoya de Mulhouse, en 1815, des épreuves à la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale. De Lasteyrie, vice-président, nommé rapporteur de la Commission chargée d'examiner l'envoi, fit voter par cette Société des félicitations sur la perfection de reproduire, en faisant des réserves sur le talent des dessinateurs.

La Bibliothèque nationale possède une lithographie, sorte de procès-verbal, relatant les progrès de l'imprimerie lithographique, où se trouvent les signatures des commissaires de la Société d'encouragement : Silvestre, de Lasteyrie, Huzard, Jacob, Würtz et autres, qui pourrait bien avoir rapport à cette consultation.

La critique sur le dessin, de Lasteyrie, parfait croquiste, croyait pouvoir la faire à Engelmann, jeune homme de vingt-six ans, provincial, et dont le talent de dessinateur n'était pas formé.

En tous cas, l'incident provoqua un certain désir de s'attirer les meilleurs dessinateurs à ces deux hommes, quand Engelmann vint fonder à Paris, avec son beau-frère, M. Pierre Thierry, une imprimerie, 18, rue Cassette.

Il est facile, à cette époque, de donner les noms des lithographes qui entourent Engelmann : *Carle Vernet ; Regnault ; Swebach ; Mongin ; Girodet ; Pierre Guérin*. Le plus intéressant de tous et dont malheureusement

je n'ai pas d'épreuves à vous montrer, est Pierre Guérin qui, pour l'époque, nous laissa quatre lithos peu ordinaires : Le Paresseux. — Le Vigilant. — L'Amour couché. — Qui trop embrasse mal étreint.

M. de Lasteyrie, de son côté, a comme collaborateurs : *Vauzelle ; Demarne; Vivant Denon; Gros; Thiénon; Hippolyte-Lecomte; Bourgeois; Villeneuve ;* et les deux *Vernet.*

En 1816, c'est-à-dire la même année qu'Engelmann, Delpech fonde son imprimerie, mais on ne lui connaît qu'un collaborateur : M. *Perrot*, qui dessina un tombeau de Louis XVI.

Avec 1817, la lutte commerciale change quelques dispositions :

De Lasteyrie et Delpech sont associés pour quelque temps ; Engelmann est seul.

Parmi les artistes qui se font remarquer en lithographie, il faut citer : *Vigneron* et *Gilles Touchemoulin*, tous deux avec des sujets militaires ; *Ingres* avec son Odalisque ; *Prudhon* avec sa Famille malheureuse ; *Gros* avec ses sujets arabes, d'ailleurs fort moyennement traités.

Engelmann, qui a fort travaillé, fait paraître des spécimens de genres un peu différents, dont trois sont conservés à la Bibliothèque nationale : l'un dessiné au pinceau et lithographié par Engelmann ; un autre dessiné à la plume et lithographié par le même ; un troisième d'imitation de gravure sur bois.

Je dois dire que, malgré ma grande admiration pour l'œuvre d'Engelmann, ce dernier essai ressemblait plutôt à de l'imitation de taille-douce qu'à du bois.

En 1818, de Lasteyrie reste seul à l'imprimerie du 42, rue de Cléry. On commence à se préoccuper plus du travail du grain de la pierre. On en fit même une spécialité et on peut retrouver des spécimens de chez M. Renou, imprimeur, 39, rue d'Enghien, qui montrent les grisés de M. Chazal, éditeur, qui habite village d'Orsel, 19, rue des Acacias, commune de Montmartre.

En 1819, vous vous rappelez l'essai malheureux de Senefelder à la rue Servandoni et au boulevard Bonne-Nouvelle. A partir de 1820, le nombre des imprimeries va croissant :

Delpech, dégagé de ses engagements avec *de Lasteyrie*, est établi quai Voltaire ; *Engelmann*, qui va quitter la rue Cassette pour la rue Louis-le-Grand ; *Gihain*, boulevard des Italiens ; *Martinet ; Langlumé ; Motte ; Lacroix ; Gaud de Saint-Germain ; Constans*, rue de Sèvres ; *Delannois ; Chavasse ; Villain.*

Les artistes lithographes ne sont plus attachés aux imprimeries, mais les imprimeurs leur confient des travaux dont le genre de travail se rapproche de leurs aptitudes. La plupart de ces lithographes n'ont laissé que peu d'ouvrages. Parmi eux on peut citer : *Hersent*, *Coupin*, *Bouillon*.

Il faut signaler, vers cette époque, une tendance à remplacer, dans la

LITHOGRAPHIE DE PIGAL

Retire-toi, Satan!

Chez Aubert, galerie vérododat — L. de Benard, rue de l'Abbaye

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

gravure, le métal par la pierre. Ce fut une fantaisie de Girardet, qui durera une quinzaine d'années en s'atténuant toujours. Certaines épreuves sont de gravure directe, d'autres des reports de cuivre, reportées, habilement corrigées à la plume, mises en relief et recorrigées à la pointe dans les noirs ou parallèlement dans les lointains. Ces essais ont été réunis en un volume, édité 18, rue de l'Hirondelle.

Tous ces travaux auraient été d'une haute banalité, s'ils ne se trouvaient mêlés à la première série des lithographes militaires : les deux Vernet, Marlet, Grenier et Vigneron.

Carle Vernet, qui vécut de 1758 à 1836, était le fils de Claude Vernet, qui peignit pour Louis XV des ports de mer. Carle fut peintre de batailles. Il nous a laissé les batailles de Rivoli, de Marengo, d'Austerlitz, de Wagram et le passage du Mont Saint-Bernard.

Pour Carle Vernet, la lithographie fut plutôt un amusement ; on y sent une facilité très grande sans la contrainte de la recherche. C'est autour de lui qu'il prend les sujets, comme ses hussards, ses lanciers, et cette admirable série des costumes des métiers de Paris.

Le second, *Horace Vernet* (1789-1863), est l'homme toujours heureux : heureux d'avoir un père qui l'initia, presque malgré lui, au goût de la peinture militaire et à l'art des ensembles ; heureux d'être, à vingt-cinq ans, dans le cercle d'élégance où de Lasteyrie était le commanditaire de toutes les initiatives et de toutes les tendances, le chérubin des dames ; heureux de réussir dans la peinture, où il nous a laissé : le Chien du régiment, le Cheval de trompette, les batailles de Jemmapes, Valmy, Montmirail, et la défense de la barrière Clichy ; heureux même dans ses déboires, puisque le gouvernement de Louis XVIII, lui refusant l'entrée des Salons de peinture à cause des souvenirs impériaux qu'il évoquait, il put, à la suite d'une exposition particulière, être élu de l'Institut en 1826.

Quand la fortune sourit à l'homme, elle semble s'acharner à lui sur ses côtés faibles : pour l'homme à l'esprit moins enthousiaste, Charles X trouva parmi ses amabilités une distinction particulièrement flatteuse : la direction de l'Ecole de Rome. A l'homme blasé, Napoléon III paya une dette en le nommant grand-officier de la Légion d'honneur. Horace Vernet ne considéra pas comme une aumône la croix de l'Empereur.

Le troisième homme de cette série est *Jean-Henri Marlet*. C'est, comme les Vernet, un peintre qui, sur la cinquantaine, fait de la lithographie. Il semble que son regret de l'Empire soit plus sincère que chez Horace Vernet. Nous lui devons une Reddition d'Huningue et des grognards, et nombre de pièces sur Paris, les métiers et les enfants.

Grenier, qui a moins produit en sujets militaires et dont le dessin est moins sûr.

Vigneron, plus vigoureux et quelquefois arrivant à une perfection de

crayonnement qui n'a jamais été dépassée. Un de ses chefs-d'œuvre dans ce genre est la Défense du drapeau.

Nous allons laisser pour un moment les lithographes militaires qui vont se succéder d'une manière continue pour nous occuper des lithographes de genre.

L. Boilly, un peintre lui aussi. La mode, j'allais dire le goût, a attaché un prix aux seules lithographies de têtes grimaçantes groupées comme des bouquets. Il y a certainement mieux dans l'œuvre de Boilly parmi les réjouissances et les quatre sujets moraux.

Citons pour les noms *Hippolyte Lecomte* et *J. Arago*, frère de François Arago, le physicien français auquel nous devons la théorie de l'ondulation de la lumière et la polarisation colorée.

L'homme qui se présente ensuite est le grand ami et le collaborateur d'Engelmann, *J.-B. Isabey*, grand miniaturiste, aquarelliste, peintre sur émail et sur porcelaine. Son grand art lui a permis d'acquérir les titres de premier peintre de la manufacture de Sèvres, peintre de l'Empereur et peintre de Louis XVIII.

Pour n'y pas revenir, je citerai de suite son fils, *Eug. Isabey*, né en 1807, peintre de marines et lithographe.

A côté d'Isabey, *Eug. Lami*, lithographe d'un type spécial.

Il perçoit avec un goût français les travers et les extravagances de ses contemporains, mais les enregistre dans ses dessins avec un goût anglais fort à la mode. Où pouvait-il s'essayer mieux que dans l'illustration des romans anglais, où les costumes du temps des Stuart et d'Elisabeth possèdent de pittoresques tournures si agréables d'imprévu. De là à être peintre d'élégances mondaines et sportives, il n'y avait qu'un pas. Horace Vernet, qui fut son maître, en avait d'ailleurs fait un dessinateur de chevaux incomparable.

Revenons maintenant à la série des lithographes militaires de la Restauration.

Nicolas-Toussaint Charlet (1792-1845), fils d'un dragon de la Révolution, élève de l'école des Enfants de la Patrie, élève peintre de Gros. Sa brave mère avait une opinion si haute de Napoléon Ier, qu'elle assurait qu'il aurait remboursé les assignats si on l'avait laissé faire. Comment voulez-vous qu'avec ces ambiances, le crayon de Charlet put faire d'autres dessins ?

Tous les imprimeurs eurent de ses compositions : de Lasteyrie en 1816 ; Engelmann en 1817 ; Delpech en 1819 ; Motte en 1821 ; Gihaut en 1822. C'était un travailleur infatigable qui laissa 800 lithographies.

On ne pourrait en dire autant de *Géricault*, l'auteur du fameux Radeau de la Méduse. Son œuvre en lithographie fut bien bornée. Cependant, une épreuve des Canonniers de la Garde impériale est certainement intéressante pour ses rapprochements d'allures avec un peintre moderne.

PLANCHE III

LITHOGRAPHIE DE ZWINGER, d'après FRAGONARD

L'Infidélité.

Zwinger Fecit — Fragonard, Inv.t — Imp. Lith. de Rouvedrigue & Noël à Paris

THE NEW YORK
PUBLIC L
ASTOR
TILDE

Cassard et *Jules Flandrin*, lithographes militaires, qui, certainement, ont été influencés par Vernet et Charlet.

Pendant que les lithographes militaires revenaient à satiété, presque malgré eux, au même sujet : la glorification du courage français et, par contre-coup, le réveil des idées impériales, d'autres lithographes s'attaquaient avec plus de courage qu'Eug. Lami aux travers du monde de la Restauration. Les deux plus importants sont Henri Monnier et Pigal.

Henri Monnier est le lithographe à l'idée vive qui, malheureusement, ne veut pas ou ne peut pas s'attacher au fini du dessin dont les déformations voulues s'allient fort bien à un texte alerte et bref. Dans ce genre, c'est un homme qui n'a jamais été égalé.

Pendant de longues années, par son esprit d'à-propos, il sut amuser ses contemporains. C'était un homme qui savait presque s'imposer par son gros bon sens pittoresquement haché, sans compromettre rien, comme le ferait un ministre de la troisième République.

On ne sait ce qu'il faut admirer, des sophismes heureusement imprévus ou des cadres où les dessins les placent. Parmi ces trouvailles, je ne vous rappellerai que la phrase qu'il laissa tomber des lèvres de M. Prudhomme : « Ce sabre est le plus beau jour de ma vie ! Je veux m'en servir pour défendre nos institutions et au besoin pour les combattre. » Combien de nos préfets ont dû avoir la hantise du bonhomme en regardant leur flamberge.

Je ne veux pas m'attarder sur cet homme, mais je vous ferai remarquer qu'il commença, avec Senefelder, par des essais assez lourds pour arriver à produire, chez Delpech, la petite merveille qu'il avait appelé : la Protectrice.

Edme-Jean Pigal, né en 1794, peintre, élève de Gros, et bon peintre si on en juge par ses tableaux : Ménage de vieux garçon, et Consultation de médecins. C'est un lithographe qui complète, par son amour du rendement, la vue et la confection des petits tableaux de la rue avec la vie de 1825. La légende manque un peu.

Pour terminer de vous citer les plus intéressants des lithographes avant 1830, je vous indiquerai, par ordre du mérite que je leur reconnais personnellement :

Aubry-Lecomte, avec ses reproductions de tableaux comme l'Enlèvement de Psyché et l'Aurore. C'est un crayon admirable dans toutes les teintes et demi-teintes, où malheureusement on regrette de trouver les langueurs et le rigorisme de l'école de David de l'original ; *Fragonard*, crayon habile dans les effets de lumière des cathédrales ; *Athalin*, dont le travail se rapproche beaucoup de celui de Fragonard ; *Bonnington*, parfait peintre de couleurs, lithographe admirable qui mourut trop jeune ; *Eugène Delacroix* ; *Baptiste*, qui est beaucoup plus connu comme peintre que comme lithographe ; *Boulanger* ; *Scheffer*.

J'ajouterai à ces noms des lithographes, les professeurs de dessin, dont

l'influence fut énorme sur la peinture et qui détermina quelques années plus tard un éveil du paysage.

Ce sont : *Hubert*, fils et petit-fils d'artistes ; *Coignet* ; *Villeneuve*, très habile peintre de paysages ; *Calame* ; *Enfantin* ; *Thenot*, peintre de paysages.

***

La date de 1830 est certainement celle qui peut être considérée comme la plus belle période de la lithographie.

Nous allons passer en revue les principaux lithographes des quinze années qui vont suivre, en suivant l'ordre suivant : les lithographes de genre ; ceux de polémique politique ; les satiriques et les militaires.

Parmi les lithographes de genre, le plus intéressant est *Deveria*, qui vécut de 1800 à 1857. Elève de Girodet, homme excessivement travailleur et courageux, son genre se rapproche un peu de celui d'Eug. Lami, surtout dans sa manière de dessiner les femmes et les costumes. Son amour du métier l'avait poussé à épouser la fille de Motte, l'imprimeur. Quand Motte fut tourmenté par les dettes, Deveria gaspilla son talent à faire vite pour le tirer de ce mauvais pas.

Grevedon, le bon vieux lithographe des gentils minois et des belles actrices ; *Adam*, le producteur consciencieux, qui continuera pendant tout le deuxième Empire ; *Nicolas Jouy*, un jeune, qui, en marines, était un concurrent sérieux du fils d'Isabey, qui n'a jamais pu arriver à la nervosité de dessin dans les types d'hommes de Jouy.

Je ne ferai que citer les autres : *Roqueplan ; Jules Dupré ; Antoine Maurin ; Decamps ; Dauzats ; Belliard ; Sudre ; Gigoux ; Madou ; Lemud*, que j'aurais voulu vous présenter en détail.

Les deux lithographes de cette époque sont : Auguste Raffet et Bellangé.

Que vous dirais-je de *Raffet ?* Tant de livres ont été faits sur son œuvre que je ne saurais que redire l'admiration qu'elle procure. Cette œuvre forme une chose complète par la manière dont le dessin est compris, jointe à la manière dont il est exécuté. C'est une syntaxe des genres de travail de Gros, Duplessis-Berteaux, Horace Vernet et Charlet, et de la compréhension profonde de l'ascendant que l'Empereur avait pu imposer au peuple français.

Revoyez les détails, sondez les intentions, tâchez de vous placer à une époque où la bonhomie incapable de Louis XVIII n'avait pu empêcher la Terreur blanche d'étrangler Ney et Brune, où le bon plaisir de Charles X n'avait de faveurs que pour les prêtres et les flatteurs. On ne s'y rappelle des libertés conquises qui avaient fait la France grande et débordante, que dans un regret. Un rêve de quinze ans, une chevauchée glorieuse, avaient pu cacher la lutte des partis révolutionnaires s'entretuant tour à tour.

On est hanté par l'œuvre gigantesque de cet homme, traînant par sa volonté les vieux grognards, poussant, par une force inconnue, les jeunes

VIGNETTES XVIIIe SIÈCLE *(Coll. Bertarelli).*

Reports lithographiques par M. Moutaillier.

[illegible]
P[illegible]
[illegible]
[illegible]
FILED

recrues à tous les points de l'Europe. Joignez à cela qu'il était défendu de parler de lui. Quand vous aurez bien réfléchi, peut-être ne serez-vous pas éloignés d'excuser la mort de trois millions d'hommes restés à cette besogne et de vous enthousiasmer, avec Raffet, d'une époque où le nom de la France était respecté du Dnieper à Lisbonne.

L'œuvre de *Bellangé* est malheureusement un peu moins connue. Sa manière de travail se rapproche beaucoup de celle de Raffet et on y sent la méthode qu'ils ont acquise à l'atelier de Gros. C'est l'homme moins croquiste. Son talent de peintre nous a laissé, au Musée de Versailles, les deux belles batailles de Wagram et de Fleurus.

Parmi les lithographes satiriques de cette époque, je ne ferai que vous citer les noms des plus intéressants :

Gavarni, de son vrai nom Chevallier, l'homme bizarre, aux aspects divers, tour à tour travailleur et lambinant. Faut-il regretter que le mauvais sort l'ait toujours placé face à face avec une situation grevée de dettes? Sans la nécessité de vivre, nous n'aurions peut-être pas eu Gavarni.

De Beaumont, un des admirateurs de Gavarni et imitateur plus affiné, mais moins vif.

Bouchot, qui n'a certainement pas le talent de Gavarni, mais qui avait des trouvailles. C'étaient des lithographies en deux parties ou d'autres, où certains endroits se soulevaient.

Enfin, le maître *Daumier* (1810-1879), de Marseille. Parmi ses œuvres, deux sont admirables : Les Idylles parlementaires et les Représentants représentés.

Les lithographes politiques de cette époque sont :

Philippon, le maître à danser, le patron du journal où le bourgeois aime à trouver périodiquement la bonne charge, homme prudent qui, au lieu de risquer une poursuite, aimait mieux lithographier de gentilles boutiquières ; *Grandville*, né à Nancy en 1804, l'homme courageux, dont toutes les lithographies sont consacrées à la politique. Il avait une affection particulière pour le censeur, M. d'Argout. Il a collaboré à la *Silhouette*, l'*Artiste*, la *Caricature* et le *Charivari*. A part les lithographies politiques, ses principales œuvres sont : Tribulations de la petite propriété ; Plaisirs de tout âge; Sibylle des salons ; Métamorphoses du jour ; les illustrations de Gulliver, Robinson, Jérôme Paturot, les Fables de La Fontaine, Scènes de la vie privée et publique des animaux, Petites misères de la vie humaine ; *Traviès*, qui sut si bien rendre en couleurs, lithographe admirable ; *Desperet* ; *Benjamin*, de son vrai nom Roubaud.

*
* *

Nous arrivons maintenant, avec Napoléon III, à une époque plus terne. Le premier homme dont je dois parler est *Célestin Nanteuil*. Vous

connaissez certainement l'homme par quelques côtés et son œuvre inégale, qui est de second plan. Cette œuvre commence par une période appliquée au moment où le dessin romantique est fort en vogue. Par contre, au moment de la belle période de 1830, on ne peut y retrouver que quelques traces timides et anémiées. Après 1848, c'est un copieur ; à peine si, à l'aide de la couleur où il excella, il arrive à produire quelques lithographies ayant un relief.

Gustave Doré, un gros croquiste, est maître de ses allures de crayonnement, peut-être plus par habitude que par fantaisie. Son œuvre charmante est à voir dans toutes ses parties. Tous les endroits de son sujet sont de petits tableaux amusants. Cet amusement revient à satiété dans les mêmes courbes déjà vues, qui engendrent une espèce de lassitude comme en procurent les meilleures choses.

Jules David, dans cette période, vient faire une tache avec son travail à l'allure honnête; l'esprit s'y repose, on y éprouve les mêmes sensations qu'à l'audition d'une romance de Béranger après une musique aux effets travaillés.

Dans ce genre de travail, je ne vois plus à citer que *Mouilleron* et *Sirouy*.

Le genre Gavarni s'y continue, peu drôle, avec : *Pruche ; Bourdet ; Boussenot ; Chandellier ; Provost*, pour finir avec un homme d'esprit plus libre, Amédée de Noé, qui signe *Cham*, fils d'un pair de France sous Louis-Philippe, et d'un dessin plus gai qu'il a su acquérir auprès de Delaroche et de Charlet.

Quant aux genres politiques et militaires, ils sont à peu près inconnus.

Je n'aurais pas le courage de placer dans la catégorie des dessinateurs les artisans du *Charivari*, dont Ch. Vernier est le type. Je ne ferai pas d'appréciations sur les lithographes modernes et ne citerai que quelques noms : *Fantin Latour ; Redon ; Chéret ; Willette*.

Vous m'excuserez de vous avoir retenu quelque temps. Je vous laisse le soin, si ma petite étude a pu vous faire plaisir, de la continuer par la lecture des livres qui ont paru sur les meilleurs des lithographes. Ce sera une grande satisfaction pour moi de vous y avoir décidé.

Je remercie tout particulièrement mon bon ami, M. Hartmann, notre excellent secrétaire général, et M. Wiggishoff, de l'aide documentaire qu'ils ont bien voulu me procurer, ainsi que M. Engelmann, dont la personnalité est toujours prépondérante en lithographie, qui a bien voulu venir m'aider de son conseil toujours bienveillant.

GEORGES MOUTAILLIER.

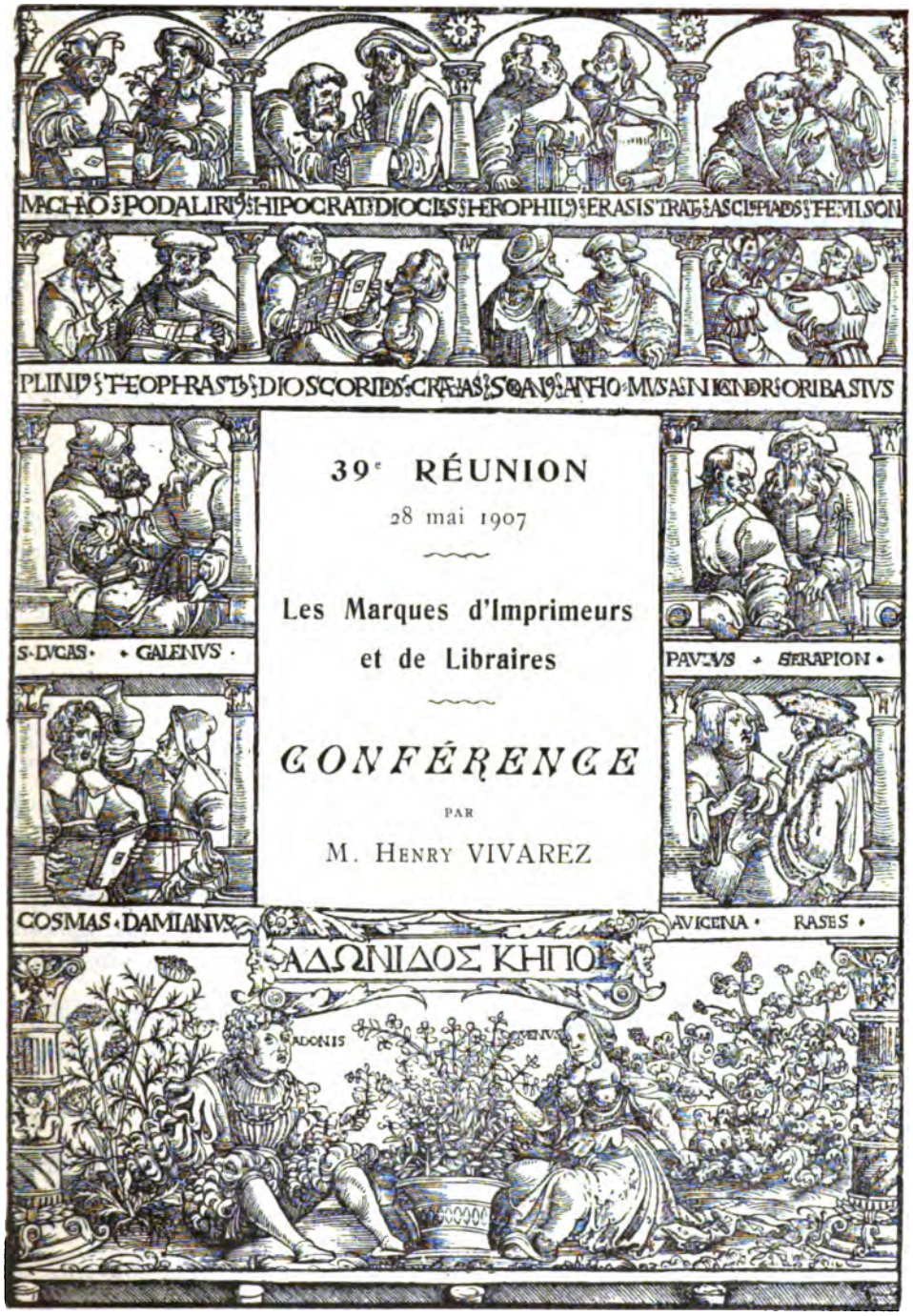

TITRE D'UN OUVRAGE ALLEMAND SUR LA MÉDECINE (1532)

(*Coll. H. Vivarez*).

Trente-neuvième Réunion. — 28 mai 1907.

Assistaient à la réunion : MM. Bargallo, Berger, Chamboissier, Couriot, de Crauzat, Mme et M. Decret, Mme et M. Flobert, MM. Halphen, Hartmann, Helot, Henri-André, Hornung, Lacroix, Langlassé, Mme et M. Lecerf, MM. Le Senne, Mareuse, Meunié, Moriondi, de Nerville, Raulet, Renaud, Rey, de Saint-Saud, Schwab, Tumbeuf, Vivarez et Wiggishoff.

Le menu du dîner était illustré d'un beau titre gravé sur bois d'un ouvrage allemand de 1532, que nous reproduisons ici.

M. Vivarez ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à MM. le docteur Helot et de Saint-Saud que nous sommes heureux de voir parmi nous et aborde l'objet de la réunion :

MES CHERS COLLÈGUES,

L'ordre du jour de cette réunion d'aujourd'hui indique *Les marques d'Imprimeurs et Libraires aux XVe, XVIe et XVIIe siècles*, et j'ai assumé la tâche périlleuse de traiter ce sujet qui exige une érudition et une science historique qui me font défaut, alors que plusieurs d'entre nous eussent été mieux qualifiés pour prendre la parole.

La collection que j'ai réunie est modeste et ne remonte pas très loin dans le passé. Du moins, elle a cet avantage que le nombre restreint des pièces que je vais vous soumettre ne fatiguera pas votre attention et qu'il laissera la place à d'autres communications de plus d'intérêt.

En outre, ce qui m'a donné confiance, c'est que j'ai obtenu de notre excellent et distingué confrère M. Wiggishoff, dont la bonne grâce vous est connue, un concours obligeant, une abondante communication de documents, une aide libérale de conseils et de renseignements dont je suis heureux de le remercier bien cordialement devant vous, vous priant de faire remonter à lui, si mon exposé a la bonne fortune de vous intéresser, la plus grande et la meilleure partie du plaisir que vous aurez éprouvé.

Je suis également reconnaissant à M. Hartmann pour la libéralité avec laquelle il nous ouvre toujours ses collections dont la richesse est, vous le savez, inépuisable.

Les marques d'Imprimeurs et de Libraires

aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Les épaves du livre. — Les vieux livres ont, le plus souvent, une cruelle destinée.

Bien rares sont les privilégiés qui échappent à l'action destructive du temps et des hommes et peuvent affronter les années, protégés par le calme inviolé des bibliothèques.

La plupart, ouvrages de valeur ou simples bouquins, finissent lacérés, déchiquetés, en lambeaux.

Mais tout n'en est pas perdu et les meilleurs d'entre eux peuvent se survivre.

Dans certain animal bien connu, tout est bon et recherché, quand il est mort et dépecé.

Dans les livres également, chaque partie a ses amateurs. Un seul peut suffire à la joie de plusieurs collectionneurs.

C'est d'abord son ex-libris qui est avidement détaché et recueilli. Sa reliure, si elle offre quelque attrait, retrouve une nouvelle jeunesse sur des livres modernes ou sert à faire des boîtes élégantes. — Ses gravures, ses portraits, ses papiers de garde, ses lettres ornées, ses culs-de-lampe, soigneusement découpés, échouent dans des cadres ou des albums. Ses titres, son frontispice sont aussi de précieuses épaves.

Que reste-t-il ensuite de sa dépouille ?

Rien ou presque rien, son texte seulement, c'est-à-dire ce qui a coûté à son auteur tant de méditations et d'efforts et qui tombe méprisé dans la hotte du chiffonnier.

Ce que l'on aime le mieux, en effet, dans les vieux livres, c'est moins eux-mêmes que leurs habits et les ornements dont ils sont parés.

Parmi les vrais bibliophiles, combien en est-il qui préfèrent leur âme à leurs charmes extérieurs ?

Parmi les sous-bibliophiles que nous sommes, combien en est-il, hélas! qui ne sacrifieraient sans hésitation un volume, jugé trop encombrant, pour n'en conserver qu'une partie!

Nous pouvons, presque tous, en faire notre *mea culpa.*

De quelle époque date cette rage de vandalisme à laquelle tant de milliers d'ouvrages ont été immolés?

C'est, sans doute, du temps qui a vu les débuts de la crise du livre, tué par le journal à un sou et les agitations de la vie moderne, de la crise de la bibliothèque, chaque jour plus étriquée, dans les grandes villes et à Paris surtout, par le manque d'aise et la cherté du logement.

Le goût de la collection spécialisée, la passion des détails a consommé l'œuvre de destruction.

Les vieux bouquins disparaissent de plus en plus en France, les plus rares passent l'Atlantique, la grande masse échoue aux boîtes des quais et ensuite au pilon après avoir subi de nombreuses mutilations.

*
* *

La première page du livre. — De tous les membres que le livre disparu laisse derrière lui, il n'en est pas de plus précieux, pour la

documentation historique, que sa première page, qui en est, en quelque sorte, le résumé, rappelant son objet, le nom de l'auteur qui l'a conçu et rédigé, de l'imprimeur et du libraire qui l'ont exécuté et vendu, de l'artiste qui l'a illustré, de la ville où il a vu le jour.

Il semble que nos aïeux aient eu la prévision du sort qui attendait les ouvrages de leurs contemporains et qu'ils aient voulu, avec un soin qu'on ne connaît plus aujourd'hui, accumuler sur cette première page, destinée à survivre, les séductions auxquelles les collectionneurs se laissent si aisément prendre.

Les titres anciens sont toujours intéressants, quelquefois même enrichis un peu lourdement de compositions gravées, d'une richesse déconcertante, pour lesquelles on fit appel aux plus éminents artistes.

Les imprimeurs eux-mêmes, jaloux de manifester leur concours, l'ont, de bonne heure et presque aux débuts de l'imprimerie, affirmé par des vignettes emblématiques qui sont, en quelque sorte, leurs blasons.

C'est donc l'histoire même de l'imprimerie et de la librairie qu'on parcourt lorsqu'on feuillette une collection de ces titres détachés qui ont échappé à la destruction des ouvrages eux-mêmes.

Les plus riches de ces collections, telles que celle de la Bibliothèque nationale et celle du Cercle de la librairie, qui comptent chacune une vingtaine d'albums, soit 2 à 3.000 pièces, sont certainement très incomplètes.

On estime à quinze mille environ le nombre des livres imprimés en Europe, depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à la fin du XVe siècle, c'est-à-dire de ceux qu'on a qualifiés d'*incunables*, du mot *incunabila* (berceau) pour rappeler l'époque où la typographie était encore dans l'enfance.

Le nombre des livres publiés au XVIe siècle a été certainement de beaucoup plus considérable.

L'ouvrage du libraire Silvestre, qui a reproduit, dans un travail précieux, les marques typographiques en usage de 1470 à la fin du XVIe siècle, contient 1.310 noms de libraires et imprimeurs français ou ayant publié, hors de France, des livres en langue française pendant cette période [1].

Ce nombre correspond à une production très élevée dont le vent de la destruction doit avoir largement réduit la survivance.

Que peut-il rester d'ouvrages du XVe siècle, même réduits à leur première page ? — Les catalogues de libraires en mentionnent quelques-uns, de temps à autre, proposés à gros prix. Leur valeur les protège aujourd'hui contre la mutilation et on les trouve aussi rarement entiers que réduits à leur titre.

---

1. *Marques typographiques*, par M. L. C. Silvestre, ancien élève de l'Ecole polytechnique et ancien libraire, 1867. — Bibl. nat., Estampes, K 6, 131-131 a. Imprimés, 6114-6115.

Pour ma part, je n'en ai pas à vous présenter et mon rapide exposé manquera, à son début, de documents propres à son illustration.

Sur le XVIe siècle, heureusement, la matière est plus abondante.

*
* *

L'imprimerie. Ses origines et ses débuts. — Au moment où l'imprimerie fit son apparition, les livres, péniblement calligraphiés par des copistes, étaient des objets de luxe, rares et coûteux, dont le prix élevé devait être surtout gênant en ce qui concerne les manuels rudimentaires qui servaient à l'instruction de la jeunesse. Telle la syntaxe latine d'Œlius Donat qui résumait alors la science élémentaire qu'on inculquait aux enfants.

Le besoin de se procurer des Donat (ainsi appelait-on cet ouvrage) à un prix accessible aux bourses peu garnies des maîtres et des élèves, fit naître, sous la pression de la nécessité, un procédé de reproduction rapide et économique constitué par l'impression de planches gravées dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque nationale.

Ces planches étaient tirées d'un seul coup ; ce fut, sans doute, le premier pas vers l'emploi des caractères mobiles et l'imprimerie.

Ses débuts, comme ceux de beaucoup d'inventions, sont nébuleux et obscurcis par de nombreux faits contradictoires.

Ce qui y contribue certainement, c'est le caractère clandestin qu'eut l'imprimerie à ses débuts et le mystère dont l'entourèrent ses premiers initiateurs. Il s'agissait, en effet, de supplanter l'art des copistes sans trop avilir le prix des ouvrages, c'est-à-dire de vendre des imprimés en laissant croire à l'acheteur qu'ils étaient le résultat d'une calligraphie spéciale.

Les premiers travaux ne furent donc point divulgués, et l'histoire des débuts d'une invention qui a révolutionné le monde est pleine d'incertitudes.

Suivant les uns, le promoteur de cet art aurait été un citoyen de Harlem nommé Laurent de Coster qui aurait, en 1430, publié deux éditions du Donat, en caractères mobiles en bois, ainsi qu'une édition d'un de ces recueils religieux qu'on appelait *Speculum* (Miroir).

De Coster mourut en 1440. Son ouvrier, qu'on suppose être le frère aîné de Gutenberg, aurait transporté à Mayence le matériel de son atelier.

Est-ce une légende? La postérité ne l'a pas sanctionnée. Émue, sans doute, des malheurs immérités qu'a subis Gutenberg, elle a voulu lui restituer et lui conserver la palme que ses contemporains lui ont si cruellement disputée.

Chassé de Mayence, sa ville natale, par des troubles politiques fréquents en ces temps troublés, il serait venu à Strasbourg en 1436. Il s'y livra à des essais d'impression avec la collaboration de deux associés. La mort de l'un d'eux mit fin à leur entreprise et ramena Gutenberg à Mayence après dix ans d'efforts infructueux.

Là, ses idées trouvèrent un appui auprès d'un orfèvre ou banquier, Jean Fust ou Faust, qui, en 1450, le commandita en vue de la publication d'une édition de la Bible.

Un certain Pierre Schœffer, dessinateur de caractères, qui avait, dit-on, étudié à l'Université de Paris, fut son mauvais génie.

Entré au service de Fust et de Gutenberg, il réussit à supplanter celui-ci et conquit la confiance de Fust, au point qu'il épousa sa petite-fille.

Gutenberg devenait une gêne ; on le mit dehors, au moyen d'un bon procès qui dut être facile à gagner en raison des engagements draconiens que le pauvre inventeur, en quête de fonds, avait naïvement souscrits (1455).

Malgré la modicité de ses ressources, il reconstitua son atelier et se remit à l'œuvre, mais ses concurrents avaient sur lui l'avantage de la fortune et une sérieuse avance.

Leur Bible parut en 1456, un an avant l'œuvre de Gutenberg.

En 1462, parut une nouvelle édition de la Bible, en latin, de Fust et Schœffer. C'est le premier ouvrage daté. Il porte, à la fin, la date et la signature des imprimeurs formée par un double écusson suspendu à une branche.

Gutenberg mourut en 1468. On suppose que Fust vint plusieurs fois à Paris, que Schœffer (qui y avait fait ses études) y revint aussi. Les deux associés y envoyèrent un délégué, Hermann Sadtern. Ces voyages avaient sans doute pour objet l'écoulement de leur édition de la Bible, la vente d'autres livres, peut-être, opération qui n'était pas facile, vraisemblablement, car elle éveillait les rancunes de la corporation des copistes à laquelle l'imprimerie naissante faisait une concurrence désastreuse.

On a dit que cette animosité se traduisit par une accusation de sorcellerie, accusation grave en ce temps, car elle conduisait directement au bûcher. Hermann aurait été jeté en prison et ses livres saisis. Une version plus admissible raconte qu'étant mort au cours de son séjour, ses bagages furent saisis et vendus au profit du trésor royal.

Plus tard, à la requête de Fust et de Schœffer, le roi Louis XI, par lettres patentes du 21 avril 1475, leur accorda une large indemnité, justifiée, dit le document, par « *le profit et l'utilité que leur art offre à la chose publique tant par l'augmentation de la science que aultrement* ».

Ces dispositions favorables du roi avaient, du reste, déjà porté leurs fruits.

A cette époque, il y avait en Sorbonne deux docteurs, dont l'un s'appelait Guillaume Fichet et l'autre Jean Heynlin. Ce dernier, né à Stein (Allemagne), dut à son origine le nom de Lapierre sous lequel il est connu [1].

Renseignés sur les progrès de la typographie en Allemagne, ils formèrent

---

1. En allemand *Stein* veut dire *pierre*.

le projet de l'introduire en France. Les révolutions dont avait été le théâtre Mayence, berceau de cette industrie, avaient jeté hors de leur pays natal, un grand nombre d'artisans qui s'étaient répandus en Allemagne et dans les pays voisins, et avaient, en diverses villes, formé des pépinières de typographes.

Trois d'entre eux, Ulrich Gering de Constance, Michel Freiburger de Colmar, et Martin Krantz, répondirent à leur appel, arrivèrent à Paris au commencement de 1470 et installèrent leur matériel à la Sorbonne, où ils imprimèrent bientôt le recueil des lettres de Gasparin de Bergame dont Fichet leur avait communiqué le manuscrit. Ce fut le premier livre imprimé en France. Il ne porte aucun nom, aucune date.

La production de cet atelier se développa rapidement. De 1470 à 1473 elle fut de vingt-trois volumes.

En 1473, les trois associés étaient établis rue Saint-Jacques, à l'enseigne du « Soleil d'Or ». Ce fut un an plus tard, deux mois avant l'ordonnance qui accordait une indemnité à Fust et à Schœffer, qu'ils obtinrent du roi des lettres de naturalisation.

Deux d'entre eux n'en profitèrent guère, car, vers 1477, Freiburger et Krantz étaient retournés dans leur pays.

Ulrich Gering restait seul pour diriger l'établissement qu'il transféra de nouveau à la Sorbonne. Il y imprima jusqu'en 1509, avec le concours de plusieurs collaborateurs successifs, dont le dernier, qui dirigea l'atelier après lui, était Berthold Renbolt, de Strasbourg. Son nom apparaît en 1494 sur la marque du Soleil d'Or qui ornait leurs ouvrages.

Gehring mourut le 23 août 1510. Son portrait se trouvait plus tard dans la chapelle du collège de Montaigu, auquel il avait laissé une partie de ses biens.

*
* *

L'imprimerie et la librairie sous l'ancien régime. — Avant l'invention de l'imprimerie, le commerce de la librairie n'existait qu'à l'état rudimentaire, mais il existait néanmoins et avait déjà une organisation corporative.

Depuis le XIIIe siècle, il était sous la main de l'Université de Paris et cette main était pesante : aucune liberté, soumission des manuscrits à une censure rigoureuse ; obligation de ne les vendre et de ne les louer qu'à un prix déterminé, visites domiciliaires suivies, en cas de délit, d'amendes et de peines corporelles.

Les livres interdits étaient brûlés par la main du bourreau et les flammes du bûcher atteignaient quelquefois leurs auteurs.

Après l'invention de l'imprimerie, les imprimeurs s'associèrent aux libraires, mais l'association resta soumise aux mêmes rigueurs.

Bien plus, elles s'accrurent, malgré les dispositions favorables des rois Louis XI et Louis XII, lorsque la Réforme lança par le monde ses doctrines

menaçantes : interdiction de vendre des livres étrangers sous peine de mort.

Sous François Ier les choses allèrent plus loin encore.

Environ six mille copistes ou écrivains vivaient à Paris. Menacés par l'invention nouvelle, ils surent faire monter leurs plaintes jusqu'au roi et, le 13 janvier 1535, une ordonnance fut promulguée qui prohibait l'impression de toute espèce de livre sous peine de la hart.

Cet ordre monstrueux ne put tenir contre la poussée souveraine du progrès. Il fut révoqué au bout d'un mois, mais les rigueurs demeurèrent, ainsi qu'en témoignent le procès et l'exécution d'Étienne Dolet, imprimeur à Lyon, condamné et exécuté place Maubert, le 3 août 1556, à l'âge de 37 ans.

Cette histoire douloureuse est connue de tous. Elle n'est pas unique. Quelques années après, un autre imprimeur, Martin Lhomme, natif de Rouen, installé rue du Mûrier, près la rue Saint-Victor, fut condamné pour avoir publié contre les Guise un libelle diffamatoire intitulé « Le Tigre Royal ». Il fut pendu et étranglé place Maubert le 13 juillet 1560.

Son supplice donna lieu à un incident cruel. Un autre Rouennais, nommé Robert Detrois, révolté par l'attitude du peuple qui y assistait, ne put s'empêcher de s'écrier : « Eh quoi, mes amis, ne suffit-il pas qu'il meure ! Laissez faire le bourreau. Le voulez-vous tourmenter plus que sa sentence ne le porte ? »

Mal lui en prit. Il fut arrêté et, en six jours, jugé et pendu pour son intervention intempestive [1].

Le règne d'Henri IV tempéra ces rigueurs, mais néanmoins, après lui, l'imprimerie connut encore de mauvais jours. Plus tard, l'ordonnance de 1686 n'enleva les libraires et imprimeurs à la tutelle de l'Université que pour les mettre sous l'autorité des censeurs royaux. Elle maintint la limitation de leur nombre, exigea des conditions de résidence, soumit leur autorisation à la preuve « qu'ils étaient congrus en langue latine et sussent lire le grec. »

En 1777, un arrêt exigea d'eux un certificat de catholicité.

A côté des imprimeurs et libraires, soumis à une réglementation étroite et tracassière, combien était plus lamentable la condition des colporteurs des campagnes et des étalagistes installés sur le Pont Neuf ?

Querelles perpétuelles entre le haut et le petit commerce, rigoureusement séparés l'un de l'autre, entre la boutique luxueuse de la grande galerie du Palais de Justice et la misérable échoppe du Pont Neuf.

Les bouquinistes se prêtaient volontiers aux impressions clandestines, à l'émission secrète et dangereuse des pamphlets qu'on appelait des Mazarinades et, écrasés par la concurrence des libraires, traînaient une existence sans cesse traversée par les perquisitions et les poursuites.

---

1. Verdet, *Histoire du Livre en France*, 5 vol. Bibl. nat., Q 6282-6286.

Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution. L'Assemblée Constituante proclama la liberté de la presse, mais le commerce de la librairie resta soumis à la surveillance du gouvernement.

***

Grands imprimeurs d'autrefois. — La profession d'imprimeur et de libraire n'était donc pas, sous l'ancien régime, une profession des plus enviables.

Sous un gouvernement absolu, tout ce qui touche au mouvement des idées est suspect et menacé.

Les luttes religieuses du XVIIe siècle eurent maint contre-coup douloureux sur l'existence des éditeurs.

Plusieurs d'entre eux, et non des moindres, furent contraints de quitter la France. Robert Estienne, Jean de Tournes, André Wechel, se réfugièrent en Suisse. Le célèbre Plantin, qui a fait souche d'une dynastie d'imprimeurs à Anvers, était un Tourangeau émigré.

S'il eût imité Robert Estienne et Clément Marot, Étienne Dolet eût sans doute évité l'échafaud.

Malgré ces périls, peut-être même à cause des dangers de la profession, elle constitua, dès le début, une aristocratie, une noblesse intellectuelle, où les traditions d'érudition et de probité commerciale se sont perpétuées et sont encore en honneur de nos jours.

Les premiers imprimeurs étaient moins des industriels que des savants.

Ainsi que la plupart de ceux de son temps, Étienne Dolet était un latiniste consommé. Le maréchal Fabert, fils d'imprimeur, avait été imprimeur lui-même.

Au moment de la fondation de l'Académie française, c'est chez le libraire Camuzat qu'elle tint ses premières séances, consacrant un usage qui a fait longtemps, des librairies, des centres de réunions littéraires et de conversations philosophiques.

Dans ce commerce, les fils succédaient le plus souvent aux pères, les gendres aux beaux-pères, et c'est ainsi que de véritables dynasties ont régné pendant de longues périodes sur les choses de l'esprit.

Sans entrer dans une nomenclature que ne comporte pas mon sujet, il me suffit de citer, au XVIe et au XVIIe siècle, la célèbre famille des Estienne [1], à Paris et à Genève; celle des Cramoisy qui fournit à l'Imprimerie royale son premier directeur; celles des Alde Manuce et des Junte à Venise, des Plantin à Anvers, des Elzévier à Leyde et dans les Pays-Bas.

---

1. Jean Treschsel, de Lyon, était un célèbre imprimeur. Il avait pour correcteur d'épreuves Josse Bade qui épousa sa fille nommée Hostelye. Les deux filles de Josse Bade épousèrent, l'une Robert Estienne, l'autre Michel Vascosan.

Et je ne parle que des plus grandes familles, de celles dont les noms ont franchi les bornes de la notoriété professionnelle.

***

Marques d'imprimeurs et libraires. — Nous rencontrerons les autres et nous aurons l'occasion de nous y arrêter en jetant les yeux sur les vignettes symboliques dont ils eurent longtemps l'habitude d'orner les livres sortis de leurs presses et dont l'article 16 de la déclaration du 31 août 1539 leur faisait une obligation.

Ces vignettes sont intéressantes à plusieurs points de vue. Leur ensemble marque les étapes successives de l'art de la gravure, en caractérise les progrès, les tendances, les fluctuations au gré de la mode.

Les premiers ouvrages imprimés ne portaient ni les noms ni les adresses des imprimeurs.

J'ai indiqué plus haut que l'imprimerie fut, à ses débuts, un art clandestin. Les premiers imprimeurs tenaient leurs procédés secrets et reproduisaient aussi fidèlement que possible les usages des copistes.

Les livres ne portaient pas de titre sur un feuillet séparé. En tête de la première page, on lisait les mots : *Incipit liber* si l'ouvrage était en latin, ou *Cy commence le livre* s'il était en français.

Quelquefois cette formule était au verso du premier feuillet.

Vers 1470 seulement on prit l'habitude de mettre le titre sur un feuillet spécial.

Quant à la date et au nom de l'imprimeur, quand ils étaient indiqués, c'était à la fin, dans un paragraphe détaché, formé de lignes de longueur décroissante, qui donne aux fins des livres de cette période un aspect tout à fait caractéristique.

C'est, pour la première fois, à Venise, que les livres portèrent un titre et un frontispice avec l'indication de la date du lieu et du nom de l'imprimeur.

Les premiers ouvrages n'avaient aucune ornementation typographiée. Certains, comme la *Rhétorique de Fichet*, avaient, en marge, un encadrement colorié exécuté à la main.

Celui qui introduisit en France la mode des gravures dans les livres fut un imprimeur parisien nommé Simon Vostre (1485-1520), qui édita des livres d'heures dont le texte est entouré d'un encadrement de petites vignettes séparées, rapprochées les unes des autres, qui représentent des feuillages, des fleurs, des sujets de chasse, etc.

***

Les marques des libraires constituaient, en quelque sorte pour eux, des armoiries nobiliaires. Erasme disait que le blason des Alde était celui du savoir contre l'ignorance.

Ces vignettes étaient, à l'origine, de forme rectangulaire et placées à la fin du livre.

Les copistes avaient l'habitude, renouvelée des écrivains de l'ancienne Rome, de terminer leur travail par l'*Explicit*, formule finale dérivée de l'*Explicitus est liber*, qu'ils faisaient suivre ordinairement de leur signature, souvent d'un salut au lecteur et généralement d'une plainte sur l'excès de fatigue que la copie du livre leur avait laissé.

A leur exemple, les premiers imprimeurs firent de même et placèrent leur marque à la fin de l'ouvrage avec la date et l'indication du lieu.

En voici un exemple :

> Explicit opusculum de passione
> domini, Impressum Basilee p
> Magistrum Nicolaum Lam-
> parter, Anno domi Millesimo
> quingentesimo quinto. Die vo
> viij mensis Februarij.

Le suivant est précédé d'un avis au lecteur terminé par un salut :

> Valete.
> Liber Decii Junij Juvenalis feliciter Explicit. Im-
> pressus Lugduni per Laurentium hilaire
> Anno a nativitate domini millesimo
> quingetesimo decimo septi-
> mo. Die vo xxiij men-
> sis Octobris.

Les anciens imprimeurs tenaient beaucoup à leurs marques ; ils comptaient sur elles pour empêcher la contrefaçon de leurs ouvrages.

Le célèbre imprimeur Josse Bade recommande, en tête d'un de ses ouvrages (1516), qu'on fasse une grande attention à sa marque, « parce que, dit-il, par un mensonge public, on mettrait son nom à des éditions qui n'étaient jamais sorties de son atelier. »

Cela n'empêcha pas les contrefacteurs de se donner carrière. Une histoire des plus curieuses est celle d'une contrefaçon des ouvrages d'Alde à Florence. On sait que la marque de ces célèbres imprimeurs est un dauphin enroulé autour d'une ancre. Par une inattention singulière, la marque contrefaite montrait le dauphin enroulé en sens inverse. Ainsi fut découverte la supercherie (1518).

Pendant toute la durée du XVe siècle et la première moitié du XVIe, la gravure sur bois fut uniquement employée pour les marques d'imprimeurs. Elle garda longtemps sa supériorité sur la gravure sur cuivre par l'avantage qu'elle avait de permettre un seul tirage, la vignette s'imprimant par le même travail de presse que le texte.

Malgré la nécessité de deux tirages successifs, la gravure au burin s'imposa à partir de 1555, et bientôt, par l'influence de quelques artistes

venus de Flandre, prit triomphalement possession de la première page du livre, en ces compositions d'un goût peut-être un peu pesant, complexe et recherché, en ces portiques surchargés d'allégories et de figures symboliques, auxquels s'est complu le burin des Léonard Gaultier, des Thomas de Leu et de leurs nombreux imitateurs.

Les premières marques par lesquelles les imprimeurs manifestaient leur participation au livre étaient des vignettes conçues presque uniformément dans le style du blason.

C'est dans ce style que sont exécutées les marques de Simon Vostre, de Philippe Pigouchet qui fut son associé pendant dix-huit ans, de Thielmann Kerver et des plus vieux imprimeurs du XVe siècle.

Plus tard cette marque se transforme au gré de la fantaisie de chacun ; elle devient un rébus, un jeu de mots dont la clef réside dans le nom qu'elle doit faire connaître; elle est symbolique et se complète par une devise philosophique ou religieuse qui rappelle ce nom par quelque énigme plus ou moins transparente.

Les exemples sont nombreux et faciles à produire.

Dans les marques parlantes où le nom est symbolisé par le dessin lui-même, je n'ai que l'embarras d'un ample choix.

Exemples :

P. Gromors, Paris (1516-1541). Un mors de cheval.

Le Noir (1489-1539). Personnages ayant le visage, les mains et les pieds noirs.

Gilles Cousteau (1492-1530). Grands et petits couteaux avec la devise : *Du grant aux petis.*

Hugues De la Porte (1539). Un guerrier sortant d'une porte dont il tient les deux battants. Devise : *Libertatem mecum meam porto.*

Frères L'Angelier (1535-1555). Deux anges liés par des cordes.

Étienne Dolet (1538-1544). Une main équarrissant avec une doloire. Devises : *Scabra et impolita ad amussim Dolo alque perpolio* et *Duvior est spectatæ virtutis quam incognitæ conditio.*

Gryphe (1530-1550). Un griffon avec la devise *Virtute duce, comite fortuna.*

Le vrai nom des Gryphe, originaires de Souabe, était Greyft. Le chef de la dynastie, Sébastien Gryphe, donna à son nom une forme plus française. Il était établi à Lyon. S. Gryphe imprima en 1536 les *Commentaria Linguæ latinæ* d'Étienne Dolet.

Quand il mourut, en 1536, Clément Marot composa cette épitaphe :

La grand Griffe qui tout griffe
A griffé le corps de Gryphe

Oui le corps de Gryphe, mais
Non son los [1], non non jamais.

Galliot du Pré (1512-1550). Un navire (galiote) avec la devise : *Vogue la Gallée*.

Temporal (1550-1559). Le Temps avec la devise : *Et fugit interea fugit irreparabile tempus*.

Du Puy (Jacques) (1541-1591). Un puits avec le Christ et la Samaritaine.

De la Mare (1509). Une mare avec des canards.

L'Huilier (Pierre) (1566-1595). Un olivier avec cette devise : *Oliva fructi fera in domo dei*.

Le Chandelier (Pierre) (1562-1591). Un chandelier à sept branches. Devise : *Lucernis accensis fideliter ministro*.

Trois Mailles (René) (1575-1601). Trois petites pièces de monnaie (mailles). Devise : *La maille sauve le denier*.

Estienne Maillet (1529-1541). Un maillet.

Carteron, à Lyon. Une balance : dans un plateau des poids, dans l'autre des livres. Devise : *Des quarterons font des livres*.

Chouet (Jean) (1579-1606). Une chouette avec la devise : *In nocte concilium*.

D'autres fois, c'est la devise elle-même qui évoque le nom de l'imprimeur.

Antoine Tardif, de Lyon (1581-1585), choisit la devise *Festina tarde*.

Constantin Fradin, de Lyon (1512-1531), prend, par allusion à son prénom, la devise célèbre de l'empereur Constantin : *In hoc signo vinces*.

Jean de Tournes, imprimeur lyonnais, prend pour emblème un semeur, précurseur de la semeuse de Roty, avec cette devise : *Son art en Dieu*, qui est l'anagramme de son nom (1541).

Enfin la marque emprunte quelquefois le caractère d'un véritable rébus. C'est ainsi que Guy Marchand (1483-1502) traduit sa devise : *Sola fides sufficit*, par les deux notes de musique *sol* et *la* suivies du mot *fides* placé au-dessus du mot *fecit* : *fides sur fecit*.

Ce rébus avait été également employé par *Pierre Jacobi* (Toul et Saint-Nicolas-du-Port, 1503-1521).

Les marques des libraires et imprimeurs ne restaient pas toujours les mêmes. Les bois se fatiguaient vite et demandaient des remplaçants que de nouveaux artistes gravaient souvent avec une certaine indépendance dans la copie de l'original.

---

1. Vieux mot français qui veut dire louange.

Elles sont quelquefois absolument changées et offrent plusieurs vignettes distinctes pour un même imprimeur.

*
* *

Les grands imprimeurs du XVe et du XVIe siècle paraissent avoir généralement dédaigné les artifices puérils et les jeux d'esprit que je viens de signaler. Leurs marques ont un caractère symbolique d'ordre plus élevé.

En 1502 apparaît, pour la première fois, la marque du célèbre imprimeur vénitien, Alde Manuce, qui fut l'inventeur des caractères italiques copiés, dit-on, sur l'écriture de Pétrarque. C'était un dauphin enroulé sur une ancre. Tory en expliquait le sens en disant : « L'ancre signifie tardivité et le » dauphin hastivité qui estait à dire qu'en ses affaires il faut être modéré. »

Luc-Antoine Zonta ou Junte, autre imprimeur vénitien, marquait ses livres d'une fleur de lis avec les initiales L. A. Il passa ensuite à Lyon et sa marque fut plus tard employée, dans cette ville, par les Anisson qui fournirent une suite ininterrompue de directeurs à l'Imprimerie royale pendant toute la durée du XVIIIe siècle.

Christophe Plantin, établi à Anvers en 1555, mort en 1589 à l'âge de 75 ans, estampillait les ouvrages sortis de ses presses d'une marque qui représente une main tenant un compas dont l'une des pointes trace un cercle avec cette noble devise : *Labore et constantia* caractérisée par le compas où la pointe fixe symbolise la constance et la pointe mobile le travail. Elle fut aussi celle de son gendre Jean Moret ou Moretus auquel échut la maison d'Anvers.

La dynastie des Estienne, qui a rayonné de 1502 à 1564 et produit 1590 éditions, avait pour emblème un olivier, dont un homme détache une branche avec la devise : *Noli altum sapere sed time.*

Les ouvrages des Cramoizy, libraires parisiens dont le premier, Sébastien, fut nommé directeur de l'Imprimerie royale par Richelieu, sont caractérisés par deux cigognes.

Quant aux Elzévier, ils évitèrent souvent de dater, de signer et d'estampiller leurs livres. Dans ce cas, ils les marquaient d'une sphère. Louis Elzévier employa la devise : *Ne extra oleas*, ne dépassez pas les oliviers, allusion aux limites indiquées par des oliviers plantés à l'extrémité du stade où les Grecs s'exerçaient à la course.

Je n'aurai garde d'oublier, au milieu de ces marques célèbres, celles d'associations de plusieurs libraires parisiens en vue d'éditions considérables et coûteuses.

L'une des plus connues est celle de la *Grand Navire*, fondée une première fois en 1602, renouvelée en 1618, puis en 1631, par le concours de plusieurs grands imprimeurs de Paris : Sébastien et Gabriel Cramoisy, Denis Bechet, Jean Branchu, Denys Moreau, Claude Sonnius, Denys

Thierry. Leur marque était le vaisseau symbolique de Paris avec son nom : *Lutetia*. Sur les hunes du navire, on voit les monogrammes des associés. Trop nombreux, sans doute, ils ont disparu sur celles du navire de 1631.

***

Les monogrammes. — A côté de ces marques distinctives, on constate souvent l'existence de monogrammes mariés aux ornements des vignettes. Ce sont généralement des initiales, mais leur ensemble offre une particularité qui leur donne un caractère très spécial.

Le plus souvent, ces initiales sont placées, soit dans un cercle, soit dans un cœur, surmontés d'une croix à un ou plusieurs croisillons, soit d'un signe en forme de 4 additionné de traits transversaux ou verticaux, simples ou répétés, qui donnent l'impression d'un signe hiéroglyphique ayant un sens déterminé.

Ce signe en forme de 4 est souvent supporté par deux V entrecroisés.

On voit apparaître ce signe, pour la première fois, en 1496, sur un livre imprimé par Berthold Renbolt, l'associé d'Ulrich Gering. C'est un grand 4 imprimé en rouge avec un croisillon sur le trait horizontal. Il surmonte un cercle dans lequel les initiales de Renbolt sont imprimées en noir.

La plupart des imprimeurs du XVIe et du XVIIe siècle ont introduit dans leurs marques des monogrammes analogues.

Quel est leur signification réelle ?

Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'on n'a jamais pu répondre exactement à cette question.

Bien mieux, il semble qu'à l'époque même où on employait les monogrammes, on les rendait volontiers nébuleux et obscurs.

Dans la savante étude que M. Delalain leur a consacrée dans la préface de l'*Inventaire des marques d'imprimeurs et libraires du Cercle de la librairie*, il cite un quatrain de Jean-Conrad Spoerl à propos du *Thesaurus symbolorum ac emblematum* de Roth Scholtz.

Vindicat ac presens ætas insignia libris
Et prima facie conspicienda locat
Sphingis et adhœrent varii ænigmata linguis
Solvere quæ solers Delius ipse nequit.

C'est-à-dire : *Le siècle présent tient à apposer des marques sur les livres et les place bien en vue à la première page. Mais elles renferment, dans des langues diverses, des énigmes de sphinx que la sagacité d'Apollon lui-même ne saurait résoudre*.

On peut supposer que c'est aux monogrammes que s'appliquait cette observation. Ils furent d'abord isolés puis introduits dans les marques.

Peut-être eurent-ils, dans les débuts, une signification cabalistique dont le sens s'est perdu.

On constate surtout leur existence sur les livres imprimés dans les pays catholiques. Ils deviennent plus rares au XVIIIe siècle puis disparaissent.

On a longuement épilogué sur cette question et présenté diverses hypothèses.

Les uns ont vu dans ces monogrammes un signe corporatif indiquant une situation dans la hiérarchie au même titre que la croix à croisillons multiples dans la hiérarchie ecclésiastique.

Ce qui pourrait donner du poids à cette hypothèse, c'est qu'on trouve des marques analogues sur les pierres d'édifices religieux et sur les pierres tombales.

D'autres voient dans la croix surmontant le globe l'emblème de l'autorité religieuse unie à l'autorité civile.

Une interprétation ingénieuse, due à M. Wiener, est celle qui trouve dans le 4 le signe de la croix et il est certain que si ce signe se faisait de l'épaule droite à la gauche puis au front et à la poitrine, il reproduirait exactement le 4 symbolique.

Que conclure de ces diverses interprétations ?

M. Delalain les résume en disant que ces signes paraissent *témoigner du désir qu'ont eu les imprimeurs et libraires de manifester leur soumission et leur respect à l'Église avec l'intention d'en tirer une recommandation auprès de leur clientèle et de favoriser la propagation des livres qui ne sont pas en opposition avec les préceptes de l'Église et ne tombent pas sous la censure ecclésiastique.*

Quant à leur sens précis et à la portée exacte de ces traits horizontaux et verticaux qui les compliquent, il reste absolument inconnu et ce fait est vraiment tout à fait digne d'étonnement.

On ne conçoit pas qu'une énigme aussi fréquemment employée et à une époque relativement aussi voisine de la nôtre soit restée si complètement indéchiffrable.

* * *

L'illustration du livre. — La première page du livre révèle à la fois son objet, le nom de son auteur, celui de l'imprimeur qui l'a exécuté, du libraire qui le vend. Elle indique aussi le nom de l'artiste qui l'a illustré et qui, souvent, se signale, dès l'abord, par une composition magistrale.

C'est d'Italie que vint, aux débuts du XVIe siècle, l'habitude d'employer des graveurs pour l'illustration des livres.

Luc-Antoine Junte, imprimeur et graveur vénitien, fut, dès 1508, un des propagateurs de cet usage qui se répandit rapidement et gagna l'Allemagne où, à l'imitation d'Albert Dürer, Lucas Cranach illustra chez Grunenberg à Wittemberg, en 1521, un ouvrage qui contenait 26 figures sur bois dont M. H. Bouchot, dans son ouvrage *Le Livre*, relève la médiocrité.

Vers la même époque, en France, l'illustration des ouvrages, commencée sous l'impulsion de Simon Vostre, atteignit son apogée avec Geoffroy Tory qui fut un artiste universel et le chef d'une école dont les progrès de la gravure en taille-douce interrompirent les succès.

Les Plantins imaginèrent les titres et frontispices allégoriques où les personnages, les animaux réels et fantastiques, les arbres et les fleurs, les portiques, se combinent en des ensembles d'une complication souvent exagérée, qu'un grand nombre d'artistes furent comme modèles mais que deux graveurs traitèrent en France avec une maîtrise incontestable.

Le premier d'entre eux, Léonard Gaultier [1], était un Allemand qui passa de bonne heure en France, après une étape en Lorraine, et y accomplit une carrière d'une longue durée, remplie par l'exécution d'une œuvre, têtes de livres et portraits, qui est extrêmement considérable.

Elle n'est pas, cependant, malgré la fécondité de l'artiste, de celles qui fondent une renommée populaire et classent un homme aux premiers rangs dans sa profession.

Il s'est presque uniquement cantonné dans l'illustration des livres. C'était se condamner d'avance à n'être connu que du petit nombre, de l'élite sans doute, mais d'une minorité qui était très restreinte à l'époque où il vivait et qui s'est réduite encore par la graduelle destruction à laquelle les livres anciens sont voués.

Du moins, son burin, correct, délicat, quoiqu'un peu monotone dans ses effets, a-t-il sauvé un certain nombre de ses productions, feuilles arrachées aux livres qu'elles illustraient et que les amateurs recherchent aujourd'hui à l'égal de petits tableaux précieux.

Très nombreux sont les titres de livres que Léonard Gaultier a gravés. Ils sont empreints, tant par la disposition des personnages que par l'ordonnance du sujet, d'un caractère qui les rend aisément reconnaissables au premier coup d'œil.

C'est presque toujours une sorte de portique, entourant le titre de l'ouvrage et surmonté d'un fronton allégorique, encadré ordinairement par deux personnages.

Il en résulte une monotonie qui s'aggrave surtout par le nombre considérable des sujets traités de la sorte.

Mais on a vite fait de la pardonner au graveur, quand on s'attarde un peu à étudier l'abondance et la finesse des détails, le souci de la perspective et l'élégance du trait.

Chacune de ces petites compositions, considérée isolément, mérite un examen attentif et patient duquel l'œil sort charmé par une perfection

---

1. Né en 1552. Travaillait encore en 1628.

d'exécution qu'aucun, parmi les graveurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, n'a dépassée.

De nombreux éditeurs français ont tour à tour utilisé le burin de Léonard Gaultier : Sébastien Cramoisy, Nicolas Buon à Paris, Paul Frellon à Lyon, d'autres encore.

Thomas de Leu [1], dont le nom est souvent rapproché de celui de Léonard Gaultier, est aussi remarquable par la finesse de ses tailles et la souplesse de leur exécution. Mais son art de composition est presque toujours imité de celui de Léonard Gaultier et de la méthode plantinienne.

A ces deux artistes combien n'ont-ils pas succédé ? Je pourrais me complaire à retracer le rôle des autres illustrateurs du livre, à commencer par Abraham Bosse. Mais ce serait refaire un résumé de l'histoire de la gravure et mon but serait dépassé.

D'ailleurs, nous approchons de la fin du XVIIe siècle et le programme limité que je me suis tracé, pour cet exposé superficiel et rapide, m'impose de m'arrêter ici.

H. VIVAREZ.

MM. Wiggishoff, Hartmann et Langlassé nous montrent ensuite une quantité considérable de très belles marques du XVe siècles, des pièces italiennes, lyonnaises, des Aldes, etc., accompagnées d'explications extrêmement intéressantes.

---

1. Né à Paris, en 1570.

Les Billets mortuaires

Bibliographie. — Collections. — Antériorité. — La bordure noire du papier à lettre. Billets protestants. — Varia.

(*Fin*) [1].

Pourtant l'ornementation, du moins pour le V [2], date d'avant 1683, et le plus ancien billet de ce genre, que nous connaissions, est celui de Louis Le Nain, peintre du Roy et de l'Académie, 24 mai 1648 [3]. Le V, orné de trois crânes sur des ossements croisés, dans un cadre de 48 m/m, est le même que celui du billet de Pinagier (voy. ci-après), il prend six lignes sur sept et n'a comme texte que 17 × 6. Nous relevons pour la première fois la formule pieuse : *Requiescat in pace*.

Ce billet de Le Nain, dans sa simplicité et sa petitesse, est fort élégant, mais bientôt le format s'agrandit (20 × 9), le V orné est le même que ci-dessus, le caractère d'imprimerie grossit, c'est le billet du peintre Pinagier (1653), dont nous parlons plus loin aux billets protestants et que nous reproduisons.

Nous arrivons ainsi au billet de service de « deffuncte Marie de Meaulx » de 1660, présenté par notre collègue M. Chamboissier (voy. *Bulletin*, p. 22), avec un texte encore plus grand (23 × 14), le V orné, toujours de même grandeur, mais cette fois avec un seul crâne. Cette pièce mortuaire mesure avec marges 34 × 23, le *billet* n'est plus, nous sommes arrivés au *placard* et l'on comprendra mieux pourquoi les billets dans le genre des précédents, de 1634 à 1660, se rencontrent rarement, c'est que leur petitesse les rendait inutiles, tandis que les placards, au contraire, ont servi de chemises pour faire des dossiers, soit dans les familles, soit chez les notaires, soit aux commissaires du Châtelet et aux gens de la basoche pour contenir des pièces de procédure.

Si l'on en croyait Pouy (*Les feuilles volantes* 1862), les billets d'enterrement

1. *Errata*. — Dans le précédent *Bulletin*, page 198, deuxième ligne, il faut lire : 14 octobre, et à la douzième ligne, la journée *d'hier* a vu s'éteindre.

2. Au XVIIe siècle, l'usage des lettres ornées avait presque disparu, il reparaît avec les billets de décès.

3. Recueil du concierge Reynès. Reproduit dans l'article d'Etienne Arago sur les Lenain (1879), *loco citato*.

pour Paris remonteraient en 1618, et il se base sur un Règlement de librairie de cette date qui ferait mention des billets d'enterrement, « pour l'impression desquels on ne pouvait obtenir de lettres de privilèges. » Il est certain que si le Règlement obtenu par les libraires et imprimeurs de la ville de Paris sur leur requête présentée au roi, et dont il fut donné des lettres patentes en juin 1618, vérifiées en Parlement le 9 juillet suivant, contenait un passage de ce genre, c'est que l'on imprimait de ces billets à cette date et même avant, mais dans le dit règlement nous n'avons rien vu sur ce sujet. Cet article se trouve bien ainsi conçu, seulement dans des règlements postérieurs.

D'autre part, dans nos recherches pour élucider cette question d'antériorité, nous avions pensé trouver aux Archives nationales dans la série K, en ce qui concerne les fêtes et cérémonies de la ville de Paris de 1562 à 1789 (obsèques, deuils, etc.), des pièces imprimées sur notre sujet. Il existe bien des mandements royaux invitant le Bureau de la ville à assister à des funérailles, par exemple à celles d'Henri IV (juin 1610), mais ils sont manuscrits. Voici une invitation à un service (1646) :

NOBLES ET DISCRÈTES PERSONNES.

Priez Dieu pour l'âme de très haut, très puissant, très illustre et magnanime prince, Henry de Bourbon, prince de Condé....., pour l'âme duquel se feront les services et prières en l'église de Paris où son corps est déposé, auquel lieu cejourdhuy après midy seront dittes vespres et vigiles des morts pour y estre demain à dix heures du matin célébré son service solennel. Priez Dieu pour qu'il en ait l'âme.

Proclamé par Mareschal, juré-crieur des cérémonies funèbres [1].

On peut supposer par cette note manuscrite, qu'à cette date de 1646, du moins pour les grands personnages, le criage des corps se continuait comme par le passé, et ce n'est qu'en 1660 que nous trouvons dans cette série le premier billet imprimé; il concerne le service solennel célébré pour Gaston, fils de France, oncle du roy, duc d'Orléans, trépassé à Blois le 2 février 1660. Nous donnons, de préférence, le texte d'un billet semblable de l'année suivante qui concerne Mazarin :

Messieurs. Priez Dieu pour l'âme de très haut, très Puissant et Eminentissime Jule Cardinal Mazarini.

Priez Dieu pour l'âme de très haut, très puissant et Eminentissime Jule Cardinal Mazarini, Duc de Nivernois, Donziois et de Mayenne, Pair de France, chef du Conseil du Roy et Premier Ministre d'Estat; Lequel est trépassé au Chasteau de Vincennes le Mercredi 9me jour de Mars dernier passé, pour l'âme duquel le Roy fait faire les Prières en l'Eglise de Paris: auquel lieu ce jourdhuy après midy seront dites Vespres et Vigiles des Morts pour y estre demain à dix heures du matin célébré son *Service solennel*. Priez Dieu pour luy s'il vous plaist [2].

---

1. Arch. nat , K. 1000, n° 48. Henri II de Bourbon, prince de Condé, est décédé en 1646.
2. Arch. nat., K. 1000, n° 332. Église de Paris indique ici l'église Notre-Dame.

Le texte de ce billet, de 1661, mesure 20 × 18, l'M qui embrasse deux lignes est simple, tandis que le P embrassant trois lignes est orné d'une vignette qui n'a rien de funéraire.

Nous arrêtons là notre étude sur l'époque archaïque des billets mortuaires, du moins en ce qui concerne Paris.

Nous dirons quelques mots du *Classement* des collections de billets et pièces mortuaires, lequel ne peut avoir rien d'absolu, car il est subordonné aux vues du collectionneur ; si celui-ci se consacre exclusivement à l'historique du billet, l'ordre chronologique s'impose car il peut en suivre ainsi les diverses transformations, mais il lui faudra, pour tirer le meilleur parti de cette étude, faire des subdivisions : Avis de décès. — Invitations aux obsèques. — Invitations au service, au bout de l'an, aux messes. — Faire-part. — Remerciements. — Memento et demandes de prières. — Billets mortuaires avec avis commercial, ainsi que les billets grotesques, facétieux, comiques. — Documents concernant les billets de décès, les frais d'enterrement, les sépultures, les usages, les modes, les coutumes du deuil. Il lui faudra également, si la collection est importante, les classer par villes ou par régions [1].

Mais les collectionneurs de billets mortuaires, en général, obéissent à d'autres préoccupations ; ce qui les intéresse surtout c'est non la lettre mais le personnage lui-même ; aussi la plupart des collections publiques et privées sont-elles rangées par ordre alphabétique.

D'autres collectionneurs recherchent et classent les billets par professions ou fonctions ; ainsi l'huissier-concierge Reynès, dans son recueil, n'avait réuni que les académiciens, d'Hémery, inspecteur de la librairie, conservait les billets des imprimeurs-libraires, d'autres collectionnent exclusivement les billets d'artistes, de médecins, etc. La collection de l'Arsenal est classée par paroisses parisiennes. Plusieurs collectionneurs se consacrent exclusivement à leur ville et à la région.

Billets de décès protestants. — Un intermédiairiste, en 1879, disait qu'il n'avait rencontré de billets d'enterrement pour les protestants qu'au commencement du siècle et il demandait à quelle époque ils ont commencé à en faire usage.

Nous avons déjà signalé le billet d'obsèques du protestant Théodore de Bèze (Genève 1605) et dans un article récent : *Les billets d'enterrement d'artistes huguenots de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture* (1653-1712) [2], nous avons fait connaître neuf billets protestants de 1653 à 1680 et quatre billets de protestants convertis de 1687 à 1712,

---

1. Voy. dans le *Bulletin*, pp. 108-110, le classement de la collection de notre Président, M. Vivarez.

2. *Bull. Soc. hist. du protestantisme français*, t. LVI, 1907, pp. 53-69. Nous renvoyons à cet article pour plus de détails sur les billets protestants de cette époque.

conservés dans le recueil du concierge Reynès à la Bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts. Nous donnons la reproduction, grandeur originale et d'après un calque, du plus ancien de ces billets, celui du peintre Pinagier [1]. Tous ces billets, à l'encontre des billets catholiques de cette collection, portent en toutes lettres : MONSIEUR et n'ont pas de formule pieuse. On remarquera qu'il n'est pas fait mention des Convoi et Service et que l'enterrement s'est fait au « Cimetière du Faubourg Saint-Germain ». Ce cimetière protestant était, à cette époque, situé rue des Saints-Pères, sur l'emplacement du n° 30 actuel, entre l'École des Ponts et Chaussées et la rue Perronet.

Dans ces billets protestants il n'est jamais parlé de Dames puisqu'il n'y avait pas de service, et c'est toujours à la Compagnie que l'on s'adresse, mais il ne faudrait pas croire que dans ces lettres d'académiciens, Compagnie voulait dire Académie, ce qui le prouve, c'est qu'un billet protestant de même époque pour l'enterrement de Monsieur de Laigue, secrétaire de la Chambre du Roy, a la même rédaction avec invitation à la Compagnie [2]. Ce billet (1680), comme celui du sculpteur protestant Sébastien Bourdon (1671) n'a pas le V orné, c'est l'M de Monsieur qui a une ornementation non funéraire.

A la suite de la révocation de l'Edit de Nantes (1681) et pendant tout le XVIIIe siècle et jusqu'à la Révolution, les protestants traqués et sans état-civil ne durent pas avoir de billets mortuaires, caractéristiques et particuliers, du moins nous n'en connaissons pas. Ceux que nous avons consulté à la Bibliothèque protestante remontent à 1807 et vont jusqu'en 1839, ils concernent les protestants de la confession d'Augsbourg; nous n'y avons vu reproduit aucun verset, ce qui est l'usage depuis quelque temps.

Un placard troyen de notre collection porte que le convoi, service et enterrement d'une dame..... « se feront le 24 août 1840, à huit heures précises du matin, en la chapelle protestante des Quinze-Vingts. L'assemblée se fera à sept heures et demie du matin en sa maison où elle est décédée ». Pas de verset, mais une formule courante chez les catholiques : Priez Dieu pour le repos de son âme.

Voici le faire-part pour un personnage anglais fort connu à Paris, Sir Richard Wallace Bar^t K. C. B., décédé le 20 juillet 1890, en son château de Bagatelle (Bois de Boulogne), à l'âge de 72 ans. Le billet se termine par ce verset :

Trois choses demeurent :
La Foi, l'Espérance et la Charité,
Mais la meilleure est la Charité. SAINT PAUL [3]

---

1. La note manuscrite, que nous avons laissé subsister sur la reproduction du billet protestant de Pinagier, est du concierge Reynès qui indiquait ainsi, sur tous les billets de son recueil, la date de décès et l'âge du défunt. R. P. R. sont les lettres initiales de Religion prétendue réformée. Nous devons ce cliché à la Société de l'Histoire du Protestantisme français à qui nous adressons nos remerciements.

2. Bibl. nat. L m 3, 901, f° 142.

3. Collect. de la Bibl. nat. V° Wallace.

MONSIEUR

OUS eſtes priez d'aſſiſter à l'Enterrement de Monſieur Pinagier, Peintre ordinaire du Roy en ſon Academie : qui ſe fera Mardy 7. Janvier 1653. à quatre heures du ſoir, dans le cimetiere du fauxbourg ſaint Germain, où il ſera inhumé. La compagnie aura agreable de s'y trouver.

M. Pinagier de la R.P.R. decede le 6. Janvier 1653 age de 37 ans

BILLET PROTESTANT de 1653
(*Bibl. de l'École des Beaux-Arts*). *Grandeur originale.*

Bordure noire des lettres. — Dès la première année de notre Société, en 1900, nous demandions à quelle époque on pouvait faire remonter l'usage du papier de deuil. Plusieurs de nos collègues y ont répondu. A notre tour nous allons chercher à faire avancer cette question. Nous possédons des lettres parisiennes avec bordure noire remontant à 1825, nous en avons vu de 1821 et nous pouvons même, pour la France, remonter aux premières années du siècle ; en effet, Napoléon Ier écrivait d'Osterode en Pologne, le 31 mars 1807, à Cambacérès, une lettre dans laquelle il lui disait, à propos de Junot tout récemment frappé d'un deuil : « Il m'écrit toujours sur un *grand papier de deuil*, qui me donne des idées sinistres quand je reçois ses lettres. Faites-lui donc connaître que cela est contraire à l'usage et au respect, et qu'on n'écrit jamais à un supérieur avec le caractère de deuil d'une affection particulière [1] ».

Si nous voulons poursuivre notre enquête nous sommes obligés d'aller à l'étranger. Nous avons une lettre de Bâle du 18 juin 1792, bordure noire irrégulière de 3 millim. environ. Notre collègue M. Arm. Delpy en a signalé une de Vienne (Autriche) datée du 4 juin 1763 avec bordure de 5 millim., et nous-même possédons une lettre in-4°, bordure noire de 18 millim., datée de Dernbourg (duché de Saxe-Weimar), 30 septembre 1747, écrite en français et signée : Illisabeth. Cette personnne doit être une princesse souveraine allemande car elle parle d'un ancien ami de sa Maison. Lors de nos recherches sur le papier timbré de Montbéliard, nous avons vu, aux Archives nationales, série K (fonds Montbéliard), une lettre de Carl Rudolph, grand-duc de Wurtemberg, datée de Stuttgard, 18 avril 1737, petit in-f° 30 1/2 × 20 avec bordure noire de 5 millim.

Nous voici déjà fort éloigné de la date de 1844 primitivement donnée dans le *Bulletin*, mais les renseignements qui nous ont été communiqués par M. Van der Haegen vont nous faire remonter encore plus haut. La bibliothèque de l'Université de Gand possède des lettres manuscrites avec bordure noire datées de Malines 22 octobre 1724, Dusseldorf 25 juillet 1731, de Laeken 28 octobre 1733, etc., et les plus anciennes lettres imprimées de ce genre sont de Middelbourg (Zélande) 12 décembre 1739, d'Amsterdam 13 novembre 1749, de Bruxelles 24 août 1753, etc.

Il nous semble, à la suite de cette enquête, qu'ayant rencontré, de 1724 à 1792, le papier avec bordure de deuil dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche et dans la Suisse allemande, on peut assurer, presque avec certitude, que l'origine de cet usage vient de l'Europe centrale.

Il y aurait, sur cette question, à rechercher également le départ de la bordure noire appliquée au papier à lettre et celui de la bordure appliquée aux billets mortuaires [2].

---

1. Correspondance de Napoléon Ier, t. XIV, p. 725, n° 12.236.
2. Le *Dictionnaire typographique*, par Edmond Morin, Lyon (1903), donne la formule

Il faudrait plus de pages que nous n'en disposons pour signaler toutes les particularités que l'on pourrait relever sur les billets mortuaires; nous nous contenterons de glaner çà et là, et répondre en partie aux multiples questions que peut se poser un collectionneur.

Les véritables *faire-part*, si on en excepte ceux des communautés religieuses, dont le plus ancien serait de 1694, dateraient seulement, suivant M. O. de Poli, de 1775; en voici un de 1772 :

M

Madame Cousin et Monsieur Cabeuil ont l'honneur de vous faire part qu'ils ont eu le malheur de perdre Madame Cabeuil, la Mère, à Valgrand [1], le 5 octobre 1772 [2].

On a mentionné des *invitations faites par le défunt* pour assister à ses obsèques, les exemples que l'on nous en a donné nous paraissent plutôt se rapporter à des défunts que l'on fait parler *post mortem*. Voici une invitation de ce genre, *ante mortem*, que nous avons dans notre collection et que nous garantissons authentique:

Triel, le *17 Décembre* 1894.

M.

..... Pierre-Eustache-Germain a l'honneur de vous faire part de son décès, il vous invite à assister à son convoi qui aura lieu à Triel, le *18* du courant, à *11* heures du *matin*.

Avec ses remerciements anticipés, recevez l'adieu suprême de celui qui fut,

Votre bien dévoué.

(Signature du défunt.) .....

Les mots en *italique* sont ceux qui, manuscrits, ont été ajoutés par la famille.

Les premiers billets ne nous renseignent pas sur l'*âge* des défunts, le plus ancien que nous ayons vu est du 24 octobre 1788; il concerne un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, Bussac, « âgé d'environ soixante-quatre ans et demi. » (Arch. nat.) Au XVIIe et au XVIIIe siècle on trouve parfois mentionné pour les défunts jeunes ou célibataires: *garçon mineur* ou *majeur, fille mineure* ou *majeure*. Nous avons constaté jusqu'en 1837 des billets qui ne donnaient pas l'âge. On indique généralement, à notre époque, décédé dans sa ..^me^ année; dans quelques départements, de même qu'en Belgique, on mettra par exemple sur les billets: « 31 ans, 3 mois et 14 jours »; dans ce cas-là il serait plus simple de donner la date de naissance, comme le demandait M. Pellisson.

L'usage de mettre les *prénoms* n'était pas général et un grand nombre d'anciens billets ne les donnent pas.

---

suivante dans le cas où un imprimeur viendrait à manquer de papier de deuil: dissoudre 500 grammes de gomme arabique passée dans un tamis de linge fin; ajoutez 40 grammes de bichromate de potasse et un peu de noir d'ivoire (juste assez pour donner couleur noire sans nuire au lustre de la gomme); enfin très minime proportion de glycérine. Etendre avec une brosse en queue de morue.

1. C'est la localité appelée aujourd'hui Vert-le-Grand (Seine-et-Oise).

2. Bibl. nat., Lm 3 901, f° 206.

M. Pellisson demandait qu'on indiquât les *noms des père et mère*, en plus des date et lieu de naissance; voici un billet de Châlons-sur-Marne qui répond en partie au desideratum de notre collègue :

..... Enterrement de M. Claude-Anatole Lhote, fils de M. Louis-Joseph Lhote, marchand parfumeur, et Dme Marie-Anne-Marguerite Wallon ; lequel est décédé le 13 août 1838 dans sa vingtième année.....

A une certaine époque, l'habitude était venue d'indiquer les obsèques une heure plus tôt qu'elles avaient lieu, aussi lorsque l'on revint à indiquer l'heure véritable, on eut soin de mettre *très précis*. Nous avons une lettre de 1899, pour un service de bout de l'an, où l'on ne s'est pas contenté de ce superlatif : « à neuf heures un quart *très très précises* », et pour plus de précision on a souligné par un gros filet.

Parfois on indique la *cause du décès*, autre que la « cruelle maladie ». Une lettre de décès avec avis commercial, Nancy, 20 avril 1779, mentionne : « après une maladie très douloureuse, par une hydropisie »; de même pour Augereau, duc de Castiglione, 12 juin 1816: « à la suite d'une hydropisie » (Bibl. nat., Imprimés). Notre collègue M. Bertarelli signale la lettre de décès du typographe Bodoni, Parme, 4 décembre 1813, « atteint d'une violente maladie catarrale, mêlée de goutte » (Voy. *Bulletin*, p. 107). Cette lettre est aussi conservée dans la collection de la Bibliothèque nationale.

Les regrets, les sentiments envers les défunts se retrouvent sur les billets: perte sensible, perte cruelle, perte irréparable, vive douleur, malheur de perdre, et surtout *perte douloureuse*, signalée en 1829 ; nous avons un faire-part de 1899, avec *perte très douloureuse*, annonçant le décès d'un fils qui s'était suicidé.

A quelle époque a-t-on fait mention pour la première fois de *muni des sacrements de l'Église*, *muni des secours de la religion*? Il semble que cela soit un usage qui ne s'est généralisé que dans ces cinquante dernières années Nous l'avons relevé en 1788 sur le billet d'un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, Bussac, dont nous avons parlé précédemment pour l'indication de l'âge.

Ce qui est plus rare, c'est la mention « avec la *Bénédiction pontificale* ». Cela suffit au défunt qui n'a demandé « ni fleurs, ni emblèmes, ni couronnes, ni discours. » (Lettre de notre collection. Janvier 1901.)

Les lettres maintenant portent presque toujours le nom et l'adresse de l'imprimeur, mais l'usage autrefois était loin d'être général, et la plupart des billets du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe n'en font pas mention. La plus ancienne *adresse d'imprimeur* que nous ayons relevée est celle-ci : « Imprimerie de la veuve Rebuffé, rue Dauphine, proche le Pont-Neuf », sur un billet de 1683. (Bibl. nat. Mss Dossiers bleus 585, n° 15.367).

Les imprimeurs contemporains vantent la *rapidité des impressions* de leur maison pour la confection des billets de décès. Ce n'est pas nouveau ;

une lettre de notre collection (1837) porte : « Imp. en deux heures, chez Thuvien, place Royal (*sic*). » Voici une autre mention assez ancienne : le convoi d'une dame est indiqué pour le 18 juin 1788, à 5 heures, en l'église royale de Saint-Paul; les jurés-crieurs qui ont fait imprimer ce billet ajoutent, après leur estampille J. C. : « Billet commandé à une heure de relevée. » (Bibl. nat., Lm [3], 901.)

Les *réunions* pour assister aux funérailles sont indiquées à la maison mortuaire, à l'église, à la sacristie, au cimetière, etc.; dans certaines régions elles portent le nom d'*assemblées*. Parmi les billets troyens que nous possédons, nous voyons que parfois ces assemblées se subdivisent. Un placard de 1850 porte : « L'assemblée se fera pour les Dames, chez M. Cousin, rue du Mortier-d'Or ; et pour les Messieurs, chez M. Aucoc, notaire, même rue. » Ce placard (63 × 48) a une bordure noire de 22 m/m. Un autre placard de même provenance (1853) indique également deux assemblées, dont une chez le père de la jeune fille décédée.

Nous avons remis pour un autre article ce qui concerne les Jurés-crieurs de Paris et leurs démêlés avec les imprimeurs-libraires, mais nous signalerons aujourd'hui l'origine de cette *estampille* caractéristique J. C. que l'on rencontre sur un grand nombre de billets parisiens et souvent sur papier bleu ; elle indique que le billet avait été fourni par cette corporation, mais cette estampille ne fut appliquée qu'en 1767, ce que nous apprend le « Mémoire contre les Jurés-Crieurs » lesquels mettaient l'adresse de leur bureau sur les billets qu'ils faisaient imprimer, ce qui fut changé en ce signe J. C., et à l'appui, dans la collection des billets d'enterrement des imprimeurs-libraires dont nous avons parlé ci-dessus, nous avons trouvé un billet du 26 juillet 1767, qui ne concerne pas la corporation des imprimeurs, mais la fille majeure d'un marchand mercier. Ce billet est mis là comme témoin de la première application de cette marque ; d'ailleurs nous n'en avons pas relevé avant cette date et le dernier vu est du 25 juin 1791, les décrets des 2 mars et 20 avril 1791, comme on le sait, supprimèrent les jurandes, maîtrises et corporations.

Ce billet de 1791, peut-être le dernier avec cette marque des Jurés-Crieurs, conservé à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, est curieux à un autre titre, puisqu'on peut le désigner comme un *Billet de décès-passeport ;* il est ainsi libellé :

« Convoi de Louis-Jacques Trianon, ancien Maître Rôtisseur Traiteur et Bourgeois de Paris, décédé en sa maison à Vaugirard (service le 25 juin 1791 en l'église St Lambert) », et, à la suite de la marque J. C., cette note imprimée : *Vous voudrez bien, s'il vous plaît, vous charger du présent Billet pour passer à la barrière de la rue de Vaugirard*. Cela peut paraître étrange, au premier abord, d'avoir à présenter un billet mortuaire tenant lieu de laissez-passer pour sortir de Paris par une barrière publique, mais si l'on se rappelle

que la fuite du roi Louis XVI avait eu lieu dans la nuit du 20 juin 1791, et qu'il fut ramené de Varennes à Paris ce même jour 25, jour de l'enterrement; on comprend que nous avons là un témoignage que les barrières de Paris étaient sévèrement gardées, et qu'une annotation de ce genre était indispensable pour permettre aux invités de se rendre à Vaugirard afin d'assister aux funérailles.

Il y avait avant la séparation de l'Église et de l'État une *législation des billets de décès*, sur le monopole, les conflits avec les fabriques et les administrations des pompes funèbres, qui ont donné lieu à des jugements contradictoires. (Cf. *Le monopole des lettres de décès*, rapport présenté au Congrès des Maîtres-Imprimeurs, par A. Masson, Lyon, 1894, et le *Dictionnaire typographique* d'Edmond Morin, Lyon, 1903.)

On a demandé pour la conservation des futurs billets de décès, de ces bilboquets, suivant le mot technique des imprimeurs, que le *dépôt légal* en fut effectué. Cette formalité s'est faite pour le département des Basses-Alpes ; nous avons relevé dans la collection de la Bibliothèque nationale un grand nombre de lettres, avec la marque qui le constate, pour les années 1855 à 1870.

Le grand savant Berthelot est actuellement le dernier grand homme inhumé au Panthéon; la lettre de décès de Tronchet, sénateur, ancien avocat au Parlement de Paris, et ancien premier Président de la Cour de Cassation, va nous apppendre qu'il fut le premier à y être enterré. Le service eut lieu le 17 mars 1806, « en l'église de Saint-Paul, sa paroisse, d'où il sera transporté en l'église de Sainte-Geneviève. » Le billet porte cette note manuscrite : « M. Tronchet est le 1er qui reçoit sa sépulture à Ste Geneviève, en exécution du décret du 19 fer 1806. » (Arch. nat.).

Voici un grand placard de Compiègne (1858), de notre collection, qui souligne la vanité des parents du défunt, en priant d'assister aux « Convoi, *Service demi-solennel de première classe* et Enterrement..... en l'église *impériale* et paroissiale de Saint-Jacques..... Le Deuil s'assemblera à la maison mortuaire..... »

On a souvent signalé des *faire-part de décès avec avis commercial*, en voici un, de notre collection, d'une époque assez reculée :

Nancy, le 20 avril 1779.

Monsieur,

Comme il a plu à l'Etre suprême de retirer à lui mon très cher et digne Père, après une maladie très douloureuse, par une hydropisie, dans sa soixante-septième année, je me vois dans la triste nécessité de vous faire part de cette perte inconsolable et accablante, par le sincère attachement qu'avoit pour lui son Fils aîné.

Veuille le Tout-Puissant éloigner de vous et de tous ceux qui vous sont chers des évènements aussi tristes, et vous faire jouir de toutes les bénédictions désirables.

Je compte assez sur votre amitié, pour être persuadé que vous prendrez une part sincère à ce triste évènement, et j'ose en même temps vous prier de me conserver ces mêmes sentiments de confiance.....

Nous avons également une lettre de même genre envoyée de Nancy, à la même date au même négociant, par le frère cadet, en concurrence avec son frère aîné.

Les *billets de décès satiriques* sont nombreux, on a déjà mentionné ceux concernant Mazarin (1661), le grand stathouder Guillaume (1690), l'Université (première moitié du XVIIIe siècle) ; en voici un autre :

Vous êtes prié, de la part de M. le Chancelier, d'assister au convoi et enterrement de haute et puissante Dame Mme LA CHAMBRE DE JUSTICE qui se fera le lundi 22 mars 1717, à dix heures du matin, dans la salle des RR. PP. Augustins du Grand Couvent, où elle sera inhumée.

L'oraison funèbre sera prononcée par Mgr l'évêque de Tarbes..... autour du charriot seront les Minet. [etc.] et tous les autres domestiques de la défunte.....

Le président Lamoignon conduira le deuil qui sera composé de plus de quatre mille familles, hommes, femmes et enfans..... criant miséricorde.

Permis d'imprimer à Paris, par M. d'Argenson, chargé du soin des funérailles de ladite Chambre [1].

En voici un autre qui date de 1789, et qui pourrait être d'actualité :

Enterrement de très haut, très puissant et magnifique seigneur Clergé, décédé en la salle de l'Assemblée nationale le jour des morts 1789. Son corps sera porté au trésor royal, en caisse nationale, par MM. de Mirabeau..... Il passera devant la Bourse et la Caisse d'Escompte qui lui jetteront l'eau bénite. MM. l'abbé Syer (*sic*) et Maury suivront le deuil en grandes pleureuses.....

Un *de Profondis* sera chanté en faux Bourdon par les Dames de l'Opéra qui seront revêtues de l'habit de Veuve. Le Deuil se rendra chez M. Necker où les créanciers de l'Etat sont priez de se trouver.

Recuies quantim passe [2].

Nous aurions voulu compléter notre étude par un inventaire de ce que l'on sait sur les billets de décès des diverses villes françaises, faire connaître ce qui a été publié sur chacune d'elles, les plus anciens billets recueillis ; force nous est de remettre à plus tard ce complément.

Nous ne retiendrons de cette enquête que quelques notes sur les billets troyens pour accompagner la reproduction d'un billet de notre collection. M. Babeau, membre de l'Institut, a signalé dans un de ses ouvrages un billet de décès de Troyes de 1694. M. Louis Morin, dans *Bilboquets d'autrefois. Billets de décès* (1900, voy. bibliogr.), en reproduit plusieurs de cette ville. Un billet de 1775 est semblable à celui que nous donnons ci-contre de 1776 (texte et vignettes 23 × 14).

Les particularités de ces deux billets petit in-folio, c'est que l'impression

---

1. *Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques*, par de Bois-Jourdain. Paris, 1807, t. I, 341. Cette Chambre avait été créée en mars 1716 pour la recherche des malversations commises par les financiers sous le règne précédent.

2. Bibl. nat., Estampes. Collect. Hennin, CXX, f° 1, n° 10.491. Gravure anonyme à l'aquatinte. Epreuve coloriée. Un décret de l'Assemblée nationale, du 2 novembre 1789, jour des morts, avait mis les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation.

est en hauteur, non oblongue, ce qui est assez rare à cette époque, le V et l'M superposés de même grandeur et de même aspect. En 1780, suivant une reproduction dans l'ouvrage de M. Louis Morin, le format s'agrandit et il devient oblong, c'est un placard de 60 × 45, le V orné quatre fois plus

OUS êtes priés d'assister aux Convoi, Service & Enterrement de Mde MARIE-ANNE HAGNET-ROSSIGNOL, *Veuve de M.* NICOLAS RAPAULT, *Bourgeois de Troyes; qui se feront Vendredi vingt-sept Décembre mil sept cent soixante-seize, à dix heures précises du matin, dans l'Église de Saint-Remi, sa Paroisse & lieu de sa Sépulture.*

L'Assemblée se fera en la Maison de M. son Fils, Rue des Bûchettes, où elle est décédée.

PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

BILLET MORTUAIRE DE TROYES (1776)

Format petit in-f° (texte et vignettes 23 × 14)

Collection Lucien RAULET.

M

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Dame MARIE-CATHERINE-ROSALIE MAREUSE, Propriétaire, Veuve de Monsieur Pierre-Noel MAREUSE, Négociant en cette Ville, décédée le 28 Février 1825, dans sa 57e. année; laquelle sera inhumée demain Mardi 1er Mars, au lieu ordinaire des Sépultures.

Le Service sera célébré en l'Eglise paroissiale de Saint-Quentin, à dix heures précises du matin.

De la part de ses ENFANS.

L'Assemblée aura lieu à 9 heures et demie, en la Maison mortuaire, rue Croix-Belle-Porte.

Un DE PROFUNDIS, *s'il vous plaît.*

Imprimerie de TILLOY.

BILLET MORTUAIRE DE SAINT-QUENTIN (1825)

Format in-4°

Collection Edgard MAREUSE.

grand que l'M. Nous avons un placard de 1787 semblable en tout à celui-ci, un autre du 4me jour complémentaire de l'an X, format un peu réduit, les vignettes à fond noir font place à d'autres lettres ornées. D'autres billets de 1809, 1819, 1824, le billet protestant de 1840 dont nous avons parlé, un placard de 1850 (63 × 48), bordure noire de 21 m/m, nous amènent à ceux de 1851 et 1852 avec des encadrements lourds et de mauvais goût.

Nous signalerons également un billet de Saint-Quentin (1825), de la collection de M. Mareuse, dont notre collègue a bien voulu offrir le cliché pour notre *Bulletin*. L'encadrement en est fort curieux avec ses figures symboliques aux quatre coins et ses nombreux attributs de fonctions et de métiers.

Nous ne terminerons pas sans souhaiter qu'il paraisse bientôt des monographies locales dans le genre de celle de notre collègue M. Esquieu, sur les *Placards mortuaires rennais*, qui est un véritable modèle, et c'est avec de pareils travaux que l'on pourra faire un jour une étude complète et documentée des « Billets mortuaires de la France ».

LUCIEN RAULET.

M. Georges Goury, notre collègue, nous a envoyé récemment un document qui mérite de prendre place dans cet aperçu. C'est une des plus belles pièces que nous ayons vues ; nous croyons inutile de la décrire, la reproduction étant assez facile à comprendre.

Cette invitation au service commémoratif célébré à la mémoire des ducs de Lorraine était accompagnée de la très intéressante note suivante :

Les cendres des princes et princesses de la maison de Lorraine sont déposées dans la crypte de la chapelle ducale restaurée en 1825. Depuis 1851 l'empereur d'Autriche, descendant direct des anciens ducs de Lorraine, paie un chapelain chargé de desservir l'église et d'y célébrer tous les jours la messe pour le repos de l'âme de ses ancêtres, les ducs de Lorraine.

En outre, chaque année, le jeudi de la deuxième semaine qui suit le 2 novembre, un service solennel est célébré, toujours aux frais de la maison d'Autriche. C'est l'invitation à ce service qui est reproduite ci-contre : elle est en usage depuis 1880 environ. Auparavant, l'invitation était sous forme de placard in-f°, mais le bois (dont la gravure actuelle n'est que la reproduction) s'étant usé, on l'a remplacée par un format plus réduit.

Le service date de 1826. Il existait déjà avant la Révolution ; et un contrat intervenu en 1762 entre l'empereur François d'Autriche et les Cordeliers alors chargés du service de la chapelle, fait même allusion à l'envoi de billets d'invitation. Les Cordeliers se chargent..... « 8°, de faire imprimer, comme ils l'ont fait » jusqu'à présent, des billets invitatoires pour chacun des services solennels de » leurs Altesses Royales Charles V, Léopold Ier, Madame la Duchesse douairière

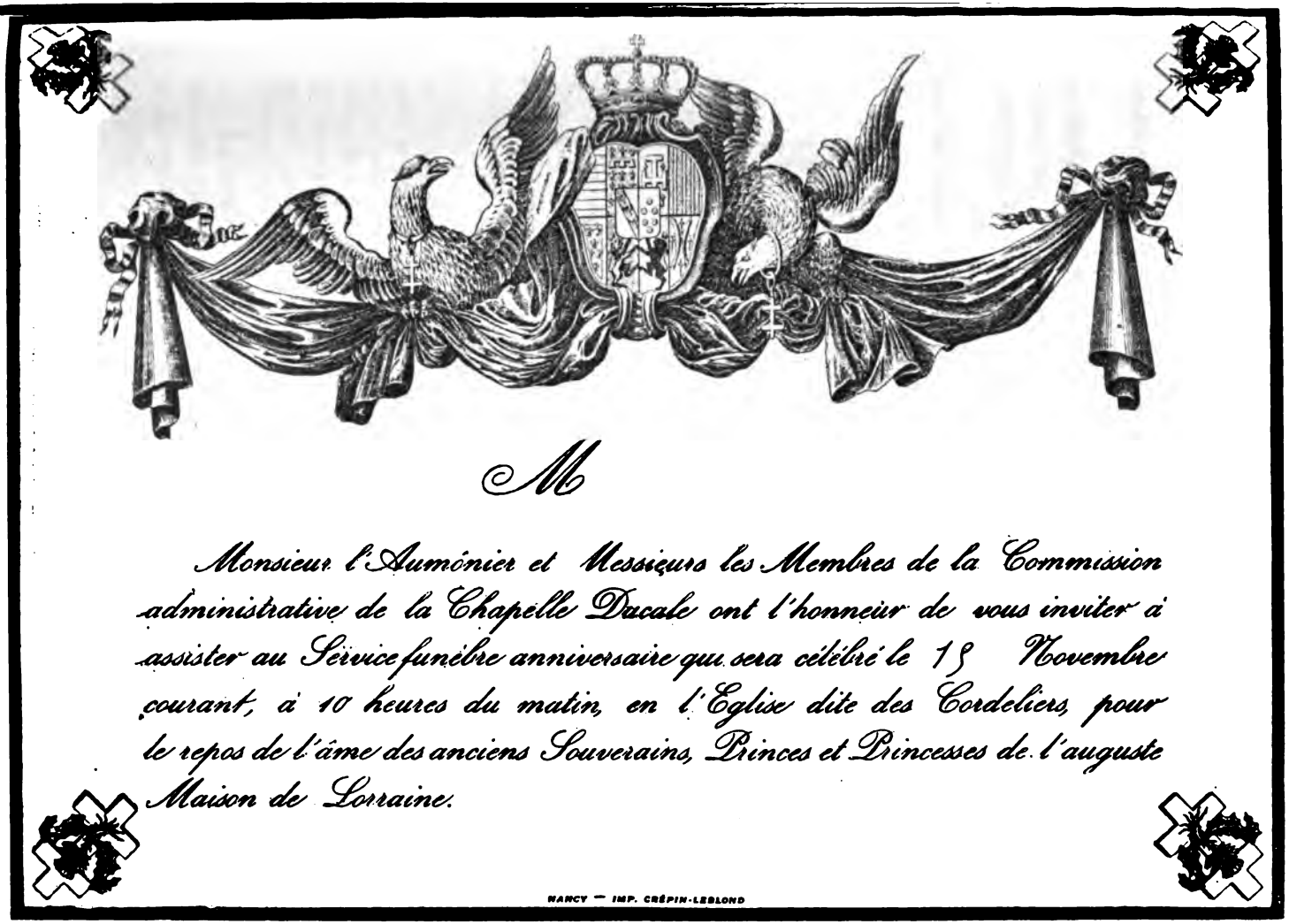

M

Monsieur l'Aumônier et Messieurs les Membres de la Commission administrative de la Chapelle Ducale ont l'honneur de vous inviter à assister au Service funèbre anniversaire qui sera célébré le 18 Novembre courant, à 10 heures du matin, en l'Eglise dite des Cordeliers, pour le repos de l'âme des anciens Souverains, Princes et Princesses de l'auguste Maison de Lorraine.

NANCY — IMP. CRÉPIN-LEBLOND

INVITATION A UN SERVICE COMMÉMORATIF CONTEMPORAIN (NANCY)

Reproduction un peu réduite.

Collection Georges GOURY.

» et Madame la Princesse Charlotte ; sur tout d'en envoyer à chacun de Messieurs » les Curés de Nancy, avec invitation d'en donner lecture au prône de la messe » du dimanche qui précédera les dits services. »

Aujourd'hui il n'y a plus qu'un service qui donne lieu à l'envoi des invitations susdites et qui est annoncé au prône de toutes les églises de Nancy.

***

Nous arrêtons ici la publication des notes et documents se rapportant à notre réunion du 27 novembre dernier.

L'ensemble de ces recherches représente une très importante contribution à l'étude des pièces funéraires, et nous sommes heureux de voir, par l'abondance, la variété et l'intérêt des renseignements et des documents communiqués, combien ce sujet a intéressé les membres de notre Société.

Nous avons tenu à lui donner ce développement pour montrer, par cet exemple, la richesse et l'attrait de nos collections de portefeuille.

PAUL FLOBERT.

Les distributions de prix au Collège des Godrans à DIJON

Par son testament du 9 février 1581, Odinet Godran, premier président au Parlement de Bourgogne, institua les Jésuites ses héritiers, conjointement avec la commune de Dijon, pour fonder un collège où l'on donnerait des leçons d'agriculture, d'arithmétique et d'écriture. Il voulut que cet établissement fût appelé de son nom et de celui de son père.

Les Jésuites s'établirent à Dijon en 1587 et fondèrent leur maison qui devait bientôt éclipser le vieux collège. Les libéralités de la commune de Dijon, des États de Bourgogne et de certains particuliers, portèrent bientôt le collège dit des Godrans à un haut point de prospérité et consacrèrent sa renommée.

En 1615, la ville fit aussi don de 4.000 livres, afin que les Jésuites fournissent un régent de la sixième classe ; elle ajouta, trois ans après, 400 livres de pension pour un second professeur de philosophie. En exécution d'un arrêt du Parlement du 14 août 1582, ils furent tenus, au lieu des leçons d'agriculture, d'établir un cours de philosophie ; ils reçurent 100 livres des magistrats pour des prix en 1624. Ils achetèrent en 1618 le fief de Marsannay ; en 1628, le domaine de Lichey ; une seconde portion de l'éminage de Dijon en 1640, et la terre de Pourlans en 1650. (Courtépée. *Description générale et particulière du duché de Bourgogne).*

Le président Pierre Odebert, originaire d'Avallon, augmenta la fondation des Godrans en 1649, par l'établissement d'une classe de mathématiques et de trois professeurs : théologie, langues grecque et allemande.

En 1639, Bernard Martin, seigneur de la Oultre et N. Boulier, son épouse, donnèrent au collège 3.000 livres, faisant 150 livres de rente, qui étaient destinées en achat de livres, sur la couverture desquels l'écusson de leurs armes devait être mis.

Pierre Fevret, conseiller clerc au Parlement, chancelier et chanoine de

la Sainte-Chapelle de Dijon, fit présent au collège de sa bibliothèque, en 1707 ; il y mit pour condition que la bibliothèque serait ouverte au public deux fois par semaine.

Ce préambule était nécessaire pour l'intelligence de ce qui suivra, et nous arrivons à ce qui nous occupe plus particulièrement.

Le 3 janvier 1737, Jean de Berbisey, premier président au Parlement de Bourgogne, fit une fondation pour une distribution de prix solennelle tous les trois ans, précédée d'une représentation théâtrale. L'acte de cette fondation existe aux Archives de la Côte-d'Or (série D, liasse 27), et nous le reproduisons ci-après, pour la plus grande partie.

Messire Jean de Berbisey, chevalier, premier président au parlement de Bourgogne, baron de Vantoux, seigneur de Ruffey, Eschirey, Hauteville et Belleneuve, demeurant à Dijon, rue Chapelotte [1], paroisse Saint-Jean, lequel a déclaré que désirant procurer les progrès des sciences dont les humanités sont les premiers fondements, et sçachant que rien n'est plus propre à exciter les jeunes gens au travail et à leur donner de l'émulation que des récompenses publiques et éclatantes, il a déterminé d'établir et fonder au collège des RR. PP. Jésuites de cette ville des prix qui seront distribués à ceux des écoliers qui se seront distingués par leur application à l'étude convenable à leur âge. Et à cet effet il a par ces présentes donné et donne, remis et remet réellement comptant en espèces ayant cours, nombrées en présence desdits notaires...., la somme de six mille livres dont le produit et revenu demeure fixé à perpétuité à la somme de deux cents livres par an.

La distribution des prix se fera de trois ans en trois ans avant le quinze du mois d'aoust, à commencer par l'année mil sept cent quarante, le produit de la première année qui est de deux cents livres, étant destinée aux frais du théâtre et décorations convenables.

Sur la somme de six cents livres à laquelle montent les revenus de trois années, sera prélevé celle de cent livres pour les frais de la représentation qui sera faitte d'une pièce de théâtre dans la cour des classes dudit collège, et les cinq cents livres restantes, seront employées en achat de livres reliés en rouge avec les armes dudit seigneur premier président sur les côtés de la couverture, où il y aura cette légende autour, *Domini Joannis de Berbisey senatus principis* ; la formule pour la distribution des prix sera : *quod felix faustumque, sit ex liberalite et munificentia illustrissimi Domini Joannis de Berbisey senatus principis.* Le nombre des prix sera de trente-deux, sçavoir : sept pour la Rhétorique, dont un pour le catéchisme récité en grec et en latin, deux pour l'amplification latine, deux pour les vers latins, un pour la traduction du latin en grec et un pour la traduction du latin en françois, — sept pour l'humanité, dont un pour le catéchisme récité en grec et en latin, deux pour les vers latins, un pour l'amplification latine, un pour la traduction du françois en latin, un pour la traduction du latin en grec et un pour la traduction du latin en françois ; — sept pour la troisième, dont un pour le catéchisme récité en latin, deux pour la traduction du françois en latin, deux pour les vers latins, un pour la traduction du latin en françois, un pour les préceptes grecs ; — cinq pour la quatrième, dont un pour le catéchisme récité en françois, deux pour la traduction du françois en latin, un pour la traduction du latin en françois, un pour les pré-

1. La rue Chapelotte s'appelle aujourd'hui rue Berbisey.

ceptes grecs ; — trois pour la cinquième, dont un pour le catéchisme récité en françois, un pour la traduction du françois en latin, un pour les préceptes grecs ; — trois pour la sixième, dont un pour le catéchisme récité en françois, un pour la traduction du françois en latin, un pour les préceptes grecs.....

Et pour d'autant mieux assurer l'exécution d'un établissement si utile au public, ledit seigneur de Berbisey prie et invite Messieurs ses successeurs en la charge et dignité de premier président en ce parlement, et en leur absence ou empeschement le plus ancien de Messieurs les présidents à mortier de vouloir bien veiller à l'exécution de ladite fondation, leur donnant à cet effet tout pouvoir et autorité aux fins de procurer l'accomplissement de ses volontés....

Les nombreuses quittances et autres documents faisant partie de la même liasse vont nous retracer la physionomie exacte de ces distributions solennelles. La première eut lieu en 1740 ; le président de Berbisey fit tous les frais du théâtre et il donna la quittance suivante :

J'ay receu des Révérends Pères Jesuittes de Dijon la somme de deux cents livres destinée aux frais du théâtre et des décorations par l'acte du 3 janvier 1737, receu Pierre et Maret, notaires, pour la distribution des prix, laditte somme à moy rendue attendu que j'ay fait tous les frais de ce théâtre et des décorations qui montent infiniment plus haut. Fait à Dijon le dix sept juillet 1740. De Berbisey.

Sa fondation était donc insuffisante pour ce qui concernait l'aménagement du théâtre, et le président dut continuer la même générosité les années 1743, 1746, 1749 et 1752. Sentant probablement sa fin prochaine, il ne voulut pas laisser son œuvre incomplète et, le 21 avril 1783, il complétait sa fondation par un nouvel acte que nous citons comme le premier :

Messire Jean de Berbisey...., lequel a fondé au collège des révérends pères Jesuittes de Dijon des prix dont la distribution doit être faitte de trois en trois ans, que par une clause de cet acte il est porté que sur la somme de six cents livres à quoy reviennent pendant trois années les revenus de la somme de six mille livres en principal que ledit seigneur a donné pour la ditte fondation des prix, il seroit prélevé celle de cent livres pour faire les frais de la représentation d'une pièce de théâtre qui doit précéder la distribution des prix et que les cinq cents livres existants doivent être employées en l'achat des livres destinés à la distribution des prix.

Qu'il a reconnu que cette somme de cent livres ne suffit pas pour faire les frais de la représentation de la pièce de théâtre, parce que outre les dépenses nécessaires pour faire élever et dresser le théâtre et les toilles qui couvrent la cour dans laquelle il est dressé et pour entretenir le tout, lesquelles peuvent monter à cent livres pour chaque triennalité ; il est encore indispensable d'élever dans la même cour deux amphithéâtres de charpente, l'un pour placer les écoliers, l'autre pour les spectateurs et assistants ce qui peut encore coûter cent livres, qu'il faut encore trente livres pour les violons, trompettes et autres simphonistes et quatrevingt livres pour la garde des soldats postés aux portes du collège les jours de répétitions et représentation de la pièce.

Touttes ces sommes réunies reviennent à celle de huit cent dix livres, à quoy ledit seigneur de Berbisey, premier président, veut ajouter quatre vingt dix livres de revenus soit pour fournir aux dépenses imprévues, soit pour orner ou décorer davantage le théâtre, ce qui fera en tout neuf cents livres pour trois ans ou trois cents livres pour chacune année.

Et comme des neuf cent livres cy devant expliquées, les RR. PP. Jesuittes ne jouissent quant à présent que de six cents livres faisant pendant trois années les revenus de la somme de six mille livres en principal.... ledit seigneur de Berbisey se propose de donner par forme de supplément à la première fondation une somme de trois mille livres en principal, laquelle somme produira annuellement et à perpétuité la somme de cent livres par an.

Et comme l'intention dudit seigneur de Berbisey en fondant la distribution des prix, a été d'exciter et d'entretenir à jamais l'émulation et l'amour de l'étude parmi la jeunesse qui étudie au collège des RR. PP. Jesuittes de Dijon, il estime ne pouvoir rien faire de plus convenable pour remplir cet objet que de prier et inviter, comme il fait par le présent acte, M. de la Marche, premier président actuel du parlement de Dijon et tous Messieurs ses successeurs en la charge et dignité de premier président au parlement de Dijon et en leur absence, le plus ancien de Messieurs les présidents à mortier, de vouloir bien être les protecteurs de la fondation des prix....

La distribution des prix sera faitte à l'avenir avec solennité ainsy que l'on en a usé jusqu'à ce jour, dans la cour des classes du collège et non ailleurs.

Et au cas que ladite distribution vint à manquer ou être faitte dans quelque salle et ailleurs que dans la cour des classes du collège, la fondation faitte par le seigneur constituant.... demeurera à jamais éteinte, ledit seigneur constituant voulant et entendant audit cas que la somme de trois cents livres par an ou de neuf cent livres pour trois ans destinées aux dits prix et autres accessoires, appartiennent à l'hôpital général de cette ville de Dijon, à qui elle sera payée par les RR. PP. Jesuittes de la même ville...

Les Jésuites ont été expulsés en 1762 ; la ville de Dijon a pris possession du collège des Godrans et a nommé un Conseil pour l'administrer. Gabriel Davot, chanoine de la Sainte-Chapelle, en est le principal.

En 1764, le sieur Coulon, maître charpentier, reçoit la somme de cent livres pour avoir monté et démonté le théâtre et amphithéâtre pour le jeu, plus six livres pour gratification aux ouvriers dudit maître Coulon.

L'entretien de ce théâtre incombait au collège qui trouva moins onéreux de s'en débarrasser, et, à cet effet, passa le 12 juillet 1767, le marché suivant :

Marché entre Gabriel Davot, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, en qualité de principal du collége de la même ville, d'une part,

Et Louis Coulon, m^e^ charpentier demeurant audit Dijon, d'autre part.

A été convenu ce qui suit :

Que ledit Coulon promet et s'oblige à peine d'intérêts et dépens, 1° Dans l'espace de douze jours à compter de celuy que M. le Principal l'avertira verballement, d'élever et faire dans la cour du collège de Dijon, un théâtre, orquestre, gradins et amphithéâtres dans la forme qu'ils se font ordinairement pour le jeu, auquel effet il se servira de tous les matériaux qui sont à ce destinés, remplacera tous les bois, ferrures, cordes, cordages et autres qui se trouveront manquer ou être en mauvais état dont il a fait la reconnoissance, en sorte que le tout soit complettement et solidement fait au tems cy dessus marqué.

2° De tendre aussy les toilles, servant à couvrir lesdits théâtre et amphithéâtres et raccommoder en icelles ce qu'il y aura de défectueux ou se trouvera manquer pour empêcher la pluie.

EXERCICE CLASSIQUE
DE QUATRIEME.
EXPLIQUERONT
DANS LES ADELPHES,
COMÉDIE DE TERENCE.

PIERRE CHATELAIN, de Seurre, Pensionnaire du College.
La premiere & seconde Scene du premier Acte.

ANTOINE BERLIER de Dijon, Pensionnaire du College.
La premiere & seconde Scene du second Acte

FRANÇOIS PASQUIER DE MESSANGE, de Dijon, Pensionnaire du College,
La seconde Scene du troisieme Acte.

PIERRE GAUDET, de Dijon,
La quatrieme Scene du même Acte.

CLAUDE LEBOIS, de Dijon,
La Seconde Scene du Quatrieme Acte.

JEAN-BAPTISTE FAGUET, de Dijon,
La Sixieme & Septieme Scene du même Acte.

DANS LE QUATRIEME LIVRE DE QUINTE-CURCE.
GERMAIN BOUCHARD, de Dijon,
Une Lettre de Darius à Alexandre, avec la Réponse.

FRANÇOIS COILLOT, de Dijon.
Le Trait d'inhumanité d'Alexandre envers Bétis, Gouverneur de Darius.

DANS LE TROISIEME LIVRE DES OFFICES DE CICERON.
NICOLAS DUMEIX, d'Issurtille,
La Petite Histoirette de C. CANNIUS.

DANS LES FABLES D'ESOPE,
JEAN-HONORÉ MARSIGUET, de Londres.
La Fable du Vieillard & de la Mort mise en vers par LA FONTAINE, BOILEAU & ROUSSEAU.

Dans la Grand'Salle du College-Godran de Dijon, le Vendredi 12. Août 1768, à deux heures après midi.

A DIJON, de l'Imprimerie de LOUIS-NICOLAS FRANTIN, Imprimeur du Roi, de Monseigneur l'Evêque & du College.

Placard in-f°. (*Coll de l'auteur*).

3° De démonter et remettre en place toutes les pièces, cordes, bois et toilles sans en rien divertir, après le jeu fait.

Et pour ce que dessus mondit sieur Davot promet faire payer audit Coulon après le rétablissement desdits matériaux en leur place, la somme de deux cens cinquante livres....

En 1776, le sieur Fiolleau ou Fiolot a remplacé Coulon comme maître charpentier.

De trois en trois ans la distribution solennelle des prix de la fondation de Berbisey eut donc lieu dans la grande cour du collège, tandis que les autres distributions annuelles pour les prix de la ville se tenaient dans la grande salle. Le jour et l'heure étaient annoncés par voie d'affiches ; nous avons retrouvé celle de 1768 (distribution ordinaire), in-folio, imprimée par Frantin, qui porte dans le haut un beau cartouche, gravé sur bois, aux armes du collège (écus accolés de Godran et de la ville de Dijon) [1]. Elle porte :

Le 12 août 1768, à deux heures après midi, Exercice classique de quatrième. Expliqueront dans *les Adelphes*, comédie de Térence....

Antoine Berlier, de Dijon, la première et seconde scène du second acte.

François Pasquier de Messange, la seconde scène du troisième acte, etc.

Indépendamment des affiches, des programmes étaient distribués à domicile.

En 1773, le portier du Collège reçoit 15 livres pour avoir porté les programmes pour la distribution des prix et pour peines extraordinaires pour ladite distribution.

Nous avons également retrouvé le programme du lundi 12 août 1776, 4 pages in-8, imprimé par Frantin. On y lit :

La distribution des prix sera précédée de la Déclamation de différents endroits des meilleurs Poètes françois, et de la Représentation de la Comédie du *Grondeur*.

Déclameront :

MM. Regneau, de Dijon, et Pérille, de Dijon, la première scène du cinquième acte de *Cinna*, par Corneille ;

Mouzin, de Dijon, *le Combat de Dailly*, chant VIII de *la Henriade ;*

Bernard de Sassenay, de Dijon, une fable de La Fontaine ; etc.

LE GRONDEUR, comédie en trois actes et en prose :

M. Grichard, Médecin. . . . . Duval de Cessey, d'Essertenne.

Térignan, fils de M. Grichard . . Darantière, de Dijon.

Etc., etc.

Le théâtre est dressé dans la cour du collège ; la scène occupe un des petits côtés, et lui faisant face sont deux amphithéâtres, l'un pour les écoliers, l'autre pour les parents et les invités. Ces amphithéâtres sont garnis de chaises.

(A suivre). LÉON QUANTIN.

---

1. M. Claudin, architecte de la Côte-d'Or, a bien voulu nous confier cette affiche pour la reproduction et nous lui en exprimons tous nos remerciements.

Papiers et Parchemins timbrés de France

(*Suite*).

GÉNÉRALITÉ D'ALENÇON

Marque aux armes d'Alençon.

Cette marque a été au début timbrée dans l'angle gauche de la feuille, puis au commencement de l'année 1676 et jusqu'à la fin du bail, au milieu de la feuille.

Vn sol six deniers

PREMIER TIMBRAGE

Marque à l'angle gauche. — *Valeur au-dessous en italique ou romain.*

Première Variété

Valeur en italique. — *Employée fort peu de temps, les caractères trop petits manquant de netteté.*

PAPIERS	PARCHEMINS
Six deniers	*Cinq sols*
Huit deniers	*Six sols*
Vn sol	*Dix sols*
Six deniers	
Neuf deniers	
Vn sol six deniers	
Dix huit deniers	
Deux sols	

Deuxième Variété

Valeur en romain. — *En usage dès le mois de novembre, employée concurremment avec la variété précédente.*

PAPIERS

A. — *Avec majuscule.*

Vn sols
Un sol
Neuf deniers

Dix huit den.
Vn sol six den.
Vn sols six den
Deux sols

B. — *Sans majuscule, en différentes grosseurs de romain, avec ou sans abréviation.*

Les caractères du début paraissent être ceux en plus petit romain.

six den. (16 × 13,5)
six deniers
huit deniers
un sol
six den. (20 × 15,5)
six deniers
neuf den.
neuf den et neuf deniers (ensemble)
neuf deniers
un sol six d.
un sol six de.
un sol six den.
un sols six den.
deux sols

PARCHEMINS

cinq sols
six sols
dix sols

1676
vers juin

DIX SOLS LA FEVILLE

DEUXIÈME TIMBRAGE

Marque au milieu de la feuille. — *Format et valeur, ou valeur seule de chaque côté de la vignette en anglaise majuscule.*

Première Variété

Avec indication du format du papier, en caractères semblables sur une ligne parallèle et au-dessus de la valeur.

Employée vers juin de l'année 1676.

PAPIER = MOYEN — NEVF DENIERS = LA DEMY FEVILLE

Deuxième Variété

Valeur seule.

SIX DENIERS = POVR QVART (16 × 13,5)
HVIT DENIERS = LA DEMY FEUILLE
DOVZE DENIERS = LA FEVILLE
SIX DENIERS = POVR QVART (20 × 15,5)
NEVF DENIERS = LA DEMY FEVILLE
DEVX SOLS = LA FEVILLE

Il ne paraît pas avoir été créé de marque à « dix-huit deniers la feuille » les deux feuillets de chaque feuille étaient timbrés chacun à neuf deniers, ce qui revenait au même.

PARCHEMINS

CINQ SOLS = POUR QUITTANCE
SIX SOLS = POVR PLACART
DIX SOLS = LA FEUILLE

Les mêmes papiers et parchemins contremarqués du timbre suivant.

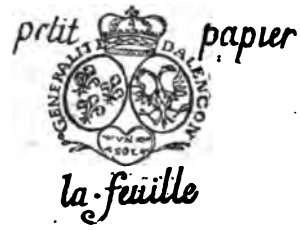

La marque de 1680 a été employée d'abord timbrée au milieu de la feuille, puis vers mai 1681 et jusqu'à la fin du bail à gauche de la feuille.

Toutefois les quarts et demi-feuilles timbrés à deux ou à quatre à la fois sont toujours timbrés dans un angle.

PREMIER TIMBRAGE

Marque au milieu *pour les feuilles entières et parchemins.*

Il est à remarquer que les quarts de feuilles sont timbrés avec une matrice à quatre timbres symétriques, le 1 avec le 3, le 2 avec le 4, et que les feuillets sont timbrés avec une matrice à deux timbres placés à côté l'un de l'autre, de sorte qu'un feuillet est timbré dans l'angle droit et l'autre dans l'angle gauche.

PAPIERS

SIX DEN *le. quart*
HVIT DEN *le. feuillet*
VN SOL *petit = papier — la. feuille*
DIX HVIT DEN *Moyen = papier — la. feuille*
DEVX SOLS *grand = papier —* »
EXTRAORDINAIRE

PARCHEMINS

CINQ SOLZ *pour = quittance*
SIX SOLZ *pour = placart*
DIX SOLS *Deux = Rolles*
EXTRAORDINAIRE

DEUXIÈME TIMBRAGE

Dans l'angle gauche *pour les feuillets et feuilles entières.*

Les quarts de feuille sont timbrés avec une matrice à quatre timbres symétriques.

Les feuillets sont timbrés avec une matrice à un seul timbre et toujours dans l'angle gauche.

PAPIERS

SIX DEN *le. quart*
HVIT DEN *le. feuillet*
VN SOL *petit* = *papier* — *la. feuille*
DIX HVIT DEN *Moyen* = *papier* — *la. feuille*
DEVX SOLZ *grand* = *papier* — »
EXTRAORDINAIRE

Les parchemins n'ont pas été timbrés dans l'angle gauche.
Ces mêmes papiers et parchemins contremarqués du timbre suivant.

1687
1er octobre

La marque du bail de 1687 a d'abord été timbrée à gauche, puis au milieu, vers le mois de juillet 1688, pour les feuilles entières seulement.

Les parchemins paraissent avoir toujours été timbrés au milieu.

PREMIER TIMBRAGE

Dans l'angle gauche.

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DEN	.....
HVIT DEN	
VN SOL	
DIX HVIT DEN	
DEVX SOLS	
.....	

DEUXIÈME TIMBRAGE

Au milieu *pour les feuilles entières, les quarts et feuillets restent timbrés à gauche.*

PAPIERS	PARCHEMINS
SIX DEN	CINQ SOLS
HVIT DEN	SIX SOLS
VN SOL	DIX SOLS
DIX HVIT DEN	.....
DEVX SOLS	
.....	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.
Les papiers et parchemins de 1680 contremarqués du timbre suivant.

1688
1er octobre

PAPIERS

SIX = DEN. 1 — LE = QV.
SIX = DEN. 2 — »
PETIT = PAPIER — HVIT DEN = LE FEVILLET
» — VN SOL = LA FEVILLE
MOIEN = PAPIER — DIX HVIT DEN = LA FEVILLE
GRAND = PAPIER — DEVX SOLS = »

.....

PARCHEMINS

QVIT = TANCE — CINQ = SOLS
PLA = CAR — SIX = SOLS
DEVX = ROLLES = DIX = SOLS

Les papiers et parchemins de 1687 contremarqués du timbre précédent et de l'augmentation qui suit.

1690 juin — *Augmentation de tarif résultant de la déclaration du Roi du 18 avril 1690.*

A. — *Augmentation à côté et à droite de la vignette.*

PAPIERS

SIX = DEN. 1 — LE = QV.	AVGON	— 2 D
SIX = DEN. 2 — »	»	— 2 D
PETIT = PAPIER — HVIT DEN = LE FEVILLET	»	— 2 D
» — VN SOL = LA FEVILLE	»	— 4 D
MOIEN = PAPIER — DIX HVIT DEN = LA FEVILLE	»	— 6 D
GRAND = PAPIER — DEVX SOLS = »	»	— 8 D

.....

PARCHEMINS

QVIT = TANCE — CINQ = SOLS	AVGON	— 20 D
PLA = CAR — SIX = SOLS	»	— 2 S
DEVX = ROLLES — DIX = SOLS	»	— 3 S 4 D

.....

B. — Augmentation au-dessus. — *Les mêmes papiers et parchemins avec l'augmentation placée au-dessus de la marque.*

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1697
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	6 SOLS 8 DEN
DIX DEN	HUIT SOLS
VN SOL 4 DEN	13 S. 4. D.
DEVX SOLS	EXTRAO.
2 SOLS 8 DEN	
EXTRAO.	

Les mêmes papiers et parchemins contremarqués du timbre suivant.

1703
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	6. S. 8. D.
DIX DEN	HUIT SOLS
SEIZE DEN.	13. S 4. D.
DEUX SOLS	TIMB. EX-RE
....	
TIMB EX-RE	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1706
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	6. S. 8 DEN
DIX DEN	HUIT SOLS
UN SOL. 4. DE.	13. S. 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAOR.
.....	
EXTRAOR.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1712
octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENI	SIX S. 8 DEN
DIX DENI	HVIT SOLS
UN S 4 DEN.	TREIZE S. 4 DE.
DEUX SOLS	.....
DEUX S. 8 DEN	
.....	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Quelques papiers de 1706 contremarqués du timbre de 1712 furent également marqués du nouveau timbre.

1715
octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN.	SIX. S. 3 DEN.
DIX DEN.	HUIT SOLS
UN SOL 4 DE.	13 S. 4 DE
DEUX SOLS.	EXRAORD
2 SOLS 8. DE	
EXTRAORD	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Des papiers de 1712 contremarqués de 1715 furent aussi marqués du nouveau timbre.

De même des parchemins de 1706 portent ainsi 3 contremarques.

1717
octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN.	VI S. VIII. D.
DIX DEN.	VIII SOLS
I SOL IV. D.	XIII. S IV. D.
II SOLS	EXTRAO.
II S. VIII D.	
EXTRAO	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1723
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN P. QUART.	SIX SOLS 8 DEN
DIX DEN LE FEUIL.	HUIT SOLS.
UN S. 4 D. LA FEUIL.	13 S. 4 D LA FEUIL.
2 SOLS LA FEUIL.	EXTRAORDINAIRE
2 SOLS 8 D. LA F.	
EXTRAORDINAIRE	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

Papiers et parchemins de 1718 contremarqués de 1723 et du timbre suivant.

1727
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DENIE	6 SOLS 8 DEN
DIX DENI	HUIT SOLS
SEIZE DENI	13 SOLS 4. DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
2 SOLS 8 DEN	
EXTRAORDIN	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1738
octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	6 SOLS 8 DEN.
DIX DEN.	HUIT SOLS
UN SOL 4 DEN.	13 SOL. 4 DEN.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN.
2 SOLS 8 DEN.	
EXTRAORDIN.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1744
octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	6 SOLS 8 DEN.
DIX DEN.	HUIT SOLS
UN SOLS 4. DEN.	13 SOLS 4. DEN
DEUX SOLS.	EXTRAORDIN.
2. SOLS 8 DEN.	
EXTRAORDIN.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1750
octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
DIX DEN	8. SOLS 4. D
12. DEN.$\frac{1}{2}$	DIX SOLS
1. SOL 8. D.	16. SOLS 8. D.
2. SOLS 6. D.	EXTRAORD.
3. SOLS 4. D	
EXTRAORD.	

FERMES

REGISTRES ET EXPEDITIONS DE LA FERME DES AYDES

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1756
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	DIX SOLS
1. SOL 3. DEN	DOUZE SOLS
DEUX SOLS	VINGT SOLS
TROIS SOLS	EXTRAORDI
QUATRE SOLS	
EXTRAORDI	
VINGT SOLS (moyenne feuille)	

FERMES

QUITT DES TAILL UN SOL
REGIST DES FERM DU ROY

Ces mêmes papiers et parchemins contretimbrés des timbres de 1780.

1774
Mars

PARCHEMIN
35 SOLS

PAPIERS

Q. D. F 1 SOL 2 D
D. F. 1 SOL 5 D 1/2
P. P. 2 SOLS 4 D.
M P. 3 SOLS 6 D.
G P. 4 SOLS 8 D.
EXTRAORDI
Q. D. TAIL. 1 S. 2 D

PARCHEMINS

Q 11 SOLS 8 D.
ROLLES 14 SOLS
F D P. 23 SOLS 4 D
35 SOLS
EXTRAORDI.

FERMES

EXPEDI. DES FERM. DU ROY T. D. D.
REGIST DES FERM. DU ROY T. D. D.

RÉGIE GÉNÉRALE

EXPEDITIONS

OCTROIS TARIFS & TIMB. EXTRAORD.

(*A suivre*).

A. DEVAUX.

Ex-libris et Portraits.

Un ex-libris donne souvent une indication des goûts et du caractère de la situation du bibliophile ou bibliomane qui l'a adopté pour servir de marque de propriété d'un ou plusieurs livres de sa bibliothèque ; il peut être par cela même un document intéressant, dont la valeur s'accroît encore, s'il est armorié, puisqu'il permet alors des recherches historiques plus étendues.

Portraits et blasons ne se séparaient guère au XVIIe siècle, au XVIIIe on les voit moins souvent ensemble ; depuis cette époque la séparation est devenue presque complète.

La réunion du portrait et de l'ex-libris d'un personnage est intéressante ; il va sans dire qu'en y ajoutant un autographe et une notice biographique, l'ensemble sera encore plus satisfaisant.

On peut lire sur le catalogue de la vente d'ex-libris du 25 mai 1903 à l'Hôtel Drouot :

N° 17. Haraucourt (Elisée de), gouverneur de Nancy, surmonté de son portrait gravé par Jean Appier et imprimé *sur la même feuille,* rare.

N° 22. Lamare (Ant. de), seigneur de Chenevarin, *on y a joint* un portrait du personnage, signé F. Ant., deux pièces rares.

N° 31. Valois (Adrien de), seigneur de Lamarre par (P.) Giffart ? très rare, *on y a joint* le portrait du personnage par A. Trouvain.

Nous avons là un commencement de liste ; nous l'augmentons dès à présent, en faisant appel au concours de tous les collectionneurs pour la continuer, et en les priant de nous donner au fur et à mesure le résultat de leurs recherches ; les réunions d'ex-libris et de portraits pourront ainsi s'accroître en même temps que la liste.

Il serait utile d'indiquer en même temps si les ex-libris sont anciens ou modernes et quelle est leur nationalité. Cette première liste ne contient que des français. Ne convient-il pas de laisser aux collectionneurs étrangers le soin de faire une liste similaire pour laquelle ils sont beaucoup plus compétents ?

Ex-libris anciens.

1. Baschi d'Aubais (le Marquis Ch. de). Portrait pet. in-fol., par Daullé, d'après Perroneau.
2. Béringhen (Marquis de). In-fol., par J.-L. Roullet, d'après Mignard; autre, par Audran, d'après Nanteuil.
3. Bièvre (Marquis de). In-8, par Porreau, de la suite de Vignères.
4. Boyveau-Laffecteur, médecin. In-4, par Péré, d'après Augustin.
5. Campan (Mme). In-8, par Fauchery.
6. Chamillard (M. de), né en 1689. Portrait in-8.
7. Dampierre (Marquis de). Portrait par Henriquez.
8. Delessert (Étienne). In-8. Dans la suite des *Hommes utiles*.
9. Descamps (Jean-Baptiste), peintre. In-4, par Rousseau, d'après Cochin. In-8, par Chevillet.
10. France (Mme Victoire de), fille de Louis XV. Par Gaillard, d'après Nattier; autre par Lebeau.
11. Gobel (Jean-Baptiste), évêque constitutionnel de Paris. Par Courbe, dans la suite in-8 de Déjabin.
12. Hénault (le Président). In-fol, par Moitte, d'après Saint-Aubin; in-4, par Littret, in-4 par Voyer; autre, par Gaucher, d'après Cochin; autre, par Marchand, d'après Koucarski.
13. Hozier (Charles d'). In-fol., par Edelinck, d'après Rigaud.
14. Hozier (Louis-Pierre d'). In-fol., par L. Cars; autre dans la suite de Desrochers.
15. Huet (Daniel), évêque d'Avranches. In-fol., par Edelinck, d'après Largillière. In-fol., par L. Moreau, d'après Dequoy; autres, par Trouvain, Desrochers, etc.
16. Hurson (C.-M.). In-4, par Watelet, d'après Cochin.
17. Jomini (H.). Gr. in-8, par Roger.
18. Laborde (Jean-Benjamin de). Gr. in-8, par Moreau le Jeune, 1771, d'après Denon. Sur le frontispice des Chansons in-8, par Masquelier, d'après Denon, 1770.
19. Laborde (M. et Mme de). Pet. in-8, par Masquelier, d'après Le Bouteux.
20. Lamichodière (de), prévôt des marchands. Par Molès, d'après Duplessis.
21. Languet de Gergy. Portrait dans la suite de Desrochers.
22. La Rochefoucauld-Bayers. Portrait dans la suite de Déjabin.
23. La Rochefoucauld-Liancourt. Dans la suite de Déjabin; id. de Bonneville; id. des *Hommes utiles*; collection Devachez; lith. de la suite de Delpech.
24. Lavoisier In-8 en pied, par Nargeot; in-8, par Tardieu; in-4, par Tassaert. Dans la suite de Bonneville, des *Hommes utiles*, etc.
25. Ledoux, architecte. In-8, par Ad. Varin.
26. Louis (Ant.), chirurgien. In-4, par Miger, d'après Chardin; in-8, par Lebeau, d'après Binet.
27. Morand (F.-S.), chirurgien. In-4, par A. de Saint-Aubin, 1768.
28. Morellet (abbé). Gr. in-8, par Massol; in-8, par Lefèvre, d'après Latour; lithographie gr. in-8, par J. Boilly.
29. Pastoret (de). Père et fils. Suite de Bonneville; de Delpech; lithographie gr. in-8, de J. Boilly; in-fol., par Henriquel Dupont, d'après P. Delaroche.
30. Parrocel (Charles), mort en 1752. Portrait par Cochin; autre par Dupuis.
31. Paulmy d'Argenson (Marquis de). In-4, d'après Le Carpentier.
32. Poulletier, ancien gendarme, conventionnel. Dans la suite de Déjabin.
33. Prony. Lithographie in-4, par J. Boilly.
34. Pompadour (Marquise de). Gr. in-8, par Pauquet. Autres, par Watson, Nargeot, Mariage, Lebeau, Ceroni, etc.

35. Rochechouart-Mortemart (Gabrielle de), abbesse de Fontevrault. Portrait, par Gaucher.
36. Rothelin (abbé Charles d'Orléans de), bibliophile. Gr. in-8, par Desrochers; in-8, par Tardieu, d'après Coypel; in-8, par G. Staal.
37. Saint-Aubin (Aug. de), dessinateur-graveur. In-8, par Ad. Varin, dans la suite de Vignères.
38. Sartines (de). Portrait par Ingouf, d'après Vigée; par Lebeau, Chevillet.
39 Staël (Mme de). Portrait par Vallot et autres.
40. Terray (abbé M.). In-fol., par Cathelin, d'après Roslin; autre, par Lebeau.
41. Turgot (Barnabé), évêque. Par J. Audran, d'après Ranc.
42. Verthamon (de), mort en 1738. Gr. in-fol., par Trouvain, d'après Rigaud.
43. Voyer Paulmy d'Argenson (M. P. de). Dans la suite de Desrochers.

Ex-libris modernes.

44. Aiguillon-Richelieu (duc d'). Lithographie in-4 dans la suite de Delpech, collection Déjabin.
45. Alfiéri (Victor). In-fol., par Raphaël Morghen, d'après Fabre; autre, par Toschi, d'après le même; in-8, par Tardieu.
46. Asselineau (Charles). Eau-forte in-18, de Flameng; autre in-8, de la collection Pincebourde.
47. Berryer, célèbre avocat, mort en 1868. Lithographie in-fol., par Maurin (se rapporte peut-être à Berryer père?); in-18 gravé par Carey ou Gervais; in-8 par Goutière; pointe-sèche in-18, par Torlet.
48. Bouvenne (Aglaüs). Eau-forte, par Rodolphe Piguet.
49. Berry (Duchesse de). In-8, par Vallot; autre, par G. Staal, etc.
50. Cazenave, médecin. Lithographie, collection Delpech.
51. Coppée (François). In-8, par Guillaumot fils; eau-forte in-12, de Rajon, etc.
52. Demidoff (Prince Anatole). Portrait d'après Raffet.
53. Gambetta. Très nombreux portraits.
54 Gautier (Théophile). Eau-forte in-4, par Bracquemond, d'après Nadar; in-8, par Guillaumot fils; autre, par Thérond; in-8, d'après lui-même, par Valentin; eau-forte in-8, par Lessore, etc.
55. Goncourt (les frères de). Lithographie in-4, de Gavarni; eau-forte in-18, de Boilvin, de Rajon; in-8, par A. Varin.
56. Hugo (Victor). Quantité de portraits.
57. Jordan (Camille). In-4, par Muller.
58. Karr (Alph.). Lithographie in-4, de Gavarni; eau-forte in-8, de Desboutins, de Guillaumot fils, etc.
59 Lacroix (Paul). (Le bibliophile Jacob). Eau-forte in-8, de Lalauze; autre in-8, de Staal.
60. Lagrange (Comte). Par Martinet, d'après Heim.
61. Mac-Mahon. In-8, par Lalanne, in-fol., par Metzmacher, etc.
62 Mérimée (Prosper). Eau-forte in-8, par Desboutins; autre, par Régamey.
63. Pajol (le Comte), lieutenant-général. Lithographie, par Maurin, dans la collection Delpech; autre portrait dans la collection Meyer.
64. Pichon (Baron Jérôme). In-8, par G. Staal.
65. Rœderer (de), homme d'Etat. Par Courbe, dans la suite de Déjabin; autre, par Muller, suite de Bonneville, collection Fiésinger.
66. Varin (Adolphe), graveur. Eau-forte in-4, par Delauney.

FRANÇOIS DURIS.

Les audiences du Tribunal de Commerce de Périgueux

PENDANT LA RÉVOLUTION

La magistrature française ne fut jamais moins respectée que pendant la Révolution. Un avocat du barreau de Paris, Berryer, père du grand orateur, a laissé des Mémoires où il nous apprend que le Palais de Justice avait alors l'aspect d'une halle mal tenue. Pour s'en faire une idée, il faut lire la plaquette de M. Gustave Bord : *Notes sur les Tribunaux criminels sous le Directoire, d'après des documents inédits*, Nantes, 1882, in-8°.

En fouillant les archives des greffes on trouverait de nombreuses traces de ce dévergondage. A Cognac, le juge de paix avait à régler un compte entre un voyageur et une femme tenant auberge. Comme elle ne voulait pas accepter le chiffre fixé par le magistrat, celui-ci dit au voyageur : « Donnez-moi votre argent ». Cet argent consistait en une liasse d'assignats. Après les avoir comptés, le juge dit à l'aubergiste : « Voici ce qui vous revient, retirez-vous ». Mais, il avait à faire à une bonne cliente du *Père Duchêne*, qui s'écria en jetant les assignats sur le plancher : « Je me f... de ces f... papiers comme de la f... justice qui vient de m'être rendue. »

Les tribunaux cherchèrent bien à réagir contre de tels scandales ; mais aux époques troublées il est plus facile de prendre des mesures que de les faire exécuter. Je ne sais ce qu'il advint de l'arrêté pris par le Tribunal de commerce de Périgueux. Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'applaudir à la sagesse de ses dispositions.

En voici le texte, qui fut imprimé en placard in-folio, dont un exemplaire fait partie de ma collection.

ARRÊTÉ

Du Tribunal de commerce établi à Périgueux, pour la tenue de ses audiences et le maintien de l'ordre pendant leur durée.

ARTICLE PREMIER

Il y aura près du Tribunal tel nombre d'Huissiers qu'il jugera nécessaire, dont un spécialement chargé d'appeler les causes; un Secrétaire-Greffier et un Concierge.

II

Ces fonctionnaires sont au choix du Tribunal qui les révoque à volonté.

III

Pour la commodité générale des plaideurs et des juges, et en attendant que le Corps législatif aye définitivement fixé l'uniformité nécessaire pour la célébration des fêtes civiques et décadaires, et qu'il aye réglé et arrêté les nouveaux jours auxquels devront se tenir les Foires et Marchés, les Audiences du Tribunal continueront, jusqu'à ce qu'il en sera autrement ordonné, à être tenues *les Jeudis de chaque semaine* (v. st.) et lorsqu'il se trouvera un Décadi, elles seront ajournées au lendemain.

IV

Elles commenceront à deux heures précises; toutes les affaires qui y seront portées seront, autant que possible, terminées dans la même séance, ou dans le cas contraire, les plus urgentes renvoyées au lendemain, et les autres à la prochaine.

V

Le concierge est tenu d'avertir, le matin de chaque jour d'Audience ordinaire, tous les Juges et Suppléans, et de prendre les soins nécessaires pour l'arrangement et la propreté de la Salle d'audience et chambre du Conseil.

VI

Il se placera chaque jour d'audience, au côté droit de la salle, veillera à ce que personne n'y entre avec armes ostensibles ou bâton et les fera déposer à la porte.

VII

Il ne pourra, pendant l'audience, se faire remplacer que de l'agrément du Tribunal, et jamais par une citoyenne.

VIII

Les Huissiers nommés par le Tribunal auront soin de ne jamais intimer qu'à jour et heure fixe, de ne point insérer dans leurs actes le mot *Jeudi* (v. st.) ni de rappeler la date de l'ancien calendrier, mais bien de désigner expressément le jour de l'Audience par le seul nom que lui assignera le nouveau Calendrier, et la date qu'il tiendra dans le nouveau mois.

IX

Ils se conformeront aux dispositions de l'art. 1er, lorsqu'ils assigneront pour une audience qui pourroit se trouver un Décadi.

X

Ils pourront seuls, sans procuration, défendre les parties absentes; la parole sera refusée à tous autres, qui n'étant pas avoués du Tribunal, ne seroient pas porteurs de procurations en forme de la part des plaideurs absens, ou dûement autorisés par les présens.

XI

Lorsqu'il y aura des enquêtes, l'Huissier, à la requête de qui elles se feront, introduira, après l'ordre du Président, les témoins dans l'enceinte du parquet, d'où il les fera sortir après la lecture de l'appointement ordonnant la preuve, les conduira ensuite dans la chambre du Conseil et les fera rentrer un à un dans le parquet à mesure qu'ils rendront leur déposition.

XII

Ils se concerteront de manière que deux au moins ne se retirent qu'à la fin de l'audience.

XIII

Les Huissiers, les Défenseurs Officieux, Plaideurs et autres citoyens auront soin de se placer autour du parquet, sur les bancs qui leur sont assignés ; ils ne s'introduiront jamais dans l'enceinte, et ils éviteront soigneusement, dans leurs défenses respectives, de s'écarter de la décence et honnêteté qui doivent principalement être observées dans le sanctuaire de la Justice.

XIV

Les Huissiers du Tribunal veilleront attentivement à ce que tous les assistants se tiennent découverts et en silence ; qu'ils ne prennent jamais la parole sans la demander au Président, et qu'ils n'oublient jamais le respect dû aux Autorités constituées.

XV

Il feront ponctuellement et de suite exécuter les ordres que donnera le Tribunal par l'organe de son Président, contre tous ceux qui se permettroient de troubler l'ordre, commettroient des indécences ou se répandroient en injures.

XVI

Ils sont obligés, ainsi que le Greffier, d'assister dans le costume que la loi prescrit, à toutes les fêtes civiques auxquelles le Tribunal sera invité ; ils le précéderont dans l'ordre de marche qui sera réglé par l'Autorité chargée de l'exécution des plans.

XVII

Le Greffier et l'Huissier appellant se placeront dans l'enceinte du parquet, au bas de l'estrade réservée aux Juges, Suppléans et autres négociants, et recevront, chacun de leur côté, les pièces que les Huissiers, Défenseurs officieux, ou les parties voudroient faire parvenir aux Juges, ainsi que celles que ces derniers réclameront.

XVIII

Le présent Règlement sera lu pendant un mois, au commencement de chaque Audience, et copie en sera affichée dans le lieu le plus apparent de la Salle.

XIX

Les Huissiers du Tribunal et le Secrétaire-greffier sont personnellement chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent.

A Périgueux, par les Membres composant le Tribunal :
SERS, BETOU, BOUCHER, BARDET, *Juges ;*
SOLLIER-FONCROSE, DESPIEUX, MICHEL, *Suppléans.*

A Périgueux, de l'imprimerie du Républicain Dupont, imprimeur du Département.

Pour copie conforme :
JULES PELLISSON.

Ex-Libris Bourguignons.

(*Suite*)

Seguin de Broin, 1764.

Anonyme héraldique : *De gueules à une couleuvre d'argent, ondoyante en fasce; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* Gravé par L. Monnier, à Dijon. Dim. : 81 × 65 (Fig. 21).

Héraldique du XIXe siècle. Lithographié. Dim. : 36 × 38.

Semur-en-Auxois (Prieuré de Saint-Jean de), fin du XVIIIe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim. : 62 × 89.

Sermizelles (de), voy. **Guillaume.**

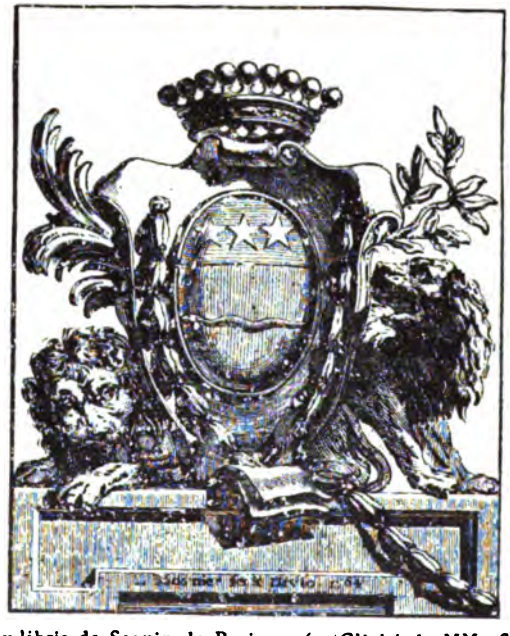

Fig. 21. — Ex-libris de Seguin de Broin, 1764 (Cliché de MM. Saffroy frères).

Serpilion, milieu du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim. : 59 × 83.

Serrigny (Château de), voy. **Clermont-Tonnerre.**

Seyssel, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *Gironné d'or et d'azur.* Gravé. Dim. : 46 × 47.

Seyssel d'Aix (Auguste, comtesse de), née baronne de Reizenstein, première moitié du XIXe siècle.

Héraldique. Deux écus accolés. Gravé. Dim. : 61 × 51.

Simony, milieu du XIXe siècle.

Entablement supporté par deux colonnes, globe, livres. Lithographié. Dim. : 40 × 62. Deux variétés.

Simony (Félix-Philibert, comte de), XIXe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim. : 76 × 67.

Siraudin, procureur du roi, fin du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé sur bois. Dim. : 67 × 54.

Soufflot de Magny, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'argent à une colonne de gueules, accostés de deux castors de sable, en pals.* Gravé. Dim. : 70 × 52.

Le même avec le nom.

Stoupy (Edmond-Sébastien-Joseph), abbé commendataire de Saint-Pierre de Chalon-sur-Saône, etc., XVIIIe siècle.

Étiquette sans cadre. Dim. : 28 × 58.

Suremain, milieu du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une main d'argent,*

Gravé par Roy. Dim.: 71 × 58.

Syrot, fin du XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *De gueules à deux chevrons d'or, l'intervalle entre les chevrons remplis d'azur.* Gravé par C. Dim.: 51 × 55.

Syrot, trésorier, XVIIIe siècle.

Étiquette en une seule ligne. Cuivre découpé. Larg.: 54.

Taisand, fin du XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux perles d'argent et en pointe d'une rose du même; le chevron sommé d'une fasce haussée d'or, surmontée de deux étoiles rayonnantes du même.* Devise : HOC DUCE TUTUS. Gravé. Dim.: 100 × 86.

Taisand, curé, XVIIIe siècle.

Inscription dans un cartouche orné de fleurs. Gravé. Dim. : 57 × 49.

Taitot, XXe siècle.

Anonyme. Étau sur un cartouche style Louis XV ; amours. Devise : FAIS BIEN, LAISSE DIRE. Gravé par Saby. Dim. : 79 × 53.

Tarin, XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur; au chef dentelé d'argent, chargé de trois oiseaux* (tarins) *de sinople.* Dim. : 115 × 93.

Autre anonyme héraldique de la même époque. En plus la devise : FAMA CORONA MIHI. Gravé. Dim. : 72 × 60.

Milieu du XIXe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim. : 29 × 53.

Tarnier (Docteur S.), seconde moitié du XIXe siècle.

Étiquette avec cadre et devise. Lithographiée. Dim.: 35 × 65.

Tart (Abbaye de), XVIIIe siècle.

Inscription entre deux palmes. Cuivre découpé. Dim.: 66 × 43.

Tellier (Le), 1672.

Anonyme héraldique : *D'azur à trois lézards d'argent, posés en pals, 2 et 1 ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.* Gravé par J. Blocquet. Dim. :

Autre anonyme héraldique du XVIIe siècle. Devise : SINGULIS AD SUM. Six lignes de légende latine. Gravé. Dim.: 114 × 80.

Autre anonyme héraldique du commencement du XVIIIe siècle. Gravé. Dim.: 70 × 75.

Autre anonyme héraldique du XVIIIe siècle. Gravé. Dim.: 74 × 77.

Autre anonyme héraldique de la même époque. Devises: 1° DURET CUM SANGUINE VIRTUS AVORUM. — 2° INVITO FUNERE VIVENT. Gravé. Dim.: 77 × 60.

Autre anonyme héraldique de la même époque. Gravé par L. Thevenard fils. Dim.: 83 × 78.

Fig. 22. — Ex libris de Thésut, XVIIIe siècle (Cliché de M. le baron du Roure de Paulin).

Autre anonyme héraldique avec Renommée. Gravé par L. Thevenard fils. Dim.: 62 × 81.

Anonyme du XIXe siècle. Deux écus accolés. — I. *Écartelé : aux 1 et 4 de* le Tellier ; *aux 2 et 3 d'azur à cinq cotices d'or* (Souvré). — II. *Écartelé : aux 1 et 4 d'or plein ; aux 2 et 3 de gueules à une étoile d'argent* (Bombelles). Devise : MELIUS FRANGI QUAM FLECTI. Gravé. Dim. : 79 × 52.

Tellier de Courtanvaux (Le), XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 84 × 46.

Tellier (Le), marquis de Courtanvaux, XVIIIe siècle.

Timbre humide. Héraldique. Dim.: 22 × 19.

Tenaille-Saligny (Xavier), milieu du XIXe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 76 × 57.

Tetu (Cl.), à Chalon-sur-Saône, XIXe siècle.

Livres, monogramme. Dessiné par E. Malo. Gravé sur bois. Dim.: 72 × 44.

Teyras de Grandval, seconde moitié du XIXe siècle.

Anonyme héraldique: *D'azur à la croix pattée et arrondie d'or cantonnée de quatre boules d'argent.* Gravé par Rimbault à Gray. Dim.: 80 × 54.

Thésut (Jean-Odon), des Frères Prêcheurs, à Dijon, XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 80 × 55 (Fig. 22).

Thévenin de Tanlay (J.), conseiller au Parlement de Paris, milieu du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim.: 169 × 135.

Autre héraldique de la même époque. Gravé. Dim.: 70 × 55.

Thibault (Claude), seconde moitié du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé par Monnier. Dim.: 103 × 74.

Fig. 23. — Ex-libris de Thiroux, XVIIIe siècle.

Thierriat d'Espagne, XVIIe siècle.

Anonyme héraldique: *Tranché d'argent sur hermine, l'argent chargé de deux trèfles accostés de sable; à la bande engrêlée de gueules, brochante sur le tout et chargée d'une molette d'or.* Gravé. Dim.: 61 × 58.

Autre anonyme héraldique de la même époque. Gravé. Dim.: 37 × 48.

Thiroux, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique: *D'argent à la fasce d'azur, chargée de trois bandes d'or, accompagnée en chef d'une croix ancrée de gueules et en pointe de trois têtes de lion du même, posées 2 et 1.* Gravé. Dim.: 70 × 53.

Autre anonyme héraldique de la même époque. Gravé. Dim.: 92 × 65 (Fig. 23).

Anonyme héraldique de 1778. Gravé par Gouel. Dim. : 194 × 147.
Autre anonyme héraldique, dernier quart du XVIIIe siècle. Gravé. Dim : 50×39.

Thiroux d'Arconville, président au Parlement, seconde moitié du XVIIIe siècle.
Héraldique. Dessiné par H. Gravelot, gravé par M^de le D. Dim.: 82 × 82.

Thiroux d'Arconville (Madame), seconde moitié du XVIIIe siècle.
Minerve assise sur des nuages. Dessiné par C. Eisen, gravé par Louise le Daulceur. Dim.: 75 × 57.

Thiroux de Gerviller, colonel de dragons, fin du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim.: 77 × 65.

Thiroux de Mondésir, maréchal de camp, fin du XVIIIe siècle.
Héraldique. Le même que celui dessiné par Gravelot avec l'inscription changée. Dim.: 82 × 82.

Thiroux, comte de Mondésir, commencement du XIXe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim.: 60 × 51.

Thiroux, comte de Mondésir, lieutenant général, etc., première moitié du XIXe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 65 × 48.

Thoisy (Château de), voy. **Beauvau.**

Thomas, fin du XVIIe siècle.
Anonyme héraldique : *D'azur à la fasce d'or, chargée d'une étoile de gueules, accompagnée en chef de deux quintefeuilles du second et en pointe d'un croissant d'argent.* Écu en losange. Gravé. Dim. : 86 × 60.

Thomassin, XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé par Durand. Dim. : 74 × 73.
Anonyme héraldique de la même époque : *D'azur à la croix écotée d'or sur le tout de sable semé de faulx d'or, adextré et senestré d'argent.* Gravé. Dim. : 89 × 66.

Thorey (Madame de), voy. **Mairetet.**

Thyard, XVIIe siècle.
Anonyme héraldique : *D'or à trois écrevisses de gueules.* Gravé. Dim.: 69 × 65.
Anonyme héraldique de la première moitié du XVIIIe siècle : *Écartelé : au 1 d'azur à trois fleurs de lis d'or* (Montgommery) ; *au 2 d'or à la croix de gueules et au franc-quartier d'argent chargé d'un lion de sable* (Haraucourt) ; *au 3 d'azur à six besants d'argent, et au chef d'or* (Poitiers); *au 4 d'argent à trois chevrons de gueules* (Bassompierre). *Sur le tout de* Thyard. Gravé. Dim. : 113 × 95.
Autre anonyme héraldique de la même époque, écu écartelé. Imprimé avec un fer à dorer. Dim. : 66 × 55.
Héraldique du XVIIIe siècle. Le nom est écrit de Tyard. Gravé. Dim.: 83 × 59.
Le même avec le nom rectifié, de Thyard.
Anonyme héraldique de la même époque. Deux écus accolés. — I. *Écartelé : aux 1 et 4 contre-écartelé de* France *et d'*Angleterre; *au 2 d'*Écosse; *au 3 d'*Irlande. *A la bordure componée d'azur à une fleur de lis d'or et de gueules à un léopard d'or* (Fitz-James). — II. Thyard. Gravé. Dim. : 65 × 49.

Tirechat (Marquis de), voy. **Bard.**

Torcy (Louis de), voy. **Villedieu.**

Tors de Chessimont (E. P. le), fin du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 78 × 52.

Tour-Vulliard (Jacques du), XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 100 × 65.

Tour-Vulliard (Jacques-Marie du), XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 102 × 69.

Tournus (Collégiale de Saint-Philibert de), seconde moitié du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim. : 90 × 61.

Tournus (Ville de), XIXe siècle.
Héraldique. Gravé sur bois. Dim. : 89 × 58.

Fig 24. — Ex-libris de Turrel, XVIIe siècle.

Tubières de Caylus, première moitié du XVIIIe siècle.
Anonyme héraldique. *Écartelé : aux 1 et 4 parti :* A. *d'argent à la bande de gueules accompagnée de six flanchis du même rangés en orle* (Pestels) ; B. *d'or à trois chevrons de sable* (Levis) ; *aux 2 et 3 d'azur à trois fleurs de lis d'or et au bâton de gueules péri en bande* (Bourbon-Malauze). *Sur le tout d'azur à trois étoiles (6) d'or et au chef du même* (Tubières). Gravé. Dim. : 53 × 44.

Turrel, fin du XVIIe siècle.
Anonyme héraldique. *D'azur à une tour d'argent posée sur une motte de sinople et soutenue par deux lions affrontés d'or, armés et lampassés de gueules.* Gravé. Dim. : 73 × 56 (Fig. 24).

Vacher (Louis), prêtre, à Vitteaux, seconde moitié du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé par Monnier. Dim. : 103 × 73.

(*A suivre*). LÉON QUANTIN.

Essai d'une Bibliographie spéciale

des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique.

(*Suite*).

1.271. **Lacu** (Jean de). La quenouille spirituelle mise en vers par Gringore. Paris, Guillaume Niverd, pet. in-8° goth.

Cité par Brunet sans la moindre référence et sans mention d'adjudication.

Une autre édition sans lieu ni date de ce petit poème figurait au catalogue La Vallière.

1.272. **La Grange** (Claude de). Briefve histoire de la guerre faite contre l'isle et les chevaliers de Malte en l'an 1565, par le grand turc Solyman. Escrite en latin par Claude de la Grange, de Bourges, de nouveau mise en français par G. M. N. S. Sans lieu, par Gabriel Cartier, 1582, 1 vol. in-8°.

Aucun exemplaire connu de l'édition latine citée par Lenglet du Fresnoy dans son *Catalogue des historiens*.

On ne connaît pas davantage la première traduction française signalée par le titre de l'édition de 1582, dont le seul exemplaire connu a été adjugé 135 fr. à la vente Potier.

1.273. **La Grange** (Guillaume de). Didon, tragédie de feu Guillaume de La Grange, natif de Sarlat en Perigort, excellent poète tragique français. Lyon, sans date, par Benoist Rigaud, 1 vol. in-16.

Tragédie probablement perdue, bien qu'elle ait eu deux éditions.

De Beauchamps, en effet, dans ses *Recherches sur les théâtres*, cite une édition avec date donnée à Lyon aussi par Benoist Rigaud en 1582.

1.274. **La Jessée** (Jean de). Nouveau discours sur le siège de Sancerre depuis le commencement qu'il fut planté devant la ville en janvier 1573 jusqu'à présent, le camp du roy étant encore aux environs d'icelle; plus une complainte de la france en forme de chanson. Paris, Blaise, 1573, petit in-8°.

Absolument introuvable.

1.275. **La Lande** (Mathieu de). Manuel des abus de l'homme ingrat, composé par frère Mathieu de La Lande : avec la copie des lettres de Martin Bucère de Strasbourg envoyées audict frère Mathieu et la response d'icelles transla-

tées de latin en françois par ledict F. M., docteur en théologie en la faculté de Paris. Metz, Jehan Palier, 1544, in-8°.

Cet ouvrage inconnu aux anciens bibliographes est signalé par M. Teissier, dans son *Essai sur la typographie de Metz*.

1.276. **L'Allemant** (Charles). Lettre du père Charles L'Allemant, supérieur de la Mission de Canadas de la Compagnie de Jésus, envoyée au Père Hiérosme L'Allemant son frère de la même Compagnie, où sont contenus les mœurs et façons de vivre des sauvaiges habitans de ce pais-là; et comme ils se comportent avec les chrestiens françois qui y demeurent, ensemble la description des villes de cette contrée. Paris, Jean Boucher, 1627, in-8°.

Pièce introuvable signalée par M. Harrisse dans *ses Notes sur la Nouvelle-France*.

1.277. **La Marche** (Olivier de). Le chevalier délibéré. Petit in-f° goth. sans lieu ni date, de 34 feuillets, avec 16 figures sur bois.

Le seul exemplaire connu, provenant de Colbert, se trouve dans la bibliothèque du marquis de Ganay.

1.278. Le chevalier délibéré. Paris, Michel Le Noir, 1489.

Livre perdu, cité par La Caille, mais dont on ne connaît pas un seul exemplaire.

1.279. **La Marche** (Olivier de). Le débat de Cuidier et de fortune, composé par messire Olivier de La Marche, lui étant prisonnier de la journée de Nanci.

Valenciennes, Jehan de Liège, sans date, pet. in-4° goth.

Le seul exemplaire connu est à la Bibliothèque nationale.

1.280. **La Marre** (De). Les chansons pour danser et pour boire du sieur De la Marre. Paris, Robert Ballard, 1650, in-8°.

Le seul exemplaire connu se trouvait dans la célèbre bibliothèque musicale de M. Fétis.

1.281. **Lambert**. Airs à une, deux, trois et quatre parties avec la basse continue composez par Monsieur Lambert, maistre de la musique de la Chambre du roy. Paris, Christophe Ballard, 1689, in-f°.

Encore un livre de musique qui n'est connu que par sa mention au catalogue Fétis.

1.282. **Lambert** (François). L'enfant trouvé dans le bas-ventre de Marguerite Mathieu, après vingt-cinq ans de grossesse et la découverte des causes naturelles de ce prodige. Toulouse, 1678, 1 vol. in-8°.

Pièce curieuse adjugée 12 fr. en 1806, à la vente Chardin, dont aucun autre exemplaire n'a été signalé.

1.283. **Lambert** (d'Avignon). Some chrestienne à très-victorieux Empereur Charles de ce nom le cinquiesme, composée par François Lambert d'Avignon.

A Marburg, 1529, 1 vol. in-8°.

François Lambert, ancien cordelier, converti au protestantisme, avait composé cet ouvrage pour engager Charles-Quint à suivre son exemple. Le seul exemplaire connu de son livre figurait en 1871 au catalogue de M. Tross et était coté 240 fr.

1.284. **Lambert** (Philibert). L'amour intéressé et l'amour d'aujourd'hui. Autun, Jean Guillemin, 1690, 1 vol. in-12 de 188 pages.

Ce recueil, prose et vers, en patois bourguignon, n'est aujourd'hui connu que par deux mentions bibliographiques, l'une de Papillon, dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne* (tome 1er, page 369), l'autre de M. Mignard, dans son *Histoire de l'idiome bourguignon*, page 286.

C'est évidemment un livre perdu, car M. De Charmassé, bibliophile très érudit, membre de la Société Éduenne des lettres, sciences et arts, qui prépare une bibliographie des impressions autunoises, a bien voulu m'écrire que, pas plus que moi, il n'en connaissait un seul exemplaire.

1.285. **Lamentation** de la France sur le décès de très-haulte dame Magdelaine de Thuraine, comtesse de Tiède, avec quelques autres compositions en vers, par Jean-Aube de Thouret. Paris, De Gourmont, 1581, in-4°.

Livre perdu, cité par La Croix du Maine et Du Verdier.

1.286. **Lamentation** et complaincte d'un prince d'Albanie, à l'encontre d'amour et de sa dame. Lyon, Jean Saugrain, 1559, 1 vol. in-8°.

Livre perdu, porté aux catalogues des foires de Francfort.

1.287. **Lamentations** (Les) et craintes du Jugement. Sans lieu ni date. Pet. in-8° goth.

Livre disparu.

1.288. **La Meschinière** (Pierre-Enoc de). La Céocyre de Pierre de la Meschinière à Messire Jacques de la fin, Gouverneur et Lieutenant-Général ez pais au Duché de Touraine. Lyon, Barthelemy Honorat, 1578, un vol. in-4°.

Le seul exemplaire connu de ce volume de poésies figurait à la vente Taschereau.

1.289. **La Meschinière** (Pierre-Enoch de). Sonnets du seigneur de la Meschinière mis en musique nouvellement par Jean Castro, le tout en trois parties. Douay, J. Bogarst, 1611, in-4°.

Je ne crois point qu'il subsiste d'exemplaire complet des trois parties réunies, car la partie de ténor seule a été adjugée 145 francs à la vente Taschereau.

1.290. **La Mothe** (Jean de). Le réveil-matin est mot de guet des bons catholiques, enfants de l'église unique, épouse de Jésus-Christ, auquel y a la composition d'une apostume et triaque fort nécessaire pour remédier à la maladie présente de la France, le tout recueilly fidèlement et mis en lumière

par Jean de la Mothe, escuyer. Douay, Jérôme Bourcier, 1591, 1 vol. in-8°.

Pamphlet de l'époque de la Ligue décrit dans la *Bibliographie douaisienne* et dont le seul exemplaire connu figurait à la vente Méon.

.291. **La Motte** Roullant (De). Les facétieux deviz des cent nouvelles nouvelles très-récréatives et fort exemplaires pour resveiller les bons espritz françoys, veus et remis en leur naturel par le seigneur de la Motte-Roullant. Anvers, Gérard Spelman, 1558, in-12.

Edition inconnue, citée par Du Verdier.

.292. **Lamour** (Antoine). Oraison funèbre de Thomas de Bonzi. Béziers, Jean Martel, 1620, un vol. in-4°.

C'est à cette date de 1620 que l'auteur du Supplément fixe l'édition de l'oraison funèbre du Jésuite Antoine Lamour, mais son erreur est certaine et il faut lire 1628 au lieu de 1620, puisque Thomas de Bonzi n'est mort qu'en 1628. Il n'est pas plus exact de dire, avec l'auteur du Supplément, que ce livre est le premier imprimé à Béziers ; mais ce qui est indiscutable, c'est son insigne rareté. M. le conservateur de la Bibliothèque de Béziers a bien voulu m'assurer qu'il ne se trouvait pas dans son dépôt.

.293. **Lampadius** Luneburgensis. Compendium musices, tam figurati quam plani cantus, ad formam dialogi, in usum ingenuæ pubis ex eruditissimis musicorum scriptis occurate congestum, quale antehac nunquam visum et jam recens publicatum. Berne, Mathias Apiarius, 1539, 1 vol. in-4°.

Cette édition est rarissime ; mais Walter en cite une antérieure de 1537 et de format in-12, dont on ne connaît pas d'exemplaire.

.294. **Lancelot du Lac**. Toutes les éditions de ce célèbre roman de gestes, depuis celle de 1488, la plus ancienne, jusqu'à celle de Philippe Le Noir, de 1533, peuvent être rangées dans la catégorie des livres à peu près introuvables. Leur énumération nous entraînerait trop loin.

.295. **Lanfrancus** ou le grand Alaufrant. (Vienne en Dauphiné), sans date, mais remontant à 1480, 1 vol. in-f°.

Le seul exemplaire connu de ce précieux traité de chirurgie se trouve à la Bibliothèque nationale.

.296. **Langhen** (Rodolphe). Historia de urbis Hierosolymæ excidio, templi qua ejus profanatione. 1 vol. pet. in-4° sans lieu ni date.

Le seul exemplaire connu se trouvait dans la bibliothèque du baron de Westreenen de Tiellandt.

.297. **Langrognet** aux enfers. Imprimé à Antiboine, de l'imprimerie de Pince-filloux, à la plume de fer.

Ce pamphlet, édité en 1760, et dirigé contre M. de Bagues, premier président du Parlement de Besançon, est rarissime. Charles Nodier lui a consacré une très intéressante notice dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*.

Il a été reproduit en partie dans l'*Histoire allégorique de ce qui s'est passé de plus remarquable à Besançon depuis l'année 1756,* dont on ne connaît pas un seul exemplaire complet.

1.298. **La Ferrière** (Guillaume de). Le petit courtisan, avec la maison parlante et le moyen de parvenir de pauvreté à richesse, et comment le riche devient pauvre. Lyon, Pierrre de Tours, 1551, 1 vol. in-16.

Livre disparu, connu par une mention de Du Verdier.

Guillaume de La Ferrière, poète et historien, né à Toulouse en 1499, est l'auteur d'un livre célèbre, *Le théâtre des bons engins,* qui a eu de nombreuses éditions, dont les plus anciennes sont introuvables.

1.299. **La Popelinière** (Leriche de). Tableau des mœurs du temps dans les différents âges de la vie.

L'unique exemplaire de ce monstrueux monument de lubricité et de dévergondage éhonté, est aujourd'hui en Amérique, après avoir figuré, depuis 1844, dans nombre de bibliothèques célèbres. Est-il exact, ainsi que j'en ai reçu l'assurance, qu'on ait publié une réimpression tirée à très petit nombre? C'est possible ; mais dans tous les cas, elle n'a pu être distribuée ou vendue que sous le manteau.

1.300. **La Primandaye** (Pierre de). Cent quatrains consolatoires du sieur de la Primandaye. Paris, sans date, Pierre L'Huillier, 1 vol. in-4°.

Je ne crois pas que l'on connaisse d'exemplaire de cette édition citée par La Croix du Maine, et qui, d'après Brunet, serait antérieure à l'édition de Lyon de Benoist Rigaud, 1582, 1 vol. in-8°, qui est aussi rarissime.

1.301. **Larmes** ou chants funèbres sur les tombeaux de deux hommes illustres et très-puissants princes du Saint-Empire ; et des trois fleurs rares de notre france, perles précieuses de notre temps par Joseph Duchesne de La Violette. Genève, 1592, 1 vol. in-4°.

Livre perdu, signalé sans la plus petite référence par Philomneste Junior ; et que ne cite aucun autre bibliographe.

Voir, pour un autre ouvrage de Joseph Duchesne, le n° 661.

1.302. **Larade**. La Margalide Gasgouno de Larade. Toulouse, 1604, 1 vol. in-12.

Livre disparu, signalé dans le *Recueil d'opuscules en patois* publié en 1839.

(A suivre). A. DELPY.

Avis divers

A l'Exposition du Livre.

Ainsi que notre Secrétaire général l'avait annoncé dans son rapport, nous nous sommes préoccupés du rôle que la Société pourrait avoir à jouer dans l'Exposition rétrospective du Papier, que M. Flobert était chargé d'organiser cet été au Grand Palais, en qualité de Commissaire général.

Nous avons accepté d'accorder notre patronage à la Section et d'y prendre une part active. Désireux de s'entourer de concours éminents, MM. Vivarez et Flobert ont fait appel à un certain nombre de personnalités parisiennes qui ont fort aimablement accepté de faire partie du Comité sous la présidence de M. Vivarez.

Le 25 mai, M. Flobert adressait des circulaires à tous les membres de la Société qui constituent la plus grande majorité des exposants, puis des listes d'envois de documents.

L'inauguration est prévue pour la fin du mois de juillet, et nous croyons pouvoir compter sur une très grande salle où notre Société pourra se manifester brillamment.

L'Exposition rétrospective de Neuilly.

Dans le cadre somptueux de la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Neuilly, d'intelligents amis du passé ont organisé une intéressante Exposition rétrospective dont nous sommes d'autant plus heureux de signaler le succès que de telles manifestations rentrent en général dans le cadre d'études qui nous sont chères et que celle-ci, en particulier, puise une large part de sa valeur dans les contributions de plusieurs de nos amis.

A côté de nombreux documents empruntés à de riches collections, nous avons vu, non sans une certaine fierté, ceux qui portent les noms de MM. Hartmann, Cottreau, Langlassé, Le Senne, Saffroy, Maindron, qui ont brillamment représenté la Société *le Vieux Papier* et nous avons constaté avec joie l'importance et la valeur de leur concours.

H. V.

Nous remettons au prochain *Bulletin* le compte rendu de l'*Exposition de documents sur la vie populaire à Paris* organisée à la Bibliothèque Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné, par son érudit conservateur, M. Poëte. L'inauguration a eu lieu le 3 juin dernier et nous conseillons à nos collègues de ne pas manquer d'y aller.

D'ailleurs, à la demande de notre Président, M. Poëte a bien voulu accepter de la faire visiter en détail à notre Société.

Le 23 juin dernier a eu lieu la visite que nous avions annoncée au *Musée de l'Armée*. Elle a eu tout le succès désiré. La publication du *Bulletin* nous empêche d'en donner le compte rendu que nous publierons dans le numéro du 1er septembre.

Notules. — M. Moutaillier recherche des documents sur le Bureau de la Communauté de Saint-Luc qui avait son siège rue du Haut-Moulin, dans la Cité, à Paris, au XVIIIe siècle, et il serait très reconnaissant à ses confrères qui pourraient lui fournir des renseignements sur la corporation et sur son siège.

— M. Martineau, de Cognac, possesseur d'un fort joli ex-libris gravé par M. Courboin, serait très heureux de l'échanger contre celui de ses collègues.

NOUVELLES ADHÉSIONS

MM. de MAUBLANC (Louis), 20, rue Sturm, à Genève (Suisse).
FLANDRIN (Léopold), ✿, architecte, ancien élève de l'École des Beaux-Arts, 15, quai Bourbon, à Paris (IVe).
LAFORGE (Édouard), ✿, sous-directeur artistique du Musée de l'Armée, 9, rue de Penthièvre, à Paris (VIIIe).
MIGUET (Émile), membre de Sociétés savantes, 1, boulevard Henri IV, à Paris (IVe).
BOURGEOT (Félix), membre de la Sabretache et de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France, 14, rue Desrenaudes, à Paris (XVIIe).

CHANGEMENTS D'ADRESSE

MM. FRAUS (Arrigo), I., Börseplatz, 6, à Vienne (Autriche).
BÉNARD (Paul), 11, rue Saint-Antoine, à Longueil, comté de Chambly, prov. de Québec (Canada).
HERMANT (Paul), 23, rue Saint-Sulpice, à Paris (VIe).
EUDES (Henri), 3, avenue de la République, à Paris (XIe).

Variétés

Cercueils en Papier.

On fabrique aux Etats-Unis des cercueils en papier paille des plus confortables. La demande en est, paraît-il, assez active, pour fournir de l'occupation aux deux Compagnies. Mais on ne fabrique pas seulement des cercueils de papier en Amérique, on parle même d'en faire des cadavres. L'Exposition de Saint-Louis aura une baleine de grandeur naturelle, faite en papier comprimé.

(*La Chronique médicale* du 15 janvier 1904. Page 69.)

Mois de nourrice en Périgord (1784-1785).

On trouve quelquefois dans les vieux livres de raison des détails curieux sur la naissance et le baptême des enfants et les conventions faites avec leurs nourrices. Voici des extraits d'un de ces registres que j'ai trouvé dernièrement. La commune d'Anlhiac fait aujourd'hui partie du canton d'Excideuil, arrondissement de Périgueux.

Moy Anne-Marie Dauvergne, je me suis mariée avec Jean-Gille Fougérolla, le 14 du moy de may 1783.

Il nous est né le 12 juillet 1784 une fille et a été baptisée le 13. Le parrain a été monsieur François Fougeyrollas notaire, la maraine demoiselle Anne Leygonie, veuve du sieur Dauvergne.

J'ay donné à nourir ma petite à Cathérine Touraine du village de Mérignac, paroisse d'Enlhiac, le 13 juillet 1784, à raison de 50 sol par moix, jusques au sixième moi et en sus 3 livres et le pain blanc de 4 sols par semaine, avec un mouchoir et les brassières en cas quelle finisse de la nourir.

Je l'ait retirée le 30 septembre et ai payée à la ditte nourice 8 livres.

Le 1er Octobre 1784 j'ay donné ma petite à nourir à raison de trois livres par moy, de plus au 6me le pain de quatre sol par semaine, les brassières de ratine et le mouchoir sy elle fini de me la nourir.

Le 28 Déémbre j'ai donné à la dite nourice douze livres.

Le 2 de février 1785 j'ay pris ma petite et l'ay remise à la même nourrice, le 20 du même mois que cy dessus.

Le 18 du mois d'avril 1785 j'ay retiré ma petite de cette nourice et luy ay donné six livres pour deux mois qui luy était due.

Le même jour que cy dessus je lay donné à la fâme de Jean dillou de La Combas, à raison de trois livres par mois, la miche toute les semaine et trois livres désignée exprès pour les brassières sy elle fini de me la nourir.

J'ay donné à la dite nourice 8 drape, 8 béguin, 9 chemige, 4 bourrace [1], 3 petit mouchoir, une autre sur la tête, 2 tablier, 2 bonnet, 2 petit foureau, 1 balassière [2], 1 petite couverte pour la couvrir.

Pour copie conforme :

JULES PELLISSON.

Le 1er décembre 1783, trois cavaliers, partis de Paris et courant à franc étrier, traversaient rapidement Sannois, Franconville, Eaubonne, Villiers-l'Isle-Adam, et arrivaient à Nesles, près d'Hédouville.

Là ils mettaient pied à terre, s'approchaient d'un groupe de paysans qui stationnaient autour d'un ballon qui venait d'atterrir et qui n'était autre que le premier ballon monté libre, parti le matin des Tuileries, ayant pour pilote le physicien Charles, accompagné d'un des frères Robert.

---

1. Terme encore usité en Périgord pour désigner un maillot.

2. Sorte de grand panier en osier sans anse, servant à la campagne de berceau.

Les trois cavaliers s'appelaient Mgr le duc de Chartres, le duc de Fitz-James et M. Farrer, gentilhomme anglais, qui venaient d'accomplir le rallye ballon, l'ayant suivi depuis Paris. Procès-verbal fut aussitôt signé, le voici :

Nous soussignés, Charles, Robert, Jean Burgatet, curé de Nesles, et Charles Philippot, curé de Fresnoy, Thomas Hutin, syndic perpétuel de ladite paroisse, et L'Heureux, curé d'Hédouville, certifions que la machine aérostatique est descendue entre Nesles et Hédouville (environ neuf lieues de Paris) dans la prairie de Nesles, à huit heures trois quarts. En foi de quoi nous avons signé le procès-verbal écrit dans le char aérostatique par moi, Charles.

Signé : Charles, Robert, J. Burgatet, C. Philippot, T. Hutin, L'Heureux, duc de Chartres, duc de Fitz-James, Farrer.

Joli souvenir à rappeler le jour où se disputait la Coupe de l'Aéro-Club.

(*Le Gaulois*, lundi 1er octobre 1906).

Il existe un bureau de poste unique au monde en son genre dont le local se compose d'une simple barrique et, chose plus extraordinaire, n'est sous la surveillance d'aucun employé.

Ce bureau modèle est situé dans le détroit de Magellan, sur les côtes de Patagonie, en face de la Terre de Feu.

Cette barrique, qui flotte sur l'eau, est retenue à un rocher par une solide chaîne en fer ; à côté se dresse un énorme poteau indicateur en métal, sur lequel on lit, en gros caractères, cette laconique inscription : *Post Office*.

Tous les navires qui traversent le détroit retirent de cette barrique ouverte les lettres pour les destinations qu'ils desservent et mettent dans ce bureau postal les lettres de leurs passagers, qui seront recueillies ensuite par d'autres navires qui les transmettront à leurs destinataires.

Ce bureau de poste qui, de prime abord, a l'air d'une vulgaire épave, est placé sous la sauvegarde des marins de toutes les nations qui fréquentent les mers du Sud.

Aucun bâtiment, de passage dans le détroit, quel que soit le pavillon, n'a garde d'oublier d'envoyer une embarcation à la « poste flottante », pour y remplir les formalités postales.

(*Le Gaulois*, mardi 2 octobre 1906).

Dédié au Vieux Major !

L'annonce du beau ou du mauvais temps, des tempêtes ou des vents violents par les timbres des lettres que nous recevons chaque jour, voilà une innovation fort pratique et que les Américains viennent de mettre à exécution.

Le « Weather Bureau », l'observatoire de Washington, centralise chaque jour les renseignements atmosphériques et météorologiques des principaux centres d'observation des États-Unis. D'après ces documents, il peut présu-

mer le temps qu'il fera, chaque jour, dans les diverses régions du pays. Il télégraphie aussitôt ces prévisions au bureau de poste central de la ville.

Les bureaux centraux ont été munis de timbres mobiles, destinés à l'oblitération, qui diffèrent selon le temps à faire connaître aux populations. Beau temps, pluie, vent, tempête, etc., toutes les indications du baromètre sont portées, par leur premières lettres, sur ces timbres. Il ne s'agit plus que de choisir le timbre convenable.

Et tout en décachetant leurs lettres, les pratiques Américains s'informent par un simple coup d'œil, du temps du jour.

A quand l'introduction en France de ce procédé ?

(*Le Gaulois*, samedi 13 octobre 1906).

Circulaire imprimée. — *Collection Couraud.*

Copie de la circulaire envoyée dans tous les cantons de France.

Paris, le 20 janvier 1831.

Commandant,

Le Moniteur du 19 novembre dernier a annoncé aux Gardes nationales du Royaume une souscription ouverte à l'effet d'offrir au Général Lafayette un grand vase monumental en vermeil et une épée.

Une commission a été nommée pour organiser cette souscription et veiller à ce que l'exécution répondit à l'attente des souscripteurs. M. Laffitte, président du Conseil, a bien voulu se charger des fonctions de Trésorier.

La confection des dessins et modèles, confiée à M. Fauconnier, artiste distingué, a seule retardé jusqu'ici la plus grande publicité de cette souscription.

Animés des mêmes sentimens que les Gardes nationaux de Paris, Messieurs les Gardes nationaux du Royaume voudront s'associer à cette offrande vraiment nationale. Nous nous empressons donc de vous adresser le modèle des feuilles destinées à recevoir les dons volontaires des souscripteurs. Toutes les offrandes seront accueillies avec le même plaisir, *quelque faibles qu'elles soient*, aucune fortune ne devant être privée du droit de concourir à rendre à la gloire et aux services de l'illustre Général l'hommage d'un éternel souvenir et d'une profonde reconnaissance.

Nous espérons, Monsieur le Commandant, que vous aurez la bonté de faire parvenir dans toutes les compagnies de votre département les feuilles ci-jointes, et d'adresser les fonds à M. le Président du Conseil des Ministres.

Agréez, Monsieur le Commandant, l'assurance de la haute considération et du dévouement avec lequel nous avons l'honneur d'être

Vos très humbles et très obéissans serviteurs,

Le Marquis de MARMIER,
Colonel de la 1re Légion.

De SCHOUEN,
Colonel de la 9me Légion.

A. de LABORDE,
Aide-major général, aide de camp du Roi.

Beaucoup de personnes étrangères à la Garde nationale se sont présentées de toutes parts pour participer à cette œuvre patriotique, et ont été accueillies.

BIBLIOGRAPHIE

Comment on édite un livre, *guide à l'usage des personnes qui se proposent de publier leurs travaux*, par M. Pasche, 1 vol. in-8°, chez Daragon, à Paris, 2e édition, prix 4 francs. Voilà un ouvrage qui nous intéresse tous, car tous nous sommes appelés sinon à faire éditer de gros volumes, du moins à écrire, ne serait-ce que dans le *Bulletin.* C'est une sorte de vade-mecum qui nous semble indispensable, car l'auteur le présente de la manière la plus pratique. Il donne des conseils très justes sur la remise du manuscrit, le format du papier, les caractères et la composition, les épreuves et la mise en pages, le tirage, l'argot typographique et les signes de correction, l'illustration, le brochage, voire même la mise en vente. Aujourd'hui il est indispensable de connaître tout cela : ce petit ouvrage rendra certainement de réels services à la plupart d'entre nous, surtout que les notions qu'il donne sur les différentes opérations sont avant tout pratiques.

Un poète inconnu. — Avec tout le soin qui caractérise un érudit bibliophile, notre confrère M. *Frédéric Lachèvre* vient de publier un volume sur un personnage bien oublié : *Jacque Vallée Des Barreaux*, dit le *Prince des Libertins du XVIIe siècle*. Ce poète, qui a dû prendre une place très importante dans la société littéraire et mondaine de Louis XIII et du commencement de Louis XIV, n'était guère connu que par les allusions de ses contemporains. M. Lachèvre a reconstitué sa vie, qui fut loin d'être exemplaire, et a reproduit une bonne partie de ses poésies, pour la plupart perdues et inédites. C'est une page fort curieuse pour l'histoire de cette époque et nous félicitons l'auteur de la documentation si précise qu'il a tenu à donner à son œuvre, ce qui la rend précieuse pour les amateurs et admirateurs du grand siècle.

L'ouvrage, supérieurement édité, est une curiosité bio-bibliographique. Un beau volume in-8° jésus de 268 pages, avec un frontispice gravé à l'eau-forte par H. Manesse, Paris, librairie Henri Leclerc. Tirage à 301 exemplaires dont un sur peau de vélin, imprimés aux frais de l'auteur.

P. F.

Le Gérant : Paul FLOBERT.

Prix de ce fascicule : 3 francs.

BULLETIN

de la Société

Archéologique, Historique & Artistique.

LE VIEUX PAPIER

Paraissant tous les deux mois.

Huitième Année

FASCICULE N° 44

1er SEPTEMBRE 1907

A PARIS

Fascicule N° 44. Tome V. — 5e Livraison. 1er Septembre 1907.

SOMMAIRE

Aux Membres de la Société.
Avis divers.
Nouvelles adhésions.
Changements d'adresses.
Comité du Rachat de la maison natale de Pierre Corneille à Rouen.
Catalogue de l'Exposition rétrospective du papier, par M. Paul FLOBERT.

Les communications concernant la Société doivent être adressées :

pour la partie administrative : à M. H. VIVAREZ, Président, 12, rue de Berne, Paris VIIIe.
pour le Bulletin : à M. P. FLOBERT, Secrétaire général, 4, rue de Berne, Paris VIIIe.
pour les cotisations : à M. Alexis TUMBEUF, Trésorier, 4, rue Robert-Lecoin, Paris XVIe.

Les opinions émises dans le Bulletin n'engagent que leurs auteurs. La Société n'en assume pas la responsabilité.

— TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS —

Cotisation annuelle et abonnement au Bulletin . . . . **12 francs.**

Moyennant un supplément de **8 francs** par an, soit une cotisation annuelle de 20 francs, les adhérents ont droit à un exemplaire supplémentaire du Bulletin sur papier vergé.

La réunion de ces exemplaires, qui seront livrés à la fin de l'année, permettra de faire relier le Bulletin en un beau volume de luxe, et d'utiliser les exemplaires ordinaires pour le travail courant.

Le service des exemplaires de luxe sera continué d'office, chaque année, à ceux des adhérents à qui il aura été fait, à moins d'avis contraire avant le 1er décembre.

Les membres de la Société qui désirent profiter de cette combinaison sont donc instamment invités à en prévenir le plus tôt possible le Secrétaire général.

Pour l'acquisition des numéros antérieurs des années 1900 à 1906, s'adresser au Secrétaire général.

Aux Membres de la Société

En raison du rôle très important que notre Société a été appelée à jouer dans l'*Exposition rétrospective du Papier à l'Exposition du Livre du Grand Palais*, et de l'intérêt capital que présente pour nous une réunion de vieux papiers aussi considérable, nous avons pensé qu'il était indispensable de conserver le mieux possible le souvenir d'une pareille manifestation.

Nous avons décidé, en conséquence, de remplacer les matières habituelles du *Bulletin* de septembre par le **Catalogue complet de tous les documents exposés.** Nous l'avons illustré de quelques clichés déjà parus, et d'autres clichés inédits que nous avions en réserve. Nous espérons que nos confrères apprécieront particulièrement cette décision qui leur permettra de visiter en détail l'Exposition, dont la plupart des pièces proviennent de leurs cartons.

Nous ne nous sommes pas arrêtés là, et, désireux de rendre ce travail fructueux pour la Société, nous faisons paraître un tirage supplémentaire à 300 exemplaires numérotés du Catalogue, augmenté d'une notice sur la Société, du sommaire des *Bulletins*, d'un article préface de M. H. Vivarez, de trois planches hors texte déjà publiées par nous. Ce tirage est en vente, au prix de **2 francs,** au Grand Palais, et nous l'enverrons directement moyennant la même somme, à ceux de nos confrères qui ne pourraient se le procurer sur place.

***

Afin de ne pas susciter une interruption trop brusque au *Bulletin*, nous en faisons imprimer les parties indispensables constituées par les avis divers et les notes présentant un intérêt d'actualité.

Enfin, pendant la durée de l'Exposition, nous organiserons une visite collective réservée aux Membres de la Société.

Avis divers

Prochaines Réunions

En raison des vacances, nos réunions ont été suspendues comme chaque année. Cependant, à la demande de nombreux membres qui s'absentent plus ou moins de Paris ou qui, de province, viennent y passer quelque temps, il a été convenu de se réunir au Café des Variétés pour dîner et causer, le quatrième mardi de chaque mois. En conséquence nos collègues qui s'y rendront le 23 juillet, le 27 août et le 24 septembre seront certains d'y retrouver un certain nombre de leurs confrères.

Notre 41e réunion aura lieu le mardi 22 octobre. Conférence de M. Henry Vivarez, accompagnée de documents : **L'Histoire de France illustrée par la gravure.**

Un grossier erratum, dont nous nous excusons, nous a fait donner une adresse erronée dans la notule, page 332.

Il faut lire :

M. *Maurice Martineau, 22, rue de l'Ancien Palais, à SAINTES* (Charente-Inférieure), possesseur d'un fort joli ex-libris gravé par M. Courboin, serait très heureux de l'échanger contre celui de ses collègues de la Société.

Exposition rétrospective du Papier au Grand-Palais.

Nous reviendrons dans le *Bulletin* de novembre sur cette manifestation à laquelle nous avons pris la plus large part. Résumons simplement les principaux faits accomplis jusqu'à ce jour.

L'Exposition, qui occupe les salles 21 et 23, au 1er étage, a été ouverte le 12 août. Les deux salles réservées ont été fort bien garnies, et sur les 6.000 pièces qui me sont parvenues, j'ai pu exposer la presque totalité. Aux murs des images, des affiches dans les vitrines, les petits documents. J'adresse ici mes remercîments les plus vifs à tous nos confrères qui m'ont

si aimablement permis de puiser dans leurs cartons, et tout particulièrement à M. Marteau pour les cartes à jouer, et à M. Bourgeot pour les autographes, dont les collections exposées sont inestimables.

Nous résumons en quelques mots les faits et gestes de notre Société, dont le compte rendu détaillé sera donné au prochain *Bulletin*:

Le dimanche 23 juin a eu lieu la visite du Musée de l'Armée, précédant la réunion du 25 au cours de laquelle MM. Martin et Barabino nous ont fait connaître l'histoire de l'Iconographie militaire et l'Imagerie populaire militaire.

Le dimanche 30 juin, très intéressante visite de l'Exposition organisée par M. Poëte à la Bibliothèque historique de la ville de Paris. A la sortie, M. Jules Couderc nous conviait à visiter son hôtel et ses collections d'antiquités, et le dimanche 7 juillet nous y avons été reçus d'une manière charmante. C'est une nouvelle preuve du charmant esprit confraternel qui nous anime et des liens si cordiaux que ces visites ne peuvent que resserrer.

PAUL FLOBERT.

NOUVELLES ADHÉSIONS

M. STRITTMATTER (Guillaume), 37bis, avenue de la République, à Nanterre (Seine).

Mlle MORIONDI (Lydia), docteur ès lettres de l'Université de Rome, 15, via della Fossa, à Rome.

MM. NOVATI (Docteur Francesco), C ✠ ✠, professeur d'histoire comparée, président de la Société historique lombarde et de la Société bibliographique italienne, recteur de l'Académie des sciences et des lettres de Milan, etc. etc., 18., via Borgonovo, à Milan (Italie).

ARRAGON (Antonin), 21, rue du Dr-Foucault, à Nanterre (Seine).

DUMONT (Ernest), libraire, 42, rue Barbet-de-Jouy, à Paris (VIIe).

EVERLING (Hyacinthe), propriétaire du journal *Le Papier*, 2, rue de Vienne, à Paris (VIIIe).

CHANGEMENTS D'ADRESSES

MM. SABATIER (Le Docteur A.), rue de la Charité, 9, à Lyon.

HAAS (André) 1, rue Hippolyte-Lebas, à Paris (IXe).

LÉON-DUFOUR (Élie), à Sauternes (Gironde).

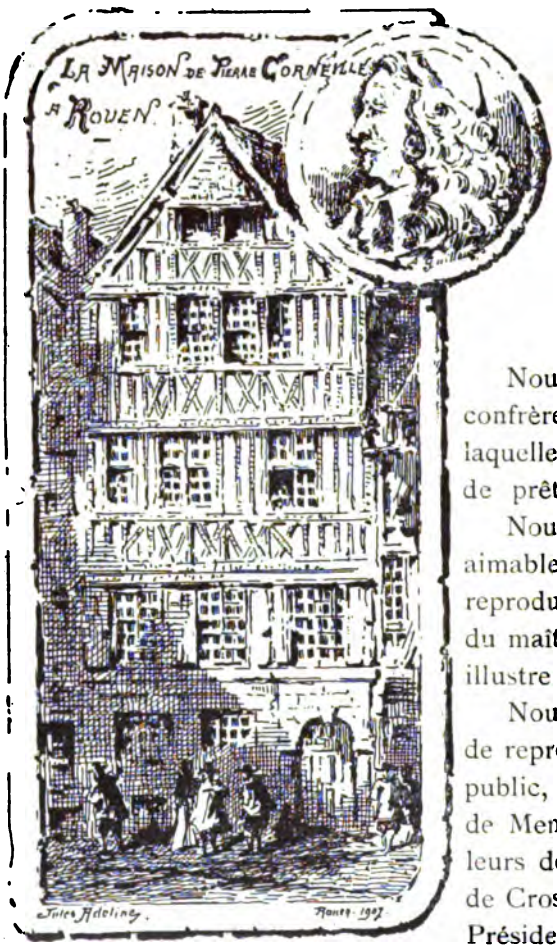

COMITÉ du RACHAT

DE LA

Maison natale

DE

Pierre CORNEILLE

à ROUEN

Nous avons déjà entretenu nos confrères de cette manifestation à laquelle nous nous faisons un plaisir de prêter notre appui.

Nous devons à l'entremise de notre aimable collègue, M. Ed. Pelay, la reproduction de la vignette si artistique du maître rouennais, J. Adeline, qui illustre l'enveloppe de souscription.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire l'appel qui est fait au public, et nous espérons que beaucoup de Membres de la Société enverront leurs dons à M. Ed. Pelay, 74, rue de Crosne, à Rouen, qui est le Vice-Président du Comité.

LE VIEUX PAPIER.

MONSIEUR,

La Ville de Rouen a célébré dignement, au cours de l'année 1906, par une série de fêtes populaires, littéraires et artistiques, la journée du 6 juin, date à laquelle, il y a 300 ans, naissait dans l'enceinte de ses vieux murs, Pierre Corneille.

Il est resté, comme témoignage — plus durable que les réjouissances, les discours et les représentations théâtrales — de cette célébration du trois centième anniversaire de la naissance de l'immortel auteur du *Cid*, une inscription placée sur les murailles de la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice de Rouen.

Cette plaque, encadrée d'une ornementale bordure de marbre surmontée d'un

médaillon, où le maître sculpteur Alphonse Guilloux a largement modelé les traits énergiques du Poète, rappelle que Corneille fut, pendant 22 années, dans la vie de sa cité natale, avocat du Roi au siège général de la Table de marbre au Parlement de Normandie.

Mais le Comité rouennais du troisième Centenaire n'a pas jugé que, par l'érection de ce monument, son œuvre fût ainsi complète. Il a pensé que la célébration du mémorable anniversaire prendrait une légitime ampleur et rendrait à son illustre compatriote l'hommage le plus justifié s'il assurait la *conservation définitive de l'humble maison de la rue de la Pie où Pierre Corneille a vu le jour, le 6 juin 1606.*

Ce logis vénérable fut identifié, dès le début du XIXe siècle, de façon indiscutable par les travaux de l'archiviste Legendre ; — les documents conservés aux archives du département de la Seine-Inférieure en font foi.

Il a subi, au cours du dernier siècle, des modifications qui en ont malheureusement dénaturé l'aspect et modifié les aménagements intérieurs. Mais il résulte d'une enquête faite au mois de février 1906, par une Commission technique composée de six architectes et ingénieurs, que « *la maison actuelle peut être considérée dans son ensemble comme ayant abrité la naissance et le berceau de Pierre Corneille,* qui en devint propriétaire, en 1639, à la mort de son père ».

Et, comme l'écrit en termes émus le rapporteur, M. Lucien Lefort, architecte en chef du département et des monuments historiques, « le contraste est trop grand entre l'idéal » moral que nous a révélé le poète et les tristes réalités où l'indifférence des générations » successives a laissé déchoir le logis où s'écoula la meilleure partie de sa vie. »

Il ne saurait donc y avoir aucun doute sur l'authenticité ni l'origine de l'immeuble portant actuellement le n° 17 de la rue Pierre-Corneille, et au seuil duquel un buste en plâtre fragile rappelle seul que, dans ce logis, naquit le poète « qui a personnifié en des » figures ineffaçables les plus belles conceptions de la vie humaine. »

C'est ce « Lieu Sacré » que le Comité du troisième Centenaire a eu la volonté de mettre désormais à l'abri des destructions aveugles ou des destinations affligeantes, et de conserver à la piété des générations futures. Il a chargé un Comité spécial d'exécuter ce noble dessein qu'à plusieurs reprises nos ancêtres (tels le Premier Consul Bonaparte et le Préfet de la Seine-Inférieure Beugnot, en 1802) et nos devanciers (le Conseil général de la Seine-Inférieure, en 1898) avaient pensé accomplir.

Au nom de ce Comité, nous avons l'honneur de faire appel à votre admiration pour le génie de Corneille, dont la gloire, patrimoine de tous les Français, rayonne sur la France entière.

L'Angleterre, la Hollande ont tenu à conserver les maisons natales de Shakespeare et de Rembrandt ; la Russie détient et protège la cabane de Zaandam où Pierre le Grand fut humble charpentier de navires ; partout les Peuples ou les Villes considèrent comme un impérieux devoir de sauvegarder les lieux où les Grands Hommes ont vécu.

La France ne peut faire moins pour Corneille — « cette très grande âme qui trouva pour interprète un poète très grand. » (Albert Sorel.)

Vous avons la ferme confiance que vous entendrez notre pressant appel — que, par une large contribution, vous aiderez le Comité rouennais à accomplir l'œuvre pieuse, par lui entreprise, de racheter et de léguer à la Postérité la maison de Rouen où naquit, vécut et travailla celui qui, seul entre tous les auteurs français, a reçu de l'admiration publique le surnom glorieux de Grand Corneille.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Les Vice-Présidents :	*Le Président :*	*Les Secrétaires généraux :*
J. Adeline.	A. Lecaplain.	Henri Paulme.
E. Pelay.		Georges Dubosc.

Le Trésorier :	*Le Secrétaire :*
A. Giraud.	A. Merchez.

CATALOGUE

DE

l'Exposition Rétrospective du Papier

Par M. Paul FLOBERT

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ " LE VIEUX PAPIER "
COMMISSAIRE GÉNÉRAL

PRÉFACE

Il n'y a pas encore bien longtemps, les vieilles paperasses qui pourrissaient dans les greniers étaient bien dédaignées. N'a-t-on pas été jusqu'à leur reprocher de n'être même pas bonnes à allumer du feu ? D'ardents collectionneurs les ont sauvées de la destruction et, par leurs patientes recherches, sont arrivés à constituer des collections dont l'étude éclaire d'un jour tout nouveau l'histoire de la vie domestique, et souvent même l'histoire publique de nos pays.

La recherche et l'étude de ces documents si divers, mais tous intéressants, n'est pas seulement un passe-temps amusant. Il suffit de parcourir la plupart des musées où l'archéologie est admise sous toutes ses formes, pour se rendre compte combien la pièce manuscrite et imprimée prend de l'importance. On ne dédaigne plus maintenant d'exposer des affiches, des autographes, ou de ces pièces gravées par nos maîtres, factures, cartes-adresse, images, etc., qui sont autant de documents précieux pour l'histoire de l'art et de l'industrie.

***

L'Exposition Rétrospective du Papier, dont on a bien voulu me confier l'organisation, a été placée sous le patronage de la Société archéologique « Le Vieux Papier », qui s'occupe particulièrement de ces recherches. Elle occupe, au premier étage du Grand Palais, les salles 21, 23 et 29, et comprend plus de cinq mille documents répartis dans cinq cents cadres et soixante-quatorze vitrines.

L'installation a été conçue de manière à grouper les différents genres de pièces d'après deux bases pricipales : en étudiant l'histoire chronolo-

gique du document même d'après sa nature : carte de visite, carte à jouer, menu, etc., ou bien en les réunissant d'après leur affectation : documents militaires, commerciaux, etc.

Les collections de vieux papiers, appelées aussi Collections de portefeuille, *peuvent, d'après leur utilisation, se partager en cinq grandes classes :*

Documents de la vie privée ;
Documents de la vie publique ;
Documents de la vie mondaine ;
Documents de la vie commerciale ;
Documents de la vie militaire ;

auxquelles il faut ajouter quelques pièces pouvant à la fois être comprises dans l'une ou l'autre de ces catégories ou ne l'être dans aucune.

Nous ne pouvions, dans les salles d'exposition, conserver rigoureusement cet ordre, et il était nécessaire, avant tout, de présenter un ensemble agréable à l'œil.

Les diverses collections qui ont pour base le vieux papier manuscrit ou imprimé sont tellement nombreuses, qu'il eût été impossible de donner à chacune d'elles la place nécessaire pour la développer. Nous avions, d'ailleurs, à tenir compte que certaines d'entre elles sont attrayantes et amusantes pour tous les visiteurs, tandis que d'autres restent du domaine de la curiosité.

Nous avons dû, en conséquence, indiquer simplement certains genres comme les documents sur la fabrication du papier, les vieux parchemins, le papier timbré, l'histoire de l'enveloppe, etc., et donner plusieurs vitrines aux papiers à lettre illustrés, aux menus et programmes, aux ex-libris, aux factures, etc. En ce qui concerne les autographes, une seule vitrine leur est réservée ; mais la richesse de ceux qui y sont exposés suffira à en excuser le petit nombre.

Enfin, nous avons attribué une vitrine à quelques bibelots, soit qu'ils touchent au papier par leur fabrication même, comme les boîtes à bonbons, soit qu'ils se rapportent au domaine de la papeterie et présentent à cet égard l'intérêt de tous les objets disparus.

Pour la rédaction du catalogue, nous n'avons malheureusement pu donner la nomenclature détaillée de toutes *les pièces, ce qui aurait parfois manqué d'intérêt; mais alors nous les avons groupées sous un numéro général accompagné des explications nécessaires et nous regrettons que le temps ne nous ait pas permis de le rédiger d'une manière parfaite, c'est-à-dire que chaque pièce n'ait pu être accompagnée de la description qu'elle comportait, ceci dit surtout pour les documents ornés de vignettes, papiers militaires, factures etc.*

Les illustrations reproduisent pour la plupart des pièces exposées et,

en tête de chaque espèce de documents, une courte note en rappelle l'histoire.

Il m'est particulièrement agréable de pouvoir remercier ici tous ceux qui ont bien voulu m'aider dans cette tâche considérable; MM. May et Lartigue, commissaires généraux de l'Exposition; M. Vivarez, président de la Société « Le Vieux Papier » qui a chaleureusement accueilli l'idée de cette exposition rétrospective pour laquelle les membres de la Société m'ont si aimablement permis de puiser dans leurs cartons, et aussi les personnalités si distinguées qui, en acceptant de faire partie du Comité de patronage, m'ont apporté l'appui de leur précieuse érudition.

*
* *

Et, comme conclusion, je ne puis mieux faire que de formuler un vœu, né de la réflexion que chaque visiteur se fera certainement en parcourant ces salles. Pourquoi certaines pièces sont-elles enjolivées d'une illustration souvent gracieuse, tandis que d'autres sont d'une banalité absolue? Pourquoi fait-on, à notre époque, des menus si artistiques et des cartes de visite si laides dans leur simplicité? Pourquoi la banalité domine-t-elle surtout dans les documents de la vie intime, le billet de naissance, le billet de mariage, la carte de visite, le papier à lettre? N'est-ce pas, au contraire, dans ces petits riens, qui sont un peu de nous-mêmes, que devrait briller l'art, la fantaisie et le bon goût? Alors que nous parons le bébé qui vient de naître de ce que nous pouvons trouver de plus riche, l'annonce de cet évènement est faite par des cartes sèches, froides, imprimées par le premier venu. Les essais qui ont été tentés sont rarement heureux, parce que l'inventeur, animé de bons sentiments, s'est trouvé en présence d'imprimeurs ancrés dans la routine de la mode et incapables d'en sortir. Autrefois, il y avait des artistes, et non des moindres, qui ne trouvaient pas déshonorant de graver un encadrement de carte de visite ou un entête de facture. Serait-ce exagéré que l'État, prenant l'initiative d'un mouvement, fasse graver des en-tête pour ses papiers administratifs? On fait bien appel aux artistes pour les timbres, les monnaies et les billets de banque.

A notre époque où les études d'art sont si développées, où il y a tant d'artistes, il est étrange que certains objets soient aussi dépourvus de toute ornementation. Les collectionneurs de vieux *papiers que nous sommes prêchent d'exemple et, chaque année, parmi eux s'inventent des cartes de visite, des ex-libris, du papier à lettre; on y saisit toutes les occasions de donner un peu de goût aux moindres documents; certains s'adressent à des artistes. Que leur exemple soit suivi: cela n'est pas bien onéreux, et le plaisir que l'on aura eu à composer ces petites pièces sera partagé par ceux qui les recevront, et puis, enfin, l'art y gagnera toujours quelque chose.*

PAUL FLOBERT.

Exposition Rétrospective du Papier

M. Paul FLOBERT, secrétaire général de la Société archéologique *Le Vieux Papier*, 4, rue de Berne, à Paris, *commissaire général.*

COMITÉ DE PATRONAGE :

M. Henry VIVAREZ, président de la Société archéologique *Le Vieux Papier, président.*

MEMBRES :

MM. DE CRAUZAT, président de la *Société française des collectionneurs d'Ex-libris.*
CRESTE, vice-président de la Société archéologique *Le Vieux Papier.*
Henry D'ALLEMAGNE, archiviste-paléographe.
DONIOL, président de la *Société historique d'Auteuil-Passy.*
FOLLOT (E. et Ch.), industriels.
GINISTY, publiciste.
HARTMANN, vice-président de la Société archéologique du IVe arrondissement, *La Cité.*
MALHERBE, archiviste.
MAREUSE, président de la *Société historique du VIIIe arrondissement.*
MONTORGUEIL, publiciste.
POÊTE, conservateur de la Bibliothèque historique de la ville de Paris.
RAFFET, archiviste.
SÉBILLOT, secrétaire général de la *Société des Traditions populaires.*
TUMBEUF, trésorier de la Société archéologique *Le Vieux Papier.*
VALET, vice-président de la Société historique *La Montagne-Sainte-Geneviève.*
WIGGISHOFF, président de la Société historique *Le Vieux Montmartre.*

LISTE DES EXPOSANTS :

M. Georges BAILLIÈRE, 33, rue Saint-Guillaume, à Paris.
M. Émile BARABINO, 73, rue Michel-Ange, à Paris.
M. Pierre BENOIT, greffier en chef, à Rodez (Aveyron).
M. le docteur BERTHELOT, 10, rue des Jardins, à Pontarlier (Doubs).
M. Achille BERTARELLI, 18, San Barnaba, à Milan (Italie).
M. Jacques BEURDELEY, 111, rue de Courcelles, à Paris.
M. Jean BEURDELEY, 87, rue de Monceau, à Paris.
M. Armand BOURGEOIS, à Pierry-Épernay (Marne).
M. Félix BOURGEOT, 14, rue Desrenaudes, à Paris.
M. Georges BRIDOUX, à Cormeilles-en-Vexin (Seine-et-Oise).

M. André BRUNSCHWICG, 40, rue Condorcet, à Paris.
Mademoiselle CAPITAN, 5, rue des Feuillantines, à Paris.
M. Léon CHAMBOISSIER, 22, rue Grange-Batelière, à Paris.
M. Louis CHANUT, 21, rue de Saintonge, à Paris.
M. COLAS, 8, rue Tiphaine, à Paris.
M. Alfred COMTESSE, 15, Schaenzlistrasse, à Berne (Suisse).
M. l'abbé CONDAMIN DE CLUMANC, 3, rue Pasteur, à Montpellier (Hérault).
M. Gabriel COTTREAU, 252, rue de Rivoli, à Paris.
M. Jules COUDERC, 4, rue Saint-Paul, à Paris.
M. Edmond COURIOT, 5, rue Daru, à Paris.
M. Georges CRESTE, 33, rue Vaneau, à Paris.
M. DE CRAUZAT, 52, rue de la Tour-d'Auvergne, à Paris.
M. Henry D'ALLEMAGNE, 30, rue des Mathurins, à Paris.
M. Léon DAYMARD, 2, rue du Débarcadère, à Paris.
M. Honoré DÉCRET, 60, rue Cortambert, à Paris.
Madame DÉCRET, 60, rue Cortambert, à Paris.
M. Pierre DECROIX, 126, rue Royale, à Lille (Nord).
M. Alexandre DEVAUX, 5, rue des Finets, à Clermont (Oise).
M. Ulrich ÉBIN, 13, place Dauphine, à Paris.
M. Paul FLOBERT, 4, rue de Berne, à Paris.
Madame L. Paul FLOBERT, 4, rue de Berne, à Paris.
M. Charles FOLLOT, 43, boulevard Diderot, à Paris.
M. Eugène FOLLOT, 5, avenue Odette, à Fontenay-sous-Bois (Seine).
M. Paul FOUGEU, 86, faubourg Bannier, à Orléans.
M. Paul GINISTY, 224, rue de Rivoli, à Paris.
M. H. GUÉRET, 4, place des Batignolles, à Paris.
M. GUERRY, 25, rue Louis-Braille, à Paris.
M. Georges HARTMANN, château de Conflans, à Charenton (Seine).
M. Humbert DE MARCIEU, 32, rue Saint-Dominique, à Paris.
M. René LANGLASSÉ, 50, rue Jacques-Dulud, à Neuilly-sur-Seine.
M. Victor LEMASLE, 3, quai Malaquais, à Paris.
M. Maurice LETESTU, 19, rue Vernier, à Paris.
M. Charles MAGNE, 37, rue Lebrun, à Paris.
M. Edgar MAREUSE, 81, boulevard Haussmann, à Paris.
M. Georges MARTEAU, 3, rue La Boëtie, à Paris.
M. Emmanuel MARTIN, 68, avenue de la Grande-Armée, à Paris.
M. Émile MIGUET, 1, boulevard Henri-IV, à Paris.
M. Marcel MONMARCHÉ, Les Mées, à Arpajon (Seine-et-Oise).
M. Georges MONTORGUEIL, 31 bis, rue Victor-Massé, à Paris.
M. F. DE NERVILLE, 59, rue de Ponthieu, à Paris.
M. André NIESSEL, 8, rue de Ponthieu, à Paris.
M. Édouard PELAY, 74, rue de Crosne, à Rouen.
M. Victor PERROT, 21, rue Drouot, à Paris.
M. Louis PORTIER, 82, rue du Dessous-des-Berges, à Paris.
MM. SAFFROY, 73, Grande-Rue, Le Pré-Saint-Gervais (Seine).
M. Émile SCHWAB, 39, rue Saint-Georges, à Paris.
M. Alexis TUMBEUF, 4, rue Robert-Lecoin, à Paris.
M. Paul VALET, 30, boulevard Saint-Michel, à Paris.
M. Henry VIVAREZ, 12, rue de Berne, à Paris.
M. J.-C. WIGGISHOFF, 153, rue Marcadet, à Paris.

CATALOGUE

des Documents et Objets exposés

I^RE PARTIE

DOCUMENTS DE LA VIE PRIVÉE

BILLETS DE NAISSANCE

L'usage du billet de naissance date du XVIIIe siècle, et il n'était employé que par la noblesse, avec une formule aujourd'hui disparue. Il s'est répandu au milieu du XIXe siècle et, depuis, l'emploi en est général. Rarement orné, ce n'est que depuis quelques années que l'on y voit apparaître une illustration symbolique qu'il faut souhaiter voir se répandre.

Cadre contenant 11 billets divers, histoire sommaire du billet de naissance (Paul Flobert).

Cadre contenant 12 billets divers, illustrés et curieux (Paul Flobert).

Cadre contenant 9 billets divers (Baillière, Langlassé et Brunschwicg).

Cadre contenant 5 billets illustrés divers (A. Devaux).

Cadre contenant 4 billets illustrés divers, modernes (A. Tumbeuf).

Carte commémorative de naissance, gr. en coul. par Gaignebaud (Paul Flobert).

Billet de naissance ill., La Chaux de Fonds, 1898 (Comtesse).

BILLETS DE MARIAGE

Nos aïeux ne connaissaient pas le billet de mariage. Au XVIIIe siècle, la noblesse faisait part de cet évènement par une visite, et on déposait un avis imprimé chez les personnes que l'on ne rencontrait pas. Puis le faire-part de mariage se répand et devient obligatoire. De nos jours, quelques tentatives ont été faites pour l'ornementer. Il faut espérer que l'art finira par y apporter son cachet.

Faire-part et invitations

Billet faire-part Lavit-Moreau de Vorme, in-4°, vignette XVIIIe siècle (Devaux).

Billet invitation Dupré-Menjaud. Paris 1770. Bénédiction à 7 h. matin, in-4°, vignette XVIIIe siècle (Devaux).

Billet faire-part Boucher-Delahaye, in-4°, vignette XVIIIe siècle (Devaux).

Billet faire-part Chenel-Morillon, in-4°, vignette XVIIIe siècle (Devaux).

Billet invitation Sangnier-Dubuc (double lettre). Paris, an XI, in-4°, vignette (Devaux).

Billet faire-part de Sallier-Dupin. Nantes, 1815, in-4°, vignette (Devaux).

Billet faire-part Vallée. Le Mans, 1819, in-4°, vignette (Devaux).

Billet faire-part Nouette-de Saleur. Paris, vers 1760, formule de visite, in-4°, vignette (Langlassé).

ANDREA DA VERRAZZANO dà parte alle SS. LL. Illuſtriſs. dello ſtabilito Accaſamento della TERESA ſua Figlia coll' Illuſtriſs. Sig. ANTONIO Figlio dell' Illuſtriſs. Sig. Cav. STEFANO VAI; e ſa loro divotiſſima riverenza.

Faire part de mariage italien, XVIIIe siècle.

8 faire-part divers, Révolution (citoyens) à Restauration, vignettes et encadrements (Fougeu).

6 billets de divers formats dont un manuscrit et deux sur carte porcelaine (Paul Flobert).

1 faire-part mariage de Sermoneta et Sforza. Italie, petit billet (Paul Flobert).

Feuille de 5 billets illustrés, modernes (Baillière, Flobert et Tumbeuf).

BILLETS D'ENTERREMENT

Documents extrêmement intéressants et peu connus, remplis de curiosités qu'on ne penserait pas rencontrer dans un pareil sujet, tant dans la forme même du billet que dans l'illustration et le libellé des formules. De l'affiche placard à la carte à jouer, de l'avis de décès aux testaments comiques, ces imprimés présentent une richesse de documents dont on n'a pu qu'effleurer le sujet.

Placards mortuaires.

Amiens, 1832 (Bridoux).

Amiens, 1833, grand format (Paul Flobert).

Arras, 1792, 1804, 1834, 1848, 1852, 1868 (Paul Flobert).

Caen, 1826 (Paul Flobert).
Cambrai, 1868, 1875, 1876 (Paul Flobert).
Châlons, 1786 (Paul Flobert).
Dunkerque, 1843, 1852 (Paul Flobert).
Dunkerque, 1879 (Baillière).
Dunkerque, 1902 (Paul Flobert).
Montargis, 1859 (Paul Flobert).
Lille, 1818, 1842, 1846, 1867, 1881, 1885, 1903, 1903 (Paul Flobert).
Orléans, 1704, 1708, 1710 (Fougeu).
Orléans, 1775 (Paul Flobert).
Orléans, 1792, 1798 (Fougeu).
Orléans, 1801, 1822, 1834, 1839, 1846, 1848, 1853, 1868 (Paul Flobert).
Paris, 1691, 1692, 1694, 1700 (Bridoux).
Paris, 1734 (Devaux).

Vous eſtes prié d'aſſiſter au conuoy & enterrement de feu Maiſtre Iean Martin, Docteur en Medecine, Conſeiller & Medecin ordinaire du Roy, Profeſſeur de ſa Majeſté en langue Arabeſque, decedé en ſa maiſon ruë de Verrerie, qui ſe fera ce iourd'huy Dimanche 24. d'Aouſt, à cinq heures du ſoir preciſément en l'Egliſe de ſainct Benoiſt.

Le plus ancien billet d'enterrement connu (1625).

Paris, 1738 et 1788 (Paul Flobert).
Paris, 1738, 1739, 1739, 1742, 1751, 1784, billets d'imprimeurs parisiens (Devaux).
Rennes, 1859, 1893, in-f° en hauteur, à bordure noire, 2 p. (Paul Flobert).
Saint-Malo, 1875, vers 1880, format in-4° en largeur, 2 p. (Paul Flobert).
Saint-Servan, 1871, 1874, format in-4° en largeur (Paul Flobert).
Tours, 1830, petit format (Bridoux).
Verdun, 1825 (Fougeu).
Verdun, 1901 (Paul Flobert).
Versailles, 1759, passe-partout d'imprimeur (Paul Flobert).
Belgique, 1900, deux grands billets de format extraordinaire (Fougeu).
Italie, 1905, impression en or sur noir, grand format en haut. (Paul Flobert).

PETITS DOCUMENTS FUNÉRAIRES

Circulaire ordonnant un deuil de cour par suite de la mort de la princesse Amalia Zefirina. Italie, 2 novembre 1841 (Flobert).

Billets de grands personnages.

A. Thiers, président de la République. Paris, 3 septembre 1877 (Fougeu).
Léon Gambetta. Ville-d'Avray, 1883 (Flobert).
Mgr Dupanloup. Orléans, 11 octobre 1888 (Fougeu).

Cartes de funérailles de grands personnages.

Cartes des funérailles de Rossini. Paris, 21 novembre 1868 (Flobert).
» Amiral Charner. Paris, 11 février 1869 (Flobert).
» Baron Taylor. Paris, 16 septembre 1879 (Flobert).
» Amiral Courbet. Paris, 28 août 1885 (Flobert).
» Cardinal Guibert. Paris, 17 novembre 1886 (Flobert).
» Victimes de l'incendie de l'Opéra-Comique. Paris, 30 mai 1887 (Flobert).
» Carnot, président de la République, 1er juillet 1894 (Flobert).
» Félix Faure, président de la République, 23 février 1899 (Flobert).

Billets d'enterrements religieux.

Billet in-4° de Ruffey. Dijon, 1787 (Flobert).
» Corman. Lille, 1797 (Flobert).
» Lecorney. Le Havre, an XII (sans ill.) (Flobert).
» Barrie. Bordeaux, 1813 (vignette) (Langlassé).
» Chaumette. Paris, 1824 (vignette) (Langlassé).
» Salles. Bordeaux, 1830 (Langlassé).
» Sabautin. Bordeaux, 1830 (vignette) (Langlassé).
» Delamotte. Reims, 1836 (vignette) (Langlassé).
» d'Alayrac. Villefranche-Lauraguais, 1835 (vig. et fil.) (Flobert).
» Laplanche. Saintes, 1849 (Flobert).
Billet format de carte Tabaries. Clermont-Ferrand, 1838 (Flobert).
» Chomet. Clermont-Ferrand, 1840 (Flobert).
» Cossan. Tours, 1899 (Dr G. Baillière).
» Radais. Chartres, 1901 (Flobert).
Billet de format in-8° Lorge. Rougy (Belgique), 1902 (bordure bleue) (Flobert).

Billets d'enterrements civils.

Format in-4° Bousseret, vers 1820 (Flobert).
» Libres-Penseurs. Laisné. Paris, 1871 (?) (Flobert).

Billets d'enterrements maçonniques.

Valenciennes, 1784, en forme de triangle (Flobert).
Format in-4° Loge Alsace-Lorraine, 1878 (Flobert).

Faire-part mortuaires.

Format in-4° Claude Legaingneux, 1718 (Fougeu).
» Marguerite Fauconet, 1728 (Fougeu).
» Guiot de Chesne. Angoulême, 1729 (Flobert).
» Charles Preverauld. Paris, 1739 (Flobert).
» Villot, 1765 (vig.) (Bridoux).
» Jacque du Coudray et Boillève-Colas, 1777 (Fougeu).
» Laurent et Benoist. Reims, 1779 (Langlassé).
» Mott. Versailles, 1786 (vig.) (Flobert).
» Depoilly. Abbeville, 1811 (Dr G. Baillière).
» Saint-Denys Trousset. Paris, 1814 (Flobert).
» Lebas de Fresne. Caen, 1816 (vig.) (Flobert).
» de Germiny. Rouen, 1830 (vig.) (Flobert).
» Bonnejoy. Vire, 1843 (vig.) (Bridoux).
» Barjavel. Carpentras, 1848 (filet bord.) (Flobert).
» Bascle. Bordeaux, 1851 (filet int.) (Flobert).
» Charlier. Marines, 1854 (vig.) (Bridoux).
» Flandrin. Paris, 1894 (bord. argent) (Flobert).

Services commémoratifs.

Comte de Meslay, Paris, 1780 (Couderc).
Prince de Condé, in-4°. Rouen 1818 (vig.) (Flobert).
Rado Dumatz, in-4°, 1820 (vig.) (Flobert).
Confrérie Saint-Fiacre, in-4, Marne, 1827 (vig.) (Langlassé).
Princesse de Serdhanah, petite carte. Rome, 1839 (filet) (Flobert).
Bastide, petite carte. Clermont-Ferrand, 1840 (Flobert).
Carte anniversaire Bataille de Champigny, 1871 (Flobert).
Invitation au service de la famille de Lorraine, in-4° en long. Nancy, vers 1880 (Flobert).

Mementos civils et religieux.

Billet de recommandation religieux. Piacenza (Italie), 1802 (Flobert).
» » Saint-Pol. Brest (Flobert).

Memento belge 1811 et 1821, parchemin, vig. gravée au recto (Flobert).
» français Quinsonas 1843, carte avec vig. au recto (Flobert).
» » Deguerry, Ducoudray et Olivaint, 1871, portr. (prêtres fusillés sous la Commune), 3 pièces (Flobert).

Monsieur & cher Camarade,

Vous êtes invité à assister à l'inhumation de Monsieur Baudin, chevalier de la Légion, Sergent-retraite décédé le 7 courant

Le Cortège se réunira demain à 8 heures 1/2 précises du matin au domicile du défunt rue du Gril 27 (Louviers)

Le Secrétaire de la Commission,

Rouen le 7. 9.bre 1858.

Billet d'enterrement de Société.

Memento français Napoléon III, 1873 (Flobert).
» » Prince Impérial, 1879 (Flobert).

Memento français Quatremère (centième anniversaire), 1894 (en rouge) (Flobert).

» » Lecourt-Hersent, 1902, ornementation (Flobert).

Pièces diverses.

Billet Mouginot, 1764 (photo) (Flobert).

En-tête billet. Lille, vers 1820 (bois) (Flobert).

En-tête billet, vers 1820 (vignette) (Flobert).

Carte de visite de deuil espagnole imprimée en argent sur noir (Flobert).

Journal des Débats, 1824. Mort de Louis XVIII (filet d'encadrement) (Flobert).

Manifeste relatif à la vie et à la mort de Thiers, 1877 (filet d'encadrement) (Bridoux).

Placard populaire. Testament de Ravachol (Flobert).

Curieux prospectus commercial en forme de lettre de deuil. Paris, vers 1880 (Flobert).

Mémoire pour le convoi du citoyen Laurent, 10 août 1793 (Fougeu).

Billets d'enterrement étrangers, petit format.

Billet Von Catty. Wien, 1897 (Flobert).

» Geb. Foulek. Wien 1907 (Flobert).

» Anna Herder. München, 1896 (Flobert).

Carte remerciements. Bruges, vers 1860 (Flobert).

Billet Grombrugghe. Belgique, 1864 (Flobert).

» Cuylits. Anvers, 1888 (Flobert).

» Luisa. Italie, 1905 (Flobert).

PAPIER A LETTRES

Depuis la Révolution, le papier à lettres a presque toujours été marqué d'une illustration qui, au commencement du XIXe siècle, donna lieu à un nombre considérable de charmantes compositions. De nos jours, les fabricants s'ingénient à lui donner la plus grande fantaisie ; mais l'illustration a disparu et l'originalité se trouve seulement dans la feuille de papier qui affecte les formes et les variétés les plus diverses.

Lettre de 1708 montrant la simplicité du papier à lettre courant (Paul Flobert).

Série de feuilles de papier à lettre de Bath, estampage, 1850-1870 (Paul Flobert).

Série de feuilles de papier à lettre de Bath, motifs divers estampés (fleurs, chien, vierge, courrier, etc.), 1845-1860 (Paul Flobert).

Série de feuilles de papier à lettre armoriées en estampage, 1844-1860 (Paul Flobert).

Série de feuilles de papier à lettre chiffrées en estampage, 1844-1862 (Paul Flobert).

Papier à lettre plié en triangle et formant enveloppe, 1875 (Paul Flobert).

Feuille de papier à lettre, encadrement gaufré, XVIIIe siècle, avec pièce de vers (Paul Flobert).

Feuille de papier à lettre, encadrement gaufré, Allemagne, 1810 (Paul Flobert).

3 feuilles papier à lettre, encadrements coloriés au pochoir, XVIIIe siècle (Berthelot).

2 feuilles papier à lettre, encadrements galants coloriés à la main, XVIIIe siècle (Bertarelli).

2 feuilles papier à lettre, encadrements coloriés au pochoir, XVIIIe siècle (Bertarelli).

4 feuilles de compliments enfantins coloriés au pochoir et à la main, époque Révolution (Jean Beurdeley).

1 feuille compliments, en-tête illustré et compliment gravé, ép. Révolution (Jean Beurdeley).

2 feuilles compliments, premier Empire, gravées, enfants offrant leurs vœux (Jean Beurdeley).

3 feuilles compliments, Restauration (Jean Beurdeley).

4 lettres galantes, premier Empire (Jean Beurdeley).

5 lettres galantes, Restauration (Jean Beurdeley).

1 lettre galante, encadrement colorié romantique (Jean Beurdeley).

18 lettres galantes, premier Empire et Restauration, encadrements et sujets divers (Cottreau).

5 lettres de compliments, Restauration, sujets religieux (Cottreau).

12 lettres galantes, petit motif, sans encadrement, premier Empire (Cottreau).

9 lettres galantes, époque Louis-Philippe, motifs et encadrements divers (Cottreau).

2 Valentines formant enveloppes (Paul Flobert).

3 enveloppes pour lettres galantes, gaufrages couleur et dentelle (Paul Flobert).

8 enveloppes pour lettres galantes, gaufrages couleur et dentelle (Cottreau).

9 enveloppes pour lettres galantes, gaufrages et papier fantaisie (Bertarelli).

5 enveloppes pour lettres galantes, encadrements coloriés, Restauration (Bertarelli).

4 feuilles papier à lettre, vues de villes d'Italie, encadrements dorés (Bertarelli).

1 feuille papier à lettre, vue de Berlin, 1862, autographe de Jenny Lind (Schwab).

4 feuilles papier à lettre, vues de Carlsruhe et Wildbad, gravure acier (Bridoux).

2 feuilles papier à lettre, vues de Suisse (Hospenthal et Schwitz), gravure acier (Paul Flobert).

1 feuille papier à lettre, vue de Lyme Regis (Angleterre), gravure acier, 1855 (Paul Flobert).

2 feuilles papier à lettre, vues de Suisse, lithographies color. (Paul Flobert).

1 feuille papier à lettre, vue de Mansion House, à Londres, 1841, gravure acier (Paul Flobert).

1 feuille papier à lettre, vue de Torquay (Angleterre), gravure acier (Paul Flobert).

1 feuille papier, compliment moderne, dentelle argent (Paul Flobert).

4 feuilles papier, compliment, petit format, second Empire (Paul Flobert).

9 feuilles papier, compliment, petit format, dentelle et gaufrage divers (Paul Flobert).

5 feuilles papier, compliment, grand format, dentelle et gaufrage divers (Paul Flobert).

1 feuille papier, petit format, encadrement argent, portrait du général Changarnier (Paul Flobert).

4 feuilles papier, portraits de Victor-Emmanuel, Garibaldi et Napoléon III (Bertarelli).

IMAGERIE RELIGIEUSE

Il y a trois sortes d'images religieuses : l'image populaire que l'on voyait jadis au mur de la plus humble chaumière, l'image du culte très finement gravée, et la petite image qui se met dans les livres de messe. Collections curieuses et intéressantes par la variété de la forme et des sujets.

1° Grandes estampes.

Écusson d'église peint sur carton XVIIe siècle (Condamin de Clumanc).

Découpure au canivet : Christ, belle dentelle Louis XV (cadre de l'époque) (Condamin de Clumanc).

Découpures au canivet : 4 grandes images, XVIIe et XVIIIe siècles (Chamboissier).

L'Assomption, La Vierge, 2 images gravées et dorées sur parchemin, XVIIe siècle (Mme Paul Flobert).

8 images à découper, gravées et coloriées, fabrication parisienne, XVIIIe siècle, par 2, 4 et 6 à la feuille (Mme Paul Flobert).

Image à découper, gravée et coloriée, fabrication parisienne, premier Empire, 6 à la feuille, ornementation de draperies (Mme Paul Flobert).

La Sainte Famille, image gravée de 1691 (Mme Paul Flobert).

Images diverses, XVIIIe et XIXe siècles, gravées et coloriées, 6 pièces (Mme Paul Flobert).

2 images de confréries italiennes, XVIIIe siècle (Mme Paul Flobert).

Brevet de membre de la Confrérie de Charité de Saint-Michel à Enouville (Eure) (Ed. Pelay).

Brevet de membre de la Confrérie de Charité du Saint-Sacrement à Alizay (Eure) (Ed. Pelay).

Brevet de membre de la Confrérie de Charité du Saint-Sacrement à Pitres (Eure), 2 pièces (Ed. Pelay).

Brevet de membre de la Confrérie de Charité de Saint-Martin au Manoir (Eure) (Ed. Pelay).

Brevet de membre de la Confrérie de Charité de Saint-Michel au Pont-de-l'Arche (Eure) (Ed. Pelay).

Brevet de membre de la Confrérie de Charité d'Ailly (Eure) (Ed. Pelay).

Brevet de membre de la Confrérie de Charité d'Heudreville (Eure) (Ed. Pelay).

Brevet de membre de la Confrérie de Charité de Bonneville (Eure) (Ed. Pelay).

Brevet de membre de la Confrérie de Charité de Pacy-sur-Eure (Eure) (Ed. Pelay).

Brevet de membre de la Confrérie de Charité de Notre-Dame de Louviers (Eure) (Paul Flobert).

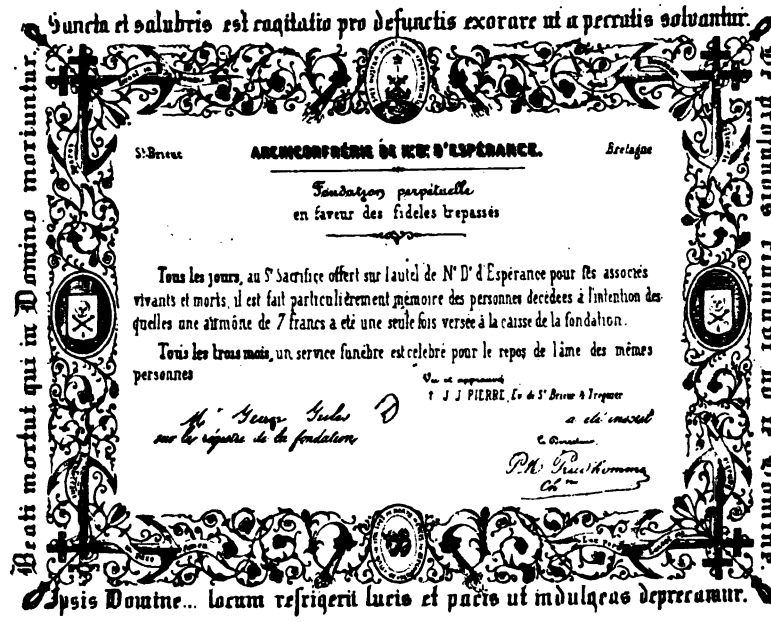
Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur.

Beati mortui qui in Domino moriuntur.

De profundis clamavi ad te Domine.

St Brieuc — ARCHICONFRÉRIE DE N.D. D'ESPÉRANCE. — Bretagne

Fondation perpétuelle
en faveur des fideles trepassés

Tous les jours, au St Sacrifice offert sur l'autel de N^e D^e d'Espérance pour ses associés vivants et morts, il est fait particulièrement mémoire des personnes decédées à l'intention desquelles une aumône de 7 francs a eté une seule fois versée à la caisse de la fondation.

Tous les trois mois, un service funèbre est celebré pour le repos de l'âme des mêmes personnes

Vu et approuvé
† J. J. PIERRE, Ev. de St Brieuc & Tréguier

Mr George Gilles D
sur le registre de la fondation

a été inscrit

C. Bonnet

P.M. Prud'homme
Ch^ne

Ipsis Domine... locum refrigerii lucis et pacis ut indulgeas deprecamur.

Brevet de Confrérie religieuse.

10 images, gravées et coloriées chez Jean à Paris, XVIIIe siècle : Santa Trinitas, Christ en Croix, Nativité, Sainte Face, Notre-Dame de Montserrat, Notre-Dame du Luxembourg, Notre-Dame del Pilar, Notre-Dame de Bonne-Délivrance, Notre-Dame de Lorette, Notre-Dame du Cierge (Condamin de Clumanc).

Saint Leu et saint Gilles, Le Saint-Sacrement, 2 images coloriées de Bonnart à aris, XVIIIe siècle (Condamin de Clumanc).

Sainte Anne, gravée par J. Ottinger, avec vêtements en papier de couleurs (encadrée) (Condamin de Clumanc).

Sainte Barbe, gravée par J. Ottinger (encadrée) (Condamin de Clumanc).

Le Saint Suaire, gravé sur soie jaune (encadré) (Condamin de Clumanc).

Le Saint Suaire, gravé par J. Boliettus, imprimé sur soie blanche (encadré) (Condamin de Clumanc).

Hérodiade portant la tête de saint Jean-Baptiste, gravure avec vêtements en étoffes anciennes (encadrée) (Condamin de Clumanc).

12 images, gravées, espagnoles, XVIIIe et XIXe siècles : San Julian, Santos Corporales, Calendrier des saints, Notre-Dame de la Oliva, Conjuration, Ferdinand VII, San Liberia (Gozo), Notre-Dame de Alcaniz, Notre-Dame de la Balma, Santa Trinidad, Notre-Dame de Barbastro (Mme Paul Flobert).

20 images de Leblond, XVIIIe siècle, noires et coloriées : sainte Marthe, saint Denis, Notre-Dame de Lumière, saint Antoine de Padoue, feuille de 16, Notre-Dame de Lumière, 3 feuilles de 4 saints, 1 feuille de 9 saints, saint Pierre de Luxembourg, saint Eloy, saint Roch gentilhomme de Montpellier, Dons du Saint-Esprit, feuille de 20 saints, 8 stations du chemin de croix, saint Symphorien (Condamin de Clumanc).

15 images gravées en noir et coloriées : Ronde de femme, à Paris, chez Duflos; saint Guilielmus, à Paris, chez Landry; sainte Tunique, à Lyon, chez Gentot; Fuite en Egypte, à Paris, chez Chiquet; sainte Marthe, à Paris, chez Chereau; 8 images d'Augsbourg, 2 italiennes de Bassano (Bertarelli).

Saint Jacques le Majeur, patron de l'Espagne (Fougeu).

Image de 4 à la feuille et image en couleurs de saint Benoît (Schwab).

Diplôme de la Société de Sainte-Geneviève (Tumbeuf).

Les grandes indulgences, écusson (Berthelot).

21 petites images trouvées sur un religieux, ép. Révolution (P. Benoît).

Notre-Dame de Grâce, grande image gravée et coloriée (Schwab).

Crucifix à la Passion, grande image gravée et coloriée (Devaux).

Canon d'église, gravure coloriée, XVIIIe siècle (Couderc).

Saint François de Sales, image habillée d'étoffes, XVIIIe siècle (Couderc)

2° Petites images pour livre de messe.

Réunion de 150 pièces de toute nature : découpures au canivet, XVIIe et XVIIIe siècles, images gravées sur papier et sur parchemin, noir et couleur ; images à encadrement de dentelle ; images d'Augsbourg ; reliques ; confréries et pèlerinages ; cachets de baptême, première communion, confirmation, prise de voile ; souvenirs de prêtres martyrisés, etc., etc. (Mme Paul Flobert).

5 images du XVIIIe siècle, à la main et encadrements au pochoir, noires et coloriées (Miguet).

Image de sainte Opportune, abbesse de Montreuil (Fougeu).

Billet de communion de 1802 (Bridoux).

14 images diverses au canivet, papier dentelle et enluminées (Guerry).

Image col. sur parchemin, encadrée (Mme Paul Flobert).

3° Documents religieux divers.

Invitation à une première messe, 1787 (Paul Flobert).
Invitation à une prise de voile, Saint-Lô, 1738 (Paul Flobert).
Invitation à une première messe, Orléans, 1750 (Fougeu).

CARTES DE VISITE

Pendant le XVIII° siècle, la carte de visite fut une des plus gracieuses manifestations de la gravure et elle nous valut les beaux chefs-d'œuvre que l'on remarquera. Depuis, malgré les tentatives de la Restauration, elle est restée de la plus grande banalité. La carte de visite semble se réveiller dans la carte de souhaits de nouvel an, pour laquelle des artistes s'amusent à composer de charmantes compositions.

Réunion de 48 cartes gravées au XVIII° et commencement du XIX° siècle, comprenant de magnifiques spécimens de gravure sur cuivre et de gravure au pointillé : à citer, entre autres, des pièces de Canova et de Bartolozzi (Bertarelli).

Réunion de 45 cartes gravées XVIII° et XIX° siècles, de tous genres et de toute nature (Paul Flobert).

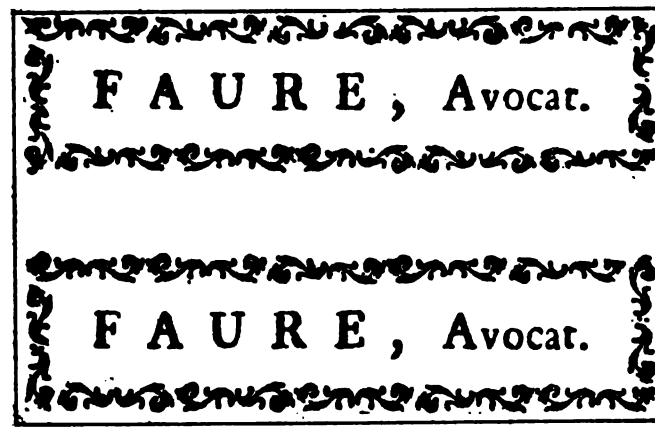

Double carte de visite à découper, imprimée au dos d'une carte à jouer, XVIII° siècle

5 cartes, XVIII° siècle, dont une au dos de carte à jouer (Devaux).
8 cartes, époque Empire et Restauration, gravées (Devaux).
8 cartes, époque Louis-Philippe, gravées et coloriées (Devaux).
20 cartes, calligraphiées par Midolle (Devaux).
20 cartes, typographiées, époque second Empire (Devaux).
10 cartes, chromo, second Empire (Devaux).
Carte chinoise, sur papier rouge (Devaux).
3 cartes, gravées en taille-douce (Devaux).

Réunion de 11 cartes modernes, illustrées, composées pour des personnalités par Guignebault (Niessel).

Cartes du général Boulanger, du roi Sisovath et de J. Sinclair (G. Montorgueil).

Carte de Everitt, américaine (Tumbeuf).

Carte de remercîment après un incendie, à Gand (Bertarelli).

CARTES DE SOUHAITS ET D'AMITIÉ

L'image d'amitié, qui a précédé la carte de souhaits, était connue en Allemagne, au XVIIIe siècle. Elle n'existe plus aujourd'hui que sous la forme des christmas, mais notre époque voit naître des cartes de souhaits fort artistiques, où la fantaisie est permise.

Réunion de 63 cartes de souhaits : des frères Uzanne, par divers ; lithos de Dillon ; des bureaux de postes et télégraphes, et de membres du *Vieux Papier* (Paul Flobert).

3 cartes de souhaits modernes (Tumbeuf).

3 cartes de souhaits modernes (G. Baillière).

Réunion de 35 cartes d'amitié, anciennes et modernes, : sur parchemin, coloriées à la main, encadrées au pochoir, sur papier de riz, en liège, imp. sur soie, etc. (Mme Paul Flobert).

5 cartes d'amitié allemandes, XVIIIe siècle, encadrement gravé et colorié, compliment imprimé sur soie de couleur (Bertarelli).

Image d'amitié en forme d'éventail, découpée au canivet, encadrée (Mme Paul Flobert).

2 images d'amitié, peintes à la main, sur parchemin et au canivet, encadrées (Mme Paul Flobert).

IMAGERIE POPULAIRE FRANÇAISE

L'image à un sou a brillé en France pendant cent ans. Aujourd'hui, elle tend à disparaître, détrônée par le journal illustré. On remarquera les belles productions du XVIIIe siècle. Son influence a été considérable et elle s'est exercée dans tous les genres: légendaire, religieuse, politique, militaire, enfantine, etc.

L'imagerie étrangère est, au contraire, très peu développée. Nous montrons de curieux spécimens des principaux pays qui en ont fabriqué.

Belfort, chez Clerc.	Mort du général Lafayette (Jacques Beurdeley).
» »	Saint Napoléon (Jacques Beurdeley).
» »	Saint Casimir (Fougeu).
» »	Procession de la Fête-Dieu (Jacq. Beurdeley).
Caen, chez Castillon.	Notre-Dame de Grâce (Langlassé).
» chez Picard.	Représentation du Calvaire de Saint-Jacques-en-Galicie (Jacques Beurdeley).
» »	Notre-Dame de Grâce (Jacques Beurdeley).

Caen, chez Picard.	Thomas Hélie, prêtre de Biville, en noir (Paul Flobert).
Cambrai, chez Hurez.	Christ en croix avec les apôtres (Langlassé).
» »	Marie-Caroline des Deux-Siciles (J. Beurdeley)
» »	Louis XVIII, roi de France (Jacq. Beurdeley).
» »	Histoire de Barbe-Bleue (Jacques Beurdeley).
» »	L'Arbre d'Amour (Jacques Beurdeley).
Chartres, chez Garnier-Allabre.	Images de saints : 36 à la feuille (PaulFlobert).
» »	Images de saints : 25 à la feuille (PaulFlobert).
» »	Images de saints : 4 à la feuille (PaulFlobert).
» »	Les Souvenirs nocturnes (Jacques Beurdeley).
» »	Ste Solange, patronne du Berry (J. Beurdeley).
Épinal, chez Pellerin.	Le Vengeur, combat naval (Jacq. Beurdeley).
» »	Bataille des Pyramides (Jacques Beurdeley).
» »	Sire, ce linceul vaut bien une croix (Jacques Beurdeley).
» »	Siège de Saragosse (Paul Flobert).
» »	Napoléon à Arcis-sur-Aube (Paul Flobert).
» »	Débarquement de Napoléon (Paul Flobert).
» »	Le retour de l'île d'Elbe (Jacques Beurdeley).
» »	Chacun son métier (Paul Flobert).
» »	Tombeau de Napoléon (Paul Flobert).
» »	Tombeau de Napoléon II (Paul Flobert).
» »	Le duc de Reichstadt (Al. Tumbeuf).
» »	Eugène Beauharnais (Al. Tumbeuf).
» »	Kléber (Paul Flobert).
» »	Maréchal Masséna (Paul Flobert).
» »	Maréchal Ney (Paul Flobert).
» »	Cambronne (Paul Flobert).
» »	Bertrand (Paul Flobert).
» »	Nicolas Ier, empereur de Russie (J. Beurdeley).
» »	Le général Lafayette (Jacques Beurdeley).
» »	Mort de S.A.R. le duc d'Orléans (J. Beurdeley).
» »	Les trois grandes journées de Paris, 1830 (Paul Flobert).
» »	Bataille de l'Alma (Paul Flobert).
» »	Portraits des souverains de l'Europe (Ginisty).
» »	Bon vin, enseigne (Paul Flobert).
» »	Bonne Bière de Mars, enseigne (Tumbeuf).
» »	Les quatre vérités du siècle d'aujourd'hui (Jacques Beurdeley).
» »	Notre-Dame des Hermites (Paul Flobert).

Épinal, chez	Pellerin.	Saint Blaise et saint Guérin, évêques (Ginisty).
»	»	Notre-Dame de Bonne-Délivrance (Ginisty).
»	»	Jésus entre deux larrons (Paul Flobert).
»	»	Jésus sur la croix (Paul Flobert).
»	»	Jésus avec ses Apôtres (Paul Flobert).
»	»	Notre-Dame des Ermites (Paul Flobert).
»	»	Sainte Barbe, vierge et martyre (Paul Flobert).
»	»	Sainte Anne d'Auray (Paul Flobert).
»	»	Notre-Dame de la Salette (Paul Flobert).
»	»	Notre-Dame du saint Rosaire (Paul Flobert).
»	»	Le Juif Errant (Ginisty).
»	»	Sainte Geneviève de Brabant (Ginisty).
»	»	L'Enfant prodigue (Paul Flobert).
»	»	Sainte Geneviève de Brabant (Paul Flobert).
»	»	Histoire de Damon et Henriette (Paul Flobert).
»	»	La chemise du roi Dagobert (Paul Flobert).
»	»	2 Cadrans d'horloge (Paul Flobert).
»	»	Saint Antoine de Padoue (Ginisty).
»	»	Saint Louis (Ginisty).
»	»	Saint Donat (Ginisty).
»	»	Adoration de l'ostensoir (Ginisty).
»	»	Bienheureux Labre (Ginisty).
»	»	Notre-Dame de la Garde (Langlassé).
»	»	Images de saints: 8 à la feuille (Ginisty).
»	»	Saint Crépin et saint Crépinien (Ginisty).
»	»	Sainte Marthe (Ginisty).
»	»	La robe de Notre-Seigneur Jésus-Christ (Ginisty).
»	»	Saint Donat, martyr (Ginisty).
»	»	Massacre des chrétiens en Syrie (Ginisty).
»	»	Histoire de Grivet, 2 feuilles (Paul Flobert).
»	»	La grande chasse à courre (Paul Flobert).
»	»	Costumes de théâtre, 2 feuilles (Ginisty).
»	»	Petite galerie théâtrale, 2 feuilles (P. Flobert).
»	»	Déguisements du carnaval (Paul Flobert).
»	»	Le Carnaval de Paris (Ginisty).
»	»	Décors de théâtre militaire, camp français (Ginisty).
»	»	Les Franconi (Ginisty).
»	»	Costumes des différents peuples (Ginisty)
»	»	Le général Tom Pouce (Ginisty).
»	»	Caricatures parisiennes (Ginisty).

Epinal, chez	Pellerin.	Personnages allégoriques, n° 1 (Paul Flobert).
»	»	Mort de Napoléon III, 9 janvier 1873 (Paul Flobert).
»	»	L'arbre d'Amour (Paul Flobert).
»	»	Fanchon (Paul Flobert).
»	»	J'ai du bon tabac... (Paul Flobert).
»	»	Tableau de Paris à cinq heures du matin (Paul Flobert).
»	»	Va-t'en voir s'ils viennent, Jean (Paul Flobert).
»	»	Le grand diable d'argent... (Paul Flobert).
»	»	Malbrough s'en va-t-en guerre (Paul Flobert).
»	»	Joseph vendu par ses frères (Paul Flobert).
»	»	Damon et Henriette (Paul Flobert).
»	»	Pirame et Thisbé (Paul Flobert).
»	»	Théâtre complet : 2 à la feuille (Paul Flobert).
»	»	Pantins, Polichinelle et Arlequin (Paul Flobert).
»	»	Pantins, Jocrisse et le père Cassandre (Paul Flobert).
»	»	Pantins, Pierrette (Paul Flobert).
»	»	Pantins, l'Ogre (Paul Flobert).
»	»	Ombres chinoises, 2 feuilles (Paul Flobert).
»	»	2 Images pour l'Annam (Paul Flobert).
»	Ol. Pinot.	Il était une bergère (Paul Flobert).
»	»	Cadet-Rousselle (Paul Flobert).
»	»	Histoire de M. et Mme Tire-Pied (Paul Flobert).
»	»	Les deux rivaux (Paul Flobert).
»	Ch. Pinot.	Condamnation à mort du M^al^ Bazaine (Ginisty).
Lille, chez	Castiaux.	Billets des Rois (Ginisty).
»	Blocquel.	La Procession de Mons (Paul Flobert).
Lyon, chez	Gentot-Lambert.	Cantique en l'honneur de Saint Jean-François Régis (Langlassé).
Metz, chez	Thomas.	Histoire de Gustave, l'enfant gâté (Paul Flobert).
»	Dembour et Gangel.	Arrivée en France des cendres de Napoléon (Paul Flobert).
»	Gangel.	Bataille de Fleurus (Benoît).
»	»	Napoléon à son retour de l'île d'Elbe (Benoît).
»	Dembour et Gangel.	Napoléon au Mont Saint-Jean (Paul Flobert).
»	Gangel et P. Didion.	Les adieux de Fontainebleau (Benoît).
»	»	Arrivée à Paris des restes mortels de Napoléon (Jacques Beurdeley).

Metz, chez	Gangel et P. Didion.	Tombeau des braves, morts devant Constantine (Benoît).
»	»	Siège et bombardement de Sébastopol (Benoît).
»	»	Assaut de la tour Malakoff et prise de Sébastopol (Benoît).
»	Dembour.	Histoire merveilleuse de Trinquart (P. Flobert).
»	Gangel.	Très Saint Sacrement (Paul Flobert).
»	»	La bénédiction des familles... (Paul Flobert).
»	»	Sainte Catherine, vierge et martyre (P. Flobert).
»	»	Sainte Thérèse (Paul Flobert).
»	»	Saint Eloi (Paul Flobert).
»	»	Notre-Dame de Bon-Secours (Paul Flobert).
»	»	Notre-Dame des Anges (Paul Flobert).
»	»	Notre-Dame de Hal (Paul Flobert).
»	»	Adoration des Rois (Paul Flobert).
»	»	Sainte Marguerite, vierge et martyre (Paul Flobert).
»	»	Sainte Philomène, vierge et martyre (Paul Flobert).
»	»	Médaille miraculeuse (Paul Flobert).
»	»	Saint Hubert (Paul Flobert).
»	»	Saint Donat (Paul Flobert).
»	»	Sainte Barbe, patronne des artilleurs (Paul Flobert).
»	Gangel et P. Didion.	Saint Joseph (Paul Flobert).
»	» »	Notre-Dame de Luxembourg (Paul Flobert).
»	» »	Notre-Dame des Sept-Douleurs (Paul Flobert).
»	Gangel.	L'Assomption de la Vierge (Paul Flobert).
»	»	Adoration de la Sainte-Face (Paul Flobert).
»	»	Notre-Dame de Bon-Secours (Al. Tumbeuf).
»	»	Le mari jobard ou la femme maîtresse (Paul Flobert).
»	Dembour et Gangel	Le Juif errant (Jacques Beurdeley).
»	Gangel et P. Didion.	Saint Lundi (Jacques Beurdeley).
»	Dembour et Gangel.	Le grand diable d'argent (Jacques Beurdeley).
»	Gangel.	Forteresses françaises de terre et de mer (Paul Flobert).
»	Dembour et Gangel.	Tours d'agilité et de souplesse (Schwab).
»	Gangel.	Histoire de Barbe-Bleue (Paul Flobert).
»	»	Paul et Virginie (Paul Flobert).
»	»	La boucherie libre et ses agréments (Paul Flobert).

Montbéliard,	Th. Fred-Deckherr.	Louis-Philippe Ier (Jacques Beurdeley).
»	»	Napoléon sur la Colonne (Jacques Beurdeley).
»	»	Portrait du Juif errant (Jacques Beurdeley).
»	»	La Harpie prise au lac de Fagna, le 6 octobre 1829 (Jacques Beurdeley).
»	»	M. et Mme Toujourssoif en belle humeur (Jacques Beurdeley).
»	»	Vue exacte de la ville et du port d'Alger (Langlassé).
Nancy, chez	Delhalt.	Poupées à habiller, n° 34 (Paul Flobert).
»	»	Poupées à habiller, n° 35 (Paul Flobert).
»	»	Ombres chinoises, le Pâté d'oie (Paul Flobert).
»	»	Ombres chinoises, personnages divers (Paul Flobert).
»	P. Lacour.	Famille royale, Louis-Philippe (Langlassé).
»	»	Mort et apothéose de Napoléon II (Jacques Beurdeley).
»	»	Napoléon et son fils (Paul Flobert).
»	»	Tombeau de Napoléon II (Jacques Beurdeley).
»	»	Bombardement et prise de la citadelle d'Anvers (Jacques Beurdeley).
Nantes, chez	Vve Roiné aîné.	Saint Mathurin (Fougeu).
»	Roiné père et fils.	Saint Jacques le Majeur (Langlassé).
»	»	Portrait d'une dame irlandaise, née le 6 février 1794 (Jacques Beurdeley).
»	Vve Roiné aîné.	Calvaire de Jérusalem (Langlassé).
»	Mouillé.	Adieu de Sifroi à Geneviève de Brabant (Jacques Beurdeley).
Orléans, chez	Rabier-Boulard.	La sainte Trinité (Fougeu).
»	Le Tourmi.	Jésus-Christ crucifié. — Tel maître, tel disciple (H. D'Allemagne).
»	»	Le Christ en croix. — Saint Pierre et saint Paul (H. D'Allemagne).
»	»	N.-D. des Espérances (H. D'Allemagne).
»	»	La folie des hommes ou le monde à rebours (H. D'Allemagne).
»	»	La création du monde (H. D'Allemagne).
»	»	Costume des membres du Consulat et du Directoire (H. D'Allemagne).
»	»	Bonaparte à la tête des armées (H. D'Allemagne).
»	»	Sainte Marguerite (Jacques Beurdeley).
»	»	Saint François de Sales (Jacques Beurdeley).
»	»	N.-D. des Sept-Douleurs (Jacques Beurdeley).

Paris, anonyme.	Chanson de Marlborough, image gravée, XVIIIe siècle (Martin).
» chez Basset.	La Trinité (Langlassé).
» »	16 sujets (Couderc).
» Fournier.	Attaque du Louvre (Couderc).
» »	Trait de courage (Couderc).
» »	La Parisienne de C. Delavigne (Couderc).
» Lambert.	Macédoine de sujets, 12 à la feuille (Tumbeuf).
» »	Alphabet illustré (Tumbeuf).
» Pillot.	Macédoine de sujets, 12 à la feuille (Tumbeuf).
» »	La campagne (Tumbeuf).
» »	Mayeux (Tumbeuf).
» »	Canonniers de la garde nationale (Tumbeuf).
» »	Les Polonais (Tumbeuf).
» Vve Pillot.	Sapeurs-pompiers (Tumbeuf).
» »	Le petit chaperon rouge (Tumbeuf)
» »	Macédoine de sujets d'animaux, 12 à la feuille (Tumbeuf).
» Clémarec.	Prise de Sébastopol (Ginisty).
» Codoni fils.	6 images galantes en 3 feuilles (Paul Flobert).
» Quantin.	L'habit coupé (Paul Flobert).
» »	Crakentête (Paul Flobert).
Pont-à-Mousson, chez Huguenthal.	Le maréchal-ferrant (Paul Flobert).
» Vagné.	Carême et Charnage (Paul Flobert).
Pont-à-Mousson, chez M. Vagné et ses fils.	Chan Paouré et les guernouilles (P. Flobert).
	Marionnettes : Saint Antoine (Paul Flobert).
Provins, chez Lebeau	Bénédiction du Saint-Père (Langlassé).
Rennes, chez Lefas.	Sacré-Cœur de Jésus et de Marie (J. Beurdeley).
» Le Dilais.	Véronique (Jacques Beurdeley).
» »	Saint Joseph (Jacques Beurdeley).
» »	Saint Mathurin (Jacques Beurdeley).
» Ch. Pierret fils.	Saint Cado (Jacques Beurdeley).
Toulouse, chez Louis Abadie cadet.	Sainte Jeanne (Langlassé).
» »	Sainte Jeanne, épreuve différente de coloris (Jacques Beurdeley).
» »	Saint Jean-Baptiste (Jacques Beurdeley).
» »	Sainte Cécile, vierge (Jacques Beurdeley).
Wissembourg, chez Fr. Wentzel.	Macédoine de sujets religieux (Paul Flobert).
» »	La vie élégante à Paris (Miguet).
» »	La vie du prince impérial (Miguet).
De provenance inconnue.	Billet de rois (Ginisty).
»	Blaize le Savetié, gravure du XVIIIe siècle (Condamin de Clumanc).

De provenance inconnue.		Saint Cornely, protecteur des animaux (Ginisty)
»		Pantin : bergère, image gravée au XVIIIe siècle (Paul Flobert).

IMAGERIE POPULAIRE ÉTRANGÈRE

Allemagne.	Augsbourg.	Personnages grotesques (Condamin de Clumanc).
»	»	Personnages grotesques (Condamin de Clumanc).
»	»	Personnages grotesques (Condamin de Clumanc).
»	Munich.	Conte de Grimm, n° 193 (Tumbeuf).
»	»	Le chat botté, n° 48 (Tumbeuf).
»	»	Les bons amis, n° 44 (Tumbeuf).
»	»	Images comiques en silhouettes, n° 239 (Paul Flobert).
»	Mayence	Personnages comiques (Paul Flobert).
»	Neu-Ruppin.	Guillaume II (Ginisty).
»	»	Guillaume II et sa famille (Ginisty).
»	»	Guillaume II en pied (Ginisty).
»	»	Le roi Eric de Suède (Ginisty).
»	Wissembourg.	Bataille de Leipzig (Ginisty).
»	»	Frédéric le Grand à Leuthen (Ginisty).
»	»	Combat de nègres (Ginisty).
»	»	Le Juif Errant (Ginisty).
»	Dresde	Entrevue de Napoléon III et de l'empereur Guillaume, 1870 (Ginisty).
»	Neu-Ruppin.	Débarquement de l'armée anglaise (Ginisty).
»	Stuttgart.	Troupes franco-anglaises en Crimée (Ginisty).
»	Provenance inconnue.	Scènes du crucifiement (Ginisty).
Belgique,	Turnhout.	Voitures, n° 148 (Ginisty).
»	»	Bataille de Waterloo, n° 48 (Ginisty).
»	»	Sujet enfantin : 8 à la feuille, n° 40bis (Ginisty).
»	»	Vie et mort de Van Speyk, n° 169 (Ginisty).
»	»	Nouvel alphabet militaire (Ginisty).
»	»	Nouveau jeu d'alphabet pour enfants (Ginisty).
»	»	Grande musique et chant des principaux musiciens (Ginisty).
»	»	Étrennes géographiques (Ginisty).
»	»	Le monde renversé (Ginisty).

Belgique,	Turnhout.	Principaux traits de la vie de Napoléon (Ginisty).
»	»	Négocianten (Ginisty).
»	»	Zouaves, troupes françaises d'Afrique (Ginisty).
»	»	Vie d'un soldat, 20 à la feuille (Ginisty).
»	»	Divers arts et métiers (Ginisty).
»	»	Danseur de cordes, n° 31, 48 à la feuille (Ginisty).
»	»	Vertus des enfants, n° 61 (Ginisty).
»	»	8 sujets à légendes, n° 51 (Ginisty).
»	»	Billets de Rois coloriés, n° 83 (Ginisty).
»	»	Les habiles coursiers, n° 3 (Ginisty).
»	»	La bénédiction du Ménage, Notre-Dame de Montaigu (Ginisty).
»	»	Sujets religieux, n° 207, 18 à la feuille (Ginisty).
»	»	Scènes guerrières, n° 51 (Ginisty).
»	»	Uniformes des gardes nationaux en France (Ginisty).
»	»	Dragons, n° 98 (Ginisty).
»	»	Musiciens, n° 82 (Ginisty).
»	»	Saint Nicolas à cheval, n° 61 (Ginisty).
Hollande.	?	Jeu de cartes hollandaises, 36 à la feuille (Paul Flobert).
»	?	Images, bois du XVIIIe siècle, 30 à la feuille (Paul Flobert).
»	?	Images, bois du XVIIIe siècle, 2 à la feuille (Paul Flobert).
»	?	Images, bois du XVIIIe siècle, 24 à la feuille (Paul Flobert).
»	?	Images, bois du XVIIIe siècle, 36 à la feuille (Paul Flobert).
»	Amsterdam.	Histoire de Joseph (Paul Flobert).
»	»	Christ en croix, n° 91 (Paul Flobert).
»	»	Métiers de la rue (Paul Flobert).
»	»	Le mois de novembre (Paul Flobert).
»	»	Jeu d'enfants (Paul Flobert).
»	»	Jeu géographique, n° 79 (Paul Flobert).
»	»	Singes et gorilles, n° 28 (Paul Flobert).
»	»	Ombres inversées, n° 72 (Paul Flobert).
»	»	Ombromanie, n° 93 (Paul Flobert).
Belgique ou Hollande.		La guerre de la Russie contre la Turquie (Ginisty).
Espagne. (Aleluyas).		Don Crispin, n° 7 (Paul Flobert).

Espagne (Aleluyas).	Pierre le Cruel (Paul Flobert).
» »	Cara Ancha (Paul Flobert).
» »	Personnages de théâtre, 868 (Paul Flobert).
» »	Armée espagnole. Escorte royale (P. Flobert).
» »	Armée espagnole au XVIIIe siècle (P. Flobert).
» »	Aventures du baron de la Castana (dessins de Cham) (Paul Flobert).
» »	Ancienne procession de Corpus (P. Flobert).
» »	Procession de la semaine sainte (P. Flobert).
» »	Le monde à l'envers (Paul Flobert).
» »	Abécédaires (Paul Flobert).
» »	Aventures de Don Quichotte de la Manche (Paul Flobert).
» »	Les Orrélis (Ginisty).
» »	Aventures de Télémaque (Ginisty).
Japon (papier blanc).	Vieillard monté sur un cerf (Ginisty).
» »	Scène de théâtre (Ginisty).
» (papier orange).	Lutteurs (Ginisty).
» »	Lutteurs (Ginisty).
Japon.	Combat naval de Port-Arthur, en 3 feuilles (Paul Flobert).
»	Combat naval de Chemulpo, en 3 feuilles (Paul Flobert).
Russie.	Musiciens militaires, litho coloriée (Ginisty).
»	Danse campagnarde (Ginisty).
»	Cavalerie en bataille (Ginisty).
Italie. Rome.	Charles, duc de Broglio, XVIIIe siècle, n° 360 (Bertarelli).
» »	Frédéric III, XVIIIe siècle, n° 338 (Bertarelli).
» »	Joseph II labourant, XVIIIe siècle (Bertarelli).
» »	Chanteuse française, XVIIIe siècle, n° 929 (Bertarelli).
» »	Dame française en toilette de visite, XVIIIe siècle, n° 948 (Bertarelli).
» »	Dame française en toilette d'hiver, XVIIIe siècle, n° 947 (Bertarelli).
» Venise (?).	4 feuilles de sujets à découper estampés or (Ginisty).
» Bassano.	Anges adorant l'ostensoir (Paul Flobert).
» »	Apparition de la Vierge de la Salette (Paul Flobert).
» »	Crucifiement de saint Paul, à Rome (Flobert).
» »	Christ en croix (Paul Flobert).

Italie, Milan.	Personnages de crèche à découper (Ginisty).
Égypte.	Paraphes et drapeaux (Paul Flobert).
»	Théâtre à découper (Paul Flobert).
»	Mosquée et dragon (Paul Flobert).
»	Théâtre à découper (Paul Flobert)
»	Paraphes, 2 sujets (Paul Flobert).
Chine.	Image sur papier de riz (Couderc).

JEUX EN PAPIER

Les imprimeurs d'images populaires fabriquaient aussi des jeux sur papier dont le plus commun est le jeu de l'oie, connu dans presque tous les pays avec d'insensibles modifications.

Jeux d'oie.

Jeu de la marine (Paul Flobert).
Jeu de la Constitution, épreuve réduite (Paul Flobert).
Jeu de la Poule de Henri IV, époque de la Révolution (Paul Flobert).
Jeu de l'Histoire Sainte (Tumbeuf).
Jeu de Paris en miniature, enseignes de Paris (Perrot).
Jeu des peuples (Perrot).
Jeu de la Genèse (Devaux).
Jeu de l'Histoire naturelle (Devaux).
Jeu du Voyageur en Europe (Devaux).
Jeu de l'Oye (Paul Flobert).
Jeu de l'Oie, 1787 (Langlassé).
Le grand jeu de l'Oie de Chéreau (Devaux).
Jeu de l'Oie (Paul Flobert).
Jeu de l'Oie (Paul Flobert).
Jéu de Lois, satirique (Paul Flobert).
Jeu de l'Oie (Paul Flobert).
Jeu du Juif Errant (Paul Flobert).
Jeu des Mystères de Paris (Paul Flobert).
Jeu des Rois de France (Paul Flobert).
Jeu du Canard (Paul Flobert).

Jeux divers

Image à tourniquet (Paul Flobert).
Jeu de Nain Jaune, XVIIIe siècle (Paul Flobert).
Jeu de l'Assaut de Sébastopol (Devaux).
Les jardins chinois (Paul Flobert).
Jeu de la petite Course parisienne (Paul Flobert).

Jeux étrangers

Die Winlese, allemand (Ginisty).
Das Robinson Spiel, allemand (Ginisty).
Neues Roulette Spiel, allemand (Ginisty).
Das Guerricier Spiel, allemand (Ginisty).
Das Kaiser Spiel, allemand (Ginisty).
Spielregeln, allemand (Ginisty).
Erlensbahn Spiel, allemand (Ginisty).
Jeu de l'Oie, 2 p., Belgique (Paul Flobert).
Le nouveau jeu de l'Oie, Belgique (Ginisty).
Giuco del Oca, à l'usage de l'Italie, Belgique (Ginisty).
Jeu de la Chouette, Belgique (Ginisty).
Jeu de l'Arlequin, Belgique (Ginisty).
Ho Vinto, Belgique (Ginisty).
Giuco del Oca, Italie (Langlassé).
Giuco della Collonna, Italie (Langlassé).

CARTES A JOUER ET TAROTS

Les deux vitrines qui sont consacrées aux cartes constituent une réunion des pièces les plus capitales que l'on puisse rencontrer. Elles proviennent exclusivement de la collection de M. G. Marteau : on y remarquera surtout des pièces des XVIe et XVIIe siècles et de la Révolution, et les jeux instructifs, pour la France ; les cartes de Mantegna et de Minchiate, et les miniatures persanes sur ivoire, pièces uniques de toute beauté. On y a joint quelques cartes dont le revers blanc a été utilisé jadis de la façon la plus variée.

Jeux français.

Fragment de feuille de tarot de Jehan Guinier.
Jeu d'armoiries d'Aronce Fine (20 cartes).
Feuilles de cartes de Lamarque à Toulouse.
11 cartes du XVIIe siècle (Gén. de Bordeaux).
Fragment de feuille de valets et 2 cartes (Gén. de Besançon).
Jeu de Chenevet à Dijon (12 cartes).
Jeu d'armoiries de Daumont (24 cartes).
Feuille d'enveloppe de sixain.
Jeu géographique (8 cartes).
Fragment de feuille de cartes troyennes.
10 cartes fabrication provençale.
Jeu de la Comète (5 cartes).
5 bons de confiance au dos de cartes à jouer.
Jeu républicain de Jaume et Dugour (13 cartes) avec prospectus.
Contrefaçon du jeu précédent (12 cartes).

Jeu républicain de Pinault (13 cartes).
Jeu républicain : sages, vertus et braves (12 cartes).
Jeu Empire (11 cartes).
Jeu Restauration (3 cartes).
Jeu récréatif, 1819 (14 cartes).
Jeu satirique (12 cartes).
Prospectus du jeu d'Houbigant.

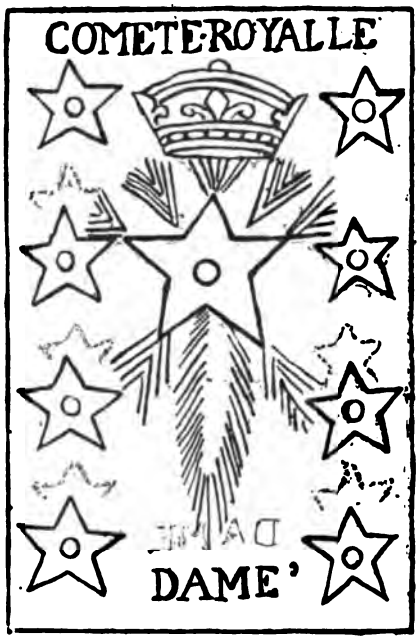

Cartes du jeu de la Comète, XVIIIe siècle.

Jeux étrangers.

Fragment de feuilles de cartes de Brut (Allemagne).
Deux cartes du jeu de Mantegna (Italie).
Feuilles de cartes allemandes du XVIe siècle.
43 cartes du jeu de Minchiate de Florence.
12 cartes allemandes diverses du XVIe siècle.
13 cartes belges de Nicolas Bodet.
11 cartes suisses.
11 cartes de Munich.
Jeu allemand de Göbl (20 cartes).
Jeu allemand d'Andreas Fetscher (13 cartes).
Tarocchino de Viterbe (Moscatelli) (12 cartes).
Jeu de Tremplet (12 cartes).
Jeu de Martinez de Castro (16 cartes).

Jeu de Fogli de Naples (16 cartes).
Jeu persan de Ghendgifch, petit format (11 cartes).
Jeu persan de Ghendgifch, miniatures (21 cartes).

Carte française, XVIe siècle.

Carte allemande.

EX-LIBRIS ET FERS DE RELIURE

La collection des ex-libris est une des plus artistiques et des plus intéressantes que l'on puisse faire dans le vieux papier, les bibliophiles s'étant toujours attachés à donner à leur marque de propriété un cachet personnel souvent remarquable.

Les documents exposés proviennent des collections particulières de M. de Crauzat et de M. J.-C. Wiggishoff, président et vice-président de la Société française des Collectionneurs d'ex-libris, qui ont ajouté quelques fers de reliure.

Nous y avons joint une série d'ex-libris militaires de MM. Cottreau et Martin et un tableau de MM. Saffroy.

Ex-libris du XVIe au XVIIIe siècle : Seb. de Rotenhahn, par Albert Dürer; Bras de Fer, F. Gourreau, XVIIe siècle ; Abbé anonyme, par Tasnière; le même transformé pour le marquis Granery de La Roche ; Adélaïde, Elisabeth et Victoire de France, les trois filles de Louis XV ; Château de la Bastille ; Grimod de La Reynière (2), Jourdan (2), l'un comme chef de bataillon, l'autre comme maréchal de France, etc., etc. (de Crauzat, *président de la Société des Collectionneurs d'Ex-libris*).

Ex-libris du XVIe au XIXe siècle : Jean Gudin, abbé de Marchtall (1538-1550), ex-libris par Boucher ; comte de Caylus, Louise Le Daulceur, etc. ; ex-libris du XIXe siècle : Grassot, E. et J. de Goncourt, Nadar, V. Hugo, Th. Gautier, F. Coppée, Champfleury, Claretie, Monselet, de Lesseps, etc., etc. Ex-libris avec portraits, français et étrangers (J.-C. Wiggishoff, *vice-président de la Société des Collectionneurs d'Ex-libris*).

Fers de reliure aux armes de Peiresc, de Bryas, archevêque de Cambrai ; abbé Bignon, comtesse de Verrue, duchesse d'Orléans (Palatine), duc d'Orléans (régent), cardinal Fleury, Mlle Lange, etc. (J.-C. Wiggishoff).

Ex-libris maçonnique.

Fers de reliure aux armes de villes et de collèges (Livres données en prix, XVIIe et XVIIIe siècle). Dernières reliures en bois (XVIIIe siècle). Brochage chinois, etc. (J.-C. Wiggishoff).

Collection de 69 beaux ex-libris militaires du XVIIe siècle à nos jours : Boudelot, capitaine des bombardiers ; de Fleurieu, ministre de la marine ; Albert de Luynes ; régiment de Touraine, etc., etc. (Em. Martin).

Collection de 60 beaux ex-libris militaires du XVIIe au XIXe siècle : maréchal de Lautrec ; d'Argenson, ministre ; régiment d'infanterie du Dauphin ; de Lowendal, d'Hautpoul ; maréchal Suchet ; baron Marbot ; comte de Turenne, etc., etc. (G. Cottreau).

Cadre renfermant 52 beaux ex-libris armoriés et illustrés du XVIe au XIXe siècle (Saffroy frères).

IIME PARTIE

DOCUMENTS DE LA VIE PUBLIQUE

DOCUMENTS RELATIFS AUX CHEFS D'ÉTAT

Nous avons consacré une vitrine particulière à ces petits documents, qui se rattachent beaucoup à la vie politique. On y trouvera des pièces rares et curieuses, et ce sujet est complété par les vitrines d'autographes de grands personnages.

Note du grand chambellan, par laquelle Mme de Lamballe est autorisée à signer pour Marie-Antoinette: *La Reine*. Pièce de haute valeur historique, qui n'a pas encore été expliquée (G. Montorgueil).

Carte pour le sacre de Napoléon Ier.

Carte d'entrée à la cérémonie du sacre de Napoléon Ier (Paul Flobert).
Carte d'entrée à l'église Saint-Louis, visite du souverain pontife (Devaux).
Programme du théâtre des Tuileries, 1845 (Mademoiselle Capitan).
Programme du théâtre de Compiègne, 1858 (Paul Flobert).
Permis d'entrer dans la chapelle royale (Paul Flobert).
Carte d'entrée au baptême du Prince impérial (Paul Flobert).
Carte d'invitation à un bal à l'Elysée, Louis-Napoléon président (P. Flobert).
Carte d'invitation à une soirée à Fontainebleau, second Empire (P. Flobert).
Menu de la princesse Mathilde, aux Tuileries (Paul Flobert).
Permis de visiter le palais des Tuileries, second Empire (Paul Flobert).
3 cartes d'invitation à des soirées: maréchal de Mac-Mahon, Carnot et Loubet. (Paul Flobert).

Programme d'un voyage présidentiel : Carnot (Paul Flobert).

Programme d'une séance d'escrime à l'Élysée : Félix Faure (Paul Flobert).

Menu ordinaire du Palais de l'Elysée. — Carte pour la revue de Longchamps, tribune officielle. — 2 menus de chasse à Rambouillet : Émile Loubet (Paul Flobert).

Fêtes franco-russes, 1901 : carte du train pour la revue de Reims ; carte pour représentation de gala, Compiègne (P. Flobert).

» » » 3 cartes coupe-file, palais de Compiègne (Colas).

Menu de l'Élysée : A. Fallières (Colas).

Médaillon du comte de Chambord, Thiers, Henri de France, Prince impérial, estampage doré, pièces de propagande (Paul Flobert).

Fêtes franco-espagnoles : menu de déjeuner à Saint-Cyr (Paul Flobert).

6 menus de la cour d'Italie : Humbert, Victor-Emmanuel III et duc de Gênes (Paul Flobert).

Menu de la reine Christine d'Espagne (Paul Flobert).

Couronnement du roi d'Espagne, Alphonse XIII, 10 pièces : 2 lettres d'invitation, 2 cartes d'entrée à des cérémonies officielles, invitations et programme de gala de théâtre, invitation à une garden-party (P. Flobert).

Fêtes franco-espagnoles, 1905 : deux menus, carte de revue et programme de voyage, 4 pièces (Paul Flobert).

Voyage de la reine d'Angleterre en France : programme des fêtes à Saint-Cloud, carte de tribune (G. Montorgueil).

Bal en l'honneur du prince Louis-Napoléon, La Rochelle, 1852 (Schwab).

3 billets de services commémoratifs de la mort du prince impérial (Montorgueil).

Invitation à dîner du prince Napoléon (G. Montorgueil).

Action des canaux d'Orléans, titre pour la famille d'Orléans (Couderc).

Reçu d'abonnement de Mme Bonaparte aux *Petites Affiches*, an VII (Letestu).

Menu d'un voyage présidentiel en Algérie (Paul Flobert).

Programme des courses Bois de Boulogne, pour la Présidence (Paul Flobert).

Tableau de chasse de Marly, Loubet (Paul Flobert).

Programme de l'Opéra, voyage de Victor-Emmanuel III, 1903 (P. Flobert).

Programme de soirée, Hôtel-de-Ville de Paris (Paul Flobert).

AUTOGRAPHES DE GRANDS PERSONNAGES

Une seule vitrine est consacrée spécialement aux autographes, le but de l'Exposition étant surtout de montrer des documents imprimés.

Les pièces qui y sont réunies présentent un intérêt capital et nous nous sommes bornés à ce petit choix qui suffit à montrer combien peut être précieuse la recherche et la conservation des autographes.

Collection F. Bourgeot.

A). *Pièces avec la signature de Bonaparte.*

Rapport journalier de l'artillerie au siège de Toulon, an II, p. s. comme commandant l'artillerie, entièrement manuscrite.

P. s. comme général en chef de l'armée d'Italie, de Milan, 9 niv. an V. Curieuse vignette.

L. s. de Paris, an V.

Armée d'Égypte, Le Caire, an VII.

Brevet de chirurgien de 1re classe sur vélin, contresigné par Carnot, ministre de la guerre, vignette.

Brevet d'honneur sur vélin, an IX, avec vignette.

Brevet de général de brigade, an IX.

P. s. concernant Petiet, an XII, contresignée par Chaptal.

Lettre de créance de ministre plénipotentiaire auprès du roi Jérôme de Westphalie, Erfurt, 1808, calligraphiée sur vélin.

B). *Pièces avec la signature de membres de la famille Bonaparte.*

P. s. par Marie-Louise, comme régente, 1813, contresignée par le duc de Feltre et Cambacérès.

L. s. par Joséphine à Madame Leclerc, 1808, avec enveloppe et cachet.

L. a. s. de Bacciochi, mari d'Elisa Bonaparte.

L. a. s. d'Elisa Bonaparte, an VIII. Encadrement de couleur bleue.

Deux p. s. par Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, 1807 et 1812, décret et nomination.

L. a. s. de Joseph Bonaparte.

L. a. s. de Julie Clary, femme de Joseph.

L. a. s. de Lucien Bonaparte, an VIII.

Inscription de 100.000 francs de rente au Grand Livre au profit du cardinal Fesch : acte sur vélin, 1810, contresigné par Cambacérès et titre constatant les paiements.

C). *Signatures diverses.*

L. a. s. de l'amiral Gantaume, an II, superbe vignette.

L. s. de Hoche, Brest, an V.

P. s. de Jourdan à Kléber, an IV, superbe vignette de l'armée de Sambre-et-Meuse.

P. s. d'Hédouville, Saint-Dominique, an VI, vignette.

L. s. du général Miollis, an VII, vignette.

Garde des Consuls, p. s. par les membres du Conseil d'administration, dont Eugène de Beauharnais, an IX.

L. a. s. de Dejean à la reine d'Espagne (Julie Clary).

L. a. s. de Daumesnil lorsqu'il était capitaine de chasseurs de la garde impériale.

P. s. du général A. Lucotte, Naples, 1807.

P. s. de Davout, Varsovie, 1808.

P. s. du futur cardinal Maury, 1799, vignette et cachet.

D). *Documents divers.*

Sept pièces sur les hôpitaux militaires sous la Révolution et l'Empire.

Billet de la garde nationale de Paris, an VIII.
Action de la caisse Lafarge, 1793.

E). *Documents avec vignette en tête.*

Armée d'Allemagne. L. a. s. par Augereau, an VI, très belle vignette.
Passeport, an VI. Vignette de Gatteaux.
L. a. s. par Berthier, an VI. Superbe vignette d'Appiani.
Directoire : lettre de créance pour un ambassadeur, signée par Reubell et Talleyrand, an VI.
République cisalpine, an IX.
Commission d'inspecteur forestier, an IX.
Musée d'instruction publique de Bordeaux, an X.
Brevet de général de brigade, signé par Merlin, procureur du Directoire et Millet-Moreau, ministre de la guerre.
Société philomatique de Paris, 1811, vignette et cachet.

Autres collections.

Deux dess. originaux à la plume du prince impérial en 1860 (G. Montorgueil).
Deux lettres et un portrait de Valentin Haüy (H. de Marcieu).
Brevet de commandant en chef des troupes du Canada pour Montcalm, 1756, parchemin (Paul Flobert).
Deux lettres de cachet, 1760 et 1783, nominations diverses (Paul Flobert).
Document revêtu de la signature autographe de Marie-Thérèse (P. Flobert).
Document revêtu de la signature autographe de François-Joseph (Flobert).

On trouvera également des documents signés par des souverains et de grands personnages sous plusieurs autres rubriques : Documents politiques, Brevets, Documents administratifs, Documents militaires, etc.

AFFICHES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Affiche concernant la levée de la milice, Besançon 1728 (Berthelot).
Affiche: impositions du droit annuel, Orléans 1761 (Fougeu).
Ordonnance du roi concernant les attroupements, 11 mai 1789 (Perrot).
Lettres patentes du roi sanctionnant la loi martiale, Besançon, octobre 1789 (Berthelot).
Lettres patentes du roi concernant la déclaration des biens ecclésiastiques, 24 janvier 1790 (Bourgeois).
Lettres patentes du roi concernant les jugements, 7 mars 1790 (Bourgeois).
Proclamation du roi concernant le serment des gardes nationales (Bourgeois).
Lettres patentes du roi concernant l'aliénation des biens ecclésiastiques, 24 mars 1790 (Bourgeois).
Décret de l'Assemblée nationale du 21 juin 1791 après la fuite du roi (Perrot).
Acte du Corps législatif: Mise en accusation du ministre Delessart, 15 mars 1792 (Berthelot).

Arrêt du district de Pontarlier, 30 juillet 1792 (Berthelot).

Décret de la Convention nationale, 19 novembre 1792, accordant fraternité à tous les peuples (Schwab).

Décret de la Convention nationale, 28 novembre 1792, enlèvement des emblèmes royaux sur les drapeaux (Schwab).

Décret de la Convention nationale, 21 novembre 1792, concernant la fabrication des assignats (Schwab).

Affiche de Roland, ministre de l'intérieur, aux Parisiens, pour sa défense, s. d. (Guéret).

Projet de Constitution du peuple français, 10 juin 1793 (Berthelot).

Affiche de location du palais du Luxembourg, 14 janvier 1793 (Perrot).

Décret de la Convention, 18 vendémiaire an III (Berthelot).

Arrêté du Bureau central de Paris défendant les étalages le jour de décadis, 6 frimaire an VI (Perrot).

Proclamation du Directoire du 25 messidor an VII: La Patrie est menacée... (Berthelot).

Affiche pour la levée de 100.000 hommes, Orléans, 14 janvier 1813 (Fougeu).

Proclamation de Napoléon du golfe Juan, 1er mars 1815 (Schwab).

Ordonnance de Louis-Philippe, lieutenant-général du royaume, concernant le port de la cocarde tricolore (Perrot).

Déclaration des Droits de l'homme en 1830: vignette, arbre de la Liberté (Perrot).

Annonce de la mort du duc d'Orléans, Besançon, 1842 (Berthelot).

Proclamation de l'Assemblée nationale, 17 mars 1848 (Berthelot).

Proclamation des Commissaires du Gouvernement provisoire dans le Doubs, 1848 (Berthelot).

Nomination de Ch. Lemor comme maire du IVe arrondissement de Paris 26 février 1848 (Tumbeuf).

Proclamation de Louis-Napoléon Bonaparte et décret de la Constitution, janvier 1852 (Tumbeuf).

Discours prononcé par le prince Louis-Napoléon, à Bordeaux, 9 octobre 1852 (Berthelot).

Nouvelles de Crimée, dépêche télégraphique, 12 septembre 1855 (Schwab).

Nouvelles de Crimée, dépêche télégraphique, 10 et 12 sept. 1855, 2 p. (Flobert).

Proclamation de l'Impératrice: nouvelles du 7 août 1870 (Tumbeuf).

Proclamation de l'Empereur, 7 août 1870 (Tumbeuf).

Nouvelles de l'Armée, 11 août 1870 (Tumbeuf).

Affiche concernant le maintien du Gouvernement provisoire, novembre 1870 (Tumbeuf).

Décret du Gouvernement de la Défense nationale, 4 novembre 1870 (Tumbeuf).

Proclamation du Gouvernement de la Défense nationale, 18 janvier 1871 (Tumbeuf).

Ordonnance du général commandant l'armée de Paris, 4 février 1871 (Tumbeuf).

Affiche concernant la garde nationale, 20 mars 1871 (Tumbeuf).
Décret de la Commune, 3 avril 1871. Mise en accusation de Thiers, etc. (Tumbeuf).
Proclamation de Delescluze, mai 1871 (Tumbeuf).
Réclame motivée par les bons et les réquisitions pendant le siège (Tumbeuf).
Décret relatifs aux actes de l'état-civil, 13 juillet 1871 (Tumbeuf).
Proclamation de Mac-Mahon, 12 janvier 1876 (Tumbeuf).
Affiche concernant la foire de Saint-Denis, 1830 (Schwab).
Affiche d'adjudication de pavage, Salins, 1742 (Berthelot).
Vente de bois du roi, à Montargis, 1730 (Langlassé).

DOCUMENTS DE LA VIE POLITIQUE

Drapeau en papier, Révolution, bandes tricolores et bonnet phrygien (Paul Flobert).
Lettre du Comité de Salut public, an III, en-tête de Queverdo (P. Flobert).
Carte de sûreté 1793 et 2 cartes civiques 1807 et 1813 (Fougeu).
Carte de section révolutionnaire de Barjols (Var) (Paul Flobert).

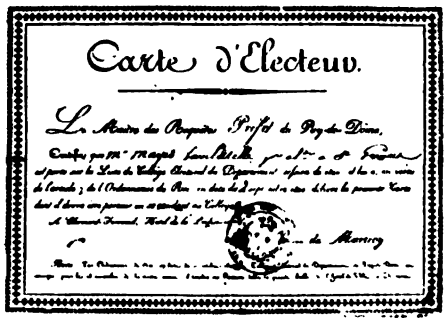

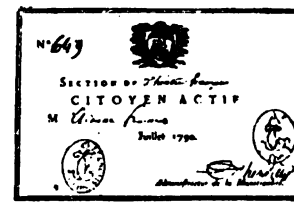

Cartes électorales.

2 cartes de sûreté, Paris, an VII, et Rouen, an X (Paul Flobert).
Carte électorale premier Empire (Devaux).
Cartes de la section des Halles, fac-similé (Paul Flobert).
Instructions pour les élections de l'an IX (Fougeu).
Carte civique de 1807 (Langlassé).
3 cartes électorales de juillet 1790 (Devaux).
3 cartes électorales : 1815, Remiremont ; 1822, Le Mans ; 1838, Reims (Langlassé).
Carte électorale. Orléans, 1822 (Fougeu).
Bulletin de vote au nom du général Cavaignac, 1848 (Fougeu).
Carte électorale 1844 (Berthelot).
Placard concernant le port de la cocarde tricolore en 1789 (vig.) (Langlassé).
Placard concernant le port de la cocarde tricolore sous Louis-Philippe (Perrot).
Certificat de présence à la Fête de la Fédération, 1790 (Paul Flobert).

Certificat de présence, 1792 (Paul Flobert).

Documents contre-révolutionnaires : Passeport en blanc, an Ier du règne de Louis XVII. — Bon de 25 livres de l'armée catholique. — Assignat plié devenu antirépublicain (Lemasle).

Proclamation des représentants du peuple à Strasbourg, an II (Lemasle).

Rapport au premier consul, placard (Bourgeois).

Discours de Sa Majesté, 1834, placard (H. Decret).

Portrait de Louis XVIII, placard (Berthelot).

Placard sur la condamnation à mort du prince de Condé, an XII (Couderc).

Affiche du 23 pluviôse an II, concernant les boulangers (Berthelot).

Inauguration des bustes du général Foy et de Manuel (Paul Flobert).

Proclamation de l'Empereur, 23 avril 1870 (Mme Decret).

16 cartons de documents précieux sur le siège de Paris et la Commune 1870-71 : cartes de subsistance, cartes de boucherie, de boulangerie, cartes d'identité, affiches manuscrites, image du massacre de Mgr Darboy, n° du *Petit Journal* sur papier de couleur, etc. etc. (Devaux).

En-tête de la République romaine.

Documents sur le siège de Paris : laissez-passer franco-allemand, 2 lettres par ballon monté, journal Dépêche ballon 2 décembre 1870, affiche de l'Office postal Lorrin (Paul Flobert).

9 documents suisses : lettre d'incorporation de bourgeois 1843, 6 pièces concernant la Révolution à Neufchâtel en 1848, lettre et brevet de notaire 1809 et 1841 (Comtesse).

Décret de la Convention, sur rapport de Barrère, ordonnant l'arrestation de Robespierre, Saint-Just, etc., 9 thermidor an II, imprimé officiel (Paul Flobert).

PASSEPORTS ET PERMIS

Passeport de Versailles, 1753 (Monmarché).

Passeport de vaisseaux étrangers, Lannion, 1807 (Langlassé).

5 passeports étrangers de 1833 à 1861 (Langlassé).
3 passeports français, 1824 à 1852 (Berthelot).
11 passeports français divers et 2 étrangers (Fougeu).
Permis de chasse, 1807 (Bridoux).
7 passeports de villes, avec en-têtes et armoiries (Devaux).
Laissez-passer délivré sous la Commune, 1871 (Tumbeuf).
5 passeports : New-York, 1822 ; Orléans, 1795, et 1re République (Schwab).
Carte laissez-passer du ministère de la guerre (Schwab).
Passeport turc, 1896 ; passeport de Saint-Domingue, an VII ; de Naples, 1790 (Paul Flobert).
Laissez-passer délivré par le Dr Larrey (Montorgueil).
Permission pour sortir librement, Lille, 1830 (Miguet).

DIPLOMES ET BREVETS

Brevet de pension de la Maison du Roi, 1783 (Martin).
Brevet de pension de la Maison du Roi, 1829 (Bridoux).
Diplôme de licencié en droit, 1821 (Bridoux).
Diplôme de pharmacien, 1810 (Schwab).
Brevet de chevalier de Saint-Louis (Bridoux).
Brevet de la Légion d'honneur, 1816 (Paul Flobert).
Brevet de l'ordre du Lys pour un collégien, 1814 (Paul Flobert).
Brevet de la médaille de Sainte-Hélène, 2e Empire (Paul Flobert).
Brevet de danse illustré, Paris, 1832 (Langlassé).
Brevet de prévôt de contre-pointe, ill. en couleurs, 1835 (Paul Flobert).
Diplôme illustré de Société héraldique (C. Magne).
Diplôme illustré du Caveau moderne, 1810, signatures intéressantes (Martin).
Acte notarié, format minuscule, avec cachet de cire (Paul Flobert).
Brevet espagnol de la Société Colonna, 1856 (Paul Flobert).
Diplôme de la Société des Arts de Genève, 1821 (Paul Flobert).
2 brevets maçonniques (Bridoux).

ENSEIGNEMENT ET INSTRUCTION

Quelques documents seulement marquent ce chapitre qui pourrait donner lieu à des développements considérables : d'anciennes cartes géographiques, des certificats de prix, quelques dessins calligraphiés, etc.

Plan de Paris, de Georges Braun, 1530 (Mareuse).
Plan de Paris de Roussel, édition de 1760 (Mareuse).
Atlas de Ptolémée, Joannes Scotus à Strasbourg, 1520 (de Nerville).
Atlas des côtes de France, de Tassin, 1634 (Couderc).
Vue en plan de Bilbao, 1544 (Martin).
3 prospectus d'ouvrages géographiques illustrés, XIXe siècle (Bridoux).
Carte de l'évêché de Valence en Espagne, 1761 (Paul Flobert).

Vers prononcés à la distribution des prix du collège d'Orléans, 1770 (Fougeu).

Énigmes expliquées à la distribution des prix du collège d'Orléans, 1757 (Fougeu).

Programme de représentation de distribution de prix, Orléans, 1788 (Fougeu).

Programme d'exercices publics et de distribution de prix, Orléans, an IX (Fougeu).

Programme d'exercices publics et de distribution de prix, Orléans, 1788 (Fougeu).

Alphabet illustré anglais (Couderc).

ANNO DOMINI 1767, Die 13. Menſis Auguſti. Præfecto Urbis Nobili viro D. D'HELYOT. Conſulibus D. D. MAISONNEUVE, D'AZEMAR, ISSALA & MAILHES, in ſolenni Præmiorum Diſtributione, in Collegio Regio Cadurcenſi factâ, hoc à munificâ Urbe Præmium meritus, ac conſecutus eſt,

Certificat de prix, Cahors 1767.

Modèle d'écriture (Paul Flobert).

En-tête de cahier de calligraphie, 1755 (Schwab).

Certificat de prix, coll. de Moulins, 1759, de Dublin, 1749 (Schwab).

3 bons points d'écoliers (Schwab).

Carte de contentement de M^on de la Légion d'honneur, 1er Empire (Miguet).

2 cartes géographiques historiées (Langlassé).

19 certificats de prix divers avec vignettes, 1762 à 1850 (Paul Flobert).

Thèse imprimée sur soie (Couderc).

Affiche de thèse de licence, 1822 (Bridoux).

Thèse de mathématiques, Orléans, 1765 (Fougeu).

DOCUMENTS FINANCIERS

Dans cette vitrine nous avons réuni quelques modèles d'assignats et de billets de confiance de la Révolution : des billets de banque français et étrangers et des billets farce, amusante imitation ; une sélection de billets de loterie, etc.

Affiche du tirage de la 39e loterie de la ville de Paris 1760 (Paul Flobert).
Feuille de 18 billets de loteries : Commercy, 1710, Enfans Trouvés, 1746, Générale, 1774, de Piété, 1780, XII millions, an VIII, impériale, 1813, royale, 1829, pipe du général Kléber, 1842, etc., etc. (Paul Flobert).
Billet, loterie royale, 1705 (Langlassé).
Billet, loterie Ecole royale militaire (Tumbeuf).
Billet de chance, 1785 (Fougeu).
Reconnaissance de billet de loterie nationale (Fougeu).

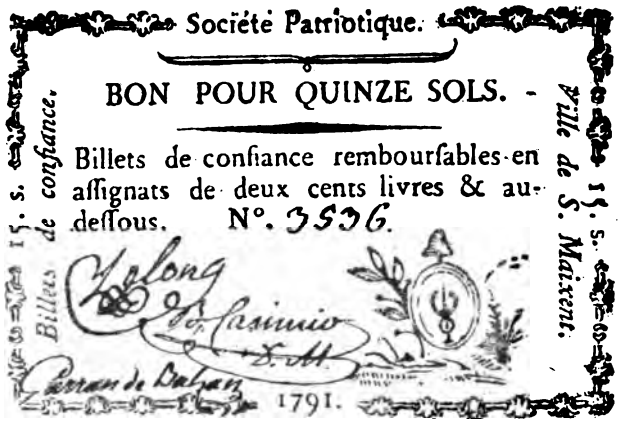

Billet de confiance imprimé au dos d'une carte à jouer.

Billet, loterie nationale, an X (Langlassé).
Placard trompe-l'œil d'assignats (Schwab).
2 billets, banque Law; un billet, Caisse d'escompte (Couriot).
3 feuilles d'assignats divers (Couriot).
2 feuilles de billets de confiance du Puy-de-Dôme (Couriot).
2 feuilles de billets de la Martinique et de la Guadeloupe (Couriot).
Série de billets, mandats, bons, assignats, billets de confiance ancien régime et Révolution, 46 pièces (Schwab).
Série de 72 billets de banque étrangers (Schwab).
Billets de banque de France 5 fr. et 20 fr. vrais et faux (Schwab).
9 billets de confiance émis par des villes en 1870-71 (Schwab).
12 billets farce de France et d'Angleterre (Schwab).
4 bons de la Réunion (Tumbeuf).
8 traites commerciales à vignettes (Langlassé).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Révolution et premier Empire.

Certificat de mariage, Orléans, 10 floréal an VII (Fougeu).
Lettre du Ministre de Justice et du maire du IIIe arrondissement (Fougeu).
Feuille de 12 bons du Comité de subsistance, Orléans, 1789 (Fougeu).
Programme de prix à décerner en 1810 (Fougeu).
Certificat du Consulat de France à New-York, an III (Langlassé).
Amboise (Bridoux).
Certificat de l'Hospice d'Humanité, an III (Montorgueil).
Réponse à M. Necker, placard de l'Imprimerie nationale, 1790 (Guéret).
Feuille de route de l'armée des Pyrénées, an IV (Benoît).
Lettre avec vignette : Liberté, Égalité ou la Mort, an II (Schwab).

En-tête de papier administratif de la Révolution.

Lettre avec vignette, signée Lemoyne, an II (Schwab).
Noms des quinze scélérats....., placard, Lyon, an II (Schwab).
Biens nationaux. Extrait des registres d'adjudication, 1791 (Schwab).
Lettre à en-tête de Rochefort, an XII (Schwab).
Vente de biens nationaux, Bazeilles, an III (Schwab).
Feuille de contribution des patentes, an X (Schwab).
Vignettes administratives, an III, an IV et an XI (Schwab).
Vignettes du Comité de Salut public, an II, signatures (Schwab).

Documents sur la Poste.

Avis au public, édit royal, Saint-Germain-en-Laye (Schwab).
Édits, déclarations et ordonnances : 1632, 1635, 1641, 1692, 1703, 1704 (Schwab).
Affiche-placard relative au changement des noms de villes (Schwab).

Feuille de 5 vignettes en-têtes de l'Administration des Postes (Schwab).
7 feuilles de papier à vignettes de l'Administration des Postes de l'an II à l'an IV (Schwab).
Tableau de la taxe des lettres, an IV (Schwab).

Documents divers.

Reçu de location de banc d'église, 1756 (Schwab).
Billet d'entrée à l'hôpital de Bicêtre, 1752 (Schwab).
Extrait mortuaire du même hôpital, 1753 (Schwab).
Extrait de baptême, église Saint-Sulpice, 1671 (Schwab).
Certificat de divorce religieux, 1734 (Schwab).
En-tête (coupé) de la Douane royale, XVIIIe siècle (Schwab).

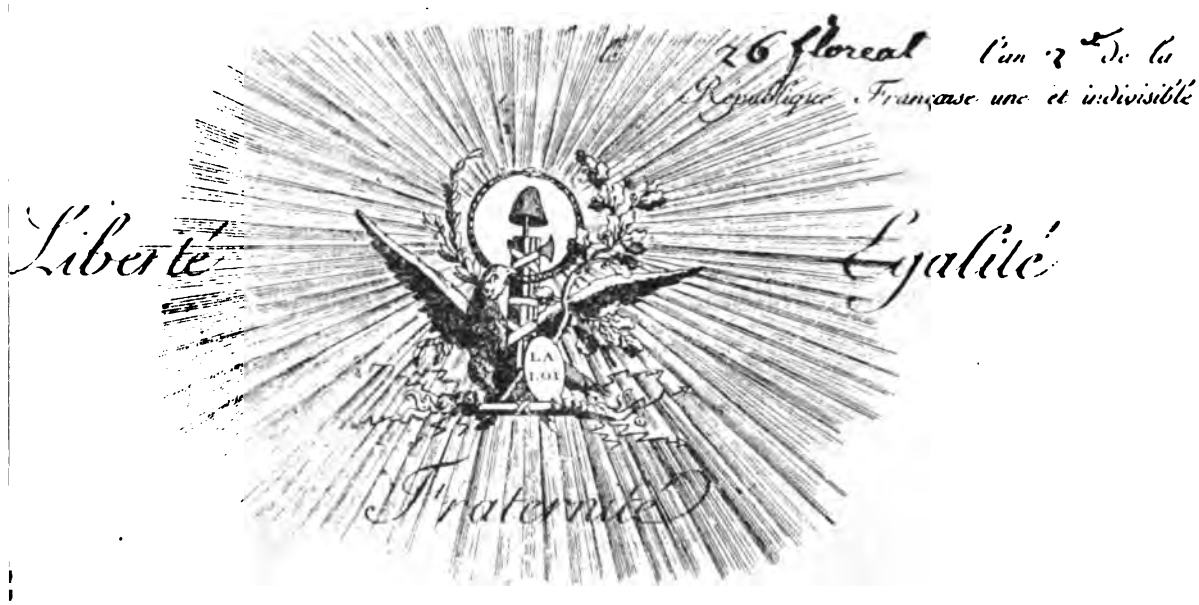

En-tête administratif.

Proclamation du gouvernement aux contribuables, 1871 (Schwab).
Feuille de contributions directes, 1804 (Schwab).
Feuille de centimes extraordinaires, 1813 (Schwab).
Numérotage des maisons de la ville de Lyon, 1853 (Schwab).
Certificat de noblesse, 1666 (Schwab).
Hospice des enfants de la patrie, en blanc (Schwab).
Billet de sortie de l'hôpital de Weissenfels, 1813 (Schwab).
Quittance d'amende, 1753 (Schwab).
Convocation adressée à un conseiller du roi, 1786 (Schwab).
Affiche du tribunal de Nantes, 1828 (Schwab).
Levée de 1767, subdélégation de Châteaudun (Schwab).

Billet de séance du Musée de Paris, 1783, et reçu de souscription (Ebin).
Rapport des prix décernés par l'Académie des Sciences, 1789 (Ebin).
Reçu du grenier à sel de Vichy, 1743; de Châteauneuf, 1783 (Paul Flobert).
Reçu de la Gabelle d'Avignon, 1661 (Paul Flobert).

MANTES, le 11e Germinal de l'an trois de la République Française, une et indivisible.

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

La probité et la bonne-foi sont à l'ordre du jour.

Le Receveur d'Enregistrement au Bureau de Mantes aux Citoyens Administrateurs du District du même lieu.

En-tête administratif.

Égalité, Liberté, Fraternité, Triomphe de la République, ou la Mort.

Par-devant

LES SANS-CULOTTES composant l'Administration provisoire du DISTRICT DE LA CAMPAGNE de COMMUNE-AFFRANCHIE, séant à GENIS-LE-PATRIOTE.

En-tête administratif.

Reçu de Capitation, Orléans, 1754 (Paul Flobert).
Reçu des Douanes de Bordeaux, 1825 (Paul Flobert).
Acte de tontine créée par édit de décembre 1759 (Paul Flobert).
Tarif des courtiers-jaugeurs de Rouen, 1696, vignette (Paul Flobert).

Certificat de vie des Enfans-Trouvés de Paris, 1827 (Paul Flobert).
Lettres patentes et ordonnances relatives à la Banque Law, 1716 et 1718 (Paul Flobert).
Certificat de publication de mariage, 1661 (Fougeu).
Certificat de bourgeoisie, Suisse, 1837 (Fougeu).
Pièce à en-tête de l'Institut de France, Restauration (Fougeu).
Lit de justice de novembre 1774 (Bourgeois).
Arrêt du Conseil du roi, 1778 (Bourgeois).
Diplôme de maire, 1831 (Berthelot).
Ordre de corvée pour fournir des pierres, 1751 (Berthelot).
Billet de sortie d'hôpital, an II (Berthelot).
Réquisition de chevaux, 1814 (Berthelot).
Ordre d'arborer le drapeau blanc, 1815 (Berthelot).
Procès-verbal de la Fête de la Fédération à Beauvais (Guéret).
Registre des débitants d'Amiens, 1775-1782 (Guéret).
Quittance de boues, Paris, 1680 (Langlassé).
Lettre de maîtrise de pâtissier, Orléans, 1767 (Fougeu).
Placard, avis pour une chienne perdue, XVIIIe siècle (Monmarché).

Vignette de papier timbré.

IIIME PARTIE

DOCUMENTS DE LA VIE MONDAINE

INVITATIONS, MENUS, PROGRAMMES

Depuis quelques années, l'art s'est glissé dans l'ornementation de ces documents et la remarquable collection de M. Daymard montre quel développement il y a pris.

1° Affiches.

2 affiches de théâtres de Paris, 1778 (M. Guerry).

13 affiches de théâtres, Paris et Orléans, de 1788 à 1823, la plupart avec encadrements de bois gravés (Fougeu).

Billet d'entrée à une ascension de Blanchard, 1784.

Affiche programme du manège Langlois, avril 1785, curieux bois (Fougeu).

Affiche : Avis aux Musiciens, XVIIIe siècle (Couderc).

2° Collection Léon Daymard.

11 menus illustrés et coloriés, dont 2 originaux de Jules Roy, pour dîners privés.

16 menus de sociétés artistiques, provinciales, etc., dus aux premiers artistes : La Pomme, la Prune, la Marmite, le Grelot, etc., etc.

9 menus de banquets en l'honneur de : Sarah Bernhardt, général Boulanger, Victor Hugo, Paul Adam, etc., etc.

27 menus de restaurants parisiens dus aux meilleurs artistes contemporains : Willette, Guillaume, Redon, Rœdel, Choubrac, Lucas, Léandre et 2 très jolis menus de restaurants américains.

Réunion de 87 pièces remarquables tant par l'intérêt documentaire qu'elles présentent que par le goût et l'art avec lequel elles ont été composées. On y trouvera le souvenir de toutes les grandes réceptions données par la France, depuis le voyage de notre flotte en Russie, en 1891, jusqu'aux plus récentes visites de souverains à Paris; des menus et des programmes des réceptions de l'Elysée, des ministres et de la ville de Paris; quelques programmes de théâtre de la cour de Napoléon III et des menus particuliers de la plupart des souverains étrangers.

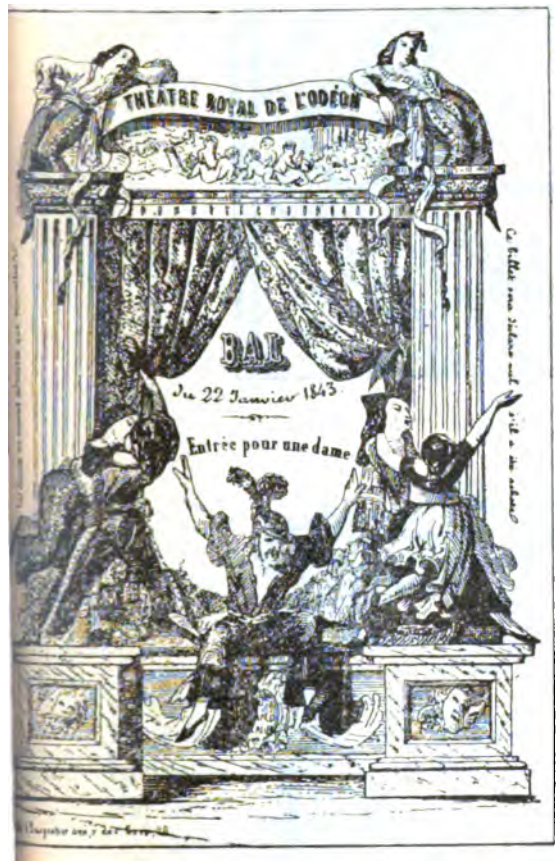

Billets de bals masqués, attribués à Gavarni.

6 programmes de music-hall et petits théâtres parisiens: Folies-Bergère, Mathurins, Grand Guignol, etc., etc.

5 programmes illustrés de fêtes d'escrime.

12 programmes illustrés de fêtes particulières : soirées, représentations théâtrales, concerts Planel, etc.

15 invitations et programmes de théâtres: Comédie-Française, Théâtre libre, Théâtre Sarah-Bernhardt, La Gaîté, etc.

3° Collections diverses.

2 cartes de services de vins, encadrements gravés, XVIIIe siècle (Bertarelli).

Invitation à dîner en blanc, gravure française; la même utilisée par le marquis Riccardi, en 1840 (Bertarelli).

2 menus litho coloriés, Belgique, 1840 (Bertarelli).

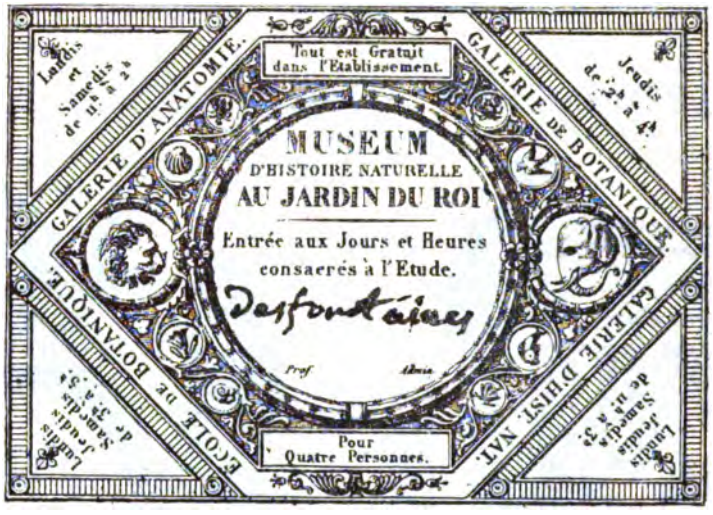

Carte d'entrée.

Invitation à une séance de musique, en Italie.

Menu en blanc, gravé par Pinod, vers 1840 (Bertarelli).

Billet d'entrée à l'Académie royale de musique, vers 1825 (Paul Flobert).

2 lettres d'invitations à des repas de noces annamites, écrites au pinceau sur papier rouge (Paul Flobert).

Invitation à dîner du duc de Laval, imprimée, vers 1820 (Paul Flobert).
Bon pour un dîner, carte provenant du Palais du Luxembourg, 1848 (?) (Paul Flobert).
Carte pour le cortège de la Fête de la Concorde, 1848 (Paul Flobert).
Programme de concert privé, gravé par Félix Faure? (Paul Flobert).
10 menus des Parisiens de Paris (Niessel).
4 invitations et programmes illustrés (Niessel).
Carte d'entrée, ascension de Nadar (Paul Flobert).
Invitation de soirée Arsène Houssaye, gr. par lui-même (Paul Flobert).
Billet du théâtre de M. Comte, 1850 (Paul Flobert).
Invitation au bal des Quat'-z-Arts, sur papier à chandelle (Paul Flobert).

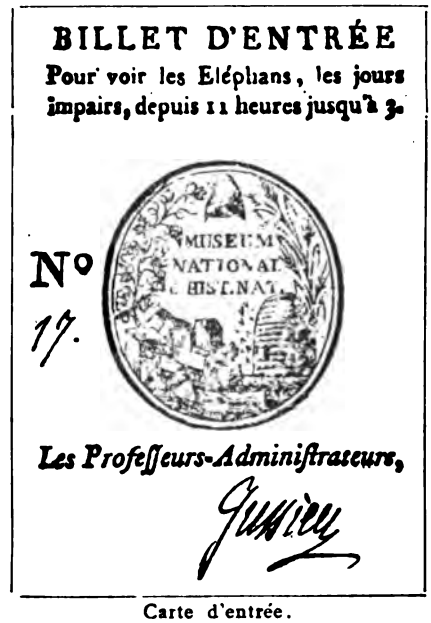
BILLET D'ENTRÉE
Pour voir les Eléphans, les jours impairs, depuis 11 heures jusqu'à 3.
N° 17.
Les Professeurs-Administrateurs,

Carte d'entrée.

Troisième descente en parachute d'Élisa Garnerin au Champ-de-Mars (Miguet).
Expérience aérostatique de Robertson et Margat (Schwab).
Invitation de l'ambassadeur de France (?) à l'abbé Thiébault (Montorgueil).
Exposition des produits des manufactures royales au Louvre, 1842 (Langlassé).
Fête du parc d'Asnières (Miguet).
Invitation à un bal paré et travesti, th. de la Gaîté, ill. par Nanteuil (Miguet).
2 menus en blanc illustrés (Devaux).
Invitation au bal des Chevaliers du Pied de nez (Schwab).
Invitation à un bal de la ville d'Orléans, 1807 (Schwab).
5 menus illustrés: Bon Bock, Clou, etc. (Brunschwicg).
5 menus du Bon Bock (Baillière).
Invitation à une fête de charité à Saint-Pétersbourg (Baillière).
Carte d'entrée à la Comédie-Française (Miguet).

Carte d'étudiant à la Faculté de droit, 1810-11 (Miguet).
Invitation à un bal paré pour le mariage du duc de Berry, belle pièce (Miguet).
Carte d'inauguration de la statue de Th. Renaudot (Paul Flobert).
Invitation à dîner, passe-partout (Langlassé).
Inauguration du monument aux aéronautes, 1906 (Colas).
9 invitations et menus officiels du gouvernement Suisse, 1898-1906 (Comtesse).
6 invitations de fêtes de compagnonnage (Fougeu).

MUSIQUE

Les titres de musique ont été ornés au XVIIIe siècle d'une très remarquable illustration. Puis comme pour bien d'autres documents imprimés, tout art en a été banni pendant longtemps. De nos jours, les titres de musique commencent à renaître pour l'art qui les revêt d'intéressantes compositions en couleurs.

Titres de musique.

France (antérieur à la Révolution).

4 sonates de Viguerie, ovale enguirlandé (Paul Flobert).
Musique du Barbier de Séville, 1775, cadre calligraphié (Paul Flobert).
Deuxième pot pourri de Le Moyne, écrit par Ribière (Paul Flobert).
Premier pot pourri de Le Moyne, encadrement étoile (Paul Flobert).
Recueil d'airs de M. Holaind, encadrement Louis XV gravé par Gérardin (Paul Flobert).
3 sonates de Louis Jadin, cadre gravé par Le Roy (Paul Flobert).
3 sonates de Himmel, frontispice, armoiries d'York (Paul Flobert).
3 sonates de Steibelt, cadre gravé, attributs musicaux (Paul Flobert).
3 sonates de Steibelt, cadre gravé, écrit par Ribière (Paul Flobert).
Feuilles de Terpsichore, encadrement gravé par Le Roy (Langlassé).
6 sonates de Steibelt, frontispice: portrait de la reine de Prusse (Langlassé).
12 quatuors de Pleyel, encadrement gravé (Langlassé).

France (époque Révolution).

3 trios de Devienne, encadrement calligraphié par Petit (Paul Flobert).
Journal de I.-M. Plane, cadre gravé (Paul Flobert).
2 sonates de Steibelt, joli titre gravé figurant une lyre (Paul Flobert).
24 quintetti de Boccherini, beau frontispice gravé (Langlassé).
La Caverne de Lesueur, titre en aquatinte (Langlassé).
Grande sonate de Steibelt, beau titre gravé (Langlassé).

France (premier Empire).

3 sonates de Himmel, frontispice, attributs musicaux (Paul Flobert).
6 romances à M. de Sancé, frontispice de John Godefroy, 1805 (P. Flobert).
6 psaumes de Martini, frontispice de Houel, 1803 (Paul Flobert).

3 duos de Pleyel, titre de B. Zix (Paul Flobert).
6 duos de Vern, titre gravé, attributs musicaux (Paul Flobert).
Gelinek, frontispice, portrait en pointillé (Paul Flobert).
12 quatuors de Pleyel, cadre : armoiries du roi de Prusse (Langlassé).
L'art... de Viguerie, motifs musicaux, Apollon (Langlassé).

France (Restauration),

Le troubadour ambulant, frontispice illustré (Langlassé).
Feuille de papier pour copier la musique, frontispice gravé (Langlassé).

Allemagne.

6 galops brillants, encadrement et scène de bal masqué (Langlassé).
3 quatuors de Haydn, petit encadrement ovale (Paul Flobert).
3 quatuors de Haydn, petit encadrement de fleurs (Paul Flobert).
6 trios de Boccherini, titre gravé (Langlassé).
6 quatuors de Pleyel, titre gravé (Langlassé).

Angleterre.

3 sonates de Haydn, encadrement : L L entrelacés (Paul Flobert).
3 sonates de Haydn, encadrement : tuyaux d'orgue (Paul Flobert).
3 trios de Viotti, encadrement : site naturel (Paul Flobert).
Grand concerto de Dussek, encadrement calligraphié (Paul Flobert).
Théorie de piano-forte, titre gravé sur acier (Paul Flobert).

Italie.

Titre passe-partout, gravé en rouge, motif d'architecture et de musique (Paul Flobert).
Magnifique titre passe-partout, Dieu inv., N. Tardieu, sculp. (Bertarelli).
Titre passe-partout, enfants jouant des instruments (Bertarelli).
Titre passe-partout, faune et amour. Carloni del., Bombelli, sc. (Bertarelli).
Titre passe-partout, enfants et encadrement rocaille. Pisis del., Ant. Gregori sc. (Bertarelli).
Titre passe-partout, encadrement pompéien et singes (Bertarelli).
Titre passe-partout, scène de salon de musique, ép. Directoire (Bertarelli).
Titre passe-partout, orchestre en plein air (Bertarelli).
Titre passe-partout, orchestre dans un jardin (Bertarelli).
Titre passe-partout, enfants jouant des instruments (Bertarelli).

Prospectus de Benaut, maître de clavecin et éditeur de sa musique vers 1760, (Bourgeois).
Prospectus de la Muse lyrique, suite d'airs... (Paris, 1770) (Bourgeois).

CHANSONS

La chanson populaire est aussi ancienne que le monde, mais elle était purement orale. On ne commença à en imprimer que sous la Révolution, et Ange Pitou l'a rendue célèbre. Le développement en a été constant, et maintenant, grâce aux publications à bon marché, chaque jour presque en voit naître de nouvelles.

Feuille de chansons d'Ange Pitou, avec son adresse à la fin (G. Montorgueil).

23 feuilles de chansons de la Révolution, politiques et sentimentales, éditions populaires, dont quelques-unes ont de curieux bois gravés en tête (G. Montorgueil).

7 feuilles de chansons du premier Empire (G. Montorgueil).

9 feuilles de chansons de la Restauration (G. Montorgueil).

La Marseillaise, édition ornée pour chaque couplet d'une vignette de Charlet (Paul Flobert).

La Défense de Paris, sur l'air de la Marseillaise, placard du siège de 1871 (Paul Flobert).

13 chansons format musique avec vignettes de 1815 à 1860 (Paul Flobert).

36 chansons populaires petit format avec couverture illustrée : le petit grenadier (vers 1860), guerre de 1870, chansons boulangistes, complaintes sur les grands crimes, chansons sur les événements militaires et chansons d'actualités (Paul Flobert).

Vignette de papier timbré.

IVME PARTIE

DOCUMENTS DE LA VIE COMMERCIALE

DOCUMENTS SE RAPPORTANT A L'HISTOIRE DU PAPIER ET DE L'IMPRIMERIE

Pour en montrer l'histoire, il eût fallu une place considérable et des documents techniques dont l'intérêt général eût été peu attrayant. Nous nous sommes bornés à exposer quelques anciennes marques de fabriques de papier.

Le livre ne doit pas être compris dans les collections de vieux papiers qui sont des feuilles volantes. Pourtant elles ont donné un asile naturel aux résidus des livres anciens que l'on détruit tant de nos jours : les gardes de papier, les titres, les frontispices et toutes les vignettes qui furent souvent jadis de petits chefs-d'œuvre de gravure.

6 papyrus égyptiens du second empire de Thèbes (Saffroy frères).

7 anciennes marques de papetiers sur des fragments d'enveloppes de papier (Fougeu).

Livres imprimés en caractères cursifs et de civilité ; livres à texte gravé ; productions d'imprimeries exotiques : Saïgon, Naloo (colonie icarienne); Uvea (îles Wallis), etc. — Productions d'imprimeries particulières : monastère de Saint-Blasian, les mekitaristes de Trieste ; imprimerie du prince de Ligne, à Monrefuge ; de la duchesse de Luynes, au château de Dampierre ; *Batavia*, par Ad. Jurius, Leyde, 1588 (Le premier livre dans lequel l'invention de l'imprimerie est attribuée à Laurent Coster) ; *Les muses bourgeoises*, de l'imprimerie de l'Hymen (Couplets chantés au mariage de Philippe-Denis Pierres, imprimeur du Roi, avec Adélaïde Chary, à Rouen, en 1768) ; *Récit fait à M. de Calonne*, par Martin de Marivaux (Tiré à 3 exemplaires) ; *La confession coupée*, méthode de confession par correspondance ; *Mémoires de la Maison de Brandebourg*, par le grand Frédéric, au donjon du Chasteau, avec privilège d'Apollon (exemplaire unique ?), etc. ; Documents typographiques, caractères, stéréotypie, marques d'imprimeurs et libraires, lettres ornées, ornementation typographique, contrefaçons, titres et frontispices de livres, titres de cartes géographiques et de journaux, gardes, papiers marbrés, etc. (J.-C. Wiggishoff).

Papier doré, sujets estampés, XVIIIe siècle (Fougeu).

12 feuilles de papiers de garde et dominoteries françaises et italiennes en or et en couleurs, XVIIIe siècle (Devaux).

3 feuilles de dominoteries françaises, commencement XIXe siècle (Devaux).

2 modèles de caractères d'imprimerie français, 1604 et 1754 (Devaux).

9 feuilles d'adresses-étiquettes et prospectus d'imprimeurs, libraires, relieurs, etc., 91 pièces (Devaux).

Distraction d'un afficheur, caricature litho coloriée (Couderc).
Le colleur d'affiches au XVIIIe siècle, original et épreuve coloriée (Langlassé).
Outils, livret d'ouvrier et photographie de M. Guerry, père (Guerry).
Collection de : en-têtes, culs-de-lampe, initiales et vignettes, bois gravés XVIIIe siècle, réunis dans un volume relié maroquin (Bourgeois).

DOCUMENTS COMMERCIAUX

Étiquettes et cartes-adresses illustrées.

Les papetiers tenaient à honneur, au XVIIIe siècle, de se faire composer des étiquettes-prospectus très joliment gravées, reproduisant leur enseigne et servant en même temps de réclame: le prospectus distribué dans la rue étant interdit, on les collait sur la garde des registres et livres de commerce. C'est ainsi que ces belles pièces sont parvenues jusqu'à nous.

Aujourd'hui, la liberté du commerce a répandu à profusion la carte-adresse, le prospectus et le catalogue : ils sont souvent très artistiques, à seule fin de retenir l'attention de l'acheteur.

Les factures et papiers de commerce donnèrent lieu également à de belles illustrations que la lithographie perdit en les rendant trop communes.

Les factures anciennes ont, de plus, un intérêt considérable, en ce qu'elles nous renseignent d'une manière très précise sur la valeur des objets.

Cleray "A la Tête Noire", XVIIIe siècle. — Fiève Dutry, à Gand, litho coloriée. — Beaucoste "A l'Image Notre-Dame des Vertus", 1732 (Langlassé).

"Au Père de famille", mercerie. — Lacoste, graveur, par Gegoux, épreuve sur chine. — Hamelin "A la flotte d'Angleterre", à Paris. — Manoury Beaupré "Au petit Saint-Thomas". — Vauquelin, tailleur à Caen "Au Guerrier français". — Eno Salmon, nouveautés à Paris. — Maisonrouge, orfèvre, "A la Couronne d'Or", gravé par Broche. — Coupat, tailleur, "A l'habit sans couture". — Cayron-Offroy, pâtissier, "A la Croix Rouge". — Boussaton-Lallement, lampiste. — Quillet, lampiste, rue du Roule. — Bailly, hôtel du Carrousel, belle gravure de Moisy, 1803. — Dessin original pour adresse de parfumeur, par Houel, an XI (Miguet).

Brenet, graveur. — Hansy, libraire, "A Saint-Nicolas", 3 pièces. — Inig, marchand d'estampes, à Bologne. — Sergent, imprimeur à Paris, XVIIIe siècle. — Cabaret, papetier, "Au Griffon", XVIIIe siècle. — Dubois, papetier, "Au Château de Chantilly", typo. — Riollant, "A Louis XV", typo. — Maecken, à Reutlingen. — Gadow, à Hildburghausen. — Schemer, à Wurtzbourg. — Chéon, à Gand. — Daveluy, à Bruges (Bertarelli).

Jones frères, à Bruxelles. — "A l'Auberge du Grand Albert", à Bellinzona. — Martin, parfumeur. — Authensis, cordonnier. — Lévy, imprimeur, à Strasbourg. — "Hôtel de la fleur d'or", à Anvers. — Somereu, à Rotterdam. — Lateur de Blye, à Gand. — Nannucci. — Irlande, à Paris. — J.-M. Farina, à Cologne. — "Au Fidèle Berger", confiseur

à Paris, XVIIIe siècle. — J. Formica. — 2 cartes adresse impr. au dos de cartes à jouer (G. Baillière).

Étiquette de papetier, XVIIIe siècle.

"A la ville de Venise. — S. Erard, à Paris. — Beauchain, "Au Grand Magasin". — "A l'ancien monument de la Pucelle d'Orléans", 1847. — "Au bon coupeur pour les culottes", à Orléans, 3 pièces. — Matth Léon (Fougeu).

Odiot, orfèvre. — Chevallier, opticien. — Martin, apothicaire. — Autou, vitrier (Bridoux).

Jollivet, " A l'Image Notre-Dame ". — Regnault, jardinier du Roi (L. Chanut).

4 étiquettes adresse de Gache, imp. de calendriers, 1833-1835 (Bertarelli).

Étiquette de liqueur.

Étiquettes pour boîtes et flacons.

Réunion de 37 étiquettes de liqueurs, de 1780 à 1860 (Paul Flobert).

Album d'étiquettes de parfumerie, de 1800 à 1850 (Decroix).

30 cartons d'étiquettes de liqueurs et de fils à coudre, vignettes coloriées, 159 pièces (Decroix).

12 étiquettes de parfumerie, coloriées (Miguet).

Etiquette de liqueur, encadrement (Couderc).

Bonbon du général Foy, coloriée. — Liqueurs : Champ d'Asile, Crème de Cocu, Autriche, Elixir Solferino, Jocko, Solitaire, coloriées (Miguet).

Carte d'échantillons de plumes Cuthbert et anglaises, 7 pièces (Bertarelli).

Carte d'échantillons de plumes Cuthbert (Schwab).

Prospectus.

L'amer du général Boulanger. — Fabrique d'ornements d'église, à Bogota (Schwab).

Bateau broyeur, couleurs et vernis. — Les animaux savants. — Prospectus en vers. — Planche d'attributs-enseigne. — Lavigne, allumettes, à Paris (Mignet).

Mlle Martin, fleurs. — Sanguineti, graveur à Florence. — Beruto frères, à Milan (G. Baillière).

Bidault, à Paris. — Tellier, fabricant de perruques, à Paris. — de Pemoulié, distillateur, à Paris. — Marius Paulme. — Cabinet de lecture (Langlassé).

Billon, lithographe anglais. — Feuille de souscription à des portraits de la famille impériale (Bertarelli).

Invention d'une mâture roulante, an V, illustré. — Manière de secourir les personnes noyées, imprimerie royale, 1778. — Avis sur le même sujet, 1787 (Ebin).

L'Empereur et la Garde impériale, par Charlet. — Stône, Coquerel, man. d'impressions, à Paris. On y a joint un échantillon d'impression typo sur soie (Bridoux).

Catalogues de libraires parisiens : Vincent, 1773 ; Delalain, 1763 ; Cussac, 1776 (Bourgeois).

Tarif de vêtements, XVIIIe siècle. — Baulu-Ragu, cirier, à Orléans. — Le Physionotype, Paris, 1835. — Philippe, fabricant de tentures, à Orléans, 1784. — Eau de Cologne du sieur Feminis, 1729. — Guy, fabricant de réglisse, à Paris, 1773 (Fougeu).

Factures à en-tête gravé.

Le Normand et Cie, "Au Grand Turc", Paris, 1782. — Benoît, "Aux Quatre Colonnes", Paris, 1790. — Bois, "Au Gagne-Petit", Paris, 1792. — Biennais, "Au Singe violet", Paris, an VII. — Payen, "Au Mousquetaire", Paris, 1808. — Lesueur, dentelles, Paris, 1808. Guillot, papiers peints, 1808. — Renaud, lampiste, à Paris, 1819. — Chappée, calandreur du Roi, Versailles, 1822. — Boler, plombier, Paris, 1824. — Hubert, "Au Goût moderne", Paris, 1828 (Langlassé).

Marc, foire Saint-Laurent, Paris, an VI. — Alexandre et Baudrant, à Paris (Miguet).

Étiquette de liqueur.

Lamotte, confiseur, Paris, 1812. — Coudray, orfèvre, 1814. — Biennais, "Au Singe violet", Paris, 1813 et 1814, 2 pièces (Bridoux).

D'Herbecourt, "A l'Orme Saint-Gervais", Paris, 1818. — Squimbre,

"Au Moulin à vent", Orléans, 1825. — Fontanil, "Au Chapelain rajeuni", Paris, 1829. — Bouilly, 1829 (Fougeu).

En-tête de facture avant lettre (Miguet).

Étiquette de papetier, XVIIIe siècle

Factures à en-tête lithographié.

Cluis, lithographe, Paris, 1837. — Aucoc, orfèvre, Paris, 1843 (Fougeu). Susse, Paris, 1844 et 1855. — Fruva, coiffeur, Rennes, 1845. — Plon, éditeur, Paris, 1849 et 1854. — Chaix, imprimeur, Paris, 1854. — Nausard et Villin, lithographes, Paris, 1869 (Langlassé).

Aubert, Paris, 1847 (Bertarelli).

Factures à en-tête typographié.

Ratoré Bazin, "Au coin de la rue Neuve", Orléans, 1774. — Bigot le jeune, "Au Gros Raisin", Paris, 177*. — Berthevin, libraire, Orléans, an VIII.

— Dhotel, "A Saint-François", Paris, an X. — Pannier, "Au Gagne-Petit", Paris, 1820 (Fougeu).

Gillé, graveur, Paris, 1822, 2 pièces (Langlassé).

Quelques affiches artistiques modernes.

10 belles affiches anglaises : Opera-Stories. — A. Gaiety Girl, 2 ép., de Dudley-Hardy. — Wintergarden, de Marie. — The Daughters of Barrison, de Barret. — A new life of Napoleon, de Grasset, 2 ép. dont une avant lettre. — Cinderella, de Dudley-Hardy. — La gaie parisienne, de Syland-Ellis, av. lettre. — Womens edition. (P. Decroix).

Collections d'ensemble et pièces diverses.

13 cartons de cartes-adresse, étiquettes, prospectus, factures, etc., gravés, la plupart du XVIIIe siècles, 76 pièces (Devaux).

Étiquettes de liqueur.

2 cadres contenant 19 factures et cartes-adresse de magasins de nouveautés, XVIIIe et XIXe siècle (Vivarez).

Album d'échantillons de papier dentelle, vers 1850 (Martin).

Enveloppe de la Maison des Saints-Anges Gardiens (Baillière).
Fiche de la Bourse de Bologne, 1799, vignette (Paul Flobert).
Patente de meunier, an IX (Fougeu).

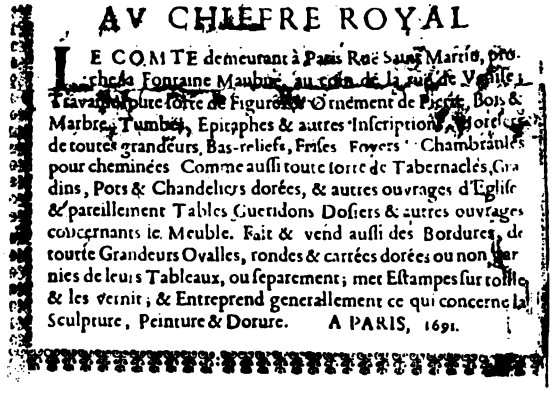

AV CHIEFRE ROYAL

LE COMTE demeurant à Paris Ruë Saint Martin, proche la Fontaine Maubuë, au coin de la ruë de Venise; Travaille pure sorte de Figures & Ornement de Pierre, Bois & Marbre, Tumbes, Epitaphes & autres Inscriptions, Horloges de toutes grandeurs, Bas-reliefs, Frises Foyers Chambranles pour cheminées Comme aussi toute sorte de Tabernacles, Gradins, Pots & Chandeliers dorées, & autres ouvrages d'Eglise & pareillement Tables Gueridons Dosiers & autres ouvrages concernants le Meuble. Fait & vend aussi des Bordures, de toutte Grandeurs Ovalles, rondes & carrées dorées ou non garnies de leurs Tableaux, ou separement; met Estampes sur toille & les vernit; & Entreprend generallement ce qui concerne la Sculpture, Peinture & Dorure. A PARIS, 1691.

Étiquette de sculpteur-encadreur, Paris 1691.

2 feuilles de traites illustrées, 8 pièces (Langlassé).
En-tête de papier à lettre des Mines de Saint-Gervais, 1805 (Paul Flobert).
Carte secours des Compagnons imprimeurs (Langlassé).

Pièces de transports.

Prospectus d'armement de frégates, à Granville, 1780 (Bourgeois).
Congé de navire donné par l'amiral J.-M. de Bourbon, Rochefort, 1771. — Assurance maritime, Marseille, 1771. — Connaissements maritimes : Bordeaux, 1739; Marseille, 1771 et 1773; Le Havre, 1854; Séville, 1837. — Lettres de roulage : Toulon, 1820; Paris, 1841. — Lettre de chemin de fer, Le Havre, 1854 (Schwab).

JOURNAUX

Nous ne pouvons malheureusement montrer le premier journal français, *la Gazette*, de Théophraste Renaudot, dont l'unique exemplaire connu figura à l'Exposition de 1900. Notre série commence avec *Les Nouvelles Ecclésiastiques* (1728) et quelques journaux de

l'ancien régime. La Révolution française est très brillamment représentée par la collection G. Creste et nous avons mis à la suite des journaux des époques les plus mémorables, 1848 et 1871, des *Lanternes* de 1869 et quelques numéros de journaux curieux.

Le Retour de l'abondance dans les ports et places publiques de la ville de Paris en vers burlesques, mazarinade, 1649 (Paul Flobert).

Nouvelles ecclésiastiques, numéros divers de 1728 et 1734 (Paul Flobert).

Gazette de France du 3 janvier 1766, vig. (Bourgeois).

Gazette de France du 4 juillet 1786, vig. (Langlassé).

Journal de Paris, 1783, nos 347, 348 et 359, contenant le récit du voyage aérien de Charles et Robert du 1er décembre 1783 (Ebin).

Journaux de la Révolution (*Collection G. Creste*)

Gazette de Paris, 17 février 1790.

La Révolution de 92, n° 1, 20 septembre 1792.

Chronique de Paris, 18 novembre 1792.

Bulletin du Tribunal criminel, 3 novembre 1792.

Gazette des Cours de l'Europe, le Royaliste, ami de l'humanité, 13 avril 1792.

Journal du Soir, rédigé par Eti Feuillant, 6 novembre 1792.

Journal des Patriotes de 89, par Réal et Méhée, n° 1, 18 août 1795.

Nouvelles politiques nationales et étrangères, 5 février 1793.

Annales politiques et littéraires, rédigé par L.-S. Mercier, n° 1, 21 décembre 1794.

Annales de la République française, 18 octobre 1797.

Le Gardien de la Constitution, par Jollivet dit Baralère, 20 mai 1796.

Gazette Française, 23 septembre 1796.

Vedette ou Gazette du jour, 17 mai 1796 (royaliste).

Le Publiciste, 1er messidor an VIII.

Le Thermomètre politique, 21 thermidor an VII.

La Diligence politique...., par P. Sablier, 13 brumaire an VIII.

Journal des Défenseurs de la Patrie, 6 pluviôse an VIII.

Le Républicain français, 14 ventôse an II.

Le Véridique ou le Courrier patriote, n° 62.

L'Ami du Peuple, par Jourdain de Saint-Ferjeux, n° 3, 19 octobre 1789.

Le Courrier de Versailles à Paris...., par Gorsas, n° 31, 7 août 1789.

Le Courrier de Paris ou le Publiciste français, n° 12, 25 octobre 1789.

Actes des Apôtres, n° 1, 2 octobre 1796.

Introduction aux Révolutions de Paris, par Prudhomme, 1790.

Révolutions de France et de Brabant, de Camille Desmoulins, n° 6, 2 janvier 1790.

Versailles et Paris, n° 64, 4 octobre 1789.

Nouvelles de Versailles, 28 juillet 1789.

Le Secrétaire de l'Assemblée nationale, n° 10, 11 septembre 1789.

Le Courier (*sic*) nocturne, 22 juillet 1789.

Courier (*sic*) de Brabant, n° 16, 27 décembre 1789.
Révolutions de Versailles et de Paris, n° 1, 3 à 7 octobre 1789.
Nouvelles Ephémérides de l'Assemblée nationale, n° 8, 14 août 1789.
Le Point du Jour, n° 47, 8 août 1789.
Le Déclin du Jour, n° 8, 20 juillet 1789.
Journal général de la Cour et de la Ville, n° 91, 18 décembre 1789.
Courrier Français, n° 182, 1er juillet 1790.
Journal de la Ville, par de Suchet, n° 16, 14 août 1789.
Le Postillon, par Calais, n° 71, 7 mai 1790.
Le Postillon national, n° 43, 13 mai 1790.
Le Postillon exact et diligent, n° 81, 26 août 1790.
Postillon extraordinaire ou le premier arrivé, n° 135, 18 juillet 1790.
Le Reviseur-Moniteur ou Gazetin universel, n° 8, 2 septembre 1790.
Journal universel, ou Révolution des Royaumes, n° 301, 19 septembre 1790.
Le Moniteur patriote...., n° 35, janvier 1790.
L'Ami du Peuple, de Marat, n° 128, 9 juin 1790.
Assemblée nationale...., n° 662, 29 mai 1791.
25me lettre bougrement patriotique du véritable Père Duchêne.
La Grande joie du Père Duchesne, au sujet de l'ordre qu'il reçut de Versailles.
Grande colère du Père Duchêne, contre la faiblesse de l'Assemblée nationale, à l'occasion des prêtres.
Journal général de l'Europe, par H. Le Brun, septième année, 1791.
N° 17 et dix-septième semaine de la troisième année de la Feuille villageoise, 24 juillet 1793 (contient le compte rendu de l'exécution de Louis XVI et le récit de l'assassinat de Lepelletier de Saint-Fargeau).
Thermomètre du jour, par Dulaure, n° 247, 3 septembre 1792.
L'Observateur, n° 1.
Recueil des actions héroïques et civiques des Républicains français, n° 1, an II (publication officielle).
L'Auditeur national, n° 382, 18 vendémiaire an II.
Le Vieux Cordelier, de Camille Desmoulins, n° 4, 30 frimaire an II.
Courrier républicain, n° 144, 23 mars 1794.
L'Ami des Citoyens, de Tallien, n° 82, 1er vendémiaire an III.
Journal des Amis de la Constitution, n° 39, 6 septembre an III (*sic*).
Bulletin de la Convention nationale, n° 3, 3 brumaire an IV.
Première lettre à un rentier...., par de Barruel-Beauvert, Paris 1796.
Journal de Perlet, n° 536, 12 floréal an V.
Bulletin décadaire de la République française, n° 1, vendémiaire an VII.
Le Surveillant, journal politique, par Lenoir-Laroche, n° 1, 25 fructidor an V.
Journal des Débats...., n° 372, 23 floréal an VII.
Journal de M. Suleau, n° 1, s. d.
La Diminution des vivres, n° 1, s. d.

L'Orateur plébéien, n° 18 (?), 8 nivôse an IV.
L'Apocalypse, n° 11, s. d.
L'Accusateur public, n° III, s. d.
Journal des Théâtres et des Fêtes nationales, par Duchosal, n° 13, 13 fructidor (?).
L'Ami du Roi, des Français, de l'Ordre....., par les continuateurs de Fréron, n° 321, 5 avril 1791 (Bourgeois).

Journaux divers

Le Charivari, 29 juillet 1840, imprimé sur papier noir (Martin).
Le Charivari, 3 mai 1841, imprimé sur papier mauve (Martin).
Le Charivari, 27 mars 1842, imprimé rouge sur papier blanc (Martin).
Le Charivari, 15 mai 1842, imprimé brun sur papier blanc (Martin).
Vert-Vert, journal sans abonnés, 1832, vignette, place de la Bourse (Devaux).
L'Entracte, n° 331, 1833, vignette (Devaux).
Gazette de Sainte-Pélagie, n° 18, 1833 (Devaux).
La Caricature provisoire, n° 28, 1839, litho de Daumier (Devaux).
Le Figaro, n° 258, 8 octobre 1826, vignette (Paul Flobert).
Le Figaro, n° 56, 12 septembre 1839, vignette (Langlassé).
La Mère Michel, n° 4, août 1848, vignette (Langlassé).
Courrier des Théâtres, n° 3643, 1828, vignette (Langlassé).
Paris le Soir, n° 1, 12 février 1856, vignette (Devaux).
Le Mousquetaire, par Alexandre Dumas, n° 5, 1854 (Devaux).
Journal cambodgien, 1903, sur papier rouge (Paul Flobert).
L'Autre Monde, n° 1, imprimé sur papier noir, vers 1878 (Paul Flobert).
Le Boulangiste, n° 1 (Paul Flobert).
Gil Blas, numéro microscopique (Paul Flobert).
Le Soldat, numéro microscopique (Paul Flobert).

Petits canards politiques

Cancans opiniâtres. — Cancans chauffeurs (Paul Flobert).
Le Furet parisien, n° 2, 1790, feuille violente contre La Fayette (Paul Flobert).
10 Lanternes de 1869 : La Mouchette ; La Veilleuse ; La Lanterne tricolore ; La Lanterne magique ; Le Lampion ; La Foire aux sottises, n°s 1 et 11 ; La Chandelle; L'Eteignoir ; Les Flèches (Paul Flobert).
Quatrième Bulletin de l'Armée d'Allemagne, mai 1809 (Creste).

CALENDRIERS

Il ne faut pas confondre l'almanach et le calendrier. L'almanach est un livre qui contient non seulement le calendrier de l'année, mais encore les prévisions du temps, des conseils à l'agriculture, des historiettes, et, très souvent, des renseignements locaux. Le calendrier, que l'on appelait jadis almanach, est une simple feuille volante donnant l'indication sommaire des jours et des fêtes et on le remplace chaque année. Il est donc fort difficile

d'en réunir une collection, car ces documents deviennent inutiles aussitôt l'année écoulée. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on en fit le prétexte à de splendides gravures qui avaient un certain caractère d'actualité. La Restauration les enjoliva de vignettes, et vers 1880 nous assistons à une tentative d'illustration qui n'eut malheureusement qu'une courte durée. Les documents exposés appartiennent presque tous à la collection considérable réunie par M. Tumbeuf.

Almanach calculé par Guillaume Druieu d'Aix, année 1560 (Creste).
Almanach illustré pour l'an 1701, superbe pièce (Hartmann).
Calendrier 1790, 2 feuilles, vignettes coloriées (Tumbeuf).
L'astrologue français, 1811 (Tumbeuf).
Almanach pour l'année 1816, 2 feuilles (Tumbeuf).
Almanach militaire, 1819, 2 feuilles (Tumbeuf).
Almanach de cabinet, 1820 (Tumbeuf).
Almanach des trophées historiques (manuscrit) (Tumbeuf).
Calendrier, 1831 (Tumbeuf).
Calendrier de la liberté de la Presse, 1833 (Tumbeuf).
Calendrier historique et chronologique en 1 cahier, 1835 (Tumbeuf).
Almanach des monnaies, 1837 (Tumbeuf).
Calendrier des poids et mesures, 1840 (Tumbeuf).
Calendrier drôlatique, 1840 (Tumbeuf).
Almanach de l'ouvrier, 1843 (Tumbeuf).
L'amalgame, 1844 (Tumbeuf).
Quadrille almanach, 1848 (1 cahier de musique).
Calendrier national, 1849 (Tumbeuf).
Almanach des artistes, 1852 (Tumbeuf).
7 calendriers en couleurs de 1862 à 1878 (Tumbeuf).
3 pièces « L'Indicateur général » 1835, 1837, 1839 (Tumbeuf).
Calendrier, 1842. Vie de Napoléon Ier (Tumbeuf).
Almanach national, 1841 (Tumbeuf).
6 calendriers des dames de 1823 à 1833 (Tumbeuf).
8 calendriers gravés de 1882 à 1888 (Tumbeuf).
Calendrier républicain 1774 (manuscrit) (Tumbeuf).
Calendrier pour l'an III de la République, 2 feuilles (Tumbeuf).
Calendrier perpétuel représentant « La Cène » (Tumbeuf).
Calendrier perpétuel manuscrit (Tumbeuf).
Calendrier grégorien (Tumbeuf).
4 calendriers perpétuels avec sujets variés (Tumbeuf).
16 almanachs de cabinet de 1831 à 1875 (Tumbeuf).
Ephémérides, 1560 (Tumbeuf).
Calendriers, 1848, 1849, 1852 (Tumbeuf).
Calendrier des Postes, 1859 (Tumbeuf).
Calendrier franc-maçonnique, 1865 (Tumbeuf).
Calendrier fabrication anglaise, filigrané dans la pâte, 1899 (Tumbeuf).

Calendrier perpétuel tournant, Restauration (Paul Valet)
Calendrier de cabinet, double face, 1768 et an II (Monmarché).
Calendrier Robert Macaire, 1837 (Langlassé).

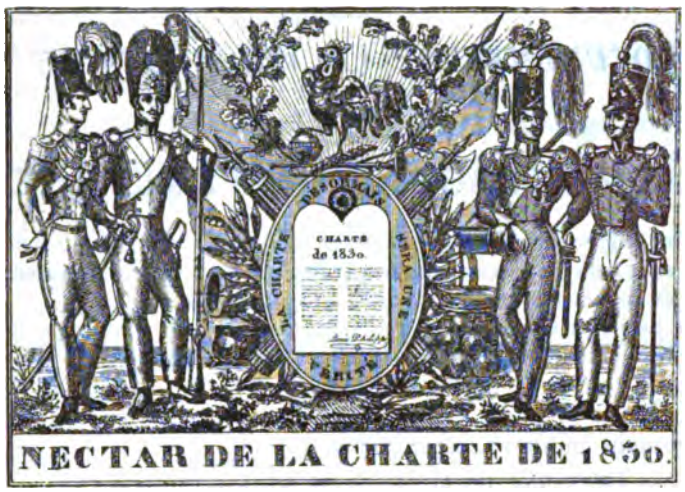

Étiquette de liqueur.

PAPIER PEINT

Grâce au très aimable concours de MM. E. et Ch. Follot, nous avons pu joindre à la section cette importante branche de l'industrie du papier. Elle a été installée dans la rotonde située au bout de la série de nos salles.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de cette collection qui est unique au monde : elle a fait l'admiration des amateurs en 1900, et nous exprimons notre reconnaissance à ces Messieurs qui ont bien voulu nous en montrer une partie.

Dans l'impossibilité d'en donner ici une nomenclature complète, nous renvoyons les amateurs au remarquable rapport de M. F. Follot sur le Musée rétrospectif de la classe 68 en 1900, où sont reproduites les principales pièces que nous voyons ici.

Une courte notice rappelle l'histoire de l'industrie du papier peint dont les spécimens sont classés par époques : dominoterie, gravures et images enluminées et coloriées par les mêmes procédés, tentures coloriées et imprimées. Citons seulement : une superbe pièce provenant du château de Bercy ; des panneaux de la fabrique de Réveillon ; des panneaux de Jacquemart ; des tentures aux armes de Louis XVIII et du Prince Président et d'autres à emblèmes révolutionnaires, et surtout les paravents et écrans à sujets : « La Dîme », « La Jeunesse », « La Chasse », exécutés par Delicourt, « La Pêche miraculeuse » ; un grand paravent représentant le jardin des Tuileries et le pont de la Concorde ; une tête de mort et un Christ crucifié ; des enseignes de cabarets, etc.

VME PARTIE

DOCUMENTS DE LA VIE MILITAIRE

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS MILITAIRES

Sous l'ancien régime, on a revêtu ces pièces d'encadrements gravés sur bois qui sont fort curieux et elles sont revêtues de cachets et de signatures qui en augmentent l'intérêt. De nos jours, ces documents ont abandonné toute illustration.

Quant aux papiers à lettre administratifs, les guerres de la Révolution et de l'Empire ont fait éclore une admirable série de vignettes gravées commandées par les généraux principalement.

Billet de logement militaire, 1740 (Schwab).

Quatre congés: Régiment de la Reine (1765); infanterie, an V; cavalerie, an IX; armée française en Helvétie (Schwab).

En-tête de papier du général.

Lettres à vignette: s. Rougemont, an II; s. Haussmann, an IV; s. Sachet, an IX (Schwab).

Garde nationale de Nantes, 1792; de Toulouse, 1821 (Schwab).

Nomination de chef de bataillon, 1815 (Schwab).

Congé de grenadier à pied, 1806 (Schwab).

En-tête de papiers militaires: armée d'Italie, s. César Berthier; d'Angleterre,

s. Alexandre Berthier ; Miguel Fériet, an VIII (coupée) ; armée française en Italie, an IX ; Verdun, an IX (Schwab).
Acte de remplacement, Orléans 1818 (Schwab).
Traité d'assurance militaire, 1847 (Schwab).
2 affiches de remplacement (Langlassé).
Certificat d'existence, Dusseldorf, an VIII (Langlassé).
Congé militaire, XVIIIe siècle, en blanc (Bourgeois).
Circulaire concernant les troupes à cheval, 1785 (Bourgeois).
Carte postale illustrée de l'armée de Bretagne, 1871 ; original et réimpression (Monmarché).
Placard d'assurance militaire, 1832 (Paul Flobert).
Billet de garde nationale, an III (Montorgueil).
Lettre à vignette, an III (Fougeu).
2 extraits de registre mortuaire, Briançon et Rochefort (Fougeu).
Certificat de décès, Corfou, an IX (Fougeu).
Feuille de route d'un caporal, 1808 (Fougeu).
Garde nationale, 1810, remplacement (Fougeu).
Certificat de cessation de service, 1818 (Fougeu).
Logement militaire, 1823 (Fougeu).
Nomination de porte-drapeau, 1829 (Fougeu).
Engagement militaire (Fougeu).
Brevet de capitaine, garde nationale sédentaire, 1870 (Paul Flobert).
Lettre de la place de Berne, an VII, ordonnance de transport (Berthelot).
Congé de réforme, 1809 (Berthelot).
Instruction sur les enrôlements volontaires, 1814 (Berthelot).
2 congés de réforme, an IX et 1809 (Niessel).
Congé définitif, Puy-de-Dôme, 1840 (Niessel).

PROGRAMMES MILITAIRES

Les programmes de musique militaire datent du second Empire et ils se sont conservés jusqu'à nos jours avec une originalité piquante qui s'étendit aux programmes de théâtres et de fêtes militaires et aux menus de banquets.

28 programmes de musique, de théâtre et de fêtes militaires (Paul Flobert).
2 programmes de musique des chasseurs, sec. Emp. (G. Montorgueil).
2 programmes de musique du 6e chasseurs, 1874, encadrés (Bourgeot).
Programme de musique du 6e hussards, illustré (Miguet).
8 programmes de musique illustrés (Léon Daymard).
2 menus de pension de sous-officiers en Indo-Chine : le boy cuisinier a représenté chaque plat par un dessin à l'encre de Chine (Léon Daymard).
2 menus, par Boutet et de Neuville (Léon Daymard).

Menus divers : camp de Châlons, Sainte-Barbe, manœuvres, etc., 6 pièces (Léon Daymard).

7 programmes de carrousels et de Triomphes de Saint-Cyr (Léon Daymard).

13 menus de banquets militaires (Léon Daymard).

7 programmes de théâtres d'Inkermann, 1855, 2 pièces ; Mexique, 1863 ; théâtres de camps, 1864 à 1870 (Léon Daymard).

NUMÉROS DE CONSCRITS

Depuis deux ans, les conscrits ont disparu et l'on ne rencontre plus guère les bandes joyeuses de jeunes gens qui venaient de tirer au sort. Ils auront laissé une imagerie toute spéciale, constituée par des images en papier ou en carton, à sujet militaire colorié, au milieu duquel une place était réservée au numéro tiré de l'urne. Les vignettes forment une série assez curieuse de la vie militaire et des principaux évènements guerriers des cinquante dernières années.

4 numéros en noir, forme ronde, époque Restauration (Schwab).

Feuille de 11 numéros en losange, second Empire et guerre de 1870 (Paul Flobert).

Feuille de 8 numéros en losange, 1871 à 1875 (Paul Flobert).

Feuille de 10 numéros, formes diverses, 1875 à 1900 (Paul Flobert).

Feuille de 10 numéros, formes diverses, 1875 à 1900 (Paul Flobert).

Feuille de 11 numéros, formes diverses, 1875 à 1900 (Paul Flobert).

Feuille de 16 numéros, formes diverses, 1875 à 1900 (Paul Flobert).

PAPIER A LETTRES DE SOLDATS

Le brillant uniforme ayant toujours obtenu du succès auprès du sexe faible, il était naturel que le militaire, éloigné de son clocher pendant de longues années, cherchât à montrer à sa famille et à la payse comme il était beau sous son uniforme. Dès les premières guerres de la Révolution, des industriels avisés (à une époque où la photographie était inconnue) créèrent toute une série de vignettes coloriées en tête des feuilles de papier à lettre, représentant des soldats de toutes armes, encadrés d'emblèmes guerriers. C'était le papier sur lequel on racontait ses prouesses de guerre et, souvent, le soldat annonçait gravement aux siens que la belle image était son propre portrait. Ce sont des images bien amusantes, et l'usage s'en est conservé jusqu'à nos jours.

Collection de 127 lettres et portraits, de la Révolution à nos jours. Les portraits sont des originaux composés et coloriés par des « artistes », ce qui les rend très amusants. Réunion des plus curieuses (Cottreau).

Réunion de 12 lettres extraites de la collection Beurdeley, non moins intéressante (Jean Beurdeley).

2 lettres à vignettes de la garde impériale avec portraits des souverains (Fougeu).

4 lettres à vignettes, second Empire (Bertarelli).
8 lettres à vignettes, relatives aux guerres de l'indépendance italienne (Bertarelli).

COMPLIMENTS DE TAMBOURS

Imagerie amusante, née et morte avec la garde nationale. Le tambour de la compagnie en était le factotum; c'est lui qui portait les billets de garde et aussi les punitions; chaque année, au premier janvier, il n'oubliait pas de présenter ses souhaits à son capitaine et il le faisait au moyen de ces lettres de compliment, fabriquées dans le passage du Caire, à Paris, et qui resteront comme un des plus curieux souvenirs de l'armée des soldats-bourgeois.

19 lettres et une carte (de Gand) de compliments de tambours de la garde nationale, ornés de vignettes, de 1822 à 1870 (Cottreau).
5 feuilles différentes de la même époque (Jean Beurdeley).
1 feuille différente, Fontant et Noël, 1830 (Couderc).

IMAGERIE MILITAIRE

Les images de soldats qui font toujours la joie des enfants ont trouvé des collectionneurs ardents qui s'y intéressent tant au point de vue de l'imagerie que de la reproduction très exacte des uniformes. Elles datent des premières campagnes de la Révolution et la quantité de feuilles sorties des ateliers d'imagerie populaire est innombrable.

Il faut signaler antérieurement les affiches de recruteurs dont l'illustration et la rédaction sont extrêmement curieuses. La presque totalité des pièces exposées provient de la collection considérable réunie par M. E. Barabino.

Affiche de recruteur du régiment de Clermont-Tonnerre à Laon (Bourgeois).
2 grandes images, grandeur naturelle, représentant Napoléon III et un turco, fab. de Pellerin (Barabino).
118 images tant françaises qu'étrangères provenant des principales fabriques dont Silbermann, Clemarec, Huguenthal, Gangel, Ol. Pinot, Pellerin, Wentzel, Fisbach, etc., pour la France (Barabino).
Les autres images de soldats, anciennes et étrangères, proviennent de la collection P. Ginisty. Elles ont été cataloguées dans l'Imagerie populaire, sauf les 11 images suivantes:

Provenance inconnue: Hussards, XVIIIe siècle.
Lille, chez Castiaux: Troupes étrangères, n° 317.
Epinal, chez Pellerin: Alexandre II et mar. Canrobert.
Paris, chez divers: Garde nationale, 2 p.; Infanterie polonaise; Armée française; Ecossais; Infanterie chinoise; Garde impériale.

VIME PARTIE

PIÈCES DIVERSES

BIBELOTS DE PAPETERIE

Almanach sous verre ou des Associés 1760, cadre doré (Creste).

Coffret à bijoux, boîte à bonbons forme cœur, 2 boîtes forme ronde et une boîte à éventail, 5 cartonnages coloriés et vernis, époque Louis XV (Condamin de Clumanc).

Image tournante encadrée représentant des cardinaux (Condamin de Clumanc).

3 boîtes à bonbons rondes, sujet décalqué sur verre (Mme Paul Flobert).

Cadran solaire de poche, XVIIIe siècle (Mme Paul Flobert).

Vignette administrative de la Révolution.

Porte-carte, nacre gravée, monture cuivre ciselé (Mme Paul Flobert).

Porte-carte, nacre gravée, visites (Mme Paul Flobert).

Carnet de bal ivoire, incrustations argent (Mme Paul Flobert).

Buvard de bureau, incrustations nacre (Mme Paul Flobert).

Boîte à épingles, cartonnage avec sujet, second Empire (Mme Paul Flobert).

Boîte à cires, cartonnage XVIIIe siècle (Paul Flobert).

2 boîtes à bonbons, cartonnages, étiquettes illustrées : A la ville de Rouen ; A la source des douceurs (Paul Flobert).

15 éventails en feuilles : scènes politiques, batailles, sujets galants de la Restauration et du second Empire (Bertarelli).

Eventail monté, époque de la Révolution (Guerry).
Carnet de poche écaille (Bridoux).
Porte-monnaie écaille, incrustations (Bridoux).
Écritoire Restauration comprenant encrier, boîte à poudre, boîte à plume et calendrier (Bridoux).
Presse-papier 1830, sujet colorié verni (Perrot).
Bois gravé pour vignette de boîtes d'allumettes (Perrot).
Lanterne de poche Louis XVI dans une boîte peinte et vernie (Perrot).

CURIOSITÉS DE L'IMAGE

Gobelet d'illuminations : Napoléon Buonaparte (Miguet).
Gobelet d'illuminations : Louis XVI (Paul Flobert).
Portrait de Desaix et de Henri IV en paraphes d'écritures, par Auvrest (Couderc).
Portrait de Chalier en paraphes d'écritures, par Bernard (Couderc).
Portrait de la reine Victoria en caractères microscopiques (Couderc).
Image à profils cachés : famille de Louis XVI (Couderc).
Image à profils cachés : famille de Louis XVI, autre épreuve (Paul Flobert).
Image à profils cachés : famille de Napoléon (Paul Flobert).
Image à profils cachés : députés de la Seine (Paul Flobert).
12 cuivres gravés de portraits au physionotrace avec épreuves (Couriot).
Portrait en silhouette de Th. Muir, 1831 (Paul Flobert).
Petite décalcomanie noir et or de la Restauration (Paul Flobert).
Image à tirette sur Louis XVIII (Paul Flobert).
Image en caractères allongés : Jean Loyseau (Paul Flobert),
Cartonnage à tirette : fermière, second Empire (Mme Paul Flobert).
Découpage, portrait-silhouette de Sadi Carnot (Miguet).
2 silhouettes transparentes à tirette (Tumbeuf).
Une image à tirette à Victor Hugo (Tumbeuf).
Tableau trompe-l'œil représentant des vignettes, des cartes, des adresses, etc., Heude, 1771 (Couderc).
Image galante à tirette, Restauration (Paul Flobert).
4 images à portes et fenêtres sur Jules Ferry, Zola, etc. (Paul Flobert).
2 devinettes graphiques (Paul Flobert).
Image à redressement, original (Paul Flobert).
L'Horloge d'amour, image galante, XVIIIe siècle (Paul Flobert).
Écran en papier, litho., colorié, vers 1830 (Paul Flobert).
4 profils à images en caricatures sur Napoléon III et Bismarck (Tumbeuf).
Boussole politique, image à caricatures cachées (Tumbeuf).
4 silhouettes-portraits imprimées, découpées et ombrées (Martin).

Pochoir en cuivre découpé : soldat (Martin).

Dessin en paraphes d'écritures (Couderc).

Image double face : Napoléon et François-Joseph (Couderc).

7 sujets en piqûres d'épingles : Henri IV, duchesse d'Angoulême, oiseaux, etc. (Mme Paul Flobert).

Images en piqûres d'épingles : Couronnement de la Maternité (Couderc).

Ouvrage sur les paratonnerres avec impressions sur étoffe par la foudre (Martin).

Silhouette découpée et collée sur un cadre passe-partout.

CONFISERIE ET RÉBUS

Confiserie

3 feuilles de couvercles de boîtes à bonbons, époques Louis XV et Louis XVI (A. Portier).

3 feuilles de vignettes pour boîtes à bonbons, noir et couleur, époque Restauration (A. Portier).

4 découpures Augsbourg pour couvercles de boîtes, époques Louis XV et Louis XVI (A. Portier).

11 feuilles d'enveloppes de bonbons, époque Restauration (A. Portier).

2 feuilles de vignettes pour surprises, dessins de Daumier (A. Portier).

2 feuilles de sacs à bonbons : à la Girafe et sujet de chasse (A. Portier).

2 feuilles d'enveloppes de papillottes (A. Portier).

Rébus

Album de rébus dessinés à la plume (Langlassé).

Collection de rébus pour confiserie, 250 pièces en 10 feuilles (Devaux).

ESTAMPES ET CANARDS POPULAIRES

On désigne sous le nom de " canards " les placards et feuilles volantes éphémères qui naissent et meurent avec l'actualité. Mazarinades, légendes terrifiantes, complaintes des grands crimes, charges sur la politique, le canard a touché à tout et il est frère de l'image, du journal et de la chanson populaire.

Nous y avons joint des estampes populaires de toutes sortes : l'art n'a pas fait beaucoup d'efforts dans ces productions, mais leur naïveté les rend souvent bien amusantes.

L'ordre et la marche du Bœuf gras, 1858 (Paul Flobert).

L'ordre et la marche du Bœuf gras, 1870 (Paul Flobert).

L'ordre et la marche du Bœuf gras, charge politique (A. Devaux).

La tour Eiffel en 300 vers, fantaisie graphique (Paul Flobert).

La tour du jour (tour Eiffel), fantaisie graphique (Paul Flobert).

Affiche du ballon F. Lhoste (Paul Flobert).

Affiche du chemin de fer Decauville, 1889, en rébus (Paul Flobert).

La maison carrée à Nîmes, histoire et description (Martin).

Grand placard gravé en l'honneur d'un grand personnage vénitien, 1719 (Bertarelli).

Grand placard gravé en l'honneur de l'ambassadeur de Constantinople, 1699 (Bertarelli).

Modèles de tapisserie premier Empire, 4 pièces (Devaux).

Modèles de tapisserie, 2 pièces (Couderc).

La bataille de Waterloo, lithographie populaire (Paul Flobert).

Épisode de la campagne d'Italie, lithographie populaire (Paul Flobert).

La bataille de Friedland, lithographie populaire (Schwab).

3 caricatures allemandes coloriées de Albrecht Schmidt (Condamin de Clumanc).

Plan du rocher de Sainte-Hélène (Mme Decret).

La Girafe, est. de la Restauration (Devaux).

Vue d'optique, n° 81, École militaire (Paul Flobert).

Vue d'optique, la machine de Marly (Paul Flobert).

Vue d'optique, l'incendie de l'Opéra (Paul Flobert).

Vue d'optique, palais et place de Vienne (Schwab).

Donitia Longina, estampe en couleurs, à Paris, chez Crépy (Devaux).

Le chevalier de Maison-Rouge, lithographie populaire (Paul Flobert).

Affaire Fualdès, 3 lithographies populaires (Paul Flobert).

Troppmann, image populaire (Langlassé).

Arrêt du Parlement condamnant à la pendaison, 1778 (Berthelot).

Votes des 20 et 21 décembre 1851 (Devaux).
Notice sur le général Cavaignac (Devaux).
Visite de S. M. la reine d'Angleterre (Langlassé).
Testament de Louis XVI, épreuve de la Restauration (Devaux).
Entrée des cendres de Napoléon II à Paris (Benoît).
Notice sur le général de Négrier (Devaux).
Description historique et exacte des journées de juillet 1830 (Langlassé).
Description du char funèbre des victimes de Juillet (Langlassé).
Nouveaux détails sur l'inauguration de la colonne de Juillet (Langlassé).
Les Amazones parisiennes ou les Dames de la Commune, Bruxelles, 1871 (Tumbeuf).
Caricature de Lavrate, n° 104 (Paul Flobert).
Caricature de Lavrate, retour de noces (Paul Flobert).

Petits documents

Ordre et marche du cortège pour la fête de la Fédération, plaquette reliée (Martin).
Album dépliant de la fête des Vendanges à Vevey, 1889 (Comtesse).
Ordre et marche du Bœuf gras pour 1832 (Mme Decret).
Affiche à demi-brûlée du Bazar de la Charité (Colas).
Privilège des Enfans-sans-soucis, plaquette comique, XVIIIe siècle (Flobert).
Patentes comiques : d'avare, d'usurier, d'huissier, de paresse, de cocu, de bavard, décoration de l'ordre de la Girouette, etc. (Devaux et P. Flobert).
L'heureux et fatal anagramme, plaq. popul. sur Henri IV (Paul Flobert).
Séance royale ou les Songes patriotiques, pamphlet d'Olympe de Gouges, 1789 (Paul Flobert).
Les 4 as de France (Baillière).
Détail des noms de toutes les fêtes qui seront célébrées dans la République (Couderc).
La bête féroce qui a paru dans le Gévaudan, vig. (Benoît).
Relazione de un amphibie, animal fantastique paru en Italie (Langlassé).
Complaintes de grands crimes : Sombre histoire ; Le crime de Carrara ; Histoire de trois malheureuses ; Le précipice ; La recluse de Poitiers ; Infanticide, etc. (Langlassé et Paul Flobert).
Complaintes de grands crimes : Histoire de Louise ; Arrêt et complainte de Louise ; Entrée de Mme Mancion à Rodez ; Assassinat épouvantable, 4 p. (Benoît).
La chanson du camelot (Schwab).
Adieux du marin à ses parents (Devaux).
Complainte des trois assassins (Miguet).
Déclaration de Jeanne Viguière, affaire Colas, 1767 (Bourgeois).
Fac-similé de l'ordre de Louis XVI aux gardes suisses, 10 août 1790 (Paul Flobert).

Le Gérant : PAUL FLOBERT.

Prix de ce fascicule : 3 francs.

BULLETIN

de la Société

Archéologique, Historique & Artistique.

LE VIEUX PAPIER

Paraissant tous les deux mois.

Huitième Année

FASCICULE N° 45

1er NOVEMBRE 1907

A PARIS

Fascicule N° 45. Tome V. — 6e Livraison. 1er Novembre 1907.

SOMMAIRE

Quarantième réunion, 25 juin 1907. — L'Iconographie militaire, par M. Emmanuel MARTIN.
— L'Imagerie populaire militaire, par M. Em. BARABINO.
Visite au Musée de l'armée, 23 juin 1907.
Visite à l'Exposition de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 30 juin 1907.
Visite des Collections de M. Jules Couderc, 7 juillet 1907.

Mémoires et Communications :

L. RAULET : Le plus ancien billet mortuaire parisien connu (24 août 1625).
QUENAIDIT : Les énigmes des marques d'imprimeurs.
JULES PELLISSON : Quelques Ex-libris manuscrits.
L. QUANTIN : Les distributions de prix au Collège des Godrans, à Dijon (fin).
A. DEVAUX : Papiers et parchemins timbrés de France (suite).
Jules PELLISSON : Congés et permissions militaires.
L. QUANTIN : Ex-libris Bourguignons (fin).
A. DELPY : Essai d'une Bibliographie spéciale des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique (suite).

Avis divers.
Questions.
Variétés.
Bibliographie (pages vertes).

Les communications concernant la Société doivent être adressées :

pour la partie administrative : à M. H. VIVAREZ, Président, 12, rue de Berne, Paris VIIIe.
pour le Bulletin : à M. P. FLOBERT, Secrétaire général, 4, rue de Berne, Paris VIIIe.
pour les cotisations : à M. Alexis TUMBEUF, Trésorier, 4, rue Robert-Lecoin, Paris XVIe.

Les opinions émises dans le Bulletin n'engagent que leurs auteurs. La Société n'en assume pas la responsabilité.

— TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS —

Cotisation annuelle et abonnement au Bulletin . . . . **12 francs.**

Moyennant un supplément de **8 francs** par an, soit une cotisation annuelle de 20 francs, les adhérents ont droit à un exemplaire supplémentaire du Bulletin sur papier vergé.

La réunion de ces exemplaires, qui seront livrés à la fin de l'année, permettra de faire relier le Bulletin en un beau volume de luxe, et d'utiliser les exemplaires ordinaires pour le travail courant.

Le service des exemplaires de luxe sera continué d'office, chaque année, à ceux des adhérents à qui il aura été fait, à moins d'avis contraire avant le 1er décembre.

Les membres de la Société qui désirent profiter de cette combinaison sont donc instamment invités à en prévenir le plus tôt possible le Secrétaire général.

Pour l'acquisition des numéros antérieurs des années 1900 à 1906, s'adresser au Secrétaire général.

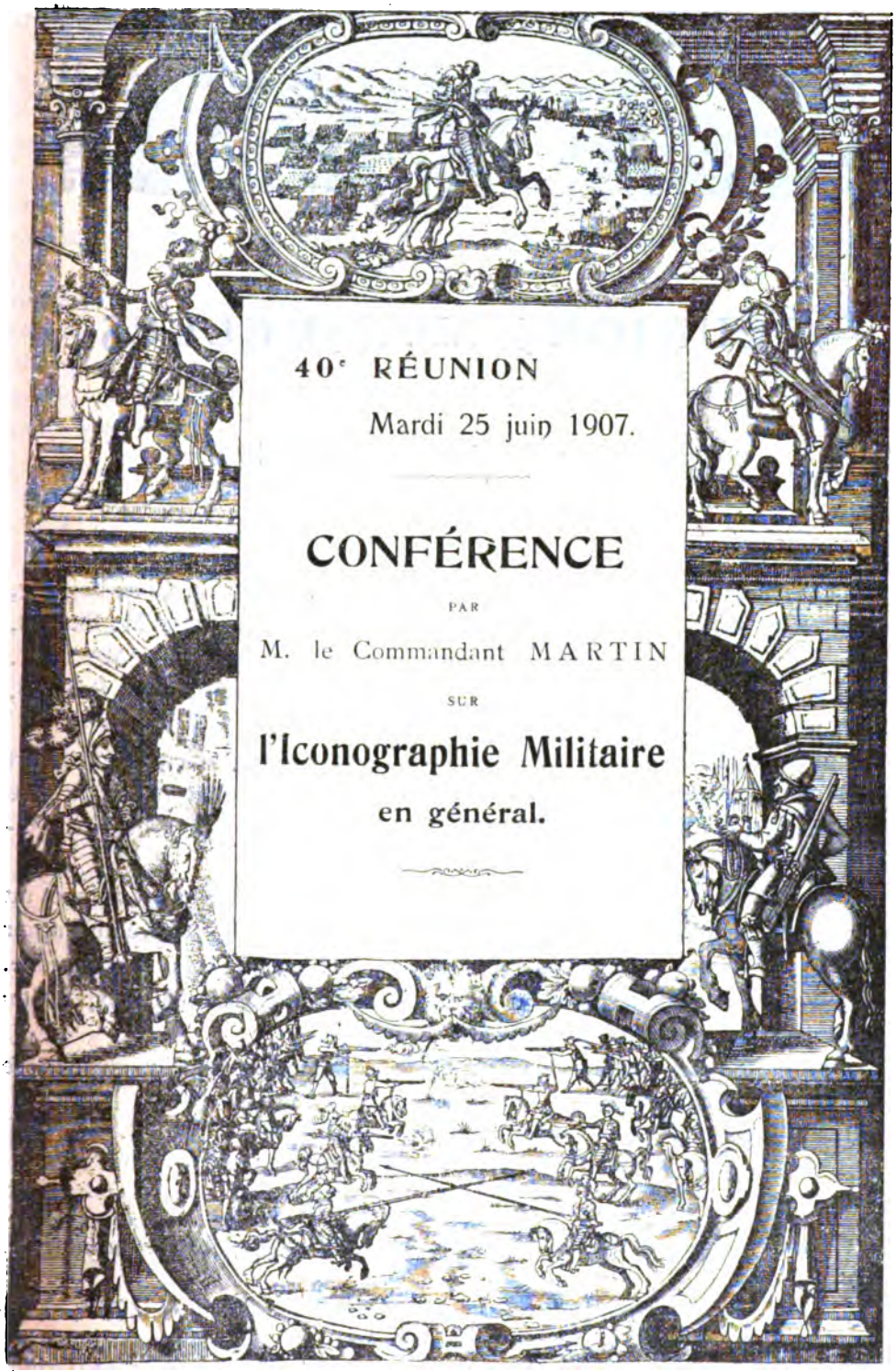

Frontispice de " L'Art militaire à cheval ", par J. de Wallhausen, 1647 (*Coll. G. Cottreau*).

RÉUNIONS MENSUELLES

Quarantième Réunion. — 25 juin 1907.

Étaient présents : Mme et M. Barabino, MM. Bargallo, Chamboissier, Creste, Daymard, Debacq, Mme et M. Decret, M. Fesch, Mme et M. Flobert, MM. Fournier, Henry-André, Lacroix, Laforge, Langlassé, Lay, Mme et M. Martin, MM. Moriondi, de Nerville, Perrot, Renaud, Rey, Robin, Schwab, Strittmayer, Tumbeuf et Vivarez.

Le menu du dîner, reproduit ci-dessus, nous a été gracieusement offert par le commandant Martin. Il était illustré de l'encadrement réduit du titre d'un magnifique ouvrage sur *l'Art militaire à cheval*, par J.-J. de Wallhausen, de 1647.

Le Président ouvre la séance et donne la parole à M. Flobert qui met au courant les membres présents du projet d'Exposition rétrospective du Papier qu'il organise au Grand Palais et de la part que notre Société doit y prendre. M. Flobert entretient également ses confrères de la très curieuse exposition d'imagerie ancienne qui a été ouverte à Rouen.

La parole est donnée ensuite à M. le commandant Martin qui expose l'objet de sa conférence.

Mesdames, Monsieur le Président, Messieurs,

C'est un sujet de causerie bien vaste que celui d'*iconographie militaire en général.*

L'antiquité, le moyen âge, et chacun des siècles qui suivirent le XVe, exigeraient des études spéciales qui ne pourraient être que successivement abordées. Aussi, je me bornerai, ce soir, à faire défiler devant vous, comme des bataillons serrés en masse, les manifestations artistiques relatives à l'histoire militaire aux

diverses époques, en me plaçant cependant, au moins pour les siècles plus récents, au seul point de vue français.

Vous le savez, la guerre est vieille comme le monde ; si elle est dédaignée par les philosophes et les humanitaires, elle n'en constitue pas moins pour les historiens une des principales bases de leurs études ; ce qui est logique, puisqu'elle a présidé aux formations territoriales qui constituent les diverses nations du monde.

Excusez-moi, Messieurs, de ne pouvoir vous parler uniquement au cours de cette causerie, de ces vieux papiers qui font notre joie. Pourtant, les estampes qui reproduisent les tableaux de batailles, combats et scènes militaires des maîtres, dont je vais vous entretenir, ne sont-elles pas de *vieux papiers* précieusement recherchés et recueillis par beaucoup d'entre nous? Pour les estampes plus récentes, qui popularisent les œuvres d'artistes contemporains, ne deviendront-elles pas, elles aussi, de *vieux papiers* ? Aussi plaçons-les précieusement dans nos cartons, pour qu'elles fassent, après nous, le bonheur des iconophiles futurs de notre Société qui aura, soyez-en certains, féconde et longue vie.

***

Après ce court préambule, entrons dans notre sujet.

Aux époques lointaines, le désir de conserver les traits des héros, des capitaines victorieux, et le souvenir des actions d'éclat qu'ils accomplirent pour assurer des conquêtes ou l'intégralité du territoire défendu pied à pied, inspirèrent les artistes.

Si nous n'avons que de rares spécimens de leurs peintures, — les statues, les frises sculptées, les médailles, les monnaies, les pierres fines (intailles ou camées), les mosaïques, les tombeaux, les vases peints, ne viennent-ils pas nous révéler tout un monde disparu et nous montrer comment les soldats égyptiens, assyriens, perses, grecs et romains, s'habillaient, étaient armés et combattaient ?

Parmi les monuments qui ont traversé les siècles, les peintures égyptiennes retrouvées sur les parois des tombeaux reproduisent des scènes militaires : contentons-nous de citer les tableaux exécutés à Karnak, pour célébrer les victoires remportées par Rhamsès II.

Il suffit d'aller au Louvre pour assister au majestueux défilé des archers de Darius. Les métopes du Parthénon, aujourd'hui à Londres, nous montrent les cavaliers casqués de la procession des Panathénées et le combat entre les Athéniens et les Centaures. A Rome, autour des fûts des colonnes élevées en l'honneur de Trajan et de Marc-Aurèle Antonin, se déroulent, en spirales, les conquêtes des légions romaines, dont le souvenir est aussi perpétué par les scènes militaires frappées sur les revers des monnaies retrouvées chaque jour dans le sol des diverses contrées qui firent autrefois partie de l'immense empire. Les bas-reliefs de ces deux colonnes nous apprennent aussi comment les vaincus, alors appelés Barbares, s'habillaient et combattaient.

***

Lorsque l'empire romain s'effondra sous la poussée des invasions, la décadence de l'art, dans ses diverses branches, fut manifeste ; de plus, les iconoclastes et le

temps firent disparaître la plupart de ces chefs-d'œuvre dont nous admirons les rares débris parvenus jusqu'à nous.

Citons cependant l'*Iliade* de la bibliothèque ambroisienne, à Milan, qui remonte probablement au Ve siècle: dans ce manuscrit plusieurs scènes de l'épopée homérique sont représentées au pinceau.

A l'époque mérovingienne, c'est-à-dire au VIe siècle, les clercs, enfermés en leurs ateliers monastiques, écrivent et enluminent de précieux manuscrits. L'enluminure donna naissance à la miniature. Mais pendant cette période qui s'étend jusque vers le milieu du VIIIe siècle, le symbolisme sacré règne en maître et les miniatures sont religieuses, à part de très rares exceptions.

Dans les *Commentaires de Beatus*, manuscrit du XIe siècle, des chevaux lancés au galop portent des cavaliers armés de la lance, d'arcs et de flèches, mais ces chevaux sont ceux de l'Apocalypse: donc, le symbolisme sacré prédomine toujours. Pourtant l'influence laïque commence alors à se faire sentir, puisque dans le *Hortus deliciarum*, manuscrit du XIe siècle, détruit à Strasbourg pendant le bombardement de 1870, une miniature représentait des chevaliers armés et dans l'attitude du combat. Un autre manuscrit de la même époque, les *Dialogues de saint Grégoire*, contiennent aussi des miniatures représentant des costumes militaires du VIe au Xe siècle. N'omettons pas de citer la fameuse tapisserie de Bayeux qui nous fait assister aux diverses scènes de la conquête de l'Angleterre par les Normands de Guillaume le Conquérant.

L'histoire nous apprend que les arts se sécularisèrent sous Saint Louis. Les laïques commencèrent alors à peindre: la plume et l'aquarelle sont remplacées, dans l'art du miniaturiste, par le pinceau et la gouache, et, dès cet époque, parmi les miniatures qui ornent les ouvrages d'histoire, les romans, les poèmes, nous rencontrons fréquemment des scènes militaires.

Les chevaliers et les soldats n'y figurent pas avec leurs costumes traditionnels, mais sous les traits et les costumes contemporains ; ils se meuvent et combattent dans un paysage appartenant au pays habité par le miniaturiste ; ainsi, si les scènes ne sont plus conventionnelles, elles manquent cependant de vérité historique: Hébreux, Grecs et Romains portent, en effet, le costume et les armes des contemporains de l'artiste. Cette façon de procéder, qui commence au XIIIe siècle, aura son plein épanouissement au XVe, où la grande peinture se substituera à la miniature ; remarquons qu'elle se rattache à l'art gothique jusque vers 1480, puis à la Renaissance jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Permettez-moi de mentionner quelques-unes des précieuses miniatures qui ornent les manuscrits les plus connus ; elles nous permettent de rapprocher, sans aucune fatigue pour nous, les distances des âges, et de revivre l'existence militaire des siècles écoulés.

XIIIe siècle. — Une miniature du *Credo* représente Joinville et ses compagnons en tenue de croisade. Dans le *Psautier de saint Louis*[1] Abraham et les Hébreux combattent revêtus de cottes de mailles. Le manuscrit du *Roman*

1. Bibliothèque nationale.

de Lancelot du Lac [1] nous fait assister à l'armement d'un chevalier; celui du *Chevalier du Cygne* [2] nous montre comment, pendant un siège, les artilleurs du XIIIe siècle utilisaient l'engin à lancer les pierres.

XIVe siècle. — Une miniature de l'*Histoire du monde* représente l'attaque et la prise d'une ville forte; une, du *Jouvencel*, un chevalier coiffé du bacinet et un écuyer portant une gouge sur l'épaule ; un autre des *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit* [3] nous montre un départ de chevaliers au XIVe siècle. Enfin dans les *Grandes chroniques de France* [4], manuscrit exécuté de 1375 à 1379, plusieurs scènes militaires sont groupées sur la même feuille.

XVe siècle. — Les miniatures représentant des combats, des tournois, deviennent plus fréquentes au XVe siècle. Les *Cérémonies des gages des batailles* en sont remplies ; contentons-nous de citer encore les *Vigiles de Charles VII* [5] qui contiennent sept miniatures relatives à la vie de Jeanne d'Arc ; les *Chroniques de Normandie*, dont une miniature nous montre Richard Cœur de Lion mortellement blessé au siège du château de Chalus; les *Chroniques de Strasbourg* dont une miniature représente la mort de Charles le Téméraire à la bataille de Nancy. Des scènes et des costumes militaires se trouvent encore dans les *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, de *Froissart* [6] et de *Hainaut* (bataille de Bouvines) [7].

Le XVe siècle voit naître la gravure sur cuivre, sur bois, et l'imprimerie. Aussi, la gravure employée par les imprimeurs pour illustrer les livres qu'ils publient remplace petit à petit la miniature, en même temps que les livres imprimés se substituent aux manuscrits. Dès lors, nous trouvons des scènes militaires gravées d'après Albert Dürer dans les *Aventures du chevalier à la roue*.

XVIe siècle. — Les miniatures et les manuscrits sont annihilés par les gravures et les livres imprimés. Les batailles, combats, costumes, armes, engins de guerre, sont dès lors fréquemment reproduits. Par exemple, les *Chroniques de Bretagne* nous donnent la bataille d'Auray (1364); une gravure du temps a pour sujet la bataille de Dreux (1562); les ouvrages de du Choul, remarquables par leurs bois, reproduisent les antiquités militaires romaines.

*
* *

XVIIe siècle. — Comme l'a si bien exposé notre savant collègue M. d'Allemagne, dans une causerie précédente, nous voyons, au XVIIe siècle, apparaître, avec Callot, la gravure à l'eau-forte, qui fut popularisée par Israël Sylvestre et Abraham Bosse.

---

1. Bibliothèque de Bruxelles.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. *Id.*
5. *Id.*
6. *Id.*
7. *Id.*

Callot, ce philosophe artiste, est le premier qui nous paraît avoir su saisir sur le vif, d'une façon vraie et spirituelle, les scènes de la vie militaire. Ses petits soldats se remuent, agissent et combattent individuellement, dans un ensemble toujours pittoresque. C'est en 1617, à Florence, que ce grand artiste aborde le genre militaire. En 1625, il entreprend, pour l'infante des Pays-Bas, les planches du siège de Bréda ; en 1629, le roi de France lui commande celles du siège de La Rochelle. C'est en 1633 que Callot traite, en philosophe, les *Misères de la guerre*, cette suite dramatique d'arquebusades, d'embuscades et de pendaisons. Il s'occupe aussi de costumes et de manœuvres militaires : examinez les minuscules planches de ses *Exercices militaires*, et vous verrez avec quel art merveilleux et spirituel Callot traite les sujets les plus ingrats.

***

Le règne de Louis XIII fut particulièrement fécond en ouvrages sur l'art et l'histoire militaires ; tous sont illustrés avec soin, et le menu du dîner de ce soir est la reproduction du superbe frontispice de l'un d'eux, appartenant à notre cher collègue M. Gabriel Cottreau.

Sous Louis XIV, les peintres Lebrun (1619-1690) et Van der Meulen (1634-1690), nous racontent les conquêtes du roi Soleil en de grands tableaux bien ordonnés, mais surtout pompeux et allégoriques. Sur beaucoup de ces toiles, on voit, au premier plan, Louis XIV, monté sur un cheval qui se cabre gracieusement, donner des ordres, en montrant, d'un geste théâtral, l'action qui se passe aux derniers plans. A cette époque, tout devait, en effet, se rapporter au roi Soleil.

Convenons cependant que la peinture militaire de Lebrun est pleine de grandeur et sert d'apothéose artistique à Louis le Grand et aux actions de guerre accomplies sous son règne. Le fameux *Passage du Rhin* a été peint, en collaboration, par Lebrun et Van der Meulen.

Ce dernier fut le peintre attitré des campagnes de Louis XIV ; en des toiles séduisantes, il nous montre la topographie des pays conquis, l'aspect exact des places fortes assiégées, de beaux chevaux richement harnachés, des militaires revêtus de brillants costumes, enfin des combats bien ordonnés. A tout cela, il manque ce je ne sais quoi, le mouvement peut-être, qui doit empoigner tout amateur examinant un tableau militaire.

Jean-Baptiste Martin (1659-1735), remplaça Van der Meulen comme peintre des conquêtes. Cet artiste, qui mérita d'être appelé le *Martin des batailles*, continua les procédés de son maître Van der Meulen, tout en donnant plus de vie à ses personnages. Il fait, en effet, revivre l'existence du soldat en campagne en 1719, dans son tableau : *Le camp de l'armée française entre Saint-Sébastien et Fontarabie*. (Musée de Versailles).

N'omettons pas de citer, parmi les peintres militaires du XVIIe siècle, Jacques Courtois, dit le Bourguignon (1621-1676), qui s'inspira de Salvator Rosa dans ses combats mouvementés et amusants, mais qui pêchent par le dessin et par le manque de couleur locale, puisque ses cavaliers portent des costumes qui ne sont pas ceux de son époque. Le Bourguignon exécuta aussi quelques eaux-fortes d'une superbe allure ; elles nous paraissent bien supérieures à ses tableaux qui,

malheureusement, ont poussé au noir ; parmi ses eaux-fortes, nous avons particulièrement remarqué : *Le combat au pied de la tour.*

Joseph Parrocel (1648-1704), inspiré par les productions de Salvator Rosa, du Bourguignon, et protégé par Louvois, se fit vite remarquer comme peintre de batailles. Ses scènes sont très mouvementées, vivement brossées, mais toujours conventionnelles, comme celles des artistes ses contemporains.

Ces maîtres du XVIIe siècle eurent un talent incontestable, aimèrent leur art, mais manquèrent de vérité historique ; ils ne peuvent que rarement être consultés au point de vue documentaire. Aussi, le grand Callot, avec ses petits piquiers, mousquetaires et cavaliers, nous paraît leur être de beaucoup supérieur.

Parmi les artistes dont les gravures perpétueront le souvenir des conquêtes du grand siècle, citons : Nicolas Cochin le père, et Le Clerc. Mentionnons aussi les amusantes vignettes d'un livre publié dans la seconde moitié du XVIIe siècle et qui eut de nombreuses éditions : *Les Travaux de Mars.* Cet ouvrage était le livre de chevet des militaires d'alors.

***

XVIIIe siècle. — Charles Parrocel (1689-1752) fut comme son père un peintre de batailles, en adoptant, bien entendu, le goût de son temps, c'est-à-dire celui de la Régence et de Louis XV. Si le père cherchait à émouvoir, le fils s'attacha à être agréable et coquet. Ses combats de cavalerie et ses haltes de soldats, sont encore conventionnels, mais les uniformes sont exacts et il lui est d'autant plus facile de les préciser qu'ayant servi dans la cavalerie, il a pu les étudier de près, ainsi que les chevaux. Parrocel peignit pour Louis XV la *Bataille de Fontenoy.*

Nous devons placer, parmi les peintres militaires français, Casanova de Seingalt (1730-1805), bien qu'il soit né à Londres de parents vénitiens. Après s'être perfectionné en Italie et à Dresde où il étudia de près les scènes militaires de Wouvermann, Casanova s'installa à Paris et se mit à l'œuvre. Le Louvre possède de lui la *Bataille de Lens* et le *Combat de Fribourg.*

Ses peintures sont brillantes, mouvementées et d'une exécution hardie. Casanova se rendit ensuite en Russie, où la grande Catherine lui fit exécuter les victoires remportées par Potemkine sur les Turcs ; plus tard il se fixa à Vienne.

Lautherbourg (1740-1814) élève de Casanova, sans se spécialiser dans la peinture militaire, peignit d'une touche facile des batailles qui furent fort appréciées de son vivant.

Pierre Lenfant (1704-1787) élève de Parrocel, rappelle avec plus de vie le faire de Van der Meulen ; la *Bataille de Fontenoy* et la *Bataille de Fribourg,* œuvres de cet artiste, sont toujours regardées avec plaisir. Lors de la visite de notre Société au Musée de l'armée, nous avons été à même d'examiner à l'aise de grandes et intéressantes aquarelles de Lenfant.

Van Blaremberghe, dont on ignore le lieu et la date de naissance, fut d'abord dessinateur attaché aux armées. Il eut pour mission, à partir de 1770, de retracer les victoires du règne de Louis XV et quelques-unes de celui de Louis XVI. Cet artiste peignit, à la gouache, de petites scènes militaires attrayantes, vivantes, documentées qui nous montrent d'une façon à la fois amusante et précise, comment

les soldats d'alors vivaient en campagne et combattaient. Van Blaremberghe semble être le précurseur de Meissonier.

* * *

Les peintres militaires de la Révolution et de l'Empire furent servis à souhait. Pendant plus de vingt ans, il leur fut donné de fixer sur la toile cette suite inouïe de victoires remportées par nos armées.

Swebach (1769-1823) nous montre en de fines scènes militaires, qui furent maintes fois reproduites par le burin, les marches, campements et combats des campagnes de la Révolution. Sous l'Empire, il continua son œuvre en retraçant les victoires du conquérant. Parmi ses productions dont la touche est ferme et le coloris agréable, citons : les batailles du *Monthabor*, de *Marengo*, d'*Iéna* et d'*Eylau*. Swebach grava aussi des eaux-fortes en manière de lavis ; dans les dernières années de sa vie, il employa la lithographie dont les essais concluants remontent à 1798 et que les artistes français se décidèrent à aborder en 1816.

Permettez-moi de profiter de la circonstance, pour rappeler que notre collègue, M. Moutaillier, a su nous initier, de savante façon, dans sa conférence du 23 avril dernier, à la pratique et à l'histoire de la lithographie.

Duplessi-Bertaux (1747-1815) qui était professeur de dessin à l'École royale militaire avant la Révolution, fut un graveur fécond et charmant; bien qu'inférieur à Callot, par son dessin souvent peu correct, il sut s'inspirer de lui tout en conservant son originalité. En dehors de son œuvre personnelle, il grava les tableaux des divers peintres de batailles des XVIIe et XVIIIe siècles.

* * *

Si le règne de Louis XIV nous a donné, avec Lebrun et Van der Meulen, la peinture militaire pompeuse, l'Empire nous a procuré avec David, Gros, Girodet, Carle Vernet et Gérard, la peinture épique.

Louis David (1748-1825) fut un chef d'école d'un grand talent, qui révolutionna l'art. Parmi ses grandioses productions, citons : *Léonidas*, *Bonaparte au Saint-Bernard*, le *Sacre*, la *Distribution des Aigles*, la *Bataille d'Eylau*. Malheureusement, en peignant ses contemporains sous les habits et uniformes qu'ils portaient, David leur donne des gestes et des allures antiques, de sorte que les militaires paraissent, trop souvent, être des légionnaires romains déguisés en soldats du premier Empire.

Dans ses rares tableaux de batailles, Girodet (1767-1824) se montre à la fois correct et passionné, sans cependant ressembler à son maître David, mais en conservant le défaut que nous venons de signaler. Ses toiles les plus remarquables sont : la *Révolte du Caire*, et *Napoléon recevant les clefs de Vienne*.

Gérard (1770-1837) fut occasionnellement un peintre militaire de talent avec sa *Bataille d'Austerlitz* qui fut souvent gravée, l'*Entrée d'Henri IV à Paris*, *Napoléon dans son cabinet aux Tuileries*, *Les enrôlements volontaires*.

Carle Vernet (1758-1836) avait particulièrement étudié le cheval qu'il dessina d'une façon élégante et supérieure dans ses tableaux qui ont de l'animation et contiennent des détails pittoresques. Ses meilleures toiles sont : *Bataille de*

Marengo, *Le bombardement de Madrid*, *Bataille de Rivoli*, *La prise de Pampelune* (1824). En plus de ses peintures, Carle Vernet exécuta des aquarelles, des dessins et de très nombreuses lithographies. Ses dessins sur la campagne d'Italie qui figurèrent au salon de 1798 et qui furent gravés par Duplessi-Bertaux, sont particulièrement remarquables. L'œuvre militaire de Carle Vernet fourmille de détails intimes, bien observés, croqués avec vérité, qui constituent de véritables documents pour ceux qui étudient l'époque impériale.

Gros (1771-1835), élève du maître David, nous paraît être le peintre militaire, par excellence, de l'épopée ; sa haute inspiration et sa magistrale exécution correspondent bien aux grands évènements qu'il représente. Gros exécuta, en Italie, le portrait de Bonaparte qui lui fit donner le grade d'inspecteur aux revues, de sorte qu'il put chevaucher avec l'état-major du général en chef. Il fit ensuite partie de la commission chargée du choix des tableaux, statues et objets d'art, que, par droit de conquête, la République enlevait à l'Italie pour orner nos musées.

Gros sut échapper à l'influence de David qui, nous l'avons dit, donnait à nos soldats l'allure de légionnaires romains déguisés en grenadiers français. Suivant l'expression de Charles Blanc: « il chercha à saisir la nature et le mouvement ».

Les principales toiles de Gros qui ont été popularisées par la gravure sont: *Bonaparte à Arcole*, *Les pestiférés de Jaffa*, les *Batailles de Nazareth*, des *Pyramides*, d'*Aboukir*, d'*Eylau*, de *Wagram*, l'*Entrevue de Napoléon et de l'Empereur d'Autriche le lendemain d'Austerlitz*, la *Prise de Madrid*.

Gros fit aussi de nombreux et superbes portraits; les plus connus sont ceux des généraux Masséna, Lassalle, Fournier, Legrand, La Riboisière, Montbrun. Ses productions ont été gravées et illustrent la plupart des ouvrages d'histoire écrits sur la Révolution et l'Empire. Ce grand peintre a, de plus, laissé des dessins et des esquisses aujourd'hui très recherchés.

Isabey (1757-1855) a peint d'une touche délicate les traits de Napoléon, de sa famille et de presque tous les souverains de son temps. Sa *Revue du premier consul au Carrousel* est remplie de fine observation; il exécuta aussi de nombreuses lithographies.

Si Géricault (1791-1824) ne fut pas un peintre de batailles, il produisit cependant un certain nombre de toiles militaires fort connues; citons-en quelques-unes : *Le chasseur à cheval*, *Le chasseur de la garde*, *Le cuirassier blessé*, *La vedette*, *Le lancier rouge*. Les cavaliers de Géricault ont une expression de martialité digne de l'épopée et les chevaux, dont il avait fait une étude approfondie, sont rendus d'une façon supérieure. Il traita aussi des sujets militaires dans des lithographies saisissantes qui font particulièrement ressortir sa note personnelle.

*
* *

Après ces grands maîtres qui transmirent à la postérité les victoires de l'épopée française et les traits de ceux qui en furent les acteurs, n'omettons pas de mentionner plusieurs artistes qui, à un titre moindre, eurent aussi leurs mérites et contribueront à documenter les chercheurs sur la vie intime et l'histoire pittoresque de nos armées de la Révolution et de l'Empire.

Taunay (1755-1830) peignit quelques sujets militaires d'une valeur secondaire; le Louvre possède de lui: la *Prise d'une ville* et l'*Extérieur d'un hôpital militaire*.

Dutertre, qui suivit l'armée française en Égypte, nous a transmis les portraits de beaucoup d'officiers qui faisaient partie de cette expédition. Lorsqu'on compare ces portraits expressifs et curieux à ceux des mêmes personnages exécutés plus tard par des peintres en renom, on est frappé de la dissemblance qui existe dans les traits et dans l'allure; les maigres généraux et officiers aux longs cheveux de l'armée d'Égypte, étaient, en effet, devenus les maréchaux et les généraux aux traits pleins et aux cheveux courts.

Zix (1772-1811), qui fut soldat de 1792 à 1798, avait vécu son œuvre. Ses dessins, ses gravures, dont la plus grande partie est conservée au cabinet des estampes de Strasbourg, sa ville natale, reproduisent naïvement les attitudes, les singularités d'ajustement, la vie journalière des soldats en campagne. Il eut l'honneur de fournir à Gros des esquisses et des études pour la *Bataille d'Eylau*. Zix exécuta aussi des aquarelles qui seront à consulter pour l'histoire de l'uniforme.

Dès la campagne d'Italie, Bacler d'Albe (1762-1824), qui était ingénieur-géographe, dessina de nombreuses scènes militaires. Sa situation le mettait à même de reproduire fidèlement et d'un dessin correct, les pays qu'il traversa à la suite de nos armées et les incidents qui fixèrent son attention. Il publia une importante suite de lithographies qui présentent un haut intérêt historique.

Atthalin, né en 1784, sorti de l'École polytechnique, fit sa carrière dans le corps du génie et arriva au grade de lieutenant-général en 1840. Au cours de ses nombreuses campagnes, il exécuta de nombreux croquis, et pour le bien faire connaître, nous donnons cette juste appréciation de M. Frédéric Masson, parue dans le *Carnet de la Sabretache :* « Dessinateur fort adroit..., il fait d'amusantes lithographies et entre presque en rivalité avec son ancien chef, Bacler d'Albe. »

Le général Lejeune (1775-1845), a été étudié d'une façon particulière par notre collègue M. Cottreau, qui l'apprécie ainsi : « Le baron Lejeune, tout en prenant la part la plus active aux campagnes de la Révolution et de l'Empire, en a retracé les nombreuses scènes... Malheureusement, quelques-uns seulement de ses tableaux, du plus haut intérêt, ont été reproduits par la gravure. Nous citerons comme ayant été gravés : *Marengo*, *Aboukir*, *Le lendemain d'Eylau*, *L'entrevue de Tilsitt*. Ajoutons à cette énumération : *Le combat de Guisando*, *L'attaque d'un convoi en Espagne* et la *Bataille de la Moskowa*.

*
* *

La lithographie permit à trois grands artistes, Charlet, Raffet et Bellangé, de populariser les scènes et les types de l'épopée.

Charlet (1792-1845), fils d'un dragon de l'armée de Sambre-et-Meuse qui mourut en activité de service, fut élève de l'école des Enfants de la Patrie avant de devenir celui de Gros. Ses soldats sont vivants, bien campés et endiablés dans l'action ; on sent que celui qui les dessina était un passionné des choses militaires. Il se révéla avec son *Grenadier à Waterloo*, que suivirent de nombreuses litho-

graphies soulignées de légendes rarement vulgaires, souvent spirituelles, qui rendent bien l'esprit de la scène. Aussi, ces lithographies, faites pour le peuple, furent de suite comprises par lui et devinrent populaires.

Charlet, qui fut aussi un vrai peintre, peignit quelques tableaux : *Épisode de la retraite de Russie*, *Le passage du Rhin à Kehl.*

Le grognard jovial de Charlet devient épique avec Raffet (1804-1860), son élève. Avec ce dernier, la lithographie prend de l'ampleur, du ton, et certaines de ses scènes sont si impressionnantes qu'elles donnent le frisson. Les soldats que Raffet représente sont héroïques sans trivialité, et à chacun d'eux il sait donner une individualité.

Ce grand dessinateur a fait, avec son crayon, œuvre de poète national et épique, qu'il s'agisse des guerres de la Révolution, de l'Empire, des sièges d'Anvers, de Rome, ou de la conquête de l'Algérie.

Si nous feuilletons l'œuvre lithographique de Raffet, nous remarquons un certain nombre de planches vraiment géniales comme conception et exécution ; malgré les modifications que la mode apporte trop souvent dans l'appréciation des œuvres d'art, ces planches immortaliseront son grand talent. Citons-les : *Prise du Petit Gibraltar* (*1793*) ; *De quoi vous plaignez-vous ?* ; *Il est défendu de fumer, mais vous pouvez vous asseoir* ; *Carré enfoncé* ; *Représentant du peuple à l'armée du Rhin* ; *Conquête de la Hollande* ; *Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie* ; *Napoléon* ; *L'Inspection* ; *1807* ; *Secourez la Vivandière* ; *Retraite du bataillon sacré à Waterloo* ; *Ils grognaient mais le suivaient toujours* ; *Demi-bataillon de gauche... joue !... feu !... chargez* (*Waterloo*) ; *La revue nocturne* ; *Le réveil* ; *Reddition de la citadelle d'Anvers* ; *Marche sur Constantine* ; *A nous, 2e léger* (*1836*) ; *Le 2e léger soutient le choc des Arabes* ; *Combat d'Oued-Alleg* (*1839*) ; *Le drapeau du 17e léger* ; *Prêts à partir pour la ville éternelle* (*1840*) ; *Dernière charge des lanciers rouges à Waterloo.* Malgré cette assez longue énumération des lithographies de ce grand dessinateur, j'en passe et des meilleures, parmi lesquelles beaucoup se rapportent aux diverses armées européennes.

Raffet fut aussi un illustrateur de grande envergure et ses compositions pour l'*Histoire de la Révolution*, pour celle de *Napoléon Ier* et le *Voyage en Crimée*, sont fort remarquables. Il exécuta encore des aquarelles et de rares peintures à l'huile qui constituent plutôt des études que des tableaux.

Hippolyte Bellangé (1800-1866) emboîta le pas de Charlet et de Raffet, reproduisant comme eux, mais avec son faire particulier, les grognarts de l'Empire. Ses principales œuvres sont : *Napoléon au retour de l'île d'Elbe*, *Fleurus*, *Wagram*, *Les cuirassiers de Waterloo*, *La garde meurt !...*, *La bataille de l'Alma*, *Les deux amis*.

Plusieurs peintres de talent traitèrent, sous Louis-Philippe, des sujets militaires pour nos musées et particulièrement pour celui de Versailles. C'est ainsi qu'Eugène Delacroix fit une incursion dans la peinture militaire et nous donna *La bataille de Taillebourg* et *L'entrée des Croisés à Constantinople*, magnifiques toiles qui ne peuvent être que conventionnelles. Parmi les autres, citons: Alfred Johannot (*Bataille de Bratelen*); Delaroche (*Charlemagne traversant les Alpes*); Ary Scheffer (*Mort de Gaston de Foix à Ravenne*) ; Auguste Couder (*Prises de*

Lérida, *de Philippsbourg*, *de Louisbourg*, *Le siège de Yorktown* ; Bouchot (*Bataille de Zurich*) ; Philippoteaux (*Rivoli*) ; Deveria (*Le combat de la Marsaille*). Ce ne fut que par accident que ces maîtres traitèrent des sujets militaires.

Arrivons à Horace Vernet, fils de Carle, qui sut empoigner les foules avec ses grandes toiles à succès qui racontent nos gloires Il eut le mérite de réagir contre l'influence trop classique de David en donnant de la vie à ses personnages et à ses scènes. Il peignit avec beaucoup de facilité. Ses troupiers sont vrais, alertes, et ses épisodes mouvementés sont présentés avec esprit et clarté.

Les plus connues de ses toiles sont : *Bataille de Jemmapes*, *Barrière de Clichy*, *Le cheval du Trompette*, *Le soldat de Waterloo*, *Mort de Poniatowski*, *Le duc d'Orléans passant la revue des hussards*, *les Adieux de Fontainebleau*, *L'assaut de Constantine*, *Le col de Mouzaïa*, *La prise de la smala d'Abd-el-Kader*.

Eugène Lami, dont l'œuvre est si divers, fut aussi un peintre militaire. Il dessina les soldats de la Révolution, de l'Empire, de la Restauration et exécuta de nombreuses lithographies. La suite en couleurs : *Souvenirs du camp de Lunéville*, reproduit, d'une façon exacte et amusante, la vie au camp. Sa peinture est animée et épisodique Ses toiles les plus connues sont : *Cassano*, *Maëstricht*, *Wattignies*, *Hondschoote*, *La revue*, *L'Empereur à Montereau*, *La reddition d'Anvers*.

Meissonier fut un maître qui peignit en penseur et chercha, avec un grand talent, à reconstituer l'époque napoléonienne, sans oublier cependant les faits militaires de son temps. Son œuvre, reproduite par la gravure, est très connue. Son dessin est impeccable, son coloris parfait, et ses tableaux sont des chefs-d'œuvre. Qui n'a admiré : *1814*, *Les cuirassiers de 1805*, *1807*, *Solférino*. C'est Meissonier qui fonda la Société *La Sabretache*, formée d'artistes, d'historiens, de littérateurs, d'amateurs et d'officiers, dans le but de progager le goût et l'étude de notre histoire militaire et de poursuivre la création d'un musée historique de l'armée, aujourd'hui en pleine prospérité.

Yvon, élève de Delaroche, peignit avec vérité de grandes toiles aux scènes mouvementées qui devinrent vite populaires, remarquons dans son œuvre : *Le maréchal Ney à la retraite de Russie*, *La prise de Malakoff*, *La prise de la courtine*, *Magenta*, *Solférino*.

Philippoteaux, dont les productions sont connues de tous ceux qui s'occupent de choses militaires, peignit avec du relief dans l'exécution de scènes animées et consciencieuses. Il fut aussi un excellent illustrateur d'ouvrages d'histoire.

Le colonel Langlois, né en 1789, fit campagne dès sa sortie de Polytechnique en 1807 et assista à la retraite de Russie et au désastre de Waterloo. Il prit de nombreux croquis au cours de ses marches à travers l'Europe, et à partir de 1815 étudia la peinture. Langlois est surtout connu pour avoir perfectionné les panoramas inventés par Daguerre et Bouton, qu'il appliqua avec le plus grand succès à la représentation des batailles. Ce furent ceux de *Navarin*, *Prise d'Alger*, *La Moskova*, *L'incendie de Moscou*, *Malakoff*, *Solférino*, *Eylau*, *Les Pyramides*.

Cette mise en scène en grand des batailles et des prises de villes sera continuée de nos jours par de Neuville, Detaille et Poilpot.

Armand Dumaresq, après s'être d'abord occupé de peinture de genre et

d'histoire, s'adonna avec succès aux scènes militaires ; ses toiles les plus remarquées sont : *La mort du général Kirgener*, *La Moskova*, *Solférino*, *Saint-Quentin*, *L'espion*. Cet artiste fut chargé de reproduire les uniformes de la garde impériale que nous avons remarqués au Musée de l'armée.

Pils (1815-1875) produisit des tableaux militaires goûtés du public ; citons : *Le débarquement en Crimée*, *Les zouaves dans la tranchée*, et *La bataille de l'Alma* qui est au musée de Versailles.

Protais fut le peintre mélancolique et sérieux des scènes militaires. Ayant fait la campagne de Crimée, il avait été à même d'étudier de très près la vie en temps de guerre. Parmi ses toiles, remarquons : *Le matin avant l'attaque*, *Le soir après le combat*, *La garde du drapeau*, *Soldat mourant*, *La nuit de Solférino*, *En marche*, *La nuit de Waterloo*. Cet artiste a dans son faire des réminiscences de Raffet ; il a particulièrement popularisé les chasseurs à pied.

Arrivons aux peintres militaires dont le talent se manifesta après la néfaste guerre contre l'Allemagne. Ayant été acteurs dans ce grand drame, il leur fut donné de rendre avec vérité les scènes multiples qu'ils eurent sous les yeux.

Alphonse de Neuville sut, comme l'a si bien dit M. Arsène Alexandre : « emmagasiner dans sa tête la silhouette furieuse des hommes qui se précipitent à l'assaut, la raideur des cadavres étendus, la désolation des maisons en ruines encore fumantes ». Les tableaux les plus connus sont : *Le bivouac devant Le Bourget*, *Les dernières cartouches*, une des pages les plus poignantes de l'année terrible, *Le combat sur la voie ferrée*, *L'attaque d'une maison à Villersexel*, *Le combat dans une église*, *Le Bourget*, *Le cimetière de Saint-Privat*, *Le porteur de dépêches*, *Les otages*, *Le concert aux avant-postes*.

Un autre grand peintre militaire, Édouard Detaille, l'élève préféré de Meissonier, a aussi retracé avec un tempérament tout différent, avec un dessin plus savant et plus précis, les émouvants épisodes de la guerre contre l'Allemagne et les scènes de la nouvelle armée qui fut créée après nos désastres. Ses officiers et soldats sont remarquablement vivants et il sait faire refléter sur les traits de chacun d'eux le sentiment qui doit l'animer, soit au repos, soit dans l'action.

L'œuvre de ce maître produit cette impression, qu'à l'impeccabilité du dessin, qu'à la perfection du coloris, il a su joindre le mouvement approprié, une distinction naturelle et une grande maîtrise d'exécution. Ayant fait le siège de Paris comme mobile et, plus tard, la campagne de Tunisie, beaucoup de ses tableaux sont des souvenirs personnels ; aussi, l'épisode représenté vous captive de suite et vous le revivez avec intensité.

L'œuvre de Detaille a été popularisé par la gravure. Parmi les plus connues de ses productions, citons : *En retraite*, *La charge des cuirassiers à Morsbronn*, *Le régiment qui passe*, *Le salut aux blessés*, *En reconnaissance*, *La barricade de Villejuif*, *Bonaparte après la bataille des Pyramides*, *La distribution des drapeaux*, *Le rêve* (au musée du Luxembourg), *Les enrôlements militaires*, *Le retour d'Iéna* (à l'Hôtel de ville de Paris), *Vers la gloire !...* (au Panthéon).

Afin de faire œuvre complète de documentation militaire, Detaille alla en Angleterre, en Autriche, en Russie, etc., étudier les soldats de ces diverses nations. Il exécuta aussi les nombreux dessins et aquarelles qui servirent à illustrer *L'armée*

française, *Les cavaliers de Napoléon* et le *Carnet de la Sabretache*, revue illustrée d'histoire militaire publiée par la Société dont il est le président.

*
* *

D'autres maîtres contemporains, dont la plupart sont vivants, ont su se faire remarquer dans la peinture militaire. Il nous est bien difficile de donner une appréciation sur le talent de chacun d'eux, aussi nous contenterons-nous de rappeler leurs noms, en citant leurs principales toiles :

Dupray (*Le maréchal Ney à Waterloo*, *Grand'garde aux environs de Paris*, *L'amiral La Roncière le Noury au Bourget*, *Les hussards en marche*, *Un capitaliste*, *Le cheval déferré*).

Régamey qui s'est spécialisé d'une façon assez curieuse dans les grenadiers de la campagne d'Italie (1859).

Berne-Bellecour (*Le coup de canon*, *La brèche*, *La tranchée*, *Avant-poste*, *Les cuirassiers de la garde*, *Sur le terrain*, *L'attaque du château de Montbéliard*).

Jazet (*Les francs-tireurs dans la forêt de Fontainebleau*, *Le fils unique*, *Le billet de logement*, *Le boute-selle*).

Aimé Morot (*Rezonville*, *Reischoffen*, deux charges de cavalerie tout à fait remarquables).

Sergent, qui avait assisté à la bataille de Sedan (*Un épisode du combat de Bagneux*, *La fin du combat*, *Bataille de Saint-Quentin*, *Sous le feu*, *Épisode du combat de Bazeilles*).

Boutigny (*Le général Causse à Diégo* (*1796*), *La révolte de Pavie*, *Marbot à Iéna*, *Entrée des troupes françaises en Hollande*).

Couturier (*Le récit*, *Attaque des fusiliers marins*, *La corvée d'eau*, *L'école des tambours*).

Grolleron (*La popote*, *Le convoi des blessés*).

Moreau de Tours (*Drapeau en Crimée*).

Rouffet (*Les braves gens*, *Le chemin de la gloire* et plusieurs autres compositions d'une grande poésie).

Chartier (*Bataille d'Iéna*, scène pleine de mouvement).

Job (de Bréville) a illustré plusieurs ouvrages curieux et documentés.

Orange (*Les médaillés de Sainte-Hélène*, *Les défenseurs de Saragosse*, *Bonaparte en Égypte*),

Chaperon (*Un poste à la cosaque*, *A l'aube*, *En batterie*).

Le Blant (scènes des *Guerres de Vendée*, *La Fère-Champenoise* (1814).

Fouqueray qui s'est surtout occupé de la marine.

Dawant (*Le maréchal Lannes à Saint-Polten*, *Une salve aux Invalides*).

Médard (*En éclaireurs*, *La retraite*, *Siège de Belfort*).

Petit-Gérard (*Les grenadiers de la garde le 18 août 1870*, *Le drapeau*, *Jour de nettoyage au camp*).

Scott (*La chanson de route*, et de nombreuses illustrations).

Un maître d'un grand talent, François Flameng, a fait aussi des toiles militaires qui furent très remarquées: *Campagne de Hollande*, *C'est lui !*, *Campagne de France 1814*, *Waterloo ! La charge de Mont-Saint-Jean*, *Le soir d'Iéna*, *Eylau*, *Charge de Murat*, *Revue sur la place du Carrousel*, *1809*, *Le corps de garde des grenadiers* (Espagne, 1810), *La parade* (1780), *Le soir de Waterloo*, etc...

Commandant EMMANUEL MARTIN.

Cette conférence est accompagnée de documents iconographiques de grand intérêt: reproductions de costumes militaires du VIe siècle à nos jours et œuvres des principaux peintres et graveurs de sujets militaires.

Nous voyons ensuite une belle suite de gravures envoyées par M. Bertarelli.

M. Barabino fait circuler une partie de sa très importante collection d'imagerie militaire française. On sait combien deviennent rares aujourd'hui ces feuilles précieusement recueillies par quelques collectionneurs qui y trouvent non seulement le charme de tout ce qui est disparu mais encore des documents généralement très précis dans le détail des costumes. Il y eut, notamment à la fin du second Empire, des imprimeurs qui firent des feuilles remarquables, Silbermann, Fischbach, Haguental, etc. Ce « défilé » militaire a fait l'admiration des membres présents dont beaucoup ne se doutaient pas que l'on put trouver autant d'intérêts dans des images à un sou.

Enfin, M. Schwab nous montre un très bel ouvrage militaire du XVIe siècle rempli de planches gravées.

P. F.

DRAGONS
DE MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLEANS,
PREMIER PRINCE DU SANG.

DE PAR LE ROI.

CEUX qui voudront se distinguer au Service du Roi, dans un beau Régiment, peuvent s'adresser au Sieur VAZ DE MELLO, Maréchal-des-Logis audit Régiment, qui leur donnera de bons Engagemens.

Il loge rue Barbatre, chez Madame la veuve Blondeau. à Reims.

On peut aussi s'adresser à M. HEDOUIN DE PONSLUDON, Volontaire audit Régiment, rue de la grosse Clef. 1757

On a besoin d'un Frater, d'un Maréchal & d'un Sellier On récompensera ceux qui ameneront de beaux hommes.

Visite au Musée de l'armée

GRACE à l'aimable entremise de notre collègue M. André Niessel, le général Niox avait bien voulu autoriser *Le Vieux Papier* à faire une visite particulière du Musée, et nous le prions d'en recevoir ici tous nos remercîments.

Les invitations étaient ornées du cliché ci-dessus, reproduction d'une affiche de Recruteur provenant des collections du *Carnet de la Sabretache*, que son aimable directeur, M. le commandant Martin, nous avait autorisé à utiliser : Mme P. Flobert les avait coloriées conformément à l'original qui appartient à la bibliothèque de la ville de Reims.

Le dimanche 23 juin, à dix heures, cinquante membres de la société s'y

trouvaient réunis. M. Niessel, M. Laforge, sous-directeur artistique du Musée, M. Amman, officier d'administration de 1re classe du service du génie, adjoint au sous-directeur administratif du Musée, et l'adjudant Tronc-Henry, attaché au Musée, nous ont guidés à travers les salles remplies d'objets et de documents dont on connaît la valeur et l'intérêt. Nous avons ensuite visité la salle d'honneur de l'Hôtel des Invalides et la bibliothèque du Musée, dont les belles boiseries ont revu la lumière grâce aux soins du général Niox; enfin, les salles de documents et gravures où nous avons longuement admiré les pièces qui s'y trouvent assemblées en quantité considérable, et dont le classement constituera une des plus belles collections d'iconographie militaire qui puisse exister.

Nous adressons à nouveau l'expression de toute notre reconnaissance aux aimables guides qui nous ont conduit avec tant d'érudition.

Visite à l'Exposition de la Bibliothèque
DE LA VILLE DE PARIS

INSI que nous l'avions annoncé, sur l'aimable invitation du très distingué Conservateur de la Bibliothèque, M. Marcel Poëte, notre Société a visité, le dimanche 30 juin dernier, la première des expositions annuelles destinées à faire connaître au public les merveilles renfermées dans la Bibliothèque. Nous ne pouvons que féliciter M. Poëte de cette heureuse innovation et cette première manifestation a été très réussie : l'inauguration a eu lieu le 4 juin. Votre invitation imprimée avait été offerte par M. Moutaillier : l'en-tête représentait la façade de l'hôtel vers 1840, d'après un document appartenant à M. Hartmann.

Aux cinquante membres de la Société qui avaient répondu à l'invitation, M. Poëte a fait lui-même les honneurs de l'Exposition avec le charme et l'érudition qu'on lui connaît.

Nous ne saurions donner une énumération des principaux documents exposés ; les plans, les gravures, les livres et les placards sont tous des pièces remarquables que l'on a fort bien su mettre en valeur. D'ailleurs le catalogue substantiel que l'on offrait à chaque visiteur est le meilleur guide que l'on puisse trouver.

Nous en retiendrons pourtant que, d'une façon générale, le vieux papier, tel que nous le concevons, c'est-à-dire le document imprimé en feuille volante, y tient une place considérable. M. Poëte a, par exemple, consacré des vitrines spéciales aux chansons, aux canards populaires, aux lettres de part de mariage et d'enterrement, aux affiches, aux moyens de transport ; c'est dire comme cette exposition nous intéressait. Nous

renvoyons à l'article de M. Raulet qui s'est attaché à étudier les billets d'enterrement figurant dans cette exposition.

Rappelons qu'elle est restée ouverte jusqu'au 30 septembre, et que des conférences ont eu lieu chaque vendredi, à quatre heures.

Visite des Collections de M. Couderc.

Le dimanche 7 juillet, notre confrère Jules Couderc avait convié la Société à visiter son hôtel et ses collections. L'invitation était rédigée sur une carte postale offerte par lui et représentant une vue de ses salons : elle avait été envoyée à tous les membres et a réuni une cinquantaine de personnes qui ont été accueillies d'une façon charmante par Madame Couderc. Nos hôtes nous ont fait visiter en détail les merveilles de tout genre qui se trouvent réunies dans l'hôtel : meubles historiques, tableaux de maîtres, tapisseries, dentelles, gravures, bibelots de toutes sortes.

Dans un des salons, un lunch était servi. En guise de compliment, notre Président a lu le sonnet suivant, dont la délicatesse a été fort applaudie :

AU POÈTE ANTIQUAIRE J. COUDERC

Ami, vous nous avez ouvert votre demeure
Vieux logis d'autrefois, rempli de souvenirs,
Où votre accueil longtemps a su nous retenir,
Et nous faire oublier l'âpre fuite de l'heure.

Que l'on soit triste ou gai, qu'on rie ou que l'on pleure
Le temps, indifférent, puisqu'il ne peut finir,
Sans répit, nous entraîne au funeste avenir,
Et nous emporte tous au gouffre où l'on demeure.

Mais, parmi vos trésors, conduits par votre main,
L'esprit joyeux, charmés, nous fîmes ce matin
Dans le passé clément une halte ravie,

Et les yeux éblouis, le cœur reconnaissant,
Nous gardons l'illusion d'avoir, pour un instant,
Remonté, grâce à vous, le torrent de la vie.

H. VIVAREZ.

M. Couderc nous a dit quelques-unes de ses poésies, dont un charmant sonnet sur l'île Saint-Louis ; puis M. Lambeau, le très érudit historien de l'hôtel de la Vieuville, dans lequel nous nous trouvions, nous en a rappelé l'histoire en quelques mots.

Enfin, M. Couderc a offert aux personnes présentes des collections de cartes postales représentant des vues de son hôtel, des exemplaires de son curieux papier à lettres, des monnaies d'argent de la fin du moyen âge ; il nous a montré de vieux documents, et, à onze heures, nous prenions congé de nos hôtes, enchantés d'un accueil aussi cordial et d'une visite aussi intéressante.

PAUL FLOBERT.

Mémoires et Communications

Le plus ancien billet mortuaire parisien connu

(24 août 1625)

ANS le fascicule de mai de notre *Bulletin* (t. v, 1907, p. 200), nous donnions la reproduction du billet d'enterrement de Nicolas Potier de Blancmesnil, second président au Parlement de Paris, ce qui faisait remonter l'antériorité de ces billets à l'année 1634 [1]; aujourd'hui il nous est possible de remonter encore de quelques années avec un billet de 1625, que l'on a pu voir à l'intéressante Exposition de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, organisée par son conservateur, M. Marcel Poëte. Parmi les diverses pièces exposées, celle que nous reproduisons n'est peut-être pas la moins importante pour l'histoire documentaire de la vie parisienne dans la première moitié du XVIIe siècle, elle restera peut-être unique, et ce billet nous rapproche certainement de plus en plus du billet primitif s'il n'est, cette fois, le plus ancien.

On remarquera la petitesse de ce billet de 1625 (texte 12 × 6), et il suffira de le comparer avec celui de 1634, déjà d'un format restreint (14 1/2 × 10 1/2), et avec d'autres des années suivantes que nous avons signalés, pour être convaincu maintenant que la dimension, d'abord fort petite au début des billets mortuaires, s'est progressivement augmentée, pour arriver au placard vers le milieu du XVIIe siècle.

1. Ce billet a servi à l'un de nos collègues à rectifier la date de décès de ce personnage, qui habitait rue Neuve-Saint-Merry, au coin de la rue du Renard.

Cet ancien billet a le V initial identique aux autres majuscules et ne comprend qu'une seule ligne, de même qu'un billet de 1631, dont nous parlerons plus loin ; un autre de 1632 et des années suivantes a un V comprenant deux lignes, puis il s'agrandit et arrive à comprendre trois lignes, avant de quitter sa simplicité de grande majuscule pour arriver ensuite au V orné et funèbre.

Une autre particularité c'est qu'il n'est pas daté, il n'y a pas de millésime. Il porte bien une date manuscrite, 1625, qui est du temps, mais que nous avons fait supprimer lors du clichage, pour conserver au billet son intégralité première. Cette date est exacte, elle correspond bien avec le dimanche 24 août (1625).

Le billet porte « Convoy et enterrement » sans parler du service; cela paraît être la formule des premiers billets; le service religieux se faisait l'un des jours suivants.

Vous eſtes prié d'aſſiſter au conuoy & enterrement de feu Maiſtre Iean Martin, Docteur en Medecine, Conſeiller & Medecin ordinaire du Roy, Profeſſeur de ſa Majeſté en langue Arabeſque, decedé en ſa maiſon ruë de Verrerie, qui ſe fera ce iourd'huy Dimanche 24. d'Aouſt, à cinq heures du ſoir preciſément en l'Egliſe de ſainct Benoiſt.

Billet d'enterrement de 1625 (*Coll. de la Bibliothèque de la Ville de Paris*).

Le personnage pour lequel fut imprimée cette invitation à assister aux obsèques était Jean Martin, d'origine troyenne, docteur en médecine le 22 septembre 1616 et professeur au Collège royal de France pour la langue arabe, décédé le 23 août 1625, « en tombant dans une taverne de marchand de vins », nous apprend le docteur Chéreau dans ses *Notes sur les médecins parisiens* (Bibl. Ville de Paris, n° 26168, t. III).

Cet ancien et vénérable billet mortuaire d'un professeur au Collège royal a été recueilli dans un exemplaire du premier ouvrage publié sur cet établissement : *Le Collège royal de France, ou institution, établissement et catalogue des lecteurs et professeurs ordinaires du roy fondez à Paris par le roy François Ier, père des lettres, et autres roys ses successeurs, jusques à Louis XIV, Dieu-Donné...* [par Guillaume Du Val]. Paris, 1644, petit in-4°,

124 pages. Ce volume, conservé à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (n° 10409), a appartenu successivement à Le Roux de Lincy et à l'abbé Bossuet, il est interfolié de pages blanches sur lesquelles on a collé ou intercalé dix billets mortuaires de 1625 à 1652 et treize autres pièces : annonces de réception, inaugurations de cours, etc., concernant des professeurs de l'ancien Collège royal de France.

La série des billets mortuaires comprend celui de 1625 que nous reproduisons [1], et d'autres de 1631, 1632, 1634, jusqu'en 1652.

Nous avons donné la liste et le texte de ces vingt-trois petites feuilles volantes, que nous a conservées un très ancien collectionneur vieux papiériste, dans un article qui doit paraître dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, car elles nous ont paru pouvoir servir à l'histoire professorale du Collège royal de France pendant le deuxième quart du XVIIe siècle (1622-1655), en complétant ou rectifiant les biographies de plusieurs de ces professeurs.

Le billet mortuaire de 1625 que nous publions aujourd'hui vient heureusement compléter nos recherches sur l'antériorité de ces billets.

LUCIEN RAULET.

---

1. Nous remercions vivement le conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, M. Marcel Poëte, qui a bien voulu nous faciliter cette reproduction.

Les Énigmes des marques d'imprimeurs.

A la suite de la conférence de M. Henry Vivarez, le 28 mai dernier, parue dans le *Bulletin* (p. 264 et suivantes), notre érudit collègue, M. Quenaidit, lui écrivit une longue et intéressante lettre, dans laquelle il cherche à percer le mystère qui enveloppe encore ces rébus graphiques, les monogrammes.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire *in extenso* cette excellente contribution à une question qui a déjà fait couler quantité d'encre, et qui, vraisemblablement, n'arrivera à être élucidée qu'à force de recherches et d'études.

Douai, 20 juillet 1907.

MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

Dans le dernier *Bulletin* de la Société, je viens de lire votre si intéressante étude sur « les marques d'imprimeurs et de libraires aux XVe, XVIe et XVIIe siècles », et elle m'a appris beaucoup de choses.

Au paragraphe Monogrammes, je remarque que vous parlez des initiales des imprimeurs placées soit dans un cercle, soit dans un cœur surmonté d'une croix à un ou plusieurs croisillons, soit d'un signe en forme de 4 additionné de traits transversaux ou verticaux simples ou répétés, qui donnent l'impression d'un signe hiéroglyphique.

Souvent ce signe serait supporté par deux V entrecroisés.

Ces signes apparaissent vers 1496 et sont en usage surtout en Allemagne, du XVIe au XVIIe siècle.

Enfin, vous concluez, et avec raison, après avoir dit que le sens exact de ces figurations n'avait pu encore être déterminé, qu'elles devaient avoir, au début, une signification cabalistique.

Puisque tant d'illustres savants ont étudié cette question, ce n'est pas moi qui oserais lever le voile de l'énigme, et cependant la question n'est pas insoluble, elle relève purement de la cabale numérale.

Pour éviter tout malentendu, je dirai, dès le début, que toute figuration cabalistique peut être prise dans trois sens qui, dans ce cas, seraient: un vulgaire, un symbolique et un secret. D'où l'on peut déduire que, quelles que soient mes conclusions, on pourra toujours donner d'autres définitions, plus ou moins approchées, de ces signes, brouillés à plaisir.

Il faudrait une vraie brochure pour examiner la chose à fond ; je vais la résumer aussi brièvement que possible.

Le monogramme dans le cercle, c'est l'éditeur agissant, le signe de l'existence. Le cercle est le signe du monde, du déterminé. De même le cœur est le signe de la vie, surtout de la vie humaine.

La croix à un ou plusieurs croisillons est, pour le vulgaire, un signe pieux. La religion dominant le monde. La mise sous la protection divine, ou épiscopale ou papale. La signification cachée de la croix est le signe du feu, du grand agent de la vie du monde ; c'est aussi un signe alchimique.

Du reste, cette première partie se comprend et s'explique assez facilement.

L'apparition du 4 (quatre) à la place de la croix demande plus de réflexion, et cependant c'est la même chose, mais avec un sens beaucoup plus hermétique. Pour satisfaire les personnes pieuses, et surtout ne pas éveiller les terribles susceptibilités du clergé, l'éditeur-libraire donnait au signe 4 la signification que lui avaient attribuée les Pères de l'Église renouvelée des théories pythagoriciennes : Quatre est le nombre terrestre, tout ce qui regarde la créature matérielle reproduit ce nombre ; les 4 points cardinaux, les 4 vents, les 4 saisons, les 4 qualités principales du corps : le sec, le chaud, le froid, l'humidité ; les 4 éléments : le feu, l'air, la terre, l'eau. Adam fut formé de la terre prise aux 4 extrémités du globe, dit saint Cyprien, et il ajoute : dans le nom d'Adam, Dieu semble perpétuer le souvenir de cette origine. Il plaça une étoile à chacun des points cardinaux : à l'Orient, celle qui est appelée Anatole [1], Ducis à l'Occident, Arctos au Nord et Mezembris au Midi. En réunissant les premières de ces lettres on trouve le nom d'Adam, et si on leur donne leur valeur numérique, on aura le nombre 46. (A = 1, D = 4, A = 1, M = 10)

Or, dans 46 on trouve le nombre de la pénitence et de l'expiation, 40, auquel est joint 6, le nombre de la perfection. Ce nombre devait être prophétique, car Jésus-Christ seul unissait la perfection à l'expiation. Quatre n'est pas seulement le nombre terrestre, il devient, par le Nouvel Adam, le nombre évangélique, c'est le nombre des fleuves du paradis terrestre, figures mystérieuses de ces quatre sources divines qui devaient répandre dans le monde les eaux salutaires de la grâce. La grande nappe liée par les quatre coins que saint Pierre aperçut en vision, annonçait que l'Evangile devait être prêché dans toutes les parties du monde et que tous les hommes devaient être appelés à être régénérés par le baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. C'est pour cela, ajoute saint Cyprien, que cette nappe

---

1. Voir l'*Iconographie chrétienne*, de l'abbé Bourassé.

s'affaissa à trois reprises différentes. Les quatre colonnes placées à l'entrée du tabernacle désignaient aussi la loi évangélique, etc., etc. [1]

Comme on le voit, le 4, considéré ainsi, ne pouvait être taxé d'hérésie : c'était la lumière évangélique diffusée aux 4 coins du monde par le — pieux — éditeur, dont le monogramme s'étalait sous lui. Mais à ces spirales d'encens se mêlaient bien des fumées de fagots pour qui savait voir. Ainsi que le fait remarquer le si documenté article des « marques de libraires », ces derniers étaient, en général, des savants fort lettrés ; le latin, le grec, les sciences et les arts leur étaient familiers. A ce moment, l'astronomie est l'astrologie ; la chimie, l'alchimie ; les sciences naturelles, la magie. C'est le moment où Renaissance, Réforme, découverte du Nouveau-Monde, bouleversent l'humanité. Les libraires, déjà à l'avant-garde du progrès comme marchands de manuscrits, le seront bien davantage le jour où l'imprimerie multipliera leur puissance.

Or, en « science cabalistique », science qui fut aussi rénovée au moment de l'apparition de l'imprimerie, le nombre 4 a aussi sa grande signification.

4, c'est la forme, l'adaptation... Rien ne pouvait mieux convenir pour exprimer symboliquement le livre, l'imprimerie. Mais arrive le sens caché que nous trouvons dans les lames du tarot, l'ancien livre de Thot, le plus ancien livre du monde, origine du jeu de cartes. 4 (quatrième lame ou carte) c'est le daleth ד ou quatrième lettre de l'alphabet hébraïque qui exprime hiéroglyphiquement le sein. C'est l'idée, donnant avec abondance une forte nourriture, source d'un accroissement futur [2]. Le daleth marque l'abondance née de la division. (Voilà, il me semble, une définition symbolique de la presse !) Cette carte (lame) porte, comme figuration, l'empereur assis de profil, tenant à la main son sceptre. Le schéma de ce dessin devient un 4. C'est un symbole actif. Le sceptre est surmonté du signe de Vénus ou de la génération : un cercle surmonté d'une croix. La figure signifie: domination de l'esprit sur la matière. Encore excellente adaptation à faire à l'art de l'imprimeur. Considérée même plus attentivement, cette figure devient le signe de Jupiter.

En résumé, ce signe signifiait : En divin, la volonté ; en humain, le pouvoir ; en naturel, l'âme de l'univers.

Nos savants éditeurs d'autrefois, en fixant leur choix, savaient donc très bien ce qu'ils voulaient exprimer d'une façon cachée.

Au-dessous du 4 se trouvait souvent un double W. Il a même parfois dû être pris pour un monogramme mal fait de la Vierge M. Or, c'est un schin hébreux, mais qui se ressent de son origine étrusque. C'est un schin

---

1. Voir l'*Iconographie chrétienne*, de l'abbé Bourassé.
2. Consulter le *Tarot*, par Papus.

hébreu, qui se modifie suivant le double V dans l'éthiopien, le berbère, le phénicien, etc. [1].

Le schin, c'est la 21e lettre hébraïque, la figure « mat » du tarot (le fou). En magie noire, il personnifie le mal ; en hermétisme, c'est le mouvement. Placé sous la croix, c'était une figuration qui, en clair, était équivalente à celle de la Vierge foulant le serpent du mal, et en caché, c'était le mouvement, la vie vivifiant le monde figuré par ses 4 âmes : la croix ou le 4.

Reste à définir les petits traits placés sur les axes.

Ici encore, nous avons affaire à une véritable écriture normale à son origine, devenue hermétique dans la suite.

C'est une trace laissée par les écritures ogamique et runique, en usage chez les peuples de la Scandinavie, de l'Irlande, etc.

Leur caractéristique principale étant de former des lettres par de petits traits plus ou moins perpendiculaires au trait principal, généralement vertical.

Dans le nord de l'Allemagne régnaient ces écritures, lorsque, au IVe siècle de notre ère, Ulfilas, évêque des Goths, créa, pour sa traduction des Evangiles, un nouvel alphabet, l'alphabet gothique, composé de lettres onciales, auxquelles il mêla *quelques caractères runiques*. Pendant longtemps, l'écriture runique vécut côte à côte avec le nouvel alphabet. Au moyen âge, on écrivait les manuscrits en caractères runiques. Peu à peu, le gothique supplanta le runique, qui finit, « comme beaucoup d'écritures anciennes, par devenir un alphabet magique, dont la connaissance était réservée aux prêtres. En reléguant cette écriture dans le domaine des sciences mystérieuses, la religion ne faisait que lui rendre son caractère primitif. Mais si le sentiment de l'écriture runique s'est peu à peu perdu, le souvenir en est resté profondément gravé dans l'esprit et dans les traditions populaires [2] ».

Je possède un livre — en bois — gravé au couteau, provenant de l'Islande et de 1605, sorte d'almanach magique, où on trouve l'alternance des caractères ordinaires et des formes runiques avec traits, croix, etc.; souvent les caractères latins sont dans des cartouches en forme de cœurs, de cercles, etc.

La réplique du même ouvrage, que je possède également, est sous la forme d'un petit manuscrit enluminé sur parchemin. Mêmes genres doubles de caractères. Comme enluminures surtout, des têtes d'évêques, de prêtres, de princes de l'Église. On a voulu concilier le sacré et le profane, pour ne pas dire plus. C'est l'usage de ces petits traits sur des axes en croix qui a fini par donner naissance aux nombreuses croix à croisillons plus ou moins multiples (Saint Benoist, Jérusalem, Lorraine, etc.).

Il faudrait faire un long travail pour chercher à expliquer la signifi-

---

1. Voir : *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, Ph. Berger. (Imprimerie nationale).
2. *Id.*

cation exacte de ces additions variables pour chaque libraire, mais il se pourrait qu'elles correspondent au IEVE du TARO, fort souvent.

En consultant un travail paru, il y a une cinquantaine d'années environ, dans le *Magasin pittoresque*, sur les signatures au moyen âge, on peut constater que tous ces signes annexes étaient d'un usage courant même chez le peuple. Quant à la croix ajoutée, elle y est presque toujours. La croix de nos illettrés en est le dernier vestige. La croix s'employait comme signe gravé bien avant le christianisme [1], c'était le signe solaire par excellence et le signe du feu (Swastika). Or, le signe du feu devient, en se modifiant, un 4.

En même temps que l'imprimerie prenait naissance, la Réforme s'affirmait et la grande fraternité des Rose-Croix également se manifestait en Allemagne.

Il nous suffit d'ouvrir l'ouvrage de Le Couteulx de Canteleu (1863) *Les Sectes et les Sociétés secrètes*, pour remarquer aux pages des alphabets de sociétés secrètes, qu'en dehors d'écritures avec axes et petits traits, on trouve que les hauts grades, en Allemagne, étaient figurés par 4 et 4 (doublement barré). Il y aurait encore beaucoup à citer dans ce sens.

La question n'est donc pas insoluble, et ce mystérieux 4 se laisse entrevoir. Il est à la fois très orthodoxe et très hérétique pour l'époque. Ceux qui le choisirent étaient fort érudits et avaient des connaissances approfondies, aussi bien sur les sciences de leur époque que sur celles qui les avaient précédées.

Peu à peu le vrai sens dut se perdre, et comme dans toute société hermétique ou secrète qui se répand, les membres, devenus foule, ignorent leurs origines pures et travestissent en une parade grossière un symbolisme souvent élevé.

Je vous prie d'agréer, etc.

QUENAIDIT.

---

1. Consulter Mortillet, Soldi, etc.

Quelques Ex-libris manuscrits.

M. Mautouchet a été bien inspiré en appelant notre attention sur les ex-libris manuscrits (*Bulletin* t. IV, page 198). Ceux qui ne connaissent pas les curiosités du papier ne se doutent pas de tout ce que l'on peut trouver sur les feuillets de garde de ces vieux volumes délabrés où la petite fille coupait les vignettes et le petit garçon mettait des pipes aux personnages. Je n'ai jamais manqué de recueillir ces épaves et j'en ai formé un dossier qui me donnera la matière de cet article.

Parlons d'abord des livres perdus. L'offre d'une récompense honnête à celui qui rapportera un objet perdu ou volé est vieille comme le monde puisqu'il existe une affiche sur papyrus promettant récompense à celui qui ramènera deux esclaves échappés de chez leur maître à Alexandrie. Dans son étude sur les billets d'enterrement, M. Flobert nous dit (*Bulletin*, t. V, p. 21) : « Les jurés crieurs eurent également le privilège de crier les objets et les enfants perdus ». La découverte de l'imprimerie fit certainement éclore dans le même but des affiches qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Puis vinrent les annonces des journaux et les prospectus des agences. Nous avons aujourd'hui, à Paris, l'Agence Azur, fondée en 1803, qui a la spécialité des affiches pour chiens et objets perdus. C'est peut-être à elle que s'adressa, sous la Restauration, une marquise parisienne promettant 200 francs de récompense à celui qui lui ramènerait son chien répondant au nom de « Moustache », lithographié sur une circulaire de petit format dont j'ai vu récemment un exemplaire entre les mains d'un collectionneur.

Mais revenons aux livres perdus ou volés. Au moyen âge les manuscrits étaient si rares et si précieux que pour les préserver des voleurs, on avait imaginé de les fixer aux tables de travail au moyen d'une chaîne et d'un cadenas. C'est de cette époque que datent les formules de malédiction qui, en traversant les siècles, sont devenues peu à peu ces quatrains bizarres que nous connaissons pour les avoir pratiqués dans notre enfance. Qui de nous n'a pas écrit sur le titre d'une grammaire ou d'un *Gradus ad Parnassum :*

Si tenté du démon
Tu dérobes ce livre,
Apprends que tout fripon
Est indigne de vivre.

On connaît aussi ce dessin à la plume figurant une potence où grimace un pendu avec cette macaronnée.

Aspice Pierrot pendu
Quia librum n'a pas rendu
Si librum reddidisset
Pierrot pendu non fuisset.

Il vaut mieux prendre les gens par la douceur en les intéressant à une bonne action par la promesse d'un dîner ou d'un vin généreux. Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que le doyen de nos ex-libris gravés, celui de Jean Bertaud, découvert récemment à la bibliothèque de Périgueux et qui semble contemporain d'un volume de 1529, sur lequel il est opposé, promet précisément de payer à boire à celui qui rapportera le livre perdu.

Bacchica gymnate [1] persolvam munera vitis
Ad me si redeat perditus iste liber.

Dans la série des ex-libris manuscrits, M. Mautouchet cite des exemples analogues. Le plus ancien que j'ai découvert dans mes recherches se trouve à la bibliothèque de Cognac.

Ce presant livre apartien à moy pierre Dornidue ?
qui le trouvera a moy rendra. Je pairey
le pain d'orge pour la Saint-George
le pain blanc pour la Saint-Jean.

Cette inscription presque indéchiffrable paraît aussi ancienne que le livre intitulé : « L'*Histoire de Portugal* comprise en deux volumes contenant infinies choses mémorables avenues depuis l'an du Seigneur MXC jusques à l'an MDCX sous le règne de vingt Roys. Genève pour Samuel Crespin MDCX », in-12.

Voici dans le même ordre d'idées des pièces de ma collection :

Ce livre appartient à son maître qu'il n'ais ni prêtre ni évêque. Mais en ca de perdition son nom se trouvera au fon, et ce lui qui le trouvera lui remétra et il payra painte de vin blanc à la Saint-Jean.

Mazurier plus jeune.

Ce livre appartient au sieur Toubas restant au moulin de Galina commune de Campsegret, cantont de Villamblard, 4me arrondissement du département de La Dordogne. Celuy qui le trouvera auqua qui le perdit comme sa peut bien arrivé vous aurai la bonté de le remettre, il vous payera le vin blanc à la Saint-Jean, une sardinne à la Sainte-Caterine, un cocon à la saint fronc.

---

1. Sans doute pour *gymnaste*. Voir sur ce célèbre ex-libris périgourdin la notice de M. Dujarric-Descombes, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* de janvier-février 1900, reproduite dans le numéro d'avril de la même année par les *Archives de la Société des collectionneurs d'ex-libris*. Voir aussi une plaquette de M. Léopold Delisle: *A propos d'un ex-libris français du temps de François Ier*. Paris, Leclerc, 1900.

Il faut espérer que le sieur Toubas ne donnait pas à manger sans boire. Un poisson salé comme la sardine excite aux libations. Que sera-ce si la sardine est pourrie ? Or c'est précisément d'une sardine pourrie qu'il s'agit dans un autre ex-libris appartenant au possesseur de la circulaire qui réclame le chien de la marquise. Le mot « cocon » a sans doute été mis par inadvertance pour le nom du compagnon de St-Antoine. La commune de Campsegret est située dans l'arrondissement de Bergerac. Cet ex-libris est d'ailleurs bien périgourdin, la magnifique cathédrale de Périgueux étant sous le vocable de Saint-Front.

Voici une variante avec indication du lieu de paiement. Thenon est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Périgueux :

Ce livre apartien à Mademoiselle Roussel, ceux ou celle qui le trouveront auront la bonté de le luy remaître, je leur payerois bouteille de vin à Thenon.
Le 24 mai 1759.

Avec les ex-libris suivants, nous renouvelons connaissance avec les châtiments réservés aux voleurs de livres :

Si quis [in] hunc librum rapidos immiserit unguès.
Ni subito reddat, Tartara nigra petat
Hujus si cupias dominum cognos cere inferius scriptum respice nomem adest.
Brunet du Bocage.

Ce livre apartien à M. François De Lagarde demeurant à la Mesteyrie de la Cour, parroisse de Blanzaguet qui le trouvera me le rendra à peine d'être conduit aux Collonie. Fait au Parqué de La Cour, l'an de grâce mil sept cent dix neuf.
François de la Garde bongarçon.

Mentionnons dans la même série un châtiment déguisé sous la promesse d'une récompense :

Ce livre appartient a moi François Boutin demeurant à Barbezieux ceux qui le trouveront ceront récompencé : si c'est une fille elle aura cent coup de trique, si c'est un garçon il aura cent coup de bâton.

D'autres ex-libris nous initient aux précautions minutieuses que prenaient parfois nos ancêtres pour assurer la restitution d'un volume prêté :

Ce livre appartient à Maistre Jacques Fruchet, nottaire royal pour se lavoir emprunté de Mr Clémant fils de Monsieqr Bonnet, jusqu'a ce qu'il me le demande. Lequel je leur remettray avec plaisir et si avan j'arivois à lescarter pendant qu'il sera entre mes mains. Je prie d'un cœur tendre et affectionné ceux qui le trouveront de me le remettre et je leur auray une singulière obligation ; ils trouveront toutte la libéralité possible en moy, en tesmoing de quoy, je signe ces présentes de la main saing et parapse de leur tres humble et très affectionné serviteur. Fruchet.
Ecrit ce 18 avril 1715.

Ce livre appartient au sieur Vignaud Etienne, des Fouchains, géomètre et propriétaire, natif de la commune de Beaulieu-Cloubas, pour l'avoir eu de la succession de feu Me Artaud, notaire, son oncle ; ainsi il se réserve le droit de le réclamer en quelques mains qu'il puisse être et faire toutes protestations contre ceux qui s'en trouveraient saisis à moins qu'on ne lui représente un acte de donation ou de transport.
Aux Fouchains le 29 avril 1825. Vignaud.

Il y a des ex-libris qui nous donnent des détails intéressants sur d'anciennes industries alors peu répandues :

Ce présent livre apartient à Laurent Maubert, marchand d'eau de vie, demeurant Rue de Bucy faubourg St Germain à Paris.
A Paris 1712.

D'autres pièces de ma collection nous initient au prix des livres :

Le present livre a esté par moy soubzsigné achapté en la ville de Xainthe le jour de Saint Eutrope 1602, et a cousté 37 sols. Besson, prestre.

Il s'agit des *Sermons et Exhortations catholiques, pour les festes de Jésus-Christ, et des Saincts, divisez en deux tomes.* Par M. Denys Péronnet, docteur en Théologie, chanoine théologal et pénitencier de l'Eglise cathédrale d'Auxerre. A Paris, pour Léger Delas, ruë Sainct Jacques au Soleil d'or M.D.XCIX, in-8.

Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, est fêté le 30 avril. Il se tient encore ce jour-là une grande foire dans l'ancienne capitale de la Saintonge.

Ce livre appartient à M. Philippe Castaigne juge sénéchal de Bassac pour l'avoir achepté d'un marchand passant, la somme de 24 sols. Le 12 mars 1744. Ce marchand est un vieux bonhomme du pont Dagris près Montignac.

La famille Castaigne, très ancienne en Angoumois, a compté parmi ses membres Eusèbe Castaigne, l'érudit bibliothécaire de la ville d'Angoulême.

Le possesseur d'un livre se bornait souvent à écrire son nom sur le titre ou sur le feuillet de garde. Heureux le bibliophile qui peut mettre sous clef un volume ou une signature orthographiés : « Mōtaigne » lui dit qu'il a eu pour ancêtre dans sa possession l'illustre auteur des *Essais*. J'ai la signature de l'amiral d'Orvilliers, qui commanda la flotte française à la bataille d'Ouessant, sur un exemplaire des *Caractères de l'amitié,* par le marquis Caraccioli. Les bibliophiles sont souvent moins laconiques et se servent de la langue latine. Sur un volume de ma bibliothèque, *De Prudentia, veteris ecclesiæ,* Amsterdam, Janssen, 1633, je lis : « Stephanus Baluzius Tutelensis. » Il s'agit de l'historiographe Étienne Baluze, né à Tulle. Un possesseur subséquent a écrit au-dessus : « A. Bonard, 13 juin 1729. 3 livres 4 sols. »

Certaines gens tiennent à laisser sur un volume des marques réitérées de leur possession ; Digou fut de ce nombre. Qu'était-ce que Digou dont vous n'avez jamais entendu parler ? C'était un individu qui, en l'an VII, tenait déjà à Cognac, sur la place de l'Ancienne-Halle, une auberge dont j'ai entendu parler par quelques vieillards. L'enseigne, célèbre à cinquante lieues à la ronde, se prêtait à tous les changements de gouvernement : « *A l'Épée nationale ; A l'Épée impériale ; A l'Épée royale.* L'enseigne bonapartiste des Cent-Jours était à peine sèche que Digou fit peindre une nouvelle enseigne royaliste.

Un volume ayant appartenu à cet opportuniste du temps jadis est venu échouer dans ma bibliothèque. C'est la *Nouvelle Instruction pour les confitures, les liqueurs et les fruits*. Paris, Claude Prud'homme, 1705, in-12. Sur les deux plats de la reliure en veau brun, Digou a gravé son nom, probablement avec un couteau de cuisine ; il l'a répété à l'intérieur et sur le titre en majuscules énormes imitant les caractères d'imprimerie et il a écrit au bas du privilège : « Ce livre apartien à moi Françoi Digou. »

Arrivons à d'autres séries et disons quelques mots des ex-libris collectifs. Les communautés religieuses nous les fournissent par centaines en pièces gravées ou manuscrites. En voici un de ma collection « de la communauté de Sainte-Ursule de Périgueux » sur un volume aux armes de Macheco de Premeaux, évêque de cette ville : *Instruction sur les observances régulières et sur les vœux solennels*. Paris, Delespine, 1725, in-12.

L'entrée en religion ne faisait pas obstacle bien entendu aux droits de possession d'un congréganiste sur un livre déterminé. Une religieuse écrit sur un exemplaire des *Confessions de S. Augustin*. Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1686, in-8 : « A l'usage de sœur de Chadignac. Communauté des religieuses de Notre-Dame de Saintes. »

La possession indivise d'un volume se trouve quelquefois réduite à deux membres d'une famille, deux frères par exemple. Les ex-libris gravés et typographiés nous donnent quelques pièces dans cette série ; mais en fait d'ex-libris manuscrits, je ne connais que celui de deux petits Périgourdins, sur l'*Histoire de France* de Mme de Saint-Ouen. Paris, Hachette, octobre 1855.

Ce livre appartient à Marie D... et à Sylvain D..., celui qui le trouvera aura la bonté de le lui remettre à Lymerat chez eux. Je l'aimerait beaucoup.

Avec les ex-libris des enfants dont j'ai déjà dit un mot, nous tombons dans le domaine de la facétie. Qui de nous n'a pas lu, voire même écrit sur un livre classique.

Ce livre appartient à son maître
Qui n'est ni capucin ni prêtre.
Si vous voulez savoir son nom,
Regardez dans ce petit rond.

M. Mautouchet nous a donné une variante à l'usage des pensionnats de demoiselles ; mais en voici une autre peut-être moins connue :

Ce livre est à sa maîtresse
Qui n'est ni novice ni professe.

L'acquéreur d'un volume portant un ex-libris gravé écrit quelquefois dans le même cadre son nom et sa qualité. J'ai trouvé un de ces ex-libris sur le *Tableau philosophique de l'esprit de M. de Voltaire*. Genève, Crammer, 1771, in-8, et j'en aurais bien donné une reproduction s'il était imprimé sur papier vert. Il se recommande par son originalité et le nom du

second possesseur qui fut un personnage plus sérieux que la plupart de ceux dont nous nous sommes entretenus :

Olim.
EX LIBRIS
LUCIANI DE CONTAGNET
PRESBYTERI
NUNC Dni DABERT-PRESBri

Il s'agit de Nicolas-Joseph Dabert, vicaire général de Viviers, puis évêque de Périgueux, né à Henrichemont (Cher) le 17 septembre 1811, mort à Périgueux le 28 février 1901, doyen de l'épiscopat français.

Ici comme partout, la période révolutionnaire a laissé son empreinte. Voici par exemple une combinaison du calendrier grégorien avec la prorogation de l'ère républicaine.

Ce livre appartien aux citoyen Jean Touva son maître qui né capusaint ny prêtre ny anvie de lêtre, ancat qui le perdy comme sapeut bien arriveu, vous aurez la bonté de le remetre a Galina.

Le 4 avril 1807 an 15.

Jean Touva fils.

Sur un livre appartenant à M. Couraud, le conventionnel Lequinio signe : Lequinio, citoyen du Globe. Pourquoi n'y aurait-il pas eu un citoyen du globe quand Anacharsis Clootz s'intitulait « l'orateur du genre humain. »

JULES PELLISSON.

Les distributions de prix au Collège des Godrans à DIJON

(Fin).

En 1764, la veuve Petit reçoit trente livres pour les chaises qu'elle a fournies à la distribution des prix.

Le théâtre en entier est couvert par des toiles qui abriteront acteurs et spectateurs contre les ardeurs du soleil ou l'incommodité de la pluie. D'autres toiles recouvrent les murs de la cour et sont, ainsi que la scène, ornées de guirlandes de lierre entremêlé de fleurs.

1770. Mémoire de la Tillier, bouquetière de la ville : Cent couronnes de lierre à 3 sols chaque couronne; plus quatre aunes de guirlandes à 8 sols; plus 10 aunes de guirlandes garnies de fleurs à 12 sols l'aune; plus 1 poire garnie de fleurs, 1 livre.

1782. On paye à Mlle Taupin, bouquetière : 104 couronnes à 3 sols pièce, une seule de laurier rose, à 12 sols; 10 aunes de lierre garnies de fleurs naturelles à 12 sols l'une, et une grosse couronne de lierre, aussi garnie de fleurs naturelles, à 1 livre.

Le premier président du Parlement, protecteur de la fondation de Berbisey et président de la cérémonie, occupe une des fenêtres du rez-de-chaussée, face à la grande entrée.

1785. Anne Mutin fournit 162 couronnes, plus un lustre et une double couronne, plus des guirlandes « tant pour le téâtre que pour la croisez », total, 24 livres. Bailly, principal du Collège, ajoute sur la quittance : « Les prix cette année étant plus partagés et plus multipliés que les années précédentes, il a fallu plus de couronnes; de plus il a été placé « à la fenêtre de Monsieur le premier président une guirlande, ce qui ne se faisait pas les années précédentes; c'est pourquoi j'ai ajouté six livres au prix ordinaire. »

Les trompettes et timbalier qui doivent donner les aubades, ont pris place à l'un des bas côtés de la scène, probablement celui le plus rapproché de la porte d'entrée.

En 1764, on paye 24 livres aux timbalier et trompettes pour les fanfares qu'ils donnèrent à la distribution des prix. La quittance est signée : «Modot, timbalier».

En 1773 le timbalier et les trompettes ne coûtent plus que 9 livres, plus 1 livre pour le port des timbales.

En 1791 on leur adjoint des tambours. On paye 9 livres à M. la France, tambour de ville, tant pour lui que pour Mrs Vollot et Jacquinot qui ont battu de la caisse à la distribution des prix.

De l'autre côté du gradin montant à la scène est installé l'orchestre qui doit exécuter la musique composée spécialement pour la circonstance.

En 1764, on paye 48 livres à M. Toutin pour la pièce qu'il a fait exécuter à la distribution des prix. Les musiciens sont au nombre de neuf, dont deux à 12 livres, six à 9 livres et un à 3 livres.

A partir de 1767, Cérès, musicien de la Sainte-Chapelle, est chargé de fournir la musique et les musiciens ; il reçoit cette année 108 livres.

En 1773, on paye 132 livres à M. Cérès pour les musiciens emploiés tant à la répétition que le jour de la distribution des prix.

En 1785, M. Delaurier reçoit la somme de 200 livres, prix convenu, pour la musique qu'il a bien voulu procurer au Collège pour le grand jeu de la distribution des prix. Le principal met en note au bas de la quittance : « On a ajouté cette année, du consentement de M. le Commissaire au bureau, la somme de 32 livres à la rétribution accordée en 1782, afin d'avoir une meilleure musique. »

En 1791, les musiciens se réunissent aux trompettes et timbalier pour le *Te Deum* chanté dans la chapelle du collège, pour la fête du Roi et la sortie des classes. Ce devait être la dernière cérémonie de ce genre.

Il fallait une police pour assurer le bon ordre ; on employa d'abord les invalides.

En 1764, Grazilliez dit Saint Amour, bas ofisiés, reçoit 18 livres pour les 18 invalides qui ont fait le service.

Puis ce fut la garde de la ville ; en 1767 elle fournit 12 hommes.

En 1785, un sergent coûte 40 sols, un caporal 30 sols et quinze grenadiers 20 sols chacun. La quittance est signée : « Miallet, sergent du guet. »

A l'aurore de la Révolution ce sont les gardes nationales qui font le service.

En 1790 (distribution non solennelle), le principal paie 21 livres 12 sols pour la collation donnée aux quatorze gardes nationales que le comité a accordé comme l'année dernière pour le bon ordre dans la salle où sont distribués les prix et hors de cette salle.

Tout est prêt ; les jeunes acteurs ont même reçu des leçons de maintien pour se tenir en scène.

1785. On paye 24 livres à M. Pique, maître de danse, pour avoir dressé les acteurs à se bien présenter.

Nous nous représentons les couronnes de lierre et les livres de prix déposés de chaque côté de la scène où les élèves viendront tout à l'heure les chercher à l'appel de leur nom, et c'est le moment de parler de ces livres eux-mêmes.

Ils sont de tous formats ; le palmarès de 1764 qui nous a été conservé donne les suivants :

Mémoires de Sully, 3 vol. in-4.
Horace de Sanadon, 8 vol. in-12.

Œuvres de Boileau, 5 vol. in-8, fig.
Histoire de Malthe, par l'abbé de Vertot, 7 vol. in-12.
Histoire de la monarchie françoise, par l'abbé Dubos, 2 vol. in-4.
M. Fabii Quintil. de Iust. Orat. cum notis, Caperonier, in-fol.
Etc., etc.

Le montant des livres fournis par Frantin s'élevait cette année à 489 liv. 13 sols. En 1767, ils se montent à 598 livres 16 sols.

En 1773, le mémoire de Frantin s'élève à 535 livres 14 sols, y compris 60 livres 8 sols payés à Culembourg pour avoir mis les armes sur tous les livres faisant 151 volumes.

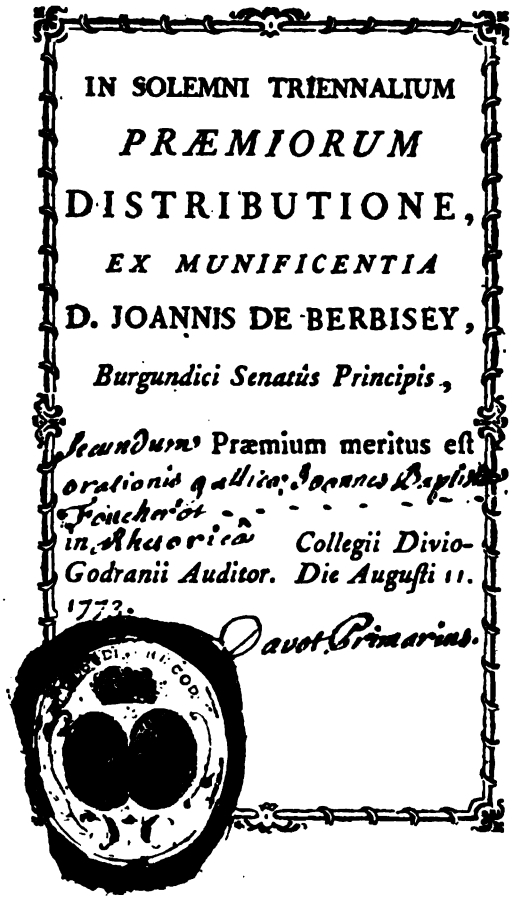
IN SOLEMNI TRIENNALIUM
PRÆMIORUM
DISTRIBUTIONE,
EX MUNIFICENTIA
D. JOANNIS DE BERBISEY,
Burgundici Senatûs Principis,
Secundum Præmium meritus est
orationis gallicæ Joannes Baptista
Foucheriot
in Rhetorica Collegii Divio-
Godranii Auditor. Die Augusti 11.
1773.
Davot Primarius.

(*Coll. H. Vivarez*).

Comme on le voit, tous les livres portaient sur les deux plats extérieurs les armes du fondateur.

1782. Mémoire des armes que Pertuisot, relieur, a poussé sur les livres pour le grand prix du collège Godran, 134 armes à 8 sols pièce, 53 livres 12 sols.

En 1785, c'est Pertuisot fils qui reçoit 59 livres 4 sols. Le même en 1788 reçoit 61 livres 4 sols pour 178 volumes.

Ce fer à dorer [1], d'un très bon style, porte les armes des Berbisey : *D'azur à une brebis paissante d'argent sur une terrasse de sinople* (les émaux ne sont pas indiqués). Couronne de marquis sommée d'un mortier de premier président, et pour cimier une sirène issante. Supports : deux sirènes tenant chacune un miroir à long manche. Le tout, posé sur un manteau doublé d'hermine, est enfermé dans un ovale portant autour la légende : EX DONO ILLUST. D. JOAN. DE BERBISEY, SENATUS DIVIONENSIS PRINCIPIS.

Les certificats de prix sont collés à l'intérieur sur le premier plat du livre.

1776. M. Pertuisot, relieur, reçoit 1 livre 4 sols pour avoir collé les certificats sur les livres de prix de M. de Berbisey.

La même somme est donnée à chaque distribution triennale.

Les amphithéâtres sont garnis de la foule des élèves, de leurs parents et des invités. Monsieur le premier président du Parlement a pris place à sa fenêtre et les trompettes lui donnent une aubade. Sur la scène restée vide paraît alors un professeur, un papier à la main, pour faire l'éloge du premier président. Nous avons retrouvé celui de 1776, ne portant pas de signature, et nous le donnons pour montrer à quel degré l'adulation était portée au XVIIIe siècle.

Monseigneur,

La mémoire des grands hommes s'éteindroit avec les années sans le secours de quelques mouvemens respectables.

Telle est l'institution des Prix solemnels fondés par Messire Jean de Berbisey.

Elle doit à jamais contribuer à sauver son nom des ténèbres de l'oubli; et ce jour précieux pour nous par ses bienfaits, j'ose l'appeller le jour de son triomphe.

Ce triomphe, Monseigneur, est aussi le vôtre. Successeur de Messire de Berbisey, c'est bien moins l'éclat de votre naissance que celui de vos vertus et de votre mérite qui vous a placé dans ce rang auguste, et avec quelle satisfaction n'avons-nous pas vu votre modestie, forcée de céder aux vœux unanimes de vos concitoyens !

Administrateur de ce collège, avec quelle dignité, quelle sagesse et quelle douceur ne remplissés-vous pas ce titre? C'est icy surtout que vous faites briller ce zèle du bien public qui vous a toujours distingué ; aucune branche de l'Education ne vous échappe ; sans cesse occupé du progrès des Lettres vous avés épuisé les moyens les plus propres à exciter l'émulation, et encourager les talens.

Que je suis heureux, Monseigneur, d'avoir été choisi pour vous exprimer en ce moment les sentimens de notre Reconnoissance ! Ces sentimens sont gravés dans les cœurs de tous les élèves du collège; ils vous diront tous par ma bouche que cette Reconnoissance ne peut être égalée que par le Respect profond de la vénération que vous avés sçu leur inspirer.

Les trompettes résonnent de plus belle et les jeux, comme on les appelait, commencent par les déclamations pour se terminer par la pièce de comédie.

---

1. Nous pensons que le président fit exécuter lui-même à ses frais ce fer à dorer ; il est, en effet, la copie de celui qu'il utilisait pour les livres de sa bibliothèque personnelle, à la différence que le cartouche de l'écu est plus contourné et marque bien ainsi l'époque de son exécution.

Cérès intervient avec ses symphonistes pour exécuter le morceau de musique composé spécialement, et alors commence la distribution des prix.

Le palmarès de 1764, déjà cité, est en latin ; il comprend quatre pages d'impression in-4° et on remarque:

En rhétorique, accessit à Nicol. Frochot, de Dijon ; en seconde classe, Jean-Baptiste Boulemier, de Dijon, second prix latin en français; 2° prix, Jacques Defay, français en latin; en sixième classe, Claude Delaloge, prix; accessit à Claude-Philibert Coquéau, de Dijon, etc.

Les basses classes qui n'étaient pas comprises dans la donation de Berbisey, et les accessits, recevaient des images qui, d'ailleurs, étaient distribuées chaque année avec les prix du préfet. Elles nous restent inconnues, mais une note de Courtépée, préfet du collège et historiographe de Bourgogne, en bas d'une facture nous apprend ce qu'elles étaient:

Il est d'usage à la nomination générale de donner à chaque écolier qui monte insigne une belle image signée du préfet, avec les armes du Collège, ou soit écrite la manière dont il monte à la classe supérieure.

Les Castoldi, opticiens, furent de père en fils les fournisseurs de ces images.

En 1770, les grandes images valent 10 sols pièce, les moindres 6 sols et les petites en vélin 3 sols. La fourniture se monte à 11 livres 2 sols 6 deniers.

En 1785, Mme Castoldi a fourni pour les prix des insignes 33 grandes images à 12 sols, plus 33 petites images pour les accessits à 6 sols, total 29 livres 14 sols.

1788. M. Chaussenot, sous-principal préfet, paye 1 livre 19 sols pour la ficelle avec laquelle il a ficelé les livres donnés en prix et pour la cire à cacheter les images données aux insignes et accessit.

Suivant les intentions du fondateur, une pièce de théâtre devait précéder la distribution des prix. Cette clause fut régulièrement exécutée jusqu'en 1770, soit pendant trente ans. Un arrêt du Parlement de Dijon portant règlement pour les collèges, du 28 mars 1768, chap. III, art. 36, prononçait que la distribution des prix ne pourra être précédée que d'un exercice de rhétorique ou d'humanités, sans qu'il puisse être représenté dans les collèges aucunes tragédies ou comédies si elles ne sont fondées.

Cette prescription ne s'appliquait pas au collège des Godrans, puisqu'il y avait fondation, mais il avait grande envie de s'affranchir de cette obligation, tout en désirant conserver les trois cents livres de revenus affectés spécialement au théâtre. C'est pourquoi il prit la consultation suivante :

14 mai 1773. Consultation des avocats Ranfer et Lacoste.... Rien n'empêche donc le Bureau du Collège de former une délibération par laquelle il exposera à M. le premier Président (nommé par M. de Berbisey, protecteur de la fondation dont il s'agit), les inconvénients sans nombre qui résultent des représentations de pièces de théâtre; que sous prétexte de se préparer à la tragédie ou comédie, les écoliers abandonnent pendant près de trois mois le devoir essentiel de la classe; que quand ils ont accepté les rôles qu'ils doivent jouer, ils se croient en droit de

faire la loi au Professeur, lequel ne peut plus se passer d'eux; que les pièces de théâtre jouées par des enfans sont ordinairement mal rendues, jettent les parens dans beaucoup de dépenses; que les acteurs n'en retirent aucun profit solide et durable; que ces pièces forment une surcharge pour le Régent, qu'il perd un tems considérable soit à les composer, soit à exercer les élèves à une déclamation, qui n'est pas même celle de l'orateur; qu'un exercice de rhétorique ou d'humanité fait en langue françoise, et où on joindrait l'agréable à l'utile, ne détourneroit point les candidats du travail convenable à leur âge; qu'au contraire il les affirmeroit dans les principes qu'on leur a inculqués et les fortiffieroit dans leurs études; que quelque châtiée que soit une tragédie ou comédie, il est bien difficile qu'il ne s'y trouve quelque chose qui puisse nuire à la piété et aux mœurs, du moins par les entours qu'il faut pratiquer....

Il est inutile de demander que la requête soit communiquée au Bureau de l'Hôpital, sous prétexte que ce bureau pourroit former opposition à l'arrêt quand il aura été rendu. MM. les administrateurs de l'Hôpital demanderoient à entrer en négociation, qu'il fut fait un retranchement au profit des pauvres sur le produit de la fondation, mais il n'y a aucun motif pour nécessiter à cette aumône. La dépense à faire par le collège, en supprimant les tragédies, sera toujours la même. Il y aura toujours un théâtre pour la distribution des prix, des amphithéâtres pour les écoliers et les spectateurs, des toiles tendues pour garantir des ardeurs du soleil ou de l'incommodité de la pluie, des gardes pour empêcher qu'il n'y ait trop grande affluence et du tumulte, des trompettes et même des musiciens pour annoncer chaque proclamation; il en coûtera moins aux pères de famille, mais la dépense à supporter par le collège ne changera point. Il n'y aurait donc aucun motif pour détacher une partie des revenus de la fondation, à l'effet d'en gratiffier l'hôpital.

En bas : Douze livres pour les deux conseils.

La requête fut adressée, mais elle resta sans réponse, comme le prouve la minute de cette autre requête sans date, probablement du commencement de l'année 1776 :

... Il n'y eut en mille sept cent soixante treize point de pièce de théâtre, mais un exercice de rhétorique avant la distribution des prix. Le professeur de rhétorique désirant sçavoir de bonne heure s'il doit préparer une pièce de théâtre ou un exercice de rhétorique pour la distribution des prix en mille sept cent soixante et seize, prie Monsieur le premier Président, protecteur de cette fondation, de vouloir faire sçavoir ses intentions à cet égard, afin que le professeur se conforme à l'arrêt qui interviendra.

La réponse fut-elle défavorable, ou bien le collège craignit-il les revendications de l'Hôpital Général ? C'est ce que nous ignorons. Quoi qu'il en soit la représentation théâtrale eut lieu en 1776 et l'on y donna la comédie du *Grondeur*, comme on l'a vu plus haut. Toutefois nous avons de bonnes raisons de croire que cette représentation fut la dernière; dans les nombreuses notes que nous avons compulsées, il n'est plus question de comédie, ni de tragédie, mais seulement d'exercices de rhétorique, et le collège conserva les 300 livres de revenus pour l'édification de son théâtre tous les trois ans.

La dernière cérémonie solennelle eut lieu en août 1791. Les événements

étaient graves ; le roi avait essayé de fuir et avait été ramené de Varennes ; la noblesse et le clergé prenaient en grande partie le chemin de l'émigration ; un souffle patriotique passait sur toute la France pour voler au secours de la frontière menacée par l'étranger ; le collège des Godrans se disloquait dans son personnel enseignant formé d'ecclésiastiques.

Les créanciers du libraire Mailly avaient fourni les livres de la fondation de Berbisey pour la somme de 791 livres 10 sols. Les élèves en firent l'abandon à la Patrie et les livres furent revendus par Jacotot, faisant les fonctions de principal, pour 714 livres 10 sols.

Je soussigné, secrétaire du Département de la Côte d'Or, reconnais avoir reçu de M. Minard, receveur du collège de Dijon, la somme de *sept cents quatorze livres dix sous*, pour le montant de la valeur des prix dont MM. les Ecoliers du Collège ont fait don à la Patrie, lors de la séance du Directoire du Département de la Côte d'Or du 16 aoust présent mois. A Dijon, le trente aoust mil sept cent quatre vingt onze. *Signé* : J. M. Vaillant.

C'est fini. Le collège des Godrans a vécu, mais il conserve une belle histoire, et des élèves qu'il a formés pendant deux siècles, beaucoup acquirent une gloire universelle, pour ne citer que les Bossuet, les La Monnoye, les Crébillon, les Bouhier, les Piron, les de Brosses, les Buffon, etc., sans compter nombre d'illustrations locales dont s'enorgueillit, à juste titre, notre chère province de Bourgogne.

Il nous reste à parler de la bibliothèque du collège, devenue la bibliothèque publique de la ville de Dijon.

Nous avons vu au début de cette étude que Pierre Févret avait légué ses livres au collège, en y mettant pour condition que la bibliothèque serait ouverte au public deux fois par semaine. Courtépée, déjà cité, nous apprend qu'après ce don elle se composait d'environ 6.000 volumes et qu'à l'époque où il écrivait son *Histoire du duché de Bourgogne*, elle en comportait 12 à 13.000.

Chaque année, dit-il, elle est augmentée par les soins des administrateurs éclairés qui ont nommé un bibliothécaire chargé d'ouvrir ce trésor littéraire quatre fois la semaine à tous les curieux. On y trouve le recueil complet des Mémoires et des Actes de presque toutes les Académies savantes de l'Europe.

Depuis près d'un siècle et demi le vœu de Martin de la Oultre n'avait pas été exaucé, et les livres achetés avec la rente qu'il avait léguée ne portaient point sur la couverture l'écusson de ses armes et de celles de sa femme. Il était en effet assez difficile de faire une différence entre ces livres et ceux provenant des autres revenus du collège. En 1773, le bureau commanda à Monnier, graveur de la Ville et des Etats, une vignette où seraient réunies les armes des principaux bienfaiteurs du collège, pour coller à l'intérieur des livres. En voici la description :

Cartouche rocaille entouré de guirlandes de feuillage et accolé de deux

palmes portant un écu : *Ecartelé : aux I et IV de* Févret *qui est contre-écartelé : aux 1 et 4 d'azur à trois bandes d'or* (Févret) ; *aux 2 et 3 d'argent à une hure de sanglier de sable, posée en bande, défendue et allumée d'argent, vomissant des flammes de gueules* (Gorgiard) ; aux II et III de Martin de la Oultre *qui est parti : au 1 de... à un soleil de... entouré d'un serpent ployé en rond de... et accompagné en chef d'un croissant de...* (Martin) ; *au 2 de gueules à la fasce d'or, accompagnée de trois besants du même* (Roulier). *Sur le tout parti : au 1 d'azur à un cadran d'or, les rayons et aiguilles du même, les heures marquées de sable* (Godran) ; *au 2 de la* ville de Dijon, *qui est de gueules plein ; au chef parti : A. d'azur semé de fleurs de lis d'or et à la bordure componée d'argent et de gueules* (Bourgogne moderne) ; *B. bandé d'or et d'azur et à la bordure de gueules*

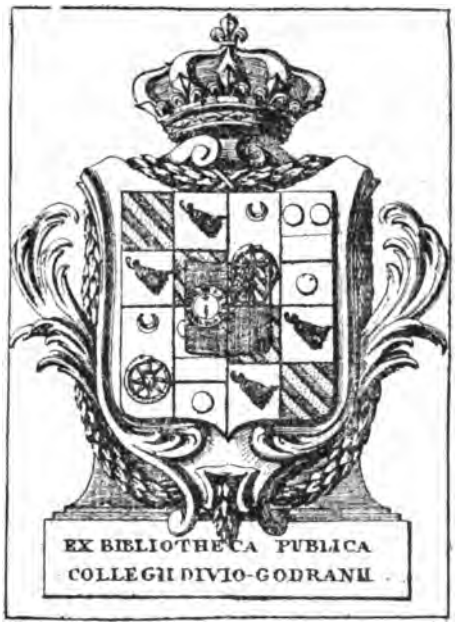

(*Coll. H. Vivarez*).

(Bourgogne ancien). Le cartouche sommé d'une couronne royale et posé sur un piédestal portant : EX BIBLIOTHECA PUBLICA COLLEGII DIVIO GODRANII. Cadre à simples filets. Dimensions : 112 × 92 mill.

Le même cuivre porte une autre vignette plus petite, différant de la première par le manque de bordure rocaille sur le cartouche de l'écu (Dimensions : 82 × 59 mill.) Ce cuivre existe encore à la bibliothèque de la ville. Pour son travail, Monnier reçut 144 livres.

Louis-Gabriel Monnier naquit à Besançon ; il vint se fixer à Dijon et fut élève de Durand, graveur de la Monnaie, qui lui-même a composé et gravé un certain nombre d'ex-libris. Nous nous proposons de faire prochai-

nement une étude sur l'œuvre de ces deux artistes dijonnais, en fait d'ex-libris et de cartes de visite.

Il existait un autre ex-libris marquant les livres de la bibliothèque des élèves. C'est une simple étiquette typographiée, portant dans un cadre à doubles filets, avec quelques ornements : EX LIBRIS COLLEGII DIVIO GODRANII, *ad usum scholasticorum.*

Nous ne pouvons pas quitter le collège sans parler d'un ex-libris anonyme de la fin du XVIIe siècle, aux armes de la famille Godran, et dont voici la description :

(*Coll. H. Vivaret*).

Cartouche portant les armes décrites ci-dessus. Casque taré de front et lambrequins. Cimier : une tête et col de grue. Supports : deux coqs posés sur une tablette avec guirlandes. En haut, sur une banderole, la devise : J'ATTENDS MON HEURE. Dimensions : 92 × 80 mill. Signé : *Roger f.*

Nous pensons qu'il a appartenu à Prudent Godran, écuyer, qui fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général de 1696*, avec sa femme Marie de Motte, et qui paraît être le dernier rejeton de la branche cadette de cette maison, l'aînée s'étant éteinte en la personne d'Odinet Godran, le fondateur du collège.

LÉON QUANTIN.

Dijon, le 14 février 1907.

Papiers et Parchemins timbrés de France

(*Suite*).

GÉNÉRALITÉ DE CHAMPAGNE

GÉNÉRALITE DE CHAALON — G. DE CHALONS.

1673
Quartier de juillet

Pour Exploits,
Douze Deniers.
Quartier de Juillet 1673.

GNALITE DECHAMPAGNE

A l'angle gauche, croix de Saint-André, potencée et contre-potencée aux armes de Champagne, surmontée d'une fleur de lis et d'une banderole portant Champagne ; accostée de deux têtes de rois maures couronnées, affrontées, dans le bas deux C *entrelacés et une banderole portant* Pour. *Au-dessous, la formule et la valeur en italique, avec indication du quartier en romain ou itatique. Au milieu de la feuille en capitale ornée,* GNALITÉ DE CHAMPAGNE.

PAPIERS

Pour procedures — de Procureurs, — six Deniers.

Pour servir — à huict deniers.
Pour servir — aux Exploits — huict deniers.
Pour Expeditions — des Greffiers »

Pour servir — aux Advocats — douze deniers.

Il existe une variété, où la formule, la valeur et le quartier sont placés à gauche de la marque.

1673-1674

Même type sans indication de quartier.

PAPIERS

Pour procedure — de procureurs — six deniers.
Pour servir aux — Huissiers — six Deniers.

pour servir à — *huict Deniers.*
Pour Expeditions — de Notaires — huict Deniers.
Pour procureurs — »
Pour procedure — de procureurs — douze deniers.
Pour exploits à — »
Pour expeditions — de Greffiers — »
Pour acte de Notaire — »

PARCHEMINS

Même type, portant seulement au milieu CHAMPAGNE.

Pour expédition de Greffiers, *Six Sols.*

CHAMPAGNE

Pour saisies Reelles & Grosses des Sergens Douze deniers pour feuille.

Même type, sur lequel ont été supprimées les têtes de rois maures couronnées ; l'indication de la formule et de la valeur en romain ou italique, au milieu de la feuille, CHAMPAGNE.

PAPIERS

Pour procedure — de procureurs — six deniers.
Feuille de Registre —— six Deniers.
Pour Procureurs —— *huit Deniers.*
Pour divers Actes — *douze deniers.*
Pour saisies. Reelles — & Grosses des — Sergens Douze deniers — pour feuille.

PARCHEMINS

Pour expeditions de — dix sols — pour deux rolles.

1674

GENERALITE DE CHAMPAGNE

Feuillet de Registre Six deniers

Marque plus petite, la banderole du haut remplacée par la couronne royale, dans celle du bas CHAMPAGNE *en lettres blanches sur fond noir ; au milieu de la feuille,* GENERALITE DE CHAMPAGNE.

PAPIERS

Feuillet de — Registre — Six deniers.

Même type, portant au milieu GNTE DE CHAMPAGNE.

Pour servir — à — huict deniers.
Pour expedition — de Greffier — douze deniers.

Même type, portant seulement CHAMPAGNE.

pour Exploit — six deniers.
Pour servir — à — six deniers.
Pour les fermes — & droits du Roi. — six deniers.
Pour huissiers — huit deniers.

Pour divers Actes douze deniers.

PARCHEMINS

Pour Quittance — sur l'Hostel de — Ville de Paris. Deux sols.

Même type, portant GNALITE DE CHAMPAGNE.

Pour expédition — de Notaire & — Tabellion — dix sols pour — deux Rôlles.

1675
Janvier

Fleur de lis entourée d'un ruban, portant GÉNÉRALITÉ DE CHAMPAGNE ; *à droite et à gauche, en deux lignes, indication du format en grosse italique, et de la valeur en petit romain.*

PAPIERS

Premier Type.

Petit = Papier —	Six deniers = le quart.
»	Huict den. la = demye feuille.
»	Huit deniers la = demie feuille.
»	Huit den la = demie feuille.
»	un sol = la feuille.
»	Vn sol = la feuille.
Moyen = Papier —	six deniers = le quart.
»	Six deniers = »
»	neuf den. la = demye Feuille.
»	Neuf den. la = demye feuille.
»	Dix huict den = la feuille.
Grand = Papier —	Deux solz = la feuille.

Deuxième Type.

Le format en caractères italiques plus petits. Valeur en romain un peu plus fort.

PAPIERS

petit = papier —	huit deniers la demie feuille.
»	Huit deniers = la demie feuille.
»	Douze deniers = la feuille.
Moyen = papier —	neuf deniers = la demie feuille.

PARCHEMINS

Pour Expedit. des Greffiers = *& Tabellions* — Dix sols = Pour deux Roolles.

Troisième Type.

Les deux lignes en romain, la première en caractère plus fort que la seconde.

PAPIERS

petit = papier — Six deniers = le quart.
pétit = papier — huit deniers la = demie feuille.
petit = papier — vn sol = la feüille.
moyen = papier — neuf den la = demie feuille.

PARCHEMINS

La formule et la valeur indiquées sur les parchemins sont en caractères italique.

Pour Quittances = de Parties — prenantes = cinq sols.
Pour Expeditions = des Greffiers & = Tabellions = six sols.
Pour Expeditions = des Greffiers & = Tabellions dix = sols deux roolles.

Les mêmes papiers et parchemins furent contremarqués du timbre suivant, de même que des feuilles de 1674.

676

Nouveau timbre; au centre une fleur de lis, autour en cercle, Généralité de Champagne, à droite et à gauche, en deux lignes, indication du format et de la valeur. El. de (pour Élection de).

PAPIERS

Six — Den — le 1/4 de feuille — El de
Huit — den — la 1/2 feuille »
Petit — papier — Vn s la — feuille »
Moyen — papier — 18 d la — Feuille »
Grand — papier — 2 s la — Feuille »

PARCHEMINS

Tous les parchemins sont marqués d'un timbre uniforme, l'indication de leur emploi est manuscrite.

Quittance de l'hostel = de Ville de Paris — deux = sols.
Six sols = le quart.
Pour les greffiers = & Tabellions — Dix sols = pour deux roolles.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1680
1er octobre

PAPIERS

Quart *de* = *papier — à six* = *deniers.*
Petit = *papier — huit d* = *le feuillet* [1].
Petit = *Papier — Vn sol* = *la feuille.*
Moyen = *papier — dix huit d* = *la feuille.*
Grand = *papier deux sols* = *la feuille.*

PARCHEMINS

Comme dans le timbre précédent les parchemins ne portent que la marque, les inscriptions sont manuscrites.

1687
1er octobre

PAPIERS

SIX DEN.
HVIT DEN.
VN SOL [2].
SEIZE DEN.
DIX HUIT DEN.
DEUX SOLS
EXTRAORDINAIRE

PARCHEMINS

CINQ SOLS
SIX SOLS
DIX SOLS
EXTRAORDINAIRE

1690

Les mêmes avec augmentation.

PAPIERS

SIX DEN.	AUGON	2 D.
HVIT DEN	»	2 D
VN SOL	»	4 D
DIX HUIT DEN.	»	6 D.
DEUX SOLS	»	8 D.
EXTRAORDINAIRE		

PARCHEMINS

CINQ SOLS	AUGON	20 D.
SIX SOLS	»	2 S.
DIX SOLS	»	3 S.4D.
EXTRAORDINAIRE		

Les mêmes contremarqués du timbre suivant. Les papiers de 1687, ne portant pas l'augmentation, en furent également contretimbrés.

---

1. Il se rencontre placé verticalement.

2. Ces trois timbres portent un numéro de contrôle dans le fleuron qui se trouve au milieu de la banderole indiquant la valeur.

1691
octobre

PAPIERS		PARCHEMINS	
SIX DENIERS.	2. D.	CINQ SOLS	20 D.
HVIT DENIERS	2. D.	SIX SOLS	2 S
VN SOL	4. D.	DIX SOLS	3 S 4 D.
DIX HVIT DENIERS	6. D.	EXTRAORDINE	—
DEVX SOLS	8 D		
EXTRAORDINE	—		

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1697
octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DEN	SIX S. 8 D.
DIX DEN	HVIT SOLS
UN S. 4 D.	13 S. 4 D.
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
DEUX S. 8 D	
EXTRAORDIN.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1699
octobre

PAPIERS		PARCHEMINS	
SIX DEN	2. D.	CINQ SOLS	20 D.
HVIT DEN	2. D.	SIX SOLS	2 S.
VN SOL	4 D.	DIX SOLS	3 S 4 D.
DIX 8 DENI.	6 D.	EXTRAORDINAIRE	
DEUX SOLS.	8 D.		
EXTRAORDINAIRE			

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1703
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT. DENIER	SIX SOLS 8 D
DIX. DENIER	HVIT SOLS
VN. SOL. 4. DE	13. SOLS. 4. D.
SEIZE DENIER.	EXTRAORDI
DEVX SOLS	
DEUX S. 8 DE	
EXTRAORDI	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1708
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT. DENI.	SIX SOLS 8 D
DIX DENI.	HUIT SOLS
16. DENI	13 SOL 4. DEN.
DEVX SOLS	EXTRAOR.
DEVX S. 8 DEN.	
EXTRAOR	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1712
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENI.	SIX SOLS 8 D.
DIX DENI	HVIT SOLS
VN S. 4 DEN	13 SOLS 4 DEN
DEVX SOLS	EXTRAORDI
DEVX S. 8 DEN	
EXTRAORDI	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1716
janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT. DEN.	SIX SOLS 8 D
DIX. DEN.	HVIT SOLS.
VN SOL 4 DE.	13 SOLS 4 D.
DEVX SOLS.	EXTRAORD.
DEVX S. 8 DE.	
EXTRAORD.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1718
octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HVIT DENIER	SIX. S 8. DEN.
DIX. DENIER	HVIT SOLS
SEIZE DENIER.	13. S. 4. DENIER
DEUX SOLS	EXTRAORDIN
DEVX S 8. DEN	
EXTRAORDIN	

723
octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN. P. QUART.	SIX SOLS 8 DEN
DIX DEN LE FEUIL.	HUIT SOLS
UN S. 4 D. LA FEUIL.	13 S. 4 D LA FEUIL
2 SOLS LA FEUIL.	EXTRAORDINAIRE
2 SOLS 8 D. LA F.	
EXTRAORDINAIRE	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1727
1er janvier

PAPIERS	PARCHEMINS
QUART A VIII DENIERS	SIX SOLS VIII DENIERS
FEUILT A DIX DENIERS	HUIT SOLS
UN SOL IV DENIERS	TREIZE S. IV DENIERS
DEUX SOLS	EXTRAORDINAIRE
DEUX SOLS VIII DENIERS	
EXTRAORDINAIRE	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1738
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	SIX S. 8 DEN.
DIX DEN.	HUIT SOLS
UN S. 4 DEN.	13 S. 4. DEN
DEUX SOLS.	EXTRAORDIN.
DEUX S 8 DEN	
EXTRAORDIN.	

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1744
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
HUIT DEN.	SIX S. 8 DEN.
DIX DEN.	HUIT SOLS.
1 SOL. 4 DEN.	13. S. 4 DEN.
DEUX SOLS.	EXTRA.
2 SOL. 8 DEN.	
EXTRA.	

TIMBRE DE CHEVILLE
Pour la ferme des aides seulement

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

1750
octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
DIX DEN.	8. SOLS 4. D.
12. DEN 1/2	DIX SOLS
1. SOL 8. D.	16. SOLS. 8. D.
2. SOLS 6. D.	EXTRAORD.
3. SOLS 4. D.	
EXTRAORD.	

CHEVILLE. REG ET EXP. DE LA FER DES AYDES.
DIX DEN. QUITT. DES TAILLES
EXTRAORD. REG DES FER. DU ROY SEUL.

Les mêmes contremarqués du timbre suivant.

756
ctobre

PAPIERS	PARCHEMINS
UN SOL	DIX SOLS
1. SOL 3. DEN.	DOUZE S.
DEUX SOLS	VINGT S.
TROIS SOLS	EXTRAORD.
QUATRE SOLS	
EXTRAORD.	

Q. DES TAILLES UN SOL.
REGIST. DES FERM DU ROY.
EXPD. DES FERM DU ROY.

1774
Mars

35 SOLS

Papiers et parchemins de 1756, contremarqués du timbre suivant.

1780
1er octobre

PAPIERS	PARCHEMINS
Q. DE F. 1 SOL 2 D.	Q. II SOL S 8 D.
D. F. 1 SOL 5 D 1/2	ROLLES 14 SOLS
P. P. 2 SOLS 4 D.	F. D P. 23 SOLS 4 D.
M. P. 3 SOLS 6 D.	35 SOLS
G. P. 4 SOLS 8 D.	EXTRAORDI.
EXTRAORDI	
Q. D. TAIL. 1 S. 2 D.	

REGIST. DES FERM. DU ROY T. D. D.
EXPEDI DES FERM DU ROY T. D. D

1780

REGIE GENERALE

EXPEDITIONS — OCTROIS TARIFS & TIMB. EXTRAORDI

(*A suivre*). A. DEVAUX.

Congés et Permissions militaires

Le sujet paraissant intéresser nos collègues et M. Flobert ayant demandé de nouvelles recherches sur les permissions, voici encore quelques pièces tirées de mes cartons, à l'exception des numéros III, V et VI qui appartiennent à M. Couraud. Toutes sont sur papier, sauf le numéro II qui est sur parchemin. La vignette du congé maritime est une variante de celle de notre *Bulletin*, tome IV, page 285.

I

Nous Gabriel Ballif capitaine et commandant le Régiment suisse de Villars Chandieu, au service de sa Majesté très chrestienne Louis Quatorze Roy de France et de Navarre, etc., etc.

Certifions que le nommé Claude Pâche, natif d'Eschallens, canton de Berne et Frybourg, a servy le Roy en qualité de Caporal, hanspassade et soldat l'espace de trente-deux ans, savoir quinze dans le Régiment d'Alsace et dix et sept ans dans notre sus ditte compagnie, pendant quel tems il s'est toujours bien acquitté de son devoir millitaire tant dans les battailles, sièges, détachemens et partis, où il a donné des marques d'un brave soldat; mais étant par sa vieillesse et blessure hors d'état de continuër, il nous a demandé son congé, ce que nous luy avons volontiers accordé, après l'avoir entièrement satisfait de ses gages et solde; Prions ensuitte Monsieur le Marquis de Maupou, mareschal des Camps et armées du Roy, Inspecteur général de l'Infanterie de France, de luy accorder sa protection et le faire entrer dans Lhostel Royal de Mars et cela pour lui tenir lieu de récompense de ses services; En foy de quoy avons signé le présent certificat et y avons aposé le cachet ordinaire de nos armes.

A Landau, cedixième jour du moys de Juin mille sept cents et quinze (1715).

BALLIF

Vu bon pour entrer aux Invalides,

MAUPEOU

J'ai visité Ledit Claude Pâche qui a reçu un coup de feu au bras droit qui Lampêche d'agir librement.

Ce 14 juillet 1715.

MORAND

Deux cachets de cire rouge.

Au verso : « Du 19 juillet 1715 - Claude Pâche suisse décédé. »

II

RÉGIMENT D'INFANTERIE DE BEAUVOISIS

CERTIFICAT DE SERVICE

Nous, major du régiment d'Infanterie de Beauvoisis soussigné, certiffions à qui il appartiendra que le nommé Pierre Brauld dit Brauld fourrier de la compagnie de Léonard a comencé à servir au Régiment de Beauvoisis en qualité de fusilier en 1754 le premier Mars, jusqu'au premier May 1758, qu'il en fut licencié, s'est rengagé le 22 Mars 1761, sergent le 13 Mars 1763, fourrier le premier Septembre 1766, ce qui fait 12 années de service ; qu'il a donné des preuves de sa valeur dans les affaires où il s'est trouvé avec le Régiment et que nous n'avons que bons témoignages à rendre de sa conduite. En foi de quoy nous luy avons donné le présent pour luy servir en ce que besoin sera, et pour que foi y soit ajoutée y avons fait apposer le cachet du régiment.

Fait à Alais le premier Septembre 1768.

DE CHAPONAY

Le cachet a été enlevé.

III

Nous Généralissime
des Troupes patriotiques de Bordeaux et de la sénéchaussée de Guienne.

Attestons à tous ceux qu'il appartiendra que M. *Alexandre est capitaine de la vingt-sixième compagnie au Régiment National de Sainte-Eulalie de cette ville* et qu'il est obligé de s'absenter pendant *trois mois* pour se rendre à *Paris et à Londres*, où ses affaires particulières l'appellent. En conséquence, prions tous ceux qui sont à prier, et ordonnons à tous ceux qui sont sous notre commandement de le laisser librement passer, et de lui prêter tous les secours nécessaires, si le cas le requéroit. Donné dans notre Hôtel, sous le sceau de nos armes, et sous le contre-seing de notre secrétaire.

A Bordeaux, le *29 juin* mil sept cent quatre-vingt-dix.

COURNON ?
major Général pour et en l'absence du Général.

Vu embarquer à Calais, le 28 juillet

Par Monseigneur
LABADIE

Cachet de cire rouge, la partie centrale du champ est fruste.

IV

MARINE

1re DIVISION

Bureau des officiers militaires

LIBERTÉ ÉGALITÉ

Paris, le *14 Germinal* an X de la République française, une et indivisible.

Le Chef de la première Division du Ministère de la Marine et des Colonies.

Au Citoyen Mahé, Enseigne de vaisseau, rue de la Loi, hôtel du Nord à Paris.

Le Ministre me charge de vous faire prévenir, Citoyen, qu'il vous a accordé le congé de quatre décades, sans appointements, que vous lui avez demandé pour aller vaquer à des affaires de famille. Il en a donné connaissance au Préfet Maritime du Port de Lorient, votre Département, où il compte que vous vous rendrez aussitôt que votre congé sera expiré.

Jean FORESTIER

V

Pièce de très petit format sur carton fort.

GARDE NATIONALE DE BORDEAUX

PERMISSION DE TROIS HEURES

Le Garde National qui rentrera après l'heure fixée sera sévèrement puni.

N° 118

Au recto, cachet à timbre humide : *Garde Nationale Bordelaise*, plus un mot qu'on ne peut pas déchiffrer. Au verso, autre cachet à timbre humide plus grand : *Garde Nationale Bordelaise*. Au centre un emblème effacé.

VI

2e LÉGION

2e BATAILLON

1e COMPAGNIE

GARDE NATIONALE MOBILISÉE

PERMISSION DE 48 HEURES

M. *Le Lieutenant Sorillet* est autorisé à se rendre à *Rochefort* pour motifs *urgents*.

A *Surgères*, le *1er Mars* 1871.

Le *Commandant du 2e Bataillon*

Signature illisible

Lith. Milliet frères, Angoulême.

Le texte de ce passe-partout est dans un double encadrement et porte en deux endroits ce cachet à timbre humide : *Surgères*.

VII

12e SECTION D'INFIRMIERS MILITAIRES

PERMISSION DE *LA NUIT*

Accordée au nommé *Cuginaud soldat réserviste*.

A *Limoges*, le *20 Juillet 1900*.

Vu : Le Commandant de place,

Le Commandant,

Signature illisible.

Paris et Limoges, imp. milit. H. Charles-Lavauzelle.

Cachet à timbre humide : *12e Section d'infirmiers militaires. Le Commandant.*

Le texte est encadré d'un double filet. Le mot « accordée » surcharge les mots « Il est permis ».

VIII

Il est délivré des permissions aux réservistes pendant la période des 28 jours.

J'en possède une en passe-partout dans un encadrement typographié.

50e Régiment d'Infanterie

4e Bataillon 13e Compagnie

PERMISSION DE *MANGER ET COUCHER EN VILLE*

Il est permis au *Soldat réserviste Roussel d'en profiter.*

Il devra rentrer le à heures du

A *Périgueux*, le *5 mars 1906.*

Vu : Le Commandant de Place, Le Commandant de la Compagnie, Le Colonel,

Bertrand Lecomte

Imp. milit. H. Charles-Lavauzelle

Cachet à timbre humide du régiment.

Le réserviste qui m'a fait cadeau de cette pièce a fait son service militaire à Lunéville, où il avait pour commandant le duc de Magenta. Il n'a conservé aucune de ses permissions signées : Mac-Mahon, parce qu'il était obligé de les rendre en rentrant au quartier.

Jules PELLISSON.

Ex-Libris Bourguignons.

(*Fin*)

Vallin, première moitié du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *De gueules à la bande componée d'argent et d'azur.* Devise : SIC ITUR AD ASTRA GRADIBUS VIRTUTIS. Gravé. Dim. : 81 × 70.

Autre anonyme héraldique de 1775, du même genre. Gravé par D. M. Dim. : 80 × 69.

Varenne, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur à la jumelle d'or, accompagnée de trois demi-vols du même.* Gravé. Dim. : 66 × 55.

Autre anonyme héraldique de la même époque. Devise : FAMA VOLAT. Gravé. Dim. : 78 × 81.

Héraldique du milieu du XVIIIe siècle. Gravé. Dim. : 98 × 58.

Varenne de Fenille, milieu du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé par Durand. Dim. : 84 × 57.

Venant, milieu du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'or à la bande componée d'hermine et de gueules de sept pièces, et accompagnée de deux fleurs de lis d'azur.* Gravé par Nonot. Dim. : 53 × 59.

Verchère de Reffye (Hugues-François), XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim. : 108 × 79.

Vergennes (Vicomte de), voy. **Gravier.**

Vernette (de la), voy. **Bernard.**

Vernisy (Jean-Marie), avocat, milieu du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé par Doyen. Dim. : 109 × 69.

Vernisy (Claude-Auguste), fin du XVIIIe siècle.

Mauvaise copie de la planche de Doyen. Gravé. Dim. : 107 × 65.

Verpy (Albert), seconde moitié du XIXe siècle.

Pancarte avec lettre A. Renard. Lithographié en noir ou vert bleu. Dim. : 50 × 43.

Vestu, milieu du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *Coupé : au 1 d'azur à trois pals d'or : au 2 d'argent à une rose de gueules, tigée et feuillée de sinople.* Gravé. Dim. : 59 × 76.

Vesvrotte (Comte Marc de), voy. **Richard.**

Vichy, milieu du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique. Deux écus accolés. — I. *De vair plein* (Vichy). — II. *Ecartelé aux 1 et 4 de sable à la croix d'or* (Albon moderne); *aux 2 et 3 d'or à un dauphin d'azur, allumé, langué, crêté, barbé, oreillé, lorré et peautré de gueules, posé en pal* (Dauphins de Viennois). Gravé. Dim. : 59 × 66.

Vichy (Marquis de), seconde moitié du XVIIIe siècle.

Héraldique. Deux écus accolés. Gravé. Dim. : 50 × 42.

Fig. 25. — Ex-libris de Vignier, XVIIIe siècle. (Cliché de la *Revue Héraldique*).

Vienne, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *De gueules à l'aigle d'or.* Devise : TOUT BIEN A VIENNE. Gravé. Dim. : 62 × 46.

Vienne (Louis de), Conseiller au Parlement, première moitié du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé par I. Gosset. Dim. : 81 × 69.

Vienne de Géraudot (Louis de), Conseiller au Parlement, première moitié du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé par Gosset. Dim. : 208 × 190.

Autre format différant par le cadre. Dim. : 202 × 184.

Vignier, milieu du XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'or, au chef de gueules et à la bande componée d'argent et de sable brochante sur le tout. A la bordure d'azur, semée de fleurs de lis d'or.* Devise : REGIBUS HÆC CŒLUM MIHI REX (Gravé par Palliot). Dim. : 158 × 129 (Fig. 25).

Ville d'Epagny (Charles de), voy. **Durand.**

Villedieu de Torcy, XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur à deux pals d'or; au chef d'hermine.* Gravé. Dim. : 94 × 117.

Villedieu de Torcy (Louis), première moitié du XIXe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim. : 81 × 57

Villeneuve, voy. **Deschamps de la Villeneuve.**

Villers-la-Faye, seconde moitié du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim. : 81 × 59.

Fig. 26.

Vincent (Joachim), géomètre à Chalon, XVIIIe siècle.

Étiquette sans cadre. Dim. : 16 × 72.

Sphère, livres, miroir, compas, etc., sur une console de pierre. Gravé sur bois. Dim. : 82 × 62.

Violet (André), commencement du XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim. 52 × 45 (Fig. 26).

Virely (Antoine), commencement du XIXe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim. : 28 × 77.

Virely (Michel), commencement du XIXe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim. : 24 × 74.

Vogüé, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur à un coq chantant d'or, barbé et crêté de gueules.* Gravé. Dim. : 51 × 67.

Autre anonyme héraldique. Gravé sur bois. Dim. : 54 × 45.

Autre anonyme héraldique de la même époque. Légende : SOLA VEL VOCE LEONES TERREO. Devise : FORTITUDINE ET VIGILANTIA. Gravé par Tubert. Dim. : 183 × 134.

Vogüé (Comte de), XVIIIe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim. : 23 × 77.

Willette (F.), XVIIe siècle.

Héraldique. Gravé. Dim. : 89 × 70.

ADDENDA

Pendant la publication de cette liste, nous avons reçu de nombreuses communications de pièces qui nous étaient inconnues. Nous remercions vivement les collectionneurs qui se sont intéressés à notre travail, et, en particulier, M. le Dr L. Marchant, de Dijon, qui nous a fait connaître vingt-cinq ex-libris bourguignons de sa collection; la plupart fort intéressants; M. Ernest André, de Gray; M. A. de Remacle, etc.

Nous donnons ci-dessous les pièces qui n'ont pu être intercalées à leur place au cours de l'impression, ainsi que quelques rectifications :

André (E.), 1906.

Anonyme. Monogramme A. E. Liseuse. Armes de Gray. Pierrot pendu. Devise : LIBRUM REDDERE LECTUM. Composé par Gilbert Roux. Zincogravure. Dim.: 109 × 65. Quatre variétés de tirage.

Autun (Grand séminaire d'), XIXe siècle.

Timbre humide. Inscription. Dim.: 27 × 52.

Béatrix, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique. Deux écus accolés : I. — *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile d'argent, et en pointe d'un croissant du même* (Béatrix). II. — *D'or à trois trèfles de sinople.* Gravé. Dim.: 45 × 47.

Belin (Jules le), XIXe siècle.

Planche de Claude le Belin, avec l'inscription modifiée. Dim.: 104 × 80.

Beuverand, première moitié du XIXe siècle.

Anonyme héraldique. Deux écus accolés : I. — *D'azur à un bœuf passant d'or, la tête sommée d'une couronne comtale* (Beuverand). II. — *D'azur; au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules* (Richard de Vesvrotte). Gravé. Dim.: 43 × 52.

Borjon, 1677.

Anonyme. Cep de vigne fruité, accolé à un tronc d'arbre. Devise : VIDENDO MATURAT. Gravé par G. M. Dim.: 126 × 80.

Borjon (Citoyen C. E.), de Pontdevaux, fin du XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 24 × 69.

Bourdon (B.), à Seurre, XVIIIe siècle.
Étiquette avec cadre. Dim.: 47 × 72.

Bourée (J.-B.-H.), première moitié du XIXe siècle.
Étiquette sans cadre en une ligne. Dim.: largeur 50.

Bourlet de Vauxcelles, fin du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim.: 73 × 42.

Boutet (du), marquis de Maranville, milieu du XVIIIe siècle.
Héraldique. Gravé. Dim.: 68 × 54.

Boutet (Marquis du), XVIIIe siècle.
La planche précédente retouchée.

Fig. 27. — (Voy. t. IV, 1906, p. 354).

Boutet (Comte Charles du), XVIIIe siècle.
Même planche retouchée pour la seconde fois.

Cajot, première moitié du XVIIe siècle.
Anonyme héraldique : *Écartelé : au 1 d'argent à la fasce d'azur, accompagnée en chef d'un lion léopardé de sable et en pointe d'une merlette du même* (Saint-Anthot) ; *au 2 d'or à une colonne d'azur semée de larmes d'argent* (Chanlecy) ; *au 3 d'or à trois ecrevisses de gueules, posées en pals, 2 et 1* (Thyard) ; *au 4 de sable au griffon d'or, becqué, langué et armé de gueules, accompagné au canton dextre du chef d'une étoile d'or* (Barjot). *Sur le tout d'azur à la fasce d'or, surmontée d'un croissant d'argent* (Cajot). Gravé. Dim.:

Chalon-sur-Saône (Dominicaines de), XIXe siècle.
Héraldique. Lithographié. Dim.: 49 × 56.

Chalon-sur-Saône (Oratoire de), seconde moitié du XVIIe siècle.

JESUS MARIA dans une couronne d'épines. Gravé sur bois. Dim.: 101 × 134.

Chandon de Briailles (Vicomte Frédéric), XIXe siècle.

Monogramme B. C. R. et petit écu. Forme héraldique. Dim : 99 × 73.

Chandon de Briailles (Comte René), XIXe siècle.

Monogramme B.C.F. sur un écu, avec casque et cimier. Gravé. Dim.: 75 × 49.

Changarnier (D^r), dernier quart du XIXe siècle.

Fantaisie. Professionnel. Dessiné par Laugier. Zincogravure. Dim.: 124 × 85.

Autre variété. Dessiné par Déchamp. Zincogravure. Dim : 123 × 94.

Chanlecy, première moitié du XVIIe siècle.

Anonyme héraldique ecclésiastique: *Écartelé: au 1 de* Chanlecy; *au 2 de* la Magdelaine; *au 3 de* Semur; *au 4 de* Thyard de Bissy. Gravé. Dim.: 96 × 82.

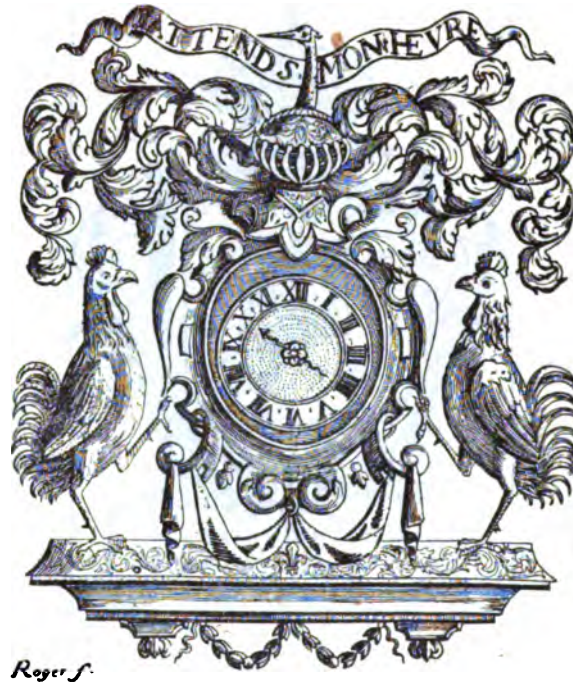

Fig. 28. — (Voy. t. IV, 1906, p. 448).

Charansonnay, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique: *D'or au sautoir d'azur, accompagné de quatre alérions de gueules.* Gravé. Dim.: 80 × 59.

Autre anonyme héraldique de la même époque, avec le *sautoir de gueules.* Gravé. Dim.: 79 × 58.

Charbonnier de Crangeac, première moitié du XIXe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim.: 35 × 50.

Chastellux, commencement du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique: *Écartelé: aux 1 et 4 de* Chastellux; *au 2 écartelé d'or et de gueules* (Chaugy de Roussillon); *au 3 d'azur à la croix d'or, cantonnée de*

vingt croisettes du même, cinq dans chaque canton, 2, 1 et 2. Gravé. Dim.: 113 × 95.

Anonyme héraldique du XIXe siècle. Armes simples de Chastellux. Supports: deux lions tenant chacun une lance avec flamme : A SON PLAISIR. Devise : MONTREAL A SIRE DE CHASTELUX. Gravé sur bois par Deberny. Dim.: 44 × 47.

Choiseul, milieu du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique ecclésiastique (écu à dix-huit billettes). Couronne de duc. Gravé sur bois. Dim.: 58 × 48.

Cochet, premier quart du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique. Armes simples des Cochet. Gravé. Dim.: 77 × 67.

Collabeau. Annuler cette inscription.

(M. le Dr A. Sabatier nous a fait remarquer que l'ex-libris du XIXe siècle de Collabeau (ou mieux Colabau), est essentiellement lyonnais.)

Develay (Mme), libraire à Tournus, première moitié du XIXe siècle.

Étiquette avec cadre épais. Cuivre découpé. Dim.: 37 × 65.

Develay-Pescheur, à Tournus, XIXe siècle.

Étiquette gravée, encadrement avec guirlandes de fleurs. Dim.: 36 × 68.

Drioton (Clément), 1904.

Vue d'un rempart avec quatre tours. Dessiné par A. B. Similigravure. Dim.: 109 × 75. Imprimé en diverses couleurs.

Foisset (Théophile), à Dijon, fin du XIXe siècle.

Étiquette avec cadre. Dim.: 45 × 67.

Autre variété. Dim.: 31 × 50.

Fremiot (Augustin), à Fribourg, 1737.

Ajouter : Gravé par Brenet.

Fyot (Eugène), dernier quart du XIXe siècle.

Piédestal appuyé sur colonne antique, soutenant livres, palette, etc. Gravé par lui-même. Dim.: 84 × 62.

Gontier d'Auvillars, fin du XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur à la fasce d'argent, chargée d'une étoile de gueules entre deux hures de sanglier, arrachées et affrontées de sable, et accompagnée de trois croissants d'or.* Gravé. Dim.: 86 × 81.

Goussard (G.), XIXe siècle.

Grand G gothique, attributs de magistrature. Gravé par Ch. Fichot. Dim.: 41 × 30.

Gravier, XVIIIe siècle.

Rectifier les dimensions : 51 × 34.

Grosbois (Mme de), voy. **Perreney.**

Maranville (Marquis de), voy. **du Boutet.**

Mareste, seconde moitié du XVIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'azur à trois fasces ondées d'argent; au sautoir de gueules brochant sur le tout.* Devise : A DIEU SEUL JE MARESTE. Gravé. Dim.: 87 × 70.

Mareste (de), XIXe siècle.

Étiquette avec cadre. Lithographiée. Dim.: 44 × 63.

Moreau, milieu du XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *D'argent au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de More, tortillées du champ*. Gravé. Dim.: 58 × 38.

Perraud (Cardinal), évêque d'Autun, seconde moitié du XIXe siècle.

Anonyme héraldique : *D'or à la croix de gueules, cantonnée au 1 d'une marguerite d'argent, tigée et feuillée de sinople*. Devises : 1° ORARE ET LABORARE; — 2° PAX JUSTITIÆ HONOR PIETATIS. Gravé par Revellat, à Paris. Dim : 100 × 51.

Pietrequin (J. B. P.), seigneur de Mont et Gilley, XVIIIe siècle.

Héraldique. Gravé par A. I. Dim. : 67 × 77.

Robin de Barbentane, XVIIIe siècle.

Anonyme héraldique : *Fascé d'or et de gueules de quatre pièces ; les fasces d'or chargées de trois merlettes de sable, 2 et 1*. Gravé. Dim.: 64 × 57.

Seurre (Société de lecture de), première moitié du XIXe siècle.

Étiquette avec cadre en forme d'écusson. Lithographiée. Dim.: 59 × 93.

LÉON QUANTIN.

Essai d'une Bibliographie spéciale

des Livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique.

(*Suite*).

1.303. **La Roche** (Jean de). Baron de Florigny. La vie et actes triomphans d'une très-illustre et renommée damoiselle nommée Catherine des Bas-Souhaits. Imprimé sur la copie de Maistre Nicolas Paris, imprimeur à Troyes, 1 vol. in-8°.

Le seul exemplaire connu est porté au catalogue La Vallière sous le n° 4286.

L'édition de Troyes porte la date de 1546. Ce pamphlet, visant la femme d'un conseiller au Parlement de Bordeaux d'une conduite plus que légère, est analysé par La Croix du Maine et commenté par La Monnoye.

1.304. **La Rochefoucauld-Liancourt**. (Le duc Sosthènes de). Cent fables en vers. Paris, Goujon et Desenne, sans date, vers 1800.

Livre tiré à très petit nombre et devenu introuvable, parce que l'auteur, à cause de la préface, en a fait rechercher et détruire tous les exemplaires.

L'ouvrage suivant, du même auteur, n'a pas été mis dans le commerce et a été tiré seulement à quelques exemplaires.

1.305. Relation de la deuxième maladie de Louis XV. Paris, Fournier, sans date, in-8° (1832).

1.306. **La Serre** (Puget de). Histoire de l'entrée de la Reine-Mère du roy très-chrestien dans la Grande-Bretagne. Londres, 1639, 1 vol. in-f° avec figures.

Le seul exemplaire connu figurait à la vente Morel-Vindé.

1.307. **Lassus** (Roland de Lattre, dit Orlando de). Mélanges d'Orlando de Lassus, contenant plusieurs chansons tant en vers latins, qu'en ryme françaises à quatre, cinq, six, huit, dix parties. Paris, Adrian Leroy et Robert Ballard, 1570.

Livre des chansons nouvelles à cinq parties d'Orlando de Lassus. Paris, Adrian Leroy et Robert Ballard, 1571, 5 vol. pet. in-4° oblong.

Ce recueil musical est à peu près introuvable, et Fétis considérait comme le seul exemplaire complet celui qu'il était parvenu à réunir.

1.308. **La Taille** (Jean de). Œuvres poétiques de Jean de la Taille contenant Saül le Furieux, la Famine, tragédies, les Corrivaux, le Négromant, comédies et autres poésies. Paris, Morel, 1572-1573, 2 parties en 1 vol. in-8°.

Cette réunion des œuvres de Jean de la Taille, poète beauceron, est rarissime, mais les éditions originales de ses tragédies le sont plus encore. De Beauchamps, dans ses *Recherches sur les théâtres*, cite une édition de Saül le Furieux (Paris, Frédéric Morel, 1562, in-8°), que je n'ai vue citée par aucun autre bibliographe.

1.309. **La Taille** (Jacques de), frère cadet du précédent. La manière de faire des vers en français et en latin par feu Jacques de la Taille. Paris, Frédéric Morel, 1573, in-8°.

M. Turquety, d'après une note manuscrite en ma possession, prétendait posséder le seul exemplaire connu de cet opuscule.

Jacques de la Taille, s'il faut en croire De Beauchamps, aurait composé quatre tragédies : *Athamam*, *Progné*, *Niobé* et *Didon*, qui auraient été représentées mais point imprimées.

Ses tragédies de Doire et Alexandre, publiées par Morel en 1570, peuvent être classées dans la catégorie des livres extra-rares.

1.310. **La Tour** (Anthoine Geoffroy, sieur de). Diverses poésies françaises, latines et provensales présentées au roy au retour de ses armées de Flandres, par le sieur de la Tour. Seconde édition augmentée et revue par l'auteur. Paris, Théodore Girard, 1677, 1 vol. in-8°.

Cette seconde édition est à peu près introuvable ; mais on ne connaît aucun exemplaire de la première, qui doit remonter à 1638, puisque le privilège porte cette date.

1.311. **La Tour d'Auvergne-Corret**. Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons pour servir à l'histoire de ce peuple, par Monsieur L. T. D. C., capitaine au 30e régiment d'infanterie. Bayonne, P. Fauvet, 1792, 1 vol. pet. in-8°.

Première édition introuvable, parce que l'illustre soldat, le premier grenadier de France, en a fait rechercher et détruire presque tous les exemplaires.

1.312. **Lau** (Théodore-Ludovic). Meditaciones, Dubia, Philosophico,-theologico placidæ eruditorum disquisitioni religioni Cujus vis et Nationis, in magno mundi auditorio submissa a veritatis electicæ amico. Freysadii, 1719, 1 vol. in-8°.

Ces méditations très hardies que Vogt et Jegler classent parmi les monuments d'athéisme, furent condamnées et supprimées avec le plus grand soin ; aussi Charles Nodier n'était pas éloigné de considérer comme unique l'exem-

plaire en sa possession. Il constate son absence dans toutes les grandes collections.

Ludovic Lau, conseiller aulique du duc de Courlande, né vers 1670, est mort à Altona en 1740.

Voir Peignot, *Dictionnaire des livres condamnés*, et surtout Nodier, *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, page 119.

1.313. **Laurentii** Magni Normani apologia pro fratribus minoribus de familia sancti-Francisci. Rothomagi, apud Sylvestrum Ramburitum, 1498.

Cité par Panzer. Pas d'exemplaire connu.

1.314. **La Voje Mignot**. Traité de musique pour bien et facilement apprendre à chanter et composer, tant pour les voix que pour les instruments. Paris, Robert Ballard, 1656, 1 vol. in-4°.

Le seul exemplaire connu se trouvait dans la bibliothèque de M. Farrencq. Fétis ne possédait que la seconde édition de 1666.

1.315. **Laz** (Le) d'amour divine. Paris, Félix Balligault, sans date, pet. in-4° goth.

Le seul exemplaire connu, adjugé à 5 livres à la vente La Vallière, a été depuis revendu 500 francs.

1.316. **Layolle** (Aleman). Chansons et voix de ville. Lyon, Simon Gourlier, 1561, 1 vol. in-8°.

Livre perdu, cité par Du Verdier et mentionné aux catalogues des foires de Francfort. Quelques étymologistes veulent voir dans ce titre *Voix de ville* la véritable étymologie du mot vaudeville.

1.317. **Le Bas** (Les isles). Le Royal Martyr, tragédie par Les isles Le Bas, escrivain. Saint-Lo, Jean Pierre, 1664, pet. in-8°.

Le seul exemplaire connu a été adjugé cent francs en 1842. La Vallière ne possédait de cette tragédie que l'édition de Caen, 1700, un vol. in-12.

C'est Le Bas qui, pour exciter ou réveiller la curiosité des spectateurs, a eu le premier l'ingénieuse idée de donner des titres particuliers à chacun des quatre actes de sa comédie, *L'Air enjoué*, publiée sans lieu ni date, sous format in-12, et dont il serait difficile de retrouver aujourd'hui un exemplaire.

1.318. **Le Blanc** (Didier). Airs sur aulcunes poésies de Bayf, Belleau, Du Bellay, Jamin, Desportes, en quatre parties musiquées. Paris, Adrien Leroy et Robert Ballard, 1579, 1 vol. in-8°.

Second livre d'airs des plus excelants musiciens de nostre temps, réduiz à quatre parties. Paris, Adrien Leroy et Robert Ballard, 1579, in-8°.

Ces deux ouvrages, qui se trouvaient dans la bibliothèque de M. Fétis, ne sont jamais passés en vente.

1.319. **Le Bon** (Jean). Abrégé de la propriété des bains de Plombières, extrait du livre latin de Jean Le Bon. Paris, Claude Macé, 1576, 1 vol. in-16.

Volume introuvable.

1.320. **Le Breton** (François). Remontrance aux trois estats de la France et à tous les peuples chrestiens pour la délivrance du pauvre et des orphelins. Paris, 1586, pet. in-8°.

François Le Breton, avocat à Poitiers, fut pendu en place de Grève le 22 novembre 1586, pour avoir publié ce pamphlet et deux ou trois autres. Tous les exemplaires saisis de ses libelles furent brûlés devant lui ; aussi faut-il renoncer à en découvrir un seul.

1.321. **Le Brun** (Pierre). Correspondance de 1799 à 1812. Paris, imprimerie de J. Claye, rue Saint-Benoît, 1 vol. in-8° de 487 pages.

Le poète Pierre Le Brun, de l'Académie française, mourut en 1873, laissant une volumineuse correspondance, que sa veuve a léguée à la Bibliothèque Mazarine. (Voir *Notes sur Prosper Mérimée*, par M. Félix Chambon, 1 vol. in-8°, 1903).

Avant sa mort, vers 1875, Madame veuve Pierre Le Brun a fait imprimer la correspondance de son mari ; mais *un seul* exemplaire a été tiré et placé par elle dans un des cartons contenant les papiers de son mari. Ces cartons ont été mis sous scellés. Les scellés, ouverts en 1903, ont été replacés presque immédiatement et ne seront définitivement levés qu'en 1910.

La première lettre du volume unique imprimé par Claye est de François de Neufchâteau et porte la date du 4 janvier 1799 ; la dernière, numérotée 212, a été écrite par l'académicien Briffaut en 1812.

Ces renseignements m'ont été gracieusement communiqués par M. Félix Chambon, conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris.

1.322. **Le Camus** (Pierre). Le Desbauché converty ou l'Yvrogne repenti, dans lequel sont représentez tous les malheurs advenus par le vice, tant es sainctes écritures et homélies des anciens pères, comme aussi des escrits des payens tant poètes que orateurs, par Pierre Le Camus, peintre yssoldunois. Paris, imprimé aux despens de l'autheur chez Jean Martin, 1631, 1 vol. in-8°.

Le seul exemplaire connu se trouvait dans la Bibliothèque de M. Turquety, et à sa vente a été adjugé 85 francs.

1.323. **Le Caron** (Louis-Charondas), poète et jurisconsulte. La poésie de Loys Le Caron, parisien. Paris, Vincent Sertonas, 1554, petit in-8°.

Un exemplaire de ce livre rarissime, passé en vente en 1868, a atteint le prix de 500 francs.

1.324. **Le Caron** (Louis-Charondas). La clarté amoureuse (recueil de 79 sonnets) et la claire ou la prudence de droit (Dialogue). Paris, Gilles Corrozet, 1554, 1 vol. in-8°.

Introuvable.

1.325. **Le Digne** (Nicolas). Le prélude des cantiques de la Bible, en forme de paraphrase, par Nicolas Le Digne, sieur de Condé et prieur de l'Enfourchoure. Paris, Martin Vérac, 1605, 1 vol. in-4°.

Un exemplaire, catalogué sous le n° 6.888 des *Archives du Bibliophile*, est signalé comme le seul connu. J'ignore si c'est le même que celui qui fut adjugé 105 francs à la vente Potier.

.326. **Lefevre** (Raoul). Cy commence le volume intitulé le recueil des histoires de Troyes composé par vénérable homme Raoul Le Fevre, prestre chappelain de mon très-redoubté seigneur Monseigneur le Duc Philippe de Bourgoingne, en l'an de grâce 1473. 1 vol. petit in-folio, sans lieu ni date.

Quelques exemplaires incomplets ont pu passer en vente ; mais, en dehors de celui de la Bibliothèque nationale, je crois qu'il n'y en a point d'autre que celui qui était conservé dans la bibliothèque de Lord Spencer.

.327. **Lefrancq** (Jean-Baptiste). Antioche, tragédie traitant le martyre de sept enfans Machabéens. Anvers, Hiérasme Verdussen, 1635, 1 vol. in-8°.

Le seul exemplaire connu de cette tragédie, qui n'est pas cité par De Beauchamps, faisait partie de la fameuse collection de M. de Soleinne.

.328. **Légende** (La) dorée des saints et saintes.

Presque toutes les anciennes éditions latines ou françaises du célèbre ouvrage de Jacques de Voragine devraient figurer dans cet Essai de Bibliographie ; mais elles sont si nombreuses, que je me borne à citer la suivante, dont on ne connaît pas d'exemplaire :

La Légende dorée. Lyon, Nicolas-Philippe Allemant, 1485.

.329. **Légende** (La) de sainct Hildeven, évesque de Meaux-en-Brie, par Louis Oudin de Gournay. Rouen, Jean Crevel, sans date, petit in-8°.

Edition connue par une mention de Du Verdier. M. Yemenitz possédait une autre édition de Rouen, du libraire Richard L'Allemand.

.330. **Legendre**. Epithalame pour le mariage de très-hault, très-puissant et très-excellent prince Philippes, catholique roy des Espagnes, et très-excellente Ysabel, première fille de France. Paris, veuve Nicolas Buffet, 1559, in-8°.

Le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal.

.331. **Le Guillard**. Voir Guillard, n° 1021.

.332. **Leibnitz** (Godefroy-Guillaume de). Entretien de Philarète et d'Eugène sur la question du temps agitée à Nimègue, touchant le droit d'ambassade des électeurs et princes de l'Empire. Duisbourg, 1677, petit in-12.

Écrit anonyme de Leibnitz, non compris dans ses œuvres et qui est devenu introuvable.

.333. **Le Maire** (Jean). Cy commence un nouveau traictié nommé la Concorde du Gendre (*sic*) humain composé à l'honneur de la saincte conception de la glorieuse Vierge, le jour de laquelle fut conclue à Cambray la très-heureuse paix, moyennant la prudence et félicité de Madame Marguerite d'Austrice et

de Bourgoingne, duchesse douairière de Savoie, etc. Sans lieu ni date, 1 vol. in-4° goth.

Le seul exemplaire connu est cité dans la *Bibliotheca Heberiana*.

1.334. **Le Masle** (Jean). Discours de l'origine des Gaulois, ensemble des Angevins et des Manceaux. La Flèche, René Trois-Mailles, 1575, petit in-8°.

Edition citée par La Croix du Maine.

1.335. **Lemnius** (Simon). Simonis Lemnii Epigrammatum Libri II. Vitembergæ, 1538, in-8°.

Ce recueil d'épigrammes contre Luther entraîna le bannissement de l'auteur et la saisie de son livre, dont presque tous les exemplaires ont été brûlés. (Voir Peignot).

1.336. **Lenglet du Fresnoy** (L'abbé). Au mot Fresnoy, n° 898, j'ai déjà donné quelques indications sur les cartons du fameux ouvrage : Méthode pour étudier l'histoire, avec un catalogue des principaux historiens et des remarques sur la beauté de leurs ouvrages et sur le choix des meilleures éditions. Paris, Pierre Gaudain, 1729, 4 vol. in-4°.

Je suis aujourd'hui en mesure de fournir des détails plus précis et assez curieux.

L'ouvrage de Lenglet du Fresnoy est certainement celui renfermant le plus de cartons imposés par la censure, puisqu'on n'en compte pas moins de 13 pour le premier volume, 36 pour le second, 28 pour le troisième et 60 enfin pour le quatrième. Les curieux peuvent vérifier tous ces cartons dans le catalogue La Vallière (tome 3me, pages 1 à 14).

L'unique exemplaire, absolument non cartonné, était celui du censeur, M. Boze, qui passa dans le cabinet de M. Le Camus de Limare. J'ignore où il se trouve aujourd'hui. Quelques autres exemplaires étaient plus ou moins cartonnés, c'est ainsi que celui du duc de La Vallière n'avait que 107 cartons au lieu de 137.

1.337. **Leo Diaconus**. Leonis diaconi Caloensis historia, scriptores que alii ad res bysontinas pertinentes, a bibliotheca regia nunc primum in lucem edidit, versione latine et notis illustravit car. Bened. Hase. Paris, Imprimerie royale, 1819, 1 vol. in-folio.

La plus grande partie de l'édition, destinée à la Russie, ayant péri en mer dans un naufrage, ce livre est devenu très rare.

1.338. **Leo Magnus**. Enchiridion Leonis papa. Lyon, 1584, 1 vol. in-24.

L'exemplaire de M. Girardot de Préfond, non retouché, non cartonné, présentant le texte complet, était considéré comme unique.

(A suivre). A. DELPY.

Avis divers

Cotisations

Afin de faciliter la rentrée des cotisations, nous avons décidé d'en opérer le recouvrement avant la fin de chaque année. Nous prions, en conséquence, nos confrères de bien vouloir en adresser le montant pour 1908 au Trésorier, avant le 15 décembre prochain. Celles qui ne seraient pas parvenues à cette date seront recouvrées par la poste du 20 au 25 décembre; mais, afin de ne pas grever notre budget, la quittance présentée par la poste sera augmentée de 0 fr. 50, montant des frais de recouvrement.

M. Flobert prie ses confrères de lui signaler toutes les erreurs et omissions qu'ils rencontreraient dans le catalogue de l'Exposition du Livre. Elles seront publiées au *Bulletin* de janvier prochain et serviront de complément au catalogue qui sera ainsi appelé à rendre de grands services aux collectionneurs et à ceux qui voudraient écrire l'histoire des documents exposés. — Prière de lui signaler tous les articles publiés sur cette Exposition rétrospective.

Prochaines Réunions

42e dîner, mardi 26 novembre. Conférence de M. G. Hartmann.

Le vieux papier dans l'alimentation (Épicerie et produits alimentaires).

43e dîner, mardi 17 décembre [1].

La Loterie et les Billets de loterie.

M. Flobert, qui présentera ce sujet, prie ses collègues, qui auraient des billets anciens et curieux ou des documents techniques sur l'histoire de la loterie, de bien vouloir les lui communiquer d'ici le 1er décembre.

1. En raison de la coïncidence de notre dîner avec la soirée du Réveillon, nous l'avons avancé d'une semaine, et il aura lieu le 17 décembre au lieu du 24.

NOUVELLES ADHÉSIONS

MM. MARTIN (Paul), 15, rue Dhavernas, à Amiens (Somme).
BARRAUD (Emile), 19, rue de Barbezieux, à Cognac (Charente).
PREVOST (Louis), 52, rue de Bourgogne, à Paris (VIIe).
DROUHIN (Paul), 13, rue de la Glacière, à Paris (XIIIe).
BRAUN (Roger), ✿, notaire, 12, avenue Émile-Zola, au Parc-Saint-Maur (Seine).
LUQUET DE SAINT-GERMAIN (Charles), 28, place Saint-Ferdinand, à Paris (XVIIe).
PUTOIS (Georges), O.✿, O. I., président honoraire de la Chambre syndicale des Industries du Papier, Membre de la Chambre de Commerce de Paris, 138, boulevard Montparnasse, à Paris (XIVe).
PERROUT (René), avocat, 8, rue de la Louvière, à Épinal (Vosges).

Questions

Pourrait-on me donner des renseignements sur la méthode dont il est question dans cette carte gravée dans un double filet, faisant partie de la collection de notre collègue M. Couraud.

ANNÉE 1826.
Bon pour une leçon d'écriture d'après
la Méthode Américaine.
COLLOMBET
Prof^r

JULES PELLISSON.

Pourrait-on me donner la signification de cette liste tracée à la plume au recto et au verso d'un carton doré sur tranches avec ornements gaufrés ?

Esprit, sensibilité, espérance, belle-voix, écueil, jalousie, soupçon, préoccupation, erreur, aveuglement, langueur, éclat, hazard, plaisir, assignation, esprit, absence, obéissance, œillade, soupir.

Le format est celui d'une carte de visite et l'écriture paraît remonter aux premières années du XIXe siècle. Ne serait-ce pas un petit jeu de société ?

JULES PELLISSON.

Variétés

L'entrée du papier à Bordeaux en 1776.

Cette pièce, qui fait partie de ma collection, porte ce timbre :

Gen. de Bordeaux — extraordi =

Papiers et Cartons

GÉNÉRALITÉ DE GUIENNE

Direction de Bordeaux — Ville de Bordeaux

BILLETTE D'ENTRÉE DE PAPIERS DÉCLARÉS EN ENTREPÔT

N° *58*

Permis à Monsieur *Jean Brouard*, négociant à Bordeaux, de faire entrer, en présence des commis de la régie, et mettre par entrepôt dans son magasin rue *Saint-Pierre* la quantité de *40* balles de papier contenant *800* rames de l'envoi de *Trenty et Rivière* fabricants à *Libos et Couze* [1],

Savoir,

huit cents rames papier aux armes de la dixième classe, pour lesquels papiers, il n'a payé aucun droit, mais seulement fait sa soumission pour l'entrée des dits papiers, par laquelle il s'oblige de ne les faire sortir dudit entrepôt qu'en présence des commis de la Régie, sous les peines de la Déclaration du premier mars 1771. — A Bordeaux, ce *treize mars* mil sept cent soixante *seize*.

DUPORTAIL.

Pour copie conforme :

JULES PELLISSON.

---

1 On fabrique encore le papier à Couze, commune de l'arrondissement de Bergerac.

Une réquisition de grains et farines en 1793.

Ce passe-partout qui m'est communiqué par M. Couraud est orné d'une curieuse petite vignette. Dans un ovale entre deux palmes deux drapeaux. Au-dessous :

LIBERTÉ
14 JET 1789
EGALITE
10 AOUST
1792

Le tout surmonté d'un bonnet phrygien.

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE

District
d

MUNICIPALITÉ
de *Montbron*

AU NOM
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉQUISITION DES GRAINS ET FARINES,
EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 11 SEPTEMBRE 1793.

Les *Officiers municipaux de la commune de Montbron*, du département de la Charente, requièrent l*a* citoyen*ne Veuve Bonniton de chès Joubert* de la commune d*e Montbron*, qui a des *avoines* excédant ses besoins et les semences des terres qu'il fait valoir, de faire conduire au *Grenier* d'*abondance* d*e Montbron*, la quantité de *Quatre Boisseaux avoines* pour être vendus au prix déterminé par la loi, et sous les peines portées par icelle.

Le district et la municipalité du lieu sont chargés, sous Leur responsabilité, de faire mettre à exécution la présente requisition.

A *Montbron* le *huit Décembre* 1793, l'an second de la République, une et indivisible.

BRIAND, officier. GILLIBERT et DESVERGNES.

Nota. — Les Citoyens qui conduiront le Bled au marché, rapporteront la présente réquisition pour la faire viser par la Municipalité où est le marché.

Au verso :

J'ai reçu de la citoyenne Veuve Bonithon de chez Joubert quatre-vingt-dix-neuf livres avoine, à Montbron le vingt frimaire l'an 2me de la République Une et indivisible.

BRUZON.

Le 3 floréal donné un mandat de la somme de neuf livres dix-huit sols à la Veuve Bonniton de chez Joubert.

Cet imprimé contient d'assez nombreuses surcharges à la plume ; je mentionnerai seulement celle-ci : *Grenier d'abondance* au lieu de *Marché*.

JULES PELLISSON.

L'archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance de Saint-Brieuc.

Lorsque j'ai publié dans le premier volume de notre *Bulletin* mon étude sur les lettres de deuil où j'ai compris par extension le memento et le billet de recommandation, j'ai négligé à dessein, n'étant pas documenté, les Confréries de prières pour les morts. J'ai réuni depuis en mandements d'évêque, statuts de confrérie, lettres de convocation, billets d'agrégation, images de piété, etc., une cinquantaine de pièces qui ne représentent certainement pas la millième partie de ce que pourraient donner dans les pays catholiques la bibliographie et l'iconographie de cette matière. Pour

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur.

Beati mortui qui in Domino moriuntur.

De profundis clamavi ad te Domine.

St-Brieuc — ARCHICONFRÉRIE DE NTRE D'ESPÉRANCE. — Bretagne

Fondation perpétuelle
en faveur des fideles trepassés

Tous les jours, au St Sacrifice offert sur l'autel de Nre Dme d'Esperance pour ses associés vivants et morts il est fait particulièrement memoire des personnes des deux à l'intention des quelles une aumône de 7 francs a ete une seule fois versée à la caisse de la fondation.

Tous les trois mois, un service funebre est celebre pour le repos de l'âme des mêmes personnes

Vu et approuvé
J. J. PIERRE Ev. de St Brieuc et Tréguier

M. Jean Jules D
sur le registre de la fondation

a été inscrit

Le Directeur
P. M. Paul Homme
Chre

Ipsis Domine... locum refrigerii lucis et pacis ut indulgeas deprecamur.

Billet de confrérie (*Coll. J. Pellisson*).

n'en citer qu'un exemple, qui voudrait jamais entreprendre une histoire complète de l'*Association de la Bonne Mort*, fondée à Rome en 1638, par le jésuite Vincent Caraffa ? Qui se chargerait de donner la liste, même approximative, des brochures, placards, images, diplômes et autres feuilles volantes, qu'elle a mis au jour dans toute l'étendue du monde catholique depuis près de trois siècles ?

Il y a des anniversaires politiques et littéraires, il y a des centenaires qui enrichissent nos cartons. Corneille, Voltaire, Napoléon, ont eu leurs centenaires. La *Bonne Mort* a aussi les siens, témoin cette pièce de ma collection :

1er CENTENAIRE DE LA BONNE MORT

Melle de L.... Honorine

Vous êtes avertie que votre semaine de la bonne mort commencera lundi *30 janvier* et finira le dimanche suivant.

BOYER, Recteur.

Dans un sujet aussi vaste, la *Bonne Mort* n'est qu'un point dans l'espace. Songeons que la seule nomenclature des Confréries de prières pour les morts remplirait plusieurs pages ; mais songeons aussi, pour nous consoler de la pauvreté de nos cartons, qu'ici les documents se répètent trop souvent pour qu'on ne puisse pas appliquer à celui qui voudrait en donner une analyse complète cette maxime de notre vieux Boileau :

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Attachons-nous à l'histoire d'une confrérie dans une ville déterminée et mettons en relief ce qu'elle nous aura donné de plus curieux.

L'existence de l'Archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance de Saint-Brieuc m'a été révélée par la découverte, dans un lot de papiers, de la pièce dont je donne une reproduction dans les dimensions de l'original en ne laissant toutefois subsister dans ce document, de date relativement récente, que l'initiale du nom de famille du membre associé. On lit au verso, dans un encadrement de deuil :

R. I. P.

C'est à la demande de plusieurs de nos associés que nous avons ouvert un registre de fondation en faveur des fidèles trépassés. Nous avons été heureux de seconder leur pieux désir et de les mettre à même de payer une dette de reconnaissance à un père, à une mère, à un frère, à une sœur, à un époux, à un parent, à un ami décédé.

On peut, en répétant la même aumône pour chaque personne, faire inscrire plusieurs membres de sa famille.

On peut aussi de son vivant s'assurer les mêmes suffrages après sa mort en remettant la même offrande.

Les noms et les aumônes doivent être adressées au directeur de l'Archiconfrérie à Saint-Brieuc.

J. M. J.

Une fois en possession de cette pièce, j'ai eu recours pour me documenter à l'obligeance de notre collègue M. le baron de Boërio et, grâce à lui, mon dossier comprend aujourd'hui quatre numéros.

Indépendamment de la pièce dont je donne une reproduction, je possède un imprimé de quatre pages grand in-8°, dont le texte est encadré d'un filet noir. Il est illustré de deux gravures sur bois ; au bas de la première on lit :

Vierge couronnée le 30 juillet 1865.

Au bas de la seconde :

Sanctuaire de Notre-Dame d'Espérance, berceau et siège de l'archiconfrérie pour le salut de la France.

Cette notice donne beaucoup de détails sur l'œuvre et la fête de l'archiconfrérie célébrée le 31 mai de chaque année. Bornons-nous à rappeler que ce fut le 8 août 1848 que parvint à Saint-Brieuc la nouvelle de l'érection canonique, par Pie IX, de l'association en archiconfrérie.

Les deux autres imprimés sont : 1° un certificat en passe-partout de la réception d'un associé, accompagné d'une notice ; 2° une image en couleur représentant Notre-Dame d'Espérance avec litanies au verso.

Dans les études que nous pourrons entreprendre sur les confréries de prières pour les morts c'est surtout les documents anciens et principalement l'iconographie qui doivent nous intéresser. Puisqu'il s'agit ici de Saint-Brieuc, je mentionnerai, comme se rattachant à notre sujet, une jolie image de ma collection représentant sainte Thérèse et Madame Louise de France. On lit au verso :

CARMEL DE SAINT-BRIEUC

Association pour aider à couvrir les frais de construction de la chapelle du petit monastère des Carmélites.

Parmi les avantages accordés aux personnes qui auront offert une aumône, mentionnons celui-ci :

Pendant dix ans, dix messes chaque année et une communion générale chaque mois pour les associés décédés.

Au bas de cet imprimé :

Approuvé † AUGUSTIN, Évêq. de S. Brieuc.

Rennes n'étant pas bien loin de Saint-Brieuc, je mentionnerai en terminant un extrait de *la Semaine religieuse* de Rennes du 31 octobre 1903, d'une page in-8°, imprimé dans un encadrement de deuil. En voici le titre :

DIOCÈSE DE RENNES
PAROISSE SAINT-HÉLIER DE RENNES
ŒUVRE † DES MORTS
(Secours perpétuel pour les âmes du Purgatoire).

La vignette représente un saint nimbé, debout dans un cimetière ; à sa gauche : une pioche, à sa droite, une pelle.

Voici un extrait de la notice :

Une confrérie pour le soulagement des âmes du Purgatoire, sous le titre de *Secours perpétuel des Morts*, a été établie dans l'Église Saint-Hélier de Rennes, par S. E. le cardinal Place, archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo, le six juillet 1891 et affiliée, le 31 juillet 1891, à l'archiconfrérie établie sous le titre de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, dans l'église Sainte-Marie *in Monterone* à Rome.

JULES PELLISSON.

Il y a trente-cinq ans, au commencement de 1871, cinq mille prisonniers français se trouvaient internés dans la forteresse de Spandau. Ils s'ennuyaient ferme quand l'idée vint à l'un d'eux de fonder un journal. La proposition fut accueillie avec joie et le journal fut baptisé incontinent *le Prométhée*. M. Monzie fut nommé directeur.

Le Prométhée, hebdomadaire, n'a eu que huit numéros de quatre pages chacun. Il était entièrement manuscrit, les prisonniers n'ayant pas de quoi payer les frais d'imprimerie. Les numéros se vendaient en détail chez un libraire de la ville, au prix de deux groschen et demi, un peu plus de trente centimes.

Le journal était partie en prose et partie en vers. Un des poèmes, d'une jolie mélancolie, était intitulé : « Le prisonnier mourant ». En voici une strophe :

Je ne reverrai plus la France, mon village,
Ma place sera vide au foyer paternel ;
Je n'irai plus danser auprès du vert feuillage.
Un autre conduira ma Louise à l'autel.

Beaucoup de ces braves sont hélas ! morts en terre étrangère et dorment leur dernier sommeil au cimetière Saint-Jean de Spandau.

N'existerait-il pas de par la France quelque vétéran ayant conservé un numéro du *Prométhée ?*

(*Le Gaulois*, 5 octobre 1906).

Billets de banque anglais.

Quel âge peuvent atteindre les billets de banque anglais ?

M. Godrington, inspecteur de la Banque d'Angleterre, a répondu, ces jours-ci, à cette question, au cours d'un procès où l'on a jugé des falsificateurs de banknotes. On sait, ou l'on ne sait pas, que la Banque d'Angleterre, qui, seule de toutes les banques anglaises, a le droit, tout comme la Banque de France, d'émettre des billets, détruit ceux-ci dès qu'ils rentrent dans ses caisses, et les remplace par des billets neufs.

C'est pour cela que les banknotes anglaises, bien que tirées sur papier blanc, sont si propres et ont une durée si éphémère. D'après M. Codrington, un billet de 125 fr. ne circule en moyenne que pendant 62 jours ; un billet de 250 fr.. pendant 58 jours ; un de 500 à 2.500, pendant 30 jours ; un de 5.000 à 12.500 pendant 11 jours, et un de 25.000 fr. pendant 55 jours.

Cependant, il est arrivé à la Banque d'Angleterre de devoir remplacer une banknote vieille de cent onze années. Seulement, elle n'avait pas circulé : on l'avait retrouvée parmi les feuillets d'une vieille bible.

(*Le Gaulois*, octobre 1906).

Objets divers en papier.

On noircit beaucoup de papier, on en utilise sous les formes les plus variées : on en fait des roues de locomotives et de wagons, des cloisons dans les maisons, des caisses de piano, des instruments de musique, des bateaux qui vont sur l'eau, des pipes, des gilets contre le froid ; en un mot, le papier est un produit qui peut être employé à l'infini. Aussi devons-nous enregistrer un emploi nouveau et particulièrement intéressant de ce papier, sur lequel nos aimables lectrices lisent de si jolies choses !

Les savants américains, déplorant l'état de saleté répugnante des récipients à lait trimballés quotidiennement par les chemins de fer et autres véhicules, ont adopté des bouteilles à lait fabriquées tout entières en papier, de forme conique. Elles sont imperméabilisées et stérilisées par l'immersion dans de la paraffine à cent degrés.

Ces bouteilles sont incassables; elles sont supérieures à celles en verre ou en zinc, car elles ne servent qu'une fois, leur bon marché extraordinaire permettant de les jeter après usage.

(*Le Gaulois*, octobre 1906).

Deux certificats de civisme.

« On appelait ainsi, en 1792, 1793, 1794 et 1795, un acte par lequel un corps administratif attestait que telle personne avait rempli dans toutes les circonstances les devoirs que la loi prescrivait à chaque citoyen. » (*Répertoire de Merlin)*.

Ces certificats étaient délivrés par les conseils généraux des communes et vérifiés et approuvés par les administrations de district et de département.

On trouvera beaucoup d'autres détails sur cette matière dans le *Répertoire général du Journal du Palais* au mot : *Certificat de civisme*.

Je publie deux pièces dont la première fait partie de ma collection ; l'autre m'est communiquée par M. Couraud. Elles ont cela d'intéressant, que l'une est empruntée à l'élément militaire et l'autre à l'élément civil.

JULES PELLISSON.

LIBERTÉ — ARMÉE DES PYRÉNÉES OCCIDENTALES — ÉGALITÉ

4me DIVISION — 2me BATAILLON D'INFANTERIE LÉGÈRE

Nous, membres composant le Conseil d'administration du 2me Bataillon d'Infanterie légère, attestons en hommes libres que le Citoyen Pierre Veyssières, natif de la commune de Saint-Denis, district de Saint-Céré, département du Lot, s'est en qualité de capitaine de la première compagnie dudit Bataillon depuis le six ventose, 2me année Républicaine, époque à laquelle la 2me Compagnie franche des chasseurs du Lot, dite de L'égalité, qu'il comandoit a servi de noyeau pour la formation dudit Bataillon, et que ledit citoyen, a sans cesse manifesté les principes du plus pur républicanisme, soit par ses discours, soit par ses actions, dans la carrière militaire, où il s'est toujours comporté, avec honneur, bravoure et assiduité.

Fait à Luz, ce 16 fructidor 2me année républicaine et démocratique.

DUCLOS, capitaine; BOUSON, capitaine; LA PLACETTE, chef de bataillon; DUTASTAT, sous-lieutenant; SARLAT, lieutenant; SUBERBYE, sous-lieutenant; DURAN, médecin principal; LABATUT, chasseur; DUSTIEN, chasseur; QUÉROY, caporal; MARTIN, sergent.

Vu par nous Général de division, MARBRE.

Vu par nous Général de brigade, BOUCHÉ.

(Cachet de cire rouge fruste).

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. [1]

SOCIÉTÉ POPULAIRE DU CANTON DE MATHA
Régénérée et affiliée à celle des Jacobins de Paris.
DISTRICT D'ANGÉLY-BOUTONNE [2]

Nous, Président et secrétaires de la Société Populaire du canton de Matha, certifions que le Citoyen *Jean-Baptiste Rufty Cordier*, domicilié à *Mathas* — âgé de *39* — taille de *cinq* pieds — pouces, cheveux *et* sourcils *noirs* yeux *roux* nez *bien fait* bouche *moyenne* menton *fourchu* front *petit* visage *maigre* est membre de notre Société, qu'il est recommandable par ses mœurs et son civisme; en conséquence, nous prions nos Frères des Sociétés Populaires et tous autres qui verront ces Présentes, d'accueillir favorablement le Porteur; de lui donner tous les secours dont il aura besoin, promettant d'user de réciprocité envers tous ceux qui se présenteront devant nous, munis d'un pareil certificat. Epuré le *26 Messidore.*

Délivré à Matha, par nous Président et Secrétaires de ladite Société, ce *vingt-deux* du mois de *vendémiaire* l'an *3me* de la République Française une et indivisible.

Et a signé : RUFFY

F. PETIT, *Président.*
RIGAUD } *Secrétaires.*
GARGOULLAUD fils }

1. Entre ces deux titres se trouve une vignette représentant, dans un écusson rond, une pique surmontée du bonnet phrygien, un faisceau de licteur et une branche de chêne entrecroisés et attachés par un nœud de ruban, le tout est entouré des inscriptions: Département de la Charente-Inférieure. — Soyez dignes d'être des Républicains.

Le certificat est scellé au bas d'un cachet de cire rouge ovale composé d'une double guirlande de chêne enveloppant la devise : Vivre Libre ou Mourir, et entourée de : Société des Amis de la Liberté de la C..... (le reste est écrasé).

La vignette existe sur d'autres pièces de la période révolutionnaire; par exemple, dans ma collection, sur un certificat de prix « donné par l'administration municipale du canton de Beaumont au citoyen *Joseph Cusol ce trente ventose* an 7 de la République Française ». Je ne sais s'il s'agit de Beaumont du Périgord, arrondissement de Bergerac, ou d'une autre localité du même nom.

Quoi qu'il en soit, il faut noter le titre de citoyen donné à un enfant comme une particularité digne de remarque sur cette époque si féconde en curiosités. Cette appellation était encore en usage le 19 fructidor an VIII à l'Ecole centrale du département d'Indre-et-Loire.

2. Nom révolutionnaire de Saint-Jean-d'Angély.

Le Gérant : PAUL FLOBERT. Lille, imprimerie Lefebvre-Ducrocq.

Table Alphabétique des Matières

PAR NOMS D'AUTEURS

D'ALLEMAGNE (Henri-René) :

Graveurs (Histoire de la Corporation des) 81

BERTARELLI (Achille) :

Documents funéraires 106

CHAMBOISSIER (Léon) :

Droits funéraires 110

Essai historique sur la dette publique en France 206

COTTREAU (Gabriel) :

Estampes sur le costume militaire français 178

DAYMARD (Dr) :

Nécrologie 242

DELPY (Armand) :

Bibliographie spéciale des livres perdus, etc., 69, 146, 326 et. 481

DEVAUX (Alexandre) :

Papiers et parchemins timbrés de France, 59, 231, 303 et 458

DUJARDIN (Marius) :

Les marques postales sous la Révolution (variété) 157

DURIS (François) :

Ex-libris et portraits 314

FLOBERT (Paul) :

Billets d'enterrement et pièces funéraires, 19 et 103

Bibliographie, 79, 159, 247 et. 336

Cartes de souhaits de nouvel an 121

Confiserie et documents du jour de l'an 101

Congés et permissions militaires 113

Une heure dans la rue 226

Catalogue de l'Exposition rétrospective du Papier au Grand Palais 342

FROMAGEOT (Paul) :

Les papetiers Jollivet 202

GUIZARD (Léon) :

Châtiments d'autrefois (variété) 246

HORNUNG :
Billets mortuaires 105

LÉON-DUFOUR :
Billets mortuaires 105

MARTIN (Commandant EMM.) :
Iconographie militaire 417

MOUTAILLIER (GEORGES) :
La lithographie 249

PELAY (ED.) :
Corneille (Rachat de la maison de) 340

PELLISSON (JULES) :
Bonbons d'autrefois, 36 et 125
Vignette révolutionnaire (variété) 77
Fête patriotique à Périgueux (variété) 78
Acrostiche (variété) 155
Contributions patriotiques (variétés) 245
Tribunal de Commerce de Périgueux 317
Mois de nourrice en Périgord (variété) 333
Ex-libris manuscrits 443
Congés et permissions militaires, 111 et 469
Entrée du papier à Bordeaux (variété) 489
Réquisition de grains 490
Archiconfrérie de Saint-Brieuc (variété). 491
Certificats de Civisme (variété) 495

QUANTIN (LÉON) :
Ex-libris bourguignons, 53, 138, 222, 320 et 473
Distribution de prix au collège des Godrans, 297 et. 449

QUENAIDIT (Capitaine) :
Enigmes des marques d'imprimeurs. 438

RAULET (LUCIEN) :
Notice sur l'imagerie d'Epinal (Bibliographie) 158
Billets mortuaires, 190, 281 et. 435

TAUSIN (HENRI) :
Bibliographie. 496bis

VIVAREZ (HENRY) :
Collèges de l'ancien Paris, 48 et 116
Fêtes scolaires dans les collèges de Jésuites avant la Révolution. 215
Documents funéraires 108
Documents religieux. 162
Documents relatifs aux déserteurs (variété). 244
Marques d'imprimeurs et de libraires 263
Bibliographie 416bis

WIGGISHOFF (J.-C.) :
Ex-libris modernes 1

Table Analytique des Matières

Adhésions nouvelles, 153, 243, 322, 339, 488.
Acrostiche (variété), 155.
Assemblée générale, 169.
Avis divers, 74, 152, 242, 331, 337, 338, 487.

Ballons (variété), 333.
Bibliographie spéciale des livres perdus, etc., 69, 146, 326, 481.
Bibliographie, 79, 152, 153, 158, 247, 336, 416bis, 496bis.
Billets d'enterrement et pièces funéraires, 19, 103, 190, 281, 435.
Billets de banque, 494.
Bonbons d'autrefois, 36, 125.

Cartes adresses (variété), 247.
Cartes de souhaits du nouvel an, 121.
Cercueil (variété), 332.
Certificats de Civisme, 495.
Châtiments d'autrefois (variété), 246.
Collèges de l'ancien Paris, 48, 116.
Corneille (Pierre). Rachat de sa maison natale, 340.
Confréries, 491.
Congés et permissions militaires, 111, 469.
Contributions patriotiques (variété), 245.
Costumes militaires, 177, 417.

Déserteurs (variété), 244.
Dette publique, 206.
Distributions de Prix, 48, 116, 215, 297, 449.

Ecriture, 488.
Ex-libris, 1, 53, 138, 222, 314, 320, 443, 473.
Expositions, 331, 336bis.
Exposition rétrospective du livre, 338 : catalogue, 342.

Garde nationale, 335.

Iconographie militaire, 417.
Imagerie d'Epinal, 158.

Lithographie, 249.

Marques d'imprimeurs et libraires, 202, 263, 438.
Marques postales (variétés), 157.
Médecine, 160.

Nécrologie, 242.

Palmarès, 48, 116, 215.
Papeterie (Étiquettes de), 202.
Papiers et parchemins timbrés de France, 59, 231, 303, 458.
Papiers (Vieux) (variétés), 157, 489.
Postes, 334.
Prospectus illustrés, 202, 226.

Religieux (Documents), 162.
Réquisitions, 490
Réunions mensuelles, 1, 18, 75, 81, 101, 162, 249, 418.

Tribunal de commerce de Périgueux, 317.

Vignettes révolutionnaires, 77.
Visite du Musée de l'Armée, 432.
Visite de l'Exposition de la Bibliothèque de la Ville de Paris, 433.
Visite des Collections de M. Couderc, 434.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DES TIMBRES-POSTE FRANÇAIS, *par M. Arthur MAURY* [1]. — Notre confrère, M. Arthur Maury, vient d'ajouter un ouvrage important à la série des publications relatives à la poste, à la philathélie, aux emblèmes, qu'il a faites dans ces dernières années et qui sont, en quelque sorte, la synthèse des études diverses que, depuis vingt ans, il a abordées, tour à tour, dans son vaillant petit journal, *Le Collectionneur de Timbres-Poste*.

Tous ceux qui le lisent savent la verve que M. Maury dépense dans sa chronique. On la retrouve dans son nouveau livre qui se ressent du plaisir avec lequel il l'a composé, dit-il dans sa préface, comme il aurait écrit ses mémoires.

Tous les membres de notre Société ont été plus ou moins, s'ils ne le sont encore, de fervents adeptes de la collection de timbres-poste. Pour beaucoup, elle est un souvenir d'enfance et de jeunesse auquel ils restent fidèles par un sentiment de reconnaissance et d'attachement pour le passé. Pour d'autres, elle est restée une passion vivace, et une source de satisfactions présentes.

Aux uns et aux autres, nous ne pouvons que conseiller vivement la lecture du livre de M. Maury. Elle est agréable, instructive et, si elle avait besoin d'être facilitée, elle le serait par l'abondance des illustrations qui le parent.

Sa place est indiquée dans toutes les bibliothèques des collectionneurs de timbres et de vieux papiers.

HENRY VIVAREZ.

KLÉBER EN VENDÉE (1793-1794), *par M. H. BAGUENIER-DESORMAUX, chez* ALPH. PICARD ET FILS, *82, rue Bonaparte, Paris.* — Lorsque l'armée française, enfermée dans Mayence, capitula, le 22 juillet 1793, elle obtint de rentrer en France avec armes et bagages, sous la condition de ne pas servir, pendant un an, contre les Alliés.

Par un oubli, sans doute, l'interdiction ne fut pas étendue à la Vendée où cette armée fut dirigée en poste et arriva à la fin du mois d'août suivant, commandée en chef par le général Aubert-Dubayet.

Kléber, qui avait fait, au siège de Mayence, ses débuts dans la carrière des armes, commandait d'abord comme général l'avant-garde de cette armée, puis fut nommé général en chef par intérim de l'armée des côtes de Brest, en attendant le général Lechelle, titulaire de cet emploi.

Pendant le commandement de ce général, et, ensuite, pendant celui de Marceau, Kléber excerça, sur la marche des opérations militaires en Vendée, une action prépondérante. Il en a consigné le récit dans des mémoires historiques qui, depuis leur rédaction (janvier et février 1794), ont passé par diverses mains et sont actuellement aux Archives de la Guerre.

Ils n'étaient guère connus, jusqu'à présent, que par les extraits que Savary en publia, en 1824, dans son *Histoire de la guerre de Vendée*.

Notre collègue, M. Baguenier-Desormaux, vient d'en faire la publication intégrale en un volume de la série éditée par la Société d'Histoire contemporaine.

Il les a fait suivre d'un certain nombre de pièces importantes, dont il a obtenu la communication de divers dépôts et de grandes collections, notamment de M. Venture de Nice, propriétaire de précieux documents relatifs à Kléber.

Cette publication comble une lacune dans l'histoire de la Révolution. Les mémoires de Kléber, complétés par de très nombreuses notes de M. Baguenier-Desormaux, s'étendent de son arrivée en Vendée jusqu'au 30 avril 1794, époque à laquelle il fut nommé à l'armée du Nord, sous les ordres de Pichegru.

Ils sont d'une lecture à la fois attachante et attristante, comme tout récit de guerre civile et, en raison du vif intérêt qu'elle présente, on se demande comment il a pu se faire que, pendant plus d'un siècle, ils soient restés presque inédits, dans l'ombre d'un dépôt public.

Il faut être reconnaissant à M. Baguenier-Desormaux de les avoir tirés de l'oubli.

HENRY VIVAREZ.

---

1. *Histoire des timbres-poste français*, par Arthur Maury, 1 beau vol. in-8° de 396 pages, illustré de 480 gravures et une planche hors texte en couleur. Prix : 5 fr., à Paris, 1907. Chez l'auteur, 6, boulevard Montmartre.

L'ouvrage s'arrête à 1885. La suite, jusqu'en 1907, ainsi que la table des matières complète et le catalogue, paraîtront dans l'année et seront remis gratuitement aux souscripteurs.

Annonçons également la préparation de deux autres ouvrages du même auteur :

Appendices à l'Histoire des timbres-poste français et *Histoire de la poste en France avant la création des timbres-poste*, dont nous espérons que l'apparition sera très prochaine.

Nous avons déjà signalé les ouvrages, de grand intérêt littéraire, publiés par notre confrère, M. Frédéric Lachèvre. Cet érudit bibliophile se fait un honneur d'éditer des œuvres inconnues ou oubliées et qui méritent de revoir la lumière.

C'est ainsi qu'il vient de faire réimprimer *Le Livre d'Amour d'Est. Durand, pour Marie de Fourcy*, marquise d'Effiat, ouvrage dont il possède l'unique exemplaire connu, œuvre remplie de vers charmants.

Dans une préface très documentée, l'auteur nous trace la vie de ce poète et analyse les *Méditations* qu'il composa en l'honneur de sa belle cousine Marie de Fourcy, son Uranie, pour l'amour de laquelle il conspira et fut roué en 1618, à l'âge de trente-trois ans.

L'ouvrage est luxueusement édité, et orné d'un frontispice à l'eau-forte, par H. Manesse, du titre gravé, d'une belle vignette hors texte représentant le pauvre poète couché sur la roue, et de la reproduction du titre de l'édition originale.

La prédilection de M. Lachèvre pour les écrivains oubliés se manifeste encore avec un nouvel ouvrage, *La Chronique des Chapons et des Gélinottes du Mans*, œuvre inédite d'Etienne Martin de Pinchesne, publiée d'après le manuscrit original de la Bibliothèque nationale.

Pinchesne serait inconnu si Boileau ne lui avait consacré un vers et s'il n'avait eu l'insigne honneur de figurer dans la Guirlande de Julie à côté des meilleurs poètes de salons de l'époque Louis XIII. Ce fut un poète incompris, et l'aide de Voiture, son oncle, ne suffit pas à le faire passer à la postérité. C'était pourtant un bon et aimable convive. Le poète Costar lui ayant envoyé des chapons du Mans, Pinchesne convia des amis pour les manger et remercia son confrère en lui envoyant le récit du banquet en une lettre mêlée de vers. Costar répondit par de nouveaux chapons et il en résulta une série de dîners de poètes, dont Pinchesne l'amphytrion lui envoyait le récit accompagné de pièces de vers de lui et des autres convives. Cela constitue un réjouissant tableau des mœurs de l'époque car les récits des repas sont entremêlés de digressions les plus diverses sur les gens et les évènements du temps.

Le luxe de l'édition ne le cède en rien aux précédents ouvrages de notre confrère qui sait agir en pur bibliophile.

P. F.

L'HOTEL DE TRANSYLVANIE, d'après des documents inédits, *par Léon MOUTON*, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. 1 vol. in-8°, orné de 4 planches hors texte. H. Daragon, éditeur, 30, rue Duperré, prix : 4 fr.

C'est l'historique complet, depuis sa fondation et avec tous ses habitants, d'un hôtel célèbre entre tous et bien connu du public, mais au théâtre seulement. C'est dans cet hôtel que se passe l'un des actes de Manon ; ce qu'il y a d'original dans le travail de M. Léon Mouton, c'est qu'il fait revivre à la lumière de l'Histoire, avec pièces et documents en main, une maison qui n'a jamais été considérée qu'à la lumière de la rampe, et comme sortie de toute pièce de l'imagination de l'abbé Prévost. Or, elle a existé très réellement et elle existe même encore. Bâtie vers 1625 par un conseiller au Parlement, elle a abrité toute une série de personnages marquants, maréchaux de France, ministres, grands seigneurs, prétendants même puisque c'est Rakoczi, prince de Transylvanie, dont les tziganes nous jouent la valse bien connue, qui lui donna son nom. Les documents relatifs à la période révolutionnaire y sont particulièrement intéressants ainsi que les souvenirs d'un salon qui tint une grande place dans la société parisienne, celui de la marquise de Blocqueville qui occupa les appartements mêmes où trichait Des Grieux.

Sous le titre de *Philippe Égalité et Monsieur Chiappini* vient de paraître le premier volume de la collection des *Énigmes de l'Histoire* [1], dont la direction a été confiée à M. Maurice Vitrac, de la Bibliothèque nationale.

Ce premier volume est, ainsi que l'indique son titre, consacré à l'étude de cette affaire Chiappini, qui depuis 1830, n'a pas cessé de préoccuper les historiens et de défrayer la presse.

On sait quelle prétention éleva lady Maria Stella New Borough. Elle était, d'après son acte de baptême, née à Modigliana en Italie d'un geôlier du nom de Chiappini. Elle s'efforça plus tard d'établir par témoignages et fit admettre par un tribunal qu'elle était en réalité fille du duc de Chartres (plus tard Philippe Egalité) et de la duchesse, voyageant incognito en Italie.

On lui aurait substitué au jour de la naissance un autre enfant, un fils, né vers le même temps, des époux Chiappini : cet enfant ne serait autre que Louis-Philippe, par la suite roi des Français. Si la thèse de Maria Stella était admise, il n'y aurait plus de maison d'Orléans. Et cela explique après que cette question ait été mise au thème, ait fait l'objet de livres de polémiques, d'articles de journaux, d'innombrables brochures.

---

1. *Les Énigmes de l'Histoire : Philippe Egalité et Monsieur Chiappini.* — Histoire d'une substitution, par Maurice Vitrac, de la Bibliothèque nationale. 1 vol. in-8° sur joli papier d'Ecosse et orné d'une planche gravée et d'un fac-simile. Franco 5 fr. — H. Daragon, éditeur, 30, rue Duperré.

L'affaire Chiappini n'avait jamais été étudiée jusqu'ici par un historien qui n'eût d'autre souci que la vérité, et qui travaille sur des documents originaux. M. Maurice Vitrac, avec le talent qui lui a valu déjà tant de suffrages, a étudié ce problème et résolu cette énigme d'après les méthodes les plus rigoureuses de la critique moderne. Il a de plus, ce qui ajoute encore à l'intérêt de cette étude, écrit un livre charmant, plein de portraits finement tracés, et où revit toute la société du Palais-Royal au XVIIIe siècle.

Signalons aussi chez H. Daragon, éditeur, 30, rue Duperré, *Vidita!* par Paul Blandin. Mon amour pour Madelena D (Comtesse de Pr*** de P***), 1907, 1 vol. in-18, couverture illustrée de 2 portraits (Franco 1 fr.).

Le rang qu'occupe Madelena dans l'aristocratie étrangère n'a pas permis à son auteur et ami de dévoiler plus complètement l'incognito suffisamment transparent et bien compréhensible qu'elle désire conserver, sans intransigeance malgré tout. — Maintenant que sont ces lettres? — ce sont les correspondances fiévreuses, amoureuses, délirantes même! de deux êtres épris l'un de l'autre, c'est l'histoire de leur rencontre, et celle de leur liaison, c'est aussi les joies de l'adultère avec sa rançon : le cortège de désenchantement, d'abandon, de regrets, de surprises et de larmes.

P. F.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyages d'Excursions

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest fait délivrer pendant la saison d'été, par ses gares et bureaux de ville de Paris, des billets à prix très réduits permettant aux touristes de visiter la Normandie et la Bretagne, savoir :

1° Excursion au Mont Saint-Michel

PAR PONTORSON AVEC PASSAGE FACULTATIF AU RETOUR PAR GRANVILLE

Billets d'aller et retour valables 7 jours

1re classe, 47 fr. 70 ; 2e classe, 35 fr. 75 ; 3e classe, 26 fr. 10.

2° Excursion de Paris au Havre

AVEC TRAJET EN BATEAU DANS UN SEUL SENS ENTRE ROUEN ET LE HAVRE

Billets d'aller et retour valables 5 jours

1re classe, 32 fr.; 2e classe, 23 fr.; 3e classe, 16 fr. 50.

3° Voyage circulaire en Bretagne

Billets délivrés toute l'année, valables 30 jours, permettant de faire le tour de la presqu'île bretonne

1re classe, 65 fr.; 2e classe, 50 fr.

Itinéraire : Rennes, Saint-Malo, Saint-Servan, Dinan, Dinard, Saint-Enogat, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

Réduction de 40 °/₀ sur le tarif ordinaire accordée aux voyageurs partant de Paris, pour rejoindre l'itinéraire ou en revenir.

Pour plus de renseignements consulter le Livret Guide illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyages à Prix réduits

La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, qui dessert les stations balnéaires et thermales de la Normandie et de la Bretagne, fait délivrer jusqu'au 31 octobre, par ses gares et bureaux de ville de Paris, les billets ci-après qui comportent jusqu'à 50 °/₀ de réduction sur les prix du tarif ordinaire.

1° Bains de mer et eaux thermales

Billets valables suivant la distance, 3, 4, 10 ou 33 jours ; ces derniers donnent le droit de s'arrêter pendant 48 heures à l'aller et au retour à une gare au choix de l'itinéraire suivi et peuvent être prolongés d'une ou de deux périodes de 30 jours, moyennant supplément de 10 °/₀ pour chaque période.

2° Excursions sur les côtes de Normandie

EN BRETAGNE ET A L'ILE DE JERSEY

Billets circulaires valables un mois (non compris le jour du départ) et pouvant être prolongés d'un nouveau mois moyennant supplément de 10 °/₀.

Dix itinéraires différents dont les prix varient entre 50 et 115 fr., en 1re classe et 40 et 100 fr., en 2e classe, permettent de visiter les points les plus intéressants de la Normandie, de la Bretagne et l'Ile de Jersey.

Pour plus de renseignements consulter le Livret Guide illustré du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 50, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

Excursions de Paris et de Rouen au Havre

et vice-versa

PAR CHEMIN DE FER ET BATEAU A VAPEUR

L'une des plus charmantes excursions qu'il soit possible de faire sans déplacement important est certainement la descente de la Seine entre Rouen et Le Havre. Les rives verdoyantes du fleuve et les admirables points de vue qui se déroulent aux yeux du voyageur en rendent le parcours des plus agréables.

En vue de faciliter cette excursion, la Compagnie de l'Ouest délivre, jusqu'au 30 septembre 1907, de Paris, de Rouen ou du Havre, des billets spéciaux d'aller et retour à prix très réduits, qui permettent d'accomplir en *bateau à vapeur* le trajet de Rouen au Havre ou vice-versa et le reste du voyage en *chemin de fer*.

Les prix de ces billets sont ainsi fixés :

1° De Paris au Havre ou vice-versa

1re classe, 32 fr.; 2e classe, 23 fr.; 3e classe, 16 fr. 50.

Durée de validité, 5 jours.

2° De Rouen au Havre ou vice-versa

1re classe, 13 fr ; 2e classe, 9 fr.; 3e classe, 7 fr. 50.

Durée de validité, 3 jours.

BIBLIOGRAPHIE

Armorial des Prélats français du XIX siècle, *par le* Comte de SAINT-SAUD. *Un volume grand in-8° de 416 pages. Paris, H. Daragon, 30, rue Duperré,* **15** *francs.*

M. le comte de Saint-Saud, inspecteur de la Société française d'archéologie, membre du Conseil héraldique de France, a mené à bonne fin un travail des plus minutieux et très complexe. Cette entreprise demandait beaucoup de patience et aussi une grande persévérance, d'autant plus que l'on trouve peu d'encouragement de la part des prélats eux-mêmes, et qu'on ne peut obtenir qu'à grand'peine quelques renseignements auprès des secrétaires des évêchés. Plus grande encore était la difficulté de réunir les armoiries des évêques missionnaires et des vicaires apostoliques ; que de temps, que de correspondance, a nécessité cette prodigieuse enquête, abordée pour la première fois par M. de Saint-Saud.

Puis, les documents réunis, il s'agissait de les mettre en œuvre, et c'est avec compétence que M. de Saint-Saud s'est adonné à cette besogne ; là ne s'arrêtait pas la tâche ardue entreprise par notre érudit collègue, il fallait déchiffrer les armoiries quelquefois assez compliquées des vénérés prélats, puis les décrire clairement et conformément aux règles héraldiques ; M. de Saint-Saud, qui est très versé dans la science du blason, a fait d'excellentes lectures de tous ces blasons, dont certains n'ont pas été composés selon les principes héraldiques.

Ce nouveau livre de M. le comte de Saint-Saud est vraiment remarquable sous tous les rapports. Dans une brillante introduction, l'auteur donne le plan de son ouvrage et présente certains points de l'histoire ecclésiastique du XIXe siècle, disséminés dans les diverses notices concernant les prélats, et, en terminant, il adresse de précieux remerciements à tous ceux qui lui ont prêté leur concours. A la suite de cette introduction vient, sous le titre d'*Essai sur les armoiries et les dignités prélatrices françaises au XIXe siècle*, une étude très documentée, divisée en trois parties, dont la première traite des armoiries en général : des sceaux ; des emblèmes de l'écu ; des ornements extérieurs de l'écu, tels que : couronne, toque, casque, cimier, chapeau, mître, crosse, croix, pallium ; des ornements divers : supports, manteau, clefs, pavillon, tiare, attributs divers ; des devises.

La deuxième partie est consacrée aux prélats, à leurs divers titres : cardinaux, archevêques et évêques : évêques résidentiels, évêques sans sièges, chanoines de Saint-Denis, évêques titulaires, vicaires apostoliques, évêques résidentiels en missions ; abbés ; prélats dits romains (protonotaires apostoliques, auditeurs de robe, référendaires, prélats domestiques, camériers secrets et d'honneur).

La troisième partie, qui a pour titre Notes diverses, comprend la bibliographie, la description de la couverture de l'ouvrage, des explications héraldiques, une statistique et, enfin, quelques notes relatives à l'Armorial. Cette étude, minutieusement traitée, fait le plus grand honneur à son savant auteur ; elle est très complète et repose sur les meilleures bases.

L'Armorial comporte, non seulement la description et le dessin des armoiries de tous les prélats français du XIXe siècle, mais aussi la biographie de chacun de ces prélats, rangés dans l'ordre suivant : Première partie. Archevêques et évêques résidentiels de la France et de ses colonies : Algérie et Tunisie ; Guadeloupe,

Martinique, La Réunion, qui dépendent de la métropole de Bordeaux. (Pondichéry figure plus loin, aux Missions). Cardinaux n'ayant occupé aucun siège au XIXe siècle. Archevêques et évêques résidentiels en Europe. Evêques titulaires, sans fonctions ou auxiliaires des évêques résidentiels de France et d'Algérie. Evêques missionnaires: 1. N'appartenant à aucun ordre, ou aucune congrégation. 2. Capucins ou Frères mineurs. 3. Dominicains ou Frères prêcheurs. 4. Jésuites ou Compagnie de Jésus. 5. Lazaristes ou Congrégation de la Mission. 6. Maristes ou Société de Marie. 7. Missions étrangères. Vicariats apostoliques. 8. Missionnaires de N.-D. d'Afrique ou Pères blancs. 9. Oblats de Marie-Immaculée. 10. Congrégation des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration ou de Picpus. 11. Missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus (Issoudun). 12. Pères du Saint-Esprit et du Cœur immaculé de Marie. 13. Missionnaires de Saint-François de Sales ou Salésiens d'Annecy. 14. Congrégations diverses.

La deuxième partie est consacrée aux abbés et prélats : I. Abbés mitrés et abbayes. §§ 1. Bénédictins. 2. Bénédictins olivétains. 3. Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception. 4. Chanoines réguliers de Latran. 5. Cisterciens de l'Immaculée-Conception. 6. Cisterciens réformés ou Trappistes. Abbés français de Trappes étrangères. 7. Prémontrés. — II. Prélats romains.

Un supplément comprend les évêques, abbés et prélats omis dans le cours de l'ouvrage et aussi les abbesses bénédictines.

Quatre tables terminent ce volume et en font un instrument de travail de premier ordre pour les amateurs d'histoire ecclésiastique, de généalogie, de blason, d'ex-libris, une véritable annexe du *Gallia christiana* : la première contenant un sommaire de l'ouvrage; la seconde donnant alphabétiquement les principales matières, les dignités prélatrices, les congrégations, sociétés et ordres religieux ; la troisième qui est un index des noms de personnes et de lieux ; la quatrième est relative aux figures héraldiques.

Le lecteur me pardonnera d'avoir retenu son attention aussi longtemps par la nomenclature détaillée de cet immense travail ; un tel exposé est quelque peu fastidieux, mais il donne une idée exacte de l'utile entreprise de M. de Saint-Saud, et l'on peut ainsi apprécier le labeur opiniâtre de l'érudit écrivain à qui nous devons bien d'autres œuvres. L'auteur nous promet, pour 1908, un fascicule d'additions et de corrections à son Armorial, qui a reçu une lettre approbative de S. E. le cardinal Merry del Val, à la suite de la présentation qui en a été faite à Pie X.

Au point de vue de l'exécution matérielle, le livre en question ne laisse rien à désirer: parfaitement imprimé sur beau papier par la maison J. Castanet, de Bergerac, il contient 950 blasons minutieusement reproduits en photogravure pas M. Fernique, de Paris.

La couverture de ce volume est particulièrement intéressante : dans trois arcades de style gothique flamboyant sont placés un cardinal, accompagné d'un évêque à sa droite et d'un abbé à sa gauche; sur le haut de l'arcade centrale flotte un liston portant cette inscription bien appropriée à l'ouvrage: *Pone me ut signaculum.*

La partie supérieure de la composition présente un champ de maçonnerie sur lequel se détachent les blasons des six papes du XIXe siècle ; dans le bas, l'habile dessinateur, M. de Fonrémis, a réservé une tablette sur laquelle est inscrit le titre du livre: **Armorial des Prélats français du XIXe siècle.**

Puisse cette œuvre très complète et très consciencieusement établie avoir le succès que, grandement, elle mérite !

H. TAUSIN.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

La Compagnie P.-L.-M. vient de publier une série de 25 cartes postales reproduisant, en couleurs, les plus remarquables de ses affiches illustrées.

Ces 25 cartes postales, renfermées dans une pochette, sont mises en vente dans les bibliothèques des principales gares du réseau, au prix de 1 franc; ces cartes sont aussi vendues séparément à raison de 5 centimes l'exemplaire. La pochette est envoyée à domicile sur demande accompagnée de 1 franc en timbres-poste et adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

Billets d'Aller et Retour

Jusqu'à ce jour, sur le réseau P.-L.-M., la délivrance des billets d'aller et retour était limitée aux relations des gares les plus importantes avec les gares situées dans un rayon déterminé.

Le public apprendra avec satisfaction que la Compagnie P.-L.-M. fera émettre des billets d'aller et retour de toute gare pour toute gare de son réseau, à partir du 20 juin 1907.

Relations entre Paris et l'Italie

par le Mont-Cenis

Aller (départ de Paris):	2 h. 30 s.	V-L, L-S, 1re et 2e classes jusqu'à Turin.
—	10 h. 30 s.	V-L, 1re et 2e classes jusqu'à Rome.
—	—	L-S, jusqu'à Modane.
Retour (départ de Rome):	9 h. 15 s.	V-L, 1re et 2e classes depuis Turin.
—	—	L-S, 1re classe, depuis Modane.
—	8 h. m.	V-L, L-S, 1re et 2e classes depuis Turin.
—	—	V-R, depuis Dijon.
—	2 h. 40 s.	1re et 2e classes depuis Rome.

Pour plus amples renseignements consulter le *Livret-Guide Horaire P.-L.-M.* vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Relations avec l'Espagne

1° *par Arvant-Neussargues.*

(1re, 2e et 3e classes entre Paris et Béziers).

Départ de Paris: 8 h. 05 s. (8 h. 15 à partir du 1er juillet).

2° *par Lyon-Cette:*

L.-S. 1re classe Paris-Cerbère.

Départ de Paris: 7 h. 20 s. (2e et 3e classes jusqu'à Avignon).
— 9 h. 20 s. (1re classe seulement).

3° *Barcelone-Express:*

Train de luxe V-L, V-R. — Nombre de places limité.

Aller: Départ de Paris (mercredi, jeudi): 7 h. 30 s.
Retour: Départ de Barcelone (Lundi, vendredi): 1 h. 50 s. (H. E. O.).

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.* vendu 0 franc 50 dans toutes les gares du réseau.

RELATIONS entre LONDRES, PARIS et l'ITALIE

par le Simplon

1° *Trains express quotidiens :*

Aller: Départ de Londres: 11 h. m. Vià Calais.
— 2 h. 20 s. Vià Boulogne.
— 10 h. m. Vià Dieppe.
— Départ de Paris: 2 h. 30 s. V-L, L-S, 1re et 2e classes jusqu'à Milan.
— 10 h. 20 s. V-L, L-S, 1re et 2e classes jusqu'à Milan.
— — 1re et 2e classes Dieppe-Milan.
— — 1re et 2e classes Calais-Gênes.

Nota. — Ce train n'attend pas, en cas de retard, la correspondance de 2 heures 20 de Londres.

Retour: Départ de Rome: minuit 10 V-L, L-S, 1re et 2e classes depuis Milan.
— — 1re et 2e classes Milan-Dieppe.
— 7 h. 52 m. V-L, L-S, 1re et 2e classes depuis Milan.
— — 1re et 2e classes Gênes-Boulogne.
— 3 h. 46 s. F, 1re et 2e classes depuis Brigue.
— — 1re et 2e classes depuis Milan.
— — V-R. depuis Dijon.
— Arrivée à Londres 5 h. 04 s. Vià Calais.
— 10 h. 45 s. Vià Boulogne.
— 7 h. s. Vià Dieppe.

2° *Train de luxe Simplon-Express, V-L, V-R.*

Aller: Départ de Londres 11 h. m. Lundi, mercredi, samedi.
— — de Paris 8 h. 30 s. — — —
Retour: Départ de Milan 4 h. 25 s. Mardi, jeudi, dimanche.

Nota. — Du 6 juillet au 15 septembre, ce train a une continuation de Pontarlier sur Berne et Interlaken.

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.* vendu 0 franc 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Pour nos Enfants

Nous avons déjà signalé à l'attention des Voyageurs et Touristes les Guides, Livrets et Albums publiés sur la Normandie et la Bretagne par la Compagnie de l'Ouest.

Ces publications ne s'adressant qu'aux grandes personnes, la Compagnie de l'Ouest a pensé être agréable aux enfants en faisant établir, exclusivement à leur intention et comme souvenir de voyage, un Livret-aquarelle de costumes et paysages bretons.

Ce Livret-Aquarelle comprend 8 gravures en couleurs, chacune reproduite, en esquisse au trait noir, sur la page mobile qui lui fait vis-à-vis et que les enfants peuvent expédier comme carte postale, après l'avoir coloriée suivant le modèle; plusieurs chansons (paroles et musique) choisies parmi les œuvres du barde breton Botrel, et enfin quelques renseignement géographiques.

Nul doute que, par son prix modique (0 franc 60) et son cachet artistique, il n'obtienne un grand et légitime succès.

Le Livret-aquarelle de la Bretagne se trouve dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Ouest ou est adressé franco à domicile contre l'envoi de sa valeur (0 franc 60) en timbres-poste au Service de la Publicité de la Compagnie, 20, rue de Rome, à Paris.

H. DARAGON, éditeur, 30, rue Duperré — PARIS, IXe

Vient de paraître :

Traité d'Astrologie Générale

par ROBERT FLUDD, *professeur à l'Université d'Oxford* (160)
Traduit par PIERRE PIOBB.
Un volume in-8°, tiré à 600 exemplaires . . . **10** francs.

Formulaire de Haute Magie

par PIERRE PIOBB.
Un volume, orné de 50 pantacles . . . . . **2** fr. **50**

Les Énigmes de l'Histoire

Série de beaux volumes in-8°, imprimés sur papier d'Ecosse et tirés à 750 exemplaires, publiée sous la direction de MAURICE VITRAC.

En vente :

Philippe-Egalité et Monsieur Chiappini

HISTOIRE D'UNE SUBSTITUTION

Un joli volume in-8° orné d'une planche gravée et d'un fac-simile d'écriture, tiré seulement à 750 exemplaires sur alfa d'Ecosse . . . . . **5** francs.

(Prospectus sur demande).

BIBLIOTHÈQUE DU VIEUX PARIS (derniers volumes parus).

Un Amour de Déjazet, un volume. . . . . **6** »
Les Femmes et la Galanterie au XVIIe siècle, un volume **15** »
Les Sociétés d'amour au XVIIIe siècle, un volume . . . **20** »
Contes et Conteurs gaillards du XVIIIe siècle, un volume **15** »
Le Château royal de Vincennes, un volume **7 50**
La Place Royale (Place des Vosges), un volume . . **12** »

Catalogues gratis sur demande.

Comte ÉMILE DE BUDAN

Guide International
des
Collectionneurs d'Ex-libris

Ce Guide est constitué pour procurer aux amateurs, en facilitant les échanges, non seulement le moyen de bien commencer une collection, mais aussi celui d'augmenter aisément celles qui sont déjà riches.

Cette publication s'imposait : car vous avez pu vous rendre compte vous-même que l'on éprouve la plus grande difficulté à se procurer des adresses, et que bien rares sont les collectionneurs qui en possèdent une centaine seulement.

Nous sommes heureux, en outre, de vous faire savoir que l'auteur de ce Guide est le comte Émile de Budan, de Venise, collectionneur passionné, bien connu déjà pour d'autres publications scientifiques sur les Ex-libris, et que nous n'avons pas besoin, par conséquent, de vous présenter plus longuement.

Ce répertoire contient plus de 2.000 adresses de collectionneurs de toutes les parties du monde, des gravures sur bois originales de C. Monnet, une pointe sèche (hors texte), de P. Gariazzo, et des reproductions d'Ex-libris.

Il a été tiré de cet ouvrage 500 exemplaires numérotés.

Prix : **7** francs

(10 % de remise aux Membres de la Société du VIEUX PAPIER)

Henri SCHIOPPO, éditeur, 15, via della Zecca, TURIN (Italie)

Nous recommandons particulièrement cet ouvrage à nos confrères qui, presque tous, recueillent les Ex-libris. Nous pouvons faire profiter nos confrères de la remise de **10 %**, s'ils envoient, au Secrétaire général, M. FLOBERT, leur souscription immédiate avec le montant, l'éditeur nous faisant bénéficier du transport pour une expédition globale. En conséquence, le prix est fixé ainsi : pour Paris, **6 fr. 30** pris chez M. FLOBERT et **6 fr. 55** rendu à domicile; pour la province et l'étranger, le port du colis postal en sus, en gare ou à domicile.

IMP. LEFEBVRE-DUCROCQ. LILLE

MAR 4 - 1931